



Commission économique pour l'Afrique

Rapport économique sur l'Afrique 2005

Relever le défi posé par le chômage et la pauvreté en Afrique



Rapport économique sur l'Afrique 2005

Relever le défi posé par le chômage et la pauvreté en Afrique



Commission économique pour l'Afrique

Commandes

Pour commander des exemplaires du rapport *Relever le défi posé par le chômage et la pauvreté en Afrique*, de la Commission économique pour l'Afrique, veuillez contacter:

Publications
Commission économique pour l'Afrique
P.O. Box 3001
Addis-Abeba
Ethiopie
Tél: +251-11- 544-3168
Télécopie: +251-11-551-0365
Adresse électronique: ecainfo@uneca.org
Web: www.uneca.org

© Commission économique pour l'Afrique, 2005
Addis-Abeba
Ethiopie

Tous droits réservés
Premier tirage: mai 2006

ISBN 92-1-225045-9
Numéro de vente: F.05.II.K.9

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Création et production par l'équipe de communication et l'équipe de publication de la CEA.
Photographies de la couverture: Getty Images.

Table des matières

Avant-propos	xiii
Remerciements	xv
Aperçu	1
1 Tendances économiques récentes en Afrique et perspectives pour 2005	27
L'expansion de l'économie mondiale	28
Reprise du flux d'investissement direct étranger	32
Hausse des prix des produits de base	34
Forte reprise des apports d'aide publique au développement à l'Afrique	36
Amélioration des résultats économiques de l'Afrique	38
Références	58
2 Assurer un emploi décent aux Africains pauvres : les principaux défis à relever	61
Une croissance génératrice d'emplois pour réduire la pauvreté	64
Les marchés du travail en Afrique: faits et chiffres	65
Les problèmes de l'emploi se posent différemment dans le secteur formel et dans le secteur informel	71
Les déterminants du problème de l'emploi en Afrique	75
Conclusion	91
Références	94

3	Placer l'emploi décent au cœur de la lutte contre la pauvreté en Afrique	99
	Le défi de la pauvreté en Afrique	101
	L'emploi décent, une voie essentielle de sortie de la pauvreté en Afrique	109
	Renforcement de la place accordée à l'emploi dans les Documents stratégiques de la réduction de la pauvreté	117
	Conclusion et recommandations	128
	Références	132
4	La transformation structurelle: une nécessité pour mettre un terme à la pauvreté en zone rurale	139
	Transformation structurelle par le biais des interactions sectorielles	141
	La transition démographique: une condition indispensable à la transformation structurelle de l'Afrique	145
	Transformation agricole, emploi rural et réduction de la pauvreté	149
	Le rôle du secteur rural non agricole dans l'emploi et la réduction de la pauvreté	157
	Recommandations pour assurer la transformation structurelle en Afrique	163
	Conclusions	172
	Références	174
5	S'attaquer de front au chômage des jeunes	179
	Le chômage des jeunes en Afrique: un motif de préoccupation	181
	Le chômage des jeunes a de graves conséquences	190
	Les jeunes sans emploi: un prix trop élevé	193
	Faire face au chômage des jeunes	197
	Références	212

6	Tirer parti de la mondialisation pour créer des emplois décents et réduire la pauvreté	219
	La mondialisation en Afrique: faits et chiffres	221
	Liens entre mondialisation, emploi et pauvreté	226
	Tirer parti des avantages potentiels de la mondialisation	234
	Comment atténuer l'incidence négative de la mondialisation?	246
	Conclusions	254
	Références	258
7	Habiller le secteur privé à créer des emplois	267
	Maintenir un environnement macro-économique favorable	269
	La médiocrité des infrastructures physiques handicape le développement du secteur privé	272
	Améliorer l'environnement institutionnel	277
	La corruption gêne les petites entreprises	282
	Préparer le secteur financier à l'octroi de prêts de petit montant	289
	Tirer des enseignements des stratégies de microfinancement pour élargir l'accès des PME au crédit	290
	Les expériences de microfinancement en Afrique et les enseignements à en tirer pour l'action des pouvoirs publics	291
	Préparer les marchés du travail à une expansion de l'emploi	294
	Protection de l'emploi ou flexibilité du marché du travail?	296
	Conclusion	298
	Références	299

Encadrés

1	La comparabilité est-elle un problème? Oui	7
2	Le chômage des femmes en Afrique est sous-estimé	11
1.1	Le facteur pétrole dans l'économie internationale et locale	28
1.2	Caractéristiques, coûts et avantages de l'investissement étranger direct dans les services	32
1.3	Le coût économique des guerres civiles	43
1.4	Les préférences tarifaires sont une arme à double tranchant pour les conserveries de thon du Ghana	47
1.5	Toutes les entreprises d'habillement africaines survivront-elles à l'extinction de l'Accord multifibres?	48
1.6	La forte croissance enregistrée en Tanzanie contribue-t-elle à la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté?	57
2.1	Principaux termes	66
2.2	Problèmes de comparabilité	68
2.3	Les réglementations du travail ne sont guère appliquées	81
2.4	Quelle est l'incidence de la syndicalisation sur les marchés du travail en Afrique?	83
2.5	Contraintes pesant sur l'activité des entreprises en Afrique	84
2.6	L'effet de l'instabilité macro-économique sur les entreprises au Kenya	85
2.7	L'incidence de la guerre sur l'emploi	89
3.1	Définitions des mesures de la pauvreté	101
3.2	Les mégaprojets réalisés au Mozambique créeront-ils des emplois et réduiront-ils la pauvreté?	113
3.3	Importance des travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre pour la création d'emplois au Rwanda	120
3.4	Actions visant le renforcement de la capacité institutionnelle de la Tanzanie en vue de la création de possibilités d'emploi	121

3.5	Le Ghana met l'accent dans son DSRP sur la dimension de l'emploi d'«cent qui concerne la productivité	124
3.6	Équité, sécurité et dignité pour les travailleurs: DSRP du Mali	125
3.7	Mesures prévues dans le DSRP du Ghana pour accroître les possibilités d'emploi et améliorer l'emploi décent dans le secteur informel	127
4.1	Programme détaillé de développement agricole pur l'Afrique	155
4.2	CAMPFIRE, Zimbabwe: gestion communautaire des espèces sauvages et des ressources naturelles	161
4.3	Faire de la révolution verte un outil pour la transformation rurale, l'emploi et la réduction de la pauvreté/les enseignements tirés de l'Ouganda	162
4.4	Progrès dans la mise en œuvre de la Vision africaine sur l'eau pour 2025	166
4.5	Maîtriser les technologies de l'information et des télécommunications pour favoriser l'accès aux marchés au Kenya	168
4.6	Partenariats public-privé pour développer les débouchés des cultures stratégiques au sein de la South African Development Corporation	169
4.7	Autonomisation des femmes grâce à des services énergétiques modernes : la plate-forme multifonctionnelle du Mali	171
5.1	L'espoir représenté par l'emploi des jeunes	185
5.2	L'apprentissage au Nigéria	182
5.3	Le chômage parmi les jeunes des zones urbaines au Burkina Faso	191
5.4	Réponse du secteur privé au VIH/sida	195
5.5	Un filet de sécurité	202
5.6	Du bon usage des ardoises électroniques	205
5.7	Madagascar met en œuvre une approche efficace	207
5.8	La prévention au Botswana	208
6.1	Le commerce a réduit la pauvreté en Ouganda, mais seulement pour certains segments de la population	227
6.2	Externalisation au Ghana	236

6.3	Dynamisme des zones franches de transformation pour l'exportation à Madagascar	239
6.4	Unilever au Viet Nam: établissements de partenariats avec les fournisseurs	242
6.5	Trois exemples de la façon dont les femmes tirent parti de la mondialisation	245
6.6	Atténuer les risques liés à la mondialisation financière	249
6.7	Envois de fonds pour l'infrastructure d'un village sénégalais	253
7.1	Les réformes fiscales et les problèmes persistants	270
7.2	Les dames du téléphone au Bangladesh	276
7.3	Conditions de l'activité d'entreprise en Ethiopie: la réforme a donné des premiers résultats satisfaisants, mais il faut faire davantage	277
7.4	Améliorer la structure institutionnelle pour les PME du Mozambique	281
7.5	Le microfinancement peut contribuer à l'autonomisation des femmes et à la réduction de la pauvreté	290
7.6	Organisations à vocation religieuse servant d'organisme de placement et de centre de formation: l'exemple de l'Afrique du Sud	295

Figures

1	Croissance du PIB par région en 2002-2004 (%)	4
2	Taux de chômage par région 1995-2004 (%)	6
3	Pourcentage de travailleurs pauvres, par pays, en 1997	8
4	Salaires mensuels par secteur pour sept pays africains, sur diverses années (en dollars)	10
5	Taux de chômage en Afrique subsaharienne, par sexe et groupe d'âge, 1995-2004 (%)	11
6	Investissement intérieur brut et croissance du PIB réel en Afrique subsaharienne, 1983-2002	19
1.1	Croissance annuelle du PIB réel des pays de l'OCDE, de la zone euro et du G7, 2002-2004 (variation en pourcentage par rapport au même trimestre de l'année précédente)	30
1.2	Prix mensuels des principaux produits de base de l'Afrique, 2002-2004	35
1.3	Apports nets d'APD à l'Afrique, 1990-2003 (en milliards de dollars)	37

1.4	Les 10 pays enregistrant les meilleurs résultats et les 5 pays enregistrant les moins bons résultats en Afrique, 2004 (%)	39
1.5	Croissance du PIB réel, par sous-région africaine, 2002–2004 (%)	41
1.6	Projection de la croissance du PIB réel par région d’Afrique, 2005 (%)	54
2.1	Taux de chômage par région, 1995-2004 (%)	67
2.2	Taux de chômage en Afrique subsaharienne, par sexe et par groupe d’âge, 1995-2004 (%)	71
2.3	Salaire mensuel par secteur pour sept pays africains, diverses années (en dollars)	73
2.4	Pourcentage de travailleurs pauvres, par pays, en 1997	74
2.5	Croissance économique et progression de l’emploi en Afrique subsaharienne (%)	76
3.1	Nombre de personne vivant avec un dollar par jour, par région, 1980-2003 (% de la population)	103
3.2	Le rachitisme en Afrique	104
3.3	Différences entre zones urbaines et zones rurales, par pays, diverses années (points de pourcentage)	108
4.1	Incidence du VIH/sida sur le nombre d’orphelins en Afrique, 2003 (% des enfants orphelins)	148
4.2	Production agricole par habitant, 1961-2003 (Indice 1961=100)	150
5.1	Taux de chômage des jeunes, par région, en 2003 (%)	181
5.2	Accroissement prévu de la population active au niveau régional, par groupe d’âge, 2003–2015 (%)	183
5.3	Taux de chômage des jeunes en zones rurales et en zones urbaines dans certains pays africains (%)	184
5.4	Taux de scolarisation et de participation dans le primaire pour certains pays africains, en 2001 (%)	187
5.5	Répartition des jeunes contaminés par le VIH, par région, fin 2003	189
5.6	Principales drogues à problème en Afrique, 1995-2002	193
6.1	Part du commerce dans le PIB pour certaines régions, 1970–2002 (%)	223
6.2	L’IDE en pourcentage du PIB dans certaines régions, 1970-2003 (%)	224
7.1	L’infrastructure en Afrique subsaharienne est de moins bonne qualité que dans les autres régions en développement	272

7.2	Les coûts de transport dans le monde, par groupements régionaux et par pays, 2000 (coût de fret en pourcentage de la valeur totale des importations)	274
7.3	Enregistrer une entreprise en Afrique: nombre de procédures, durée et coût	279
7.4	Coût de l'enregistrement d'un bien (pourcentage de la valeur moyenne du bien enregistré)	284
7.5	Difficulté de l'exécution forcée des contrats : nombre de procédures, durée et coût	286
7.6	Rigidité de l'emploi en Afrique	296

Tableaux

1.1	Taux de croissance trimestriels du PIB des pays du G7, 2002T4–2004T4 (variation en pourcentage par rapport au trimestre précédent)	31
1.2	Répartition des résultats en matière de croissance en Afrique, 2000–2004 (nombre de pays)	38
1.3	Répartition des déficits budgétaires globaux en Afrique, 2003 et 2004 (en nombre de pays)	44
1.4	Distribution de l'inflation en Afrique, 2000–2004 (en nombre de pays)	45
1.5	Balance des paiements de l'Afrique, 2000–2004 (en milliards de dollars)	49
1.6	Répartition du solde du compte courant en pourcentage du PIB, 2000-04 (nombre de pays)	50
1.7	Recettes tirées par l'Afrique du tourisme, 2000–2004	51
1.8	Engagements et décaissements de l'aide au titre du Programme en faveur des PPPE, au 10 février 2005	52
2.1	Variations des taux de chômage entre régions, 2003 (%)	69
2.2	Variations des taux de chômage par pays	70
2.3	Taux d'analphabétisme des jeunes et des adultes, par région, en 2000 (%)	78
2.4	Estimation de l'exode des cerveaux à partir de l'Afrique subsaharienne	90

3.1	Indice de l'écart de pauvreté, par région, 1990-2001 (%)	103
3.2	Analphabétisme, revenu et fonctions publiques des femmes, par pays, 2001 et 2002	106
3.3	Part des travailleurs pauvres dans l'emploi total, par région, 1980-2003	109
3.4	Ventilation des 21 DSRP complets en Afrique, en fonction de leur contenu en emploi (part des réponses positives aux questions concernant l'emploi)	118
3.5	Exemples des dimensions et des politiques de l'emploi qui seront quantifiées dans les DSRP en termes d'incidence escomptée ou visée sur l'emploi	128
4.1	Indicateurs de la transformation structurelle pour certains pays africains, diverses années	142
4.2	Taux global de fécondité, 1985-2015 (nombre de naissances par femme)	146
4.3	Prévalence du VIH/sida chez les adultes de 15 à 49 ans, 2003 (%)	147
4.4	Remédier aux problèmes fonciers par des réformes des politiques et des institutions	154
4.5	Participation à l'emploi rural non agricole (%)	157
5.1	Les problèmes d'emploi dans les Documents stratégiques sur la réduction de la pauvreté dans 21 pays africains	198
7.1	Création d'une entreprise	279
7.2	Enregistrement d'une entreprise au Tchad et au Maroc, 2004	280
7.3	Comparaison régionale de l'exécution forcée des contrats	285

Note

Les sources officielles de la CEA proviennent d'informations et de données régulières fournies par les Bureaux nationaux de statistique, d'enquêtes et de rapports concernant les pays, les banques centrales, les ministères des finances et des autres ministères, des agences spécialisées des Nations Unies, du FMI, de la Banque mondiale, de la BAD et d'autres organisations internationales financières.

Nous sommes aussi reconnaissants d'avoir pu utiliser des informations et des données sur les pays provenant de la section Afrique de la Banque mondiale, les indicateurs de développement de la Banque mondiale, les statistiques financières internationales et des analyses de la situation internationale telles que les rapports établis par pays par le FMI, l'Economist Intelligence Unit et le Rapport sur le développement humain du PNUD.

Avant-propos

L'Afrique, continent le plus pauvre du monde, doit de toute urgence créer davantage d'emplois pour éliminer le spectre de la famine et de la malnutrition et améliorer le niveau de vie de la population qui demeure faible dans l'ensemble.

Dans l'optique du développement de l'Afrique, le chômage est en effet l'un des plus grands défis à relever, le pourcentage de chômeurs à la recherche d'un emploi en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord était estimé, respectivement, à 10,9% et 10,4% en 2003. Ces deux régions sont ainsi classées au deuxième et au troisième rang de celles qui comptent le plus de chômeurs, la première place revenant au Moyen-Orient.

Mais ces chiffres occultent une réalité encore plus sombre, car ils ne tiennent pas compte de la multitude des travailleurs pauvres ni des personnes qui ont renoncé à trouver un emploi décent. De plus, ces taux ne reflètent pas la répartition inégale du chômage entre les pays et entre les régions et, au sein des pays, entre les tranches d'âge et entre les sexes. Au vu des tendances démographiques actuelles, on estime que l'Afrique devra créer quelque 8 millions d'emplois nouveaux par an pour absorber le nombre croissant des demandeurs d'emploi.

Outre l'examen traditionnel des résultats économiques du continent au cours de l'année précédente et la projection de ses perspectives à moyen terme, le *Rapport économique sur l'Afrique 2005*, le sixième d'une série de publications annuelles, présente une analyse détaillée des problèmes que posent le chômage et la lutte contre la pauvreté, questions clefs qui sont au cœur du débat sur le développement de l'Afrique.

Le taux de pauvreté est resté pratiquement stable sur le continent ces deux dernières décennies, alors même qu'il baissait dans d'autres régions en développement. Concrètement, au moins 61 millions d'Africains de plus qu'en 1990 souffrent de la faim aujourd'hui.

La création d'un plus grand nombre d'emplois décents accessibles aux pauvres constitue le moyen le plus efficace de s'attaquer à la pauvreté en Afrique. Cette corrélation a été reconvenue au plus haut niveau politique ces trois dernières décennies. Plus récemment, en 2004, les chefs d'État et de gouvernement africains ont adopté la Déclaration de Ouagadougou sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, réaffirmant ainsi leur ferme volonté de combattre la pauvreté par la création d'emplois.

Le *Rapport économique sur l'Afrique 2005* contient une analyse approfondie des obstacles à la création d'emplois et propose des mesures pour traduire en actes le discours politique sur le continent.

Rédigé à l'intention des décideurs et des universitaires africains et non africains, pour enrichir et stimuler le débat sur le thème de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté, il présente une analyse détaillée des défis inhérents au chômage et à la lutte contre la pauvreté en Afrique.

Le rapport souligne que seul un quart des pays africains a pu afficher des taux de croissance d'au moins 5% au cours des dix dernières années. En plus d'une croissance soutenue, il faudrait une répartition plus équitable des fruits de cette croissance pour parvenir réellement à faire reculer la pauvreté. Pour cela, les pays africains doivent améliorer leur gouvernance économique et politique.

Plusieurs initiatives lancées sur le continent montrent la ferme intention des gouvernements d'améliorer les conditions de vie des populations, ce qui autorise un certain optimisme. Dans certains pays, par exemple, les technologies de l'information servent de moteur au développement d'une industrie des centres d'appel à forte intensité de main-d'œuvre et bien rémunérée; ce genre de stratégie pourrait contribuer à réduire la dépendance excessive du continent à l'égard de l'agriculture.

Il est impératif de procéder à une transformation économique qui redéploie une part importante de la main-d'œuvre agricole vers d'autres secteurs plus productifs. Dans cette optique, les gouvernements doivent entreprendre des réformes de façon à créer un environnement propice à l'entreprise privée.

Je suis convaincu que l'analyse et les recommandations présentées dans cette édition 2005 du *Rapport économique sur l'Afrique* seront utiles aux responsables africains et à leurs partenaires dans le processus de développement avec qui ils sont engagés dans la lutte contre la pauvreté en Afrique.

K. Y. Amoako
Secrétaire exécutif
Septembre 2005
Addis-Abeba

Remerciements

Le présent rapport a été établi sous la supervision générale de M. K. Y. Amoako, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). M. Augustin Fosu, Directeur de la Division de la politique économique et sociale de la CEA a fourni des informations utiles à l'équipe qui a élaboré le rapport. Dirigée par Shamika Sirimanne, jusqu'en mars 2005, et par Janvier Désiré Nkurunziza, par la suite, cette équipe était composée comme suit: Maria Delfina Alcaide, Bartholomew Armah, Mamadou Bal, Kwabia Boateng, Derrese Degefa, Mamadou Diagne, Adam Elhiraika, Adrian Gauci, Joan Kagwanja, Workie Mitiku, Sumit Roy, Vanessa Steinmeyer, Reto Thoenen, et Susanna Wolf. Les membres de l'équipe adressent, également leurs vifs remerciements à M. Josué Dioné, Directeur de la Division du développement durable, qui est l'un des auteurs du Chapitre 4. Ils expriment en outre leur gratitude à Mme Cristina Muller qui a apporté son concours à l'édition du rapport et à Mme Asnaketch Amde qui a assuré les services de secrétariat.

Le rapport a bénéficié de commentaires et de contributions d'experts de la CEA appartenant à diverses divisions et aux représentations sous-régionales, en particulier lors des réunions d'évaluation interne par les pairs.

La contribution du groupe d'experts extérieurs qui a examiné le rapport en mars 2005 à Addis-Abeba est aussi hautement appréciée. Nous tenons à mentionner nommément Arne Bigsten, Kwabena Gyimah-Brempong, Robert Liebenthal, Una Osili Okonkwo, George Okutho, Abebe Shimeles et Samuel Wangwe. Enfin, nous remercions vivement à Mme Roza Habtewold, de ses efforts diligents en pour organiser l'évaluation externe par les pairs, et M. Bruce Ross-Larson et son équipe, qui ont édité le rapport final.



Relever le défi posé par le chômage et la pauvreté en Afrique

La pauvreté frappe beaucoup plus durement l'Afrique que les autres régions en développement. Plus surprenant est le fait que, sur le continent africain, elle revêt un caractère chronique et elle est en progression. La part de la population totale vivant au-dessous du seuil de un dollar par jour est, à 46%, plus élevée aujourd'hui que dans les années 80 et 90 – et ce malgré des améliorations significatives de la croissance du PIB en Afrique ces dernières années. La pauvreté n'a donc pas réagi à la croissance économique. Cette tendance s'explique par le fait que la majorité de la population n'a pas accès à l'emploi ni à une source sûre de revenu.

Diverses raisons ont été avancées pour expliquer l'absence d'incidence de la croissance économique sur la pauvreté en Afrique. La première est l'insuffisance du taux de croissance. Les pays africains doivent connaître une croissance de 7% par an, selon les estimations, pour assurer le recul de la pauvreté nécessaire pour réaliser l'Objectif 1 des Objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes vivant dans la pauvreté. Ce taux est beaucoup plus élevé que le taux moyen de près de 4% enregistré au cours de la dernière décennie.

La deuxième est la faible absorption de main-d'oeuvre dans les secteurs en expansion. La croissance a surtout touché le secteur extractif, qui est traditionnellement capitalistique. L'agriculture, qui emploie la majeure partie des actifs dans la plupart des pays africains, se caractérise par une faible progression de la productivité et n'a donc pas permis d'assurer à la population une véritable sécurité de l'emploi et du revenu, surtout dans les zones rurales.

La troisième est l'inégalité dans la répartition des opportunités générées par la croissance économique.¹ Les pauvres n'ont pas les moyens de participer de façon significative à l'économie, qu'il s'agisse de produire des biens et des services ou de fournir de la main-d'oeuvre. Il existe une étroite association entre la performance de l'emploi et la prévalence de la pauvreté: les taux de pauvreté sont restés à peu près constants, tout comme le taux de chômage recensé depuis les années 80 (Tarantino 2003; OIT 2004c). En outre, l'instabilité de la croissance a accentué la vulnérabilité des pauvres. Seuls quelques pays d'Afrique ont enregistré une croissance soutenue au fil des années. Or, c'est précisément une croissance de ce type qui est requise pour accroître l'emploi et réduire la pauvreté.

- Un emploi convenable est la principale porte de sortie. Un moyen essentiel d'échapper à la pauvreté en Afrique est l'accès à un emploi décent, concept qui recouvre la qualité de l'emploi – définie par des emplois productifs et sûrs assurant un revenu adéquat et des conditions de travail raisonnables – et la quantité

de l'emploi.² Un emploi décent renforce le lien entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté globale.

Les conditions préalables à la création d'emplois décents sont notamment la transformation des économies africaines, où le secteur agricole traditionnel à faible productivité doit céder la place à un secteur agricole et à un secteur agroalimentaire à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre et aux activités industrielles et de services en expansion, de façon à tirer parti des possibilités offertes par la mondialisation. Il faut donc que les responsables politiques fassent preuve de détermination dans la gestion de ces économies et accordent la priorité à la création d'emplois dans les programmes nationaux de développement, notamment les stratégies de réduction de la pauvreté.

- Une prise de conscience politique commence de se faire jour chez les responsables, qui se préoccupent de plus en plus de répondre à l'enjeu que représente l'emploi en Afrique. Ces dernières années, les gouvernements des pays africains se sont interrogés sur les liens entre l'emploi et la réduction de la pauvreté ainsi qu'entre la gestion macro-économique et les cadres de développement.

Dans leur Déclaration de 2004 sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, les Chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'Union africaine ont reconnu que la pauvreté généralisée, le chômage et le sous-emploi compromettent les droits fondamentaux et la dignité des individus et des communautés - et font peser une menace sur la stabilité sociale, économique et politique. Ils ont souligné l'urgence de la création d'emplois en tant qu'« objectif explicite et central des politiques économiques et sociales ».³

- On manque d'analyses empiriques pouvant orienter l'action. L'emploi est souvent absent des politiques de développement et des stratégies de réduction de la pauvreté mises en œuvre en Afrique. Les données sur le marché du travail font souvent défaut, ce qui nuit à la capacité de traduire un accord politique sur le caractère central de la création d'emplois en stratégies de développement concrètes. L'absence d'analyses détaillées de l'emploi dans les programmes nationaux de développement s'explique sans doute par le fait que l'on part de l'hypothèse que la croissance se traduira automatiquement par un plus grand nombre d'emplois ainsi que par le manque de compréhension de la façon dont le marché du travail fonctionne en Afrique (OIT et CEA 2004). Les problèmes d'emploi doivent faire l'objet d'une analyse approfondie pouvant servir de base aux politiques de réduction de la pauvreté et de développement en Afrique.
- ***Réduire la pauvreté en créant des emplois.*** Le présent rapport est axé sur quatre défis majeurs que doit relever l'Afrique pour lutter contre le chômage et la pauvreté: assurer une transformation structurelle de façon à mettre fin à la sous-utilisation de la main-d'œuvre rurale, remédier au chômage généralisé des jeunes, maîtriser la mondialisation pour créer des emplois décents et mettre en place des conditions propices à la création d'emplois dans le secteur privé grâce à une augmentation des investissements.

Le rapport présente des approches concrètes pour la mise en oeuvre de programmes de réduction de la pauvreté fondés sur la création d'emplois décents:

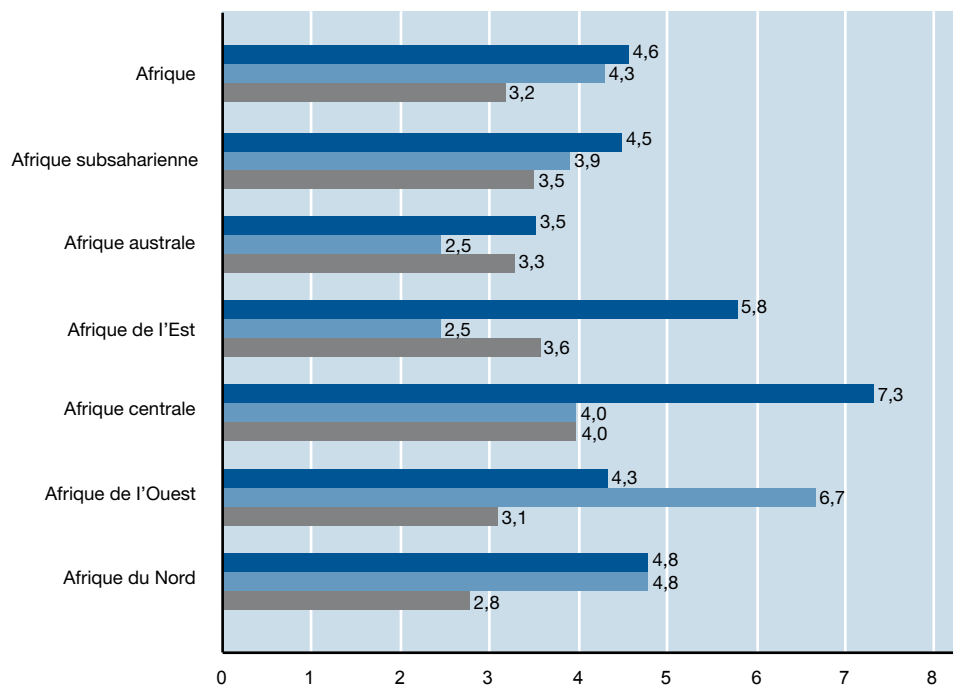
- Assurer la transformation structurelle des économies des pays africains grâce à des technologies intensives en main-d'œuvre, étayées par des améliorations de la productivité dans le secteur agricole et le secteur informel.
- Améliorer l'accès des pauvres à des ressources productives et au capital humain requis pour tirer parti des fruits de la croissance.
- Réduire le plus possible les obstacles réglementaires à l'investissement privé, intérieur et étranger, et mettre en place une infrastructure productive de façon à assurer la compétitivité des entreprises privées dans un environnement de plus en plus mondialisé.
- Améliorer la gouvernance politique de façon à soutenir la croissance et à faciliter la répartition équitable du revenu et des autres opportunités économiques, la volonté politique de se démarquer des attitudes traditionnelles étant aussi nécessaire le cas échéant.

Résultats macro-économiques

La croissance du PIB s'est accélérée en 2004 – mais pas suffisamment pour faire barrage à la pauvreté et au chômage

L'Afrique a enregistré une croissance de 4,6% en 2004 – soit le taux le plus élevé depuis dix ans et une amélioration continue par rapport à la fois à 2002 et à 2003 (figure 1). Cette progression par rapport aux 4,3% de 2003 a été soutenue par la forte reprise mondiale et par la hausse correspondante des cours des produits de base, avec entre autres une augmentation de la production de pétrole. D'autres facteurs ont aussi joué un rôle, notamment la bonne qualité de la gestion macro-économique, la progression des résultats agricoles sur l'ensemble du continent et l'appui continu des donateurs sous la forme d'apports d'aide et d'allègements de la dette.

Les perspectives de croissance en 2005 sont bonnes pour les pays producteurs de pétrole, mais incertaines pour les pays importateurs. Le climat devrait rester favorable, soutenant la croissance du secteur agricole et la croissance économique globale dans un environnement de faible inflation. Mais l'appréciation continue des monnaies nationales, en particulier dans les économies rattachées à la zone euro, nuira vraisemblablement à la croissance.

Figure 1**Croissance du PIB par région en 2002–2004 (%)**

Source : CEA, à partir de sources officielles.

Différences régionales et nationales marquées dans les résultats de croissance

La croissance est très inégale au niveau régional (figure 1). Sauf pour l'Afrique de l'Ouest, la croissance régionale a été généralement plus forte en 2004 qu'en 2002 et en 2003. C'est l'Afrique centrale qui a enregistré la plus forte croissance en 2002 et en 2004. En 2004, elle a été en tête des sous-régions avec une croissance de 7,3%, suivie par l'Afrique de l'Est (5,8%), l'Afrique du Nord (4,8%) et l'Afrique de l'Ouest (4,3%).

La plupart des pays n'ont pas réussi, toutefois, à atteindre le taux de 7% ou plus requis pour réaliser l'Objectif 1 des Objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015. Seuls six pays ont enregistré une croissance du PIB de 7% en 2004: Tchad (39%), Guinée équatoriale (18,3%), Libéria (15%), Ethiopie (11,6%), Angola (11,5%) et Mozambique (8,3%). Dix-sept pays africains ont connu une expansion mais inférieure à 4% en 2004, alors qu'une contraction de l'activité est intervenue dans deux d'entre eux. Sur la période 2000–2004, seuls cinq pays ont enregistré une croissance de 7% (Guinée équatoriale, Tchad, Mozambique, Angola et Soudan); pour neuf autres, l'expansion a été de 5 à 7% (Ethiopie, Rwanda, Libéria, Ouganda, Burkina Faso, Maurice, Sénégal, Tanzanie et Botswana), alors que deux ont souffert d'une contraction (Seychelles et Zimbabwe).

Conditions macro-économiques – faible inflation et amélioration de la situation budgétaire et de la balance des opérations courantes.

La situation macro-économique a continué de s'améliorer dans la région en 2004 grâce à des politiques monétaires et budgétaires prudentes, à une amélioration des approvisionnements alimentaires, à un accroissement des flux d'aide publique au développement (APD) et des opérations d'allègement de la dette ainsi qu'à un relèvement des cours des produits de base. Le rétablissement de la paix et la stabilité politique dans plusieurs pays ont aussi joué dans un sens favorable.

L'inflation – mesurée par l'indice des prix à la consommation – a reculé pour revenir à 8,4%, contre 10,6% en 2003, la pression exercée par le niveau élevé des prix du pétrole étant atténuée par le niveau satisfaisant des récoltes et des politiques monétaires et budgétaires restrictives en de nombreux endroits du continent. En moyenne, le déficit budgétaire est tombé à 0,8% du PIB en 2004, selon les estimations, alors qu'il se situait à 1,5% en 2003. Ce résultat est remarquable compte tenu de la nécessité dans laquelle se trouvent de nombreux pays d'accroître les dépenses pour lutter contre la pauvreté.

La balance des opérations courantes a enregistré un excédent de 2,8 milliards de dollars en 2004, après trois années de déficit. Alors qu'elle affichait un déficit de 0,2% au titre des exportations de biens et de services en 2003, la région est passée à un excédent de 1,2% en 2004, grâce à la hausse des cours du pétrole et des produits de base. Le nombre de pays enregistrant des excédents de la balance courante s'est accru de 11 en 2003 à 14 en 2004, dont 8 pays producteurs de pétrole.

L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés a apporté un soutien budgétaire – mais pas suffisant pour assurer un endettement viable

Les principaux facteurs ayant contribué à l'amélioration de la situation macro-économique de l'Afrique ont été l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'augmentation de l'APD. L'Initiative PPTE vise à réduire l'endettement des pays pauvres lourdement endettés en consentant des allègements et en permettant ainsi une réorientation vers des investissements dans le développement social de ressources qui auraient autrement été utilisées pour le service de la dette. Cette initiative étant encore en cours, il est sans doute prématuré de formuler des vues tranchées sur ses effets à long terme. Mais certaines contraintes majeures ont été identifiées: rythme lent de la fourniture de l'aide, risque concernant la viabilité de l'endettement à long terme, déficiences méthodologiques dans l'estimation de la viabilité de l'endettement, difficulté pour les pays de poursuivre les réformes politiques après avoir atteint le point de décision, et l'insuffisance des allègements de la dette.

Malgré ces contraintes, 12 pays africains avaient atteint leur point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE à la fin de 2004 et ont été admis à bénéficier d'allègements. En 2004, seuls cinq pays africains ont atteint leur point d'achèvement: Ethiopie, Ghana, Madagascar, Niger et Sénégal. Si aucun pays n'a atteint le point de décision en 2004, 11 pays l'avaient déjà atteint, devenant admissibles à un allègement intérimaire de la dette. Le Burundi et la République du Congo devraient atteindre leur point de décision en 2005.

L'aide publique au développement s'accroît

Les apports nets d'APD aux pays africains, indispensables pour soutenir leur croissance, ont atteint le niveau record de 26,3 milliards de dollars en 2003, contre 21 milliards de dollars en 2002. La tendance à la baisse observée depuis les années 90 s'est ainsi inversée. Les apports des membres du Comité d'aide au développement (CAD) en tant que groupe sont restés bien inférieurs au niveau promis, c'est-à-dire une APD de 0,7% du revenu intérieur brut (RIB), bien que quatre pays aient dépassé ce seuil en 2003: Danemark (0,84%), Luxembourg (0,81%), Pays-Bas (0,80%) et Suède (0,79%). On s'attend que l'APD en provenance des pays du CAD augmente pour passer du niveau actuel de 0,25% du RIB à environ 0,30% d'ici à 2006, conformément à la Déclaration de Monterrey de 2002.

L'enjeu du chômage

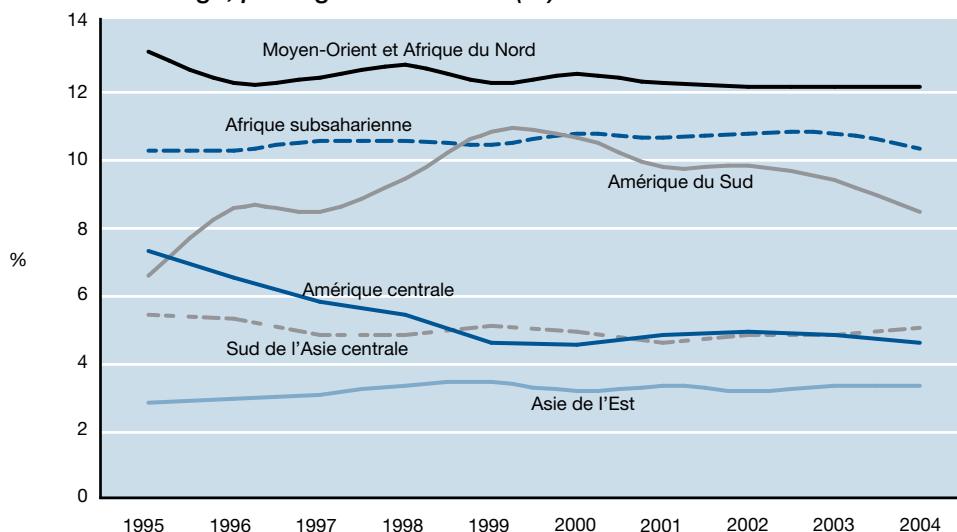
Si la performance macro-économique s'est nettement améliorée en Afrique depuis le milieu des années 90, cette amélioration semble avoir eu peu d'incidence sur le chômage. La croissance annuelle moyenne du PIB s'est régulièrement accélérée pour passer de moins de 3% en 1998 à 4,6% en 2004. Mais le chômage tourne autour de 10% depuis 1995 (figure 2).

Les perspectives d'emploi sont peu encourageantes

Le taux moyen de chômage pour 2003 se situe, selon les estimations, à 10,9% pour l'Afrique subsaharienne et à 10,4% pour l'Afrique du Nord, soit un niveau plus élevé que dans la plupart des autres régions en développement (OIT 2004a) (figure 2).

Figure 2

Taux de chômage, par région 1995–2004 (%)



Source: Tarantino 2003.

Encadré 1

La comparabilité est-elle un problème? Oui

Les indicateurs du marché du travail ne sont pas nécessairement comparables entre les économies pour plusieurs raisons.

- *Différences conceptuelles.* Les bureaux nationaux de statistique, même lorsqu'ils utilisent les directives conceptuelles de l'Organisation internationale du Travail, ne mesurent pas de la même façon l'emploi et le chômage. Par exemple, les pays adoptent des limites d'âge différentes dans leur définition de la population active. Dans les données disponibles, les limites d'âge inférieures varient de 7 ans en Ouganda à 18 ans en Tunisie. En outre, certains pays utilisent des limites d'âge supérieures différentes pour l'estimation des taux de chômage: 64 ans en Egypte et 69 en Namibie. Par ailleurs, des pays comme le Lesotho, la Zambie et le Zimbabwe estiment les taux de chômage à partir de la population active civile et non de la population totale.
- *Différences dans les sources.* Les estimations nationales du marché du travail sont fondées sur des informations de sources différentes. Ces différences génèrent des écarts substantiels entre les taux de chômage. En Afrique du Sud, le taux de chômage établi sur la base des registres officiels de l'emploi était de 5,4% en 1997, alors que celui fondé sur l'enquête auprès des ménages de 1999 atteignait pas moins de 25,3%. Les taux de chômage en Algérie, au Burundi, à Maurice et au Nigéria sont obtenus à partir des estimations officielles, ce qui fait qu'ils ne sont pas comparables avec ceux fondés sur les enquêtes auprès des ménages en Egypte, au Kenya, en Ouganda et au Zimbabwe.
- *Nombre différent d'observations par année.* Du fait des fluctuations conjoncturelles, les statistiques d'une année donnée peuvent différer suivant la fréquence : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. Dans certains pays, les estimations sont fondées sur deux périodes d'observation par an : mars et septembre pour Maurice, mai et novembre pour l'Egypte.

Source : OIT 2005a, 2005b.

Le chômage recensé en Afrique subsaharienne se situe, selon les estimations, à 29,4 millions, avec des différences marquées par sous-région, pays, sexe et groupe d'âge. En 2003, l'Afrique de l'Ouest enregistrait, à 6,7%, le plus faible taux de chômage, en raison essentiellement du peu d'actifs occupant des emplois rémunérés et des emplois dans le secteur formel. L'Afrique australe avait le taux de chômage le plus élevé, à 31,6%. Au niveau des pays, le taux de chômage était faible en Ouganda, à 7%, mais élevé au Lesotho, à 39%, en 1997.⁴ Les femmes jeunes en Afrique subsaharienne ont un plus faible taux de chômage (18,4%) que les hommes (23,1%), mais elles sont moins nombreuses à travailler.

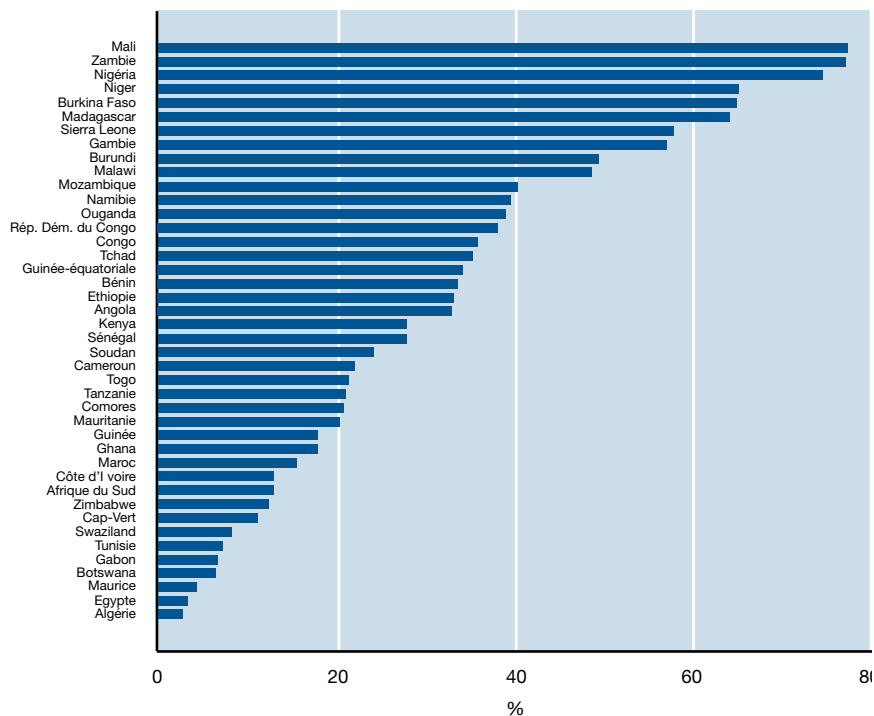
Les chiffres du chômage « recensé » pour l'Afrique, bien que plus élevés que dans d'autres régions, semblent peu fiables et trop faibles pour être réalistes. Pour quelles raisons? Nombre de pays ne collectent pas d'informations ou n'en rendent pas compte. Les pays qui fournissent des informations communiquent des données incomplètes, alors que toutes les informations notifiées ne sont pas comparables entre les pays (encadré 1). En outre,

le calcul des taux de chômage part de l'hypothèse que les participants au secteur informel sont pourvus d'un emploi, alors que la vaste majorité d'entre eux travaillent beaucoup et gagnent très peu.

Le chômage est masqué par la forte proportion de travailleurs pauvres et de travailleurs découragés

Les travailleurs pauvres représentent près de 45% des effectifs totaux des personnes employées en Afrique subsaharienne (OIT 2004a). Selon les estimations, 110 millions de personnes considérées comme pourvues d'un emploi gagnent moins que le salaire de pauvreté et ne sont pas en mesure d'assurer à leur famille des conditions de vie décentes. En 1997, le pourcentage des travailleurs pauvres était de 75% environ au Mali, alors que seulement 3% des personnes pourvues d'un emploi vivaient en deçà du seuil de pauvreté de un dollar par jour en Algérie (Majid 2001) (figure 3). On trouve surtout les travailleurs pauvres dans le secteur informel et l'agriculture, où le sous-emploi est la règle.

Figure 3
Pourcentage de travailleurs pauvres, par pays, en 1997 (%)



Source: Majid 2001.

Les travailleurs non agricoles, en particulier les femmes, se retrouvent surtout dans le secteur informel faiblement rémunéré

Sur la période 1994–2000, l'emploi informel a représenté 72% de l'emploi non agricole en Afrique subsaharienne (OIT 2002). Si l'on ne tient pas compte de l'Afrique du Sud, cette part passe à 78%. En Afrique du Nord, 48% de l'emploi non agricole est informel. Le secteur informel est généralement une plus importante source d'emplois pour les femmes. En Afrique subsaharienne, 84% des femmes ne travaillant pas dans le secteur agricole exercent un emploi dans le secteur informel, contre 63% des hommes. En Afrique du Nord, toutefois, ces pourcentages sont seulement de 43% pour les femmes et de 49% pour les hommes.

Les travailleurs du secteur informel tendent à gagner moins que leurs homologues du secteur formel. Par exemple, si les travailleurs du secteur formel sont généralement rémunérés plus que le salaire minimum – grâce à la politique salariale de l'Etat et à l'activité syndicale – les données d'enquête concernant cinq villes africaines montrent que de forts pourcentages de travailleurs du secteur informel gagnent moins que le salaire minimum (Charmes 1990): 67% à Yaoundé, 43% à Bamako, 33% à Lomé et 23% à Kigali.

Les travailleurs de l'économie informelle souffrent donc d'une bien plus grande prévalence de la pauvreté – et sont fortement exposés au risque, compte tenu des conditions dans lesquelles ils vivent et ils travaillent (Chen 2000). Les travailleurs informels tendent aussi à n'avoir guère accès, ou pas accès du tout, aux mécanismes formels de garantie du risque, comme les assurances et les pensions, ou aux services de ce type. Ils n'ont pas non plus les ressources nécessaires pour financer leur logement, leurs soins de santé, leur éducation et leur formation.

Plusieurs facteurs expliquent l'exclusion de l'essentiel de la population de l'emploi formel: la lenteur de la croissance dans le secteur formel, les moyens limités de participer au marché du travail et les obstacles institutionnels, comme les syndicats.

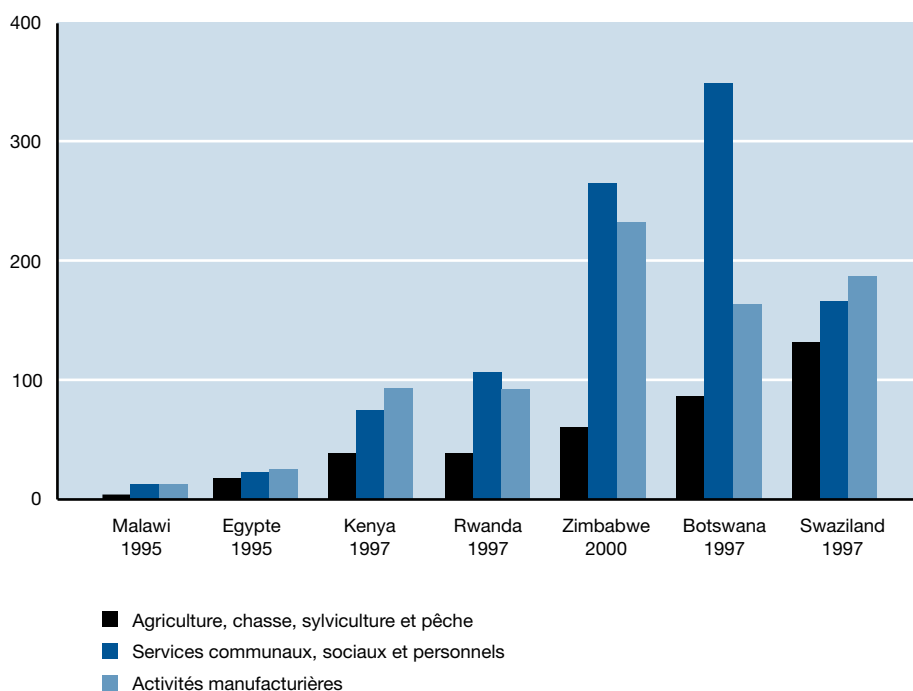
Sous-emploi important dans l'économie rurale

En Afrique, le secteur agricole, qui regroupe la majeure partie des travailleurs, est caractérisé par un sous-emploi saisonnier. Dans les zones rurales, beaucoup travaillent moins d'heures qu'ils ne le souhaiteraient, gagnent moins que leurs homologues du secteur manufacturier et des services (figure 4), utilisent moins leurs qualifications et sont généralement moins productifs.

En outre, les modalités traditionnelles de travail, comme les échanges de travail volontaires et le travail communautaire, qui sont courantes dans nombre de communautés rurales, entraînent des distorsions dans les allocations de main-d'œuvre et diminuent la durée du travail et le revenu des différents membres de la communauté. Cette sous-utilisation de la capacité de production de la population active explique dans une large mesure l'existence de travailleurs pauvres.

Figure 4

Salaires mensuels par secteur pour sept pays africains, sur diverses années (en dollars)



a. Données concernant les travailleurs non qualifiés seulement.

Source: OIT 2005b.

Le chômage des jeunes est deux fois supérieur à la moyenne

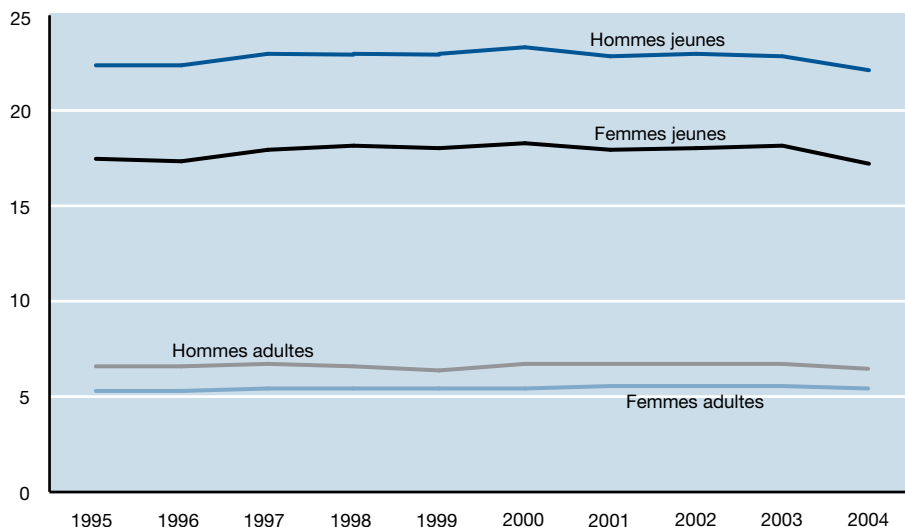
Le chômage des jeunes est un problème particulier en Afrique (figure 5). A 21% en Afrique subsaharienne et à 22,8% en Afrique du Nord, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans était deux fois supérieur à celui de la population active globale en 2003 (OIT 2004b). En Afrique subsaharienne, le chômage des jeunes en pourcentage du chômage total était de 63%, alors que les jeunes ne représentaient que 33% de la population active. Ce taux de chômage des jeunes beaucoup plus élevé concerne les filles comme les garçons (voir figure 5).

Le chômage des femmes est exagérément masqué

Le taux de chômage officiel est plus faible pour les femmes que pour les hommes, chez les adultes comme chez les jeunes, bien que la différence soit encore plus marquée pour ces derniers (voir figure 5). Cet écart n'est observé qu'en Afrique subsaharienne et en Asie de l'Est. En outre, dans la réalité du monde du travail, une part exagérément importante du

Figure 5

Taux de chômage en Afrique subsaharienne, par sexe et groupe d'âge, 1995–2004 (%)



Note : par jeunes on entend les 15 à 24 ans (ou les âges les plus proches pour lesquels on dispose de données); par adultes, on désigne les 25 à 64 ans.

Source: Tarantino 2003.

Encadré 2

Le chômage des femmes en Afrique est sous-estimé

Le chômage des femmes en Afrique pourrait être sous-estimé pour plusieurs raisons :

Compte tenu des normes sociales, les femmes sont beaucoup plus nombreuses à effectuer des tâches non rémunérées à domicile et ne sont pas comptabilisées parmi les chômeurs.

Davantage de femmes que d'hommes peuvent aussi être classées parmi les « travailleurs découragés ». Les femmes ont moins de chances de trouver un emploi dans un contexte de fort chômage et sortent ainsi du marché du travail formel, se tournant peut-être vers le secteur informel. Dans un cas comme dans l'autre, elles ne sont pas comptabilisées parmi les chômeurs dans les statistiques officielles et leur chômage se trouve ainsi « déguisé ».

Le taux de chômage officiel masque le fait que les femmes qui travaillent se trouvent essentiellement dans le secteur informel en Afrique. En Afrique subsaharienne, 84% des femmes qui travaillent dans des activités non agricoles sont dans le secteur informel, contre 63% des hommes. En outre, la plupart des femmes qui travaillent dans le secteur informel sont des travailleurs indépendants, et non des salariés. En Afrique du Nord, 72% des femmes travaillant dans le secteur informel étaient des travailleurs indépendants en 1994–2000.

Source: OIT 2002.

chômage des femmes est masquée (encadré 2), de sorte que leur taux de chômage effectif est vraisemblablement plus élevé que ne l'indiquent les statistiques officielles.

La relation entre pauvreté et chômage

Les pauvres n'ont qu'un accès très limité aux actifs essentiels, y compris la terre et le capital humain et physique, et n'exercent que très peu de contrôle sur ces actifs. Avec de faibles revenus et un bas niveau de consommation, les pauvres n'ont pas les moyens de participer à la production et au marché du travail. La plupart d'entre eux ont aussi un faible niveau d'instruction et sont sans doute en moins bonne santé que le reste de la population. Beaucoup dépendent pour leurs moyens d'existence de l'agriculture de subsistance à faible productivité ou du secteur informel, où les rendements du travail et du capital sont généralement faibles. Les travailleurs du secteur informel sont mal payés, ne bénéficient que d'une protection limitée et connaissent de fréquentes périodes de chômage. Ces facteurs, associés au manque d'accès aux institutions qui déterminent les politiques, empêchent les pauvres de se donner les moyens d'une vie décente.

Le pourcentage de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté n'est qu'une partie du problème. En Afrique, si la très grande pauvreté touche un grand nombre de personnes, celles-ci sont aussi condamnées à cette situation pendant des périodes longues et ininterrompues. Beaucoup de ces pauvres chroniques sortent brièvement de la pauvreté grâce à l'emploi saisonnier, mais ils ne sont guère en situation de contribuer au changement technologique et à la croissance économique. Pour ce groupe, incapable de participer directement au processus de croissance, une expansion économique globale, même insuffisante, est indispensable à une progression de leurs revenus.

En résumé, l'absence d'un lien clair entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté est imputable à deux facteurs: premièrement, la faible intensité en emplois du processus de croissance et, deuxièmement, l'inaptitude des pauvres à intégrer le processus de croissance et à tirer parti des possibilités d'emploi.

Il faut se préoccuper du contenu en emplois des programmes de réduction de la pauvreté

Un cadre important de la lutte contre la pauvreté en Afrique est le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), une initiative de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international à laquelle nombre de pays africains ont souscrit. Cet outil a permis aux pays d'accroître les investissements dans les services sociaux et à obtenir de bons résultats sur le plan budgétaire. Cependant, il faut repenser la façon dont les préoccupations en matière d'emploi peuvent être prises en compte dans les DSRP. D'après une évaluation de 21 DSRP complets en Afrique, il existe encore des possibilités considérables d'intégrer les problèmes d'emploi qui ont été négligés jusque-là. Les mesures prises devraient viser davantage à répondre de façon plus systématique aux préoccupations nationales de l'emploi en Afrique.

La plupart des DSRP traitent bien de certains aspects la création d'emplois : politiques agricoles et du développement rural, crédits et prêts, l'éducation et formation, investisse-

ments dans l'infrastructure, renforcement des capacités institutionnelles et développement du secteur privé. Mais les retombées de la mondialisation et d'autres politiques, comme la libéralisation et la privatisation, et l'intégration mondiale et régionale, sont ignorées.

Une large croissance de l'emploi, permettant de réduire la pauvreté, est requise

La lutte contre la pauvreté par le biais de la création d'emplois appelle une action délibérée. Elle exige la coordination de l'offre et de la demande de main-d'œuvre, car si une croissance intensive en emplois est nécessaire elle n'est pas suffisante. En effet, même si des emplois sont créés, les pauvres n'ont pas les qualifications voulues pour tirer parti des nouvelles possibilités offertes par le marché du travail. Ils doivent donc avoir accès au capital humain (éducation, qualifications et formation, santé), à des actifs comme la terre, et aux marchés. Des mesures spéciales sont requises pour remédier à la discrimination entre les sexes et aux réglementations du travail qui s'avèrent restrictives.

Relever le défi de l'emploi pour réduire la pauvreté

Le problème fondamental des marchés du travail en Afrique est l'impuissance à créer davantage d'emplois mieux rémunérés pour répondre aux besoins de la population active et réduire la pauvreté. Les quatre principaux défis à relever sont les suivants :

- Réaliser la transformation structurelle nécessaire pour mettre fin au sous-emploi et à la pauvreté dans les zones rurales.
- Remédier au chômage des jeunes.
- Tirer parti de la mondialisation pour créer des emplois décents.
- Faciliter l'investissement du secteur privé pour créer plus d'emplois.

Une transformation structurelle est requise pour mettre fin au sous-emploi et à la pauvreté dans les zones rurales

Des interactions intersectorielles plus étroites, en particulier entre l'économie agricole rurale, le secteur des services et l'industrie moderne, sont nécessaires pour renforcer les effets de la croissance sur l'emploi et la réduction de la pauvreté. Dans cette optique, une transformation structurelle doit intervenir dans les économies africaines afin de générer une augmentation de l'emploi qui soit au moins à la hauteur de l'accroissement de la population active.

Le problème du manque d'emplois puise ses racines dans le manque de transformation structurelle de l'économie, qui permettrait une diversification dans des activités autres que le secteur agricole, dont la productivité est faible et en diminution (Khan 1997). La progression de la productivité agricole et l'augmentation des revenus des agriculteurs sont des éléments indispensables à la transformation structurelle. Il a été démontré que les gains de productivité dans l'agriculture peuvent avoir des retombées positives sur la

croissance dans le secteur manufacturier, par exemple. Les données empiriques montrent que la réduction de la pauvreté est plus marquée lorsque la croissance agricole se maintient au-dessus de 2% l'an (Islam 2004).

La baisse annuelle continue de la productivité du travail dans le secteur agricole constitue donc un obstacle important à la transformation structurelle (FAO 2005).

La population active africaine n'arrive pas à se libérer des méthodes traditionnelles de production en l'absence d'une expansion des activités manufacturières et des services qui permettrait d'absorber la main-d'oeuvre agricole excédentaire. En outre, l'urbanisation rapide a créé un excédent de main-d'oeuvre en zone urbaine. La progression de la productivité dans l'ensemble de l'économie exige le développement du capital financier et humain, qui appelle une transition démographique – à savoir de faibles taux de mortalité et de fécondité.

Pour transformer les secteurs agricole et rural, il faudrait que le développement du secteur agro-industriel et para-agricole et des activités de services s'accompagne d'une croissance de la productivité agricole par le biais d'initiatives qui encouragent le développement du capital humain et favorisent une révolution verte. Cela aurait des effets positifs sur les marchés du travail urbains en réduisant le prix des denrées alimentaires et, par conséquent, l'augmentation des salaires nominaux nécessaire pour absorber la main-d'oeuvre dans le secteur industriel urbain.

La transformation structurelle requise en Afrique pour accélérer la croissance, créer des emplois et réduire la pauvreté sera favorisée par l'achèvement de la transition démographique sur le continent, le lissage des flux migratoires des zones urbaines vers les zones rurales et la réduction des taux d'accroissement démographique et d'urbanisation; l'augmentation de la productivité agricole et le renforcement des liens entre l'agriculture, les secteurs des services et l'industrie; et la promotion de l'expansion des petites et moyennes entreprises créatrices d'emplois par le biais de solides partenariats public-privé visant à améliorer la fourniture d'infrastructures, de crédits, d'intrants, de débouchés, d'activités de formation et d'autres services.

Le chômage des jeunes doit être attaqué de front

Les jeunes en Afrique subsaharienne ont 3,5 fois plus de risques de se trouver au chômage que les adultes (OIT 2004b). D'après une étude sur l'Afrique du Sud, 39% des jeunes chômeurs ont pratiquement arrêté de rechercher activement un emploi (Kanyenze, Mhone et Sparreboom 2000). Le manque d'expérience et l'insuffisance de la formation désavantagent les jeunes, même lorsque l'accélération de la croissance économique se traduit par une expansion globale des possibilités d'emplois. En période de redressement économique, les jeunes sont les derniers à être embauchés et en période de ralentissement, ils sont les premiers à être licenciés.

Le chômage des jeunes a de graves conséquences économiques et sociales. Confrontés à un horizon bouché, les jeunes chômeurs vont plus facilement se trouver impliqués dans des

activités criminelles, notamment des vols à main armée, comme en témoignent l'actualité au Nigéria et en Afrique du Sud, ou se tourner vers d'autres comportements à hauts risques et très destructeurs, comme la prostitution et l'usage illicite de stupéfiants. Une conséquence négative particulièrement inquiétante du chômage des jeunes est le recrutement d'enfants soldats pour combattre dans les conflits armés, pratique dont ont souffert les économies africaines (Fosu 2005a). Les principaux objectifs à réaliser pour faire face aux difficultés particulières des jeunes sur les marchés du travail sont les suivants: intégrer les programmes et politiques en faveur de l'emploi des jeunes; réformer l'éducation; établir des partenariats public-privé pour rassembler les ressources nécessaires; et assurer aux jeunes, en particulier aux jeunes femmes, des soins de santé.

La prise en compte spécifique des jeunes dans les principaux programmes de développement, comme les stratégies de réduction de la pauvreté, est indispensable pour faire face au problème de l'emploi de ce groupe de population. Or le contenu en emplois des DSRP en Afrique reste déficient. Il faut remédier à cette lacune dans la prochaine génération de stratégies de lutte contre la pauvreté. En outre, l'élaboration de stratégies nationales de développement ciblées sur l'emploi des jeunes devrait être accélérée au moyen de l'adhésion à l'initiative du Réseau pour l'emploi des jeunes lancée par le Secrétaire général de l'ONU, associée à la mise en place de centres pour l'emploi dotés de services s'occupant expressément des jeunes.

Le chômage des jeunes est dû en partie à l'inadéquation entre l'offre et la demande de qualifications (Boateng 2002). Le système d'enseignement doit permettre d'acquérir les profils de formation requis par le marché du travail de façon à améliorer l'employabilité des jeunes. Sur un plan strictement scolaire, il faut pour cela assurer la scolarisation de tous les enfants dans le primaire et réduire les taux d'abandon. Parallèlement, des interventions sont aussi requises pour améliorer la qualité, l'égalité entre les sexes, l'élaboration des programmes et l'enseignement technique et professionnel.

Des partenariats sont indispensables pour surmonter les contraintes financières et la pénurie de ressources dans le secteur de l'éducation. Ils peuvent aussi contribuer à assurer un retour de l'information du secteur privé vers le système d'enseignement à propos des besoins du marché du travail, atténuant ainsi les inadéquations entre l'offre et la demande de qualifications, courantes dans une grande partie de l'Afrique.

Les politiques de santé qui visent les jeunes en général ainsi que les jeunes femmes et le VIH/sida en particulier sont indispensables. Un état de santé satisfaisant est une condition préalable à de bons résultats en matière d'éducation, de formation et d'emploi. Les liens de causalité entre la santé des jeunes et le chômage sont à double sens. D'une part, les jeunes chômeurs sont vulnérables face aux risques sanitaires liés à la pauvreté, à la marginalisation et à des comportements dangereux. De l'autre, leur mauvais état de santé empêche les jeunes de participer activement au marché du travail, l'absentéisme nuisant à leurs possibilités de formation et à la productivité.

Maîtriser la mondialisation pour créer des emplois décents et réduire la pauvreté

Bien que la part de l'Afrique dans les flux mondiaux d'échanges, d'investissements et d'envois de fonds soit faible, la mondialisation a un effet majeur sur les économies africaines.⁵ Si l'on considère le pourcentage du commerce extérieur dans le PIB, l'Afrique est l'une des régions les plus ouvertes du monde, se plaçant juste derrière l'Asie de l'Est. Cependant, la part des investissements étrangers directs dans le PIB stagne aux alentours de 2%, même si, au niveau mondial, les investissements étrangers directs ont diminué, alors que la part de l'Afrique dans les exportations mondiales est tombée d'environ 6% en 1980 à près de 2% en 2003 (CNUCED, 2004). L'Afrique n'a, apparemment, pas réussi à maîtriser les forces de la mondialisation.

La mondialisation joue un rôle important dans la création d'emplois décents sur le marché du travail intérieur grâce à une augmentation de l'investissement, à la diffusion de la technologie et à l'amélioration des normes du travail. Cependant, elle n'a pas que des aspects positifs. Les décisions économiques nationales sont fortement influencées par la situation mondiale, et les processus de production sont répartis sur plusieurs continents, d'où la moins grande stabilité de l'emploi et la nécessité de mesures pour faire face à ce risque.

Les avantages de la mondialisation sont positivement liés à la croissance de la production. Les échanges et les investissements étrangers directs n'augmenteront que si le pays est compétitif sur le marché international. La compétitivité dépend à son tour de façon cruciale du rapport entre les salaires et la productivité. De même, il existe un lien étroit entre la productivité et la pauvreté, car les gains de productivité permettent l'accroissement des salaires. Bien qu'une augmentation de la part des exportations soit généralement associée à une diminution de la pauvreté, cet effet est plus marqué pour les pays où les taux d'alphabétisation sont élevés et où la part des exportations de matières premières est faible.

Pour créer des conditions concurrentielles et améliorer l'incidence positive de la mondialisation pour les pauvres, les mesures ci-après sont recommandées:

- **Améliorer les niveaux de qualification.** La mondialisation augmentera l'emploi et réduira la pauvreté en Afrique seulement si les niveaux de qualification sont améliorés et si les structures économiques sont transformées. La bonne performance de l'Asie de l'Est dans les années 70 et 80 ne se renouvellera vraisemblablement pas en Afrique si l'offre de qualification est inadaptée. Les coûts unitaires de main-d'œuvre sont plus élevés qu'en Asie de l'Est. Pour être concurrentiels, les pays africains doivent accroître et maintenir l'investissement dans le capital humain et s'attaquer aux facteurs institutionnels qui alimentent la croissance des salaires nominaux.
- **Développer les principales infrastructures.** Les infrastructures constituent le principal mécanisme grâce auquel les marchés locaux peuvent s'ouvrir aux opportunités du marché mondial. Les enseignements tirés de la situation des pays d'Asie ou d'Afrique montrent que la productivité et, par conséquent, les investissements créateurs d'emplois peuvent être augmentés si les infrastructures essentielles sont

mises en place. Les technologies de l'information et des communications, par exemple, doivent être actualisées. Dans un monde fondé de plus en plus sur le savoir, il est nécessaire de soutenir un développement intensif en connaissances pour assurer une participation effective à l'économie mondiale (Lall 2004).

- ***S'appuyer sur des politiques industrielles bien conçues.*** Le « miracle asiatique » ne tient pas à la libéralisation proprement dite, mais à des politiques industrielles bien conçues, notamment l'encadrement du crédit, la protection des échanges, l'aide aux exportations et les interventions fiscales. L'ensemble des politiques mises en œuvre en Asie de l'Est ont fonctionné car les incitations sont allées de pair avec le maintien d'une certaine discipline par le biais de la surveillance de l'Etat et de l'utilisation de la performance à l'exportation comme mesure de la productivité. En Afrique, les zones franches industrielles pour l'exportation se sont révélées performantes à Madagascar et à Maurice. En 2001, à Madagascar, les entreprises de ces zones avaient créé plus de 100 000 emplois (Glick et Roubaud 2004). Les femmes représentaient 68% des salariés de ce secteur, bien que leur part ait diminué à mesure que le niveau de qualifications requis s'est accru. Pour être performantes, les zones franches industrielles doivent être fortement soutenues par l'Etat, une gestion publique efficace étant nécessaire pour suivre de près les entreprises. Ces zones doivent aussi s'inscrire dans le cadre d'une stratégie de développement tournée vers l'extérieur.
- ***Encourager les liens entre les secteurs et les activités.*** Les secteurs intensifs en main-d'œuvre, ainsi que les entreprises ayant des liens étroits avec les autres secteurs de l'économie, doivent être privilégiés afin de renforcer l'incidence du progrès technologique sur le plan intérieur. Les programmes visant à promouvoir ces liens doivent contribuer avant tout au renforcement de la compétitivité des entreprises nationales grâce à des soutiens institutionnels privés et publics. De fait, la complémentarité avec les entreprises nationales doit être l'élément déterminant le choix des investissements étrangers directs que le pays souhaite attirer (Fosu 2004).
- ***Participer aux chaînes de valeurs mondiales.*** La gestion plus stricte des chaînes de valeurs mondiales par les entreprises multinationales exige des produits de haute qualité et des approvisionnements plus fiables. Pour accroître les avantages pouvant être tirés des productions agricoles ayant une valeur élevée, les petits propriétaires doivent être reliés aux marchés internationaux par l'intermédiaire de ces chaînes de valeur. Par exemple, pour aider les petits agriculteurs kenyans à participer davantage aux chaînes de valeur de la production horticole, une aide aux groupements d'agriculteurs, notamment aux programmes communs d'irrigation, est requise. Il faut aussi dans cette optique des informations sur les marchés, des services de vulgarisation et l'établissement de normes. De nouveaux arrangements institutionnels sont nécessaires pour assurer l'exécution des contrats entre agriculteurs et exportateurs. Ces mesures peuvent réduire les risques aussi bien pour les producteurs que pour les exportateurs de produits à forte valeur ajoutée.
- ***Encourager la diaspora africaine à investir.*** Les migrants peuvent contribuer à la création d'emplois par le biais des envois de fonds. Des Africains à l'étranger ont, par exemple, financé la majeure partie des projets collectifs d'un petit village

du Sénégal, comme la poste, le système d'alimentation en eau potable, des dispensaires communautaires et la rénovation des écoles. De même, les migrants de retour peuvent tirer parti de leur expérience et de leurs contacts pour établir des entreprises. Les réseaux de migrants doivent être considérés comme un actif et être mieux exploités. Le respect des contrats à l'étranger étant particulièrement difficile pour les petites et moyennes entreprises, les réseaux ethniques peuvent jouer un rôle crucial pour encourager les échanges et les investissements transfrontières. En outre, les migrants peuvent faciliter les flux d'informations et de connaissances, contribuant ainsi à une progression de la productivité.

- **Atténuer les risques de la mondialisation.** Pour atténuer les effets négatifs de la mondialisation, il faut notamment assurer une protection sociale élémentaire, recycler les travailleurs pour leur permettre d'intégrer les secteurs en expansion et améliorer l'accès à l'éducation et au crédit. L'existence de filets de sécurité réduira non seulement les coûts d'ajustement mais pourrait aussi avoir des effets positifs dynamiques. Si les ménages d'agriculteurs pauvres étaient protégés contre les pertes de revenu, ils pourraient entreprendre des activités plus risquées mais plus rentables, augmentant ainsi leur revenu moyen.

Etablir des conditions propices à la création d'emplois décents dans le secteur privé

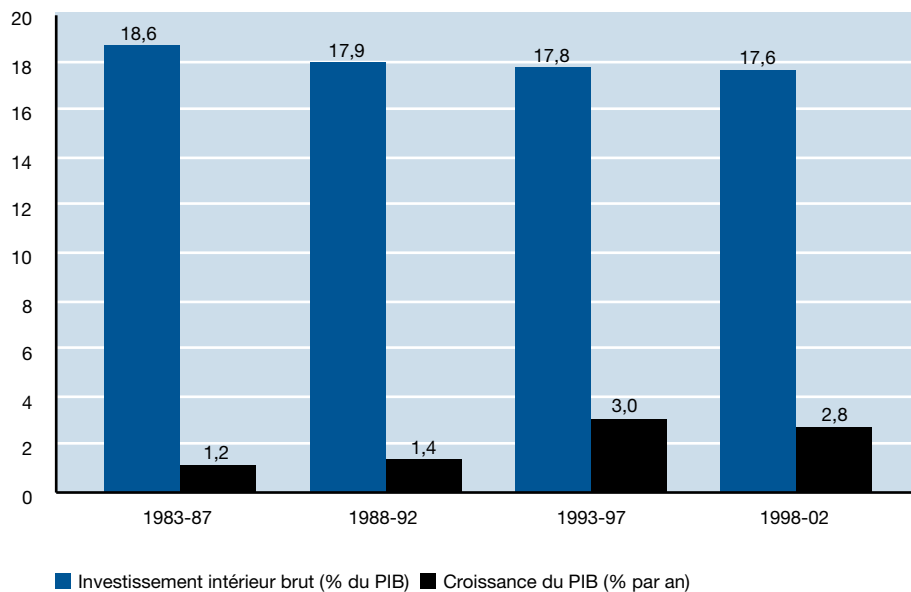
Le secteur public a toujours été le plus gros pourvoyeur d'emplois en Afrique. Face aux contraintes budgétaires, toutefois, il ne peut plus remplir ce rôle. Jusqu'ici, le secteur privé formel n'a pas été en mesure de prendre la relève, avec une croissance de seulement 10 % de l'emploi (Adenikinju et Oyeranti 2003). Aujourd'hui, l'Etat a pour tâche de mettre en place des conditions propices au développement du secteur privé, qui aura notamment pour retombée une augmentation de l'investissement et de l'emploi.

La stabilité macro-économique est indispensable à l'établissement de conditions favorables à l'investissement. En Afrique, elle est dans une large mesure assurée depuis le milieu des années 90: les déficits budgétaires sont pour l'essentiel maîtrisés, les régimes de change sont devenus plus flexibles et l'inflation est maintenue au-dessous de 10 % dans la plupart des pays. Dans le même temps, la croissance économique s'est redressée. Mais ce redressement n'est pas allé de pair avec un relèvement du niveau des investissements. Le taux d'investissement moyen en Afrique subsaharienne a stagné de manière générale au cours des deux dernières décennies (figure 6), ce qui donne à penser que l'amélioration des résultats de croissance est attribuable à une augmentation de la productivité du capital.

Les coûts élevés de transaction, résultant d'un environnement peu propice à l'entreprise, sont l'une des principales raisons pour lesquelles l'investissement privé est à la traîne. Il faut que les pays africains remédient aux contraintes pesant sur le secteur des entreprises: infrastructures déficientes, cadre institutionnel à l'origine du coût élevé de la création et de la gestion des entreprises et accès limité aux moyens de financement afin d'encourager l'investissement du secteur privé et la création d'emplois. Le coût de l'enregistrement d'une entreprise en Afrique est le plus élevé du monde et l'un des principaux facteurs incitant

Figure 6

Investissement intérieur brut et croissance du PIB réel en Afrique subsaharienne, 1983-2002



Source: Banque mondiale 2004b.

nombre de petites entreprises à rester dans le secteur informel (Banque mondiale 2004a). Les enquêtes auprès d'entreprises de divers pays africains font apparaître que la corruption représente un coût majeur et que, si elle est si répandue, c'est en raison d'une interprétation peu prévisible et non transparente des réglementations (Collier 2000).

Les infrastructures déficientes, et en particulier le mauvais état du réseau routier, le manque de fiabilité de l'approvisionnement énergétique et l'insuffisance des installations de télécommunication engendrent des coûts de transaction élevés et constituent de sérieux obstacles au fonctionnement des entreprises. En Ouganda, par exemple, il ressort d'une étude de 243 entreprises que celles-ci doivent souvent acheter leurs propres générateurs en raison du manque de fiabilité de l'approvisionnement énergétique (Reinikka et Svensson 1999). Ce coût représente 25% de l'investissement total de l'entreprise en matériels et machines. En outre, nombre de petites entreprises ne peuvent se payer un générateur. Compte tenu des contraintes auxquelles se heurtent les ressources publiques, l'infrastructure est l'un des domaines où l'on peut attendre beaucoup de partenariats entre le secteur public et le secteur privé.

En Afrique, il est extrêmement coûteux et long d'assurer l'exécution des contrats. Dans quatre pays (Burkina Faso, Malawi, République démocratique du Congo et Tchad), le coût est souvent plus élevé que la créance elle-même (Banque mondiale 2004a). Jusqu'ici, peu de pays africains en dehors de la Tunisie, qui a l'une des procédures les plus rapides d'exécution des contrats dans le monde, ont procédé à des réformes efficaces dans ce domaine.

Un grand nombre d'entreprises du secteur informel en Afrique n'arrivent pas à se développer et à être performantes dans le secteur formel car l'entrepreneur manque des compétences nécessaires en matière de comptabilité et d'analyse du marché. L'accès aux moyens de financement est aussi une contrainte majeure pour les petites entreprises africaines. Dans la plupart des pays, les banques sont réticentes à prêter aux petites et moyennes entreprises car les prêts de faible montant ont un coût de transaction très élevé et présentent également des risques importants et une faible rentabilité. En outre, la réglementation en matière de surveillance et d'adéquation des fonds propres décourage souvent le crédit aux petits emprunteurs qui n'ont pas de garanties. La promotion des institutions de microfinance élargirait les possibilités d'action du secteur financier. Par exemple, au Swaziland, les institutions de microfinance consentent 38% des prêts formels (Elhiraika 1999).

Les marchés du travail africains souffrent de plusieurs dysfonctionnements. Premièrement, les institutions comme les centres d'emploi publics n'ont pas de ressources suffisantes pour coordonner efficacement l'offre et la demande de main-d'œuvre. Deuxièmement, l'Etat intervient souvent sur le marché du travail pour protéger les travailleurs. Bien que la protection des travailleurs soit importante, si elle est excessive, le coût implicite du travail s'en trouve augmenté, ce qui décourage l'emploi dans le secteur privé, comme on l'a vu dans plusieurs pays africains.

Sur la base d'exemples de meilleures pratiques mises en oeuvre dans différents pays du continent et dans d'autres pays en développement, les propositions suivantes devraient permettre de faire face à ces contraintes en Afrique:

- **Améliorer les infrastructures.** Des partenariats entre le secteur privé et le secteur public sont indispensables à la mobilisation des ressources requises pour améliorer les infrastructures en Afrique.
- **Réduire les coûts de transaction pour les entreprises du secteur informel.** Pour réduire les coûts d'enregistrement des entreprises, on peut notamment établir des guichets uniques et réduire au minimum le nombre de procédures requises. Par exemple, en mettant en place des guichets uniques, le Maroc a réussi à ramener à cinq le nombre de procédures d'enregistrement. L'Ethiopie a aussi diminué de 80% le coût de l'enregistrement d'une entreprise en 2003 simplement en abolissant la règle selon laquelle les avis doivent être publiés dans deux journaux.
- **Faire face à la corruption.** Pour faire face à la corruption, il faut tout d'abord réformer la bureaucratie, payer des salaires décents, mettre en place des institutions crédibles pour poursuivre ceux qui pratiquent la corruption et sensibiliser davantage aux risques que la corruption fait peser sur le système.
- **Assurer l'exécution des contrats.** La protection juridique des contrats est indispensable au bon fonctionnement du secteur privé. Les expériences positives menées partout dans le monde montrent qu'une réforme réussie doit prévoir la possibilité de porter des affaires devant les tribunaux sans faire appel à des avocats, la réduction de la documentation écrite, l'amélioration des systèmes d'information et des

statistiques judiciaires et l'introduction de procédures en référé et de méthodes aléatoires de traitement des dossiers.

- **Promouvoir l'esprit d'entreprise et rationaliser les réseaux.** Les effets positifs de la formation à l'activité entrepreneuriale au Malawi et en Zambie donnent à penser que ce type de formation devrait être renforcé et que l'acquisition des compétences nécessaires à la création d'une entreprise devrait être intégrée dans les programmes des écoles et des universités (Baerenz et Roesch 2003).
- **Faire en sorte que le secteur financier soit disposé à consentir des prêts de faible montant.** Les règles en matière de sûretés doivent être réformées de façon à accroître le nombre de prêts de faible montant. L'introduction de registres du crédit privé et public, contenant des informations sur les clients, réduirait les problèmes d'asymétrie de l'information et pourrait améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises au crédit, tout en réduisant le coût des prêts.
- **Préparer le marché du travail à coordonner l'emploi dans le secteur privé.** Les centres d'emploi doivent être davantage que de simples agences de placement. Ils doivent évaluer les besoins de formation et assurer une formation adéquate afin de coordonner effectivement l'offre et la demande sur les marchés du travail.
- **Améliorer la gouvernance globale.** Améliorer la gestion des finances publiques, adhérer à l'Etat de droit et aux principes démocratiques et assurer la stabilité macroéconomique sont indispensables à la génération d'investissements suffisants pour créer des emplois et réduire la pauvreté.

Les perspectives d'avenir: un résumé des recommandations d'action

La création d'emplois décents devrait être au centre de la lutte contre la pauvreté. Le problème de la pauvreté est dû pour l'essentiel aux facteurs suivants: croissance lente de l'emploi dans le secteur formel, bas niveau des salaires et faible productivité dans le secteur informel, qui emploie la majeure partie de la main-d'œuvre urbaine, et stagnation du secteur agricole, qui emploie la majeure partie de la population rurale.

Les responsables africains chargés de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté devraient donc engager des actions visant à:

- Améliorer la productivité agricole grâce à des techniques d'exploitation de pointe, des projets d'irrigation à petite échelle, l'amélioration du stockage et de l'emballage ainsi qu'un renforcement des infrastructures agro-alimentaires et de commercialisation pour relier l'agriculture aux autres secteurs de l'économie.
- Promouvoir les techniques à forte intensité de main-d'œuvre, en particulier dans les secteurs qui emploient un très fort pourcentage de pauvres.

- Diversifier les exportations pour minimiser les effets négatifs de l'instabilité des termes de l'échange sur les ménages.
- Réduire les impôts sur les producteurs afin que la main-d'oeuvre bénéficie de l'amélioration des termes de l'échange.
- Renforcer les liens entre les secteurs de façon à maximiser les effets de retombée de la croissance grâce à la conception et à la promotion de projets de développement intégrés.
- Maximiser la création d'emplois dans le secteur privé en supprimant les obstacles aux investissements et à la croissance et en réduisant le plus possible les contraintes bureaucratiques.
- Fixer clairement les objectifs en matière d'emploi dans le cadre d'une stratégie de développement globale afin de faciliter le suivi efficace des progrès vers la réalisation de ces objectifs.
- Faire en sorte que la réduction de la pauvreté soit incorporée dans les budgets nationaux et se voit accorder la priorité dans les financements d'origine nationale et extérieure.
- Mettre en œuvre les recommandations de la Déclaration sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, ce qui exige à la fois la détermination des responsables et des recherches analytiques solides.

Notes

- ¹ Par exemple, Ali et Thorbecke (2000) et Fosu (2005b) estiment que l'inégalité des revenus, découlant le plus vraisemblablement de l'inégalité dans la répartition des opportunités, a une plus forte incidence sur la pauvreté que la croissance.
- ² Le « travail décent » résume les aspirations des êtres humains au travail. Il regroupe divers éléments: possibilité d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré; sécurité au travail et protection sociale pour les familles; amélioration des perspectives d'épanouissement personnel et d'intégration sociale; liberté pour les êtres humains d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer à la prise des décisions qui influent sur leur vie; égalité de chances et de traitement pour l'ensemble des femmes et des hommes (voir <http://www.ilo.org/public/french/decent.htm>).
- ³ Voir l'Engagement 5 de l'UA (2004).
- ⁴ Voir OIT (2004b).
- ⁵ Pour une étude de l'importance du contexte mondial pour les économies africaines, voir Fosu (2001).

Références

Adenikinju, A., et O. Oyeranti. 2003. « Characteristics and Behaviour of African Factor Markets and Market Institutions Their Consequences for Economic Growth ». Université d'Ibadan, Département d'économie, Ibadan (Nigéria).

Ali, A.A., et E. Thorbecke. 2000. « The State and Path of Poverty in Sub-Saharan Africa: Some Preliminary Results ». *Journal of African Economies* 9 (supplément no 1): 9–40.
Banque mondiale, 2004a. « Doing Business in 2005 Sub-Saharan Africa: Regional Profile ». Banque mondiale, Washington.

———. 2004b. *Indicateurs du développement mondial 2004*. Washington.

Baerenz E., et N. Roesch. 2003. « Commercialising BDS in Survival Economies: Lessons Learnt of the CEFÉ Business Training Network in Malawi ». Competency-based Economies through Formation of Enterprise, Bad Homburg, Allemagne. [www.cefe.net/forum/MS-MEP-LessonsLearntReport.pdf]

Boateng, K. 2002. « Higher Education and the Labour Market: A Logical Framework for Policy Makers in Africa's Education Sector ». Seminar paper, Division de la politique économique et sociale, Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, Addis-Abeba.

Charmes, J. 1990. « A Critical Review of Concepts, Definitions and Studies in the Informal Sector ». Dans D. Turnham, B. Salomé, et A. Schwarz, eds., *The Informal Sector Revisited*. Paris: Organisation de coopération et de développement économiques.

Chen, M. 2000. « Risk, Insurance, and the Informal Economy ». Atelier sur le risque, la pauvreté et l'assurance: Innovations pour l'économie informelle, 6 septembre, Banque mondiale, Réseau du développement humain, Direction de la protection sociale et projet de développement du secteur financier, Washington.

Collier, P. 2000. « How to Reduce Corruption ». *African Development Review* 12(2): 191–205.

CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). 2004. « Résultats commerciaux et dépendance à l'égard des produits de base ». Genève.

Elhiraika, A. 1999. « The Growth and Potential of Savings and Credit Co-operative Societies in Swaziland ». *Development Policy Review* 17(2): 293–313.

FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). 2005. *FAO-STAT*. Rome.

Fosu, A.K. 2001. « The Global Setting and African Economic Growth ». *Journal of African Economies* 10(3): 282–310.

———. 2004. « The Social Impact of Globalization: The Scope for National Policies ». In Eddy Lee and Marco Vivarelli, eds., *Understanding Globalization, Employment and Poverty Reduction*. New York: Palgrave Macmillan.

———. 2005a. « Post-Conflict Economies in Africa: Synthesis and Lessons ». In A.K. Fosu and P. Collier, eds., *Post-Conflict Economies in Africa*. New York: Palgrave Macmillan.

———. 2005b. « Inequality and the Growth-Poverty Nexus: Evidence from Sub-Saharan Africa ». Rapport présenté dans la série de séminaires de la Division de la politique économique et sociale, 10 février. Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, Addis-Abeba.

de Groot, Tezer. 2001. « Women Entrepreneurship Development in Selected African Countries ». Document de travail No 7. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Vienne.

Glick, P. et F. Roubaud. 2004. « Export Processing Zone Expansion in an African Country: What Are the Labour Market and Gender Impacts? » Rapport présenté à la Conférence sur le développement et la lutte contre la pauvreté en Afrique: Les liens macro-microéconomiques, 13-15 octobre, Cape Town (Afrique du Sud).

Islam, R. 2004. « The Nexus of Economic Growth, Employment and Poverty Reduction: An Empirical Analysis ». Issues in Employment and Poverty Discussion Paper 14. Organisation internationale du Travail, Département du redressement et de la reconstruction, Genève.

Kanyenze G., G. Mhone et T. Sparreboom. 2000. « Strategies to Combat Youth Unemployment and Marginalisation in Anglophone Africa ». OIT/SAMAT, rapport de synthèse No. 14. Organisation internationale du Travail et Equipe consultative interdisciplinaire de l'Afrique australe, Harare.

Khan, A.R. 1997. « Reversing the Decline of Output and Productive Employment in Rural Sub-Saharan Africa ». Rapport de synthèse No. 17 sur les problèmes de développement. Organisation internationale du Travail, Département des politiques de développement, Genève.

Lall, Sanjaya. 2004. « The Employment Impact of Globalization in Developing Countries ». In Eddy Lee and Marco Vivarelli, eds., *Understanding Globalization, Employment and Poverty Reduction*. New York: Palgrave Macmillan.

Majid, N. 2001. « The Size of the Working Poor Population in Developing Countries ». Organisation internationale du Travail, Département de la stratégie en matière d'emploi, Genève.

OIT (Organisation internationale du travail). 2002. « Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture ». Secteur de l'égalité entre hommes et femmes et de l'emploi, Genève.

- . 2004a. *Tendances mondiales de l'emploi 2004*. Genève.
- . 2004b. *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2004*. Genève.
- . 2004c. *Rapport sur l'emploi dans le monde 2004–2005*. Genève.
- . 2005a. *Key Indicators of Labour Market*. Genève. [www.ilo.org].
- . 2005b. *LABOURSTA database*. [http://laboursta.ilo.org].

OIT (Organisation internationale du Travail) et CEA-ONU (Commission économique pour l'Afrique de l'ONU). 2004. « Employment-Friendly Macroeconomic Policies ». Rapport commun établi pour le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, 3-9 septembre, Ouagadougou.

Reinikka, R. et J. Svensson. 1999. « Confronting Competition Investment Response and Constraints in Uganda ». Banque mondiale, Groupe de recherche sur le développement, Washington.

Tarantino, G.C. 2003. « Imputation, Estimation and Prediction using the Key Indicators of the Labour Market (KILM) Data Set ». Organisation internationale du Travail, Département de la stratégie en matière d'emploi, Genève.

Union africaine. 2004. « Déclaration sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique ». Assemblée de l'Union africaine, troisième session extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, 8 et 9 septembre, Ouagadougou.



Les tendances économiques récentes et perspectives pour 2005

L'Afrique a enregistré une croissance de 4,6% en 2004, soit le taux le plus élevé depuis près d'une décennie. Cette amélioration par rapport aux 4,3% de 2003 a été favorisée par une forte reprise mondiale, la hausse des prix des produits de base et l'augmentation de la production et des cours du pétrole. Les autres facteurs ayant aussi joué un rôle sont la bonne qualité de la gestion macro-économique, la progression des résultats agricoles sur l'ensemble du continent, l'amélioration de la situation politique dans nombre de pays et le maintien du soutien des donateurs par le biais de l'aide et de l'allègement de la dette.

Cependant, la croissance économique globale de l'Afrique a été inférieure aux 7% requis pour réaliser l'Objectif 1 des Objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015. En 2004, seulement six pays ont atteint des taux de croissance de 7% ou plus: le Tchad (39,4%), la Guinée équatoriale (18,3%), le Libéria (15%), l'Éthiopie (11,6%), l'Angola (11,5%) et le Mozambique (8,3%). Parmi eux, seuls le Tchad, la Guinée équatoriale et le Mozambique ont maintenu un taux de croissance d'au moins 7% par an depuis 2001 et l'Angola depuis 2002. À l'exception du Mozambique, c'est le pétrole qui a alimenté cette croissance. Du fait de sa forte intensité capitalistique, le secteur pétrolier n'a qu'une contribution directe assez limitée à la réduction de la pauvreté au moyen de la création d'emplois. Or une croissance soutenue ne peut à elle seule conduire à une réduction significative de la pauvreté que si elle est liée à une large création d'emplois.

L'amélioration continue de la situation macro-économique en 2004 a contribué à la croissance de l'Afrique. Dans l'ensemble, les autorités de la région ont mis en œuvre des politiques monétaires et budgétaires prudentes. L'inflation – mesurée par l'indice des prix à la consommation – est retombée à moins de 10% pour s'établir à 8,4%, contre 10,6% en 2003, la pression exercée par la hausse des cours du pétrole étant atténuée par les bonnes récoltes dans de nombreuses régions du continent. Les déficits budgétaires de l'administration centrale sont revenus, selon les estimations, à 0,8% du PIB en 2004, contre 1,5% en 2003. C'est là un résultat remarquable, par rapport aux résultats budgétaires des autres régions du monde et eu égard à la nécessité dans laquelle se trouvent un grand nombre de pays d'accroître les dépenses pour réduire la pauvreté tout en maintenant de faibles déficits des finances publiques.

En libérant des ressources qui auraient autrement été consacrées au service de la dette, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) a contribué à l'amélioration de la situation budgétaire des pays africains admis à en bénéficier et a laissé une plus grande marge de manœuvre pour une augmentation des dépenses sociales. En 2004, cinq pays africains ont atteint leur point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée et ont bénéficié de nouveaux allègements de dette: Éthiopie, Madagascar, Niger, Ghana

“ La croissance économique globale de l'Afrique a été inférieure aux 7% requis pour réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015 ”

et Sénégal. Aucun pays n'a atteint le point de décision en 2004, mais le Burundi et la République du Congo devraient y parvenir en 2005.

“ *Le continent est confronté à plusieurs risques de ralentissement en 2005* ”

Dans plusieurs pays africains, la hausse des prix des produits de base, y compris du pétrole, a amélioré les soldes extérieurs. L'excédent estimé de la balance des opérations courantes de 2,8 milliards de dollars en 2004 fait suite à trois années de déficit. Le solde régional de la balance des opérations courantes est passé d'un déficit de 0,2% au titre des exportations de biens et de services en 2003 à un excédent de 1,2% en 2004. Quelque 14 pays ont enregistré des excédents de balance courante, alors qu'ils étaient 11 en 2003, dont 8 producteurs de pétrole.

Malgré des tendances économiques généralement favorables en 2004, le continent est confronté à plusieurs risques de ralentissement de l'activité en 2005. Le dynamisme persistant de l'économie mondiale pourrait souffrir des profonds déséquilibres internationaux, notamment l'important déficit de la balance courante des États-Unis et les excédents correspondants concentrés dans quelques pays membres de l'UE. Une forte dépréciation du dollar des États-Unis reste possible. Elle conduirait à une baisse de la consommation, de la demande d'importations et de l'investissement extérieur aux États-Unis, qui pourraient freiner sensiblement le rythme de la croissance économique mondiale. Les incertitudes quant à l'évolution des prix du pétrole, déjà très élevés en termes nominaux mais plus faibles que les pics historiques en termes réels, font peser un autre risque sur les perspectives régionales. Enfin, l'instabilité politique continue au Soudan et en Côte d'Ivoire pourrait affecter les pays voisins.

L'expansion de l'économie mondiale

En 2004, l'économie mondiale a affiché une croissance de 4%, la plus forte depuis deux décennies. Une grande partie de cette croissance a été imputable au dynamisme de l'économie des États-Unis et à la rapidité de la croissance en Asie, en particulier en Chine. L'expansion économique mondiale en 2004 a non seulement été forte mais a aussi été généralisée. Elle s'est redressée dans tous les groupes régionaux en 2004, à l'exception de l'Asie du Sud et de la Communauté des États indépendants (ONU, 2005). La crainte initiale de voir la hausse des prix du pétrole limiter la reprise mondiale ne s'est pas matérialisée, car les effets de cette hausse ont été compensés par une forte demande mondiale et l'augmentation des prix des produits de base non pétroliers (encadré 1.1).

Encadré 1.1

Le facteur pétrole dans l'économie internationale et locale

Les prix du pétrole se sont envolés en 2004, le prix spot moyen pour l'année s'établissant à 38 dollars le baril. Ces prix ont marqué une très grande instabilité sur l'année. Au milieu du mois d'août, le prix du baril avait augmenté de 14 dollars par rapport au début de l'année, sous l'effet d'une demande croissante, du niveau faible et en baisse des stocks, du peu de capacités non utilisées et de l'instabilité de la situation de sécurité au Moyen-Orient, qui ont conduit à des activités spéculatives sur les marchés pétroliers.

Encadré 1.1 (suite)

Le facteur pétrole dans l'économie internationale et locale

L'incidence économique de la hausse des prix du pétrole – au niveau international – se fait sentir initialement du fait d'un transfert de revenu des pays importateurs de pétrole vers les pays exportateurs. Pour la plupart des pays importateurs de pétrole, la demande d'importations et des autres biens et services se trouve réduite sous l'effet de la hausse des cours. En revanche, l'augmentation du revenu des pays exportateurs de pétrole accroît leur demande, même si les gains ne sont pas immédiatement dépensés. La diminution correspondante de la demande et de la production mondiales a nui à la situation financière extérieure des pays importateurs de pétrole, en particulier les pays à faible revenu ayant une lourde charge d'endettement et une balance des paiements précaire.

La hausse des cours pétroliers entraîne une augmentation des coûts de production, qui est ensuite répercutée sur les produits finals. Il peut s'ensuivre une remontée de l'inflation, dont la gravité dépendra de la mesure dans laquelle l'augmentation des prix du pétrole est répercutée sur les prix des produits finals, des anticipations inflationnistes et de leurs conséquences pour la formation des salaires, et de l'efficacité des politiques de lutte contre l'inflation. L'impact de la hausse des prix du pétrole sur le revenu, les bénéfices des entreprises et l'inflation peuvent avoir des effets négatifs sur la richesse et entraîner une baisse de l'investissement des entreprises, affectant l'économie réelle. Les mesures budgétaires et monétaires restrictives mises en œuvre pour lutter contre l'inflation pourraient aussi avoir une influence négative sur l'économie réelle.

Les simulations de l'incidence d'une augmentation des prix du pétrole font ressortir qu'une hausse de 20% réduirait le produit mondial brut de 0,2-0,3 point de pourcentage par an (FMI, 2000; Agence internationale de l'énergie, 2004). Parmi les pays en développement, les pays d'Afrique subsaharienne importateurs de pétrole sont ceux qui souffriront le plus – perdant plus d'un point de pourcentage du PIB – car les importations de pétrole entrent pour plus de 10% dans le PIB de la plupart d'entre eux.

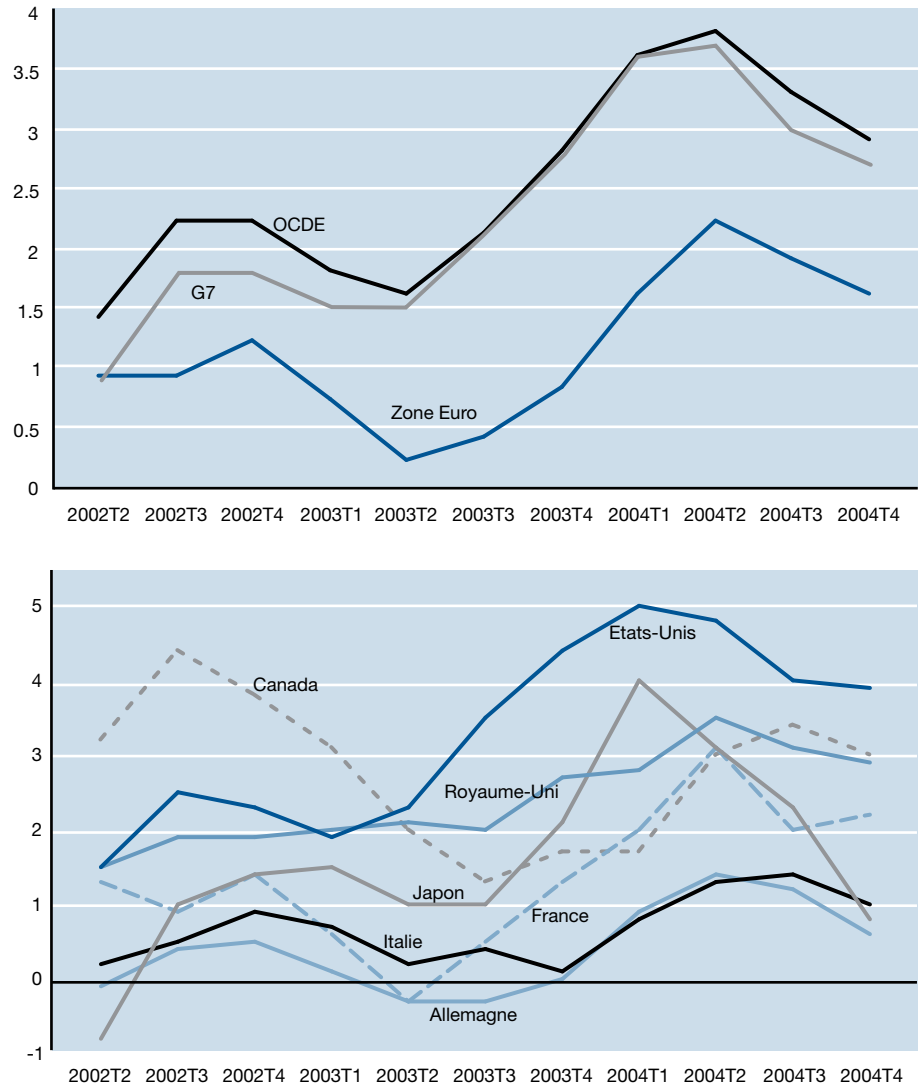
Source: ONU 2005

“ Le continent est confronté à plusieurs risques de ralentissement en 2005 ”

L'économie des États-Unis a enregistré une croissance réelle de 4,4% en 2004, contre 3% en 2003, du fait de la progression importante des dépenses des particuliers au titre des biens durables, qui a été soutenue par la forte expansion de l'investissement fixe non résidentiel (figure 1.1). Les doubles déficits se sont creusés aux États-Unis en 2004: le déficit commercial croissant a conduit à un autre déficit inégalé de la balance des opérations courantes, représentant 5,7% du PIB, alors que le déficit budgétaire de l'administration fédérale s'est dégradé pour atteindre à peu près 3,6 % du PIB. Ainsi, la disparition de l'action de stimulation budgétaire, le resserrement de la politique monétaire et la faible reprise de l'emploi pourraient nuire aux perspectives de croissance en 2005.

Figure 1.1

Croissance annuelle du PIB réel des pays de l'OCDE, de la zone euro et du G7, 2002-2004 (variation en pourcentage par rapport au même trimestre de l'année précédente)



Source: OCDE 2005

En 2004, la zone euro a connu une croissance de seulement 1,8%, par rapport à 0,5% en 2003. Cette lente reprise s'explique par l'appréciation de l'euro (qui a réduit la progression des exportations), la faiblesse des dépenses de consommation due aux incertitudes régnant sur les marchés du travail et l'absence d'importantes mesures positives de stimulation budgétaires. Même si la croissance de l'investissement privé s'est accélérée après avoir diminué pendant trois années, les perspectives d'une forte reprise en 2005 sont incertaines.

Tableau 1.1

*Taux de croissance trimestriels du PIB des pays du G7, 2002T4–2004T4
(variation en pourcentage par rapport au trimestre précédent)*

	2002	2003				2004			
	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Zone euro	0.0	0.0	-0.2	0.6	0.4	0.7	0.5	0.2	0.2
G7	0.2	0.2	0.5	1.2	0.9	1.0	0.6	0.5	0.5
Canada	0.5	0.7	-0.2	0.3	0.8	0.7	1.1	0.7	0.4
Allemagne	0.0	-0.4	-0.2	0.3	0.3	0.5	0.4	0.0	-0.2
France	-0.3	0.1	-0.4	1.1	0.6	0.7	0.7	0.0	0.8
Italie	0.3	-0.2	-0.1	0.4	0.0	0.5	0.4	0.4	-0.3
Japon	0.3	-0.4	0.7	0.5	1.4	1.4	-0.2	-0.3	-0.1
Royaume-Uni	0.3	0.4	0.4	0.9	1.0	0.6	1.0	0.5	0.7
Etats-Unis	0.2	0.5	1.0	1.8	1.0	1.1	0.8	1.0	0.9

Source: OCDE 2005

En particulier, l'appréciation de l'euro et la faiblesse continue de la demande intérieure pèseront vraisemblablement sur les activités dans la zone euro.

L'économie au Japon s'est fortement redressée en 2004, avec un taux de croissance de 4%, contre 2,5% en 2003. Initialement, la reprise a été alimentée par la forte progression des exportations, mais d'autres secteurs, en particulier les activités manufacturières, ont progressivement contribué au dynamisme de la croissance. Les perspectives pour 2005 dépendent fortement des facteurs extérieurs. La croissance en Chine et aux États-Unis, les prix du pétrole, la performance du secteur des technologies de l'information et des télécommunications au niveau mondial et l'évolution des taux de change détermineront dans une large mesure ces perspectives. L'activité économique dans les autres parties de l'Asie a été très soutenue en 2004. La Chine a mené le jeu, avec des résultats toujours au-dessus des anticipations. Le PIB réel chinois s'est accru de plus de 9% en 2004, grâce essentiellement au niveau élevé de l'investissement, soutenu par des ventes au détail et des exportations très robustes. La Chine, qui devrait rester le moteur de l'activité au niveau régional, enregistrera, selon les prévisions, une croissance un peu inférieure de son PIB en 2005 (8,7%).

Le taux de croissance de l'économie mondiale devrait se ralentir pour tomber à 3,2% en 2005, du fait de l'effet modérateur de la hausse des prix du pétrole, de la disparition de l'action de stimulation budgétaire et monétaire aux États-Unis et du ralentissement de l'économie chinoise suite à des mesures délibérées de modération de la conjoncture. Compte tenu de l'importance croissante de la Chine en tant que moteur de l'expansion mondiale des échanges, le ralentissement attendu de l'économie chinoise pourrait freiner sensiblement l'activité économique mondiale, en particulier pour ses principaux partenaires commerciaux.

“ Les perspectives de l'Afrique en matière d'entrées d'IDE sont favorables en 2005 ”

Reprise des flux d'investissement direct étranger vers l'Afrique

Si les flux mondiaux d'investissements étrangers directs (IDE) ont diminué en 2003 pour la troisième année consécutive, ils ont augmenté dans le cas de l'Afrique, passant de 12 milliards de dollars en 2002 à 15 milliards de dollars en 2003. Par ailleurs, les estimations préliminaires pour 2004 montrent que les entrées d'IDE en Afrique ont atteint 20 milliards de dollars. Le niveau élevé des prix des principaux produits de base a incité les investisseurs étrangers à réaliser de nouveaux projets d'exploration, surtout dans les secteurs du diamant, de l'or, du pétrole et du platine. Ces dernières années, l'amélioration de la confiance des investisseurs et les réformes de la réglementation dans nombre de pays africains ont aussi contribué à attirer des investissements étrangers dans la région (ONU 2005).

Sur l'augmentation totale des apports d'IDE à l'Afrique en 2003, les deux tiers sont allés à l'Afrique du Nord, en particulier la Libye, le Maroc et le Soudan. Les politiques mises en œuvre au Maroc pour attirer l'IDE, la fin des sanctions internationales frappant la Libye et l'émergence du Soudan en tant qu'exportateur de pétrole ont été les principaux facteurs à l'origine de cette évolution. En Afrique subsaharienne, l'Afrique du Sud, l'Angola, la Guinée équatoriale et le Nigéria ont été les principaux bénéficiaires de l'IDE. Les perspectives de l'Afrique en matière d'entrées d'IDE sont favorables en 2005, en grande partie du fait des investissements dans l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables, d'un marché des produits de base mondial dynamique, de l'amélioration du jugement porté sur l'Afrique par des investisseurs et d'initiatives internationales comme l'African Growth and Opportunity Act, l'Initiative Tout sauf des armes, l'Accord de Cotonou avec l'Union européenne et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

L'IDE dans l'exploitation des ressources naturelles domine encore en Afrique, mais on a observé ces dernières années une augmentation de la part des services. Ceux-ci sont entrés pour 60% environ dans l'encours mondial d'IDE en 2002, contre seulement 25% au début des années 70 (CNUCED 2004b). Cette évolution s'explique par l'exportabilité de plus en plus grande des services (c'est-à-dire la possibilité de les produire dans un endroit et de les consommer dans un autre) et par la libéralisation graduelle des secteurs des services comme les télécommunications, l'électricité et le commerce de détail (encadré 1.2).

Encadré 1.2

Caractéristiques, coûts et avantages de l'investissement étranger direct dans les services

A mesure que la part des services dans les flux mondiaux d'IDE augmente, la composition de l'IDE dans les services se modifie. Par exemple, le commerce et la finance dominaient l'IDE dans les services jusqu'à très récemment. Les industries de services comme l'électricité, l'eau, les télécommunications et les services aux entreprises occupent désormais une place prépondérante.

Encadré 1.2 (suite)

Caractéristiques, coûts et avantages de l'investissement étranger direct dans les services

La CNUCED (2004b) a mis en évidence plusieurs coûts et avantages de l'IDE dans les services:

- L'IDE dans les services, comme les autres formes d'IDE, est une source extérieure de financement pour l'économie d'accueil. Cependant, il peut avoir une incidence sur la balance des paiements du fait de paiements extérieurs comme le rapatriement des bénéficiaires. En outre, en l'absence de politiques publiques et de réglementations appropriées, la participation d'entreprises transnationales à la fourniture de services d'utilité publique et d'autres services de base pourrait conduire à une hausse des prix, à une répartition inéquitable des services et une restriction de l'accès pour les segments les plus pauvres de la société.
- L'IDE dans les services peut encourager les prestataires nationaux à devenir plus compétitifs grâce à un effet de démonstration et à la diffusion des compétences, les aidant ainsi à améliorer leur efficacité. Du côté négatif, il peut évincer les entreprises nationales qui n'ont pas la capacité de financement et l'expérience nécessaires.
- L'IDE dans les services transfère à la fois des technologies « dures » (usines, matériels, processus industriels) et des technologies « molles » (connaissances, informations, expertise, compétences en matière d'organisation, de gestion et de commercialisation).
- L'IDE dans les services génère des emplois dans les pays d'accueil, bien que moins pour chaque dollar investi que l'IDE dans le secteur manufacturier.
- L'IDE dans les services intermédiaires peut améliorer directement et indirectement l'efficacité des produits industriels.

L'IDE dans les services peut contribuer à doper la compétitivité nationale et la compétitivité à l'exportation lorsque des conditions favorables prévalent dans le pays d'accueil. Si les conditions ne sont pas satisfaisantes, il existe trois types de risques : un risque systémique, un risque structurel et un risque contingent. Le risque systémique intervient lorsque l'absence d'une réglementation efficace expose une économie d'accueil à une forte instabilité économique. Le risque structurel est observé lorsque les institutions sont déficientes et lorsque les monopoles d'Etat peuvent être transformés en monopoles privés. Il y a un risque contingent lorsque l'IED dans les domaines sensibles socialement et culturellement a des conséquences dommageables non prévues.

Source: CNUCED 2004b.

“
Les centres d'appel
augmentent avec
l'amélioration des
télécommunications
”

La montée en puissance des services est aussi imputable en partie à la privatisation de l'infrastructure et à la réduction des restrictions pesant sur les investisseurs étrangers dans ces secteurs. La plupart des pays africains ont ouvert leur secteur des télécommunications mobiles aux entreprises étrangères et la concurrence entre plusieurs prestataires a réduit les coûts pour les usagers, tout en permettant l'expansion des services vers les zones reculées de nombreux pays africains (comme le Ghana et la Tanzanie).

La participation étrangère s'est aussi accrue dans le sous-secteur de l'électricité, bien que les entreprises tendent à préférer les contrats de gestion, qui réduisent les risques. L'électricité est un secteur où les entreprises sud-africaines se développent dans le reste de l'Afrique subsaharienne. Les améliorations des services de télécommunications et de la fourniture d'électricité ont aussi ouvert la voie à la multiplication des centres d'appels et de traitement des données dans plusieurs pays africains.

Un autre secteur où l'IDE s'est accru et où les perspectives pour 2004–2005 sont les plus favorables est celui du commerce de détail et du commerce de gros. Là encore, plusieurs entreprises sud-africaines investissent non seulement dans les pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe mais aussi au-delà. En outre, les perspectives sont jugées bonnes pour le tourisme ainsi que pour le secteur des hôtels et de la restauration. La catastrophe provoquée par le tsunami à la fin de 2004 et l'affaiblissement de l'infrastructure du tourisme en Asie pourraient encourager le tourisme en Afrique.

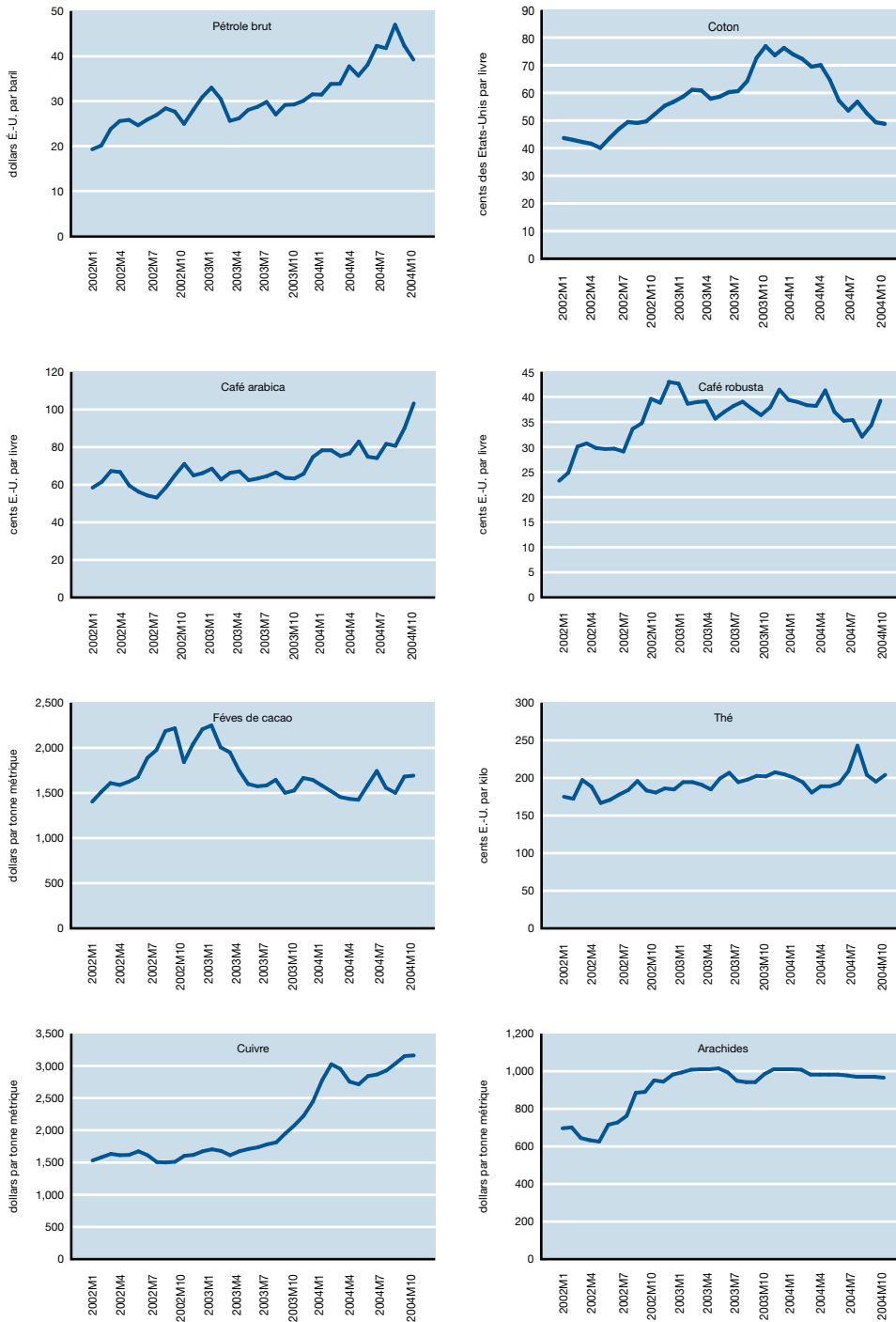
Hausse des prix des produits de base

En 2004, l'Afrique a bénéficié d'une augmentation des prix des produits pétroliers et des produits de base non pétroliers, alimentée dans une large mesure par la forte demande de l'Asie. L'indice des prix des produits de base, libellés en dollars des États-Unis, a grimpé de 26,5% en 2004, sous l'effet essentiellement d'une remontée de 31% de l'indice des prix des produits énergétiques. L'indice des prix des produits non énergétiques a fait un bond de plus de 18,7% par rapport à 2003, en raison essentiellement de la progression des indices de prix des métaux et des minerais (plus 37,1%) et des engrais (plus 19,2%) par rapport à l'année précédente.

Parmi les principaux produits de base non pétroliers exportés par l'Afrique, seuls le coton, le cacao, le café (robusta) et l'huile d'arachide ont enregistré des baisses de prix en 2004. Les bonnes récoltes de cacao en Afrique de l'Ouest, la surproduction de café robusta en Amérique latine (Brésil et Colombie) et une bonne récolte de cacao en Asie (Inde et Chine, en particulier) ont pesé sur les prix. Cependant, le prix du cacao s'est redressé plus tard dans l'année, face aux craintes que les nouveaux troubles politiques en Côte d'Ivoire, le plus gros producteur de cacao, n'entraînent d'autres perturbations de l'offre. Le prix du coton a légèrement diminué, tombant de 63,44 cents des États-Unis par livre en 2003 à 62,01 cents en 2004. La tendance mensuelle des prix en 2004 a aussi été nettement en baisse (figure 1.2). Cependant, les prix devraient se redresser fortement en 2005, si les décisions prises à l'OMC conduisent à une réduction significative des subventions des États-Unis à leurs producteurs de coton.

Figure 1.2

Prix mensuels des principaux produits de base de l'Afrique, 2002-2004



“ La dépendance à l'égard de l'aide varie sensiblement selon les pays africains ”

Pétrole brut. Entre 2003 et 2004, le prix spot moyen du pétrole brut s'est accru de 30,6% pour atteindre le niveau inégalé depuis une décennie de 37,73 dollars le baril. La forte demande mondiale, les tensions géopolitiques, la faible capacité de production non utilisée et l'activité spéculative ont expliqué dans une large mesure la hausse des prix du pétrole en 2004. Les cours pétroliers pourraient diminuer légèrement, mais devraient rester élevés en 2005, du fait de la croissance attendue de la demande associée à des incertitudes et des contraintes du côté de l'offre.

Cuivre. Les prix du cuivre sont passés de 1,179 dollars par tonne métrique en 2003 à 2 866 dollars en 2004, contribuant dans une grande mesure à la progression du sous-indice des métaux et des minerais. La progression de 61,1% du prix du cuivre en 2004 a été due à la faiblesse des stocks et à une augmentation de la demande de la Chine qui, en tant que principal consommateur de cuivre, entre pour environ un cinquième dans la consommation mondiale.

Or. Le prix de l'or a grimpé de 12,6% en 2004, l'once troy cotant 363,50 dollars en 2003. Il a été dopé par la faiblesse continue du dollar des États-Unis, qui a rendu l'or moins cher pour les acheteurs étrangers. La progression des prix du pétrole brut a aussi accru la demande de placements en or, en tant que garantie contre l'inflation.

Thé. Les prix moyens du thé se sont accrus de 11,1% depuis 2003, pour atteindre 1,69 dollar le kilo en 2004, sous l'effet essentiellement de la faiblesse des stocks reportés de 2003.

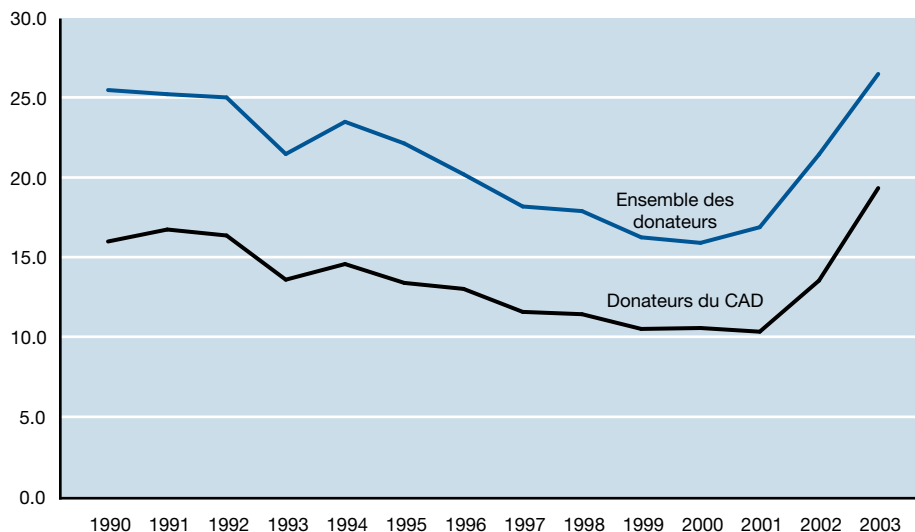
Café. L'augmentation de 25% du prix du café arabica par rapport au niveau de 2003 contraste avec la baisse de 3% du prix du café robusta. Ainsi, en 2004, les prix du café arabica ont atteint 1,77 dollar le kilo et ceux du café robusta 0,79 dollar.

Forte reprise des apports d'aide publique au développement à l'Afrique

En 2003, les apports nets d'aide publique au développement (APD) à l'Afrique ont atteint le niveau record de 26,3 milliards de dollars, alors qu'ils se situaient à 21 milliards de dollars en 2001 (figure 1.3). Ce montant était supérieur aux flux d'aide élevés à l'Afrique enregistrés au début des années 90, inversant la tendance à la baisse de l'APD observée depuis 1990. Les bons résultats de 2003 ont été dus dans une large mesure aux opérations d'allègement de la dette et à l'aide d'urgence : en particulier, les opérations massives d'allègement de la dette de la République démocratique du Congo et l'aide d'urgence des États-Unis à l'Éthiopie et au Soudan. En fait, l'aide d'urgence à l'Afrique s'est fortement accrue ces deux dernières années. En outre, la part des apports bilatéraux dans l'aide d'urgence est grimpée de moins de 50% en 1996 à près de 80% en 2003.

Figure 1.3

Apports nets d'APD à l'Afrique, 1990–2003 (en milliards de dollars)



Source: OCDE 2004-

En 2003, environ 73% (19,2 milliards de dollars) des apports d'APD ont été fournis par les donateurs du Comité d'aide au développement (CAD). Sur l'APD totale en provenance des pays du CAD, plus de 41 % sont allés à l'Afrique, ce qui témoigne du fort soutien de ce groupe de donateurs.

Si les apports des donateurs du CAD en tant que groupe restent bien inférieurs au niveau de 0,7% du RIB fixé comme objectif, quatre pays ont dépassé ce seuil – le Danemark a consacré 0,84% du RIB à l'APD en 2003, alors que le Luxembourg y a consacré 0,81%, les Pays-Bas, 0,80 % et la Suède 0,79%. D'ici à 2006, l'APD des pays du CAD pourrait s'accroître de 0,25% à environ 0,30% du RIB si les engagements pris lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) en 2002, et lors du Sommet du G8, tenu à Kananaski (Canada) en 2002, sont respectés.

En Afrique, les bénéficiaires de la majeure partie de l'aide du CAD en 2001–2003 ont été l'Égypte (moyenne de 1,17 milliard de dollars par an), le Mozambique (0,96 milliard de dollars), la Tanzanie (0,91 milliard de dollars), la République démocratique du Congo (0,63 milliard de dollars) et l'Éthiopie (0,57 milliard de dollars). La plupart de ces pays ont poursuivi leurs réformes économiques.

La dépendance à l'égard de l'aide, mesurée par l'APD totale nette (non compris l'aide d'urgence et les annulations bilatérales de la dette) en pourcentage du RIB, varie sensiblement suivant les pays africains. Sur les 49 pays africains pour lesquels on dispose de données, 17 d'entre eux ont reçu une APD nette représentant 10% du RIB en 2003. Les cinq

“ La performance économique de l'Afrique dépend de l'aptitude à assurer une croissance soutenue ”

Tableau 1.2

*Répartition des résultats en matière de croissance en Afrique, 2000–2004
(nombre de pays)*

Résultats en matière de croissance	2000	2002	2003	2004
Croissance négative	2	5	7	2
Croissance zéro et positive	49	48	45	50
Faible croissance (0% à 3,9%)	22	27	16	17
Croissance moyenne (4% à 7%)	20	16	24	27
Croissance élevée (plus de 7%)	7	5	5	6
Nombre total de pays	51	53	52	52

Source: CEA, à partir de sources officielles.

Grâce aux gains tirés de l'expansion du secteur pétrolier de l'Afrique du Nord, la croissance est restée ferme à 4,8%

économies les plus dépendantes de l'aide en 2003 étaient Sao Tomé-et-Principe (51,8%), la Guinée-Bissau (27,5%), le Malawi (24,4%), la Sierra Leone (23,3%) et le Mozambique (21,8%).

Amélioration des résultats économiques de l'Afrique

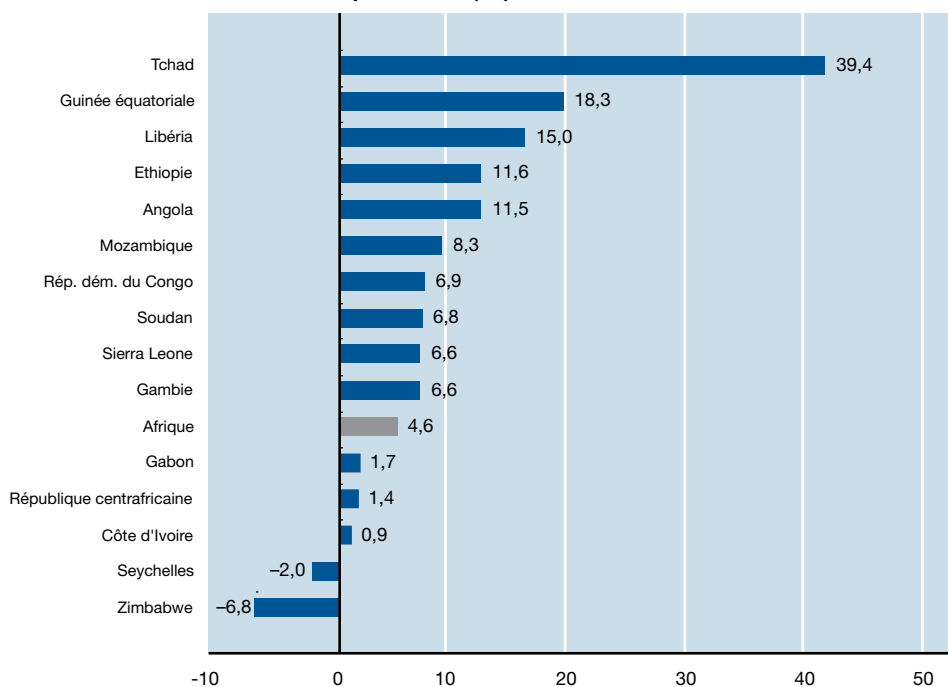
L'Afrique a continué d'enregistrer de bons résultats en 2004, avec un PIB réel progressant selon les estimations de 4,6%, sous l'effet de facteurs extérieurs et intérieurs. Sur le front extérieur, la forte reprise mondiale, la hausse des prix des produits de base, l'augmentation de la production et des prix du pétrole, le soutien continu des donateurs sous la forme d'apports d'aide et d'allègements de la dette, l'expansion du secteur du tourisme et l'augmentation de l'IDE sont autant de facteurs qui ont joué dans un sens positif. Les facteurs intérieurs ont été la bonne qualité de la gestion macro-économique, la progression des résultats agricoles sur l'ensemble du continent, l'expansion dans le secteur industriel, en particulier dans la construction et l'extraction minière, et l'amélioration de la situation politique dans nombre de pays.

D'après les estimations, l'Afrique du Nord a connu une croissance de 4,8% en 2004, soit à peu près le niveau enregistré en 2003. La croissance de l'Afrique subsaharienne est passée à 4,5% en 2004, contre 3,9% en 2003. Ces deux régions devraient améliorer leurs résultats en 2005, avec une croissance de 5,2% pour l'Afrique du Nord et de 4,8% pour l'Afrique subsaharienne.

Seuls six pays ont atteint en 2004 le taux de croissance de 7% ou plus requis pour répondre à l'Objectif du Millénaire pour le développement de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015 – Tchad (39,4%), Guinée équatoriale (18,3%), Libéria (15%), Ethiopie (11,6%), Angola (11,5%) et Mozambique (8,3%) (figure 1.4). Dix-sept pays d'Afrique ont enregistré une croissance positive mais inférieure à 4% en 2004, alors que deux, le Zimbabwe (-6,8%) et les Seychelles (-2%), ont connu une contraction, plus lente cependant qu'au cours de l'année précédente (tableau 1.2). Le Zimbabwe a vu son activité se contracter pour la cinquième

Figure 1.4

Les 10 pays enregistrant les meilleurs résultats et les 5 pays enregistrant les moins bons résultats en Afrique, 2004 (%)



Source: CEA, à partir de sources officielles.

année consécutive. Les mauvais résultats de 2004 peuvent être attribués aux sécheresses qui ont pénalisé la production agricole, à l'absence de cohérence des politiques économiques et à la crise politique persistante. La faiblesse des fondamentaux macroéconomiques a expliqué la persistance des mauvais résultats enregistrés par les Seychelles en 2004.

Sur les six pays d'Afrique qui ont enregistré en 2004 une croissance de 7% ou plus, seuls le Tchad, la Guinée équatoriale et le Mozambique ont maintenant un rythme d'expansion d'au moins 7% depuis 2001 et l'Angola depuis 2002.¹ La performance économique de l'Afrique dépend essentiellement de l'aptitude à assurer une croissance soutenue, que peut menacer une conjugaison d'éléments contraires à la croissance et des choix politiques inadaptés (Fosu et O'Connell 2005).

Des résultats mitigés pour les pays du G5

Les résultats des pays du Groupe des cinq (G5), les cinq plus grandes économies d'Afrique, qui entrent pour près de 60% dans la production de la région, ont été mitigés. L'Afrique du Sud, la plus grande économie, représentant un cinquième du PIB de l'Afrique, a enregistré un taux de croissance du PBI réel de 2,8% en 2004, contre 2% en 2003, grâce essentiellement à la forte demande mondiale, ainsi qu'à une demande intérieure dynamique, générée

pour partie par la faiblesse des taux d'intérêt. L'Égypte a maintenu sa croissance de 3,2% de 2003 – sous l'effet d'une orientation budgétaire expansionniste et de la croissance du tourisme, secteur d'activité le plus important du pays, malgré les attaques à la bombe qui ont frappé les installations touristiques dans le Sinaï.

En revanche, le Nigéria a enregistré une croissance de 4,6%, alors que celle-ci avait atteint le niveau élevé de 10,2% en 2003, malgré l'expansion régulière des secteurs de l'agriculture et des services. De même, la croissance en Algérie s'est ralentie pour tomber de 6,9% en 2003 à 6% en 2004, malgré le niveau élevé continu de la production et des prix du pétrole et l'expansion budgétaire. Le taux de croissance de 4,2% du Maroc en 2004, en baisse par rapport aux 5% de 2003, est attribué à la contraction dans le secteur des textiles. L'Accord de libre échange signé avec les États-Unis en juillet 2004 devrait permettre de mobiliser davantage d'investissements, améliorant les perspectives de croissance du pays à court terme.

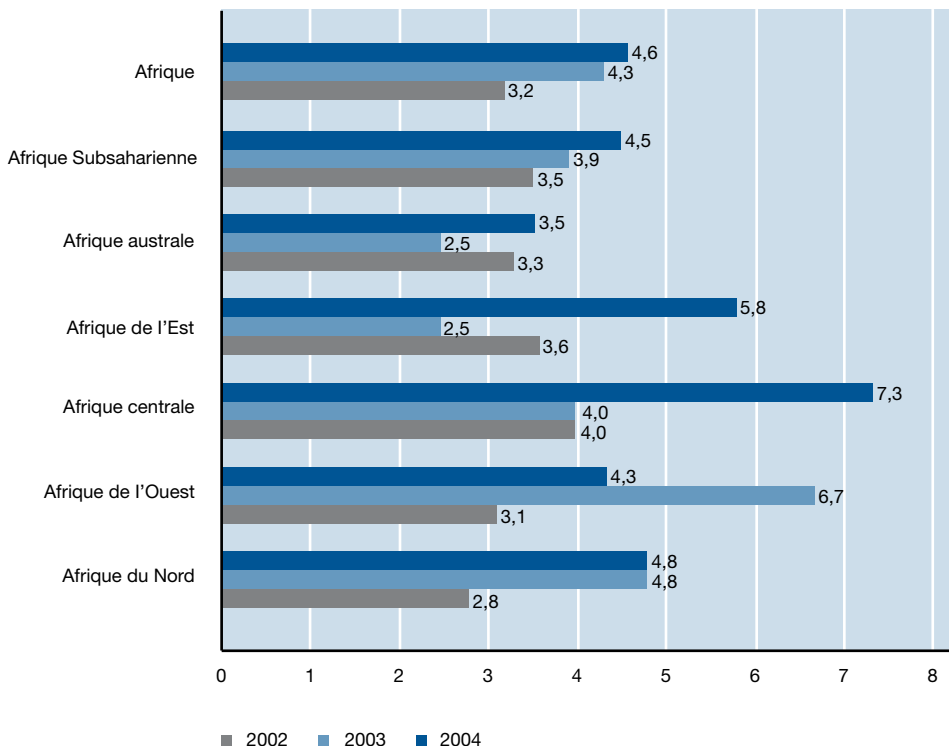
L'Afrique centrale est en tête au niveau sous-régional

En 2004, l'Afrique centrale s'est située en tête des sous-régions, avec une croissance moyenne du PIB réel de 7,3%, suivie par l'Afrique de l'Est (5,8%) et l'Afrique du Nord (4,8%). L'Afrique australe et l'Afrique de l'Ouest se situaient à la traîne en 2004, mais c'est seulement en Afrique de l'Ouest que la croissance a baissé au cours de l'année, l'économie nigériane se ralentissant après une performance spectaculaire en 2003.

“ Le coût de la guerre civile peut être évaluée en termes de réduction de la croissance économique ”

La croissance en Afrique du Nord est favorisée par le pétrole

Grâce aux gains continus tirés de l'expansion du secteur pétrolier dans la plupart des pays de l'Afrique du Nord, la croissance est restée ferme à 4,8%, proche de celle de 2003 (figure 1.5). Elle s'est redressée au Soudan (passant de 6,1% en 2003 à 6,8% en 2004, malgré l'instabilité politique), en Libye (passant de 2,8% à 4,5%) et en Tunisie (passant de 4,2% à 5,6%), bien qu'elle se soit ralentie en Algérie (tombant de 6,9% en 2003 à 6% en 2004), en Mauritanie (tombant de 4,5% à 3,8%) et au Maroc (tombant de 5% à 4,2%). Une invasion de criquets a aussi considérablement nui au secteur agricole de la Mauritanie. L'Égypte a maintenu le taux de croissance de la production de 3,2% enregistré en 2003.

Figure 1.5**Croissance du PIB réel, par sous-région africaine, 2002–2004 (%)**

Source: CEA, à partir de sources officielles.

L'agriculture se redresse en Afrique de l'Est

En Afrique de l'Est, la croissance s'est fortement accélérée, passant à 5,8% en 2004 contre 2,5% en 2003 et plaçant la sous-région au deuxième rang pour ce qui est du rythme d'expansion en 2004. Huit des 13 pays de la sous-région ont affiché un taux de croissance supérieur à celui de 2003, à commencer par l'Éthiopie (11,6%), suivie de la République démocratique du Congo (6,9%), de la Tanzanie (6,1%) et de Madagascar (5,3%). Outre la reprise dynamique du secteur agricole qui a aidé l'Éthiopie et la Tanzanie, plusieurs autres facteurs ont soutenu les bons résultats de croissance, y compris l'appui soutenu des donateurs au Burundi, à la République démocratique du Congo, à l'Éthiopie, à Madagascar et à l'Ouganda, l'accélération de l'activité touristique, une augmentation de la demande mondiale et régionale au Kenya et le renforcement des réformes en République démocratique du Congo. Cependant, des politiques économiques peu favorables ont pesé sur la croissance en Érythrée et aux Seychelles, alors que l'instabilité économique permanente a affecté les Comores.

La hausse des prix et de la production de pétrole a aidé l'Afrique centrale

Les très bonnes performances de l'Afrique centrale en matière de croissance (7,3% en 2004) s'expliquent par le niveau exceptionnellement élevé des prix du pétrole, qui s'est accompagné d'une hausse de la production dans tous les pays producteurs de la sous-région, à l'exception du Gabon. Le Cameroun, qui entre pour plus de la moitié dans la production de la sous-région, a progressé de 4,7% en 2004, contre 4,2% en 2003, essentiellement en raison des gains tirés du niveau élevé des cours pétroliers, du dynamisme de la demande intérieure et des opérations d'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE et d'autres initiatives hors PPTE. Le Tchad et la Guinée équatoriale sont les pays du continent qui ont enregistré la plus forte croissance en 2004. Bien que le pétrole ait été le principal facteur au Tchad, l'élevage et la production de coton ont aussi contribué à cette croissance impressionnante. La stabilisation politique, associée au soutien des donateurs, a facilité la reprise dans le secteur non pétrolier de la République du Congo. La croissance au Gabon a été ralentie par un recul de la production pétrolière dû aux investissements limités dans l'amélioration des gisements existants.

Fort ralentissement de la croissance en Afrique de l'Ouest

En Afrique de l'Ouest, la croissance du PIB réel s'est établie en moyenne à 4,3% en 2004, en forte diminution par rapport aux 6,7% de 2003. Cependant, 6 des 15 pays de la sous-région ont connu une croissance supérieure à 5%, le Libéria sortant d'une période de conflit en tête de groupe avec une croissance de 15%, suivi de la Gambie (6,6%), de la Sierra Leone (6,6%), du Burkina Faso (5,4%), du Cap-Vert (5,4%) et du Ghana (5,3%). La croissance de la production s'est ralentie au Bénin, au Burkina Faso, en Guinée, au Sénégal et au Togo en 2004. Le Nigéria, qui entre pour près de la moitié dans la production sous-régionale, a progressé de 4,6% en 2004, après avoir connu une croissance exceptionnellement élevée de 10,2% en 2003. La crise politique continue en Côte d'Ivoire a débouché sur une autre année de résultats médiocres (croissance de 0,9% en 2004, après une contraction de 2,3% en 2003) (encadré 1.3).

Encadré 1.3

Le coût économique des guerres civiles

Le coût d'une guerre civile peut être évalué en termes de réduction de la croissance économique, d'augmentation des dépenses militaires, de dégradation des conditions sanitaires et d'effet de « piège du conflit » pour le pays en guerre ainsi que pour ses voisins. La perte de PIB est estimée à 105% du PIB initial pour le pays directement touché et à 115% pour les pays voisins. Les dépenses militaires supplémentaires équivalent à 18% dans le pays directement touché et à 12% dans les pays voisins. En conséquence, la perte de PIB et les dépenses militaires supplémentaires représentent environ 250% du PIB initial des pays touchés. Les guerres civiles ont aussi d'importants effets de portée générale, mais qui sont plus difficiles à quantifier. Il s'agit notamment du VIH/sida, du terrorisme international et de la production de drogues dures. La réduction de l'incidence des guerres civiles devrait avoir des effets positifs au niveau mondial.

Source: Collier et Hoeffler 2004.

Le Ghana a bénéficié de la hausse des prix et de la production d'or et d'une augmentation de la production de cacao. Bien que l'instabilité en Côte d'Ivoire ait continué d'affecter le Burkina Faso, l'augmentation de la récolte de coton a amélioré la performance du secteur agricole dans ce pays. L'invasion de criquets a gravement nui au secteur agricole du Mali, du Niger et du Sénégal. La fin du conflit et l'instauration de la paix, associés au soutien des donateurs, ont favorisé la croissance au Libéria, qui a connu une expansion de 15% en 2004, contre 4,5% en 2003.

La croissance de l'Afrique australe s'accélère

En Afrique australe, la croissance du PIB réel est passée de 2,5% en 2003 à 3,5% en 2004, essentiellement en raison d'une expansion régulière en Afrique du Sud. La forte demande mondiale et la solide demande intérieure, imputables en partie à la faiblesse des taux d'intérêt, ont contribué à l'accélération de la croissance en Afrique du Sud. Sorti du conflit qui le minait, l'Angola est devenu la deuxième économie de la sous-région par sa taille et la première pour ce qui est du rythme de croissance, progressant de 11,5% en 2004, grâce au niveau élevé des prix et de la production de pétrole. Si les bons résultats de la production agricole ont aidé les économies de Maurice et du Mozambique, les relativement mauvais résultats du Lesotho, du Malawi, du Swaziland, de la Zambie et du Zimbabwe ont affecté la performance économique globale de ces pays en 2004. La croissance dans le secteur des services au Botswana et à Maurice a contribué à une expansion de la production. La crise politique en cours au Zimbabwe a entraîné une contraction de l'économie pour la cinquième année consécutive, bien que le rythme du ralentissement soit revenu à 6,8% en 2004, contre 11,2% en 2003. La croissance est restée forte au Mozambique (malgré un léger tassement de 8,6% en 2003 à 8,3% en 2004) sous l'effet de la reprise du secteur agricole et de l'expansion du secteur industriel. Suite aux incertitudes dans le secteur d'extraction des diamants, la croissance au Botswana s'est sensiblement ralentie, tombant à 4,2% en 2004, contre 6,4% en 2003.

“ Une gestion macro-économique prudente dans nombre de pays africains a permis de maîtriser les tensions inflationnistes ”

L'épargne et l'investissement restent faibles

Le taux moyen d'investissement en Afrique a dépassé tout juste 20% du PIB en 2000–2002. Seuls 11 des 50 pays pour lesquels on dispose de données ont enregistré des taux d'investissement moyens supérieurs à 25% en 2000–2002: Lesotho (42,7%), Mozambique (40,8), Guinée équatoriale (39,3%), Tchad (37,9%), Angola (34%), Sao Tomé-et-Principe (32,6%), Seychelles (32,5%), Gabon (28,3%), Mauritanie (27,1%), Tunisie (28%) et Algérie (25,9%). La plupart de ces pays sont des producteurs de pétrole, ce qui veut dire que les pays ayant des ressources naturelles, en particulier du pétrole, investissent davantage que les économies moins bien pourvues. Les autres pays où d'importants investissements ont été réalisés sont ceux qui ont opéré d'importantes réformes, ayant amélioré l'environnement économique et la confiance des investisseurs.

Le faible niveau de l'investissement en Afrique est dû en partie au faible taux d'épargne de la région (voir le chapitre 7). En moyenne, l'Afrique avait un taux d'épargne de 21,1% du PIB en 2000–2002. Seuls 11 des 50 pays ont enregistré des taux d'épargne supérieurs à la moyenne de la région: Guinée équatoriale (82,2%), République du Congo (53,6%), Angola (45,7%), Gabon (42,4%), Algérie (41%), Botswana (39,5%), Maurice (25,3%), Nigéria (25,1%), Seychelles (25,2%), Tunisie (24,9%) et Mozambique (22,8%).

Trois pays seulement ont fait état de taux d'épargne et d'investissement plus élevés (supérieurs à 25%) et d'une croissance forte (taux de progression du PIB réel de 5% ou plus) en 2000–2002: Angola, Guinée équatoriale et Tunisie - qui sont tous trois des exportateurs de pétrole. L'Algérie, le Gabon et les Seychelles ont enregistré à la fois une forte épargne et de forts taux d'investissement, mais des taux de croissance inférieurs à 5%.

L'Afrique subsaharienne a connu une augmentation de l'investissement privé conjuguée à une diminution de l'investissement public. Cependant, l'investissement public reste élevé et important dans nombre de pays d'Afrique. En 2000–2002, l'investissement public brut a dépassé l'investissement privé dans 12 économies africaines: Botswana, Burundi, Cap-Vert, République centrafricaine, Érythrée, Guinée-Bissau, Malawi, Niger, Nigéria, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone et Zambie. En 2002, l'investissement privé a dépassé 30% du PIB au Tchad, au Lesotho et au Mozambique, alors qu'il a été de moins de 5% au Burundi, au Malawi, en Sierra Leone et en Zambie.

“ L'Afrique a amélioré ses résultats commerciaux ”

Déficit budgétaire en baisse

Les pays africains ont continué d'assainir leur situation budgétaire, avec un déficit moyen revenant de 1,5% du PIB en 2003 à seulement 0,8% en 2004. Le dynamisme des recettes pétrolières pour les producteurs de pétrole a fortement contribué à ce recul. Globalement, un excédent budgétaire a été dégagé dans 13 pays, dont 8 producteurs de pétrole: Guinée équatoriale (28,5%), Gabon (8,2%), Nigéria (6,7%), Libye (6,3%), République du Congo (5,1%), Algérie (3,3%), Cameroun (1,9%) et Soudan (0,5%).

La politique budgétaire reste problématique pour un grand nombre de pays africains. En 2004, 35 des 48 pays africains pour lesquels on dispose de données ont affiché un déficit global des finances publiques, y compris les dons, bien que 19 d'entre eux aient enregistré une amélioration par rapport aux niveaux de 2003 (tableau 1.3). Le déficit a dépassé 5% du PIB pour 10 pays: Sao Tomé-et-Principe (-17,2%), Guinée-Bissau (-14,7%), Malawi (-12,7%), Zimbabwe (-9,7%), Égypte (-7,5%), Swaziland (-6,6%), Maroc (-5,9%), Sierra Leone (-5,9%), Maurice (-5,5%) et Angola (-5,4%).

Tableau 1.3
Répartition des déficits budgétaires globaux en Afrique, 2003 et 2004 (en nombre de pays)

Range	2003	2004
Pays enregistrant un déficit	38	35
Inférieur à 3%	13	13
3% à 5%	12	12
Plus de 5%	13	10
Pays enregistrant un excédent	10	13
0% à 3%	6	5
Pus de 3%	4	8
Nombre total de pays	48	48

Source: FMI 2004.

Les principales causes des importants déficits budgétaires en 2004 ont été l'augmentation des dépenses publiques en anticipation des recettes pétrolières à Sao Tomé-et-Principe, le paiement des arriérés de salaires (depuis 2000) aux fonctionnaires publics en Guinée-Bissau, la nécessité de répondre à l'impératif social de sécurité alimentaire au Malawi et les préparatifs des prochaines élections au Malawi et au Zimbabwe. En outre, la baisse des taux de l'impôt sur les sociétés, les déficiences en matière de gestion budgétaire et de décisions de dépenses au Swaziland, la nécessité d'augmenter les dépenses pour réhabiliter le pays déchiré par la guerre en Sierra Leone, l'augmentation des dépenses au titre de l'éducation et des secteurs sociaux à Maurice et l'accroissement des dépenses au titre de la reconstruction et des secteurs sociaux en Angola ont contribué aux importants déficits budgétaires dans ces économies.

“ Le commerce de marchandises s'est considérablement amélioré ”

Retour de l'inflation au-dessous de 10%

Malgré la pression exercée par le niveau élevé des prix du pétrole, le taux d'inflation en Afrique est tombé à 8,4% en 2004, contre 10,3% en 2003. La hausse de la production agricole, associée à une gestion macro-économique prudente dans nombre de pays africains, a permis de maîtriser les tensions inflationnistes. L'inflation a reculé dans 29 des 51 pays africains pour lesquels on dispose de données, alors qu'elle a progressé dans 20 pays. A Madagascar et au Malawi, elle s'est accrue de plus de 10 points de pourcentage, sous l'effet d'une mauvaise récolte de maïs au Malawi et d'une augmentation du coût des importations à Madagascar suscitée par la baisse du franc malgache par rapport à l'euro et au dollar des États-Unis.

Douze pays ont enregistré une inflation supérieure à 10% en 2004: Angola (56,1%), Erythrée (21,5%), Malawi (19,9%), Zambie (18,5%), Guinée (16,6%), Nigéria (15,8%), Gambie (14,5%), Sao Tomé-et-Principe (13,3%), Mozambique (12,9%), Sierra Leone (12,4%), Ghana (10,8%) et Madagascar (10,5%) (tableau 1.4). Le Zimbabwe enregistre une inflation à trois chiffres depuis 2002 mais celle-ci a reculé de 82 points de pourcentage en 2003 pour s'établir à 350% en 2004 après une légère reprise de la production alimentaire. Le Tchad est le seul pays à avoir connu une déflation en 2004, en raison de la forte poussée de la production agricole et des

Tableau 1.4

Distribution de l'inflation en Afrique, 2000–2004 (en nombre de pays)

Fourchette	2000	2001	2002	2003	2004
Moins de 0 %	5	3	4	6	1
0 % à 4,9 %	20	23	23	18	24
5 % à 9,9 %	15	16	10	15	13
10 % à 19,9 %	4	3	10	7	10
20 % à 50 %	4	3	2	3	1
Plus de 50 %	3	3	2	2	2
Nombre total de pays	51	51	51	51	51

Source: CEA, à partir de sources officielles.

politiques monétaire et budgétaire relativement restrictives imposées par la banque centrale régionale.

Le taux d'inflation pour l'Afrique devrait encore reculer pour se situer à 8,1% en 2005. Cette tendance pourrait être inversée si le prix du pétrole brut reste élevé.

Risque d'une appréciation monétaire

Du fait de la faiblesse continue du dollar des États-Unis, les monnaies de 30 pays africains se sont appréciées par rapport à la devise américaine en 2004. Le Gabon, dont 60% environ des exportations vont aux États-Unis, le Lesotho, dont la part des exportations allant vers les États-Unis est de 51%, ont été les plus touchés. Le dollar libérien a marqué la plus forte appréciation de l'ensemble des monnaies africaines du fait de l'augmentation des apports des donateurs, des investissements en capitaux et des envois de fonds des travailleurs immigrés ainsi que de la diminution de la fuite des capitaux à mesure que le pays est sorti du conflit. La hausse des prix de l'or et du platine, la faiblesse du dollar des États-Unis et l'attrait présenté par les taux d'intérêt réels ont été les principaux facteurs expliquant la bonne performance du rand sud-africain en 2004. Les monnaies des trois pays d'Afrique australe associées au rand – dollar namibien, loti du Lesotho et lilangeni du Swaziland – ont affiché une appréciation rapide. Le franc CFA, associé à l'euro, a aussi progressé par rapport au dollar des États-Unis en 2004.

Les monnaies de 21 pays se sont dépréciées par rapport au dollar des États-Unis: le Zimbabwe, Madagascar, les Comores et la Guinée sont les pays dont la monnaie a connu le plus fort affaiblissement par rapport au dollar des États-Unis en 2004, en raison de la pénurie persistante de devises au Zimbabwe et du taux de change pratiqué pour les adjudications, de la forte demande continue d'importations et des activités spéculatives des opérateurs sur devises à Madagascar, de la diminution des transferts officiels et privés associée à la mauvaise performance du secteur extérieur et du tourisme aux Comores et des incertitudes quant à la stabilité politique dans ce pays et de la diminution des réserves internationales en Guinée (imputable pour l'essentiel à la faiblesse des recettes d'exportation).

Evolution de la balance des paiements

En 2004, l'Afrique a amélioré ses résultats commerciaux. Les exportations ont continué de s'accroître à un rythme élevé – 8% en volume et 23,5% en valeur. Les pays exportateurs de pétrole ont dopé leurs exportations en développant la capacité de production des champs gaziers et pétroliers face au niveau élevé des prix internationaux. L'augmentation des prix de la plupart des produits de base non pétroliers a aussi amélioré les résultats à l'exportation dans plusieurs pays. En outre, des initiatives internationales, comme l'« African Growth and Opportunity Act » (AGOA) et « Tout sauf des armes », ont sensiblement contribué à l'amélioration des exportations de la région en 2004. Par exemple, la valeur combinée des exportations des 37 pays admis à bénéficier de l'AGOA s'est accrue de 38,1% en 2004, contre 24,4 milliards de dollars en 2003. Cependant, les règles d'origine et le traitement préférentiel limité dans le temps prévus dans le cadre de ces accords commerciaux en ont réduit les avantages pour les pays concernés (encadré 1.4).

Encadré 1.4

Les préférences tarifaires sont une arme à double tranchant pour les conserveries de thon du Ghana

Tous les pays subsahariens, à l'exception de l'Afrique du Sud, ont un accès préférentiel aux marchés des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le cadre de programmes comme le Système généralisé de préférences, l'Initiative Tout sauf des armes de l'Union européenne et l'Accord de Cotonou ou l'African Growth and Opportunity Act. En principe, ces accords permettent aux pays subsahariens d'exporter des produits non traditionnels vers les marchés de l'OCDE sans acquitter de droits de douane afin de les aider à concurrencer les exportations des pays asiatiques et des pays d'Amérique latine, en dépit de leur infrastructure et de leur productivité déficientes.

Cependant, tous ces systèmes de préférences sont assortis de conditions : les règles d'origine. Pour empêcher des pays tiers de faire transiter leurs marchandises par les pays qui bénéficient de préférences, ceux-ci doivent réaliser sur leur territoire un minimum de traitement des produits, car autrement les préférences perdraient de leur signification. Mais les règles d'origine sont très difficiles à respecter pour un grand nombre de pays. Si la production exige des intrants qui ne sont pas disponibles au niveau intérieur, ces intrants doivent généralement être importés de la région accordant à la préférence, alors qu'ils y sont plus chers que dans des pays tiers. Par exemple, le poisson exporté dans l'Union européenne dans le cadre de l'Accord de Cotonou doit être pêché avec un navire enregistré dans un pays de l'UE ou un pays africain, des Caraïbes et du Pacifique. En outre, le commandant, les officiers et la moitié de l'équipage doivent être des ressortissants de ces pays.

Pour une conserverie de thon au Ghana, qui emploie 1 000 travailleurs essentiellement de sexe féminin, ces strictes règles d'origine constituent une grave menace. L'entreprise doit prouver que chacune des boîtes ne contient que du poisson pêché en vertu des règles d'origine afin de pouvoir bénéficier de la marge de préférence de 24%. Les chalutiers asiatiques étant dominants sur la côte, cela n'est pas facile. Les coûts de la surveillance et de la documentation permettant de suivre le cheminement du thon du chalutier à la boîte alourdit considérablement les coûts de production, tandis que le caractère incertain des préférences découlant des règles d'origine en réduit considérablement l'intérêt.

Source: CEA, à partir de sources officielles.

“ Le solde de la balance des opérations en capital de l'Afrique a enregistré un excédent pour la cinquième année consécutive ”

En outre, le secteur du textile et de l'habillement – qui emploie beaucoup de main-d'œuvre et joue un rôle moteur dans la promotion de la croissance en Afrique – se heurte à des difficultés du fait de l'adhésion de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La situation est d'autant plus complexe que la venue à expiration de l'Accord multifibres a une incidence négative, limitant les avantages de l'AGOA et de l'Initiative Tout sauf des armes (encadré 1.5).

Encadré 1.5.

Toutes les entreprises d'habillement africaines survivront-elles à l'extinction de l'Accord multifibres?

Jusqu'à la fin de 2004, le commerce de textiles et de vêtements était régi par l'Accord multifibres et son prédécesseur, l'Accord sur les textiles et l'habillement, qui permettait aux pays importateurs de plafonner le volume des importations de textile et de vêtements, en provenance essentiellement des fournisseurs asiatiques les plus compétitifs, et de la Chine en particulier. Associé à des préférences tarifaires dans le cadre de l'Accord de Cotonou et plus récemment dans le cadre de l'AGOA, l'Arrangement a permis à des pays africains comme le Kenya, le Lesotho et Madagascar d'accroître spectaculairement leurs exportations de vêtements.

Dans le cadre de l'AGOA, les pays africains sont exonérés des droits de douane de 10 à 20% acquittés par la plupart des concurrents. En 2004, le Congrès des Etats-Unis a décidé que les producteurs africains pouvaient, jusqu'en 2007, utiliser les tissus meilleur marché en provenance de « pays tiers », même de Maurice, qui était initialement exempté. Il s'agit là d'un avantage considérable par rapport aux règles d'origine initiales qui ne permettaient que l'utilisation de textiles fabriqués en Afrique ou aux Etats-Unis.

La fin de l'Accord multifibres fait peser une menace sur les producteurs de vêtements africains. Selon les estimations, la valeur de la production de textiles et de vêtements qui sera transférée à la Chine à partir du monde en développement sera de 40 milliards de dollars, la Chine approvisionnant ainsi la moitié du marché mondial. Les autres bénéficiaires seront l'Inde et le Pakistan, producteurs de tissus en coton de qualité. En conjuguant des bas salaires et l'utilisation efficace de matériels et de techniques de gestion performantes, ces pays rendent la concurrence difficile. En outre, il est beaucoup moins cher pour les gros détaillants de s'approvisionner auprès d'un nombre restreint de pays, ce qui accroît encore l'avantage concurrentiel de la Chine et de l'Inde. En résumé, les prix des vêtements devraient diminuer d'environ 20%.

Cependant, pour empêcher que les textiles chinois n'inondent les marchés de l'UE et des Etats-Unis, des mesures spéciales de sauvegarde ont été convenues durant les négociations d'adhésion de la Chine à l'OMC. Les restrictions peuvent être réimposées beaucoup plus facilement que ne le permettraient les règles normales de l'OMC. La Chine a donc introduit une taxe temporaire à l'exportation de vêtements, afin de ralentir le processus de relocalisation, pas de le modifier.

Pour soutenir la concurrence sur des marchés de l'habillement plus libéraux, il faut que les producteurs africains améliorent leurs pratiques de gestion afin d'accroître leur productivité. Ils pourraient aussi essayer de se positionner sur des créneaux spécifiques, par exemple celui des vêtements à motifs africains, pour lesquels le volume exporté est moins important. Mais la baisse des prix a déjà conduit le Gouvernement du Lesotho à exempter les fabriques de vêtements et de textiles du paiement d'une augmentation obligatoire liée au coût de la vie.

Source: *AllAfrica.com 2004; Marshall, Iritani and Dickerson 2005; EIU 2005.*

La progression des importations de l'Afrique en 2004 témoigne d'une amélioration du revenu intérieur également ainsi que d'une hausse des prix du pétrole et des produits alimentaires. Dans nombre de pays exportateurs de pétrole, l'augmentation des investissements néces-

saïres au développement des capacités de production et de l'infrastructure a été le principal facteur de la progression des importations. Par ailleurs, l'incidence négative de l'invasion de criquets et des conditions climatiques dans le Sahel a entraîné de mauvaises récoltes de céréales ainsi qu'un accroissement des importations de produits alimentaires de première nécessité au Burkina Faso, au Tchad, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Soudan.

Du fait de la plus forte croissance de la valeur des exportations que de celle des importations, l'excédent commercial de l'Afrique est passé de 7,8 milliards de dollars en 2003 à 16,8 milliards de dollars en 2004 (tableau 1.5). La ventilation de la balance commerciale fait apparaître que le commerce de marchandises s'est considérablement amélioré, alors que les services se sont encore dégradés sous l'effet des paiements au titre de la dette extérieure et des coûts des services de transport et des services financiers. En 2004, le commerce de marchandises s'est chiffré à 33 milliards de dollars, par rapport à 21,4 milliards de dollars en 2003. En revanche, le commerce de services a enregistré un déficit de 16,3 milliards en 2004, contre un déficit de 13,6 milliards en 2003.

Tableau 1.5

Balance des paiements de l'Afrique, 2000–2004 (en milliards de dollars)

	2000	2001	2002	2003	2004
Balance des opérations courantes	6,3	-1,3	-6,7	-0,4	2,8
Balance commerciale	18,1	6,1	1,2	7,8	16,8
Biens	29,2	17,7	13,1	21,4	33,0
Services, net	-11,1	-11,6	-11,9	-13,6	-16,3
Revenu, net	-23,5	-20,2	-21,9	-26,0	-33,4
Transferts courants nets	11,6	12,8	14,1	17,8	19,4
Balance des opérations en capital	1,9	2,8	2,4	2,7	3,0
Balance des opérations financières	-7,3	-2,4	5,3	-3,9	-6,6
Financement extérieur net	16,3	19,9	18,7	20,6	22,9
Entrées non créateur de dettes	11,5	20,6	15,2	16,8	18,8
Emprunts extérieurs nets	4,8	-0,7	3,5	3,8	4,1
Auprès de créatrices de dettes	0,4	-1,5	2,4	3,3	1,0
Auprès de banques	0,5	-0,2	1,0	0,7	1,0
Auprès d'autres créanciers privés	3,9	1,0	0,1	-0,3	2,1
Variation des réserves ^a	-12,8	-12,3	-7,6	-20,0	-22,9

Note: les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme de leurs composantes car les chiffres ont été arrondis.

a. Un signe négatif indique une augmentation.

Source: FMI 2004.

Le solde de la balance des opérations courantes s'est amélioré pour passer d'un déficit de 0,1% du PIB en 2003 à un excédent de 0,4% en 2004, grâce à de meilleurs résultats pour les exportations de marchandises, essentiellement le pétrole. Cependant, le déséquilibre des services a continué d'exercer une pression à la baisse sur la balance des opérations courantes. Vingt-six pays sur 51 ont connu une amélioration en 2003. À l'exception de l'Algérie et de la Côte d'Ivoire, tous les pays producteurs de pétrole (y compris les exportateurs émergents) ont amélioré leur balance des opérations courantes. En outre, huit des 14 pays qui ont en-

“ À la fin de 2004, 12 pays africains avaient atteint le point d'achèvement, allégeant intégralement la dette ”

registré un excédent de leur balance des opérations courantes en 2004 étaient des économies pétrolières: Libye (21,3%), Guinée équatoriale (18,3%), Algérie (13,1%), Gabon (11,6%), Angola (9,2%), Egypte (3,2%), Nigéria (2,9%) et République du Congo (1,6%).

Les six autres pays dont la balance courante était excédentaire en 2004 étaient le Botswana (6,4%), la Namibie (5,5%), Maurice (2,6%), les Seychelles (1%), le Ghana (0,3%) et le Maroc (0,2%). Le principal facteur expliquant ces excédents était la progression des recettes d'exportation au titre des diamants, du cuivre et du nickel au Botswana, du diamant, du zinc et de l'uranium en Namibie, du sucre et des produits manufacturés à Maurice, du thon en boîtes au Seychelles, et de l'or et du cacao au Ghana.

Sur les 37 pays africains dont la balance courante était déficitaire en 2004, seuls sept avaient un déficit supérieur à 10% du PIB (tableau 1.6): Sao Tomé-et-Principe (-59,9%), Mauritanie (-23,1%), Tchad (-18,3%), Burundi (-15,1%), Sierra Leone (-12,1%), Zambie (-10,8%) et Djibouti (-10,7%).

Tableau 1.6
Répartition du solde du compte courant en pourcentage du PIB, 2000-04
(nombre de pays)

Fourchette	2000	2001	2002	2003	2004
Pays ayant un déficit compris entre	42	39	38	40	37
0% et 3%	10	5	7	9	10
3,1% et 5%	6	10	6	8	2
5,1% et 10%	13	8	15	16	18
Plus de 10%	13	16	10	7	7
Pays ayant un excédent compris entre	9	12	13	11	14
0% et 3%	1	6	6	4	6
3,1% et 5%	0	2	2	3	1
5,1% et 10%	3	0	4	1	3
Plus de 10%	5	4	1	3	4
Nombre total de pays	51	51	51	51	51

Source: CEA, à partir de sources officielles.

Le solde de la balance des opérations en capital de l'Afrique a enregistré un excédent pour la cinquième année consécutive, avec une légère augmentation de 2,7 milliards de dollars en 2003 à 3 milliards de dollars en 2004, alors que le déficit persistant au titre des opérations financières s'est considérablement creusé pour passer à 6,6 milliards en 2004, contre 3,9 milliards en 2003 (voir le tableau 1.5). Les financements extérieurs nets se sont accrus de 11,2% pour passer à 22,9 milliards de dollars en 2004, contre 20,6 milliards en 2003, essentiellement en raison d'une augmentation significative des entrées non créatrices de dettes. Les emprunts extérieurs nets se sont légèrement accrus, atteignant 4,1 milliards de dollars, contre 3,8 milliards en 2003. En outre, les réserves officielles ont progressé d'environ 15% en 2004, alors qu'elles se situaient à 20 milliards de dollars en 2003.

Le tourisme s'est redressé

Le tourisme est l'une des principales sources de recettes en devises étrangères pour un grand nombre de pays africains, représentant plus de 2% du PIB ou 5% des exportations dans 27 d'entre eux (Christie et Crompton 2001). Les arrivées internationales de touristes ont connu une croissance spectaculaire de 10% au niveau mondial et de 14% en Afrique - pour se chiffrer à 41,6 millions, par rapport à 36,5 millions in 2003 (tableau 1.7). Cependant, la région n'est entrée que pour 7,4% dans l'augmentation globale de 69 millions de touristes, et quasiment la totalité de l'augmentation a été concentrée en Afrique du Nord. En dehors de l'Afrique du Nord, l'Afrique du Sud et la Tanzanie ont enregistré les recettes totales les plus importantes, alors que la Tanzanie, le Bénin, le Ghana et les Seychelles ont été en tête pour ce qui est des recettes par touriste.

“ Les perspectives pour l'Afrique du Nord sont bonnes, avec une croissance du PIB réel atteignant 5,2% ”

Tableau 1.7

Recettes tirées par l'Afrique du tourisme, 2000–2004

	2000	2001	2002	2003	2004
Arrivées internationales de touristes (millions)	32,5	32,7	34,0	36,5	41,6
Recettes du tourisme international (milliards de dollars)	15,1	15,5	15,6	18,6	—
Recettes par touriste (dollars)	465	474	459	510	—
Part du marché mondial (pourcentage)					
Entrées de touristes	4,7	4,8	4,8	5,3	5,5
Recettes du tourisme	3,2	3,4	3,3	3,6	—

— non disponible.

Source: OMT 2005.

Les recettes tirées par l'Afrique du secteur du tourisme se sont chiffrées à 18,6 milliards de dollars en 2003 (dernière année pour laquelle on dispose de données), soit une augmentation de 19,2% par rapport à 2002. Les recettes de la région par touriste ont été les plus faibles du monde, 510 dollars en 2003, soit moins de la moitié de la moyenne pour les États-Unis (1,029 dollars).

La plupart des touristes en Afrique viennent de pays européens, les touristes de la région africaine elle-même venant en deuxième position. Les voyages pour les loisirs et à des fins récréatives sont particulièrement nombreux, suivis de ceux entrepris pour voir des amis ou des parents et des visites liées à la santé ou à la religion. Les voyages pour les entreprises et les activités professionnelles n'ont représenté que 15% de l'ensemble des voyages à toutes fins (OMT 2005).

Malgré l'importance croissante du tourisme en tant que source de recettes en devises pour l'Afrique, le secteur reste sous-développé, essentiellement en raison de l'instabilité sociale et politique, associée à la médiocrité de l'infrastructure touristique (ou à une faible capacité d'hébergement). En outre, l'insuffisance des activités d'information et de commercialisation (mesurée par le recours à l'Internet) et les risques sanitaires importants (comme le paludisme) sont aussi de graves obstacles à la croissance du tourisme (Naude et Saayman 2004).

L'Initiative PPTE se heurte encore à beaucoup de difficultés

L'Initiative PPTE a sans doute accru la marge de manœuvre disponible dans les pays africains admissibles pour augmenter les dépenses sociales sans nécessairement compromettre la situation budgétaire, mais plusieurs écueils demeurent. A la fin de 2004, 12 pays africains avaient atteint le point d'achèvement, ce qui leur ouvrait droit à un allègement intégral de la dette (tableau 1.8). Onze autres ont atteint le point de décision, étant ainsi admis à recevoir un allègement de la dette intérimaire. En 2004, seuls cinq pays africains ont atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE renforcée: Ethiopie, Madagascar, Niger, Ghana et Sénégal. Si aucun pays n'a atteint le point de décision en 2004, le Burundi et la République du Congo devraient y parvenir en 2005.

Tableau 1.8

Engagements et décaissements de l'aide au titre du Programme en faveur des PPPE, au 10 février 2005

Pays	Point de décision	Point d'achèvement	Montants engagés (millions de droits de tirage spéciaux)	Montants décaissés (millions de droits de tirage spéciaux)
Bénin	juillet 2000	mars 2003	18,4	20,1
Burkina Faso	juillet 2000	avril 2002	27,7	29,7
Ethiopie	novembre 2001	avril 2004	26,9	28,1
Ghana	février 2002	juillet 2004	90,1	94,3
Madagascar	décembre 2000	octobre 2004	14,7	16,4
Mali	septembre 2000	mars 2003	34,7	38,5
Mauritanie	février 2000	juin 2002	34,8	38,4
Mozambique	avril 2000	septembre 2001	13,7	14,8
Niger	décembre 2000	avril 2004	21,6	24,1
Sénégal	juin 2000	avril 2004	33,8	38,4
Tanzanie	avril 2000	novembre 2001	89,0	96,4
Ouganda	février 2000	mai 2000	68,1	70,2
Cameroun	octobre 2000	flottant	28,5	5,5
Tchad	mai 2001	flottant	14,3	7,2
Rép. dém. du Congo	juillet 2003	flottant	228,3	2,3
Gambie	décembre 2000	flottant	1,8	0,1
Guinée	décembre 2000	flottant	24,2	5,2
Guinée-Bissau	décembre 2000	flottant	9,2	0,5
Malawi	décembre 2000	flottant	23,1	6,9
Rwanda	décembre 2000	flottant	33,8	14,4
Sao Tomé-et-Principe	décembre 2000	flottant	—	—
Sierra Leone	mars 2002	flottant	98,5	62,0
Zambie	décembre 2000	flottant	468,8	351,6
Total Programme renforcé en faveur des PPTE			1 385,6	945,0

— indique l'absence d'information

Source: FMI 2005a.

Malgré les progrès enregistrés jusqu'ici, l'Initiative en faveur des PPTE est confrontée à un certain nombre de problèmes:

- **Rythme lent.** Le rythme de mise en œuvre aussi bien de l'Initiative initiale que du cadre renforcé a été lent.
- **Difficulté du maintien de la viabilité de l'endettement à long terme.** Les bénéficiaires de l'Initiative PPTE n'arriveront vraisemblablement pas à assurer la viabilité de leur endettement à long terme après avoir atteint le point d'achèvement.
- **Déficiences de la méthodologie.** L'Initiative a été critiquée pour le choix arbitraire du taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actuelle nette de la dette, le caractère étroit des critères d'admissibilité, l'utilisation de critères irréalistes de viabilité de la dette et l'exclusion de la dette intérieure pour déterminer à partir de quels seuils l'endettement peut être jugé viable.
- **Persistance des problèmes après le point de décision.** Les PPTE ne parviennent pas à poursuivre les réformes économiques et les programmes de réduction de la pauvreté durant la période intérimaire, ce qui entraîne des retards pour arriver au point d'achèvement.
- **Aide intérimaire insuffisante.** Bien que l'allégement intérimaire de la dette se soit améliorée dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE par rapport à l'initiative initiale, le montant de l'aide semble insuffisant pour répondre aux besoins en matière de réduction de la pauvreté.
- **Problèmes de financement.** Le financement du coût total de l'Initiative s'est révélé problématique car les ressources utilisables à cette fin ne sont pas encore assurées. Ces problèmes sont encore plus aigus si l'on tient compte des besoins de financement estimés pour les pays sortant d'un conflit qui n'ont pas encore atteint le point de décision et pour lesquels on ne dispose pas encore d'estimations à jour des coûts.
- **Participation en retrait de la part des créanciers.** Bien que le nombre de créanciers participant à l'Initiative ait augmenté, tous n'y participent pas autant qu'attendu – et n'ont pas non plus indiqué qu'ils souhaitaient le faire.
- **« Additionnalité » douteuse.** Il est difficile d'assurer que l'allégement de la dette en faveur des PPTE complète l'aide existante, bien que certaines tendances récentes des flux d'aide indiquent un redéploiement d'une partie de l'aide vers les PPTE admissibles.
- **Nombre de pays se trouvent avant le point de décision.** Plusieurs autres pays africains tout aussi pauvres ne participent pas au processus essentiellement en raison d'un conflit interne. Presque tous les pays africains se situant à un stade préalable au point de décision connaissent encore un conflit ou viennent de sortir d'un conflit. En outre, l'absence d'un consensus politique sur des questions comme le partage des recettes, le manque d'efficacité dans la mise en œuvre des politiques

“ Les incertitudes sur les prix du pétrole font peser un risque sur les perspectives régionales ”

économiques et financières et l'existence d'arriérés prolongés ont empêché certains pays d'atteindre leur point de décision.

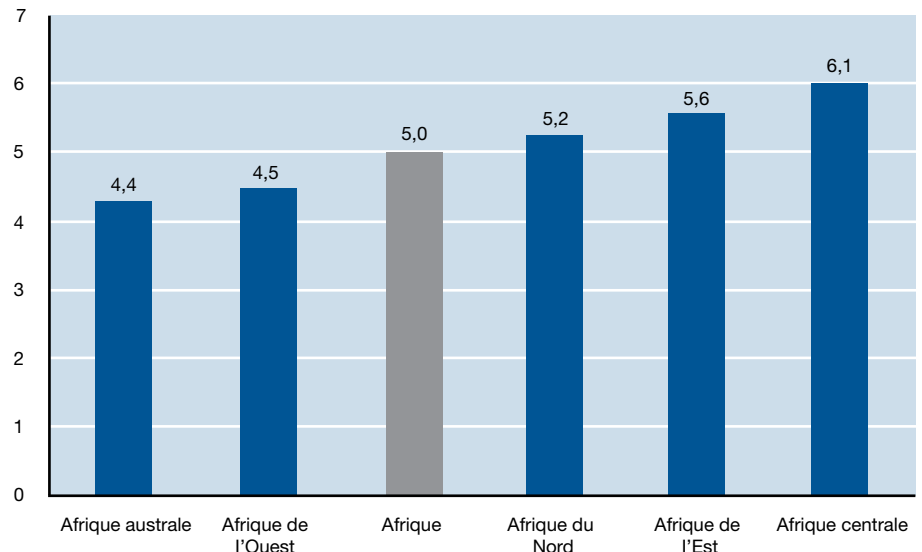
Perspectives à moyen terme

L'Afrique devrait connaître une expansion de 5% en 2005, grâce au redressement des perspectives de croissance dans 32 des 52 pays pour lesquels on dispose de données, y compris les cinq plus grandes économies, à l'exception du Nigéria.² La persistance de bons fondamentaux macro-économiques, l'augmentation de la production agricole facilitée par le maintien de conditions climatiques satisfaisantes et la croissance des services, du tourisme et de l'extraction minière devraient contribuer à cette croissance. Du côté négatif, cependant, le ralentissement prévu de la croissance en Chine, aux États-Unis et dans l'Union européenne pèsera probablement sur la demande mondiale, avec des conséquences, en particulier pour les pays africains non producteurs de pétrole.

Les perspectives pour les économies du G5 devraient s'améliorer de manière générale en 2005. L'Algérie devrait se situer en tête avec une croissance du PIB réel de 6,6%, suivie du Maroc (4,4%). Les réductions d'impôts en Egypte devraient doper la consommation privée et stimuler l'investissement. L'Afrique du Sud devrait connaître une expansion de 3,4% en 2005, essentiellement sous l'effet d'une forte demande intérieure résultant des mesures de réduction d'impôts, de l'expansion du tourisme et de l'augmentation de l'investissement étranger.

Figure 1.6

Projection de la croissance du PIB réel par région d'Afrique, 2005 (%)



Source: CEA, d'après des sources officielles.

La performance économique devrait s'améliorer en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe

Les perspectives pour l'Afrique du Nord sont bonnes, avec une croissance du PIB réel devant s'accélérer, selon les prévisions, pour atteindre 5,2% sous l'impulsion du secteur agricole et en supposant de bonnes conditions climatiques et la persistance de gains dans le secteur pétrolier (figure 1.6). Les réductions d'impôts en Egypte devraient favoriser la consommation et l'investissement privé, alors que la forte croissance du tourisme au Maroc et en Tunisie, l'augmentation des entrées d'investissements étrangers dans les activités liées au pétrole en Libye, en Mauritanie et au Soudan (si la paix est établie) et la forte croissance des services en Mauritanie et en Tunisie sont autant de facteurs expliquant les perspectives d'évolution positive en Afrique du Nord. Grâce au développement de la capacité dans le secteur pétrolier et à des améliorations de la situation politique, le Soudan devrait connaître une croissance de 8% en 2005, suivi par l'Algérie (6,6%), la Mauritanie (5,4%) et la Tunisie (5,1%).

La croissance en Afrique de l'Est devrait rester forte en 2005, malgré un léger recul jusqu'à 5,6%. Les bonnes récoltes au Burundi, en Ethiopie, au Kenya, à Madagascar, en Tanzanie et en Ouganda devraient alimenter la croissance en 2005. Presque tous les pays de la sous-région devraient recevoir une aide accrue des donateurs. La forte expansion de l'industrie du tourisme devrait profiter au Kenya, aux Seychelles et à la Tanzanie. Les autres facteurs contribuant à la croissance sont notamment l'augmentation des flux d'IDE vers Madagascar et l'Ouganda; la bonne gestion macroéconomique en Ouganda (en plus de la solide performance du secteur exportateur), en République démocratique du Congo et en Tanzanie; et l'amélioration de la stabilité politique au Burundi et aux Comores.

En Afrique centrale, le secteur pétrolier continuera de dominer les perspectives de croissance en 2005. La croissance du PIB devrait se ralentir pour tomber à 6,1% en 2005, en raison pour une grande partie d'une forte baisse du taux de croissance au Tchad, qui devrait revenir de 39,4% en 2004 à seulement 13% en 2005. En effet, les activités de construction concernant l'oléoduc Tchad-Cameroun arrivent à leur fin. Au Cameroun, on s'attend à ce que la croissance reste inchangée par rapport à son niveau de 2004. Une nouvelle baisse de la production pétrolière au Gabon devrait ralentir la croissance jusqu'à 0,8% en 2005. La forte expansion des secteurs non énergétiques devrait améliorer les perspectives de croissance en République du Congo et à Sao Tomé-et-Principe.

Il est prévu que l'Afrique de l'Ouest connaisse une croissance de 4,5% en 2005, 8 des 15 pays considérés devant enregistrer des améliorations en 2004: Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali et Sénégal. Le Libéria devrait de nouveau être en tête de la performance sous-régionale avec un taux de croissance de 15%. Cette croissance s'explique notamment par la progression du secteur agricole au Bénin, en Gambie, en Guinée, au Mali, au Sénégal, en Sierra Leone et au Togo, par l'aide des donateurs en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone, par l'expansion de l'extraction minière au Burkina Faso, en Guinée, au Ghana, au Mali et en Sierra Leone, par les entrées d'investissements étrangers au Cap-Vert et au Libéria (en réponse à l'amélioration attendue de la stabilité politique) et par la croissance du tourisme au Cap-Vert et en Gambie.

L'Afrique australe devrait connaître une expansion beaucoup plus rapide, de 4,4% en 2005. On s'attend que la croissance atteigne 3,4% en Afrique du Sud en 2005 grâce à la forte demande mondiale prévue pour ses produits, à l'expansion du tourisme, à l'augmentation des entrées d'IDE, à la progression de la demande intérieure résultant des nouvelles mesures de réduction des impôts et à la faiblesse des taux d'intérêt. Les évolutions dans le secteur pétrolier continueront d'influer sur l'économie de l'Angola en 2005. La croissance des services au Botswana, à Maurice et en Namibie, une augmentation des activités minières au Botswana, au Mozambique, en Namibie et en Zambie, l'expansion agricole en Mauritanie, au Mozambique et en Zambie, l'augmentation de l'activité touristique à Maurice et en Zambie et l'aide des donateurs en Zambie seront les principaux facteurs expliquant l'expansion de la sous-région en 2005. Cependant, on s'attend que l'économie du Zimbabwe connaisse une contraction en 2005 (qui sera cependant limitée 1,6%) en raison de la crise politique continue et de la faible performance des secteurs agricole et manufacturier.

Plusieurs risques pourraient entraîner une évolution moins favorable sur le continent en 2005. Le dynamisme persistant de l'économie mondiale est menacé par de profonds déséquilibres internationaux, notamment l'important déficit de la balance des opérations courantes des États-Unis et les excédents correspondants concentrés dans quelques pays de l'UE. Une forte dépréciation du dollar pourrait entraîner, pour les États-Unis, une baisse marquée de la consommation, de la demande d'importations et de l'investissement étranger, qui pourrait affecter le rythme de l'activité économique mondiale. Les incertitudes quant à l'orientation des prix du pétrole, déjà à un niveau historiquement élevé, font peser un autre risque sur les perspectives régionales. En outre, l'instabilité politique permanente au Soudan et en Côte d'Ivoire pourrait affecter les pays voisins.

Conséquences pour la création d'emplois et la réduction de la pauvreté

Le tableau plutôt favorable qui ressort des tendances qui viennent d'être analysées peut être trompeur. Limiter l'analyse à la dimension macro-économique de la croissance entraîne la non prise en compte d'informations concernant l'effet de la croissance sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Dans l'idéal, la croissance devrait permettre de réduire la pauvreté généralisée dont souffre l'Afrique. Le rapport fait valoir qu'une croissance créatrice d'emplois est le meilleur moyen de sortir de la pauvreté (voir les chapitres 2 et 3). Le chômage et la pauvreté restent importants en Afrique, malgré les niveaux relativement élevés de croissance économique. Le redressement de la croissance économique dans plusieurs pays africains ne s'est pas traduit par une augmentation du revenu et de l'emploi des pauvres. L'une des raisons de cette situation est que la croissance a été induite par les technologies et les secteurs à forte intensité de capital.

Trois des quatre pays qui ont enregistré une croissance de 7% ou plus depuis 2001 ou 2002 sont des producteurs de pétrole, la croissance de ces économies étant tirée dans une large mesure par le secteur pétrolier. En général, les pays africains exportateurs de pétrole ont connu une expansion plus rapide que les exportateurs de produits non pétroliers en 2003 et 2004. Cependant, le secteur pétrolier ayant une forte intensité capitaliste, sa contribution directe à la réduction de la pauvreté au moyen de la création d'emplois est assez limitée. Une croissance forte et soutenue peut donc ne pas suffire pour entraîner une

Encadré 1.6

La forte croissance enregistrée en Tanzanie contribue-t-elle à la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté?

La croissance économique de la Tanzanie s'est située en moyenne à 5% environ en 1996–2003, grâce à des réformes économiques orientées par le marché, qui ont débuté au début des années 90 et se sont intensifiées en 1996, ainsi qu'à des politiques de stabilisation macro-économique. Ces politiques ont à leur tour suscité d'importants apports d'aide publique – dans un cercle vertueux – qui ont soutenu la croissance et la poursuite des efforts de réforme. Les principales réformes ont été axées sur les aspects suivants :

- *Privatisation à grande échelle.* Presque toutes les entreprises d'Etat ont été privatisées depuis 1992.
- *Libéralisation.* Les transactions courantes, le marché des changes, les prix agricoles et les offices de commercialisation ont été progressivement libéralisés.
- *La stabilisation macro-économique.* L'inflation a été maîtrisée, tombant du niveau élevé de 25 % en 1992 à moins de 10 % en 1999 et au-dessous de 5% en 2002, grâce à des politiques budgétaires et monétaires prudentes.

Cette croissance s'est-elle traduite par une réduction de la pauvreté? Jusqu'ici, la pauvreté globale n'a que légèrement reculé. Il existe une différence marquée entre la performance rurale et urbaine. Une analyse de l'incidence de la pauvreté de 1990 à 2000 montre que la baisse du PIB par habitant au début des années 90 a conduit à une forte accentuation de la pauvreté, alors que l'amélioration de la trajectoire de croissance du pays ces dernières années a entraîné une réduction régulière de la pauvreté dans les centres urbains. A Dar es-Salaam, la pauvreté a progressé en 1990–2000, mais a cédé du terrain ces dernières années. Cependant, dans les zones rurales, la croissance n'a pas eu d'incidence sur la pauvreté. Compte tenu du poids du secteur rural dans l'économie tanzanienne, on ne peut pas dire que la croissance a eu un effet positif global sur la pauvreté dans le pays.

Source: Treichel 2005

réduction significative de la pauvreté dans ces pays. Cet argument est aussi étayé par la baisse tendancielle du taux de croissance de l'emploi en Afrique subsaharienne en 1998–2004, à un moment où la croissance du PIB réel était en progression (voir le chapitre 2). La Tanzanie témoigne de cette déconnexion entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté (encadré 1.6). Les chapitres 2 et 3 examinent plus en détail les raisons pour lesquelles la croissance en Afrique n'a pas conduit à un recul de la pauvreté.

Pour conclure, on peut avancer que les améliorations récentes des conditions macro-économiques en Afrique doivent conduire à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté pour les ménages africains, car la stabilité macro-économique et sociale à long terme de l'Afrique en dépend.

Notes

- ¹ Quatorze pays d'Afrique – la plupart non producteurs de pétrole – ont été en mesure de maintenir des taux moyens de croissance d'au moins 5% depuis 2000: Angola, Botswana, Burkina Faso, Éthiopie, Guinée équatoriale, Libéria, Maurice, Mozambique, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Soudan, Tanzanie et Tchad.
- ² Les perspectives à moyen terme pour l'Afrique sont fondées sur les informations obtenues auprès de sources officielles, des bureaux sous-régionaux de la CEA, du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, de l'Economist Intelligence Unit et du Fonds monétaire international.

Références

Agence internationale de l'énergie (AIE). 2004. *Analysis of the Impact of High Oil Prices on the Global Economy*, mai 2004.

AllAfrica.com. 2004. « New Year Threat to Kenya's Textile Industry ». 20 décembre. [www.allafrica.com].

Banque mondiale. 2004. *Financement du développement mondial 2004*. CD-ROM. Washington, D.C.

Christie, I.T. et D.E. Crompton. 2001. « Tourism in Africa ». Africa Region Working Paper 12. Banque mondiale, Washington.

CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). 2004a. « Le développement économique en Afrique – Endettement viable: Oasis ou mirage? » Genève.

———. 2004b. *Rapport sur l'investissement dans le monde 2004: La montée en puissance du secteur des services*. Genève.

Collier, P. et A. Hoeffler. 2004. « The Challenge of Reducing the Global Incidence of Civil War ». Copenhagen Consensus Challenge Paper. Consensus de Copenhague, Copenhague.

EIU (Economist Intelligence Unit). 2005. *Online country profiles*. [www.eiu.com].

FMI (Fonds monétaire international). 2000. « The Impact of Higher Prices on the Global Economy ». Washington.

———. 2004. *Perspectives de l'économie mondiale: La transition démographique dans le monde*. Washington.

———. 2005a. « Financial Activities ».

[<http://www.imf.org/external/np/tre/activity/2005/080405.htm>, site consulté le 10 février 2005].

———. 2005b. « Primary Commodity Prices, Monthly Data ». [<http://www.imf.org/external/np/res/commod/index.asp>, site consulté le 15 février 2005].

Fosu, A.K. et S. O'Connell. 2005. « Explaining African Economic Growth: The Role of Anti-growth Syndromes ». Rapport présenté à la Conférence annuelle de la Banque mondiale sur l'économie du développement, 27 janvier, Dakar.

Marshall, T., E. Iritani et M. Dickerson. 2005. « Clothes Will Cost Less, but Some Nations Pay ». *Los Angeles Times* 16 janvier.

Naude, W.A. et A. Saayman. 2004. « The Determinants of Tourist Arrivals in Africa: A Panel Data Regression Analysis ». Rapport présenté à l'International Conference of the Centre for the Study of African Economies, St. Catherine's College, Université d'Oxford, 21 et 22 mars, Oxford (Royaume-Uni).

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) 2005. « Comptes nationaux trimestriels de l'OCDE ». 8 mars 2005, Paris.

———. 2004. Statistiques du développement international (SDI) bases de données en ligne sur l'aide et les autres flux de ressources (<http://www.oecd.org/dataoecd/50/17/5037721.htm>, site consulté le 24 décembre 2004)

OMT (Organisation mondiale du tourisme). « Faits et chiffres ». [<http://www.world-tourism.org/facts/menu.html>, site consulté le 5 février 2005].

ONU (Organisation des Nations Unies). 2005. *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2005*. Département des affaires économiques et sociales, New York.

Treichel, V. 2005. « Tanzania's Growth Process and Success in Reducing Poverty ». Working Paper WP/05/35. Fonds monétaire international, Washington.



Assurer un emploi décent aux Africains pauvres: les principaux défis à relever

Il y a longtemps que le problème de l'emploi en Afrique suscite des inquiétudes. A plusieurs reprises au cours des trois dernières décennies, les gouvernements africains ont souligné que la création d'emplois revêtait une importance capitale dans la lutte contre la pauvreté.¹ Malgré un accord politique sur le rôle central de la création d'emplois dans les stratégies de développement des pays africains, la place accordée à l'emploi dans les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) reste peu importante. Les problèmes d'emploi n'ayant pas fait l'objet de la priorité qu'ils méritent, il est difficile de trouver des données détaillées et fiables sur les marchés du travail en Afrique. Ce manque de données pourrait expliquer la rareté des analyses systématiques consacrées à ces marchés. En choisissant d'y consacrer le *Rapport économique sur l'Afrique 2005*, la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU (CEA) a reconnu la nécessité d'une analyse approfondie des problèmes d'emploi pouvant servir de base aux politiques de réduction de la pauvreté mises en œuvre dans les pays africains.

Il est particulièrement important d'appréhender les problèmes d'emploi en Afrique, qui affiche des taux de chômage parmi les plus élevés du monde. En 2003, avec des taux de chômage de 10,9% et de 10,4%, l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord venaient en deuxième et troisième positions respectivement. Mais ces chiffres officiels ne donnent qu'une idée partielle de l'ampleur du chômage en Afrique.

- Le nombre de travailleurs pauvres est très élevé, 56% des actifs en Afrique subsaharienne ne gagnant pas suffisamment pour couvrir les besoins essentiels de leur famille.
- Le nombre de travailleurs découragés est important.
- Le chômage est inégalement réparti entre les groupes d'âge et les sexes. Le taux de chômage des jeunes en Afrique est le double du taux de chômage total. Généralement sous-estimés, les taux de chômage féminins sont plus élevés que les taux de chômage masculins en Afrique du Nord mais plus faibles en Afrique subsaharienne.
- Les variations des taux de chômage régionaux et nationaux sont importantes. L'Afrique de l'Ouest avait le taux de chômage le plus faible en 2003 (6,7%), alors que l'Afrique australe avait le taux le plus élevé (31,6%). L'Ouganda avait un taux de chômage de 7% en 1997 et le Lesotho de 39%. Même au sein d'un pays, il existe des disparités, le fossé entre zones rurales et zones urbaines étant souvent le plus visible.

“ En Afrique les taux de chômage sont parmi les plus élevés au monde ”

Comment les marchés du travail africains peuvent-ils créer davantage d'emplois mieux rémunérés pour réduire la pauvreté? Pourquoi le secteur formel n'a-t-il pas pu créer davantage d'emplois mieux rémunérés? Et pourquoi le secteur informel n'a-t-il pas réussi à accroître la productivité et les gains? Voici neuf réponses:

- ***La croissance génératrice d'emplois est lente.*** Malgré une certaine reprise des taux de croissance en Afrique, la pauvreté n'a pas reculé pour deux raisons. Des taux de croissance économique de 4 à 5% peuvent paraître élevés par rapport aux niveaux observés ailleurs, mais ils ne le sont pas suffisamment pour avoir une incidence notable sur la pauvreté, compte tenu en particulier de l'accroissement démographique. Si l'on part de l'hypothèse que le taux de croissance annuel moyen minimum nécessaire pour réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015 est de 7%, les taux actuellement enregistrés en Afrique sont bien inférieurs à ce qu'ils devraient être. Jusqu'ici, la croissance semble avoir été alimentée par les secteurs d'activité capitalistiques et non par les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre. Surtout ces deux dernières années, la croissance a été induite dans une large mesure par les exportations de pétrole, qui sont dans de nombreux pays africains des activités très capitalistiques.
- ***Il n'y a pas de transformation économique structurelle.*** Les économies africaines sont encore dominées par un secteur agricole à faible productivité. La faiblesse de la productivité et des gains explique l'absence de transformation économique structurelle et d'une diversification vers des secteurs à plus forte productivité, au sein de l'agriculture ou dans les secteurs industriels et les services.
- ***La pression démographique est forte.*** L'absence de transition démographique en Afrique se traduit par un important accroissement démographique, exacerbant le chômage des jeunes. La population active s'est accrue de 2,3% par an en Afrique du Nord et de 2,9% par an en Afrique subsaharienne, exerçant une pression intense sur le marché du travail. Les pays d'Afrique subsaharienne doivent créer 8 millions de nouveaux emplois chaque année pour absorber le nombre toujours croissant de demandeurs d'emploi. C'est un défi immense compte tenu de la relative lenteur de la croissance économique du continent.
- ***Les politiques d'éducation et de formation sont inadaptées.*** L'inadaptation des politiques d'éducation et de formation se traduit à la fois par l'inadéquation des compétences et par une faible offre de qualifications. L'alphabétisme fonctionnel en Afrique, défini comme l'aptitude à lire et écrire dans sa langue maternelle ou dans une langue étrangère, est faible par rapport à d'autres régions en développement. En 2000, l'Afrique du Nord, avec un taux d'alphabétisme de 58,6%, et l'Afrique subsaharienne, avec un taux d'alphabétisme de 61,2%, se situaient au deuxième et troisième rang à partir de la fin et bien au-dessous de la moyenne mondiale de 79,1%. Il y a cependant des signes d'amélioration: en 2000, l'alphabétisme des jeunes en Afrique subsaharienne était de 16,3% plus élevé que l'alphabétisme des adultes. Mais il y a aussi des inadéquations entre les qualifications offertes et celles requises par le marché du travail, en raison essentiellement d'un système d'éducation et de formation conçu pour répondre aux besoins de la fonction publique car peu

de diplômés sont employés dans le secteur privé. Malheureusement, l'expansion du secteur privé dans nombre de pays africains ne s'est pas encore accompagnée des changements de programme requis pour mettre en valeur la formation professionnelle permettant d'acquérir des compétences pratiques et utilisables sur le marché.

- **Les réglementations du marché du travail sont inefficaces.** S'agissant des politiques du marché du travail, un équilibre doit être maintenu entre la protection de l'emploi, indispensable pour assurer le bien-être des salariés, et la flexibilité de la main-d'œuvre, requise pour faire face aux effets des chocs économiques – et le bon équilibre est souvent difficile à trouver. Par exemple, le salaire minimum devrait être fixé à un niveau suffisamment élevé pour réduire le plus possible le nombre de travailleurs pauvres, mais s'il est trop élevé, il risque de nuire gravement à la rentabilité des entreprises et de faire baisser l'emploi. En Afrique, les politiques du marché du travail ne sont ni suffisamment souples pour favoriser la création d'emplois ni suffisamment efficaces pour assurer la protection des travailleurs et l'équité. Si, en moyenne, ces politiques n'ont qu'une faible incidence sur l'emploi et la protection de l'emploi en raison de leur couverture et de leur applicabilité limitées, leur incidence marginale pourrait être importante si elles empêchent les investisseurs potentiels d'investir ou les obligent à s'orienter vers le secteur informel. C'est le cas lorsque les politiques du marché du travail sont généralement considérées comme étant à l'origine d'une augmentation des coûts de transaction.
- **Les conditions ne sont pas propices à l'investissement.** L'investissement dans le secteur privé est encore trop faible pour se traduire par une importante création d'emplois, malgré des progrès sur la voie de la restructuration des économies africaines. L'instabilité macro-économique, l'incertitude politique, l'absence d'accès à des crédits d'un coût raisonnable et le niveau élevé des coûts de transaction sont autant d'obstacles majeurs à l'investissement. En conséquence, l'Afrique a le plus faible taux d'investissement de toutes les régions en développement – 20% des flux d'investissements étrangers directs allant vers l'Amérique latine et 9% vers l'Asie et le Pacifique.
- **Les entreprises sont confrontées à une rude concurrence sur les marchés d'exportation.** Outre la modicité de l'investissement, la part des entreprises produisant pour l'exportation est peu importante. L'impuissance des entreprises africaines à accroître sensiblement leurs débouchés à l'exportation est une cause essentielle de leur faible croissance. A mesure que la mondialisation économique s'accroît, les entreprises africaines ont plus de mal à rester compétitives sur le marché mondial. Dans le même temps, toutefois, la mondialisation a ouvert des possibilités pour les entreprises compétitives, car les pays développés délocalisent leurs activités vers les économies à faible coût du monde en développement.
- **Les choix économiques sont motivés par des considérations politiques.** La politique joue aussi un rôle déterminant dans les économies africaines, mais les choix économiques motivés par des considérations politiques peuvent se traduire par des inefficiences et l'instabilité politique. Les politiques distributives en Afrique ont souvent conduit à des déséquilibres dans l'allocation des ressources, en particulier

“ Les économies africaines sont encore dominées par un secteur agricole à faible productivité ”

pour les biens publics. Par exemple, la distribution inégale des terres, actif essentiel pour soutenir l'emploi dans des économies agricoles, a aggravé le chômage et l'inégalité. Dans certains pays, les déséquilibres sociaux se sont traduits par des troubles civils, qui ont à leur tour détruit l'économie des pays considérés.

- ***On observe une forte prévalence du VIH/sida et un exode des cerveaux.*** Le rythme auquel la prévalence du VIH/sida et l'exode des cerveaux détruisent le capital humain en Afrique est sans précédent. L'Afrique subsaharienne accuse 75% des décès dus au Sida au niveau mondial et les personnes touchées sont parmi les travailleurs les plus productifs de la population. C'est ainsi que les écoles, les hôpitaux, la fonction publique et les secteurs de l'extraction minière et de la construction perdent un grand nombre de leurs effectifs en raison du Sida et des infections qui lui sont associées. En outre, la fuite de capital humain est une préoccupation importante pour les économies africaines. L'exode des cerveaux réduit l'offre de travailleurs qualifiés et de professionnels, ce qui diminue les possibilités d'emploi pour les travailleurs semi-qualifiés et non qualifiés compte tenu de la complémentarité entre ces deux formes de travail dans le processus de production. Par ailleurs, les travailleurs quittant l'Afrique étant généralement jeunes et dotés d'un haut niveau d'instruction, le continent perd ainsi ses plus puissantes forces créatrices. Ce phénomène fait également obstacle à la création d'un secteur privé plus dynamique, cantonnant la majeure partie des possibilités de travail à la fonction publique.

“ La pauvreté est concentrée dans les zones rurales ”

Les chapitres suivants analysent plus en détail ces principaux problèmes de façon à définir des recommandations d'action appropriées.

Une croissance génératrice d'emplois pour réduire la pauvreté

L'Afrique et les économies en transition sont les seules régions où la pauvreté a progressé dans le passé récent (voir le chapitre 3). On s'accorde aujourd'hui à reconnaître que l'élimination de la pauvreté est le tout premier objectif de développement en Afrique. Mais on s'interroge sur les moyens d'y parvenir. La plupart des analystes avancent que la réduction de la pauvreté en Afrique résultera à la fois de niveaux élevés et soutenus de croissance économique et de réductions drastiques de l'inégalité afin de permettre aux pauvres de bénéficier de la croissance et d'y contribuer (Banque mondiale 2000).

C'est l'emploi accompagnant la croissance qui constitue le moyen le plus direct et sans doute le plus efficace de réduire la pauvreté en Afrique. Pour un niveau technologique donné, la main-d'œuvre et le capital sont les deux intrants clés requis dans le processus de production. Une augmentation de la demande globale accroît la demande de travail et de capital – et inversement. En période de déclin économique, les entreprises tendent à réduire leurs effectifs, alors qu'en période de croissance économique elles tendent à accroître leur embauche. Il est généralement admis que le revenu salarial est la principale source de revenu des pauvres.² Que les membres des ménages africains soient salariés ou travailleurs indépendants, ils gagnent leur vie grâce au fruit de leur travail, compte tenu du nombre

limité d'autres actifs dont ils peuvent tirer parti. Cela est particulièrement le cas dans les zones rurales, où la pauvreté est concentrée. Autrement dit, le chômage observé, le sous-emploi et la faible rentabilité de la main-d'œuvre peuvent être considérés comme les causes immédiates de la pauvreté en Afrique. Dans ces conditions, des politiques encourageant la croissance et l'emploi sont « indispensables à toute stratégie de réduction de la pauvreté » (Banque mondiale, 2000, p. 99). Ce point de vue est étayé par des données empiriques internationales faisant apparaître que l'expansion de l'emploi rémunéré diminue l'incidence de la pauvreté (Islam 2004).

Le fait que le redressement de l'activité en Afrique n'ait pas été associé à une réduction de la pauvreté pourrait s'expliquer par des taux de croissance insuffisants (Soludo et Kim 2003). En outre, la majeure partie de la croissance en Afrique ces dernières années a eu pour origine les secteurs capitalistiques et non les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre.

L'incidence qu'a sur la pauvreté l'emploi induit par la croissance va au-delà de la dimension « revenu » de la pauvreté. Une croissance créatrice d'emplois accroît le potentiel de consommation de la population, notamment la consommation de produits alimentaires, ce qui permet de réduire la malnutrition, particulièrement généralisée dans les communautés rurales pauvres. Par ailleurs, les ressources supplémentaires engendrées par la croissance peuvent être utilisées pour améliorer l'accessibilité aux services de base indispensables à une vie décente, comme l'éducation et la santé. Plusieurs aspects de la pauvreté non liés aux revenus, en particulier ceux liés aux capacités des pauvres, appellent des mesures spécifiques; la croissance économique peut, au mieux, agir comme un catalyseur. Par exemple, pour répondre à la dimension « capital humain » de la pauvreté, il faut renforcer l'employabilité des pauvres grâce à une amélioration de la nutrition, de la santé, de la formation et de l'éducation. Lorsque la faiblesse du capital humain est due à la distribution inégale des ressources au sein d'une société, une plus grande équité est la solution. Par ailleurs, l'amélioration de la gouvernance peut contribuer à atténuer l'exclusion, la marginalisation et l'insécurité des pauvres. Des mesures spéciales de ciblage sont aussi requises dans certains cas. Pour ce qui est de l'égalité entre les sexes, par exemple, des mesures expresses peuvent devoir être prises pour accroître les possibilités d'emploi des femmes. De même, l'aspect géographique de la pauvreté exigera sans doute un ciblage sur les zones marginalisées.

“
L'amélioration de la
gouvernance peut
contribuer à atténuer
l'exclusion
”

Les marchés du travail en Afrique: faits et chiffres

Le problème de l'emploi en Afrique est grave et multidimensionnel. Le chômage, le sous-emploi, l'emploi informel et la pauvreté parmi les travailleurs sont importants par rapport aux autres régions (voir l'encadré 2.1 pour des définitions de ces termes). En outre, d'importantes variations sont observées entre pays et régions. Même au sein du même pays, on constate des écarts entre les groupes ruraux et urbains, les jeunes et les adultes et les hommes et les femmes. Ces aspects sont examinés en détail pour dresser un tableau comparatif des marchés du travail africains par rapport à ceux du reste du monde. Le partage secteur formel-secteur informel représente la caractéristique distinctive la plus importante des marchés du travail en Afrique. Le problème essentiel dans le secteur formel est le chômage, alors que, dans le secteur informel, il s'agit d'augmenter les revenus, entre autres par un accroissement de la productivité. Ce point sera examiné plus loin dans le présent chapitre.

Encadré 2.1

Principaux termes

Chômage

Les chômeurs sont des actifs privés d'emploi, qui ont recherché un travail dans une période récente et qui sont actuellement disponibles pour un emploi. Autrement dit, les individus de 15 ans ou plus sont comptabilisés parmi les chômeurs s'ils recherchent activement un emploi mais n'en trouvent pas. Cela signifie qu'ils ne sont pas découragés et qu'ils ne restent pas volontairement dans le système d'enseignement et de formation. Le taux de chômage est calculé en divisant le nombre de chômeurs (pour une économie ou un groupe spécifique de travailleurs) par le nombre total d'actifs.

Travailleurs découragés

Les travailleurs découragés sont les travailleurs qui ne cherchent pas actuellement un emploi mais en ont sans doute cherché un par le passé et souhaitent manifestement un emploi «maintenant». Même si elles souhaitent travailler, les personnes concernées ne cherchent pas activement un travail parce qu'elles considèrent que les possibilités d'emploi sont limitées, qu'elles n'ont qu'une mobilité restreinte dans l'emploi ou qu'elles souffrent de discrimination ou d'obstacles structurels, sociaux et culturels.

Emploi des jeunes

Les quatre mesures de l'emploi des jeunes sont le taux de chômage des jeunes (emploi des jeunes en pourcentage de la population de jeunes actifs), le rapport du taux de chômage des jeunes au taux de chômage des adultes, le chômage des jeunes en pourcentage du chômage total et le chômage des jeunes en pourcentage de la population totale de jeunes.

Emploi

Le rapport de l'emploi à la population est défini comme la part de la population active, dans une économie, qui est pourvue d'un emploi. Ce rapport est un indicateur de la capacité d'une économie de créer des emplois. Bien qu'un rapport global élevé soit généralement considéré comme « bon », cet indicateur ne fournit pas à lui seul des informations sur les problèmes du marché du travail, comme la modicité des salaires, le sous-emploi, la médiocrité des conditions de travail ou l'existence d'une grande économie informelle.

Emploi convenable

L'emploi convenable est un concept intégré qui fait référence à la fois à la quantité de travail et à sa qualité. Pour être décent, un emploi doit être productif et sûr, assurer le respect des droits du travail, fournir un revenu adéquat, offrir une protection sociale et aller de pair avec un dialogue social, la liberté syndicale, la négociation collective et la participation.

Sous-emploi du point de vue de la durée du travail

Cette forme de sous-emploi concerne tous les travailleurs qui, durant une courte période, ont souhaité travailler plus d'heures, étaient disponibles pour travailler plus longtemps et ont travaillé moins qu'un certain seuil en matière de durée du travail.

Les travailleurs pauvres

Par travailleurs pauvres, on entend les travailleurs dont le revenu tiré du travail est inférieur au seuil de pauvreté. Les personnes concernées ne bénéficient généralement pas des au-

Encadré 2.1 (suite)

tres éléments qui définissent le travail décent, comme la protection sociale et les droits de représentation.

Secteur informel

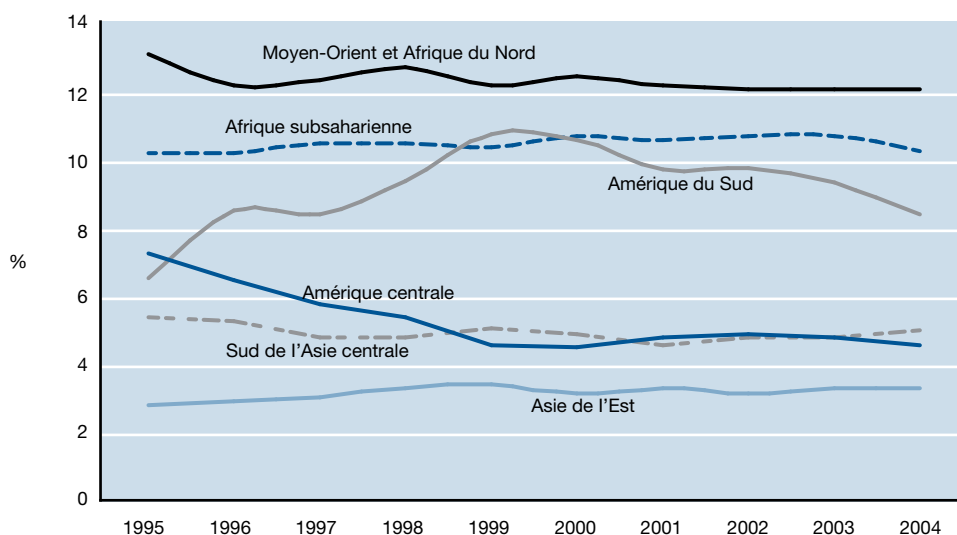
Le marché du travail des pays en développement peut être regroupé en quatre secteurs : urbain formel, urbain informel, rural formel et rural informel. Le secteur rural informel regroupe essentiellement les activités de petite ampleur impliquant des travailleurs indépendants et des aides familiaux non rémunérés, dont la majorité ne sont pas qualifiés. Le secteur urbain informel se caractérise par des travailleurs indépendants et des entreprises privées produisant essentiellement des services ou autres biens non échangeables. Ce secteur est généralement non réglementé, les salaires et la sécurité de l'emploi y sont insuffisants et les prestations annexes comme l'assurance-maladie, l'assurance-vie ou les pensions sont généralement inexistantes. L'activité syndicale est peu développée, les salaires minimums légaux ne s'appliquent pas et les salaires ne sont pas garantis.

Source: OIT 2005a; Fosu 2002.

Le chômage en Afrique reste élevé et inégalement distribué

En 2003, le taux moyen de chômage était de 10,9% en Afrique subsaharienne et de 10,4% en Afrique du Nord (OIT 2004a). Ces taux sont élevés par rapport aux autres régions en développement. L'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord se situent au deuxième et au

Figure 2.1
Taux de chômage par région, 1995–2004 (%)



Source: Tarantino 2003.

“ La demande est limitée dans l'emploi formel ”

troisième rang pour ce qui est du taux de chômage, après le Moyen-Orient. Les tendances régionales montrent que le chômage en Afrique ne s'est guère amélioré ces dix dernières années – en fait, contrairement à la plupart des régions, le taux est resté stable aux alentours de 10% (figure 2.1). En 1999, le chômage en Amérique du Sud était légèrement plus élevé qu'en Afrique subsaharienne, mais il a diminué depuis. Le chômage a aussi reculé légèrement au Moyen-Orient, mais il y est encore plus élevé qu'en Afrique subsaharienne.

Bien qu'élevé par rapport aux autres régions, le taux de chômage enregistré en Afrique pourrait bien être beaucoup plus bas que le taux effectif. Premièrement, la collecte de données sur l'emploi en Afrique se heurte à de nombreux problèmes. Beaucoup de pays ne transmettent pas d'informations, les pays déclarants fournissent des données incomplètes et toutes les informations notifiées ne sont pas comparables entre les pays (encadré 2.2).³

Encadré 2.2

Problèmes de comparabilité

Les indicateurs du marché du travail peuvent ne pas être comparables entre les économies pour plusieurs raisons :

- *Variation des concepts.* Les Bureaux nationaux de statistique, même lorsqu'ils utilisent les directives de l'Organisation internationale du Travail en matière de définitions ne mesurent pas l'emploi et le chômage de la même façon. Par exemple, les pays adoptent des limites d'âge différentes pour leur définition de la population active. Les limites d'âge inférieures dans les données disponibles varient de 7 ans en Ouganda à 18 ans en Tunisie. En outre, certains pays utilisent des limites d'âge supérieures pour l'estimation du taux de chômage : 64 ans en Egypte et 69 ans en Namibie. Par ailleurs, des pays comme le Lesotho, la Zambie et le Zimbabwe estiment les taux de chômage en utilisant la population active civile et non la population totale.
- *Diversité des sources.* Les estimations nationales du marché du travail sont fondées sur des informations venant de différentes sources. Ces différences génèrent des écarts importants des taux de chômage. En Afrique du Sud, le taux de chômage calculé à partir des fichiers du Bureau de l'emploi était de 5,4% en 1997, alors que le taux ressortant de l'enquête auprès des ménages de 1999 était d'au moins 25,3%. Les taux de chômage en Algérie, au Burundi, à Maurice et au Nigéria sont obtenus à partir d'estimations officielles, de sorte qu'ils ne sont pas comparables avec les taux de chômage en Egypte, au Kenya, en Ouganda et au Zimbabwe, qui sont fondés sur les enquêtes auprès des ménages.
- *Variations du nombre d'observations annuelles.* Du fait des fluctuations conjoncturelles, les statistiques pour une année donnée peuvent différer en fonction de leur fréquence : mensuelle, trimestrielle, semi-annuelle ou annuelle. Dans certains pays, les estimations sont fondées sur deux observations par an : mars et septembre pour Maurice et mai et novembre pour l'Egypte.

Source: OIT 2005a, 2005b.

Tableau 2.1

Variations des taux de chômage entre régions, 2003 (%)

Région	Taux de chômage
Afrique de l'Ouest	6,7
Afrique centrale	9,4
Afrique du Nord	10,4
Afrique de l'Est	11,0
Afrique australe	31,6

Source: OIT 2004a.

Deuxièmement, le chiffre moyen du chômage ne saisit pas les demandeurs d'emploi découragés. L'offre limitée d'emplois formels en Afrique décourage un grand nombre de travailleurs potentiels de rechercher un emploi. Par définition, ces travailleurs ne sont pas comptabilisés parmi les chômeurs. Il semblerait que ce problème touche surtout les citadins instruits, qui ont l'intime conviction de pouvoir trouver un emploi dans le secteur formel.

Troisièmement, ce chiffre masque l'existence d'un nombre important de travailleurs pauvres. Dans le calcul des taux de chômage, on considère comme pourvus d'un emploi tous les travailleurs du secteur informel, bien que la plupart ne soient employés que de façon saisonnière ou gagnent des salaires inférieurs au seuil de pauvreté. Jusqu'à 56% des personnes pourvues d'un emploi en Afrique subsaharienne sont des travailleurs pauvres. Le taux de chômage moyen ne rend pas compte de cette réalité. L'exercice d'un emploi ne signifie pas nécessairement qu'il s'agit d'un emploi pouvant être considéré comme décent.

Quatrièmement, le taux de chômage masque de larges variations entre les régions et les pays. En 2003, l'Afrique de l'Ouest avait le taux de chômage le plus faible (6,7%), alors que l'Afrique australe avait le taux de chômage le plus élevé (31,6%) (tableau 2.1).

Le chômage en Ouganda, par exemple, touchait 7% de la population active en 1997 – soit un bas niveau par rapport aux 39% enregistrés au Lesotho (tableau 2.2). Tous ces aspects du marché du travail en Afrique ne doivent pas être perdus de vue si l'on veut bien comprendre ce qu'il faut entendre par taux moyen de chômage. Il faut notamment ne pas dissocier le chômage du nombre excessivement élevé de travailleurs pauvres.

“ Le chômage des jeunes est un problème particulier ”

Le chômage et son incidence sur les jeunes et l'égalité hommes-femme

Le chômage des jeunes est un problème particulier en Afrique (figure 2.2). A 21% en Afrique subsaharienne et 22,8% en Afrique du Nord, le taux de chômage des 15-24 ans était deux fois supérieur à celui de la population active totale en 2003 (OIT 2004b). Ces taux de chômage des jeunes situaient l'Afrique au deuxième et au troisième rang dans le monde après le Moyen-Orient et ne se sont guère modifiés entre 1993 et 2003. En 2003, le pourcentage des jeunes dans le total des sans-emploi était de 63% en Afrique subsaharienne, alors qu'ils ne représentent que 33% de la population active. En outre, en 2003,

Tableau 2.2
Variations des taux de chômage par pays

Pays	Année	Taux de chômage (%)	Age actif
Zimbabwe	1999	6	15+
Ouganda	1997	7	7+
Egypte	2000	9	15-64
Zambie	1996	15	12+
Botswana	2000	16	12+
Kenya	1994	21	15+
Maroc	1999	22	15+
Afrique du Sud	2001	30	15-65
Namibie	2000	34	15-69
Lesotho	1997	39	15+

Source: OIT 2005b, sur la base des dernières enquêtes auprès des ménages.

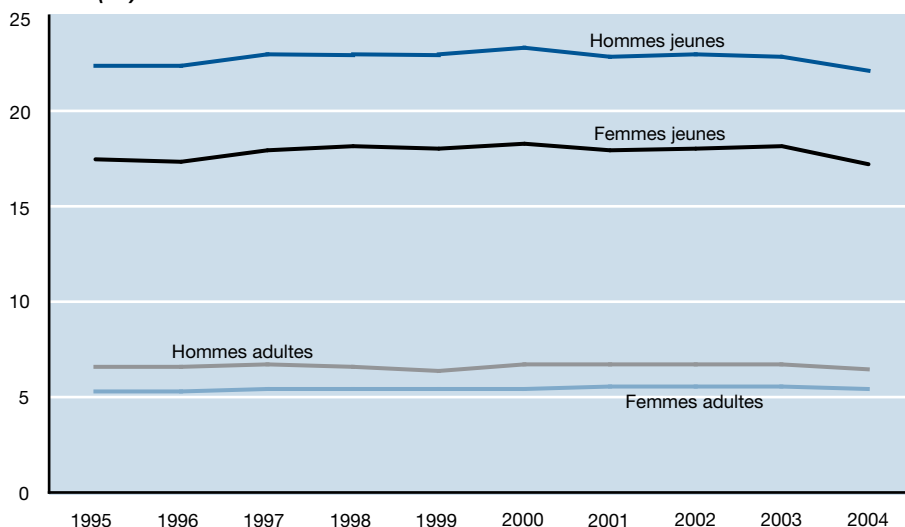
le rapport du taux de chômage des jeunes au taux de chômage des adultes était de 3,5 en Afrique subsaharienne, ce qui signifie que les jeunes risquaient beaucoup plus que les adultes de se retrouver sans emploi.

Le chômage des jeunes est élevé non seulement parce qu'il n'y a pas d'emplois du tout mais aussi parce que les jeunes, en particulier les jeunes ayant un niveau élevé d'instruction, doivent financer un processus de recherche coûteux au début de leur carrière. Ils préféreront ainsi sans doute attendre des emplois bien rémunérés dans le secteur formel plutôt que d'accepter des emplois faiblement rémunérés dans le secteur informel. Au Nigéria, au moins 17% des diplômés du pays ne sont pas intégrés dans le marché du travail (Boateng 2001). Consciente des difficultés particulières rencontrées par les jeunes, la CEA s'efforce de porter ce problème au centre du débat sur les mesures à prendre en Afrique – comme elle l'a fait par exemple en accueillant un Colloque des jeunes lors du quatrième Forum sur le développement de l'Afrique en 2004. Le chapitre 5 traite exclusivement de la question du chômage des jeunes.

Outre l'écart entre jeunes et adultes, un écart entre les sexes favorable aux femmes est observé en Afrique subsaharienne et en Asie de l'Est (figure 2.2). Cet écart ne reflète pas la situation très peu satisfaisante des femmes dans la population active, car le taux de chômage féminin est sous-estimé pour plusieurs raisons. Premièrement, les normes sociales tendent à exiger des femmes qu'elles se déclarent elles-mêmes comme femmes au foyer n'effectuant que des tâches domestiques non rémunérées, ce qui fait qu'elles ne sont pas incluses dans la population active. Deuxièmement, les femmes ont plus de risques d'être découragées compte tenu des possibilités limitées qui leur sont offertes, les hommes étant généralement servis les premiers. Troisièmement, le critère exigeant la disponibilité pour l'emploi durant la période de référence pénalise davantage de femmes que d'hommes, car les femmes ont besoin de plus de temps pour prendre les dispositions nécessaires, faire garder les enfants ou des parents âgés ou organiser autrement la vie de famille, avant de prendre un emploi. Les taux de chômage des femmes en Afrique masquent aussi le fait que les travailleurs du sexe féminin se trouvent essentiellement dans le

Figure 2.2

Taux de chômage en Afrique subsaharienne, par sexe et par groupe d'âge, 1995–2004 (%)



Note: par jeunes on entend les 15 à 24 ans (ou les âges les plus proches pour lesquels on dispose de données); par adultes, on désigne les 25 à 64 ans.

Source : Tarantino 2003.

secteur informel, où ils vont vraisemblablement gonfler les rangs des travailleurs pauvres. En Afrique subsaharienne, 84% des travailleurs non agricoles du sexe féminin se trouvent dans le secteur informel, contre 63% des travailleurs non agricoles de sexe masculin

Les problèmes de l'emploi se posent différemment dans le secteur formel et dans le secteur informel

Le problème de l'emploi se pose différemment dans le secteur formel et dans le secteur informel. Comme on l'a noté plus haut, le problème essentiel dans le secteur formel est celui de savoir comment créer davantage d'emplois pour absorber le nombre croissant de sans-emploi. Dans le secteur informel, en revanche, il s'agit, semble-t-il, de trouver les moyens d'accroître les revenus.

La création d'emplois est le principal problème dans le secteur formel

La structure de l'emploi formel en Afrique fait ressortir deux faits majeurs. Premièrement, l'emploi formel dans le secteur public et privé ne représente qu'une petite partie de

“ La taille relative du secteur public a diminué ”

l'emploi total. Les données concernant 1994–2000 montrent que l'Afrique subsaharienne est la sous-région où la part de l'emploi formel dans les secteurs non agricoles est la plus faible (38%) (OIT 2002b). Cette part serait même plus faible si l'on tenait compte de l'agriculture. On constate toutefois d'importantes différences entre pays. En Ethiopie, par exemple, l'emploi formel ne représentait que 7,2% de l'emploi total en 1999, alors que 28,4% de la population active pourvue d'un emploi au Kenya se trouvaient dans le secteur formel en 2000 (OIT 2002a). Le secteur formel est aussi moins dynamique que le secteur informel. Le secteur formel ne représente que 7% des nouveaux emplois non agricoles en Afrique subsaharienne (Xaba, Horn et Motala 2002).

Deuxièmement, la taille relative du secteur public a diminué au fil du temps. En Ethiopie, elle est tombée de 4% de l'emploi total en 1984 à 2,9% en 1999. Ce déclin a été encore plus spectaculaire au Kenya, où elle est revenue de 36% en 1990 à seulement 11,4% en 2000. L'Ethiopie et le Kenya, comme la plupart des pays africains, ont engagé une transformation visant à réduire la taille du secteur public pour faire face à des déficits budgétaires sans cesse croissants ainsi qu'à d'autres déséquilibres économiques, en particulier depuis la fin des années 80. Plus surprenante, toutefois, est l'évolution tendancielle de la taille du secteur privé. La réduction du secteur public a sans doute poussé davantage de travailleurs vers le secteur privé en Ethiopie, où la part des travailleurs dans ce secteur a doublé pour passer de 2,2% de l'emploi total en 1984 à 4,3% en 1999, mais cette évolution n'a pas eu lieu au Kenya où le secteur privé s'est encore réduit pour revenir de 36,5% de l'emploi total en 1990 à 17% en 2000.

Ce phénomène du « double déclin » observé au Kenya peut s'expliquer par la progression des activités informelles dans toutes les économies du continent dans les années 90. Alors que le secteur formel se contractait au Kenya, le secteur informel connaissait une forte expansion, voyant sa taille tripler pour atteindre 70,4% de l'emploi non agricole total entre 1990 et 2000. Pour autant que l'on puisse généraliser l'expérience de ces deux pays, il apparaît clairement que le principal défi dans le secteur formel est de créer davantage d'emplois pour faire face au chômage. C'est dans le secteur privé formel que ces emplois devraient être créés, compte tenu de l'inertie caractéristique des secteurs publics en Afrique. Dans cette optique, comme on le verra dans le chapitre 7, créer des conditions propices au développement du secteur privé est probablement le plus grand service que les gouvernements africains peuvent rendre à leurs administrés cherchant un emploi décent dans le secteur formel.

Étant donné que, dans le secteur formel, la création d'emplois est plus impérative que l'augmentation de la productivité, les pays africains ne devraient-ils pas prendre des mesures pour diminuer le rapport capital-travail dans la production? Les données empiriques amènent à penser qu'en Afrique le rapport entre un apport de capital supplémentaire et la production est l'un des élevés du monde. La principale question est donc de savoir si les pays africains doivent modifier les prix relatifs des intrants pour encourager les producteurs à adopter la « technologie appropriée », c'est-à-dire des technologies à forte intensité de main-d'œuvre. La majeure partie des gouvernements mettent en œuvre des politiques qui subventionnent le capital par le biais des taux d'intérêt, du crédit, du commerce et des taux de change, tout en augmentant le coût de la production du fait des réglementations du marché du travail. Tout bien pesé, les producteurs du secteur formel ne sont pas incités à embaucher davantage de main-d'œuvre lorsque le capital est subventionné.

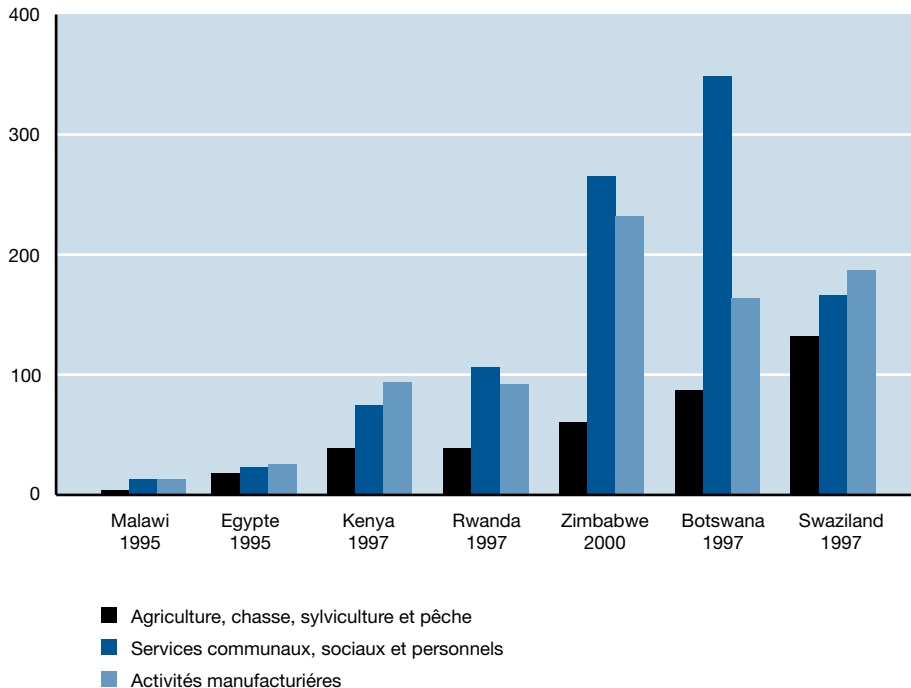
La modicité des salaires et une faible productivité sont les principaux enjeux dans le secteur informel

Dans les économies africaines, le secteur informel sert d'« employeur en dernier ressort ». A mesure que l'emploi dans le secteur public formel diminuait dans les années 90 dans des pays sans protection sociale ni assurance chômage pour les travailleurs cherchant d'autres emplois décents, nombre d'entre eux ont été contraints de se tourner vers le secteur informel. Le secteur privé formel n'est généralement pas une option car il est de trop petite taille ou se contracte en même temps que le secteur public, comme au Kenya. Le travail indépendant domine dans le secteur informel. Dans les secteurs autres que l'agriculture, il représente 70% de l'emploi en Afrique subsaharienne et 62% en Afrique du Nord.

La faible productivité et le bas niveau des salaires caractérisent l'emploi informel en Afrique. L'Afrique subsaharienne est la seule région où la productivité du travail a diminué au cours de la dernière décennie. La productivité a reculé de 0,2% par an entre 1993 et 2003 (OIT 2004c). Le secteur agricole est plus particulièrement touché par une productivité du travail faible et en diminution. Le déclin annuel de la productivité de la main-d'œuvre agricole a été de 0,4% entre 1980 et 1990 et de 1,5% entre 1990 et 1994 (Khan 1997). Cette évolution a des répercussions sur l'ensemble de l'économie, compte tenu de l'importance

Figure 2.3

Salaires mensuels par secteur pour sept pays africains, diverses années (en dollars)



“ La plupart des travailleurs du secteur informel gagne moins d'un dollar par jour ”

a. Données concernant les travailleurs non qualifiés seulement.

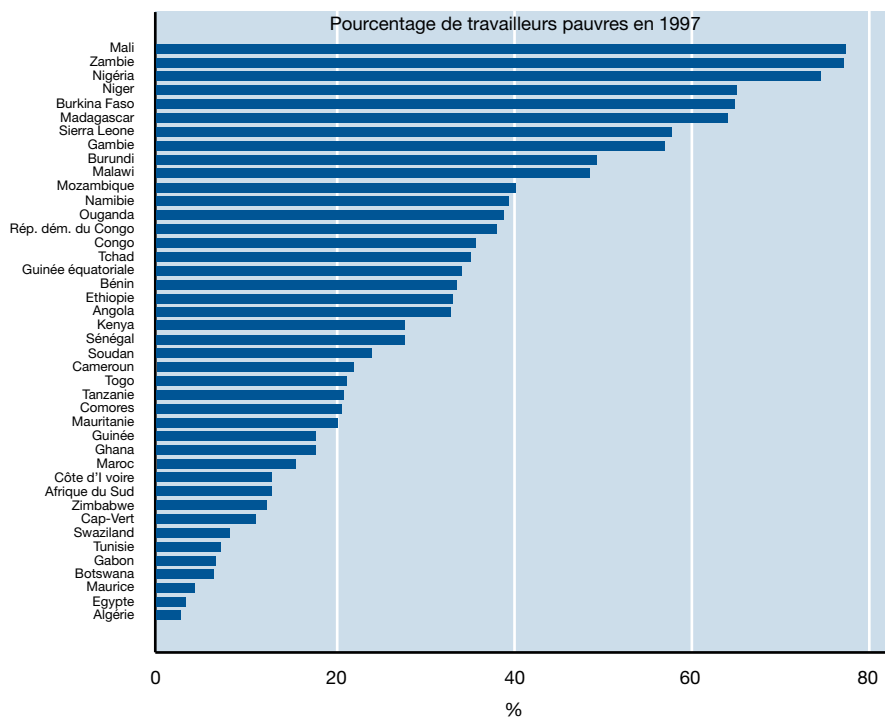
Source: OIT 2005b.

de l'agriculture en Afrique. On peut avancer que la dépendance à l'égard de l'agriculture à faible productivité est l'une des principales raisons expliquant le bas niveau des gains des personnes travaillant dans le secteur informel (figure 2.3).

Le bas niveau des salaires se retrouve aussi dans le secteur informel non agricole. Les données d'enquêtes fondées sur cinq villes africaines montrent qu'un fort pourcentage des travailleurs du secteur informel gagnent moins que le salaire minimum (Charmes 1990). La part des travailleurs du secteur informel non qualifiés gagnant moins que le salaire minimum est de 66,7% à Yaoundé, 43,1% à Bamako, 32,9% à Lomé et 22,5% à Kigali. Il ressort de données économétriques prenant en compte d'autres déterminants que, dans les activités manufacturières au Burundi, les salaires dans le secteur formel sont de 27% plus élevés que les salaires informels (Nkurunziza et Ngaruko 2002).

Du fait de la faiblesse de la productivité et du bas niveau des salaires, les travailleurs du secteur informel souffrent d'une bien plus grande incidence de la pauvreté, leur revenu journalier étant inférieur à un dollar par jour. Quelque 56% du total des personnes pourvues d'un emploi gagnent moins d'un dollar par jour et 89% moins de deux dollars par jour (OIT 2004c). Cependant, ces moyennes régionales masquent des différences importantes entre pays africains. En 1997, par exemple, le pourcentage des travailleurs pauvres était

Figure 2.4
Pourcentage de travailleurs pauvres, par pays, en 1997



“ Les travailleurs du secteur informel sont exposés à un haut risque ”

Source: Majid 2001.

d'environ 75% au Mali, alors que seulement 3% des travailleurs en Algérie vivaient avec moins d'un dollar par jour (figure 2.4).

Outre la modicité des gains et la forte incidence de la pauvreté, les travailleurs du secteur informel sont exposés à des risques élevés, au moins pour trois raisons (Chen 2000). Premièrement, ils vivent et travaillent dans des conditions pénibles, sources de traumatismes divers: maladies, perte d'avoirs, perte de revenu, décès du principal soutien de famille, etc. Deuxièmement, ils n'ont en général pas pleinement accès aux mécanismes formels de garantie des risques: assurance, pensions et aide sociale. Ils n'ont pas non plus les ressources nécessaires pour se payer un logement adéquat et faire des études. Troisièmement, compte tenu de leur faible niveau de revenu, en moyenne, ils ont plus de mal à faire face à ces imprévus.

En résumé, les principales préoccupations suscitées par l'emploi dans le secteur formel sont différentes de celles concernant le secteur informel. Pour le premier, la création d'un plus grand nombre d'emplois bien rémunérés est l'aspect le plus important. Mais les travailleurs du secteur formel ne représentent qu'un petit pourcentage du nombre total de travailleurs. Les problèmes rencontrés dans le secteur informel semblent être la faible productivité et le bas niveau des salaires, qui condamnent la majeure partie des travailleurs à la pauvreté. Il s'agit là d'une préoccupation majeure pour les décideurs.

Les déterminants du problème de l'emploi en Afrique

Les neuf déterminants du problème de l'emploi en Afrique sont assimilés ici aux raisons expliquant l'impuissance de l'Afrique à créer davantage d'emplois mieux rémunérés et à réduire la pauvreté dans le secteur formel, tout en augmentant la productivité et les salaires dans le secteur informel.

La croissance n'a pas créé d'emplois en Afrique

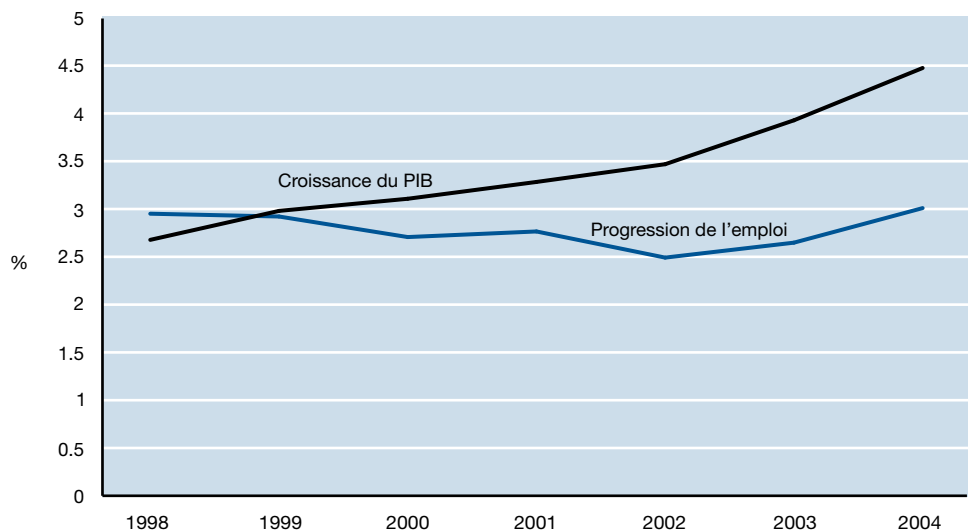
Le redressement des taux de croissance économique en Afrique ces quelques dernières années n'a pas favorisé la création d'emplois (figure 2.5). Cette situation tient notamment au fait que les taux de croissance sont encore bien inférieurs à ceux requis pour avoir une incidence sur la pauvreté au moyen de la progression de l'emploi. Par exemple, l'actuel taux de croissance de 4,6% est de 2,4 points de pourcentage inférieur au niveau moyen minimum nécessaire pour réduire de moitié le taux de pauvreté du continent d'ici à 2015, comme prévu dans les Objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, même la croissance observée est concentrée dans des secteurs qui sont des enclaves capitalistiques n'ayant que peu de liens, voire pas de liens du tout, avec le reste de l'économie. Le premier chapitre, par exemple, montre que la majeure partie de la croissance en 2004 est intervenue dans les pays exportateurs de pétrole. En moyenne, les pays non exportateurs de pétrole avaient un taux de croissance de 2,9% en 2003 et de 3,8% en 2004 – soit un niveau bien inférieur à celui des pays producteurs de pétrole (5,4% en 2003 et 5,3% en 2004).

La lenteur de la croissance des économies africaines peut être attribuée à deux éléments: la faible accumulation de facteurs, à savoir le capital physique et le capital humain, et la faible progression de la productivité. Ces 20 dernières années, le rapport moyen de l'investissement brut au PIB a été de 18% en Afrique, contre 33% en Asie de l'Est et dans le Pacifique. Les données microéconomiques relatives au secteur manufacturier montrent que l'investissement en capital humain en Afrique a été beaucoup plus élevé que l'investissement en capital physique (Bigsten et al. 2000). Compte tenu de la complémentarité entre le capital physique et le capital humain dans le processus de production, accorder de façon continue la priorité à l'offre de main-d'œuvre sans une progression correspondante du capital physique pourrait aller à l'encontre du but recherché. Le chapitre 7 examine les conditions dans lesquelles l'investissement dans le capital physique peut être accru.

“ Accroître la productivité en Afrique est urgent ”

Cependant, l'accumulation de capital ne permettra pas à elle seule à l'Afrique d'atteindre les taux de croissance observés dans les autres régions à forte croissance (Easterly 2001). Une analyse de la croissance montre que seulement la moitié de l'écart de croissance entre l'Afrique et les autres régions en développement est due à une plus lente accumulation de capital physique et humain (Collins et Bosworth 1996). L'autre moitié s'explique par la plus lente croissance de la productivité, ce qui implique que la productivité joue un rôle aussi important que l'accumulation de facteurs pour expliquer le moindre dynamisme de la croissance en Afrique. Comme on l'a vu dans les sections précédentes à propos de l'emploi informel, on ne saurait trop insister sur la nécessité d'accroître la productivité en Afrique.

Figure 2.5
Croissance économique et progression de l'emploi en Afrique subsaharienne (%)



Source: Calculs de la CEA fondés sur Tarantino 2003.

La faible productivité s'est traduite par l'absence de transformation structurelle

L'absence de transformation économique structurelle permettant une diversification dans des secteurs autres que l'agriculture peu productive peut s'expliquer par la faible productivité du secteur agricole. La plupart des économies africaines n'ont pas atteint un niveau de productivité suffisamment élevé pour absorber dans le secteur manufacturier et dans celui des services l'excédent de main-d'œuvre du secteur agricole. Or cette transformation permettrait d'augmenter les salaires, et donc les revenus, dans le secteur agricole. En effet, la productivité manufacturière a traditionnellement entraîné la productivité agricole. En outre, la transformation des économies, en diminuant la part de l'agriculture et en augmentant celle des services et du secteur industriel, pourrait accroître l'emploi formel dans les activités non agricoles (Chenery et Syrquin 1975; Belser 1999).⁴ De plus, même dans le secteur agricole, un passage de l'agriculture traditionnelle non marchande à des cultures commercialisables de haute valeur devait permettre de relever le niveau global du revenu et de réduire la pauvreté des zones rurales. Le chapitre 4 examine ces questions plus en détail.

L'un des facteurs décisifs à l'origine de l'absence de transformation dans le secteur agricole en Afrique est la distorsion observée à l'encontre du secteur agricole dans nombre de pays. La fixation des prix et l'allocation des ressources sont favorables aux secteurs qui sont faciles à assujettir à l'impôt, de sorte que la productivité agricole est restée très faible au fil des décennies. En outre, les rares investissements réalisés dans le secteur agricole favorisent les cultures vivrières exportables au détriment des autres produits, alors que la majorité de la population dépend de ces autres produits. Bates (1983) avance que les cultures vivrières génèrent des rentes par le biais des rentrées fiscales et des recettes d'exportation et que les décideurs qui s'approprient ces rentes ont des intérêts acquis dans le secteur.

Les pressions démographiques exacerbent les problèmes d'emploi

Les pressions démographiques restent une préoccupation majeure pour les marchés du travail en Afrique. Avec un taux de croissance de la population active de 2,9% en Afrique subsaharienne et de 2,6% en Afrique du Nord entre 1993 et 2003, des effectifs sans cesse croissants se concurrencent pour un nombre limité d'emplois dans l'économie formelle. En Afrique subsaharienne, le taux annuel de croissance de la population active devrait atteindre 2,5% entre 2003 et 2015. Pour absorber les nouvelles arrivées sur le marché du travail, il faudrait créer environ 8 millions d'emplois supplémentaires chaque année. La population active urbaine devrait s'accroître plus rapidement que la population active rurale et représenter la moitié de la population active totale d'ici à 2015 (OIT 2004a). En Afrique subsaharienne, les effectifs de jeunes travailleurs devraient progresser de 28% entre 2003 et 2015, malgré la pandémie de VIH/sida qui semble frapper beaucoup plus durement les jeunes. Comme on le verra plus précisément dans le chapitre 4, cette situation est imputable dans une large mesure à l'absence de transition démographique en Afrique. Ces tendances auront des effets plus négatifs sur la population active jeune que sur tout autre segment de la population, ce qui est expliqué au chapitre 5.

L'inadéquation des politiques en matière d'enseignement et de formation nuit à la productivité de la main-d'œuvre disponible

“ Les demandes d'emploi se déplacent vers le secteur privé ”

L'offre de qualifications sur le marché du travail africain souffre de deux grands problèmes: l'analphabétisme et l'inadéquation des compétences.

Toute personne est fonctionnellement analphabète lorsqu'elle est incapable de lire et d'écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne (Banque mondiale, 2004b). Cependant, cette définition type ne tient pas compte de l'évolution d'un marché du travail mondialisé où il ne suffit pas à un travailleur, pour être compétitif, de savoir lire et écrire. Par exemple, la connaissance des technologies de l'information devient désormais une exigence de base dans un monde concurrentiel.

On observe d'importantes différences régionales pour ce qui est de l'alphabétisme, alors que le taux d'alphabétisme de l'Afrique est plus faible que celui des autres régions en développement (tableau 2.3). Avec des taux d'alphabétisme de 58,6% et de 61,2%, respectivement, l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne se classent en avant-dernière et avant avant-dernière position au niveau mondial, juste au-dessus de l'Asie du Sud mais au-dessous de la moyenne mondiale de 79,1% en 2000. Des écarts importants existent entre les pays d'Afrique subsaharienne et au sein de ces pays. Les hommes jeunes des zones urbaines ont en général des taux d'alphabétisme plus élevés que les femmes âgées des zones rurales.

Les taux d'alphabétisme des jeunes en Afrique subsaharienne sont de 16,3 points de pourcentage plus élevés que ceux des adultes, ce qui donne à penser que les efforts faits récemment pour améliorer le nombre et la qualité des programmes d'éducation de base

Tableau 2.3
Taux d'alphabétisme des jeunes et des adultes, par région, en 2000 (%)

Région	Taux d'alphabétisme des adultes	Taux d'alphabétisme des jeunes
Europe et Asie centrale	97.1	98.9
Asie de l'Est et Pacifique	90.2	97.9
Amérique latine et Caraïbes	88.5	94.5
Monde	79.1	86.6
Moyen-Orient et Afrique du Nord	68.4	86.5
Afrique subsaharienne	61.2	77.5
Afrique du Nord	58.6	—
Asie du Sud	55.8	69.5

— non disponible

Note: adultes : 15 ans et plus ; jeunes : 15 à 24 ans.

Source: Banque mondiale 2004b.

ont permis d'accroître les taux d'alphabétisme, même si ceux-ci restent relativement faibles dans une optique internationale (Blunch et Verner 2000).

Le faible taux d'alphabétisme est un problème majeur en Afrique, car l'alphabétisme fonctionnel est une condition indispensable à l'entrée sur le marché du travail formel. Dans leur analyse du marché du travail au Ghana, Blunch et Verner (2000) définissent les individus comme des alphabètes fonctionnels s'ils savent lire et écrire en anglais, ou dans toute autre langue du Ghana, et s'ils peuvent faire des calculs arithmétiques. Ils ont constaté que les taux d'alphabétisme varient sensiblement entre les secteurs. Pour les chercheurs d'emploi n'ayant qu'une instruction formelle limitée ou pas d'instruction formelle du tout, les seules opportunités se trouvent dans le secteur informel. Dans ces conditions, le faible taux d'alphabétisme fonctionnel est associé à une faible productivité et un bas niveau de gains. Par exemple, d'après l'enquête de 1991-1992 sur les niveaux de vie au Ghana, près de 60% de la population dans le quintile supérieur des salaires sont alphabètes, contre seulement 14% dans le quintile inférieur.

Malgré les améliorations du niveau d'instruction en Afrique, il existe des inadéquations entre les qualifications que possèdent les travailleurs et celles qui sont requises par le marché. Ce problème est dû à des modifications de la demande de main-d'œuvre et à l'incapacité du système d'enseignement de s'y adapter. Une des raisons de l'évolution de la demande de main-d'œuvre est le déclin du rôle du secteur public ces dernières années. Jusqu'à récemment, le secteur public était quasiment la seule source d'emplois formels. Sa part dans les emplois non agricoles en Afrique subsaharienne était de 32,9% dans les années 90 (Fosu 2002). Ce secteur ayant traditionnellement privilégié les acquis scolaires au lieu des qualifications commercialisables, les diplômés de l'université, absorbés essentiellement par ce secteur, avaient dans leur très grande majorité une formation en sciences sociales et étaient dépourvus des compétences spécifiques demandées sur le marché. Avec la diminution du rôle du secteur public dans nombre de pays africains, les demandes d'emploi se déplacent vers le secteur privé. Le secteur privé recherche des individus ayant des qualifications spécifiques et pratiques qui peuvent s'intégrer dans un milieu de travail en mutation. Au Ghana, par exemple, 47% des diplômés en sciences sociales et humaines et en lettres sont au chômage (Boateng 2001). L'inadéquation des compétences accroît, à son tour, les pressions sur le secteur public, qui se trouve contraint d'absorber des diplômés incapables de trouver des emplois dans le secteur privé.

Malheureusement, l'infrastructure d'éducation et de formation en Afrique ne réagit pas assez vite à ces changements et il est difficile de voir comment cela s'améliorera à court terme sans modifier la structure des incitations qui motivent ceux qui assurent la formation formelle. Comment inciter les établissements d'enseignement à adopter les programmes appropriés? Et comment inciter les étudiants à poursuivre des filières difficiles mais plus utiles au développement, alors même qu'ils savent que la rémunération et le salaire ne diffèrent pas en fonction de la spécialisation? Autant de questions que les responsables devront aborder afin d'élaborer des politiques novatrices pour réformer le système éducatif en Afrique.

Sans ajustements appropriés du côté de l'offre, le problème de l'emploi devient encore plus grave car le milieu du travail fait de plus en plus appel à des services de pointe

exigeant des salariés qu'ils participent à ces services et qu'ils utilisent les technologies de l'information et des communications (Bresnahan, Brynjolfsson et Hitt 2002; Smith 1997). A court terme, les qualifications peuvent être renforcées au moyen de programmes de formation professionnelle et de formation en cours d'emploi. Dans nombre de pays africains, ces programmes ont été rares jusqu'ici et n'ont pas été bien conçus pour répondre aux besoins spécifiques du marché du travail. Ils devraient viser le secteur informel non seulement en raison de l'importance relative de ce secteur mais aussi en raison du faible niveau de qualifications des personnes y travaillant. Le chapitre 5 examine ces questions en détail.

La réglementation du travail ne protège pas la majorité des travailleurs

Les économistes ont des points de vue divergents sur les coûts et avantages d'une réglementation du travail, comme le salaire minimum, la rémunération non salariale et les règles en matière de licenciement et d'embauche. Les défenseurs des politiques de main-d'œuvre considèrent qu'elles représentent une protection sociale importante pour les travailleurs, en assurant le respect de leurs droits, des conditions de travail sûres et des salaires suffisants pour couvrir leurs besoins. Ils prônent une stricte adhésion à ces politiques par les employeurs.

Une vue opposée souligne que les réglementations augmentent le coût de la main-d'œuvre et découragent donc la création d'emplois, tout en favorisant les travailleurs établis, qui sont ainsi privilégiés (Freeman 1993). Ceux qui défendent ce point de vue prônent la flexibilité des politiques d'emploi afin de faciliter les ajustements face aux chocs économiques. Ils font valoir également que si les règles visant à garantir la sécurité de l'emploi augmentent sans doute le nombre d'emplois stables, c'est au prix d'un chômage de longue durée plus élevé car ces règles diminuent généralement les possibilités d'emplois réguliers dans le secteur formel, pénalisant certains groupes de travailleurs (femmes, jeunes et travailleurs non qualifiés ou peu instruits), qui ont moins de chances d'obtenir les quelques emplois disponibles. Un grand nombre de ces travailleurs resteraient de ce fait sans emploi ou passeraient dans le secteur informel, où il n'existe pas de politique de protection de l'emploi. L'incidence nette de ces politiques en Afrique est la question à laquelle on s'intéressera dans la présente section. Protègent-elles les travailleurs ou freinent-elles la création d'emplois? Pour répondre à cette question, il est utile de faire une distinction entre leur incidence moyenne et leur incidence marginale.

“
L'incidence marginale
des réglementations
du travail pourrait
être importante
”

L'incidence moyenne de la réglementation du travail est peu importante. La réglementation du travail en Afrique est considérée comme la plus rigide du monde (Banque mondiale, 2004a). Or, l'incidence moyenne de cette réglementation sur les niveaux de protection et d'emploi des travailleurs est peu importante pour plusieurs raisons. Premièrement, la réglementation ne touche que le secteur formel, qui ne représente qu'une petite partie de la population active. Par exemple, dans les pays constituant la Communauté financière d'Afrique (CFA) seulement 5% environ de la population active sont effectivement couverts par des réglementations du travail, qui sont parmi les moins souples de toute l'Afrique (Rama 1998). Deuxièmement, même lorsque les réglementations sont en place, elles ne

sont souvent pas mises en œuvre (encadré 2.3). Par exemple, les travailleurs du secteur formel ont droit à une rémunération non salariale qui comprend l'assurance maladie, l'assurance décès et les pensions de retraite dans la plupart des pays mais, dans la pratique, ces politiques ne sont guère appliquées et de portée limitée. Du fait de la couverture limitée et de l'absence d'application de la réglementation du travail, très peu de travailleurs sont effectivement protégés.

Troisièmement, certaines réglementations prévues dans le code du travail ne sont pas contraignantes. On citera en particulier le salaire minimum dans le secteur formel. Dans nombre de pays, les salaires minimaux sont inférieurs aux salaires de départ effectifs; ce qui explique peut-être pourquoi il ressort d'études ponctuelles et d'études comparatives entre pays que le salaire minimum n'a pas d'effets significatifs sur l'emploi en Afrique. Au Ghana, par exemple, les salaires minimums réels sont restés inférieurs aux salaires de départ dans le secteur manufacturier, malgré des hausses sensibles depuis le début des années 80, et rien ne permet d'affirmer que le salaire minimum établisse un plancher contraignant pour les salaires du secteur privé dans ce pays. L'idée selon laquelle les salaires fixes du secteur public ou les salaires minimums empêchent des ajustements du marché du travail en Afrique n'est pas compatible avec les données empiriques venant du Ghana et du Kenya (Teal 2000). Dans le même ordre d'idées, et contrairement à un préjugé

Encadré 2.3

Les réglementations du travail ne sont guère appliquées

Dans nombre de pays en développement et de pays en transition, l'application des réglementations du travail est déficiente, ce qui nuit à leur efficacité. Même dans les pays dotés de telles réglementations, les employeurs peuvent aisément les éviter, dans la pratique, en raison de l'absence de mesures appropriées pour en assurer l'exécution. En Côte d'Ivoire, par exemple, les entreprises ont recours à la sous-traitance et à l'apprentissage, entre autres, pour contourner les réglementations les plus contraignantes. Au Cameroun, seulement 2% des dirigeants d'entreprises manufacturières signalaient en 1994 que la réglementation du travail constituait un problème important ou grave, contre 85% qui considéraient qu'il s'agissait d'un problème mineur, voire inexistant. Des résultats similaires ont été observés pour ce qui est des coûts salariaux, des règles concernant les licenciements et du coût des licenciements. Au Sénégal, la plupart des dirigeants d'entreprise ne considéraient pas les réglementations du travail comme une contrainte, même avant que la plupart d'entre elles ne soient démantelées. Les pays en développement n'affectent pas en général des volumes importants de ressources à l'application des réglementations du travail, même pour discipliner les employeurs les plus visibles (par exemple, le secteur public). En conséquence, ces réglementations doivent être réalistes et encourager l'autodiscipline de façon à limiter les problèmes de mise en œuvre. La bonne pratique veut qu'un grand nombre de différends soient résolus dans toute la mesure du possible par l'arbitrage et sans recourir aux tribunaux : de fait, beaucoup de pays ont de plus en plus recours à des mécanismes de règlement alternatif des différends, qui privilégient la recherche des faits, la médiation et la conciliation, plutôt que des décisions contraignantes coûteuses prises par des inspecteurs, des arbitres ou des juges.

Source: Rama 1998.

“ En Afrique, les différents aspects de la réglementation du travail restent inexploités ”

répandu, les politiques en matière de salaire minimum ne sont pas à l'origine des salaires élevés observés dans les pays de la CFA (Rama 1998). En outre, le salaire minimum n'a pas d'effet significatif sur le niveau de l'emploi dans 31 pays en développement, y compris 12 en Afrique (Saget 2001). Les règles d'embauche et de licenciement n'ont pas non plus d'effet statistiquement significatif sur le taux de chômage dans les pays en développement (Lindauer 1999; Freeman 1993).

L'incidence marginale des réglementations du travail pourrait être importante. Il serait faux de conclure que les réglementations du travail n'influencent pas sur le marché du travail, en se fondant seulement sur leur incidence moyenne. Il est très probable que les nouvelles possibilités d'emploi dépendent de ces réglementations. En particulier, étant donné qu'un grand nombre de pays en développement se concurrencent pour attirer des investisseurs étrangers souhaitant travailler pour l'exportation, une légère différence des coûts de main-d'œuvre peut avoir une importante incidence sur l'emplacement de l'investissement. Les employeurs étrangers tiendront vraisemblablement compte de ces réglementations avant de décider d'entrer ou non sur le marché. Une fois qu'ils y sont entrés, le niveau de ces variables ne sera sans doute pas une contrainte. Dans le contexte actuel de mondialisation, où les pays africains sont confrontés à une vive concurrence de la part d'autres pays pour attirer les investissements étrangers, le sentiment d'une rigidité des marchés du travail africains pourrait être particulièrement défavorable.

Le choix auquel est confronté un entrepreneur local est celui de savoir s'il vaut mieux investir dans le secteur formel ou dans le secteur informel. L'une des raisons pour lesquelles un entrepreneur peut choisir d'investir dans le secteur informel est la volonté d'éviter des formalités administratives trop lourdes et des coûts excessifs. Si le marché du travail formel est trop réglementé, le secteur informel offre une option à ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas supporter ces coûts. En Inde, par exemple, une étude récente a constaté que les Etats qui ont modifié la réglementation du travail en faveur des travailleurs ont enregistré une baisse de la production, de l'emploi, de l'investissement et de la productivité dans les entreprises manufacturières du secteur formel, alors que la production a augmenté dans les entreprises manufacturières du secteur informel (Besley et Burgess 2002). En revanche, en Amérique latine, les modifications du rapport entre le salaire minimum et le salaire moyen ne semblent pas avoir d'incidence significative sur la part de l'économie informelle (Saget 2001). D'après ces résultats, la réglementation du travail pourrait être en partie responsable du développement du secteur informel en Inde mais pas en Amérique latine. Le rôle des réglementations du travail doit être étudié compte tenu de l'augmentation de l'emploi dans le secteur informel au détriment du secteur formel plus réglementé dans nombre de pays africains.

“ Les petites entreprises ont plus de difficultés pour accéder au crédit que les grandes ”

Un aspect qui pourrait avoir un effet indirect sur la tenue du marché du travail est le degré de syndicalisation. De nombreux ouvrages ont été consacrés à l'effet des syndicats sur les salaires, l'investissement et la création d'emplois dans les économies développées. Il ressort de manière générale des études empiriques que la syndicalisation accroît les coûts de main-d'œuvre et réduit l'investissement, avec un effet négatif sur la création d'emplois. On sait très peu de choses sur ces relations en Afrique. Les données empiriques limitées dont on dispose montrent que la syndicalisation induit une majoration des salaires et accroît les prestations non salariales. Mais ces effets dépendent, d'une part, de l'élasticité de la demande par rapport aux prix et, d'autre part, de l'offre de main-d'œuvre (encadré 2.4).

Encadré 2.4

Quelle est l'incidence de la syndicalisation sur les marchés du travail en Afrique?

Les données empiriques disponibles appellent les conclusions suivantes. Premièrement, la syndicalisation induit une majoration des salaires. En Afrique du Sud, par exemple, les salaires des travailleurs syndiqués ont augmenté entre 1985 et 1993, période au cours de laquelle l'affiliation aux syndicats a connu une progression rapide. La majoration des salaires était d'au moins 18,5% par rapport aux salaires des travailleurs non syndiqués (Hofmeyr et Lucas 1998). Etant donné que l'Afrique du Sud est un des pays en développement où le taux de syndicalisation des salariés est le plus élevé, la syndicalisation devrait avoir une incidence importante dans l'ensemble de l'économie. Par exemple, les conseils industriels ou les commissions salariales, dont les accords collectifs sont étendus à l'ensemble du secteur et des zones où ils ont été négociés, négocient le montant du salaire minimum. Ces accords deviennent contraignants, même pour les employeurs qui n'ont pas participé à leur négociation (Teal 2000). Au Ghana, les syndicats semblent avoir une incidence positive sur les gains des travailleurs. Les entreprises où il y a des syndicats versent des salaires de 32 à 34% plus élevés que celles où il n'y en a pas (Teal 1996, 1998). Dans le même ordre d'idées, la syndicalisation de l'ensemble du secteur public en Ethiopie dans les années 90 s'est traduite par un afflux de travailleurs du secteur privé recherchant un emploi public (Mengistae 1999).

Deuxièmement, la syndicalisation accroît les prestations non salariales, comme l'assurance et les plans de retraite, dont la fourniture dépend de l'employeur. La couverture de ces politiques devrait donc être plus étendue pour les travailleurs syndiqués en fonction de leur pouvoir de négociation (Akyeampong 2002).

Troisièmement, les syndicats sont moins efficaces lorsque l'élasticité de la demande par rapport aux prix et l'offre de main-d'œuvre sont élevées. Ils sont aussi moins efficaces lorsque le travail et le capital sont très substituables, comme c'est le cas dans le secteur de la foresterie en Afrique du Sud (Goedecke et Ortmann 1993).

Ces résultats donnent à penser que le pouvoir des syndicats dans des pays comme l'Afrique du Sud pourrait contribuer à des taux élevés de chômage. Les investisseurs qui s'inquiètent de perdre le contrôle sur le coût du travail pourraient opter pour des technologies plus capitalistes. En conséquence, si la syndicalisation peut bénéficier à ceux déjà pourvus d'un emploi, elle limite la propension des entreprises à créer de nouveaux emplois, exacerbant le chômage.

Ces conclusions donnent à penser qu'il existe un juste équilibre entre la protection de l'emploi et la garantie d'un salaire décent, d'une part, et la flexibilité des réglementations du travail, d'autre part, de façon à ne pas effrayer les investisseurs potentiels. L'enjeu essentiel pour les pouvoirs publics est de trouver le bon équilibre entre ces objectifs contradictoires. A cet égard, les réglementations du travail peuvent être invoquées pour réduire le nombre élevé des travailleurs pauvres en Afrique. Elles devraient permettre d'assurer à ces travailleurs un revenu supérieur au seuil de pauvreté ainsi que d'autres aspects essentiels d'un emploi décent. Toutefois, elles ne devraient pas faire obstacle à la rentabilité des entreprises indispensable à l'expansion de l'emploi, ni décourager les entreprises informelles de passer dans le secteur formel. Pour avoir une incidence notable, les réglementations du travail

“
Les économies sont
gérées sur la base du
parrainage et de la
recherche de rentes
”

doivent être fondées sur des incitations économiques et réglementaires qui transforment l'économie de façon à réduire la taille relative du secteur informel (voir le chapitre 7).

L'absence de conditions propices fait obstacle à l'investissement et à la création d'emplois

L'investissement est, on l'a vu, un déterminant important de la croissance économique et, par conséquent, de la création d'emplois. Or, les obstacles administratifs, l'absence d'accès aux facteurs de production et l'insuffisance de l'infrastructure restent des contraintes critiques pour l'investissement privé en Afrique, national et étranger (encadré 2.5). Dans ces conditions, le niveau de l'investissement est particulièrement faible sur le continent. En 2002, l'investissement privé brut n'était que de 15,3% du PIB. Pour ce qui est des flux d'IDE, ceux en direction de l'Afrique n'ont représenté que 15 milliards de dollars en 2003, contre 39 milliards de dollars en Amérique latine et 89 milliards en Asie et dans le Pacifique (CNUCED 2004)..

“ L'inégalité des chances crée beaucoup de frustration ”

Le choix par les agents économiques d'investir ou de consommer leurs ressources dépend de la structure des incitations qu'une économie offre aux investisseurs (Easterly 2001). L'un des moyens de créer des conditions propices à l'investissement privé à l'avenir est la réalisa-

Encadré 2.5

Contraintes pesant sur l'activité des entreprises en Afrique

Par rapport aux autres régions, l'Afrique est celle où les obstacles réglementaires aux activités commerciales et industrielles sont les plus élevés. Premièrement, les pays africains ont des procédures longues et coûteuses pour la création d'entreprises. Une moyenne de 11 procédures, coûtant chacune 225,2% du revenu par habitant, est suffisante pour inciter nombre d'entrepreneurs à se tourner vers la corruption ou le secteur informel. Deuxièmement, les réglementations d'embauche et de licenciement en Afrique sont les plus rigides du monde. Sur l'échelle de rigidité de l'emploi, les dix premiers pays sont tous africains. Troisièmement, l'enregistrement de la propriété est beaucoup plus coûteux en Afrique que dans toute autre région. Les procédures complexes dans ce domaine conduisent également à un élargissement de la taille du secteur informel et à la corruption. Quatrièmement, l'accès au crédit est limité par l'absence d'informations sur le crédit et le manque de protection juridique pour les prêteurs. Cinquièmement, sans information financière fiable et sans protection effective des actionnaires, l'investissement dans les partenariats d'entreprises et les sociétés cotées est relativement faible. Sixièmement, l'exécution des contrats en Afrique laisse à désirer car les tribunaux sont souvent lents, inefficaces et corrompus. Le coût moyen de la récupération d'une créance par la voie administrative représente 43% de la valeur de cette créance. Septièmement, des réglementations inefficaces en matière de faillite empêchent les entreprises viables de se réorganiser et les entreprises non viables de fermer. Les détenteurs de créances recouvrent en moyenne seulement 17 cents sur un dollar auprès des entreprises insolubles et le processus prend en moyenne 3,5 ans. C'est le taux de récupération le plus faible du monde.

Source: Banque mondiale 2004a.

tion d'investissements publics dans des secteurs de base comme l'infrastructure. Ce type d'investissement accroît la productivité de l'investissement privé, notamment dans les pays en développement (Agénor et Montiel 1996). Les études empiriques ont aussi clairement montré que la croissance est plus réactive à l'investissement privé qu'à l'investissement public (Agénor et Montiel 1996; Khan et Reinhart 2000). Dans cette optique, les politiques qui limitent l'investissement privé pourraient beaucoup contribuer à la destruction d'emplois. C'est ainsi que l'instabilité des taux de change, des flux de capitaux, des taux d'intérêt et de l'inflation a obligé les entreprises à geler les embauches, à réduire leurs activités ou même à fermer dans les années 90 dans plusieurs pays africains (encadré 2.6). Les progrès faits récemment dans la stabilisation des économies africaines n'ont pas éliminé ces problèmes.

L'augmentation de l'investissement n'accroîtra pas nécessairement l'emploi de manière directe, mais elle pourrait avoir un effet indirect, en raison de la complémentarité entre le capital humain et le capital physique, notée plus haut. Par ailleurs, ce n'est pas seulement le volume mais aussi la nature de l'investissement qui compte. Investir dans des secteurs utilisant des technologies à forte intensité de main-d'œuvre, en particulier de la main-d'œuvre non qualifiée, est probablement le meilleur moyen de créer des emplois. En éliminant le climat d'incertitude qui règne dans nombre de pays, les responsables pourraient contribuer à créer d'importantes possibilités d'investissement, maillon manquant entre l'offre et la demande de main-d'œuvre dans nombre de pays africains (voir le chapitre 7).

Pour les petites entreprises du secteur informel, l'investissement pourrait être limité par le manque de ressources financières. Alors que les études ont montré que les petites entreprises ont plus de difficultés pour accéder au crédit que les grandes (Bigsten et al. 2003), le recours au crédit pourrait avoir, en moyenne, un effet positif sur la croissance de l'entreprise. Dans la mesure où le crédit aux petites entreprises du secteur informel pourrait les aider à accroître leur productivité, il les inciterait probablement à se développer et à passer dans le secteur formel, où elles seraient en mesure de créer encore davantage d'emplois. Par exemple, une étude économétrique du secteur manufacturier kenyan montre que le nombre d'emplois créés par les entreprises ayant réussi à rester à flot et utilisant des crédits

Encadré 2.6

L'effet de l'instabilité macro-économique sur les entreprises au Kenya

L'instabilité macro-économique au Kenya dans les années 90 s'est traduite par une forte inflation, des taux d'intérêt élevés et d'importantes dévaluations, qui ont déstabilisé les entreprises manufacturières. L'incertitude ainsi engendrée a conduit les fournisseurs à exiger que les paiements soient effectués en espèces et non sous la forme du crédit commercial habituel. Les entreprises ayant besoin de matières premières importées ont vu leurs coûts s'envoler, car les prix étaient libellés en dollars et non en shillings kenyans. En outre, le doublement des taux d'intérêt dans un contexte de déclin économique a entraîné la faillite de nombre d'entreprises. Il n'est pas surprenant en conséquence que les deux principaux problèmes identifiés par les dirigeants des entreprises kenyanes dans les années 90 aient été l'insuffisance de l'accès au crédit et la faiblesse de la demande.

Source: Nkurunziza 2004.

“ Les profonds déséquilibres sociaux ont contribué aux guerres civiles ”

bancaires était de 93% plus élevé que dans le cas des entreprises ne recourant pas au crédit (Nkurunziza 2004).

La mondialisation pose problème aux entreprises sur les marchés d'exportation

La plupart des marchés nationaux des pays africains sont si petits qu'il ne peut y avoir croissance des entreprises, mesurée par l'augmentation du nombre total de travailleurs, que s'il y a activité d'exportation. Or, compte tenu de la tendance actuelle à la mondialisation des marchés, les entreprises exportatrices africaines se heurtent à une rude concurrence de la part des autres régions. L'impuissance des entreprises africaines à pénétrer sur le marché à l'exportation des produits manufacturés à forte intensité de main-d'œuvre pourrait expliquer la croissance limitée de la demande de travail (Teal 2000). Par exemple, les données sur le secteur manufacturier au Ghana montrent que seulement 11% des entreprises exportent une partie de leur production et que seulement 4,2% de la production totale sont exportés (Teal 1998). Les entreprises exportatrices au Ghana sont plus grandes que les entreprises non exportatrices, mais leur taille reste relativement peu importante par rapport aux entreprises de Maurice, le seul pays d'Afrique subsaharienne qui a réussi à se développer par le biais des produits manufacturés à forte intensité de travail. La taille moyenne d'une entreprise dans le secteur des textiles et de l'habillement à Maurice (181 travailleurs) est 11 fois plus importante qu'au Ghana (17 travailleurs). La différence dans la taille des entreprises entre les deux pays est attribuable surtout à des écarts des niveaux d'efficience.

Pourquoi la mondialisation pose-t-elle problème à l'Afrique, alors qu'elle est une chance dans d'autres régions en développement? Généralement, la mondialisation nuit aux entreprises africaines en raison de leur faible productivité et de leur inefficience. Quelques pays africains, comme Maurice et le Maroc, dont les niveaux de productivité sont comparables à ceux d'autres régions en développement, ont été en mesure de tirer parti des possibilités offertes par la mondialisation (voir le chapitre 6). Pour être en mesure d'exporter, les entreprises doivent atteindre un niveau minimum de compétitivité. Encourager la création de grandes entreprises efficaces et utilisant beaucoup de main-d'œuvre en Afrique semble être la bonne voie dans le secteur des exportations. La réalisation de cet objectif dépend dans une large mesure de la nature et de la structure des incitations mises en place pour créer un environnement favorable, comme on le verra dans le chapitre 7.

Les hommes politiques sont à l'origine de décisions économiques qui aggravent le chômage

Cette question n'est guère abordée dans les ouvrages courant tentent d'analyser le marché du travail en Afrique, mais le chômage a une dimension politique dans nombre de pays africains. L'accès inégal ou restreint aux actifs économiques essentiels comme la terre, l'éducation et la formation détermine ceux qui ont un emploi et ceux qui n'en ont pas. Le contrôle de la richesse d'un pays par une oligarchie pourrait conduire à un phénomène de croissance sans emploi, l'expansion économique ne bénéficiant qu'à un petit segment de

la société. Ces inefficiences distributives seraient à l'origine des forts taux de chômage et de pauvreté observés dans plusieurs pays africains.

L'une des conséquences d'un système distributif fondé sur des considérations politiques et non sur les fondamentaux économiques est l'apparition de profondes inefficiences. Premièrement, du fait de la marginalisation d'une grande partie de la population, les ressources humaines productives ne peuvent contribuer pleinement à l'activité économique, ce qui crée un chômage ou un sous-emploi généralisé. Deuxièmement, les économies gérées sur la base du parrainage et de la recherche de rentes sont généralement plus préoccupées par la distribution que par la production de rentes. Cela est particulièrement le cas lorsque l'élite sociale est peu importante par rapport aux rentes disponibles à partager (Adam et O'Connell 1999). Dans ces conditions, l'économie connaît un déclin avec un chômage généralisé. Troisièmement, les régimes prédateurs imposent lourdement les activités économiques, décourageant la production et augmentant le chômage. Quatrièmement, dans ce type d'économies, le capital humain comme le capital financier tend à fuir, réduisant le stock de ressources productives. En outre, l'accès inégal aux possibilités offertes créent des inégalités et des frustrations qui peuvent conduire à des troubles sociaux et à des comportements destructeurs au coût économique élevé.

La répartition inégale des ressources d'un pays et son incidence sur le chômage se traduisent par deux phénomènes différents: le premier a trait à des facteurs historiques. Dans quelques pays – la Namibie, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe, par exemple – les populations indigènes ont été dépossédées des terres de leurs ancêtres par la colonisation. Dans ces pays, le chômage et la pauvreté sont généralisés parmi la population noire sans terre. Les taux de chômage sont particulièrement élevés en Namibie (34%) et en Afrique du Sud (30%). Ces pays enregistrent aussi certains des taux les plus élevés d'inégalité du revenu dans le monde. L'indice de Gini est de 50 au Zimbabwe, de 59 en Afrique du Sud et de 74 en Namibie, alors que la moyenne pour l'Afrique subsaharienne est de 42,8 (Fosu 2005) et la moyenne mondiale de 40 (PNUD, 2004). Des déséquilibres sociaux de cette ampleur ont contribué à des troubles civils dans certains pays.

Le deuxième phénomène à l'origine d'inégalités concerne les systèmes patrimoniaux adoptés dans plusieurs pays, en particulier au cours de la période post-coloniale. Un grand nombre de gouvernements ont institué des systèmes de gouvernance dans le cadre desquels la distribution des biens publics favorise un groupe ou une région privilégié au détriment des autres groupes ou régions du pays. La distribution de l'infrastructure d'enseignement en est un bon exemple. Dans certains cas, les dirigeants construisent les meilleures écoles dans leur propre région et y emploient aussi les enseignants les plus qualifiés. Des mécanismes destinés à filtrer l'accès à l'éducation des autres membres de la société peuvent aussi être mis en place. Généralement, dans ces pays, la plupart des emplois se trouvent dans le secteur public, où il est indispensable d'avoir fait des études pour obtenir un poste. Etant donné que ces emplois sont souvent réservés à des personnes venant d'un groupe privilégié, les taux de chômage sont exagérément élevés parmi le reste de la population.

Des déséquilibres dans l'affectation des ressources, en particulier les biens publics, ont été observés dans de nombreux pays africains. Au Soudan, les populations arabophones du Nord reçoivent une part beaucoup plus importante des ressources du pays que les populations du Sud. Au Rwanda, sous la présidence de Juvenal Habyalimana, les habitants de Gisenyi, ville natale du Président, étaient privilégiés en termes d'emploi, d'accès au crédit, de bourses, etc. La population du Sud du Burundi a bénéficié du fait que des personnes originaires du Sud ont contrôlé l'administration pendant la majeure partie de la période post-coloniale. Ces quelques exemples s'appliquent à la majorité des pays africains. Dans ces pays, les taux de chômage et de pauvreté parmi les groupes marginalisés sont plus élevés que parmi les groupes privilégiés, ce qui amène certains observateurs à avancer que la pauvreté et l'inégalité en Afrique pourraient être déterminées politiquement (Milanovic 2003).

Quelque 40% des pays d'Afrique subsaharienne ont connu au moins un épisode de guerre civile ces 40 dernières années (Elbadawi et Sambanis 2000). Cette situation a donné lieu à une analyse simpliste selon laquelle les guerres en Afrique sont dues au tribalisme et à la haine ethnique. Or, une étude attentive et des comparaisons avec les autres régions montrent que l'instabilité politique en Afrique est imputable à de graves déficiences de la gouvernance économique et politique. Comme on l'a vu plus haut, les différentes formes de discrimination contre de larges segments de la population par les élites au pouvoir ont parfois conduit à des révoltes violentes, qui ont fini par déboucher sur des guerres civiles. Celles-ci sont donc plus probablement le résultat de la conjugaison de l'attitude des élites, mues par la cupidité, et du désespoir des marginalisés, exaspérés par l'injustice (Collier et Hoeffler 2004).

La relation entre les facteurs économiques, y compris le chômage, et l'instabilité politique est complexe. Ces facteurs pourraient être considérés à la fois comme les causes et les conséquences de l'instabilité politique. La cupidité des élites implique qu'une petite partie de la population s'approprie la plupart des opportunités économiques, évinçant de larges segments de la population. Par exemple, les régions où l'infrastructure d'enseignement est la plus dense produisent le plus grand nombre de personnes instruites, qui ont plus de chances d'obtenir un emploi dans les secteurs public et privé. Ces régions connaissent donc des taux de chômage beaucoup plus faibles. Les groupes marginalisés, quant à eux, se retrouvent au chômage et dépourvus de représentation, n'ayant ainsi aucun moyen pacifique d'exprimer leurs doléances. Parce qu'on leur fait en général croire que leur situation s'améliorera s'ils ont gain de cause, ils sont assez disposés à se rallier aux mouvements de rébellion. C'est sur cette base que Collier et Hoeffler (1998) utilisent le niveau d'instruction pour représenter le coût d'opportunité de la participation à une rébellion, alors que d'autres études, comme celles de Fosu et Collier (2005), utilisent le chômage. Cette façon de procéder permet d'établir une relation directe entre la cupidité, le chômage, les doléances et l'instabilité politique.

Les guerres détruisent le capital humain et physique et sont à l'origine du climat d'incertitude qui pèse sur l'investissement, comme on le verra au chapitre 7. Les perspectives d'emploi s'en trouvent assombries pendant une longue période (encadré 2.7).

Encadré 2.7

L'incidence de la guerre sur l'emploi

La guerre en Angola a fait au moins 1,5 million de morts et a déplacé quelque 2 à 4 millions de personnes, dont la participation aux activités productives du pays a été fortement réduite. Confrontés à l'insécurité et au déclin économique, la majorité des habitants – même ceux qui n'étaient pas déplacés – se sont trouvés dans l'incapacité de participer à des activités productives. En outre, la destruction de l'infrastructure dans les économies en guerre détruit les fondements de la création d'emplois. Pour les 470 000 Angolais qui sont revenus des pays voisins à la fin de 30 années de guerre, les chances de trouver un emploi leur permettant de répondre aux besoins essentiels de leur famille sont illusoire.

Suite à la guerre au Burundi, la production manufacturière a diminué de 13% par an entre 1993 et 1997. Une enquête auprès des entreprises a montré qu'un an après le début du conflit, seulement 45 % des entreprises avaient conservé leur taille d'avant la crise ou l'avaient réduite de moins de 10%; 15 % avaient enregistré une contraction de 10 à 25% et 21 % une contraction de plus de 25%. Ces chiffres donnent à penser que la perte d'emplois a été importante. L'investissement brut est tombé de 17,5% du PIB en 1990 à seulement 5,6% en 1998, ce qui suppose d'importantes pertes d'emplois potentiels. La guerre a détruit 31% du bétail, principale forme de capital physique détenu par les ménages ruraux. Non seulement elle a perturbé la production, mais elle a profondément affecté le capital humain. Un grand nombre de professionnels du Burundi ont été tués et un grand nombre de survivants ont quitté le pays.

Au Libéria, le conflit a détruit la majeure partie de l'infrastructure du pays. La guerre a coûté la vie à 150 000 personnes (environ 6% de la population) et la plupart des travailleurs qualifiés ont émigré. Durant la guerre, dans les années 90, l'emploi dans le secteur formel a diminué de moitié. L'emploi dans l'extraction de diamants alluvionnaires, secteur clé de l'économie, est tombé de 60 000 avant la guerre à seulement 6 000 en 2001, compte tenu également de la guerre et des sanctions imposées par l'ONU sur les diamants en provenance du Libéria.

Source: OIT 2004a; Nkurunziza et Ngaruko 2002; Davies 2005

La perte de capital humain due au VIH/sida et à l'exode des cerveaux

L'émergence du VIH/sida et la résurgence d'anciennes maladies comme le paludisme et la tuberculose ont entraîné une dégradation spectaculaire de la santé en Afrique dans les années 90. Le VIH/sida est l'une des maladies qui tue le plus grand nombre de personnes sur le continent africain. Plus de 75% des décès mondiaux dus au Sida, 22% des décès dus à la tuberculose et 90% des décès dus au paludisme sont recensés en Afrique subsaharienne (CEA 2004).

Les retombées négatives du VIH/sida sur l'accumulation et la productivité du capital humain en Afrique sont stupéfiantes (Hamoudi et Birdsall 2004). Le VIH/sida touche surtout le groupe le plus actif sexuellement (25 à 45 ans) qui se trouve être aussi le segment

le plus productif de la population, comme on le verra également au chapitre 5. Les données montrent que les enseignants, les travailleurs sanitaires, les fonctionnaires, les ouvriers du bâtiment, les mineurs et les membres d'autres professions sont victimes en Afrique subsaharienne du VIH/sida et des infections connexes. Le pourcentage de départs est si élevé que certains pays ne peuvent former suffisamment de nouveaux spécialistes (CEA 2004). En contraignant les travailleurs qualifiés à sortir de la population active, l'épidémie de VIH/sida non seulement nuit aux capacités de production mais se traduit aussi par des pertes d'emplois pour les travailleurs non qualifiés

Un autre problème observé en Afrique est la fuite croissante du capital humain (tableau 2.4). L'exode des cerveaux est considéré comme une externalité négative imposée à la population restante et se traduisant par un ralentissement du progrès économique et du niveau de vie (Bhagwati et Hamada 1974). Premièrement, parce qu'il réduit l'offre de travailleurs qualifiés et de professionnels, qui sont un complément nécessaire des travailleurs semi-qualifiés et non qualifiés, l'exode des cerveaux entraîne des pertes d'emploi pour ces derniers groupes (Piketty 1997; Miyagiwa 1991). Deuxièmement, comme on le verra au chapitre 6, l'exode des cerveaux entraîne le départ de jeunes qui sont potentiellement les plus entreprenants et les plus ambitieux. Cela freine le développement d'un secteur privé plus dynamique, réduisant ainsi les possibilités d'emploi (Ndulu 2002).

La fuite de capital humain, mesurée par le nombre d'émigrants instruits en pourcentage de la population instruite totale, qui n'avait pas été un problème important pour l'Afrique pendant toute la période qui a suivi l'indépendance, augmente rapidement (Collier, Hoeffler et Pattillo 2004). Pour un échantillon de 24 pays africains en 1990, 74,4% des émigrants vers les États-Unis avaient suivi des études supérieures dans leur pays d'origine (Carrington et Detragiache 1998). L'émigration des personnes instruites devrait probablement s'intensifier fortement au cours des quelques prochaines décennies, car l'émigration se caractérise par un puissant effet d'entraînement. Les migrants déjà en place aident les migrants suivants, ce qui rend très difficile la réduction de la fuite du capital humain une fois qu'elle a commencé.

Tableau 2.4
Estimation de l'exode des cerveaux à partir de l'Afrique subsaharienne

Période	Emigration totale de travailleurs très qualifiés en provenance d'Afrique	Moyenne annuelle
1960–1975	27 000	1 800
1975–1984	40 000	4 400
1984–1987	70 000	23 000
1986–1990	Entre 50 000 et 60 000 cadres de niveaux intermédiaire et supérieur ont émigré.	
1960–1987	100 000 Africains qualifiés et formés se tournent vers l'étranger, dont 30% avec un très haut niveau de qualifications.	
1960	Plus de la moitié des Africains partis à l'étranger pour étudier la physique et la chimie dans les années 60 ne sont jamais revenus.	

Source: Haque et Aziz 1998.

Dans le contexte de la mondialisation, l'exode des cerveaux peut s'expliquer par l'impuissance des pays africains à être suffisamment compétitifs par rapport aux marchés mondiaux pour garder leurs propres ressortissants. Le ralentissement de la fuite de capital humain, ou son inversion (c'est-à-dire faire revenir ceux qui sont partis), sont extrêmement difficiles. Les causes du niveau élevé et croissant de départs à l'étranger de jeunes instruits sont à rechercher essentiellement en Afrique elle-même: rentabilité plus faible des investissements dans l'éducation, absence de structures complémentaires pour pratiquer les professions spécialisées et risques économiques et politiques importants qui nuisent à l'exploitation du capital humain. Les causes de l'exode des cerveaux étant internes, les solutions devraient l'être également. Les pays africains devraient mettre en œuvre des politiques qui permettent non seulement de garder leurs ressortissants ayant un haut niveau de formation, mais aussi d'utiliser ceux qui sont déjà partis. Par exemple, une amélioration générale de l'environnement politique et économique pourrait réduire le nombre de nouveaux émigrants potentiels. Pour les ressortissants qui sont déjà partis, des incitations ciblées en direction de ceux ayant le capital ou les compétences nécessaires pourraient les convaincre de revenir pour investir ou travailler pendant une période limitée (Ndulu 2002). L'Éthiopie semble avoir emprunté cette voie avec un certain succès.

Conclusion

Le problème fondamental des marchés du travail en Afrique est l'impuissance à créer davantage d'emplois mieux rémunérés. Dans le secteur formel, le problème essentiel est le nombre limité d'emplois ou le chômage, alors que le secteur informel souffre surtout de la modicité des salaires et de la productivité. Le présent chapitre a passé en revue neuf facteurs expliquant ces deux problèmes. Premièrement, la croissance est faible et peu créatrice d'emplois dans le secteur formel. Deuxièmement, l'absence d'une transformation structurelle des économies africaines pérennise une dépendance excessive à l'égard d'un secteur agricole peu productif. Troisièmement, les pressions démographiques exacerbent le problème du chômage des jeunes. Quatrièmement, l'inadéquation des politiques d'éducation et de formation se traduit à la fois par une faible offre de qualifications et par leur inadaptation à la demande. Cinquièmement, les réglementations du travail sont limitées au secteur formel et ne sont guère appliquées, les rendant inefficaces pour la protection des droits de la majorité des travailleurs, qui sont dans le secteur informel. Même si leur incidence moyenne sur le niveau de l'emploi pourrait ne pas être élevée, ces réglementations empêchent sans doute l'investissement ou le détournent vers le secteur informel. Sixièmement, un environnement peu favorable aux entreprises nuit à l'investissement, avec des retombées négatives sur le développement du secteur privé. Septièmement, la mondialisation accentue les difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises sur les marchés à l'exportation. Huitièmement, les choix économiques guidés essentiellement par des considérations politiques conduisent à des inefficiences économiques et contribuent à l'instabilité politique. Neuvièmement, le VIH/sida et l'exode des cerveaux détruisent le capital humain au sein d'une économie.

Les chapitres suivants analysent plus en détail ces problèmes clés afin de formuler des recommandations d'action appropriées. Le chapitre 3 examine l'ampleur de la pauvreté en Afrique et montre que l'emploi est le principal moyen de se sortir de la pauvreté. Le chapitre 4 concerne le problème de la transformation économique structurelle nécessaire

pour accroître la demande de main-d'œuvre. Le chapitre 5 est consacré expressément à la question du chômage des jeunes, notamment les problèmes d'éducation et les problèmes démographiques mis en évidence ici. Le chapitre 6 analyse l'incidence de la mondialisation sur l'emploi et présente des propositions pour tirer le plus possible parti de cette tendance. Le chapitre 7 est axé sur les ajustements institutionnels et politiques requis pour encourager l'investissement, le développement du secteur privé ainsi que l'efficacité du marché du travail et des conditions macro-économiques.

Notes

- ¹ En 1979, le Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique, 1980–2000, notait que l'absence d'emplois productifs était une cause essentielle des niveaux élevés de pauvreté en Afrique. Il lançait un appel en faveur de plusieurs mesures, notamment une utilisation plus efficace des ressources humaines du continent. Plus récemment, les responsables africains réunis au plus haut niveau politique ont adopté plusieurs déclarations sur la promotion de l'emploi, y compris la Déclaration de 1991 sur la crise de l'emploi en Afrique, adoptée lors de la vingt-septième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement africains; la Position commune africaine sur le développement humain et social en Afrique de 1994, adoptée lors du Sommet mondial pour le développement social; la Déclaration et le Cadre d'action sur l'emploi des jeunes de 2002; et le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique de 2004.

Le Traité établissant la Communauté économique africaine, l'Acte constitutif de l'Union africaine et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique contiennent des dispositions importantes sur la promotion de l'emploi, le développement des ressources humaines et la lutte contre la pauvreté. Toutes ces initiatives considèrent que la promotion de l'emploi est le pivot des stratégies de réduction de la pauvreté en Afrique. Mais la longue liste des déclarations politiques contraste avec l'absence de résultats tangibles en termes de création d'emplois en Afrique au fil des années. A quoi est due cette absence de progrès? Les déclarations n'ont pas été mises en œuvre par leurs signataires en raison d'un manque de détermination au niveau national. Des contraintes plus fondamentales peuvent expliquer la persistance des forts taux de chômage que connaît l'Afrique, qui restent parmi les plus élevés du monde.

- ² Cependant, les études micro-économiques empiriques ne font généralement pas ressortir une relation statistique solide entre la pauvreté et l'emploi. Cela ne signifie pas nécessairement que les deux variables ne sont pas liées. L'incertitude de la relation peut s'expliquer par un ensemble de facteurs, notamment la façon dont les variables sont définies et des problèmes de mesure (voir les encadrés 3.1 et 3.2 du chapitre 3).
- ³ Pour remédier au problème du manque d'informations, des techniques d'interpolation sont utilisées. Les indicateurs régionaux sont calculés en affectant des pondérations à l'échantillon des pays déclarants afin de pallier l'absence d'informations sur certains pays. La technique des effets fixes est utilisée pour estimer les taux de chômage et tenir compte de l'hétérogénéité des pays. Ces ajustements permettent d'obtenir les meilleures données disponibles pour procéder à des comparaisons internationales. Les statistiques régionales utilisées dans le présent chapitre sont fondées sur une série de données de ce type, alors que les statistiques nationales sont dérivées de la base de données LABORSTA de l'Organisation internationale du Travail. Pour plus de précisions sur les moyens de remédier aux pénuries de données en Afrique, voir Tarantino (2003).
- ⁴ Dans le cas des économies enclavées, où le capital est concentré dans un secteur spécifique n'ayant que peu de retombées, il n'est pas garanti que l'emploi augmentera.

Références

- Adam, C.S. et S.A. O'Connell. 1999. « Aid, Taxation and Development in Sub-Saharan Africa ». *Economics and Politics* 11(3): 225–54.
- Agénor, P.-R. et P. Montiel. 1996. *Development Macroeconomics*. Princeton, N.J.: Princeton University Press.
- Akyeampong, E.B. 2002. « Unionization and Fringe Benefits ». *Perspectives on Labor and Income* 14(3): 42–46.
- Banque mondiale. 2000. *L'Afrique peut-elle revendiquer sa place dans le XXI^e siècle?* Washington.
- . 2002. « Employment Regulation: Rules for Hiring and Termination ». *Employment Policy Primer 1*. Washington.
- . 2004a. *Pratique des affaires en 2005*. Washington.
- . 2004b. *Indicateurs du développement dans le monde 2004*. Washington.
- Bates, R. 1983. *Essays on the Political Economy of Rural Africa*. Cambridge, Royaume-Uni: Cambridge University Press.
- Belser, P. 1999. *Vietnam: On the Road to Labor-Intensive Growth?* Document d'information pour le *Vietnam Development Report 2000: Attacking Poverty*. Rapport commun du Groupe de travail du gouvernement, des donateurs et des ONG sur la pauvreté, Washington.
- Besley, T. et R. Burgess. 2002. « Can Labor Regulation Hinder Economic Performance? Evidence from India ». CEPR Discussion Paper 3260. Centre for Economic Policy Research, Londres.
- Bhagwati, J.N. et K. Hamada. 1974. « The Brain Drain, International Integration of Markets for Professionals and Unemployment: A Theoretical Analysis ». *Journal of Development Economics* 1(1): 19–42.
- Bigsten, A., P. Collier, S. Dercon, M. Fafchamps, B. Gauthier, J. W. Gunning, A. Oduro, R. Oostendorp, C. Patillo, M. Söderbom, F. Teal et A. Zeufack. 2003. « Credit Constraints in Manufacturing Enterprises in Africa ». *Journal of African Economies* 12: 104–25.
- Bigsten, A., A. Isaksson, M. Söderbom, P. Collier, A. Zeufack, S. Dercon, M. Fafchamps, J. W. Gunning, F. Teal, S. Appleton, B. Gauthier, A. Oduro, R. Oostendorp, C. Patillo. 2000. « Rates of Return on Physical and Human Capital in Africa's Manufacturing Sector ». *Economic Development and Cultural Change* 48(4) : 801–28.
- Blunch, N. et D. Verner. 2000. « Is Functional Literacy a Prerequisite for Entering the Labor Market? An Analysis of the Determinants of Adult Literacy and Earnings in Ghana ».

Banque mondiale, Washington. Boateng, K. 2001. *Higher Education and the Labor Market: A Logical Framework for Policy Makers*. Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, Addis-Abeba.

Bresnahan, T.F., E. Brynjolfsson et L. Hitt. 2002. « Information Technology, Workplace Organization, and the Demand for Skilled Labor: Firm-Level Evidence ». *Quarterly Journal of Economics* 117(1): 339–76.

Carrington, W. et E. Detragiache. 1998. « How Big is the Brain Drain? » Document de travail du FMI 98/102. Fonds monétaire international, Washington.

CEA (Commission économique pour l'Afrique de l'ONU), 2004. *Scoring African Leadership for Better Health*. Addis-Abeba.

Charmes, J. 1990. « A Critical Review of Concepts, Definitions and Studies in the Informal Sector ». In D. Turnham, B. Salomé et A. Schwarz, eds., *The Informal Sector Revisited*. Paris : Organisation de coopération et de développement économiques.

Chen, M. 2000. « Risk, Insurance, and the Informal Economy ». Atelier sur le risque, la pauvreté et l'assurance : innovations pour l'économie informelle, 6 septembre. Banque mondiale, Réseau du développement humain, Direction de la protection sociale et projet sur le développement du secteur financier, Washington.

Chenery, H. et M. Syrquin. 1975. *Patterns of Development 1950–1970*. New York: Oxford University Press.

Collier, P. et A. Hoeffler. 1998. « On Economic Causes of Civil Wars ». *Oxford Economic Papers* 50 : 563–73.

———. 2004. « Greed and Grievance in Civil War ». *Oxford Economic Papers* 56: 563–95.

Collier, P., A. Hoeffler et C. Pattillo. 2004. « Africa's Exodus: Capital Flight and the Brain Drain as Portfolio Decisions ». *Journal of African Economies* 13: ii15–ii54.

Collins, S. et B. Bosworth. 1996. « Economic Growth in East Asia: Accumulation versus Assimilation ». *Brookings Papers on Economic Activity* 2: 135–203.

CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) 2004. *Rapport sur l'investissement dans le monde 2004*. Genève.

Davies, V. 2005. « Liberia and Sierra Leone: Interwoven Civil Wars ». In A. Fosu et P. Collier, eds. *Post-Conflict Economies in Africa*. New York: Palgrave Macmillan.

Easterly, W. 2001. *The Elusive Quest for Growth*. Cambridge, Mass.: MIT Press.

Elbadawi, I. et N. Sambanis. 2000. « Why Are There So Many Civil Wars in Africa? Understanding and Preventing Violent Conflict ». *Journal of African Economies* 9(3): 244–69.

Fosu, A. 2002. « International Trade and Labour Market Adjustment in Developing Countries ». In Greenaway, R. Upward, K. Wakelin, eds., *Trade, Investment, Migration and Labour Market Adjustment*. New York: Palgrave Macmillan.

———. 2005. « Inequality and the Growth-Poverty Nexus: Evidence from Sub-Saharan Africa ». Rapport présenté dans le cadre de la série de séminaires de la Division de la politique économique et sociale, 10 février. Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, Addis-Abeba.

Fosu, A. et P. Collier, eds. 2005. *Post-Conflict Economies in Africa*. New York: Palgrave Macmillan.

Freeman, R.B. 1993. « Labor Market Institutions and Policies: Help or Hindrance to Economic Adjustment? » *Proceedings of the World Bank Annual Conference on Development Economics 1992*. Supplément à la *World Bank Economic Review et au World Bank Research Observer*. Banque mondiale, Washington.

Goedecke, E.J. et G.F. Ortmann. 1993. « Transaction Costs and Labor Contracting in the South African Forestry Industry ». *South African Journal of Economics* 61(1): 67–83.

Hamoudi, A. et N. Birdsall. 2004. « AIDS and the Accumulation and Utilisation of Human Capital in Africa ». *Journal of African Economies* 13 (Supplement 1): i96–i136.

Haque, U.N. et J. Aziz. 1998. « The Quality of Governance: Second Generation Civil Service Reform in Africa ». Document de travail du FMI 164. Fonds monétaire international, Washington.

Hofmeyr, J.-F. et R.E.B. Lucas. 1998. « The Rise in Union Wage Premia in South Africa ». Boston University, Institute for Economic Development, Boston, Mass.

Islam, R. 2004. « The Nexus of Economic Growth, Employment and Poverty Reduction: An Empirical Analysis ». Issues in Employment and Poverty Discussion Paper 14. Organisation internationale du Travail, Département du redressement et de la reconstruction, Genève.

Khan, A.R. 1997. « Reversing the Decline of Output and Productive Employment in Rural Sub-Saharan Africa ». Issues in Development Discussion Paper 17. Organisation internationale du Travail, Département des politiques de développement, Genève.

Khan, M. et C. Reinhart. 2000. « Private Investment and Economic Growth in Developing Countries ». *World Development* 18(1): 19–27.

Lindauer, D.L. 1999. « Labor Market Reforms and the Poor ». Document d'information pour le *Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001*. Banque mondiale, Washington.

Majid, N. 2001. « The Size of the Working Poor Population in Developing Countries ». Organisation internationale du Travail, Département de la stratégie en matière d'emploi, Genève.

Mengistae, T. 1999. « Wage Rates and Job Queues: Does the Public Sector Overpay in Ethiopia? » Policy Research Working Paper 2105. Banque mondiale, Washington.

Milanovic, B. 2003. « Is Inequality in Africa Really Different? » Policy Research Working Paper 3169. Banque mondiale, Washington.

Miyagiwa, K. 1991. « Scale Economies in Education and the Brain Drain Problem ». *International Economic Review* 32(3): 743–59.

Ndulu, B.J. 2002. « Human Capital Flight: Stratification, Globalization and the Challenges to Tertiary Education in Africa ». Banque mondiale, Washington.

Nkurunziza, J. 2004. *The Effect of Credit on Firm Growth and Survival in Kenyan Manufacturing*. Thèse de doctorat. Oxford University, Department of Economics, Oxford, Royaume-Uni.

Nkurunziza, J. et F. Ngaruko. 2002. « Explaining Growth in Burundi: 1960–2000 ». Working Paper WPS2002/03. Oxford University, Centre for the Study of African Economies, Oxford, Royaume-Uni.

OIT (Organisation internationale du Travail). 2002a. *Profile of Employment and Poverty in Africa*. Genève.

———. 2002b. « Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture ». Secteur de l'égalité entre hommes et femmes et de l'emploi, Genève.

———. 2004a. *Tendances mondiales de l'emploi 2004*. Genève.

———. 2004b. *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2004*. Genève.

———. 2004c. *Rapport sur l'emploi dans le monde 2004–2005*. Genève.

———. 2005a. *Key Indicators of Labor Market*. Genève. [www.ilo.org].

———. 2005b. *LABORSTA database*. Genève. [http://laborsta.ilo.org].

Piketty, T. 1997. « Immigration et Justice Sociale ». *Revue économique* 48(5): 1291–1309.

PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) 2004. *Rapport sur le développement humain : Statistiques*, http://hdr.undp.org/statistics/data/excel/hrd04_table_14.xls

- Rama, M. 1998. « Wage Misalignment in CFA Countries: Are Labor Market Policies to Blame? » Policy Research Working Paper 1873. Banque mondiale, Washington.
- Saget, C. 2001. « Is the Minimum Wage an Effective Tool to Promote Decent Work and Reduce Poverty? The Experience of Selected Developing Countries ». Organisation internationale du Travail, Département de la stratégie en matière d'emploi, Genève.
- Smith, V. 1997. « New Forms of Work Organization ». *Annual Review of Sociology* 23: 315–39.
- Soludo, C. et J. Kim. 2003. « Sources of Aggregate Growth in Developing Regions: Still More Questions Than Answers? » In G. McMahon et L. Squire, eds., *Explaining Growth: A Global Research Project*. New York: Palgrave Macmillan.
- Tarantino, G.C. 2003. « Imputation, Estimation and Prediction using the Key Indicators of the Labour Market (KILM) Data Set ». Organisation internationale du Travail, Département de la stratégie en matière d'emploi, Genève.
- Teal, F. 1996. « The Size and Sources of Economic Rents in a Developing Country Manufacturing Labour Market ». *Economic Journal* 106(437): 963–76.
- . 1998. *The Ghanaian Manufacturing Sector: Firm Growth, Productivity, Exports and Investment, 1991–1995*. Oxford University, Centre for the Study of African Economies, Oxford (Royaume-Uni).
- . 2000. *Employment and Unemployment in Sub-Saharan Africa: An Overview*. Oxford University, Centre for the Study of African Economies, Oxford (Royaume-Uni).
- Xaba, J., P. Horn et S. Motala. 2002. *Le secteur informel en Afrique subsaharienne*. Organisation internationale du Travail, Genève.

Placer l'emploi décent au cœur de la lutte contre la pauvreté en Afrique

La forte incidence de la pauvreté est le principal problème de développement auquel est aujourd'hui confronté le continent africain. Le présent chapitre examine les caractéristiques et les aspects centraux de la pauvreté en Afrique et met en évidence les liens analytiques entre la croissance, l'emploi et la pauvreté, l'objectif étant de montrer que l'emploi est une voie essentielle de sortie de la pauvreté. Il identifie ensuite les déficiences des Documents de stratégie de réduction de la pauvreté dans le domaine de l'emploi. Enfin, il formule des recommandations en vue du renforcement de la contribution à l'emploi du processus de croissance et de l'intégration des politiques en faveur de l'emploi dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

L'Afrique subsaharienne souffre de la plus forte incidence de la pauvreté au niveau mondial et, contrairement à la plupart des autres régions, la pauvreté y a progressé ces dix dernières années.¹ Le pourcentage de la population subsaharienne vivant avec moins d'un dollar par jour dépasse d'environ 17 points celui observé dans la région venant juste après pour ce qui est du niveau de pauvreté, à savoir l'Asie du Sud. En 2003, ce pourcentage était de 46% – un peu plus que dans les années 80 et 90 – alors qu'au niveau mondial, l'incidence de la pauvreté est beaucoup plus faible et en recul: de 40% en 1980, elle est revenue à 20% en 2003.

La part de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté n'est qu'un aspect du problème. Nombreux sont ceux qui, en Afrique, sont en plus condamnés à ce sort pour des périodes longues et ininterrompues. Il s'agit de pauvres chroniques, qui ne s'échappent que brièvement de la pauvreté. De fait, l'incidence de la pauvreté chronique en Afrique subsaharienne est l'une des plus élevées de toutes les régions.

La pauvreté est multidimensionnelle et s'autoalimente. Les pauvres ont de faibles revenus et de faibles niveaux de consommation et beaucoup dépendent pour leur survie de l'agriculture de subsistance (à faible productivité) ou du secteur informel. Les salariés sont mal rémunérés, ne bénéficient que d'une protection restreinte et connaissent de fréquentes périodes de chômage. Les pauvres ont un niveau insuffisant d'instruction et tendent à être en moins bonne santé que le reste de la population.

La pauvreté n'est pas neutre entre les hommes et les femmes. L'accès des femmes aux actifs productifs, et le contrôle qu'elles exercent sur ces actifs, sont limités par les normes sociales qui structurent les sociétés africaines. Les femmes sont souvent tenues à l'écart des marchés des produits et du travail. Ces inégalités se traduisent par une plus grande pauvreté dans ce groupe, avec souvent pour corollaire un dénuement plus marqué des enfants, qui pèse sur les résultats en matière de santé et d'éducation.

“ En Afrique, 46% de la population vit avec moins d'un dollar par jour ”

La pauvreté en Afrique est souvent décrite comme étant essentiellement un phénomène rural, non seulement parce que la majorité de la population vit en zones rurales mais aussi en raison du schéma de distribution de l'activité économique entre zones rurales et zones urbaines. L'incidence de la pauvreté se caractérise sur le continent africain par des écarts importants et persistants entre zones rurales et zones urbaines.

Le pourcentage de « travailleurs pauvres » est élevé en Afrique. La faible rentabilité du travail due au bas niveau de la productivité, au sous-emploi généralisé et à la vulnérabilité face aux chocs est une explication centrale de la forte incidence de la pauvreté parmi les salariés et les travailleurs indépendants. En fait, les travailleurs pauvres représentaient plus de la moitié des personnes pourvues d'un emploi en Afrique en 2003.

De façon surprenante, la tendance à la pauvreté s'est inscrite ces dernières années dans le contexte d'une croissance positive. Le fait que la croissance n'ait pas permis de réduire l'incidence de la pauvreté en général, et de la pauvreté parmi les travailleurs en particulier, souligne la nécessité de réexaminer dans une optique critique les liens entre la croissance, l'emploi et la lutte contre la pauvreté. C'est un domaine qui, curieusement, a fait l'objet de peu de travaux analytiques. Le présent rapport, qui se veut une contribution à l'étude de la question, fait valoir que, compte tenu de la rareté de programmes d'aide sociale crédibles en Afrique, la plupart des pauvres tendent soit à exercer un emploi, soit à être sous-employés. Ainsi, comme en témoigne le fort pourcentage de travailleurs pauvres, la pauvreté en Afrique est dans une large mesure due à des emplois de mauvaise qualité et à une faible rentabilité du travail indépendant. La réduction de la pauvreté exigera donc un processus de croissance s'accompagnant de davantage d'« emplois décents », fruits d'une amélioration de la productivité du travail, de la hausse des salaires et de meilleures conditions d'emploi. Compte tenu de la faiblesse des qualifications et de la productivité de la population active africaine, faire face au problème de la pauvreté en Afrique appelle des mesures pour améliorer le capital humain des pauvres et faire en sorte qu'ils puissent mieux tirer parti des nouvelles possibilités d'emploi. Les autres facteurs qui empêchent les pauvres d'accéder aux emplois créés sont notamment l'accès limité aux marchés, la discrimination entre les sexes, le caractère restrictif des réglementations du travail et la distribution inégale des actifs, en particulier la terre.

Etant donné que l'emploi décent est un moyen essentiel de sortir de la pauvreté, il devrait être un instrument central de la lutte contre la pauvreté en Afrique. L'emploi doit ainsi être pleinement intégré dans les programmes de développement de l'Afrique, notamment dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Or, l'examen réalisé en 2004 de la place occupée par l'emploi dans l'ensemble des Documents stratégiques sur la réduction de la pauvreté en Afrique, y compris les rapports intérimaires annuels, a permis de constater qu'une attention beaucoup plus grande pourrait être apportée à cette question. Plus précisément, il a fait apparaître que, si la plupart des Documents stratégiques sur la réduction de la pauvreté s'intéressent à la création d'emplois dans le cadre de diverses politiques (par exemple l'agriculture et le développement rural, les crédits et les prêts, l'éducation et la formation), très peu de pays prévoient des mesures spécifiques pour contrer les effets négatifs sur l'emploi de la mondialisation, de la libéralisation et de la privatisation. En outre, si toutes les dimensions de l'emploi décent (à l'exception de la liberté du travail) sont reflétées dans la plupart de ces documents, l'importance accordée à l'emploi décent varie considérablement suivant les pays.

Compte tenu de la tendance actuelle à une croissance sans emploi en Afrique, de l'importance de l'emploi décent dans la réduction de la pauvreté et de l'impuissance apparente des décideurs à intégrer des politiques et programmes d'emploi dans leurs plans de développement, le présent rapport propose des mesures pour stimuler la croissance de l'emploi au moyen de l'adoption de techniques de production intensives en main-d'œuvre, améliorer la productivité par la valorisation du capital humain et renforcer la place accordée à l'emploi dans les programmes de développement en Afrique grâce à l'adoption des meilleures pratiques internationales, entre autres stratégies.

“ *Malgré l'augmentation des taux de croissance, la pauvreté reste élevée* ”

Le défi de la pauvreté en Afrique

L'Afrique doit s'attaquer à la tâche gigantesque que représente la diminution de ses niveaux élevés de pauvreté (voir l'encadré 3.1 pour les mesures de la pauvreté).² Contrairement à la plupart des régions du monde, la pauvreté s'y est aggravée, malgré une hausse tendancielle du taux de croissance réel ces cinq dernières années. La pauvreté en Afrique est généralisée, intense et chronique, ne frappe pas de la même façon les hommes et les femmes et constitue un phénomène essentiellement rural. Mais, surtout, les formes actuelles d'emploi salarié ne fournissent guère de solutions pour sortir de la pauvreté.

Encadré 3.1

Définitions des mesures de la pauvreté

Trois méthodes différentes sont généralement utilisées pour mesurer les différents aspects de la pauvreté. Elles font toutes référence à un seuil de revenu, le seuil de pauvreté, qui sépare les pauvres des non pauvres. L'interprétation de chaque mesure est différente, les mesures les plus élaborées étant les plus difficiles à interpréter.

Taux de pauvreté

La première mesure de la pauvreté, et la plus simple, est le pourcentage d'individus vivant en deçà du seuil de pauvreté dans la population totale. Ce taux permet de saisir rapidement et facilement l'incidence de la pauvreté. Mesure ponctuelle, il n'indique ni la profondeur de la pauvreté ni la distribution du revenu au-dessous du seuil de pauvreté. En particulier, le taux de pauvreté reste inchangé même si tous les pauvres deviennent plus riches sans qu'aucun d'entre eux ne franchisse le seuil de pauvreté.

Indice de l'écart de pauvreté

L'indice de l'écart de pauvreté mesure l'ampleur ou la profondeur de la pauvreté. Exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté, il est calculé en multipliant le taux de pauvreté par la différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen de la population sous ce seuil. L'indice de l'écart de pauvreté reflète certains des mouvements intervenant dans le groupe de personnes se situant au-dessous du seuil de pauvreté. Cependant, il ne change pas lorsque le revenu est redistribué des très pauvres aux moins pauvres et lorsque tous les pauvres restent en deçà du seuil.

Encadré 3.1 (suite)

Définitions des mesures de la pauvreté

Indicateur de la gravité de la pauvreté

L'indicateur de la gravité de la pauvreté est calculé en multipliant le taux de pauvreté par la différence au carré entre le revenu d'un pauvre et le seuil de pauvreté, agrégé pour l'ensemble des pauvres. L'indicateur de la gravité de la pauvreté non seulement mesure la pauvreté et la profondeur de la pauvreté mais reflète aussi les effets de distribution sur les pauvres se situant en deçà du seuil de pauvreté. Le taux de pauvreté et l'indice de l'écart de pauvreté ne changent pas lorsque le revenu est redistribué des très pauvres aux moins pauvres et lorsque tous les pauvres restent en deçà du seuil de pauvreté. L'indicateur de la gravité de la pauvreté, toutefois, s'accroît, indiquant que la situation s'est aggravée pour les plus pauvres. Cet indicateur est plus sensible aux variations de revenu des plus pauvres et moins sensible aux variations de revenu de ceux qui sont proches du seuil de pauvreté. Il permet d'atténuer le caractère « ponctuel » des autres mesures, en particulier le taux de pauvreté.

Source: Ravallion 1992.

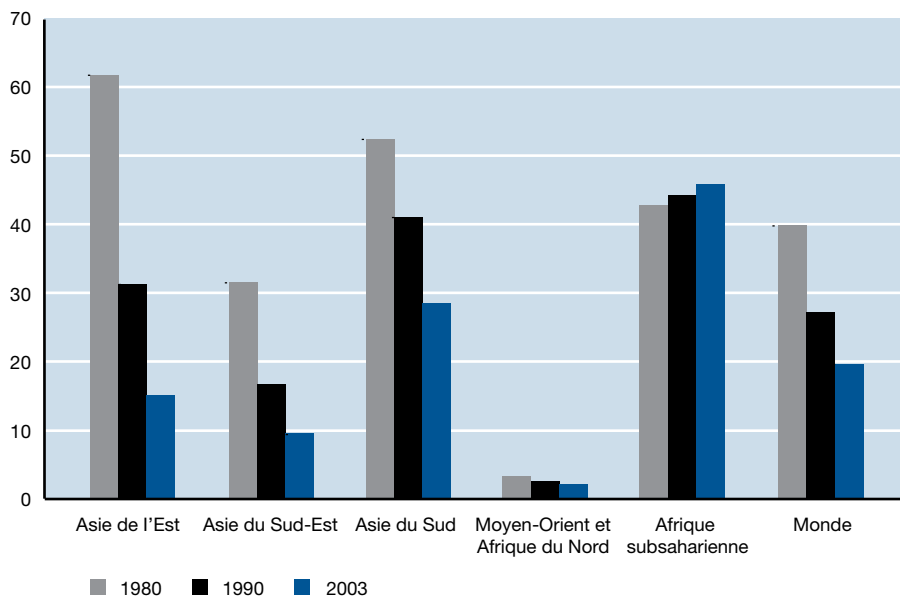
La pauvreté est généralisée, intense et en progression

La pauvreté (mesurée par le taux de pauvreté) stagne à des niveaux élevés en Afrique subsaharienne, alors qu'elle a diminué dans la plupart des régions du monde (figure 3.1). En 2003, environ 46% de la population de l'Afrique subsaharienne vivaient avec moins d'un dollar par jour – soit un peu plus qu'en 1980 et 1990. Au niveau mondial, toutefois, la part de la population vivant avec un dollar par jour est tombée de 40% en 1980 à 20% en 2003. Le taux de pauvreté de l'Afrique subsaharienne dépasse aujourd'hui d'environ 17 points de pourcentage celui de la région venant juste après, à savoir l'Asie du Sud (OIT 2004c). Ainsi, si l'Asie de l'Est, du Sud-Est et du Sud et l'Afrique du Nord sont à peu près sur la voie de la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le développement de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015, il n'y a pas eu de progrès en Afrique subsaharienne vers la réalisation de cet objectif (ONU 2004).

L'indice de l'écart de pauvreté en Afrique subsaharienne se situait à 20,5% en 2001, après avoir stagné à un niveau élevé depuis les années 90, alors que d'autres régions réussissaient à le réduire. En 2001, il était presque trois fois plus élevé qu'en Asie du Sud, la région venant juste après en termes d'incidence de la pauvreté (tableau 3.1).

Figure 3.1

Nombre de personne vivant avec un dollar par jour, par région, 1980–2003 (% de la population)



“ C’est en Afrique subsaharienne que l’incidence de la pauvreté chronique est la plus élevée ”

Note: L’estimation d’un dollar se base sur la parité du pouvoir d’achat

a. estimation

Source: OIT, 2004c.

Tableau 3.1

Indice de l’écart de pauvreté, par région, 1990–2001 (%)

Région	1990	1999	2001
Asie de l’Est	8,9	4,2	3,9
Asie du Sud-Est	3,8	2,0	1,7
Asie du Sud	10,3	7,1	7,1
Afrique du Nord	0,5	0,3	0,3
Afrique subsaharienne	19,5	18,6	20,5

Source: ONU 2004.

Pauvreté chronique et pauvreté transitoire

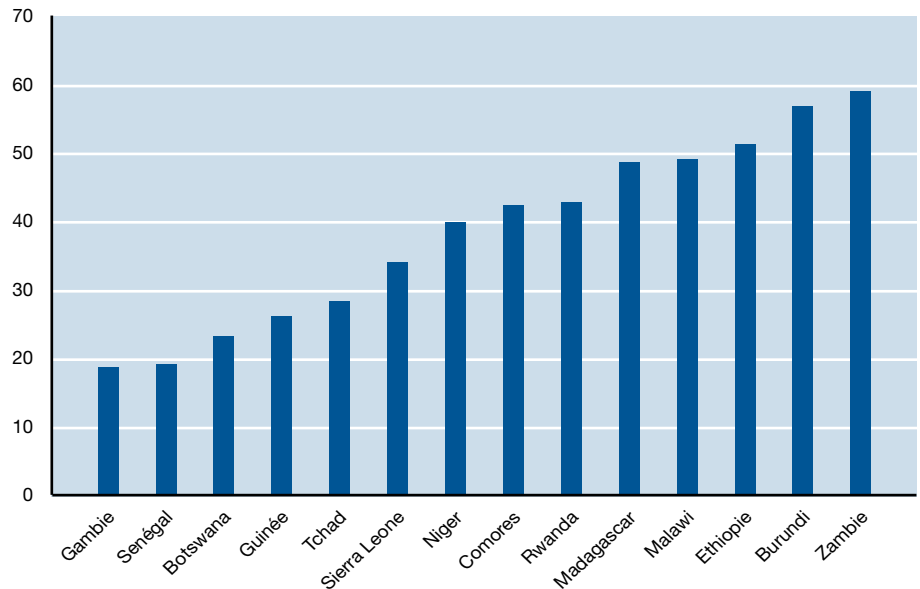
La part des personnes vivant en deçà du seuil de pauvreté ne donne qu’une image partielle du problème. Nombreux sont ceux qui, en Afrique, sont aussi pauvres de façon chronique, c’est-à-dire qu’ils ne sortent que très épisodiquement de la pauvreté. La plupart d’entre eux vivent en Asie de l’Est, mais c’est en Afrique subsaharienne que l’incidence de la pauvreté chronique est la plus élevée (Grant et autres 2004).

Pour la plupart des pays africains, les indicateurs quantitatifs de l'incidence de la pauvreté chronique ne sont pas directement comparables, car ces indicateurs exigent des données longitudinales sur les ménages. Les études fondées sur les quelques séries de données de ce type indiquent que la part des pauvres qui n'ont guère de chances de sortir de leur situation de dénuement est importante. En Ethiopie, 25% des ménages urbains étaient durablement pauvres en 1994-1997. De même, 20,5% des ménages ruraux et 10,2% des ménages urbains en Ouganda étaient considérés comme pauvres à la fois en 1992 et en 1999 (Grant et autres 2004).

Faute de données précises, la pauvreté chronique est généralement estimée en utilisant des variables approchées comme la pauvreté extrême et les indicateurs de l'état nutritionnel à long terme, y compris la prévalence du rachitisme. Défini comme un rapport entre la hauteur et l'âge sensiblement inférieur à la médiane pour le groupe d'âge correspondant, le rachitisme est un indicateur d'une malnutrition durable, qui témoigne de la permanence d'un faible niveau de revenu (Grant et autres 2004; Ravallion 1992). Lorsqu'on utilise la prévalence du rachitisme comme mesure approchée de la pauvreté chronique, on obtient des estimations qui sont proches de celles indiquées plus haut. La prévalence du rachitisme dans les pays d'Afrique subsaharienne était de 40% en 1992-2000. Les pays ayant une forte incidence de la pauvreté connaissent un taux très important de rachitisme. La Zambie est en tête de ce groupe, avec un taux de 59%, suivie du Burundi avec 56,8% et de l'Éthiopie avec 51,2% (figure 3.2).

Figure 3.2

Le rachitisme en Afrique, 1999–2000 (% des enfants de moins de 5 ans)



Source: Grant et autres 2004.

Un grand nombre de ménages durablement pauvres sortent par intermittence de la pauvreté (on parle à cet égard de pauvreté transitoire). Ils se situent juste au-dessus ou juste au-dessous du seuil de pauvreté et tendent à devenir pauvres lorsqu'un choc climatique ou économique les frappe; en général, ils sortent de la pauvreté une fois que les conditions s'améliorent. Les ménages transitoirement pauvres sont un sous-groupe important des ménages pauvres dans les pays africains.

Des interventions différentes sont nécessaires face à la pauvreté chronique et à la pauvreté transitoire. Par exemple, les mécanismes qui gèrent le risque en lissant le revenu et la consommation bénéficieraient aux ménages qui entrent et sortent de la pauvreté, mais seraient de relativement peu d'utilité pour les ménages bien au-dessous du seuil de pauvreté, dont la situation ne peut être améliorée qu'en s'attaquant aux profonds problèmes structurels qui les condamnent à un dénuement extrême.

Pauvreté, revenu et capital humain

La pauvreté et ses conséquences sont multidimensionnelles et s'autoalimentent. Les pauvres ont un faible revenu et un faible niveau de consommation et beaucoup dépendent pour leur survie d'une agriculture de subsistance peu productive ou du secteur informel. Les salariés du secteur informel tendent à être mal rémunérés, à n'avoir qu'une protection limitée et à connaître de fréquentes périodes de chômage. Les pauvres ont un faible niveau d'instruction et sont en moins bonne santé que le reste de la population—toutes ces déficiences les empêchant de se doter des moyens nécessaires pour mener une vie enrichissante (PNUD 2004).

En 2000, le taux moyen d'achèvement des études primaires en Afrique subsaharienne était légèrement supérieur à 50%, alors que le taux de scolarisation net était de 61,2%. Afin d'assurer l'éducation primaire pour tous (Objectif 2 du Millénaire pour le développement), les pays d'Afrique subsaharienne devraient enregistrer une croissance annuelle ininterrompue de 3,9 points de pourcentage du taux net de scolarisation sur la période 2000–2010, mais le taux moyen observé est bien moindre (CEA, à paraître). Au taux actuel de progression, seulement dix pays d'Afrique subsaharienne et trois pays d'Afrique du Nord devraient pouvoir assurer l'éducation primaire pour tous d'ici à 2015 (UNESCO 2002).

Les chances de limiter la propagation du VIH/Sida sont compromises par l'utilisation peu répandue (moins de 50%) des contraceptifs dans la plupart des pays africains. Les pays dans lesquels un fort pourcentage des hommes de 15 à 24 ans utilisent des préservatifs sont sans doute mieux armés pour freiner la propagation de la pandémie. L'utilisation des préservatifs dans cette cohorte d'âge était de pas moins de 88 % au Botswana, de 69% au Zimbabwe et de 62% en Ouganda en 1998–2001.

En Ouganda, la mauvaise santé et les maladies de longue durée (comme le VIH/sida) sont des facteurs importants de pauvreté. La baisse des niveaux de revenu est associée non seulement à la perte du revenu salarial mais aussi à la vente d'actifs comme le bétail et la terre. La cession d'actifs semble être l'un des principaux recours des pauvres face aux chocs économiques (Lawson 2004).

“ Les pauvres ont recours à la cession d'actifs: bétail et terre ”

“
L’alphabétisme est
moins chez les
femmes que chez les
hommes
”

La pauvreté est intergénérationnelle. Les pauvres viennent souvent de familles pauvres et leurs enfants ont plus de risques de rester pauvres lorsqu’ils grandissent. Cela vaut aussi bien pour les mesures traditionnelles du revenu et de la consommation que pour des aspects plus larges non liés au revenu. Les enfants des pauvres n’ont qu’un accès limité à l’école et aux services de santé, ce qui réduit les chances qu’ils ont à l’avenir de s’intégrer sur le marché du travail. En outre, comme leurs parents, cette exclusion signe leur appartenance à une classe marginalisée politiquement et socialement. En Afrique, l’enseignement supérieur est ouvert surtout aux enfants des classes aisées, qui vivent en général dans les zones urbaines et dont les parents ont des niveaux moyens d’instruction supérieurs à la moyenne (Schultz 2004).

La pauvreté n’est pas neutre entre les sexes

Les différences entre hommes et femmes sont ancrées dans les structures sociales, économiques et politiques des sociétés africaines. Elles se manifestent au niveau de l’accès aux actifs productifs, comme le crédit, la terre et l’éducation, et du contrôle exercé sur ces actifs. En outre, la probabilité est plus grande pour les femmes de souffrir de restrictions à l’accès aux marchés du travail et des produits. Ces inégalités se traduisent par une plus forte incidence de la pauvreté chez les femmes – allant souvent de pair avec un dénuement plus marqué des enfants et, invariablement, de moins bons résultats en matière de santé et d’éducation (Banque mondiale 2001).

L’alphabétisme est moindre chez les femmes que chez les hommes (tableau 3.2). Le niveau d’instruction des femmes a une incidence significative sur leur pouvoir de négociation au sein du ménage et, par conséquent, sur l’allocation des ressources et leurs chances sur le marché du travail formel.

Les femmes instruites ont en général davantage de poids économiquement et sont à même d’influer positivement sur les niveaux de nutrition et d’éducation de leurs filles (Duncan

Tableau 3.2

Alphabétisme, revenu et fonctions publiques des femmes, par pays, 2001 et 2002

Pays	Taux d’alphabétisme des femmes adultes, 2002 (% du taux masculin)	Salaire estimé des femmes, dollars PPA, 2002 (% du revenu masculin)	Les femmes aux niveaux gouvernemental et ministériel, 2001 (% du total)
Afrique du Sud	98	44,9	38,1
Bénin	47	69,1	10,5
Ghana	80	74,5	8,6
Kenya	87	90,7	1,4
Maroc	61	40,2	4,9
Ouganda	75	65,9	27,1
Sénégal	61	55,0	15,6

Source: PNUD 2004.

1991). Les différences de pouvoir de négociation expliquent aussi en partie les variations importantes des schémas de consommation des hommes et des femmes vivant dans le même ménage. Les femmes tendent à consacrer davantage de dépenses à la consommation quotidienne, comme les produits alimentaires, les produits de soins et les vêtements. Les hommes dépensent plus pour leur consommation personnelle, les biens de luxe (alcool et tabac), l'entretien du ménage et les activités sociales (Smith 1994).

Du fait de leur plus faible niveau d'instruction, les femmes sont aussi plus nombreuses à exercer un travail ou une activité économique instable et peu rémunéré, de sorte que leurs revenus sont sensiblement moindres dans tous les pays. La situation n'est guère meilleure pour ce qui est de l'influence politique des femmes : elles sont sensiblement sous-représentées dans les fonctions de service public, ce qui limite les possibilités qu'elles ont d'œuvrer en faveur de l'introduction et de la promotion de politiques sensibles aux problèmes d'égalité entre les sexes (Banque mondiale 2001).

Dimension spatiale – les différences entre zones rurales et zones urbaines

La pauvreté en Afrique a été décrite comme essentiellement un phénomène rural, non seulement parce que la majorité de la population vit dans les zones rurales mais aussi en raison de la distribution de l'activité économique entre zones rurales et zones urbaines. En Afrique, les différences entre zones rurales et zones urbaines pour ce qui est de l'incidence de la pauvreté sont importantes et persistantes (figure 3.3).

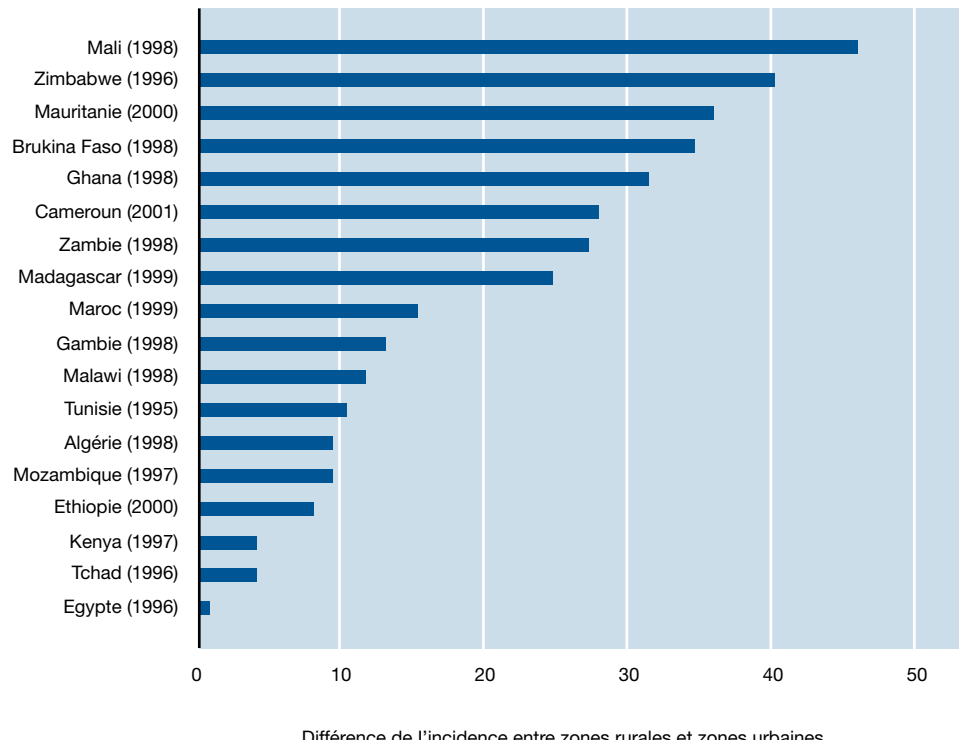
Sur la base des seuils de pauvreté nationaux, la différence moyenne entre les taux d'incidence de la pauvreté en zones urbaines et en zones rurales était de 19,6 points de pourcentage en 1995–2000. On observe d'importantes différences entre les pays pour ce qui est des écarts entre zones rurales et zones urbaines, allant de 0,8 point de pourcentage en Égypte en 1996 à 45,8 points au Mali en 1998, 40,1 points au Zimbabwe en 1996 et 35,8 points en Mauritanie en 2000. Les écarts entre zones rurales et zones urbaines sont généralement marqués, quel que soit le niveau global des taux d'incidence.

Les différences observées entre zones rurales et zones urbaines pour ce qui est de la pauvreté sont généralement persistantes. Au Cameroun, par exemple, l'incidence de la pauvreté dans les zones urbaines (mesurée sur la base du seuil de pauvreté national) a été réduite de moitié en seulement cinq ans, tombant de 41,4% en 1996 à 22,1% en 2001. La variation correspondante des taux d'incidence dans les zones rurales (de 59,6% à 49,6%), bien que louable dans l'optique africaine, a été sensiblement plus faible que la variation en zones urbaines (Banque mondiale 2004b).

Dans les cas où les écarts entre zones rurales et zones urbaines ont diminué, c'est en raison d'une forte progression de l'incidence de la pauvreté en zones urbaines et non sous l'effet d'une amélioration en zones rurales. Au Kenya, l'écart entre zones rurales et zones urbaines est tombé de 18 points de pourcentage en 1994 à 4 points en 1997 – mais la pauvreté urbaine a connu un accroissement impressionnant de 20 points de pourcentage, alors que la pauvreté rurale n'a progressé que de 5 points. De même, une diminution d'environ 9

Figure 3.3

Différences entre zones urbaines et zones rurales, par pays, diverses années (points de pourcentage)



“ Malgré la croissance réelle du PIB, l'emploi stagne ”

Note: Les données sont tirées d'enquêtes auprès des ménages, qui n'ont pas été réalisées les mêmes années dans chaque pays. Elles concernent les seuils de pauvreté nationaux (urbains, ruraux et totaux).

Source: Banque mondiale 2004b.

points de pourcentage a été observée en Zambie entre 1996 et 1998 en raison d'une hausse de 10 points de la pauvreté urbaine, alors que la pauvreté rurale est restée au niveau très élevé d'environ 83%. Au Zimbabwe, les écarts entre zones rurales et zones urbaines se sont accentués du fait de la plus forte progression en zones rurales (Banque mondiale 2004b).

Il y a beaucoup de travailleurs pauvres en Afrique

Lorsque l'incidence de la pauvreté est telle que les deux tiers de la population d'un pays sont pauvres, on trouvera vraisemblablement dans cette population des travailleurs dont les revenus sont trop faibles pour leur permettre d'assurer un niveau de vie décent à leur famille. Les estimations du pourcentage de travailleurs pauvres en 2003 montrent qu'en Afrique subsaharienne environ 56% des travailleurs avaient des salaires n'assurant ni à eux ni à leur famille un niveau de consommation d'un dollar par jour et par personne (tableau 3.3). Seulement 11% des personnes pourvues d'un emploi ont un revenu supérieur au

Tableau 3.3**Part des travailleurs pauvres dans l'emploi total, par région, 1980–2003**

Région	1 dollar par jour			2 dollars par jour		
	1980	1990	2003 ^a	1980	1990	2003 ^a
Afrique subsaharienne	53,4	55,8	55,8	85,5	89,1	89,0
Asie de l'Est	71,1	35,9	17,0	92,0	79,1	49,2
Asie du Sud	64,7	53,0	38,1	95,5	93,1	87,5
Asie du Sud-Est	37,6	19,9	11,3	73,4	69,1	58,8
Moyen-Orient et Afrique du Nord	5,0	3,9	2,9	40,3	33,9	30,4
Monde	40,3	27,5	19,7	59,8	57,2	49,7

Note: Les estimations du revenu par rapport aux seuils d'un et de deux dollars par jour sont fondées sur les parités de pouvoir d'achat.

a. Estimation.

Source: OIT 2004c.

seuil de pauvreté journalier de deux dollars. Comme dans le cas de la pauvreté globale, la pauvreté parmi les travailleurs a reculé régulièrement dans la plupart des régions du monde et le pourcentage de travailleurs pauvres gagnant moins d'un dollar par jour était inférieur en 2003 à son niveau de 1980. En Afrique subsaharienne, en revanche, le pourcentage de travailleurs pauvres a stagné durant la même période, de sorte que la région a quitté, dans le classement sur la base de cet indicateur, la troisième place qu'elle occupait en 1980 pour prendre de loin la position de tête en 2003 (OIT 2004c).

L'emploi décent, une voie essentielle de sortie de la pauvreté en Afrique

La croissance du PIB réel en Afrique s'est généralement inscrite sur une hausse tendancielle depuis la fin des années 90. Cependant, l'expansion économique n'a été associée ni à un recul de la pauvreté ni à une progression plus rapide de l'emploi. Au contraire, la pauvreté a gagné du terrain, alors que la croissance de l'emploi a quasiment stagné. Les données empiriques montrent, néanmoins, que la croissance ne conduit pas nécessairement à une réduction de la pauvreté. De fait, la structure et les sources de la croissance ainsi que la façon dont ses fruits sont répartis sont de la plus haute importance.

La présente section montre que la réduction du pourcentage de travailleurs pauvres est indispensable à la réduction de la pauvreté, car le chômage n'est pas une option pour la majorité des pauvres. Elle avance que la faible rentabilité du travail, due en particulier au sous-emploi et au bas niveau de la productivité, est la cause de la pauvreté parmi les travailleurs et montre en outre comment une croissance riche en emplois réduit la pauvreté du fait de l'adoption généralisée de technologies à forte intensité de main-d'œuvre. Enfin, sont examinées les mesures visant à aider les pauvres à tirer parti des avantages d'un processus de croissance riche en emplois.

L'importance des marchés du travail dans la réduction de la pauvreté

L'incidence de la croissance de l'emploi sur la réduction de la pauvreté dépend de la mesure dans laquelle les pauvres tirent leurs moyens de subsistance, directement ou indirectement, du marché du travail. Ainsi, s'il l'on veut comprendre pourquoi l'emploi revêt un rôle critique pour la réduction de la pauvreté, il est utile de commencer par analyser les principales sources de revenu des pauvres, notamment pour faire une distinction entre ceux qui se trouvent sur le marché du travail et ceux qui ne s'y trouvent pas.

Pour survivre en dehors du marché du travail, les pauvres doivent être soutenus soit par des mécanismes formels d'aide sociale, soit par des réseaux sociaux informels. Toutefois, la plupart des pays africains n'ayant pas de mécanismes formels d'aide sociale, la majeure partie des pauvres soit sont pourvus d'un emploi, soit sont sous-employés, soit dépendent pour leurs moyens de subsistance de personnes salariées, dans le cadre de réseaux sociaux informels. Ainsi, même ceux qui sont en dehors du marché du travail sont en général tributaires de participants à ce marché. Le marché du travail revêt donc une importance centrale en tant que source de revenu des pauvres en Afrique, qu'ils fassent ou ne fassent pas partie de la population active.

Si les travailleurs indépendants comme les salariés tendent à être pauvres, c'est en raison de la faible rentabilité de leur travail. Pour les salariés, celle-ci tient au fait qu'ils sont sous-employés ou qu'ils reçoivent de bas salaires malgré un emploi en bonne et due forme. Le sous-emploi peut résulter de l'inaptitude à trouver un emploi à plein temps (sous-emploi ouvert) ou de l'exercice d'un emploi à plein temps mais sans utiliser pleinement ses qualifications (sous-emploi déguisé). Le sous-emploi ouvert s'observe davantage dans le secteur informel, qui sert de refuge à la main-d'œuvre excédentaire en Afrique, alors que le sous-emploi déguisé est observé davantage dans le secteur formel, en particulier dans le secteur public. Les travailleurs à plein temps peuvent aussi recevoir de bas salaires en raison de l'offre excédentaire de main-d'œuvre par rapport aux emplois à pourvoir, au bas niveau de la productivité et à des termes de l'échange négatifs.

“
Il y a un
affaiblissement des
investissements
favorables à l'emploi
”

L'importance de la faible rentabilité du travail parmi les causes de la pauvreté amène à penser que, pour réduire la pauvreté, une croissance riche en emplois doit être associée à une augmentation de cette rentabilité. Cela suppose à son tour une progression de la productivité de la main-d'œuvre. Cependant, il y a un arbitrage entre la croissance de l'emploi et la croissance de la productivité : le taux de croissance de l'emploi diminue lorsque la productivité augmente. Par exemple, les données disponibles montrent que l'Éthiopie a vu la productivité de sa main-d'œuvre diminuer dans les secteurs où l'augmentation de l'emploi a dépassé la croissance de la production (c'est-à-dire où les élasticités de l'emploi étaient supérieures à 1) (Demeke, Guta et Ferede 2003). Dans ces conditions, l'enjeu pour les pouvoirs publics consiste à minimiser le ralentissement de la croissance de l'emploi associé à l'augmentation de la productivité du travail en choisissant des technologies appropriées et en investissant dans des facteurs de production complémentaires.

Le simple fait d'offrir de bons emplois ne conduira pas nécessairement à une réduction de la pauvreté sauf si les pauvres peuvent tirer parti des possibilités d'emploi qui sont offertes,

de sorte que la création d'emplois décents doit être complétée par des mesures visant à assurer que les pauvres bénéficient des nouveaux emplois créés. L'incidence de la croissance sur la réduction de la pauvreté dépend de deux facteurs essentiels :

- L'intensité en emplois (définie en termes de quantité et de qualité de l'emploi) du processus de croissance.
- L'aptitude des pauvres à s'intégrer dans le processus de croissance et à bénéficier des nouvelles possibilités d'emploi.

Facteurs jouant du côté de la demande : l'intensité en emplois est le lien essentiel entre la croissance et la pauvreté

Une croissance génératrice d'emplois profite aux pauvres en créant une forte demande pour leurs services. Dans la présente section, on examinera en conséquence les conditions qui génèrent des possibilités d'emploi solides et durables pour les pauvres. Ces conditions seront vraisemblablement réunies si les pauvres sont très nombreux dans les secteurs caractérisés par une demande intérieure et extérieure dynamique et si les technologies adoptées par ces secteurs font appel à une main-d'œuvre importante (Osmani 2003). En outre, le nombre total d'emplois créés du fait de l'augmentation de la demande sera vraisemblablement plus élevé lorsqu'il y a d'importants liens intersectoriels dans l'économie. Enfin, l'origine de la croissance importe aussi. La question de savoir si la croissance de l'emploi émane essentiellement du secteur public ou du secteur privé aura une influence sur la qualité et la quantité des emplois créés. L'intensité en emplois de la croissance dépend:

- Des secteurs qui enregistrent une croissance.
- Du choix de la technologie dans les secteurs en expansion.
- Des tendances des termes de l'échange des produits de base.
- De la mesure dans laquelle la main-d'œuvre bénéficie des gains des termes de l'échange.
- De la présence de fortes interactions sectorielles au sein de l'économie.
- Du rôle du secteur public ou du secteur privé en tant que moteur de la croissance.

Composition sectorielle de la croissance. L'incidence de la croissance économique sur l'emploi dépend des secteurs qui entraînent le processus de croissance. Lorsque la croissance est induite par les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre qui emploient une part importante de la population active, comme l'agriculture de petites exploitations, l'effet de la croissance sur l'emploi et la pauvreté est plus important que lorsque la croissance est concentrée dans les secteurs à forte intensité capitalistique, comme l'extraction minière.

“ Le Mozambique aura 3,7 millions de nouveaux demandeurs d'emplois d'ici à 2010 ”

En Ethiopie, par exemple, la croissance relativement lente du secteur agricole à forte intensité de main-d'œuvre a été l'une des causes de l'incidence limitée de la croissance sur l'emploi dans les années qui ont suivi les réformes, c'est-à-dire la décennie 90. L'agriculture a connu une expansion de seulement 1,9%, alors que les activités manufacturières, essentiellement capitalistiques, ont progressé de 5% par an au cours de la période 1992/1993 - 1999/2000. Les améliorations de la productivité et des salaires dans le secteur manufacturier ont eu une incidence limitée sur l'emploi total et la pauvreté car ce secteur est entré pour seulement 4,4% dans l'emploi salarié en 1999, contre 79,6% pour l'agriculture (Demeke, Guta et Ferede 2003). En Ouganda, en revanche, la forte croissance du secteur agricole intensif en main-d'œuvre a contribué à une baisse du chômage – de 56% en 1992 à 35% en 2000. Environ la moitié de la réduction de la pauvreté entre 1992 et 1995/1996 peut être attribuée à une hausse des gains et des salaires pour les agriculteurs (Appleton 1999).

Choix de la technologie. L'incidence de la croissance économique sur l'emploi et la croissance de la productivité du travail dépend aussi de la mesure dans laquelle l'économie adopte délibérément des techniques favorables à la main-d'œuvre dans l'ensemble des secteurs. Malheureusement, les responsables de nombre de pays africains ont favorisé par le passé les techniques capitalistiques ou n'ont pas su encourager des techniques favorables à l'emploi dans tous les secteurs (voir le chapitre 2).

Dans le secteur agricole, le Kenya, par exemple, a utilisé au cours des années 80 des tracteurs et du matériel lourd au lieu de recourir à des techniques moins mécanisées, comme les charrues à bœufs et les outils manuels (Khan 1997). Les grosses machines étaient exonérées de droits à l'importation et de taxes sur les ventes et classées dans la catégorie des importations assujetties au moins de restrictions, alors que les charrues et les outils manuels étaient assujettis à des droits à l'importation élevés et figuraient dans la catégorie des importations les plus contrôlées. Ces politiques ont amené les grandes exploitations agricoles à réduire leurs effectifs et ont découragé les petits agriculteurs, qui sont plus productifs et utilisent davantage de main-d'œuvre. Il convient donc de favoriser les technologies qui augmentent le plus possible l'emploi sans compromettre indûment la productivité. Dans le secteur agricole, par exemple, assurer l'accès aux intrants de base, comme les semences et les engrais, à l'infrastructure, comme les routes et l'irrigation, et à la recherche-développement, grâce à des services de vulgarisation, peut avoir une incidence favorable sur la productivité.

Au Mozambique, l'impuissance à encourager l'intensité du travail que ce soit dans la composition de la production entre les secteurs ou dans le choix des technologies au sein des secteurs nuit à la capacité du pays de réduire la pauvreté malgré sa forte croissance économique (encadré 3.2).

Termes de l'échange. Un autre facteur qui affecte l'intensité en emplois de la croissance concerne les termes de l'échange. Des termes de l'échange extérieurs favorables dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre amélioreront la performance de ces secteurs et, par conséquent, la qualité et la quantité de l'emploi. Le fort taux de croissance du secteur agricole en Ouganda peut être attribué à une évolution favorable des termes de l'échange en général et des prix des cultures de rapport en particulier. Le café, par exemple, a bénéficié de la forte hausse des cours intervenue sur les marchés mondiaux. Le prix à l'exportation

Encadré 3.2

Les mégaprojets réalisés au Mozambique créeront-ils des emplois et réduiront-ils la pauvreté?

Les principaux objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté du Mozambique sont une croissance de 8% en rythme annuel moyen et une réduction du taux de pauvreté de 70% à 50% d'ici à 2010. Pour réaliser cet objectif, la stratégie s'appuie sur un ensemble de mégaprojets prévoyant des investissements d'environ 10 milliards de dollars, soit près de 2,5 fois le PIB actuel. Ces grands projets ont suscité beaucoup d'intérêt parmi les investisseurs étrangers et aideront le Mozambique à atteindre son objectif de croissance en augmentant la production et les exportations de produits manufacturés.

Cependant, ils pourraient ne pas suffire pour réaliser l'objectif de réduction de la pauvreté. Un examen des mégaprojets considérés montre qu'ils ne créeront pas suffisamment d'emplois. Les investissements de 10 milliards de dollars prévus ne généreraient que 20 000 emplois environ – dont 5 000 directement dans les sociétés impliquées et les 15 000 autres parmi les fournisseurs et les prestataires de services. Les 20 000 emplois qui seront créés dans le cadre des mégaprojets absorberaient moins de 1% des 3,7 millions de nouveaux demandeurs d'emploi attendus sur le marché du travail du Mozambique d'ici à 2010. En outre, chaque emploi créé à ce titre exigerait un investissement initial de 1-2 millions de dollars, comparé à un capital moyen par travailleur de 15 000 dollars dans les entreprises existantes, ce qui veut dire qu'avec le même volume d'investissement l'entreprise moyenne existante du Mozambique pourrait créer environ 100 fois plus d'emplois que le mégaprojet.

Source: Nasir et autres 2003.

“ Le capital humain a une forte incidence sur la réduction de la pauvreté ”

du café est passé de 0,86 dollar le kilo en 1991/1992 à 2,55 dollars en 1994/1995 (Demeke, Guta et Ferede 2003).

Cependant, de manière générale, l'amélioration des termes de l'échange n'a pas été une source durable de croissance en raison de l'instabilité des prix des produits de base au fil des années. Beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne ont souffert d'un déclin prononcé des termes de l'échange d'un grand nombre de leurs produits de base, qui a atténué ou inversé les gains antérieurs tirés des exportations. Cette situation a pesé sur les possibilités d'emploi et entraîné une réduction du revenu des travailleurs dans les secteurs touchés. Pour réduire l'exposition aux chocs des prix des produits de base, il faut encourager les exportateurs à diversifier leur production, soit en élargissant leur gamme de produits exportables, soit en panachant leurs produits de façon à desservir aussi bien les marchés locaux que les marchés étrangers.

Structure des prix. L'amélioration des termes de l'échange se traduira par une plus forte rentabilité du travail et améliorera le niveau de vie des travailleurs seulement si les avantages sont répercutés sur les producteurs. Cela a été le cas en Ouganda, où les prix à la production, en pourcentage du prix mondial du café, se sont accrus d'au moins 50% entre 1991 et 1997, grâce à une libéralisation du régime de commercialisation. Malheureusement,

beaucoup de pays africains ont depuis longtemps tendance à assujettir les exportations agricoles à de faibles prix à la production (FIDA 1992). Le faible rapport entre prix à la production et prix à l'exportation des principaux produits agricoles exportés équivaut à une taxe implicite sur les exportations agricoles, qui limite la productivité et, par conséquent, décourage la production et l'emploi. La promotion des exportations et l'amélioration du niveau de vie des agriculteurs de subsistance exigent donc des responsables qu'ils réduisent le plus possible la taxe implicite sur les prix à la production.

Interactions sectorielles. Les effets de génération d'emplois de la croissance seront vraisemblablement accentués dans les économies caractérisées par de fortes interactions sectorielles, car ces liens créent des emplois à la fois directement et indirectement en stimulant la demande dans les secteurs connexes de l'économie. Par exemple, la promotion des agro-industries créera vraisemblablement des emplois supplémentaires aussi bien dans l'agriculture qu'en dehors de celle-ci, en stimulant la demande de produits de base agricoles utilisés pour ces activités et en augmentant la demande de travailleurs dans ce secteur.

Croissance induite par le secteur public ou le secteur privé. La qualité et la quantité des emplois générés par la croissance seront influencées par les rôles joués par le secteur public et le secteur privé en tant que moteur du processus de croissance. Globalement, l'emploi dans le secteur public a été négativement associé aux salaires et positivement associé au déficit budgétaire et au revenu par habitant. De fait, les résultats au niveau mondial s'expliquent presque entièrement par des résultats très satisfaisants pour l'Afrique et l'Amérique latine (Schiavo-Campo, de Tommaso et Mukherjee 1999). Une croissance durable de l'emploi exigera donc des réformes crédibles visant à améliorer l'efficacité globale du secteur public et à assurer ainsi que la croissance de l'emploi est associée à une hausse de la productivité. Ainsi, lorsque les entreprises publiques sont en sureffectifs, l'accroissement de la productivité exigera sans doute une réduction de taille, du moins à court terme, ce qui est en contradiction avec l'objectif de réduction de la pauvreté. Pour minimiser les effets négatifs des pertes d'emplois qui pourraient accompagner les réformes dans le secteur public, une croissance riche en emplois dans le secteur privé devra absorber les travailleurs déplacés du secteur public. En outre, des filets de sécurité sociale seront requis pour venir en aide aux travailleurs qui ne parviennent pas à obtenir un emploi dans le secteur privé.

Facteurs jouant du côté de l'offre: aptitude des pauvres à tirer pleinement parti des emplois créés

Même une croissance rapide associée à une forte expansion de l'emploi ne garantit pas une réduction de la pauvreté si les aptitudes des pauvres ne correspondent pas à celles requises pour les emplois générés et si les pauvres sont confrontés à des obstacles à l'entrée sur les marchés du travail soit en tant que salariés, soit en tant qu'entrepreneurs. Ainsi, du point de vue de l'offre, le facteur essentiel tient à l'aptitude des pauvres à s'intégrer dans le processus de croissance et, plus précisément, à accéder aux emplois qui sont créés. Les facteurs qui empêchent les pauvres de tirer pleinement parti des possibilités d'emploi sont notamment les suivants :

- Insuffisance du capital humain.

- Accès limité aux marchés.
- Réglementations restrictives du marché du travail.
- Discrimination entre les sexes
- Accès limité aux actifs.

Capital humain. Le capital humain, défini au sens large, comporte plusieurs aspects, y compris l'éducation et la santé. D'après la théorie de la croissance moderne, le capital humain, y compris la santé et l'éducation, a une forte incidence sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté en améliorant les chances des pauvres de trouver un emploi, en augmentant la productivité et les gains des travailleurs pauvres et en renforçant l'efficacité des entrepreneurs.

L'élément éducation du capital humain peut être acquis par l'enseignement formel ou par l'enseignement professionnel et par la formation, soit dans le cadre de l'exercice d'un emploi, soit en dehors. Plusieurs études confirment l'effet positif du capital humain sur la productivité, alors que d'autres font ressortir une relation plus nuancée entre les deux. Pritchett et Filmer (1997) mettent en évidence plusieurs conditions dans lesquelles le capital humain, mesuré par les années de scolarité, n'aura pas d'incidence sur le taux de croissance de la production par travailleur. Premièrement, les études ne créent pas nécessairement du capital humain si elles ne renforcent pas les compétences cognitives ou la productivité. Dans ces conditions, le processus d'acquisition du capital humain est important; l'enseignement formel doit répondre aux besoins du marché du travail si l'on veut qu'il conduise à une progression de la productivité. En outre, lorsque les compétences acquises par la population active ne correspondent pas aux exigences des employeurs, un chômage structurel apparaît.

Deuxièmement, l'expansion de l'offre de travailleurs instruits pourrait ne pas accroître les salaires ou la productivité si la demande de travailleurs stagne sous l'effet d'une récession ou d'un passage à des technologies économisant la main-d'œuvre. Pour réduire la pauvreté, la valorisation du capital humain doit donc être associée à une croissance riche en emplois.

Enfin, la productivité d'une population active qualifiée sera vraisemblablement compromise dans des institutions bureaucratiques, en sureffectifs et généralement inefficaces – par exemple les entreprises d'Etat dans les pays où celui-ci est l'employeur de dernier recours. Ainsi, l'origine de la croissance de l'emploi est importante, car elle influe sur la productivité du travail et la durabilité de cette croissance.

L'amélioration du capital humain des pauvres exigera des investissements dans la santé ainsi que dans l'éducation, car la santé est un déterminant important de la productivité. En outre, la santé et l'éducation sont des éléments interdépendants : les pauvres peuvent avoir de faibles niveaux d'instruction en raison de leur état de santé médiocre et cette situation sanitaire peut, à son tour, s'expliquer par l'incapacité d'accéder aux services de santé en raison du faible niveau d'instruction, qui compromet les possibilités d'emploi et de gains. L'absence de filet de sécurité financé de façon durable, comme les programmes d'assurance maladie, et l'adoption de politiques de fixation des tarifs dictées par la récupération des coûts

“ Les DSRP abordent la question de l'emploi en superficie ”

dans plusieurs pays en développement excluent les pauvres des systèmes de santé. En outre, la prévalence de plus en plus grande du VIH/Sida en Afrique a détourné des ressources des autres services de santé normalement assurés par l'Etat et a contribué à l'insuffisance des ressources pour les infrastructures de santé et les subventions. De fait, dans les pays à forte prévalence, le VIH/Sida a réduit le PIB de 0,9% selon les estimations (OIT 2004b).

Accès aux marchés. L'amélioration de l'accès aux marchés est indispensable pour permettre aux entrepreneurs pauvres de tirer parti des avantages (par exemple, augmentation de la demande de consommation) d'une croissance riche en emplois. Les contraintes en matière d'accès aux marchés peuvent découler d'un manque d'infrastructures (par exemple, routes de desserte et ponts), de la présence d'obstacles institutionnels (règles restrictives et réglementations gouvernant l'accès aux marchés) ou encore de structures de marché oligopolistiques qui favorisent l'accès des groupes favorisés (par exemple, phénomène des « reines du marché » au Ghana).

Réglementation du travail. Faciliter l'accès à l'emploi salarié formel en assurant que la réglementation du travail ne limite pas indûment l'entrée sur les marchés du travail améliorera les possibilités d'emploi des pauvres. Il est indispensable, par exemple, d'éviter la confrontation entre travailleurs en place et travailleurs extérieurs pour améliorer la situation des demandeurs d'emploi pauvres. La réglementation du travail pourrait créer une relation de pouvoir asymétrique entre les travailleurs en place (ceux déjà dans le secteur formel) et les travailleurs extérieurs (ceux qui cherchent à entrer dans le secteur formel) (Lindbeck et Snower 1989). Dans ce cas, les travailleurs extérieurs, qui sont vraisemblablement pauvres, sont en fait empêchés d'entrer sur le secteur formel et la croissance profite aux travailleurs en place grâce à une plus forte rentabilité du travail.

Egalité hommes-femmes. La discrimination entre les sexes limite l'accès des femmes aux actifs productifs, comme la terre, et réduit par conséquent les possibilités qu'elles ont d'exercer des activités lucratives durables. Une étude de l'influence des institutions rurales dans la détermination de l'accès aux actifs primaires et de leur rentabilité au Cameroun a constaté que la transmission des terres est défavorable aux femmes car celles-ci ne se voient généralement attribuer que des droits d'utilisation et pas des droits de propriété sur les terres transmises (Baye 2002).

Un autre aspect de la discrimination entre les hommes et les femmes dans l'emploi est la définition de certains types d'emploi sur la base du sexe, une forme de stéréotype culturel. C'est le cas notamment dans beaucoup de pays africains, où les cultures de rapport sont souvent considérées comme des cultures d'hommes et les cultures alimentaires de subsistance comme des cultures de femmes. Du fait de cette répartition de la production agricole entre les sexes, les femmes n'ont guère bénéficié du plus fort potentiel d'emplois dans le secteur des cultures marchandes qui a suivi la libéralisation des échanges et le développement de la commercialisation. Etant donné que les femmes représentent une part prédominante des pauvres, l'incidence sur la réduction de la pauvreté de ce regain de dynamisme agricole est limitée. La formulation de politiques permettant de remédier à la situation défavorisée de la population active féminine sur le marché du travail devrait donc contribuer de façon critique à réduire l'incidence de la pauvreté parmi les femmes.

Répartition des actifs. L'inégalité dans la répartition des actifs joue un rôle important dans la relation entre croissance et pauvreté. De fortes inégalités résultent des différences d'accès aux biens publics (comme l'infrastructure, l'éducation et les services de santé) et aux biens privés (comme la terre et le capital) dans les sociétés africaines. L'accès limité à ces deux types de biens accentue à son tour le phénomène de la transmission de la pauvreté entre les générations et empêche les pauvres de tirer parti de la richesse limitée générée sur le continent.

Les asymétries d'information sur le marché du crédit formel, par exemple, conduisent souvent à un rationnement du crédit qui touche de façon disproportionnée les pauvres qui n'ont pas d'actifs. Les entrepreneurs pauvres sont obligés de payer des taux d'intérêt exorbitants sur le marché informel et ne sont, par conséquent, pas en mesure de bénéficier de la progression des possibilités économiques induites par une économie en expansion.

La distribution des terres détermine aussi la mesure dans laquelle la croissance dans le secteur agricole se traduit par une hausse des gains pour les travailleurs de ce secteur. Lorsqu'elle se caractérise par une forte inégalité, seuls quelques grands propriétaires terriens peuvent tirer parti du processus de croissance et celui-ci n'aura pas d'incidence sur l'emploi et les salaires des nombreux travailleurs du secteur. En revanche, lorsque la distribution des terres est relativement égalitaire, beaucoup de petits exploitants peuvent participer au processus de croissance. En Ouganda, par exemple, la croissance des années 90 a bénéficié à un segment important des producteurs de café car les petits exploitants dominent le secteur. En revanche, l'incidence sur la réduction de la pauvreté de la forte expansion dans le secteur du thé n'a pas été aussi grande car le secteur est dominé par de grandes exploitations. L'analyse de données de panel sur les communautés rurales d'Éthiopie fait aussi apparaître que les ménages ayant un accès satisfaisant à l'infrastructure et aux terres arables échappent à la pauvreté, alors que ceux n'ayant pas cet accès restent pauvres ou tombent dans la pauvreté (Dercon 2002).

L'expérience des pays africains dans les années 90 montre que les nations où l'inégalité est peu marquée au départ sont plus à même d'enregistrer un recul de la pauvreté (Christiansen, Demery et Paternostro 2002) que celles où l'inégalité initiale est relativement forte. L'analyse d'un échantillon de pays d'Afrique subsaharienne montre également que la croissance économique a d'autant moins de chances de se traduire par une réduction de la pauvreté que le niveau d'inégalité est grand. Suivant le niveau de l'inégalité dans un pays donné, la réduction du taux de pauvreté après une progression de 10 % du taux de croissance réel varie de pas moins de 7 % à juste 0,2 % (Fosu 2005).

Renforcement de la place accordée à l'emploi dans les Documents stratégiques sur la réduction de la pauvreté

L'emploi décent étant une voie essentielle de sortie de la pauvreté, il devrait être au cœur du combat mené contre la pauvreté en Afrique. Pour pouvoir avoir une incidence dans la pratique, il doit donc faire partie intégrante des stratégies de développement des pays africains.

Sont présentées dans cette section les principales conclusions d'une analyse réalisée par la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU sur la place accordée à l'emploi dans un sous-ensemble de stratégies de développement : les Documents stratégiques sur la réduction de la pauvreté (DSRP). Les DSRP, qui jouent aujourd'hui un très grand rôle dans la réduction de la pauvreté, sont liés à l'aide et à l'allègement de la dette et sont utilisés par un grand nombre de pays africains. En octobre 2004, 21 pays africains avaient des DSRP complets et neuf des DSRP intérimaires. L'analyse est axée ici sur les DSRP complets et leurs rapports d'étape annuels respectifs. L'objectif est d'évaluer la place accordée à l'emploi décent dans les DSRP, et non la mesure dans laquelle les objectifs d'emploi sont traduits en action.

Une place généralement peu importante est accordée à l'emploi dans les DSRP complets

Sur les 21 pays ayant des DSRP complets, 17 consacrent expressément une section centrale à l'emploi. Cependant, l'absence d'une section consacrée à l'emploi dans les DSRP des quatre autres pays n'indique pas nécessairement un faible contenu en emploi. L'évaluation de l'importance attribuée à l'emploi est fondée sur la mesure dans laquelle les problèmes d'emploi sont pris en compte dans toutes les sections du DSRP.

Le tableau 3.4 dresse la liste des pays africains ayant un DSRP complet en fonction du contenu en emploi de leurs stratégies de réduction de la pauvreté, qui est exprimé en pourcentage des

Tableau 3.4
Ventilation des 21 DSRP complets en Afrique, en fonction de leur contenu en emploi (part des réponses positives aux questions concernant l'emploi)

Faible (0% – 33%)	Moyen-faible (34% – 50%)	Moyen-élevé (51% – 66%)	Elevé (67% – 100%)
Tchad	Bénin	Tanzanie	
Gambie	Burkina Faso		
Guinée	Cameroun		
Mauritanie	Djibouti		
Mozambique	Ethiopie		
Niger	Ghana		
Sénégal	Kenya		
	Madagascar		
	Malawi		
	Mali		
	Ouganda		
	Rwanda		
	Zambie		

Source: CEA, sur la base de Bénin 2002; Burkina Faso 2000, 2001, 2002, 2003; Cameroun 2003; Djibouti 2004; Ethiopie 2002, 2003; Gambie 2002; Ghana 2003, 2004; Guinée 2002; Kenya 2004; Madagascar 2003, 2004; Malawi 2002, 2003; Mali 2002, 2004; Mauritanie 2000, 2002, 2003; Mozambique 2001, 2003; Niger 2002, 2003; Ouganda 2000, 2001, 2002, 2003; Rwanda 2002, 2003; Sénégal 2002; Tanzanie 2000, 2001, 2003, 2004; Tchad 2003; Zambie 2002.

réponses positives à une série de 116 questions concernant le diagnostic de la situation de l'emploi; les politiques de création d'emplois; les politiques visant à améliorer l'emploi décent; le ciblage sur des groupes, des régions et des secteurs à des fins d'emploi; et la quantification de l'impact des politiques sur les différents aspects de l'emploi. Le contenu explicite en emplois des DSRP n'évalue pas l'intensité de l'effet des politiques d'emploi. Elle n'évalue pas non plus les questions de mise en œuvre.

Pour aucun des 21 pays, le contenu en emploi n'est important et seule la Tanzanie, en haut du classement, se voit affecter un pourcentage supérieur à 50%. La majeure partie des DSRP complets ont soit un contenu moyen ou faible, soit un contenu faible en emploi, ce qui conduit à conclure que la place accordée généralement à l'emploi dans les DSRP complets est peu importante. Dans le reste de cette section, on examinera les domaines spécifiques où le contenu en emploi est un plus fort ou un plus faible.

Des mesures sont prévues dans la plupart des DSRP pour encourager la création de possibilités d'emplois

Pour encourager la création de possibilités d'emploi – y compris la création de nouveaux emplois et l'amélioration de l'employabilité – au moins les deux tiers des 21 DSRP complets ont prévu les mesures suivantes : amélioration de l'accès à l'éducation et à la formation, élargissement de l'accès au crédit et aux prêts, investissement dans l'infrastructure, développement du secteur privé, développement agricole et rural et renforcement des capacités institutionnelles. Cependant, la mesure dans laquelle chacune de ces politiques concerne la création de possibilités d'emploi diffère sensiblement suivant les pays.

L'accès à la formation et à l'éducation ainsi qu'au crédit et aux prêts constitue un moyen important d'accroître l'employabilité (voir ci-après). La politique de formation est expressément liée aux possibilités d'emploi par l'ensemble des 21 pays. Les exemples de mesures spécifiques visant à accroître l'employabilité par le biais de la politique de formation sont notamment la mise au point de nouveaux programmes de formation professionnelle et d'enseignement technique compatibles avec la demande du marché du travail (Bénin), la création d'un observatoire sur l'emploi et la formation professionnelle afin d'améliorer les connaissances sur le marché du travail (Burkina Faso), le renforcement de centres de formation pour encourager le travail indépendant et créer un pool de travailleurs qualifiés (Burkina Faso), la mise en place de systèmes de conseil et d'orientation professionnelle pour faciliter l'accès aux possibilités d'emploi disponibles (Gambie) et l'établissement de programmes de qualifications induits par la demande pour la promotion de l'emploi (Tanzanie). Quinze des 21 pays relient expressément la politique de l'éducation à la création de possibilités d'emploi, une proportion identique prévoyant le recours à l'octroi de crédit ou de prêts pour créer des possibilités d'emploi (instruments de microfinancement et de microcrédit).

L'investissement dans l'infrastructure est l'un des instruments les plus puissants de création d'emplois et de réduction de la pauvreté (Calderón et Servén 2004). Tous les 21 pays considérés visent à créer des possibilités d'emploi par le biais d'investissements dans l'infrastructure, soit directement (en recrutant des travailleurs pour des projets d'investissement dans l'infrastructure), soit indirectement (en générant une activité économique et en aug-

mentant ainsi la demande de travail). Dans la plupart des cas, les investissements dans l'infrastructure qui sont liés à l'emploi sont la construction et la remise en état du réseau routier. Les investissements d'infrastructure à forte intensité de main-d'œuvre sont souvent utilisés pour générer des emplois. Par exemple, les travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre réalisés au Rwanda sont l'une des principales politiques de création d'emplois (encadré 3.3).

Vingt des 21 pays considèrent que le développement du secteur privé est un instrument de création d'emplois. En outre, 17 d'entre eux cherchent expressément à créer des emplois en développant les petites et moyennes entreprises – sous-secteur du secteur privé considéré comme ayant le plus gros potentiel de création d'emplois (voir le chapitre 7). Cependant, un aspect crucial de la création d'emplois induite par le secteur privé est rarement mentionné dans les DSRP, à savoir la réduction et la simplification des réglementations applicables aux entreprises et des procédures administratives (voir le chapitre 7). Seuls les DSRP du Cameroun, de Djibouti et du Mozambique considèrent qu'il s'agit là d'un important instrument de création d'emplois.

Encadré 3.3

Importance des travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre pour la création d'emplois au Rwanda

Les travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre sont l'une des principales politiques de promotion de l'emploi dans le DSRP du Rwanda. L'objectif de ce pays permet de se rendre compte de l'importance d'une politique de ce type: « Chaque secteur de l'administration doit rechercher les moyens faisant le plus appel à de la main-d'œuvre pour réaliser ses objectifs ». La promotion de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre au Rwanda exige une approche multisectorielle dans plusieurs domaines:

- Infrastructure routière.
- Entretien des routes et des ponts.
- Infrastructure agricole.
- Infrastructure environnementale (agroforesterie, reboisement, gestion des sols et de l'eau).
- Alimentation en eau.
- Ecoles et infrastructure de santé.
- Programmes à forte intensité de main-d'œuvre dans les zones urbaines.
- Programmes ruraux de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre.

Source: Rwanda 2002.

Les liens directs et indirects entre l'agriculture et le développement rural sont très importants pour la création d'emplois (voir le chapitre 4). Tous les 21 DSRP s'appuient sur l'agriculture et le développement rural pour créer des possibilités d'emploi. Pour le Burkina Faso, par exemple, l'agriculture et le développement rural constituent le principal instrument de création d'emplois. Les actions sont très diverses : développement de l'activité dans l'économie informelle, essentiellement dans l'agriculture, l'élevage et l'artisanat (Cameroun), développement de la gestion des forêts (Tchad), renforcement du rôle des marchés régionaux pour l'exportation de bétail (Djibouti), électrification des zones rurales et développement des activités rurales non agricoles (Ethiopie), utilisation de technologies agricoles à forte intensité de main-d'œuvre (Ghana), développement des petites et moyennes entreprises et promotion de microprojets dans les zones rurales (Mali) et appui aux activités agroalimentaires à forte intensité de main-d'œuvre dans le secteur rural (Tanzanie), pour n'en citer que quelques-unes.

La création de possibilités d'emploi dépend non seulement de la mise en œuvre de politiques adéquates, mais aussi, dans une large mesure, de l'existence d'institutions fortes capables de gérer les changements nécessaires face aux problèmes de l'emploi et de jouer un rôle d'intermédiaire entre l'offre et la demande de main-d'œuvre (OIT et autres 2004).

Dix-huit des 21 pays ayant un DSRP complet cherchent à créer des emplois par le biais de mesures liées au renforcement de la capacité institutionnelle. La Tanzanie illustre à cet égard une pratique optimale (encadré 3.4). Cependant, un aspect important du dével-

Encadré 3.4

Actions visant le renforcement de la capacité institutionnelle de la Tanzanie en vue de la création de possibilités d'emploi

La stratégie de réduction de la pauvreté de la Tanzanie prévoit un large éventail d'actions visant à créer des possibilités d'emploi par le biais du renforcement de la capacité institutionnelle:

- Etablissement d'un centre de placement dans la capitale et de bureaux de placement dans chaque région afin de faciliter le rapprochement des offres et des demandes d'emploi.
- Reclassement du service chargé de l'emploi au Ministère du travail pour en faire une division à part entière sur l'emploi, dotée de personnels qualifiés et d'installations adéquates.
- Révision des législations sur l'emploi ainsi que des sections du cadre réglementaire relatives aux relations employeurs-salariés et à la prévention et au règlement des différends, de façon à créer des conditions favorables à la génération d'emplois.
- Finalisation de la politique nationale de l'emploi et mise sur pied d'un Programme national d'action en faveur de la protection de l'emploi dans le cadre du DSRP.
- Lancement d'études sur l'emploi et traduction, diffusion et prise en compte des rapports correspondants dans les secteurs prioritaires pour la création d'emplois.

Sources: *Tanzanie 2000, 2001, 2003, 2004.*

oppement institutionnel pour la création d'emplois, qui n'est traité que dans seulement la moitié environ des DSRP, est le développement et l'amélioration du système d'information sur le marché du travail (OIT et autres 2004).

Certaines politiques ayant d'importants effets potentiels sur l'emploi sont négligées dans la plupart des DSRP

Certaines politiques pouvant avoir d'importants effets sur l'emploi – même si elles ne sont pas expressément liées à l'emploi – sont négligées dans plus de la moitié des DSRP: la prestation et la gestion de services communautaires; la protection et la gestion de l'environnement; la santé et l'intégration mondiale et régionale; l'accès à la terre et la sécurité d'occupation; la libéralisation et la privatisation; la politique macro-économique et les politiques intéressant l'accroissement démographique.

Beaucoup de possibilités d'emploi peuvent être générées par le biais de la politique macro-économique. Pour être favorable à l'emploi, cette politique doit faciliter la croissance des activités manufacturières à forte intensité d'emplois; contribuer à la mise en place d'un cadre pour les investissements publics qui soit propice à l'emploi et à la croissance à long terme; veiller dans le secteur public à une gestion des salaires propre à valoriser le capital humain dans la fourniture de services publics et à assurer des relations professionnelles favorables à l'emploi; fournir des incitations fiscales pour les projets d'investissement représentant un faible coût par salarié au niveau national; éviter un relèvement des impôts sur les revenus du travail; et se concentrer sur l'élargissement de la base d'imposition des biens (OIT et CEA 2004). Néanmoins, seulement sept des 21 pays ayant un DSRP complet mettent en œuvre une politique macro-économique qui est directement et expressément liée à la génération d'emplois.

Les politiques concernant l'intégration mondiale et régionale ont de nombreuses conséquences pour l'emploi, qui peuvent parfois être graves (voir le chapitre 6). Or, ces conséquences ne sont pas examinées dans la plupart des DSRP. Seulement huit pays sur 21 relient les politiques en question aux possibilités d'emploi et certains pays n'en tiennent même pas compte dans leur DSRP. Le problème le plus grave concernant les politiques d'intégration mondiale et régionale tient au fait que ces politiques ne prennent pas en considération les effets négatifs à court terme qu'elles peuvent avoir sur l'emploi. La Tanzanie et la Zambie sont les seuls pays à faire brièvement référence à ces effets. En outre, aucun des DSRP ne contient de mesures spécifiques pour atténuer les effets négatifs à court terme. Même si un grand nombre de DSRP prévoient des mesures, en matière de formation et de sécurité sociale notamment, qui peuvent atténuer les conséquences négatives de l'intégration mondiale et régionale, ces mesures ne sont pas expressément conçues à cet effet. La marge de manœuvre dont disposent les responsables nationaux pour atténuer les effets négatifs de la libéralisation des échanges sur l'emploi, si elle est limitée, n'en reste pas moins considérable (Fosu 2004). Les responsables nationaux peuvent réduire les coûts de la mobilité de la main-d'œuvre du secteur importateur vers le secteur exportateur et peuvent accroître l'élasticité de la demande de travail dans le secteur exportateur (voir le chapitre 6).

Les effets négatifs à court terme que peuvent avoir sur l'emploi les politiques de libéralisation et de privatisation, ainsi que les actions visant à atténuer ces effets négatifs, ne sont également pas bien intégrés dans les DSRP. Les résultats, cependant, sont un peu meilleurs que pour l'intégration mondiale et régionale. Huit pays sur 21 mentionnent soit les effets négatifs, soit les effets positifs de la libéralisation et de la privatisation sur les possibilités d'emploi. Sur ces huit pays, six reconnaissent que les politiques de libéralisation et de privatisation peuvent influencer négativement sur l'emploi et quatre prévoient des mesures visant expressément ces effets négatifs. Il s'agit de microprojets destinés à faciliter l'intégration socioprofessionnelle des travailleurs licenciés (Burkina Faso), le développement du secteur informel offrant des possibilités d'emplois de remplacement (Ghana), les programmes de formation et de recherche d'emploi (Zambie), le versement d'indemnités de licenciement par l'Etat aux mineurs (Zambie) et la stratégie de protection sociale du Ministre de la parité, du travail et du développement social (Ouganda).

Les politiques intéressant l'accroissement démographique sont un autre exemple de politiques ayant d'importants effets sur l'emploi qui ne sont pas prises en compte dans les DSRP. L'Afrique devrait connaître un accroissement rapide de l'offre de main-d'œuvre, qui aggravera le chômage (voir le chapitre 4). Dans ce contexte, des politiques visant à maîtriser le taux de fécondité et à encourager l'augmentation des possibilités d'emploi deviennent nécessaires. Cependant, seuls cinq DSRP mentionnent des politiques de ce type et certains ne comportent pas de section consacrée à l'accroissement démographique. Quelques-uns mentionnent la relation entre la croissance démographique et le chômage – mais seulement du point de vue analytique, sans faire expressément référence aux mesures qu'ils envisagent de prendre pour faire face au problème.

Il est possible d'améliorer les aspects des DSRP concernant l'emploi décent

Jusqu'ici, l'analyse a été axée sur la dimension quantitative de l'emploi. Mais l'emploi a une dimension qualitative couverte dans l'expression « emploi décent », qui met en cause la productivité, l'équité, la sécurité, la dignité et la liberté. La dimension qualitative, en particulier l'aspect concernant la productivité, ne peut pas être négligée dans les DSRP africains. De manière générale, l'emploi décent pourrait être mieux pris en compte dans les DSRP.

La dimension de l'emploi décent qui concerne la productivité implique une augmentation de la production par travailleur et des salaires supérieurs au seuil de pauvreté. Tous les 21 DSRP prévoient des objectifs ou des actions visant à améliorer cet aspect. Cependant, la mesure dans laquelle la productivité du travail est couverte diffère sensiblement suivant les pays. C'est le Ghana qui accorde le plus d'importance à cette dimension (voir l'encadré 3.5).

Encadré 3.5

Le Ghana met l'accent dans son DSRP sur la dimension de l'emploi décent qui concerne la productivité

Contrairement aux DSRP de la plupart des pays africains, le DSRP du Ghana met fortement l'accent sur l'aspect « productivité » de l'emploi décent: « Le cadre de la politique nationale sur l'emploi vise à créer un environnement propice à l'accélération de la croissance et à l'emploi. Un deuxième objectif consiste à offrir des possibilités suffisantes d'emploi salarié et de travail indépendant pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail. » En outre, le DSRP du Ghana contient un ensemble complet de politiques visant expressément à accroître la productivité, et notamment:

- Assurer une formation aux travailleurs indépendants et aux autres travailleurs du secteur informel.
- Améliorer l'infrastructure, la commercialisation et la fourniture de services de vulgarisation dans le secteur agricole.
- Encourager l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans le secteur agricole.
- Soutenir le développement du commerce électronique.
- Fournir des microfinancements pour les petites et moyennes entreprises et les activités rurales.
- Renforcer l'Institut de la productivité et du développement de la gestion.

Source: Ghana 2003.

L'équité, la sécurité et la dignité sont les trois dimensions de l'emploi décent couvertes dans la plupart des DSRP. Cependant, comme dans le cas de la productivité, la mesure dans laquelle ces aspects sont pris en compte varie suivant les pays et n'est pas très importante dans certains DSRP. Le DSRP du Mali, toutefois, couvre adéquatement ces trois dimensions (encadré 3.6). La dimension « liberté » de l'emploi décent vise l'absence de travail forcé et la liberté d'association. Contrairement aux autres dimensions de l'emploi décent, la liberté n'est prise en compte que dans les DSRP de quelques pays. En outre, même ces pays ne s'intéressent qu'à la réduction de la prévalence du travail des enfants.

Encadré 3.6

Équité, sécurité et dignité pour les travailleurs: DSRP du Mali

Le DSRP du Mali met nettement en évidence la nécessité d'encourager un emploi décent. En outre, il couvre toutes les dimensions de l'emploi décent, à l'exception de la liberté.

Équité

Pour ce qui est de l'équité, le DSRP déclare que: « Les mêmes possibilités d'accès à l'emploi, en particulier pour les hommes et les femmes, seront recherchées dans le cadre de toutes les initiatives relatives à l'emploi. »

Sécurité

Le DSRP a les objectifs généraux suivants: « Mise en œuvre de programmes d'action spécifiques visant à encourager les entreprises à offrir de meilleures perspectives d'emploi et à accroître le revenu des pauvres, ou à les protéger des risques sociaux ». En outre le DSRP encourage le développement des systèmes de sécurité sociale (y compris la protection contre les imprévus, comme les accidents du travail et les maladies professionnelles, et l'assurance chômage, maladie et maternité).

Dignité

La dignité au travail est un objectif essentiel de la stratégie du DSRP en matière d'emploi. Les aspects particuliers de la dignité au travail qui sont soulignés sont notamment la création d'emplois de qualité acceptable, la promotion des droits des travailleurs et la promotion du dialogue social participatif.

Source: Mali 2002.

L'égalité entre les sexes et l'emploi des jeunes sont des questions qui ne sont pas intégrées dans tous les DSRP.

Mise à part la création de plus d'emplois de meilleure qualité, il faut cibler, à des fins d'emploi, certains groupes qui méritent une attention particulière en Afrique : les femmes et les jeunes (voir les chapitres 2 et 5).

Seize des 21 DSRP visent expressément les femmes, à des degrés divers, pour ce qui est de la création de possibilités d'emploi. Plusieurs prévoient des mesures pour améliorer l'emploi décent parmi la population active féminine. Cependant, dans la plupart des cas, l'équité est la seule dimension de l'emploi décent qui est couverte; seulement quelques pays s'intéressent aux autres dimensions de l'emploi décent.

La génération d'emplois pour les jeunes est couverte à des degrés divers par 17 pays. Toutefois, seulement cinq d'entre eux ont pour objectif d'améliorer l'un ou l'autre des aspects de l'emploi décent en se plaçant expressément dans l'optique des jeunes. La plupart envisagent de créer des possibilités d'emploi pour les jeunes par le biais de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Parmi les exemples d'autres actions on peut citer la création d'emplois pour les jeunes grâce au développement des petites et moyennes entreprises et des secteurs de la pêche, de l'agroalimentaire et du tourisme (Djibouti); à un programme de microfinancements pour les jeunes (Ghana); à la mise en place de

mécanismes pour gérer la transition de l'école au travail, l'orientation professionnelle, les stages, l'encadrement et la formation (Kenya); l'introduction d'activités agricoles spécialement adaptées aux jeunes (Madagascar); et la création d'un terminal multiservices avec un accès à une base de données sur les diplômés au chômage (Mauritanie).

Les lacunes du ciblage régional et sectoriel en faveur de la création d'emplois décents dans les DSRP

Mis à part le ciblage de l'emploi sur certains groupes, il faut aussi cibler l'emploi sur des régions et des secteurs spécifiques de l'économie, car ces régions ou secteurs peuvent avoir des besoins particuliers en matière d'emploi, le fait de cibler l'action sur certaines régions ou secteurs permettant aussi d'avoir une incidence plus marquée sur l'emploi.

Une considération essentielle du ciblage régional de l'emploi est l'allocation régionale des investissements dans l'infrastructure. L'incidence de cette forme d'investissement sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté sera vraisemblablement plus marquée, du moins à court terme, si les investissements sont ciblés sur les régions ayant une forte incidence de la pauvreté et une forte densité démographique (CEA, à paraître). Or, les investissements d'infrastructure sont expressément axés sur les régions souffrant d'une forte incidence de la pauvreté dans seulement huit PSRP. En outre, seuls deux DSRP visent les régions ayant une forte densité de population et une forte incidence de la pauvreté pour ce qui est des investissements dans l'infrastructure.

S'agissant du ciblage sectoriel, le secteur informel constitue une cible très importante car les niveaux d'emplois décents dans ce secteur sont particulièrement faibles (voir le chapitre 2). Cependant, seule un nombre limité de DSRP contiennent des objectifs ou des actions visant la création de possibilités d'emploi et l'amélioration de l'emploi décent dans ce secteur. Environ les deux tiers d'entre eux visent, à des degrés divers, le secteur informel pour la création de possibilités d'emploi et environ un tiers pour l'amélioration d'au moins un aspect de l'emploi décent. Le Ghana a peut-être l'ensemble le plus complet de mesures visant à faire face aux problèmes d'emploi dans le secteur informel (encadré 3.7).

Les zones urbaines devraient aussi être des cibles importantes des politiques d'emploi en Afrique, les taux de chômage des jeunes y étant plus élevés que dans les zones rurales dans presque tous les pays africains (voir le chapitre 5). Cependant, tous les DSRP ne visent pas – c'est notamment le cas pour le Burkina Faso, la Guinée, l'Ouganda, le Rwanda, le Tchad et la Zambie – à générer des possibilités d'emploi expressément dans ces zones.

Les autres secteurs importants qui devraient être ciblés sont le secteur agricole et le secteur rural non agricole.⁴ En Afrique, la création de possibilités d'emploi dans les activités non agricoles permettra, conjointement avec les politiques de promotion de la productivité agricole, une augmentation des salaires et une réduction de l'incidence de la pauvreté parmi les agriculteurs et les travailleurs du secteur rural informel (voir le chapitre 4). En outre, le secteur rural non agricole peut contribuer à stabiliser les revenus des ménages ruraux durant la morte saison (Haggblade, Hazell et Reardon 2002) ainsi que pendant les périodes de sécheresse. Bien que la plupart des DSRP définissent des mesures pour

Encadré 3.7

Mesures prévues dans le DSRP du Ghana pour accroître les possibilités d'emploi et améliorer l'emploi décent dans le secteur informel

Le DSRP du Ghana met l'accent sur le développement du secteur informel essentiellement en raison de son importance dans la fourniture de possibilités d'emploi de remplacement lorsque le secteur formel fait défaut. L'amélioration de l'emploi décent est un aspect du développement de ce secteur. Les mesures spécifiques qui contribuent à améliorer l'emploi décent dans le secteur informel sont notamment les suivantes:

- Promouvoir l'acquisition de connaissances technologiques par la population active et sa progression.
- Doter la population active de qualifications dans le domaine financier et dans celui de la gestion.
- Réformer et renforcer le système d'apprentissage traditionnel.
- Assurer l'exécution des contrats.
- Accroître l'accès au crédit.
- Créer des organisations de producteurs.
- Accroître la production, la productivité et l'emploi des petites et moyennes entreprises.

Source: Ghana 2003.

accroître la productivité agricole et créer des emplois ruraux non agricoles de manière générale, seulement quelques-uns d'entre eux encouragent expressément la création d'emplois ruraux non agricoles de façon à stabiliser les revenus ruraux. L'Éthiopie est une exception notable; son DSRP prévoit la création d'activités génératrices de revenu hors de l'agriculture de façon à créer des emplois supplémentaires durant les pénuries alimentaires. Cet objectif est mis en œuvre par le biais de programmes publics de création d'emplois qui sont liés aux priorités de développement des zones rurales (comme la conservation des sols, la construction de routes, la petite irrigation, l'alimentation en eau et l'assainissement).

Incidences sur l'emploi mal quantifiées dans les DSRP

La quantification des incidences escomptées ou visées des politiques sur les différentes dimensions de l'emploi est utile pour deux raisons : elle contribue à évaluer l'impact des politiques mises en œuvre sur l'emploi et elle permet de suivre la réalisation des objectifs en matière d'emploi. Cependant, les DSRP quantifient rarement l'incidence escomptée ou visée des politiques sur les possibilités d'emploi ou sur l'emploi décent. Pour la plupart

Tableau 3.5

Exemples des dimensions et des politiques de l'emploi qui sont quantifiées dans les DSRP en termes d'incidence escomptée ou visée sur l'emploi

Dimension ou politique de l'emploi	Pays	Quantification
Possibilités d'emploi	Madagascar	Créer 10 000 emplois en 2004, 15 000 en 2005 et 20 000 en 2006.
Productivité du travail	Malawi	Cibler 340 000 bénéficiaires sur trois ans dans le cadre du Targeted Input Programme, qui vise à améliorer la productivité agricole.
Sécurité de l'emploi	Ghana	Développer des dispositifs de sécurité sociale de façon à couvrir 100 000 travailleurs supplémentaires et introduire un système de mutuelle d'assurance maladie qui couvre au moins 500 000 travailleurs entre 2000 et 2005.
Dignité au travail	Madagascar	Soutenir 1 100 organisations d'agriculteurs et redynamiser 110 chambres d'agriculture de juillet 2003 à juin 2004.
Liberté du travail	Tanzanie	Sauver du travail forcé 1 000 enfants de plus chaque année, dont la moitié sont des filles.
Politique d'enseignement et de formation	Madagascar	Ajouter 13 000 travailleurs qualifiés chaque année à la population active.
Politique d'investissement dans l'infrastructure	Malawi	Créer des emplois pour pas moins de 250 000 participants (calendrier non précisé).
Politique de développement du secteur privé	Cameroun	Créer environ 300 000 emplois par le biais de 15 000–20 000 micro-entreprises et petites et moyennes entreprises dans un délai de cinq ans.

Source: Cameroun 2003; Ghana 2003; Madagascar 2003, 2004; Malawi 2002; Tanzania 2004.

des politiques ou des dimensions de l'emploi examinées dans l'analyse, moins de trois pays fournissent des données quantitatives.

Le tableau 3.5 donne des exemples des dimensions et des politiques de l'emploi que certains pays ont réussi à quantifier. On notera l'objectif global fixé dans le DSRP de Madagascar en ce qui concerne les possibilités d'emploi qui sont visées. Le DSRP de Madagascar est aussi un exemple intéressant et unique de quantification de la formation et de l'enseignement en termes d'employabilité.

Conclusion et recommandations

Malgré l'accélération de la croissance depuis la fin des années 90, l'Afrique n'a guère réussi à endiguer la progression de la pauvreté. Au contraire, l'incidence de la pauvreté a augmenté, contrairement aux autres régions. La pauvreté en Afrique est généralisée et chronique, touche différemment les hommes et les femmes et concerne un grand nombre de travailleurs. De fait, la forte incidence de la pauvreté parmi les travailleurs amène à penser qu'un processus de croissance riche en emplois et soutenu par une hausse de la productivité est indispensable

pour réduire la pauvreté. Une croissance riche en emplois profitera aux pauvres si elle crée une forte demande pour leurs services et si elles s'accompagnent de mesures qui facilitent leur intégration dans la population active. Ainsi, les mesures qui créent des possibilités d'emplois solides et durables pour les pauvres et les habilite à tirer parti des nouveaux emplois créés seront déterminantes pour réduire l'incidence de la pauvreté.

Ces mesures ont plus de chance d'être efficaces si les pauvres sont très fortement représentés dans les secteurs caractérisés par une demande intérieure et extérieure dynamique, si les technologies adoptées par ces secteurs sont très intensives en main-d'œuvre, si les pauvres ont accès aux ressources productives et s'ils ont les qualifications nécessaires pour accéder aux nouveaux emplois créés.

En outre, le rôle central joué par l'emploi décent dans la réduction de la pauvreté met en évidence la nécessité de s'attaquer au problème de l'emploi dans les programmes de développement de tous les pays africains. Les DSRP sont l'un des programmes de développement qui ont aujourd'hui le plus d'influence en Afrique et qui traitent expressément du problème de la pauvreté. Or, une analyse de l'ensemble des 21 DSRP de pays africains fait apparaître que la création d'emplois n'est pas adéquatement couverte dans la plupart d'entre eux.

Compte tenu de la tendance à une croissance sans emplois observée en Afrique, de l'importance de l'emploi décent pour la réduction de la pauvreté et de l'impuissance apparente des responsables à intégrer adéquatement des politiques et des programmes en faveur de l'emploi dans leurs plans de développement, le présent rapport recommande les actions générales ci-après.

Stimuler la croissance de l'emploi

- Encourager l'adoption de techniques intensives en main-d'œuvre, en particulier dans les secteurs qui emploient des pauvres.
- Encourager la diversification des exportations de façon à minimiser les chocs des termes de l'échange grâce à la production de biens exportables non traditionnels.
- Réduire les taxes sur les prix à la production afin de permettre à la main-d'œuvre de bénéficier de l'amélioration des termes de l'échange.
- Renforcer les liens intersectoriels en vue de maximiser les retombées de la croissance en concevant et en encourageant des projets de développement intégrés.
- Maximiser la création d'emplois dans le secteur privé en réduisant le plus possible les contraintes pesant sur les investissements et la croissance (par exemple grâce à des investissements publics complémentaires dans le réseau routier, les services d'utilité publique, etc., et la minimisation de la paperasserie).

Encourager l'emploi productif

Il ne saurait y avoir de croissance durable de l'emploi sans augmentation de la productivité. La nécessité d'améliorer la productivité est encore plus urgente en Afrique, où la plupart des pauvres ne sont pas qualifiés et exercent des emplois à faible productivité. L'amélioration de la productivité, en particulier des travailleurs pauvres, exigera des mesures non seulement pour développer les compétences mais aussi pour faciliter l'accès aux actifs productifs. Ces mesures doivent :

- Favoriser l'investissement dans la conception et la mise en œuvre de programmes de valorisation du capital humain (grâce à l'enseignement formel ou à la formation) nécessaire sur le lieu de travail.
- Renforcer l'efficacité du secteur public par des réformes crédibles qui maximisent la productivité des salariés du secteur public.
- Accroître au maximum les possibilités physiques et financières d'accès des pauvres aux systèmes de santé, grâce à des investissements efficaces par rapport aux coûts dans les services sociaux, y compris la conception de filets de sécurité sociale financièrement viables.
- Faire face aux effets négatifs des grandes maladies, comme le paludisme, stopper la propagation du VIH/Sida et répondre aux besoins des personnes contaminées par des mesures de prévention et un accès ciblé aux soins médicaux pour les pauvres.
- Améliorer les voies de commercialisation et de distribution grâce à un renforcement de l'infrastructure et à des réformes institutionnelles visant à remédier aux obstacles physiques aux marchés (par exemple absence de routes, ponts, etc.) ainsi qu'aux obstacles institutionnels.
- Améliorer l'accès à l'emploi salarial formel en veillant à ce que les réglementations du travail ne soient pas indûment restrictives.
- Passer en revue les lois et les pratiques culturelles existantes pour veiller à ce qu'elles ne limitent pas l'accès des femmes aux actifs productifs et aux possibilités d'emploi.

Mise au point de dispositifs de protection sociale

Aussi riche en emplois soit-il, le processus de croissance ne peut totalement éliminer la pauvreté. Une croissance dynamique de l'emploi n'empêchera pas la pauvreté, qui peut être due au chômage frictionnel, à un mauvais état de santé, à un âge avancé, à des handicaps physiques et mentaux et à un ensemble d'autres facteurs qui évincent les travailleurs de la population active. Des dispositifs de protection sociale sont donc nécessaires pour assurer des filets de sécurité à ceux qui se heurtent invariablement à ces difficultés.

Renforcement de la priorité accordée à l'emploi dans les programmes de développement de l'Afrique

Pour pouvoir totalement être mises en œuvre, ces recommandations devront être prises en compte dans les programmes de développement des pays africains de manière générale, et dans les DSRP en particulier, qui sont aujourd'hui les principaux programmes de développement mis en œuvre sur le continent. C'est sur la base de l'analyse de 21 DSRP de pays africains que sont suggérées les recommandations ci-après en vue de renforcer la place accordée à l'emploi dans les programmes de développement de ces pays et faciliter la mise en œuvre.

- Faire en sorte que les stratégies d'emploi soient fondées sur les meilleures pratiques.
- Encourager une plus grande participation au processus DSRP des syndicats, des ministères du travail et des organisations de soutien aux travailleurs (comme l'Organisation internationale du Travail).
- Fixer des objectifs d'emploi identifiables pour faciliter un suivi plus efficace des progrès vers la réalisation de ces objectifs.
- Faire en sorte que les DSRP soient intégrés dans les budgets nationaux et bénéficient en priorité des financements d'origine intérieure et extérieure (apports d'APD).

Notes

- ¹ L'incidence de la pauvreté s'est accrue dans les économies en transition depuis 1980, mais ces pays ont l'un des taux de pauvreté les plus faibles du monde (5%).
- ² Le concept de pauvreté est souvent fondé sur des mesures du revenu, de la consommation ou de la protection sociale. Mais le bien-être va plus loin que le revenu ou la consommation; il désigne l'ensemble des conditions qui doivent être réunies pour que les individus aient une vie enrichissante (PNUD 2004). Ces conditions sont notamment l'éducation, la santé, la liberté et la participation sociale ainsi que le revenu et la consommation. La présente section décrit divers aspects de la pauvreté en Afrique.
- ³ Dans l'analyse des DSRP, les mesures de libéralisation des échanges ne sont pas prises en compte dans le concept de « libéralisation ».
- ⁴ Dans le secteur rural non agricole entrent tous les secteurs ruraux à l'exception de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Il s'agit notamment des activités industrielles, des services ruraux, du tourisme rural, de la construction d'infrastructures rurales et de l'industrie forestière. Le secteur minier ne fait pas partie du secteur rural.
- ⁵ La quantification des incidences effectives après la mise en œuvre n'est pas envisagée ici.

Références

- Appleton, S. 1999. « Changes in Poverty in Uganda, 1992–1997 ». Document de travail 106. Oxford University, Centre for the Studies of African Economies, Oxford (Royaume-Uni).
- Banque mondiale. 2001. *La pauvreté africaine et le Millennium : Causes, complexités et enjeux*. Washington.
- . 2004a. *Pratique des affaires en 2004 : Comprendre la réglementation*. Washington.
- . 2004b. *Indicateurs du développement mondial 2004*. Washington, D.C.
- Baye, F.M. 2002. « Rural Institutions, Access to Primary Assets and Poverty in Two Villages in Cameroon ». *Pakistan Economic and Social Review* 40(2): 121–52.
- Bénin, Gouvernement du. 2002. « Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Porto-Novo.
- Burkina Faso, Gouvernement du. 2000. « Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Ouagadougou.
- . 2001. « Premier Rapport intérimaire annuel sur le Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Ouagadougou.
- . 2002. « Deuxième Rapport intérimaire annuel sur le Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Ouagadougou.
- . 2003. « Troisième Rapport intérimaire annuel sur le Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Ouagadougou.
- Calderón C. et L. Servén. 2004. « The Effects of Infrastructure Development on Growth and Income Distribution ». Document de travail 270. Banque centrale du Chili, Santiago.
- Cameroun, Gouvernement du. 2003. « Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Yaoundé.
- CEA (Commission économique pour l’Afrique de l’ONU). 2004. « Emploi ». Addis-Abeba.
- . À paraître. *Millennium Development Goals, Progress and Prospects in Africa*.
- Christiaensen, L., L. Demery et S. Paternostro. 2002. « Growth, Distribution and Poverty in Africa: Messages from the 1990s ». Document de travail consacré à la recherche sur les politiques no. 2810. Banque mondiale, Washington.

Deininger, K., et L. Squire. 1998. « New Ways of Looking at Old Issues: Inequality and Growth ». *Journal of Development Economics* 57(2): 259–87.

Demeke, M., F. Guta et T. Ferede. 2003. « Growth, Employment, Poverty and Policies in Ethiopia: An Empirical Investigation ». Discussion Paper 12. Organisation internationale du Travail, Genève.

Dercon, S. 2002. « The Impact of Economic Reforms on Households in Rural Ethiopia: A study from 1989 to 1995 ». Poverty Dynamics in Africa Series. Banque mondiale, Washington.

Djibouti, Gouvernement de. 2004. « Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Djibouti.

Duflo, E. 2004. « Intrahousehold Resource Allocation in Côte d'Ivoire: Social Norms, Separate Accounts and Consumption Choices ». Yale University, New Haven, Conn.

Ducan, T. 1991. « Gender Differences in Household Resource Allocation ». Etude de la mesure de vie, document de travail 79. Banque mondiale, Washington.

Ethiopie, Gouvernement de l'. 2002. « Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Addis-Abeba.

———. 2003. « Premier Rapport intérimaire annuel sur le Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Addis Ababa.

FIDA (Fonds international de développement agricole). 1992. *The State of World Rural Poverty*. New York : New York University Press.

Fluitman, F. 2001. « Working, but Not Well. Notes on the Nature and Extent of Employment Problems in Sub-Saharan Africa ». Occasional paper. Organisation internationale du Travail, Centre international de formation, Turin (Italie).

[<http://training.itcilo.it/decentwork/iews2003/presentations/Working,%20but%20not%20well.pdf>]

Fosu, A.K. 2004. « The Social Impact of Globalization: The Scope for National Policies ». Dans E. Lee and M. Vivarelli, eds., *Understanding Globalization, Employment and Poverty Reduction*. New York : Palgrave Macmillan.

———. 2005. « Inequality and the Growth-Poverty Nexus: Evidence from Sub-Saharan Africa ». Document présenté à la série de séminaires de la Division de la politique économique et sociale, 10 février. Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, Division de la politique économique et sociale, Addis-Abeba.

Gambie, Gouvernement de la. 2002. « Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Banjul.

Ghana, Gouvernement du. 2003. « Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Accra.

———. 2004. « Premier Rapport intérimaire annuel sur le Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Accra.

Glewwe, P. et J. Van Der Gaag. 1988. « Confronting Poverty in Developing Countries: Definitions, Information, and Policies ». Etude de la mesure des niveaux de vie, document de travail 48. Banque mondiale, Washington.

Grant, U., D. Hulme, K. Moore et A. Shepherd. 2004. *The Chronic Poor Report 2004–2005*. University of Manchester, Chronic Poverty Research Centre, Manchester (Royaume-Uni).

Guinée, Gouvernement de la. 2002. « Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Conakry.

Haggblade, Steven, Peter Hazell et Thomas Reardon. 2002. « Strategies for Stimulating Poverty-Alleviating Growth in the Rural Nonfarm Economy in Developing Countries ». EPTD Discussion Paper 92. Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington.

Hewitt, A. et I. Gillson. 2003. « A Review of the Trade and Poverty Content in PRSPs and Loan-Related Documents ». Overseas Development Institute, Londres.

Islam, R. 2004. « The Nexus of Economic Growth, Employment and Poverty Reduction: An Empirical Analysis ». Issues in Employment and Poverty Discussion Paper 14. Organisation internationale du Travail, Département du redressement et de la reconstruction, Genève.

Kabananukye, K., A. Kabananukye, J. Krishnamurty et D. Owomugasho. 2004. « Economic Growth, Employment, Poverty and Pro-Poor Policies in Uganda ». Discussion Paper 16. Organisation internationale du Travail, Genève.

Karingi, S., R. Lang, N. Oulmane, R. Perez, M.S. Jallab et H.B. Hammouda. 2005. « Economic and Welfare Impacts of the EU–Africa Economic Partnership Agreements ». ATPC Work in Progress 10. Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, Centre africain de la politique commerciale, Addis-Abeba.

Kenya, Gouvernement du. 2004. « Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Nairobi.

Khan, A.R. 1997. « Reversing the Decline of Output and Productive Employment in Rural Sub-Saharan Africa ». Issues in Development Discussion Paper 17. Organisation internationale du Travail, Département des politiques de développement, Genève.

Lawson, D. 2004. « The Influence of Ill Health on Chronic and Transient Poverty: Evidence from Uganda ». University of Manchester (Royaume-Uni).

Leibbrandt, M., et C. Mlatsheni. 2004. « Youth in Sub-Saharan Africa Labour Markets ». Document présenté au Forum sur le développement de l'Afrique et la réduction de la pauvreté : liens macro-microéconomiques, 13-15 octobre, Somerset West (Afrique du Sud).

Lindbeck, A. et D.J. Snower. 1989. *The Insider-Outsider Theory of Employment and Underemployment*. Cambridge, Mass.: MIT Press.

Madagascar, Gouvernement de. 2003. « Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Antananarivo.

———. 2004. « Premier Rapport intérimaire annuel sur le Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Antananarivo.

Malawi, Gouvernement du. 2002. « Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Lilongwe.

———. 2003. « Premier Rapport intérimaire annuel sur le Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Lilongwe.

Mali, Gouvernement du. 2002. « Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Bamako.

———. 2004. « Premier Rapport intérimaire annuel sur le Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Bamako.

Mauritanie, Gouvernement de la. 2000. « Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Nouakchott.

———. 2002. « Premier Rapport intérimaire annuel sur le Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Nouakchott.

———. 2003. « Deuxième Rapport intérimaire annuel sur le Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Nouakchott.

Mozambique, Gouvernement du. 2001. « Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Maputo.

———. 2003. « Premier Rapport intérimaire annuel sur le Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Maputo.

Nasir J. et. al, 2003. « Mozambique Industrial Performance and Investment Climate ».

Niger, Gouvernement du. 2002. « Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Niamey.

———. 2003. « Premier Rapport intérimaire annuel sur le Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Niamey.

OIT (Organisation internationale du Travail). 1999. *Travail décent et protection pour tous en Afrique*. Genève.

———. 2002. *Poverty Reduction Strategy Papers (PRSPs): An Assessment of the ILO's Experience*. Genève.

———. 2003. *S'affranchir de la pauvreté par le travail*. Rapport du Directeur général. Genève.

———. 2004a. *Decent Work in a Least Developed Country: A Critical Assessment of the Ethiopia PRSP*. Document de travail 42 du Département de l'intégration des politiques, Genève.

———. 2004b. *Tendances mondiales de l'emploi, 2004*. Genève.

———. 2004c. *Rapport sur l'emploi dans le monde 2004–2005*. Genève.

OIT (Organisation internationale du Travail) avec l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel), l'ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida), la CEA (Commission économique pour l'Afrique de l'ONU), la FAO (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture), le PAM (Programme alimentaire mondial), le FIDA (Fonds international de développement agricole), le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), l'UNIFEM (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme), l'OMS (Organisation mondiale de la santé), l'UIT (Union internationale des télécommunications), le FMI (Fonds monétaire international), le Bureau du Conseiller spécial des Nations Unies pour l'Afrique, le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits Etats insulaires en développement, et la Banque mondiale. 2004. « Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique ». Rapport de l'Union africaine. Genève.

OIT (Organisation internationale du Travail) et CEA (Commission économique pour l'Afrique de l'ONU). 2004. « Politiques macro-économiques favorables à l'emploi ». Rapport de position commun OIT-CEA établi pour le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, 3-9 septembre 2004, Ouagadougou.

ONU (Organisation des Nations Unies). 2004. « Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies pour le Millénaire ». New York.

ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida). 2004. *Le point sur l'épidémie de Sida*. Rapport annuel. Genève.

Osmani, S.R. 2002. « Exploring the Employment Nexus: Topics in Employment and Poverty ». Programme des Nations Unies pour le développement, New York, et Organisation internationale du Travail, Genève.

Ouganda, Gouvernement du. 2000. « Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Kampala.

———. 2001. « Premier Rapport intérimaire annuel sur le Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Kampala.

———. 2002. « Deuxième Rapport intérimaire annuel sur le Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Kampala.

———. 2003. « Troisième Rapport intérimaire annuel sur le Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Kampala.

PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). 2004. *Rapport sur le développement humain 2004: La liberté culturelle dans un monde diversifié*. New York.

Pritchett, L. et D. Filmer. 1997. « What Educational Production Functions Really Show: A Positive Theory of Education Spending ». Document de travail consacré à la recherche sur les politiques no. 1795. Banque mondiale, Washington.

Ravallion, M. 1992. « Poverty Comparisons: A Guide to Concepts and Methods ». Etude sur la mesure des niveaux de vie, document de travail 88. Banque mondiale, Washington.

———. 2001. « Growth, Inequality and Poverty: Looking Beyond Averages ». *World Development* 29(11): 1803–15.

Rwanda, Gouvernement du. 2002. « Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Kigali.

———. 2003. « Premier Rapport intérimaire annuel sur le Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Kigali.

Schiavo-Campo, S., L. de Tommaso et A. Mukherjee. 1999. « Government Employment and Pay: A Global and Regional Perspective ». Collection des documents de travail consacrés à la recherche sur les politiques no. 1771. Banque mondiale, Washington.

Schultz, T.P. 2004. « Evidence of Returns to Schooling in Africa from Household Surveys: Monitoring and Restructuring the Market for Education ». *Journal of African Economies* 13 (supplément): ii95–ii148.

Sénégal, Gouvernement du. 2002. « Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Dakar.

Smith, L. 1994. « Structural Adjustment and Welfare in Rural Africa: The Role of Resource Control in Households ». University of Wisconsin–Madison.

Tanzanie, Gouvernement de la. 2000. « Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Dar es-Salaam.

———. 2001. « Premier Rapport intérimaire annuel sur le Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Dar es-Salaam.

———. 2003. « Deuxième Rapport intérimaire annuel sur le Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Dar es-Salaam.

———. 2004. « Troisième Rapport intérimaire annuel sur le Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Dar es-Salaam.

Tchad, Gouvernement du. 2003. « Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». N'Djamena.

UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). 2002. *Rapport de suivi sur l'éducation pour tous*. Paris.

Wade, R.H. 2004. « The WTO Still Has a Long Way to Go ». *International Herald Tribune*, 2 août.

———. 2003. « What Strategies Are Viable for Developing Countries Today? The World Trade Organization and the Shrinking of the 'Development Space' ». *Review of International Political Economy* 10(4): 621–44.

Zambie, Gouvernement de la. 2002. « Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Lusaka.



La transformation structurelle: une nécessité pour mettre un terme à la pauvreté en zones rurales

Soixante-dix pour cent des Africains pauvres vivant dans les campagnes, la pauvreté en Afrique est pour l'essentiel un phénomène rural. Sa réduction exige donc un accroissement de l'emploi et du revenu dans les zones rurales, qui améliorera vraisemblablement le niveau de vie des paysans pauvres mais pourrait aussi conduire à une transformation structurelle de l'économie dans son ensemble.

La transformation structurelle est un processus par lequel la contribution relative des secteurs non agricoles à l'économie augmente à mesure que la part de l'agriculture diminue en termes relatifs. En termes absolus, toutefois, l'agriculture continue de s'accroître et de contribuer à la croissance économique globale. La progression de la productivité agricole et l'augmentation des revenus tirés de l'agriculture sont indispensables à la transformation structurelle. Des revenus agricoles accrus se traduisent par une demande dérivée de produits non agricoles, qui conduit à son tour à l'expansion des petites et moyennes entreprises dans les villages ruraux, les petites villes et les grandes zones urbaines. Pour accroître la productivité globale des facteurs, notamment la productivité du travail, dans le secteur agricole et dans les autres secteurs de l'économie, il est essentiel de mieux valoriser le capital humain et financier. La valorisation du capital humain dépend à son tour de la capacité de l'Afrique de mener à bien la nécessaire transition démographique, caractérisée par de faibles taux de mortalité et de fécondité.

Avec les taux d'accroissement démographique les plus rapides du monde, l'Afrique est le seul continent qui n'a pas encore achevé sa transition démographique, en raison surtout de taux de fécondité irrédudiblement élevés malgré des gains antérieurs dans la réduction des taux de mortalité. Le VIH/sida et la résurgence du paludisme et de la tuberculose freinent la progression de l'espérance de vie et influent sur la structure démographique des ménages africains ainsi que sur les effectifs et la qualité de la population active. Du fait de la faiblesse du capital humain, il est difficile pour l'Afrique d'accroître la productivité du travail, élément essentiel à la transformation structurelle.

L'agriculture est la principale source de revenu pour 90% de la population rurale. Elle est aussi indispensable pour assurer la sécurité alimentaire de la population urbaine. Or, en Afrique, l'agriculture ne réussit pas à nourrir une population sans cesse croissante. Quelque 200 millions d'Africains sont sous-alimentés, malgré des importations commerciales de denrées alimentaires de 15 à 20 milliards de dollars par an et une aide alimentaire d'environ 2 milliards de dollars par an (CEA 2005). Beaucoup d'Africains du secteur agricole, qui sont soit des travailleurs indépendants, soit des salariés, viennent grossir les rangs des plus démunis du monde en raison essentiellement des résultats médiocres enregistrés par l'agriculture africaine. L'agriculture africaine est aussi gravement sous-capitalisée, ce qui se

“
L'Afrique n'a pas encore achevé sa transition démographique
”

“
Les interactions sectorielles sont la clef de la transformation structurelle
”

traduit par une faible productivité totale et une faible productivité des facteurs par rapport à l'Asie et à l'Amérique latine. Croissance et renforcement de la compétitivité sont nécessaires dans l'agriculture, en particulier dans les chaînes agricoles et alimentaires intérieures (production, stockage, traitement, commercialisation), qui offrent le plus fort potentiel de consolidation des liens entre l'agriculture et le reste de l'économie.

Une stratégie de transformation des secteurs agricole et rural exige, parallèlement à une révolution verte porteuse d'un accroissement de la productivité, le développement des secteurs agro-industriel et agroalimentaire et du secteur des services. La transformation du secteur rural non agricole doit donc aller de pair avec la transformation agricole pour que soit possible la stratégie visant à accroître la productivité du travail, les salaires, le revenu et l'emploi rural. Le secteur rural non agricole non seulement a le potentiel d'augmenter les salaires agricoles en ajoutant de la valeur aux produits de l'agriculture, mais il a aussi la capacité de faire progresser les salaires directement au moyen de l'emploi, grâce à la plus forte productivité du travail par rapport au secteur agricole. De fait, les Africains vivant dans les zones rurales tirent environ 42% de leur revenu d'activités rurales non agricoles – ce qui est une part élevée si l'on tient compte du fait que seulement 10% environ de la population active rurale travaillent dans le secteur rural non agricole (Haggblade, Hazell et Reardon 2002).

Pour que l'Afrique arrive à une transformation structurelle qui stimule la croissance, crée des emplois et réduise la pauvreté, elle doit:

- Achever sa transition démographique en influant sur les comportements et en assurant le financement de programmes visant à répondre à la demande non satisfaite de contraceptifs, à accroître l'âge auquel les femmes ont leur premier enfant, à développer les possibilités d'éducation pour les petites filles et les possibilités d'emploi pour les femmes et à développer les activités de prévention, de traitement et de soins des maladies infectieuses, notamment le VIH/sida.
- Accroître la productivité agricole et améliorer les liens entre l'agriculture, le secteur industriel et les services en développant les recherches, les connaissances et les technologies appropriées, en s'attaquant aux problèmes d'accessibilité et de développement des marchés, en améliorant la gestion des actifs productifs (eau, terre) et en atténuant les effets négatifs du VIH/sida sur l'agriculture.
- Faciliter l'expansion des petites et moyennes entreprises créatrices d'emplois grâce à de solides partenariats entre le secteur privé et le secteur public, afin d'améliorer la fourniture d'infrastructures, de crédits, d'intrants, de débouchés, de formations et d'autres services.

Le présent chapitre passe en revue les possibilités qu'a l'Afrique de réaliser une transition démographique, de mener à bien une transformation agricole et de développer une économie rurale non agricole dynamique. Il examine les interactions sectorielles indispensables à une transformation structurelle des économies africaines et met en évidence la relation entre la transition démographique et la transformation structurelle. Il réfléchit ensuite au rôle de l'agriculture dans la transformation structurelle globale, soulignant les enjeux et

les possibilités d'une transformation agricole en Afrique. La contribution de l'économie rurale non agricole à la transformation structurelle de l'Afrique est ensuite présentée, avec des recommandations concernant les moyens de favoriser cette transformation.

Transformation structurelle par le biais des interactions sectorielles

La transformation structurelle est le processus par lequel les secteurs autres que l'agriculture occupent une part croissante dans l'emploi et la production de l'économie. Bien que l'économie soit, en termes relatifs, moins orientée vers l'agriculture, le secteur agricole continue de croître en termes absolus et de générer d'importants liens de croissance avec le reste de l'économie. La transformation structurelle suppose donc un transfert net de ressources de l'agriculture vers les autres secteurs de l'économie en longue période (Staatz 1998).

Les facteurs structurels et démographiques jouent un rôle important dans la transformation structurelle d'une économie, en particulier jusqu'au point où la taille de la population active agricole commence à diminuer (Gabre-Madhin et Johnston 1999). Le temps requis pour atteindre ce point d'inflexion dépend de la part initiale de l'agriculture dans la population active totale, du taux d'accroissement de la population active totale et du rythme d'accroissement de l'emploi non agricole. Si ce dernier est supérieur à celui de la population active totale, la part et le taux de croissance de la population active agricole commencent à fléchir au fil du temps. Lorsque le taux de croissance de la population active agricole devient négatif, un tournant de la transformation structurelle est atteint, ce qui implique que les pays où l'agriculture occupe au départ une part importante de la population active totale et ceux où la population active totale s'accroît rapidement mettront plus de temps à atteindre ce tournant, alors que les pays dont le rythme de croissance de l'emploi non agricole est beaucoup plus élevé que celui de la population active totale l'atteindront plus rapidement que ceux où la croissance de l'emploi non agricole est faible par rapport à celle de la population active totale.

Le tableau 4.1 illustre les positions relatives de 20 pays africains, sur la base de certains indicateurs de la transformation structurelle. Les pays sont regroupés en fonction de leur aptitude à susciter un changement démographique pouvant conduire à une transformation structurelle de l'économie. Par rapport aux autres groupes du tableau 4.1, les pays du groupe A se trouvent en phase de déclin de la fécondité dans leur transition démographique. Pour ces pays, le taux global de fécondité est tombé d'une moyenne de 5,1 naissances par femme en 1990-1995 à 4,5 en 1995-2000 et 4,0 en 2000-2005. Les pays africains du groupe B ont des taux moyens de fécondité de 5,3 naissances par femme, contre 6,3 en 1990-1995. Les pays du groupe C ont des taux de fécondité de 6,9 naissances par femme contre 7,2 en 1990-1995. Les pays qui sont plus avancés dans leur transition démographique (avec de faibles taux de fécondité) sont particulièrement performants dans la transformation de leur économie. Dans ces pays, par exemple, la part de la population active totale travaillant dans l'agriculture est plus faible, la productivité de la main-d'œuvre agricole est plus élevée et le développement de l'infrastructure est plus soutenu. Dans les pays du groupe A, 56%

“ La progression de la production agricole favorisera la croissance et la réduction de la pauvreté ”

Tableau 4.1

Indicateurs de la transformation structurelle pour certains pays africains, diverses années

	Taux global de fécondité (naissances par femme)			Pourcentage de la population active dans l'agriculture (%)			Accroissement de la population active (%)		Valeur ajoutée de l'agriculture par travailleur (dollars aux PPA 1987)		Croissance industrielle (%)	
	1990-1995	1995-2000	2000-2005	1990	2000	2010 ^a	1980-1990	1990-1997	1979-1981	1994-1996	1980-1990	1990-1997
Tous les pays	6,3	5,8	5,5	74	69	64	2,8	2,6	468	463	2,9	1,6
Groupe A	5,1	4,5	4,0	61	56	51	3,2	2,5	667	662	2,9	2,1
Botswana	4,1	3,6	3,2	46	45	42	—	—	—	—	—	—
Ghana	5,5	4,8	4,4	59	57	54	3,1	2,7	813	684	3,3	4,3
Kenya	5,4	5,0	5,0	80	75	71	3,6	2,7	268	240	3,9	2,0
Namibie	5,8	4,8	4,0	49	41	34	2,4	2,5	1,295	1,458	1,1	2,9
Zimbabwe	4,8	4,1	3,6	68	63	56	3,6	2,3	294	266	3,2	-0,8
Groupe B	6,3	5,8	5,3	71	66	59	2,9	2,7	526	523	2,3	1,0
Cameroun	5,7	5,1	4,7	70	59	47	2,4	3	861	827	5,9	-3,8
Côte d'Ivoire	6,3	5,6	5,1	60	49	38	3,1	2,3	1,527	1,354	4,4	4,2
Madagascar	6,1	5,9	5,4	78	74	70	2,5	2,8	190	178	0,9	1,1
Nigéria	6,6	6,3	5,9	43	33	25	2,6	2,8	479	684	-1,1	0,5
Rwanda	6,9	6,2	5,7	92	91	89	3,2	2,3	306	206	2,5	—
Sénégal	5,9	5,5	5,0	77	74	70	2,5	2,6	328	375	4,1	3,7
Tanzanie	6,2	5,6	5,1	84	80	76	3,2	2,8	—	—	—	—
Togo	6,2	5,8	5,4	66	60	54	2,6	2,7	404	461	1,1	2,0
Zambie	6,4	6,0	5,7	74	69	63	3,1	2,8	116	100	1,0	-2,6
Groupe C	7,2	7,1	6,9	88	86	82	2,5	2,5	216	206	3,6	2,3
Burkina Faso	7,2	6,9	6,7	92	92	92	2	2,1	155	182	3,7	1,9
Burundi	6,8	6,8	6,8	92	90	89	2,6	2,6	218	177	4,5	-8,0
Malawi	6,8	6,4	6,1	87	83	79	3	2,4	162	156	1,9	3,5
Mali	7,4	7,2	6,9	86	81	75	2,3	2,6	251	259	7,0	2,1
Niger	8,2	8,2	7,9	90	88	85	3	2,9	292	256	-1,7	1,3
Ouganda	7,1	7,1	7,1	85	80	75	2,2	2,7	—	—	6,0	1,3

— non disponible

Note: Voir le texte pour une explication des groupes.

a. Chiffres prévus.

Source: Banque mondiale 1997, 1998; Département des affaires économiques et sociales de l'ONU 2004, 2005; FAO 2005; Kirk et Pillet 1998.

en moyenne de la population active travaillaient dans l'agriculture en 2000, contre 66% pour le groupe B et 86% pour le groupe C. De même, la productivité de la main-d'œuvre agricole pour le groupe A était de 662 dollars par travailleur en 1994-1996, plus que les 523 dollars du groupe B et les 206 dollars du groupe C. En moyenne, la croissance de l'emploi dans le secteur non agricole (1,6% en 1990-1997), mesurée en utilisant la crois-

sance industrielle comme variable approchée, est restée inférieure au rythme d'accroissement de la population active totale en Afrique (2,6%).

Comme les autres régions en développement, où la majeure partie de la population commence au départ par travailler dans l'agriculture, l'Afrique parviendra vraisemblablement à assurer la croissance et à réduire la pauvreté en privilégiant la progression de la productivité agricole et l'industrialisation induite par l'agriculture. Il existe un lien étroit entre l'agriculture africaine et le reste de l'économie, avec des multiplicateurs de croissance de 1,5% à 2,7% en Afrique, contre 1,5% à 2,4% pour les pays asiatiques (Spencer 1995). Cela implique qu'une augmentation d'un dollar du revenu rural se traduirait par une augmentation de 1,50 à 1,70 dollar du revenu pour les autres secteurs, essentiellement par le biais des interactions entre l'agriculture et les autres secteurs au niveau des dépenses et de la consommation, conduisant à la croissance et à la création d'emplois dans les secteurs non agricoles. Pour chaque emploi créé suite à une augmentation de la production agricole, on dénombre deux à trois emplois nouveaux dans le secteur non agricole.

L'agriculture est le fondement le plus sûr d'une croissance durable, du fait de ses liens avec le secteur industriel et le secteur des services. En Asie, ce sont les gains de productivité dans l'agriculture qui ont dopé la croissance du secteur manufacturier. La « tragédie de la croissance » en Afrique a été attribuée dans une large mesure à l'impuissance à établir les bases d'un approvisionnement agricole intérieur productif, en contrepartie de programmes d'industrialisation rapide et de renforcement de l'agriculture dans le cadre du processus de développement. Mais se focaliser sur le seul secteur agricole ne permettra pas de susciter les gains de productivité requis pour stimuler l'emploi rural. Les enseignements tirés des premières phases de la transformation structurelle dans la province de Taiwan (Chine) et dans d'autres parties de l'Asie montrent que le secteur rural non agricole est un catalyseur de la croissance de la productivité et de la création d'emplois dans l'agriculture, en plus d'être une source essentielle d'emplois non agricoles (Gabre-Madhin et Johnston 1999).

La majorité des activités rurales non agricoles sont liées à l'agriculture, faisant partie des activités hors exploitation des ménages. Nombre d'entre elles sont réalisées au sein du ménage, mais également dans les centres villageois ruraux et dans les petites villes urbaines. Un secteur rural non agricole dynamique pourrait absorber la main-d'œuvre rurale excédentaire, réduire le sous-emploi dans l'agriculture et ralentir les migrations. Le secteur rural non agricole joue un rôle déterminant dans la fourniture d'emplois et de revenus hors de l'agriculture, ajoutant de la valeur aux produits agricoles destinés aux marchés locaux et extérieurs, en augmentant de ce fait la productivité agricole, et fournissant des biens et des services pour répondre à la demande de matériels agricoles et de produits non agricoles pour la consommation locale, qui s'accroît à mesure que le revenu rural augmente (Majid 2004). Le secteur est donc une source de multiplicateurs pour l'amélioration de l'emploi et du bien-être dans les zones rurales. Le secteur rural non agricole et le secteur agricole sont considérés comme complémentaires pour favoriser la croissance économique globale et la création d'emplois – c'est-à-dire qu'un secteur agricole productif et diversifié soutiendra la croissance sectorielle des services et des activités industrielles rurales, et inversement.

Nombre de chercheurs (Hayami et Ruttan 1985; Ndulu et van de Walle 1996; Platteau et Hayami 1998) soulignent l'impuissance de l'Afrique et de ses partenaires en matière de

“ Le secteur rural non agricole dynamique pourrait absorber la main-d'œuvre ”

développement à reconnaître et à adopter des stratégies tenant compte de la complémentarité entre le développement agricole et le développement industriel. Si la théorie économique et l'expérience d'autres parties du monde mettent en évidence l'importance d'une industrialisation induite par l'agriculture et d'une transformation structurelle de l'économie globale (Johnston et Mellor 1961), nombre de stratégies ont mis en avant l'industrialisation et négligé l'agriculture. D'autres stratégies ont prôné des approches sectorielles du développement, avec des politiques et des résultats contradictoires. En outre, beaucoup de stratégies de développement mises en œuvre en Afrique ne prévoyaient pas de mesures pour freiner l'incidence de l'accroissement rapide et prolongé de la population active et faire face aux effets du VIH/sida sur le processus de transformation structurelle.

L'incidence du VIH/sida sur les interactions sectorielles

Compte tenu de l'incidence négative de plus en plus évidente du VIH/sida sur les ménages, les communautés et les économies en Afrique, il apparaît que certaines des hypothèses fondamentales des modèles de transformation structurelle pourraient ne plus s'appliquer face à l'épidémie de VIH/sida. Par exemple, la transformation structurelle implique qu'au fil du temps une main-d'œuvre abondante sortira de l'agriculture à mesure que la croissance du secteur rural non agricole est alimentée par l'augmentation de la demande de biens et de services non agricoles induite par la hausse des revenus dans l'agriculture. Le fléchissement attendu de la croissance de la population active sous l'effet du VIH/sida influera toutefois sur la taille de la population active, la structure des migrations, le coût de la main-d'œuvre et la compétitivité des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, comme l'agriculture. Outre son effet sur la quantité de travail, le VIH/sida a une incidence sur le stock de capital humain, la disponibilité de capital financier et social ainsi que l'aptitude à utiliser la terre et d'autres ressources naturelles de façon efficiente pour une transformation structurelle des économies africaines.

La forte prévalence du VIH/sida dans les campagnes africaines constitue un choc pour l'économie rurale en contraignant une grande partie de la population active à cesser de travailler pour cause de maladie, de décès et de soins à donner aux malades. La réponse sectorielle aux pénuries de main-d'œuvre dans le secteur agricole, par exemple, dépend du nombre de personnes qui sont sous-employées dans le secteur informel des zones rurales comme urbaines. Si suffisamment de personnes sont sous-employées dans le secteur informel, une diminution de la population active agricole se traduira par une migration inverse de la main-d'œuvre non agricole du secteur informel vers l'agriculture à mesure que les salaires agricoles augmentent du fait des pénuries de main-d'œuvre dans le secteur (Bryceson et Potts 2005). Des données concernant la Zambie confirment l'idée selon laquelle les pénuries de main-d'œuvre agricole induiront une migration de la main-d'œuvre du secteur informel urbain vers l'agriculture. Mais il est difficile de généraliser ce résultat aux autres parties de l'Afrique. En outre, on ne peut pas dire avec précision si à mesure que la maladie progresse la demande de main-d'œuvre agricole dépassera l'offre de main-d'œuvre sous employée dans le secteur formel. Dans la mesure où les Africains plus instruits ont été les plus durement touchés durant les premières années du VIH/sida, plusieurs chercheurs (Ainsworth et Semali 1998; Kirunga et Ntozi 1997) suggèrent que la perte de main-d'œuvre pourrait être prononcée dans le secteur formel et dans les emplois plus

qualifiés du secteur agricole et du secteur rural non agricole. En effet, il n'est pas toujours possible de remplacer les travailleurs qualifiés morts du sida par des travailleurs du secteur informel ou de l'agriculture.

Ces enseignements concernant l'importance du renforcement des interactions sectorielles pour une transformation structurelle propre à créer des emplois et à réduire la pauvreté impliquent que l'Afrique doit mettre en place des stratégies pour achever sa transition démographique, transformer l'agriculture en augmentant la productivité agricole et en développant les débouchés agricoles et accroître la croissance et l'emploi dans les secteurs non agricoles. En outre, elle doit s'attaquer sérieusement à la pandémie de VIH/sida, car celle-ci déterminera la mesure dans laquelle le continent peut réaliser une transition démographique, transformer son agriculture et mener une transformation structurelle globale.

La transition démographique: une condition indispensable à la transformation structurelle de l'Afrique

La transition démographique est le passage à des faibles taux de mortalité et de fécondité grâce à la modernisation globale de l'économie découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation, de l'éducation et de l'autonomisation des femmes (CEA 2001). Ces évolutions conduisent à leur tour à des progrès dans le domaine de l'hygiène, des médicaments et des soins de santé de manière générale, permettant une baisse des taux de mortalité, en particulier des taux de mortalité infantile. À mesure que les taux de mortalité infantile diminuent, le désir d'enfant chez les parents s'amenuise, ce qui suscite une baisse globale des taux de fécondité. De nombreux chercheurs ont défini les différentes étapes de la transition démographique (Blacker 1947; Thompson 1948; Zamoun et Tabutin 1994). D'après Zamoun et Tabutin (1994), ces étapes sont notamment les suivantes:

“ La réduction de la mortalité est une condition préalable indispensable à la baisse de la fécondité ”

- Phase de prétransition, avec des taux de naissance et de mortalité fluctuants et une légère croissance de la population.
- Début d'une diminution régulière de la mortalité, alors que les taux de natalité restent élevés, ce qui se traduit par un fort accroissement démographique naturel.
- Période de réduction rapide des taux de natalité, qui reste toutefois inférieure à la baisse de la mortalité, l'accroissement démographique commençant de se ralentir.
- Phase post-transition, avec des taux de mortalité et de natalité stabilisés à des niveaux aussi faibles que 10 pour 1 000 et des taux de natalité restant plus élevés que les taux de mortalité, conduisant à un lent accroissement démographique.

La théorie de la transition démographique a été critiquée, mais on s'accorde à reconnaître que la réduction de la mortalité est une condition préalable indispensable à la baisse de la fécondité. L'Afrique est le seul continent où la transition démographique n'est pas encore achevée. Les taux de mortalité et de fécondité n'ont pu être ramenés à des niveaux propices

à la transformation structurelle de l'économie, c'est-à-dire des niveaux semblables à ceux de l'Europe et de l'Amérique du Nord avant qu'elles n'aient réalisé leur transformation structurelle ou bien, plus récemment, semblables à ceux de l'Asie, de l'Amérique latine et des Caraïbes (Birdsall et Londono 1998; Gabre-Madhin et Johnston 1999). En Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Asie, les taux de fécondité globaux ont diminué de 25% environ, pour tomber de 3,4 naissances par femme en 1985-1990 à 2,5-2,6 en 2000-2005 (tableau 4.2). Au cours de la même période, la fécondité globale en Afrique s'est ralentie de 19%, tombant de 6,1 naissances par femme à 4,9. Le taux global de fécondité devrait rester relativement élevé en Afrique, avec des répercussions pour la population totale et les taux d'accroissement de la population active. Les différences infrarégionales des taux de fécondité se caractérisent par des taux irréductiblement élevés en Afrique de l'Est, en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, et des taux plus proches de ceux de l'Amérique latine et de l'Asie pour l'Afrique du Nord et l'Afrique australe.

“ De forts taux d'accroissement démographique rendent difficile la transformation structurelle ”

Tableau 4.2
Taux global de fécondité, 1985–2015 (nombre de naissances par femme)

Région	1985–1990	1990–1995	1995–2000	2000–2005	2005–2010 ^a	2010–2015 ^a
Amérique latine et Caraïbes	3,39	3,01	2,72	2,53	2,36	2,23
Asie	3,40	2,98	2,72	2,55	2,42	2,30
Afrique	6,08	5,63	5,22	4,91	4,57	4,19
Afrique de l'Est	6,69	6,32	5,98	5,61	5,20	4,76
Afrique centrale	6,58	6,51	6,38	6,28	5,98	5,55
Afrique du Nord	4,95	4,12	3,52	3,21	2,95	2,67
Afrique australe	4,05	3,59	3,10	2,79	2,54	2,35
Afrique de l'Ouest	6,75	6,38	5,97	5,56	5,09	4,58

a. Prévisions.

Source: ONU 2004.

Du fait du niveau élevé des taux de fécondité, l'offre de main-d'œuvre est abondante en Afrique. Ainsi, la population d'âge actif est passée d'environ 281 millions en 1985 à 375 millions en 1995, représentant un taux d'accroissement de 3%, soit plus que le taux d'accroissement démographique annuel pour la même période. En 2005, la population d'âge actif en Afrique a doublé par rapport aux niveaux de 1985, passant à 489 millions de personnes. D'ici à 2015, elle devrait atteindre 616 millions de personnes (ONU 2004), ce qui accroîtra sensiblement l'offre de main-d'œuvre et nécessitera une progression équivalente des possibilités d'emploi.

Outre ses effets sur la quantité de main-d'œuvre fournie, la transition démographique influe sur la qualité de la population active, ainsi que sur sa répartition par âge et sur la charge de dépendance. Le pourcentage élevé de jeunes et la mauvaise qualité des soins de santé en Afrique ont des effets conjugués sur la population active et le capital humain. Le taux de dépendance, qui mesure le rapport des jeunes et des personnes âgées dépendantes à la population d'âge actif, est très élevé en Afrique, ce qui limite les possibilités d'emploi.

Caractérisées par des taux élevés de fécondité, de forts taux d'accroissement démographique et un faible niveau de capital humain, ces tendances démographiques rendent difficile la transformation structurelle nécessaire. Plusieurs facteurs socioéconomiques et culturels ont contribué à des taux de fécondité irrédudiblement élevés en Afrique, notamment le bas niveau d'instruction des jeunes filles et l'absence de possibilités d'emploi pour les femmes, l'accès insuffisant aux contraceptifs, un accès médiocre aux soins de santé et à l'éducation (qui fait obstacle à la valorisation du capital humain et des qualifications) et l'incidence négative du VIH/sida et de la résurgence du paludisme et de la tuberculose sur l'espérance de vie et sur les effectifs et la qualité de la population active.

L'incidence du VIH/sida sur la transition démographique

L'incidence négative du VIH/sida sur les effectifs et la qualité de la population active doit être bien comprise et intégrée dans le processus de transformation structurelle en Afrique. Ce phénomène est particulièrement important dans la plupart des pays d'Afrique australe, où l'on trouve les taux de prévalence du VIH/sida les plus élevés du continent et du monde (tableau 4.3).

Les estimations récentes du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA 2004) montrent que tous les pays où le taux de prévalence chez les adultes (15 à 49 ans) est de 20% ou plus se situent en Afrique australe. Ces taux de prévalence élevés affectent la quantité et la qualité de la main-d'œuvre. L'Organisation des Nations Unies (ONU 2004) constate que la population d'âge actif en Afrique australe est passée d'environ 21 millions de personnes en 1985 à 28 millions en 1995 et à 33 millions en

Tableau 4.3

Prévalence du VIH/sida chez les adultes de 15 à 49 ans, 2003 (%)

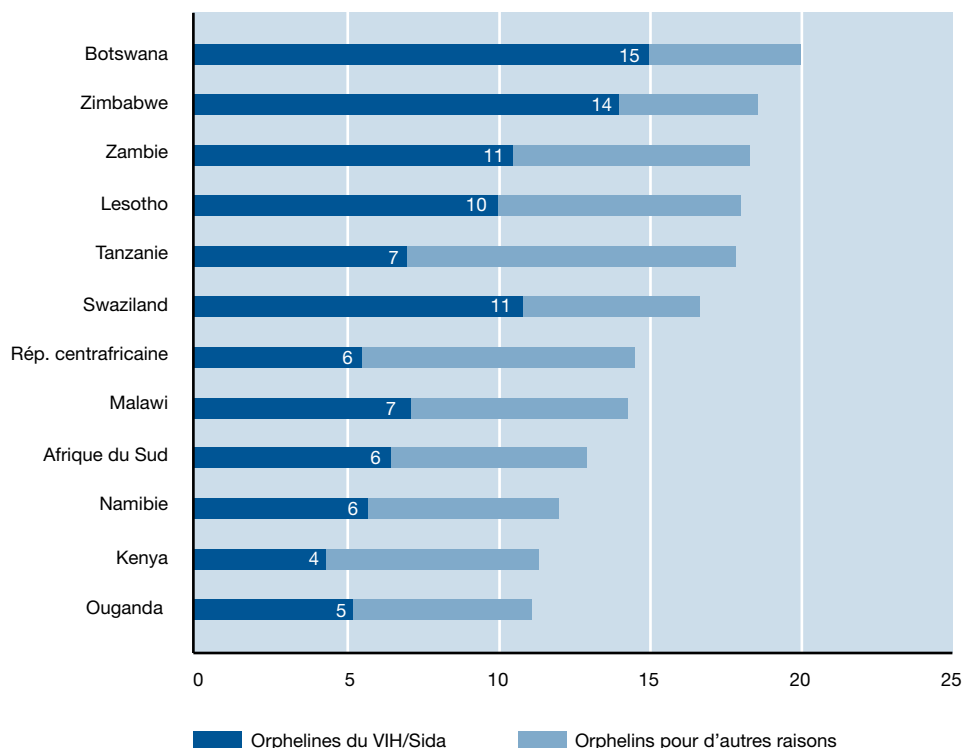
Rang	Pays	Taux de prévalence
1	Swaziland	38,8
2	Botswana	37,3
3	Lesotho	28,9
4	Zimbabwe	24,6
5	Afrique du Sud	21,5
6	Namibie	21,3
7	Zambie	16,5
8	Malawi	14,2
9	Rép. centrafricaine	13,5
10	Mozambique	12,2
11	Tanzanie	8,8
12	Gabon	8,1
	Afrique subsaharienne	7,5
	Total mondial	1,1

Source: ONUSIDA 2004.

“ En 2005, 270 millions d’Africains étaient employés dans le secteur agricole ”

2005, soit une progression relativement lente en raison essentiellement des décès dus au sida. De fait, pour cinq pays d’Afrique australe (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Mozambique et Swaziland), les taux d’accroissement démographique devraient être négatifs. Pour six autres, ayant des taux de prévalence du VIH/sida supérieurs à 20%, la structure par âge prévue du fait du VIH/sida aura de graves répercussions sur de nombreux aspects du développement dans la région. Les décès d’adultes dus au sida augmentent aussi le nombre d’orphelins en Afrique (figure 4.1). L’Afrique australe compte la plus forte proportion d’enfants orphelins, avec en tête le Botswana (20%), le Zimbabwe (19%), la Zambie (18%) et le Lesotho (18%). Les orphelins du sida entrent pour près de 75% dans le nombre total d’orphelins que compte la sous-région. Le fardeau financier supplémentaire que représente la prise en charge des orphelins et la non transmission des compétences et des connaissances entre les générations du fait du décès des adultes compromettent l’aptitude des ménages, des communautés et des gouvernements à exercer un emploi productif générateur de revenus, réaliser la transformation structurelle et réduire la pauvreté.

Figure 4.1
Incidence du VIH/sida sur le nombre d’orphelins en Afrique, 2003 (% des enfants orphelins)



Source: ONUSIDA 2004.

Transformation agricole, emploi rural et réduction de la pauvreté

Bien que le pourcentage des habitants des zones rurales s'inscrive sur une tendance à la baisse en Afrique, la plupart des Africains continuent de résider dans les campagnes où le secteur agricole est le principal employeur. De fait, en 2005, quelque 270 millions d'Africains étaient employés dans le secteur agricole, mais comptaient toujours parmi les travailleurs les plus pauvres du monde, en raison essentiellement de l'impuissance de l'Afrique à passer d'un système agricole à faible productivité à un système de production moderne, étroitement relié aux autres secteurs de l'économie et en mesure d'offrir d'intéressantes possibilités d'emploi.

Les problèmes de l'agriculture africaine

L'agriculture africaine se caractérise par des systèmes de production agricole de subsistance faisant appel à peu de connaissances, des marchés des intrants et des produits incomplets et mal intégrés aux niveaux national, infrarégional et régional et un investissement privé peu important dans les systèmes d'exploitation agricole et les chaînes de commercialisation. Sous l'effet conjugué de ces différents facteurs, la productivité agricole stagne ou fléchit, les liens en amont et en aval entre l'agriculture et les autres secteurs sont peu développés, la compétitivité est érodée sur les marchés mondiaux, l'insécurité alimentaire s'accroît et les ressources naturelles et l'environnement se dégradent. La redynamisation et la transformation de l'agriculture africaine, nécessaires pour assurer des emplois décents et réduire la pauvreté en zones rurales, exigeront de l'Afrique qu'elle inverse plusieurs tendances défavorables et remédie à différents problèmes:

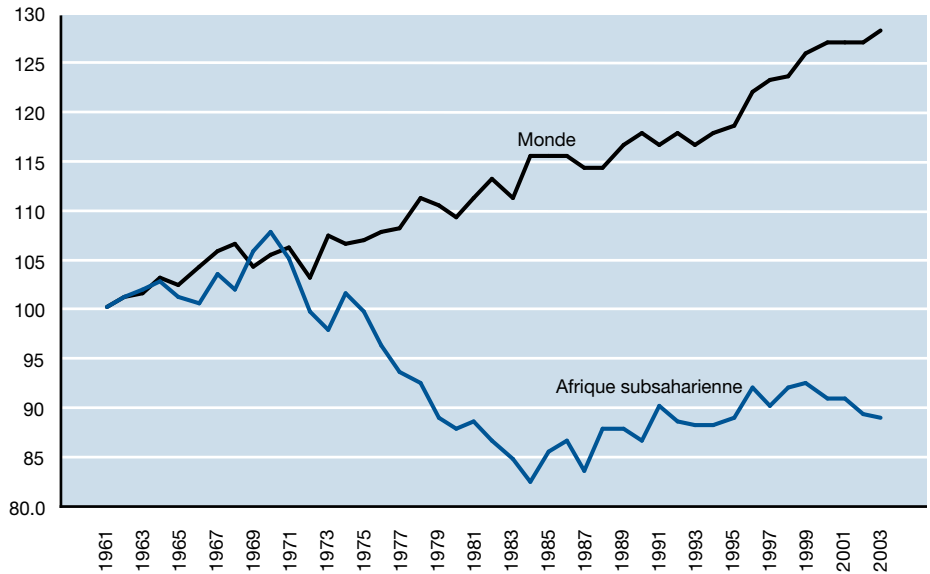
- Faiblesse de la productivité agricole et insuffisance du soutien à la recherche et à la vulgarisation agricoles.
- Médiocrité de la gestion des ressources en eau et infrastructure d'irrigation peu développée.
- Dégradation des sols.
- Déficience de l'infrastructure des marchés.

“
Une Révolution verte
en Afrique améliorera
les rendements des
pratiques agricoles
”

Faiblesse de la productivité agricole et insuffisance du soutien à la recherche et à la vulgarisation. La productivité agricole en Afrique ne représente que 42% de celle de l'Asie et 50% de celle de l'Amérique latine (Wolgin 2001). De même, c'est en Afrique que la productivité des facteurs dans l'agriculture est la plus faible, avec une productivité du travail qui ne représente que 57% environ de celle de l'Asie et de l'Amérique latine. La production agricole réelle par travailleur a stagné à 375 dollars ces dix dernières années, soit une diminution de 10% par rapport au niveau de 424 dollars en 1980. En outre, la part des terres arables et cultivées et la part des terres arables irriguées sont les plus faibles en Afrique. Si les autres parties du monde ont accru leur production agricole par habitant, l'Afrique subsaharienne voit la sienne diminuer (figure 4.2).

Figure 4.2

Production agricole par habitant, 1961–2003 (Indice 1961 = 100)



Source: FAO 2005.

La faible productivité de l'Afrique est un indicateur de l'ampleur des pertes pouvant découler de l'utilisation inefficace des ressources agricoles. Elle témoigne aussi du potentiel dont dispose le secteur agricole pour tirer parti des innovations technologiques propices à la productivité et à même de doper la production nationale et le pouvoir d'achat requises, afin d'inverser le faible niveau actuel de la productivité dans l'agriculture et de susciter une progression sensible du PIB et de l'emploi au niveau global.

“ La plupart des pays d'Afrique subsaharienne dépendent de l'agriculture pluviale ”

Cependant, contrairement à ce qui est le cas dans les autres parties du monde, l'agriculture africaine ne s'est pas encore engagée durablement sur la voie d'une révolution verte. Pour accroître sa productivité et sa compétitivité, il est impératif de réduire sensiblement les coûts unitaires de production et de distribution en augmentant la productivité agricole. Le problème, toutefois, est que le stock cumulé de technologies améliorées utilisables dans les pays africains est limité. Nombre d'agriculteurs africains utilisent encore des techniques agricoles à faible rendement, qui contribuent non seulement au bas niveau de la production mais aussi à la productivité limitée du travail et souvent à la dégradation de l'environnement.

Des investissements publics dans la recherche et dans la génération et la diffusion de technologies sont nécessaires pour encourager une large adoption des technologies disponibles. En outre, les capacités locales de développement, d'adaptation et de diffusion des types de technologies dont ont besoin les producteurs à faible revenu pour soutenir efficacement la concurrence sur les marchés nationaux, régionaux et mondiaux doivent être renforcées. Malheureusement, le financement de la recherche agricole par les pouvoirs publics et par les

donateurs s'est effrité ces dernières années, diminuant la capacité des institutions publiques de recherche. Les déficits engendrés par la réduction du financement n'ont pas été comblés par le secteur privé en raison des longs délais nécessaires pour la mise au point des technologies. L'expérience indique que 8 à 10 ans sont requis pour mettre au point et améliorer une variété de culture jusqu'à sa diffusion et que 15 à 20 ans s'écoulent entre le moment où une technologie est introduite et celui où elle a un large impact au niveau des récoltes des agriculteurs. Etant donné que le secteur privé ne jouera vraisemblablement pas un rôle important dans ce domaine, les gouvernements africains doivent continuer à fournir un soutien financier et à préserver le capital humain dans les systèmes nationaux de recherche.

Médiocrité de la gestion des ressources en eau et infrastructure d'irrigation peu développée. Un enseignement majeur tiré de la révolution verte en Asie est qu'il est indispensable de compléter par des infrastructures d'irrigation l'introduction de variétés de semences hybrides et l'utilisation d'engrais pour parvenir à des améliorations durables de la productivité agricole. Pour que l'Afrique puisse faire aussi bien que l'Asie, il faut donc qu'elle ait la capacité de maîtriser de façon durable ses ressources en eau pour la production agricole.

La dépendance de l'Afrique à l'égard de l'agriculture pluviale rend les agriculteurs vulnérables face à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire car la quantité d'eau disponible pour la production de denrées alimentaires et de produits agricoles varie. Les sécheresses récurrentes détruisent fréquemment les récoltes, le bétail et les cultures marchandes. Dans ces conditions, il sera difficile de beaucoup progresser vers le développement durable tant que l'Afrique n'aura pas atteint un niveau minimum de développement et de gestion des ressources en eau pour assurer la production de denrées alimentaires et de produits agricoles. Malgré leur abondance à l'échelle régionale, seuls 3,8% environ des ressources en eau de surface et souterraines de l'Afrique sont maîtrisées ou utilisées pour répondre aux principaux besoins: agriculture, alimentation en eau des communautés et activité industrielle (FAO 1995). L'agriculture utilise 88% du total des retraits d'eau mais seulement 6% du total des terres cultivées sont irriguées en Afrique, contre 33% en Asie. Les problèmes faisant obstacle au développement de l'irrigation sont notamment les contraintes financières et l'insuffisance de dispositifs institutionnels adéquats aux niveaux national et régional, qui sont indispensables pour améliorer la performance dans le secteur de l'eau. Il est donc urgent de mettre en œuvre des réformes en s'appuyant sur des efforts de coopération et de partenariat entre les pays et sous-régions du continent, le bassin versant servant d'unité de base pour la gestion des ressources.

Gestion déficiente des terres et dégradation des sols. L'amélioration de la gestion des terres pour la production agricole et le développement rural global exige une plus grande sécurité d'occupation et une meilleure distribution des terres en Afrique. La Commission économique pour l'Afrique de l'ONU (CEA 2004) a constaté que la contribution des terres à la croissance économique dépend de la sécurité des droits de propriété, qui favorise la réalisation d'investissements dans le secteur agricole et les ressources naturelles, contribuant ainsi à une productivité agricole accrue et durable et à la maîtrise des ressources naturelles. Dans de nombreuses parties de l'Afrique, les formes d'occupation n'assurent pas une sécurité suffisante pour encourager et soutenir l'investissement privé et faciliter la mobilité des ressources nécessaire à une production agricole efficiente. Outre les problèmes de sécurité d'occupation, il faut se préoccuper de la distribution très inégale des terres ainsi que des conflits sociaux de plus en plus nombreux associés à la déficience des droits dans ce domaine.

“ Le VIH/sida aggrave le manque de liquidités dans les familles touchées ”

L'accès à la terre et la sécurité des droits d'occupation revêtent donc une importance centrale dans les efforts et les stratégies engagés pour susciter la transformation agricole.

La dégradation des sols, l'une des menaces les plus graves pesant sur la durabilité des systèmes agricoles en Afrique, est due à la fois à la fragilité des conditions physiques et à une mauvaise gestion des sols. Selon les estimations, l'Afrique représente 27,4% de la superficie mondiale des sols dégradés et quelque 500 millions d'hectares y sont soumis à une dégradation modérée à grave (PNUE 2000; WRI, UICN et PNUE 1992). De fait, environ 65% des terres cultivées totales et 30% des pâturages du continent sont affectés par la dégradation, avec une diminution correspondante des rendements agricoles.

Déficience de l'infrastructure des marchés et faiblesse de l'accès aux marchés. L'accès aux marchés complète l'innovation technologique pour catalyser la croissance agricole et rurale. Malheureusement, le marché alimentaire et agricole de l'Afrique se caractérise par une fragmentation extrême le long des frontières infrarégionales, nationales et même infranationales, ce qui conduit à des marchés segmentés de taille sous-optimale. Les marchés africains ne sont pas en mesure d'assurer une rentabilité optimale à l'investissement privé aux différentes phases des chaînes modernes de produits. Paradoxalement, si ces marchés nationaux et infrarégionaux fragmentés sont proches les uns des autres, ils sont désormais ouverts de plus en plus aux échanges avec l'extérieur de la région (voir le chapitre 6). Ainsi, l'écart entre la production intérieure nationale et infrarégionale et la demande régionale croissante tend à être comblé par des importations venant de pays non africains. Parallèlement, les systèmes alimentaires et agricoles nationaux fragmentés des pays africains destinent leur production à des exportations en direction essentiellement des marchés internationaux en dehors de la région. Pour aggraver encore les choses, les aides agricoles et les mesures de soutien des principaux partenaires commerciaux de l'Afrique encouragent généralement les importations du continent et freinent ses exportations. Ainsi, avec des dépenses annuelles au titre des importations agricoles de 15 à 20 milliards de dollars, l'un des enjeux les plus importants auquel est confrontée l'Afrique, pour ce qui est de l'accès aux marchés, consiste à assurer le plein accès des systèmes alimentaire et agricole intérieurs au marché régional (intra-africain).

“
Les droits fonciers
peuvent encourager
des pratiques
durables de gestion
des terres
”

Incidence négative du VIH/sida sur le capital, la terre et la production agricole. Le VIH/sida aggrave le manque de liquidités en raison des dépenses au titre de la maladie et des obsèques et des réductions du revenu salarial des membres de la famille qui prennent soin des malades. Les données disponibles amènent à penser que les familles touchées vendent des actifs productifs (petits animaux, matériel agricole, bétail, terres) pour faire face à ces dépenses (Yamano et Jayne 2004). Cette réduction du capital de production pourrait limiter la capacité des petits exploitants de produire des excédents commercialisables dans le cadre de leurs activités agricoles. En outre, la vente d'actifs par les ménages pauvres à des ménages plus fortunés pourrait conduire à la concentration de la richesse et à une accentuation des inégalités dans les campagnes au fil du temps. Les femmes sont particulièrement affectées par le VIH/sida, car elles sont les premières sollicitées pour donner des soins et elles ont de ce fait moins de temps à consacrer à des activités leur procurant un revenu lorsque des membres de la famille tombent malades (Opiyo 2001).

A mesure que les ménages touchés perdent des membres détenant des droits de propriété et d'utilisation des terres, les différends relatifs à l'usage et à la transmission du patrimoine

foncier pourraient se multiplier (Barnett et Blaikie 1992). Les ménages pauvres et ceux dirigés par des femmes pourraient être particulièrement défavorisés par la perte des droits fonciers. Alors que les ménages qui ne sont plus en mesure d'utiliser leurs terres préféreraient souvent les louer, nombre d'entre eux, en particulier les veuves, sont réticents à le faire par crainte de finir par perdre leur bien. Les politiques actuelles n'assurent pas une sécurité d'occupation suffisante des terres agricoles pour les ménages vulnérables, en particulier ceux dirigés par des femmes, et ne protègent pas non plus les propriétaires de terres qui souhaitent les donner en location. La perte cumulée de droits fonciers pourrait conduire à une concentration des terres entre les mains des groupes les plus fortunés et accroître par conséquent l'inégalité de revenu dans nombre de pays (Lehutsu-Phooko et Naidoo 2002). L'impossibilité pour les ménages de préserver des actifs productifs pourrait peser sur la productivité et la production agricole, compromettant les efforts de l'Afrique sur la voie de la transformation structurelle.

L'incidence des décès dus au VIH/sida sur la production agricole dépend de l'âge, du sexe et de la situation de la victime. Le décès du chef de ménage dans un ménage pauvre a des effets négatifs sur la production du fait de la perte du revenu extra-agricole, de la diminution de la superficie cultivée, de la réduction de la main-d'œuvre disponible pour le débroussaillage et du recours moindre aux autres intrants en raison du manque de ressources financières. Les données relatives au Kenya font apparaître des pertes pouvant s'élever jusqu'à 68% de la production lorsque le chef du ménage masculin disparaît (Yamano et Jayne 2004). D'autres études mettent en évidence l'incidence négative sur le secteur commercial de la hausse des coûts et de la diminution des profits liées au VIH/sida (Rugalema 1999; Fox et autres 2003). Dans la mesure où, comme certaines données le suggèrent, le VIH/sida pourrait inciter les agriculteurs à passer de la production de cultures nécessitant beaucoup d'intrants (comme le maïs) à des cultures nécessitant peu d'intrants (comme le manioc ou la patate douce), la pandémie peut avoir une incidence profonde sur la transformation agricole, qui exige une augmentation de la part de la production agricole commercialisable à haute valeur.

“
Le NEPAD a pour but
de revitaliser aussi
l'agriculture
”

Possibilités de modernisation de l'agriculture africaine

L'Afrique doit tirer parti des possibilités existantes et nouvelles pour promouvoir le développement agricole et réussir ainsi la transformation structurelle du continent. Les tendances positives dans le sens de la démocratisation, de la décentralisation et de l'amélioration de la gouvernance permettent d'espérer une plus grande participation des parties prenantes, jusque-là exclues, à la prise de décisions et à la mise en œuvre des politiques et des programmes du secteur public. Les politiques macro-économiques et sectorielles en Afrique connaissent également une évolution positive, renforçant les incitations en faveur du développement d'initiatives du secteur privé (voir le chapitre 7).

Les réformes foncières réalisées récemment en Afrique montrent qu'un grand nombre de gouvernements se rendent compte de l'importance de l'accès à la terre et de la sécurité d'occupation. Le consensus général entourant ces initiatives est que les droits fonciers, aussi bien individuels que collectifs, peuvent encourager des pratiques durables de gestion des terres et une plus forte productivité agricole. Les nouveaux régimes issus des réformes foncières en

Afrique reconnaissent donc la propriété foncière aussi bien en vertu de systèmes coutumiers que de systèmes établis par la loi. Certains pays africains accompagnent les modifications de la politique foncière de réformes de l'administration et de la réglementation des terres,

Tableau 4.4

Remédier aux problèmes fonciers par des réformes des politiques et des institutions

Problème foncier	Exemple de mesure correctrice
Sécurité d'occupation	<ul style="list-style-type: none"> Le plan de la Côte d'Ivoire relatif aux terres rurales vise à identifier et à cartographier tous les droits existants afin de leur accorder un statut juridique (Delville 1999). L'ordonnance sur les terres adoptée par le Cameroun en 1974 revenait sur la reconnaissance légale des droits d'occupation coutumiers et communaux et faisait de la détention de titres en bonne et due forme le seul moyen d'accéder à la propriété privée (Hobbs 1996). La Constitution de l'Ouganda de 1995 transfère les titres directement de l'Etat aux propriétaires fonciers.
Gestion des conflits	<ul style="list-style-type: none"> Le code rural du Niger de 1986 vise à résoudre les conflits relatifs à la propriété foncière (Lund 1993).
Décentralisation de l'administration des terres	<ul style="list-style-type: none"> Des conseils fonciers ont été établis au Botswana (et désormais aussi en Namibie et en Ouganda), des conseils ruraux au Sénégal, des commissions foncières au Niger, des trusts communautaires et des associations de la propriété communale en Afrique du Sud et des comités fonciers dans les zones rurales du Lesotho. La participation du public à la prise de décisions par le biais des institutions locales a été améliorée. Les réglementations foncières de 1998 au Lesotho exigent des comités fonciers qu'ils suppriment une attribution lorsque le bénéficiaire refuse d'adopter des mesures de conservation des sols.
Gestion durable des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> La politique nationale du Mozambique sur les ressources foncières, de 1995, cherche à favoriser une utilisation écologiquement rationnelle des ressources naturelles. Le Livre blanc sur la réforme foncière de l'Afrique du Sud fait apparaître que la durabilité de la production et de l'environnement sont des éléments essentiels du processus de réforme foncière. Le regroupement des terres au Kenya contribue à limiter la fragmentation et à rétablir l'efficacité de la production. Des réglementations sur la taille maximum des exploitations ont été introduites au Zimbabwe.
Développement de l'utilisation des terres et productivité agricole	<ul style="list-style-type: none"> Des propositions sur la fiscalité foncière ont été formulées dans le cadre de la politique foncière de la Namibie. Au Kenya, le plan Swynnerton a soutenu l'agriculture africaine grâce à des programmes de recherche agricole, des systèmes de crédit, le transfert de nouvelles technologies et l'introduction de cultures de valeur et d'un nouvel ensemble d'institutions. L'industrialisation induite par le développement agricole en Ethiopie a pour objectif d'accroître la productivité des petits exploitants en distribuant des engrais et des semences améliorées, en établissant des systèmes de crédit et en fournissant des services de soutien.

“ Partout l'Afrique essaye de remédier aux problèmes fonciers ”

Problème foncier	Exemple de mesure correctrice
Redistribution équitable afin de réduire le nombre de personnes sans terre	<ul style="list-style-type: none"> • Les politiques de réforme foncière à caractère distributif visent à attribuer davantage de terres aux Noirs sans terre du Malawi, de la Namibie, de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe. • La loi foncière de 1998 du Mozambique reconnaît le droit à la terre résultant de l'occupation par les familles rurales, sur la base d'un témoignage oral.
Développement d'un système d'information foncière	<ul style="list-style-type: none"> • Les réformes de l'occupation au Kenya visaient à établir et à actualiser un registre pouvant être utilisé pour suivre les cessions de terres et leur distribution et servir de base à l'introduction d'impôts sur la propriété.

essentiellement dans le cadre de réformes plus larges issues des tendances récentes à la démocratisation et à la décentralisation (tableau 4.4).

Au niveau régional, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a ouvert plusieurs opportunités aux économies africaines, notamment dans le secteur agricole. Le Programme détaillé de développement agricole pour l'Afrique du NEPAD souligne l'importance du secteur agricole pour le développement du continent et met en évidence les domaines où l'agriculture devrait faire l'objet d'une attention immédiate, du point de vue

Encadré 4.1

Programme détaillé de développement agricole pour l'Afrique

Le Programme détaillé de développement agricole pour l'Afrique est une initiative du NEPAD qui doit servir de cadre pour redynamiser l'agriculture et le développement rural et assurer la sécurité alimentaire en Afrique. Les objectifs fixés pour le Programme à l'horizon 2015 sont les suivants : l'Afrique devra avoir atteint un taux annuel moyen de croissance de 6 % de son secteur agricole, avoir développé des marchés agricoles dynamiques aux niveaux national et régional, être devenue un exportateur net de produits agricoles en améliorant l'accès aux marchés et en intégrant les agriculteurs dans l'économie de marché, être parvenue à une répartition plus équitable du revenu, être davantage impliquée dans le développement de la science et de la technologie agricoles et utiliser de meilleures techniques de gestion des ressources naturelles.

Les initiatives du Programme s'articulent autour des quatre priorités du NEPAD dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, à savoir étendre la superficie bénéficiant de systèmes durables de gestion foncière et de systèmes fiables de maîtrise des ressources en eau; améliorer l'infrastructure rurale et les capacités commerciales connexes afin de favoriser l'accès aux marchés; accroître l'approvisionnement alimentaire, réduire la famine et améliorer la réaction aux crises d'urgence alimentaire; et améliorer la recherche agricole et la diffusion et l'adoption de technologies.

Les quatre piliers du Programme détaillé de développement agricole pour l'Afrique et les activités et initiatives correspondantes sont notamment les suivants:

- Étendre la superficie bénéficiant de systèmes durables de gestion foncière et de systèmes fiables de maîtrise des ressources en eau (programme de gestion des terres et initiatives d'irrigation et de gestion de l'eau).

“ L’emploi salarié contribue à réduire l’écart entre les ménages pauvres et les ménages plus nantis ”

Encadré 4.1 (suite)

- Améliorer l’infrastructure rurale et les capacités commerciales connexes pour faciliter l’accès aux marchés (agroalimentaire, chaîne d’approvisionnement, initiative pour le contrôle de la qualité et initiative de facilitation des échanges régionaux).
- Accroître l’offre alimentaire et réduire la famine (réserves alimentaires stratégiques régionales et systèmes de gestion des risques, programmes de distribution dans les écoles de produits cultivés en Afrique dans le cadre de l’initiative relative à la malnutrition).
- Diffuser et adopter des technologies de recherche agricole (programme multi-pays sur la productivité agricole, initiative panafricaine sur le manioc, initiative panafricaine NERICA [Nouveau riz pour l’Afrique] et programme de développement du secteur de la pêche).

En outre, le Programme détaillé de développement agricole pour l’Afrique comprend aussi deux activités transectorielles:

- Formation universitaire et professionnelle pour renforcer la capacité de l’agriculture et du secteur agroalimentaire.
- Systèmes d’information et de connaissances pour soutenir la formulation de stratégies, la gouvernance et l’aide à la mise en œuvre dans l’optique du Document stratégique sur la réduction de la pauvreté.

Source: NEPAD 2004.

tant des financements internationaux que des efforts de financement au niveau local par le biais des budgets publics et du financement du secteur privé (encadré 4.1).

Au niveau international, la mondialisation ouvre des perspectives à l’agriculture africaine du fait d’un élargissement des débouchés pour de nouveaux produits à forte valeur ajoutée ainsi que d’une augmentation des investissements étrangers directs: accès à la biotechnologie et amélioration des technologies de l’information et des communications. La révolution biotechnologique permet d’espérer une augmentation de la production des systèmes alimentaires et agricoles, encore plus spectaculaire que dans le cas de la révolution verte (Juma 1999). En outre, les progrès spectaculaires des technologies de l’information et des communications ont considérablement réduit le coût du traitement et de la transmission de l’information et ont, en conséquence, facilité l’accès à des informations sur la technologie agricole, les systèmes améliorés d’alerte précoce, les débouchés, les prix et la demande. Si les capacités nécessaires sont mises en place, le meilleur accès aux technologies de l’information offrira de nombreuses possibilités en matière d’éducation, de recherche et de vulgarisation agricoles, en plus de fournir des informations sur les débouchés, les options de transport, l’état du réseau routier, le climat et les possibilités d’emploi.

Le rôle du secteur rural non agricole dans l'emploi et la réduction de la pauvreté

La part du revenu non agricole des ménages ruraux est de 20% à 50% dans les pays en développement (Islam 1997). Reardon (1997) a constaté que la principale source de revenu pour au moins un membre de chaque ménage rural africain est une entreprise non agricole. En outre, bien que seulement 10% de la population rurale soient employés dans le secteur rural non agricole en Afrique, un pourcentage très élevé (42%) du revenu rural est tiré d'activités rurales non agricoles - plus qu'en Asie (32%) et qu'en Amérique latine (40%) (tableau 4.5).

“ L'emploi non agricole est inaccessible pour beaucoup de femmes ”

Tableau 4.5

Participation à l'emploi rural non agricole (%)

Région	Part du revenu tiré d'une activité rurale non agricole	Part des travailleurs ruraux dans l'activité rurale non agricole	Part des femmes dans la population active rurale non agricole	Part des travailleurs ruraux non agricoles dans le secteur manufacturier	Part des travailleurs ruraux non agricoles dans le commerce et les transports	Part des travailleurs ruraux non agricoles dans les autres activités	Part des travailleurs ruraux non agricoles dans les autres services
Afrique	42	10	26	24	22	24	30
Asie	32	24	20	28	26	32	14
Amérique latine	40	35	27	20	20	27	33
Europe de l'Est	44	47	37	38	20	27	15

Source: Haggblade, Hazell et Reardon 2002.

Le rôle du secteur rural non agricole dans le développement rural et la réduction de la pauvreté

Le secteur rural non agricole intègre l'activité agricole dans les chaînes de valeur aux niveaux national et international, contribuant à transférer de la valeur ajoutée aux zones rurales dans les premières phases du développement économique (Start et autres 2001; Davis et Bezemer 2003). A ce stade, les activités du secteur rural non agricole sont étroitement liées à l'agriculture, principal employeur de la population active rurale. Les entreprises rurales non agricoles sont situées essentiellement dans les campagnes et s'occupent de la fourniture d'intrants et de services agricoles, de la transformation des produits récoltés et de leur distribution. Un secteur agricole dynamique est donc associé à une plus grande activité rurale non agricole. Dans la deuxième phase du développement du secteur rural non agricole, les liens entre zones rurales et zones urbaines s'affirment, les travailleurs faisant la navette entre les zones rurales et les petites agglomérations, et les activités agro-industrielles se développent rapidement, bien que l'activité agricole reste importante. La troisième étape est marquée par un renforcement des liens entre zones rurales et zones urbaines, une

augmentation de l'emploi dans les activités non agricoles et l'accroissement de la part de l'agriculture commerciale. L'Afrique subsaharienne se trouve dans les toutes premières phases de la croissance du secteur rural non agricole, alors que l'Amérique latine se trouve dans la deuxième phase et l'Asie de l'Est dans la troisième (Gordon et Craig 2001).

Dans la mesure où le revenu rural non agricole contribue à lisser les fluctuations des revenus agricoles ou à compenser les diminutions de celui-ci, les activités rurales non agricoles contribuent à la réduction de la pauvreté. Le revenu rural non agricole permet aux ménages de surmonter les contraintes de crédit et les risques liés à l'innovation agricole, permettant ainsi des investissements agricoles indispensables à une augmentation de la productivité et du revenu agricole (Tiffen et Mortimore 1992; Ellis 1998; Reardon et al. 1998). En outre, le secteur rural non agricole fournit un emploi aux pauvres sans terre. De fait, 60% des pauvres sans terre d'Asie et 30 à 50% des pauvres d'Afrique subsaharienne dépendent pour leur subsistance de l'emploi rural non agricole (Ellis 1998).

Demeke, Guta et Ferede (2003) étudient les liens entre la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté et constatent que, si le secteur rural non agricole atténue le dénuement car il est un refuge pour les pauvres, il ne peut à lui seul supprimer la pauvreté. Si les ménages ayant des ressources peuvent accéder aux activités rurales non agricoles qui ont une forte rentabilité, pour la majorité des travailleurs ruraux le secteur rural non agricole ne fournit qu'un faible revenu et un filet de sécurité. D'aucuns (Reardon et al. 1998) ont même fait valoir que ce secteur est en fait plus favorable pour ceux qui ont des ressources et un bon niveau de formation, c'est-à-dire ceux qui en ont le moins besoin.

Si la plupart des interventions concernant le secteur rural non agricole ne permettent pas de remédier à la pauvreté, c'est parce que ces interventions sont surtout axées sur le travail indépendant comme point d'entrée dans ce secteur. Or, le travail indépendant dans le secteur rural non agricole peut renforcer l'inégalité de la distribution du revenu, car il est en général plus accessible aux personnes plus nanties et mieux formés, en particulier les hommes, qui contrôlent aussi la majorité des ressources du ménage. Si la réduction de la pauvreté et l'équité sont les résultats recherchés des interventions dans le secteur rural non agricole, il importe aussi d'axer l'attention sur l'augmentation des possibilités d'emploi salarié en encourageant le développement des petites et moyennes entreprises. Contrairement à l'emploi indépendant, l'emploi salarié contribue à réduire l'écart entre les ménages pauvres et les ménages plus nantis. Ainsi, l'intégration des pauvres sur le marché du travail est sans doute une stratégie viable aussi bien pour la création de revenus que pour le progrès de l'équité.

Les enseignements tirés de l'étude de Park et Johnston (1995) sur les premières phases de développement de la province chinoise de Taiwan donnent à penser que la croissance des petites et moyennes entreprises est un moyen de répondre à la demande rurale, en particulier si ces entreprises ont un lien avec la consommation rurale (par exemple, boissons et produits alimentaires, fabrication de tabac, textiles, bois, meubles non métalliques, matériel de transport) ou si elles sont à l'origine de liens technologiques (par exemple ateliers métallurgiques et entreprises de fabrication d'outils agricoles simples et de pièces détachées). Au cours des phases ultérieures du développement rural non agricole, les entreprises et les secteurs qui produisent du matériel plus compliqué pour d'autres marchés pourraient se

révéler viables. Mais, dans les phases initiales, une croissance utilisatrice de main-d'œuvre, peu consommatrice de terres et induite par la productivité, permet une large progression du revenu en espèces agricole et non agricole, qui favorise la demande rurale et la réduction de la pauvreté.

Facteurs influant sur la croissance et la participation à l'emploi dans le secteur rural non agricole

Pour que les activités rurales non agricoles contribuent à une augmentation de l'emploi et à la création de revenu, en réduisant la pauvreté, elles doivent être accessibles aux pauvres. Il est donc indispensable de comprendre les facteurs qui améliorent l'accessibilité. Gordon et Craig (2001) montrent que la propriété du capital améliore la capacité de tirer parti des possibilités offertes par le secteur rural non agricole. Dans leur analyse, ils citent cinq types de capital revêtant un rôle essentiel pour la participation: humain, social, physique, financier et naturel. Comme on l'a vu précédemment, la croissance du secteur agricole est aussi indispensable au développement d'un secteur non agricole rural dynamique.

Capital humain et social. Les compétences, les connaissances et la santé sont les éléments indispensables du capital humain nécessaire pour mener à bien différents types de stratégies destinées à assurer les moyens de subsistance, alors que le capital social concerne les réseaux, les relations et la confiance, dont les individus tirent parti dans la recherche des moyens de gagner leur vie. Des facteurs personnels comme le niveau d'instruction et de formation professionnelle, le sexe, l'état de santé et les réseaux déterminent le niveau de capital humain et social.

Il existe une corrélation positive entre l'éducation et l'emploi dans le secteur rural non agricole. Islam (1997) et Reardon (1997) avancent que l'éducation primaire améliore la productivité, alors que l'éducation secondaire stimule l'esprit d'entreprise. L'éducation renforce la capacité d'avoir des contacts avec les personnes qui déterminent les possibilités offertes par le secteur rural non agricole. Outre l'éducation formelle, la formation professionnelle est importante car elle assure des compétences spécialisées pour le développement des entreprises (Reardon et al. 1998; Lanjouw 1999; Bryceson 1999).

Bien que la majorité des femmes vivent dans les zones rurales, elles sont de toute évidence défavorisées pour ce qui est de l'accès à l'emploi rural non agricole. Le sexe est donc un facteur important de l'emploi rural en Afrique (voir le chapitre 2). Seulement 26% des femmes africaines exercent des activités rurales non agricoles (voir le tableau 4.5). L'insuffisance de l'accès des femmes à l'emploi rural non agricole peut s'expliquer par le fait qu'elles sont défavorisées pour ce qui est de la plupart des facteurs indispensables pour l'entrée dans l'emploi (instruction, capital financier, temps, etc.). Les femmes chefs de ménage sont poussées dans l'emploi rural non agricole par la nécessité d'assurer la subsistance de leur famille. C'est parce que la plupart d'entre elles contrôlent leur revenu et les autres ressources qu'elles sont amenées à exercer des activités rurales non agricoles.

L'état de santé des membres du ménage affecte de façon importante leur aptitude à exercer des activités génératrices de revenu. Le VIH/sida, en particulier, touche essentiellement des

“ La
mécanisation des
phases suivantes
conduit à des
excédents de main
d'œuvre ”

personnes au maximum de leur productivité, compromettant sensiblement leur participation à l'emploi rural non agricole. En absorbant du temps et des ressources du ménage, la pandémie a aussi une incidence sur la participation des autres membres du ménage, en particulier les femmes. Certaines des stratégies adoptées pour faire face à la pandémie de VIH/sida, par exemple le retrait des enfants de l'école, peut aussi avoir un impact important sur le taux d'activité (White et Robinson 2000). L'existence de systèmes de santé solides améliore la participation à l'emploi en réduisant la morbidité, en améliorant la nutrition et en augmentant la productivité du travail et le revenu rural (Islam 1997).

Les liens sociaux constitués à l'école et ailleurs se révèlent souvent indispensables à la réussite des activités rurales non agricoles. Fafchamps et Minten (1998) montrent que le capital social sous la forme de réseaux peut réduire les coûts de transaction et améliorer l'accès aux activités économiques grâce à de meilleures informations sur les débouchés, les emplois, les prêts et les autres ressources. On peut en déduire que le capital social peut accroître l'emploi et l'accès aux activités rurales non agricoles. La distribution inégale du capital social peut aussi déboucher sur un accès inégal à l'emploi rural non agricole. Les résultats concernant l'Afrique montrent que les stratégies de groupe ont le potentiel d'accroître ou de concentrer le capital social et contribuent à remédier aux problèmes d'accès au crédit et aux débouchés, facilitent l'accès aux services et permettent de surmonter les obstacles à l'entrée. Parmi ces stratégies on peut citer notamment les groupes de producteurs et les groupes d'auto-assistance des femmes exerçant les mêmes activités génératrices de revenus.

“ En Ouganda, les petites et moyennes entreprises commencent leur intégration dans la chaîne des valeurs ”

Capital financier. Les ressources financières comme l'épargne, le crédit, les envois de fonds et les pensions constituent le capital financier, qui revêt de l'importance pour l'exercice des activités, dans les secteurs agricole et non agricole (Gordon et Craig 2001). Sans un capital financier adéquat, les ménages restent dans les activités où il y a le moins de barrières à l'entrée, mais qui ont, malheureusement, une faible rémunération. L'accès au crédit, en particulier à des prêts d'un montant raisonnable et assortis d'une échéance réaliste, est indispensable. Autrement, la propriété d'actifs (comme le bétail) est importante pour l'investissement dans les activités rurales non agricoles. Les dispositifs de microfinancement, appuyés par les organisations non gouvernementales et les donateurs, se sont révélés utiles pour accroître l'accès au crédit. Dans une étude de quatre pays africains, Bagachwa et Stewart (1992) constatent que dans 30 à 84% des activités rurales l'insuffisance de l'accès au crédit constitue une contrainte au développement des entreprises. Les dysfonctionnements du marché du crédit concernent l'inadéquation des informations sur les emprunteurs et leur coût, l'inadéquation des mécanismes destinés à garantir les paiements, le niveau élevé des coûts liés à l'éloignement des zones rurales et la petite taille des prêts, entre autres.

Capital physique. L'infrastructure de base (notamment les transports, les communications, l'énergie et l'eau) complète le matériel de production et les bâtiments détenus individuellement dans le développement des activités rurales non agricoles. Les coûts élevés de transaction, encourus en raison de la médiocrité de l'infrastructure, font obstacle au développement du secteur rural non agricole. L'offre d'emplois ruraux non agricoles est associée à une bonne infrastructure et à une forte densité des marchés et de la population, en particulier sous la forme de villes rurales (Reardon et al. 1998).

Outre qu'elle facilite la croissance du secteur rural non agricole en réduisant les coûts de transaction, l'infrastructure routière, électrique et des télécommunications favorise le développement des villes rurales (Ellis 1998). Ces villes facilitent à leur tour les interactions sectorielles locales et servent de débouchés pour les biens manufacturés et les services produits au niveau local. Ce sont aussi des centres d'emploi pour les habitants des zones rurales et des centres de services pour les travailleurs agricoles, avec notamment des magasins de détail, des restaurants, des stations-service, etc. Les villes rurales sont généralement l'endroit où ont lieu les activités agroalimentaires, car elles offrent des services de soutien, l'accès aux transports et d'autres infrastructures. Les villes rurales sont aussi importantes en tant que centres de commercialisation intermédiaires, reliant les zones rurales éloignées à des marchés plus développés ailleurs.

Capital naturel. La dotation en ressources naturelles, notamment la terre, l'eau, les plantes et les animaux sauvages et les minerais, contribue à déterminer la nature des activités rurales non agricoles. Des activités, comme le traitement du bois, la pêche ou l'extraction minière, la construction ou le tourisme, dépendent des dotations en ressources d'une certaine zone. La dotation en ressources naturelles doit s'accompagner d'autres facteurs pour pouvoir faciliter les activités rurales non agricoles. L'encadré 4.2 décrit une initiative menée au Zimbabwe qui montre comment la présence de faune et de flore sauvages peut être exploitée pour stimuler l'emploi et la croissance rurales grâce à une gestion communautaire.

Encadré 4.2

CAMPFIRE, Zimbabwe: gestion communautaire des espèces sauvages et des ressources naturelles

Le Programme de gestion communautaire des ressources locales du Zimbabwe (Communal Areas Management Programme for Indigenous Resources ou CAMPFIRE), qui a débuté au milieu des années 80, fournit un cadre légal et de gestion pour aider les communautés locales à gérer de manière durable l'ensemble de leur écosystème (végétaux, animaux et population). En 1993, le programme couvrait 26 districts et chaque village avait mis en place un comité des espèces sauvages, chargé de procéder à un comptage des animaux, de lutter contre le braconnage et de résoudre les conflits. Les garde-chasse communautaires sont formés pour apporter leur concours à la surveillance du gibier. Les quotas de chasse contribuent à suivre et à protéger les populations d'animaux sauvages avec l'aide du Département des parcs nationaux. Le Fonds mondial pour la nature (WWF) participe à la réalisation d'études aériennes, alors que les villageois procèdent à des enquêtes et à des activités de cartographie sur le terrain. Des ateliers se tiennent régulièrement pour réunir et rapprocher les informations venant de différentes sources.

Avantages pour les communautés

Les activités qui débouchent sur un emploi et un revenu dans le cadre de CAMPFIRE sont notamment les concessions octroyées aux chasseurs et aux organisateurs de safaris pour la chasse au trophée (90 % des recettes), la vente d'animaux sauvages venant de populations au-delà de leur capacité biologique, le ramassage et la vente de ressources naturelles, comme les oeufs de crocodile, les chenilles et le sable des rivières, ainsi que les peaux et l'ivoire des « animaux à problème », le tourisme et la vente de viande sauvage.

“ Renforcer les réponses indigènes au VIH/sida aide les communautés à combattre la pandémie ”

Encadré 4.2 (suite)

CAMPFIRE, Zimbabwe: gestion communautaire des espèces sauvages et des ressources naturelles

Le programme a créé des emplois pour les populations locales et a permis d'assurer la formation de membres des communautés locales, en tant qu'éducateurs aux problèmes de l'environnement, guides et gardes entre autres. En outre, environ 80 % des recettes vont aux communautés locales, qui décident collectivement de la façon de les dépenser, alors que 20 % sont utilisés pour l'administration et la gestion des projets. Les ressources venant du programme ont contribué à la fourniture de services locaux et au développement de l'infrastructure, par exemple la construction de dispensaires et d'écoles, le forage de puits et la construction de barrières et de routes. Durant les famines, elles sont aussi utilisées pour des achats de denrées alimentaires pour les communautés locales. Selon les estimations, CAMPFIRE a accru le revenu rural de 25%.

Source: http://www.globaleye.org.uk/archive/summer2k/focuson/mars_pt1.html.

Développement de l'agriculture

Compte tenu de l'expérience de la révolution verte en Asie et du succès partiel enregistré en Afrique, on peut dire que le développement agricole est indispensable au développement des activités rurales non agricoles et de l'emploi dans ce secteur (encadré 4.3). De fait, l'agriculture est le facteur le plus important pour la croissance des activités rurales non agricoles. Les excédents agricoles permettent la croissance des activités en amont et en aval, fournissant des intrants au secteur rural non agricole. Avec l'intensification des activités durant les premières phases de la transformation agricole, les pénuries de main-d'œuvre rurale peuvent être couvertes par des travailleurs venant de l'agriculture. Cependant, la mécanisation des phases suivantes conduit à des excédents de main-d'œuvre, qui peuvent être absorbés par les activités rurales non agricoles. Si l'agriculture est importante à la croissance de ce dernier secteur, l'inverse est vrai également: la croissance du secteur rural non agricole alimente et facilite la croissance agricole.

“ Améliorer la gestion des ressources en eau peut transformer les pratiques agricoles ”

Encadré 4.3

Faire de la révolution verte un outil pour la transformation rurale, l'emploi et la réduction de la pauvreté: les enseignements tirés de l'Ouganda

Le Triangle de Luwero est une région située au centre de l'Ouganda qui a été dévastée par la guerre dans les années 80. Lorsque la population rurale est revenue après la guerre, elle a été confrontée à des problèmes dus à la faible productivité des bananes et des autres cultures, à l'insuffisance de l'infrastructure (y compris les routes, les marchés et l'électricité), à la mauvaise intégration des marchés et à l'incidence dévastatrice de la pandémie de VIH/Sida. En 1998, les chercheurs du Programme national de recherche sur la banane à l'Institut de recherche agricole de Kawanda ont commencé à travailler avec les agriculteurs et d'autres secteurs (y compris la santé et l'éducation) pour mettre au point une stratégie intégrée de développement rural axée sur la production de bananes.

Encadré 4.3 (suite)

Faire de la révolution verte un outil pour la transformation rurale, l'emploi et la réduction de la pauvreté: les enseignements tirés de l'Ouganda

Utilisant des techniques participatives pour le développement scientifique, technologique et des communications, des chercheurs, des vulgarisateurs, des agriculteurs et des participants d'autres secteurs se sont employés à introduire des variétés modernes et améliorées de pousses de bananiers à fort rendement, d'augmenter l'utilisation d'engrais, d'introduire une gestion scientifique moderne de l'eau, des sols, des nuisibles et des maladies et d'encourager la production orientée par le marché.

Jusqu'ici, les activités rurales non agricoles, allant du traitement et de la commercialisation au développement de l'infrastructure, voire à l'administration publique, sont stimulées par la création parallèle d'emplois dans le Triangle de Luwero. Par exemple, des groupes de jeunes hommes ont trouvé à travailler en transportant par moto (« bodaboda ») la production supplémentaire de bananes, de café et de fruits de la passion jusqu'aux marchés. Dans les villages, des entreprises produisent des chips, de la farine et du jus de banane ainsi que de l'Uganda Waragi (un gin distillé puissant très populaire dans la région des Grands Lacs). Ces entreprises villageoises sont reliées aux transporteurs de Kampala qui, avec leurs camions, transportent les produits vers les marchés nationaux et régionaux et s'occupent même des transports à l'étranger. C'est là le début de l'intégration dans la chaîne de valeurs des petites et moyennes entreprises.

Source: CEA 2003.

Recommandations pour assurer la transformation structurelle en Afrique

Pour améliorer la vie de millions de pauvres, les économies africaines doivent fournir des emplois qui contribuent à des niveaux de vie décents, en remédiant aux problèmes liés à la transition démographique, en ralentissant la propagation du VIH/sida et en atténuant les incidences de cette maladie sur l'économie, en transformant l'agriculture et en développant un secteur rural non agricole.

Assurer une transition démographique

Les enseignements tirés du Botswana, de Maurice et de la Tunisie, qui ont beaucoup progressé sur la voie de la transition démographique, mettent en relief l'importance de bons résultats économiques accompagnés d'une amélioration de l'éducation et de l'accès à la santé, facteurs cruciaux de la transition démographique (CEA 2001). L'expérience de ces pays montre aussi que les changements culturels et sociaux sont indispensables à la transition démographique. Les efforts de réduction des taux de fécondité devraient viser à:

- Accroître l'âge auquel les femmes ont leur premier enfant par exemple en adoptant et mettant en œuvre des lois sur le mariage.

“ La Vision africaine sur l'eau de 2025 signifie une aide politique dans la gestion de l'eau ”

- Développer les possibilités d'éducation et d'emploi pour les femmes et les petites filles afin de leur donner les moyens de participer davantage aux décisions concernant le mariage et les grossesses. L'éducation et la participation à la population active augmentent aussi le coût d'opportunité de l'éducation des enfants, ce qui réduit les taux de fécondité.
- Réduire le nombre de naissances non souhaitées grâce à la fourniture de contraceptifs en nombre suffisant. Cela permettrait non seulement de réduire la fécondité, mais aussi de diminuer la mortalité maternelle en baissant le nombre d'avortements et de décès parmi les mères à hauts risques.

Il est nécessaire de maîtriser la propagation du VIH/sida pour faciliter une transition démographique alors que la valorisation du capital humain est indispensable à la transformation structurelle des économies africaines. Il est donc recommandé que les gouvernements africains, leurs partenaires de développement, la société civile et les autres parties prenantes redoublent d'efforts pour accroître leur soutien aux programmes de prévention, de traitement et de soins concernant le VIH/sida en :

- Mettant à profit les enseignements tirés des mesures prises par les gouvernements, les communautés et les ménages pour faire face aux effets du VIH/sida, qui peuvent donner des indications utiles sur la façon dont l'Afrique peut atténuer l'impact sur la transformation structurelle.
- Agissant par le biais des mécanismes communautaires indigènes existants afin de renforcer les approches locales face à la pandémie de sida.
- Mobilisant les ressources financières nécessaires pour renforcer les campagnes de sensibilisation et de prévention, en utilisant tous les médias disponibles.
- Développant la participation de l'Afrique aux processus destinés à améliorer l'efficacité du traitement, notamment grâce à l'achat de médicaments d'un prix abordable.
- Renforçant la capacité humaine et financière de répondre aux besoins liés à la prévention, au traitement et aux soins.

“
Les
partenariats public
privé renforcent
l'intégration régionale
”

Transformation de l'agriculture africaine

Faire face aux enjeux liés à l'agriculture de façon globale et intégrée est indispensable pour déclencher une transformation structurelle susceptible de contribuer à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté. Pour cela, des efforts décisifs doivent être menés pour développer les recherches, les connaissances et la technologies nécessaires à un accroissement de la productivité à toutes les phases des chaînes de produits agricoles; pour améliorer la gestion des ressources en eau; pour catalyser les réformes de la politique foncière et les réformes institutionnelles associées; pour faire face aux problèmes cruciaux de développement des marchés et d'accès à ceux-ci; et pour atténuer les incidences du VIH/sida sur l'agriculture.

Maîtrise de la technologie en faveur de la transformation agricole.

Il est recommandé que l'Afrique:

- Tire parti aussi bien de la révolution verte classique que de la nouvelle technologie génétique révolutionnaire pour progresser sensiblement vers un développement agricole durable et la sécurité alimentaire. Dans cette optique, l'Afrique doit mobiliser aussi bien le secteur public que le secteur privé dans les activités de recherche ainsi que dans la mise au point et la diffusion des technologies de façon à rechercher et à exploiter toutes les possibilités.
- Augmente les financements publics en faveur de la recherche et encourage aussi les partenariats avec le secteur privé, en particulier dans les domaines qui présentent de l'attrait pour ce secteur (comme la culture et l'élevage) et assimile et adapte les nouveaux progrès technologiques dans le domaine de la biologie moléculaire, en particulier pour les cultures marchandes. En revanche, le secteur public devrait continuer de focaliser son attention sur l'amélioration des systèmes d'exploitation agricole, des pratiques agricoles et de la durabilité environnementale.
- Diffuse la technologie en fournissant des services de vulgarisation novateurs dans le cadre de partenariats avec les agriculteurs et le secteur privé et en utilisant les technologies de l'information et des communications.

Développement et gestion des ressources en eau. Pour faire face à l'enjeu de la gestion des ressources en eau aux fins de la transformation de l'agriculture et du reste de l'économie, les pays africains et leurs partenaires de développement doivent chercher à:

- Accroître sensiblement la superficie agricole totale irriguée au cours de la prochaine décennie, en consentant des prêts, des dons et une assistance technique en faveur des petits systèmes gérés par les associations locales et en facilitant les projets d'irrigation de grande échelle, le cas échéant.
- Développer le potentiel d'irrigation des principaux bassins versants en établissant des conditions juridiques et institutionnelles propices ainsi que des partenariats public-privé.
- Favoriser et constituer des partenariats aux niveaux infrarégional et continental pour mobiliser les financements et la volonté politique, comme cela a été le cas pour la mise en œuvre de la Vision africaine sur l'eau de 2025 (encadré 4.4).

Encadré 4.4

Progrès dans la mise en œuvre de la Vision africaine sur l'eau pour 2025

La Vision africaine sur l'eau pour 2025 a été lancée lors du deuxième Forum mondial sur l'eau, tenu à La Haye (Pays-Bas), en mars 2000. Les principaux dirigeants de l'Organisation de l'unité africaine (aujourd'hui Union africaine), de la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU et de la Banque africaine de développement ont demandé des actions de suivi efficaces et concertées. Une réunion technique tenue à Addis-Abeba a divisé les tâches entre les trois organisations régionales de la manière suivante:

- L'Union africaine mobilisera l'appui politique et renforcera la volonté politique nécessaire à la mise en œuvre de la Vision.
- La Commission économique pour l'Afrique de l'ONU mobilisera les capacités du système des Nations Unies pour procéder aux analyses techniques nécessaires à la mise en œuvre.
- La Banque africaine de développement mobilisera les ressources financières pour la mise en œuvre de la Vision.

Jusqu'ici, des activités de sensibilisation au rôle critique joué par l'eau dans le développement de l'Afrique ont été menées avec succès. Les résultats obtenus sont notamment les suivants:

- Constitution du Conseil des Ministres africains chargés de l'eau et implication de ce Conseil dans des partenariats avec l'Union européenne, le Groupe des Huit et beaucoup d'autres partenaires de développement.
- Réalisation d'analyses techniques par le système des Nations Unies, organisé sous l'appellation ONU-Eau/Afrique, qui ont débouché sur des projets, programmes et initiatives comme *De l'eau pour les villes africaines*, sous la conduite du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le *Rapport sur le développement de l'eau en Afrique* et un Centre d'information géré par la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU et plusieurs autres initiatives de moindre ampleur, y compris l'Eau en tant qu'instrument d'intégration régionale et d'égalité entre les sexes et Gestion des ressources en eau en Afrique
- Mobilisation des ressources financières sous l'égide de la Banque africaine de développement, qui a permis des initiatives comme la création de l'Agence africaine de l'eau et l'Initiative d'approvisionnement en eau et de mise en place de structures d'assainissement au niveau des zones rurales. Opérationnelle depuis mai 2005, l'Agence africaine de l'eau a levé 80 millions de dollars, son objectif étant de réunir 600 millions de dollars.

Source: CEA, OUA et Bafd 2000; ONU-Eau 2004; UA 2004.

“
Quinze entreprises de
quatre pays ont eu
davantage recours au
manioc industriel en
tant que substitut de
produits importés
”

Amélioration de la formulation et de la mise en œuvre de la politique foncière. Il est recommandé que l'Afrique:

- Continue d'entreprendre des réformes de la propriété foncière qui reconnaissent légalement les différentes formes de propriété foncière pouvant être considérées comme légitimes socialement (aux niveaux aussi bien communal que privé), en s'appuyant sur les politiques et réformes foncières mises en œuvre actuellement en Afrique.
- Encourage la propriété par les femmes de terres dans les communautés rurales et transfère des compétences formelles aux communautés locales et aux individus dans la gestion des ressources naturelles.
- Renforce les capacités des institutions d'administration des terres, y compris les organisations traditionnelles le cas échéant, afin d'accélérer la mise en œuvre de la réforme foncière.
- Examine des lois complémentaires, comme des lois sur les successions, afin de les rendre compatibles avec le programme de réforme foncière.

Développement des marchés et accès aux marchés. Pour faire face au problème du développement des marchés et de l'accès à ceux-ci, des efforts importants sont requis aux niveaux national, régional et international.

Au niveau national, il faut:

- Approfondir et compléter les réformes de la politique agricole et les processus de restructuration des marchés en cours de façon à adopter des cadres institutionnels, juridiques et financiers qui encouragent l'investissement privé dans l'agro-alimentaire et dans l'agro-industrie. L'accent devrait être mis sur les petites industries capables de diversifier les productions alimentaires et agricoles, en fournissant des intrants agricoles de façon opportune et ainsi que des services de transport et de commercialisation de base.
- Accroître sensiblement la densité du réseau de desserte en zones rurales, en faisant participer plus largement les communautés rurales décentralisées à l'investissement direct et à l'entretien afin de créer des emplois en zones rurales.
- Adopter des réglementations appropriées sur les normes de produits de façon à améliorer la qualité et d'accroître la compétitivité des produits agricoles et alimentaires.
- Encourager le développement de systèmes d'information sur les marchés efficaces et solides en s'employant à mobiliser la participation privée pour la construction et le renforcement des systèmes nationaux de collecte et d'analyse des informations sur les marchés. La Bourse des produits agricoles du Kenya constitue un exemple de la façon dont les technologies de l'information et des communications peuvent être maîtrisées pour fournir des données sur la commercialisation pouvant contribuer à intégrer les marchés agricoles et à accroître les rendements des activités agricoles tout au long de la chaîne de valeurs des produits agricoles (encadré 4.5).

“ Les pays africains ont besoin de devenir plus présents sur les marchés ”

Encadré 4.5

Maîtriser les technologies de l'information et des télécommunications pour favoriser l'accès aux marchés au Kenya

La Bourse des produits agricoles du Kenya (KACE) a été lancée en 1997 pour tirer parti des technologies de l'information et des communications (TIC) afin de relier les acheteurs et les vendeurs de produits agricoles et fournir des informations en temps réel sur les possibilités de commercialisation. Les services d'information sur les marchés de la KACE utilisent divers supports fondés sur les TIC : points d'information sur les marchés, centres d'information sur les marchés, services de SMS, services de réponse vocale interactive, systèmes régionaux d'échanges et d'information et un site web. Grâce à ces supports, la KACE collecte et traite des informations et les communique aux clients – y compris les agriculteurs, notamment les petits exploitants des zones rurales éloignées, les négociants de produits de base, les exportateurs et les importateurs, aux différentes étapes de la chaîne de valeurs des produits de base agricoles.

Aux 11 points d'information sur les marchés, situés dans des centres marchands ruraux partout dans le pays, des informations sur les prix sont collectées et communiquées aux acheteurs et aux vendeurs en utilisant des bulletins ou des panneaux d'affichage. Les points d'information sur les marchés servent aussi de base aux acheteurs et aux vendeurs pour la négociation de produits de façon transparente et compétitive. Les centres marchands ont l'électricité et le téléphone et les points d'information sur les marchés sont reliés par Internet, messagerie électronique et téléphone au siège de la KACE afin de faciliter la circulation des d'informations entre les points et, par conséquent, les liens entre les vendeurs et acheteurs dans l'ensemble du pays.

Les centres d'information sur les marchés sont situés dans les sièges de district et sont équipés de téléphones (fixes et mobiles), d'un télécopieur et d'un ordinateur (avec messagerie électronique et Internet). Ils gèrent et desservent les points d'information sur les marchés lorsque ceux-ci sont situés dans des centres marchands éloignés sans électricité et sans services de téléphone fixe, afin d'assurer leur liaison avec le siège de la KACE.

Le siège de la KACE traite les données reçues des points d'information sur les marchés ainsi que des centres et les renvoie une fois traitées aux points d'information soit directement, soit par l'intermédiaire des centres. Ces informations sont téléchargées et montrées aux points d'information, où les utilisateurs ont accès à l'information gratuitement. Les coûts sont récupérés dans les redevances et commissions applicables aux transactions commerciales. Les informations fournies concernent notamment les prix des divers produits proposés sur les différents marchés au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda. En fonction de la demande, ces informations peuvent aussi être disponibles au niveau international. La KACE souhaite étendre la portée des informations fournies pour couvrir l'offre d'intrants et l'accès à ces intrants, le stockage, le crédit, le transport et la vulgarisation agricole.

Grâce à un service d'information sur les marchés par SMS, appelé SMS Sokoni, la KACE fournit aussi des informations aux utilisateurs de téléphones mobiles par messagerie en partenariat avec l'un des opérateurs de téléphonie mobile du Kenya. Les personnes qui appellent peuvent aussi passer par un numéro de téléphone fixe pour obtenir des informations en utilisant un système interactif de réponse vocale. Les bases de données des acheteurs, vendeurs, importateurs et exportateurs sur les systèmes régionaux d'information et de commercialisation des produits de base – ainsi que le site web de la KACE, sont aussi des sources viables d'information.

Source: www.kacekenya.com.

Au niveau régional, les efforts d'amélioration de l'intégration et de la coopération économiques devraient être motivés essentiellement par des soucis d'efficience et les règles de l'avantage comparatif. Certaines initiatives ont déjà été engagées pour renforcer l'intégration régionale en tirant parti des partenariats public-privé afin d'améliorer l'accès aux marchés (encadré 4.6).

Encadré 4.6

Partenariats public-privé pour développer les débouchés des cultures stratégiques au sein de la South African Development Corporation

Dans le cadre d'un partenariat entre l'Agency for International Development des Etats-Unis et la South African Development Corporation, les pays d'Afrique australe augmentent leurs revenus ruraux et leur sécurité alimentaire en utilisant une stratégie fondée sur les mécanismes du marché pour commercialiser des produits de l'agriculture non irriguée et accroître l'adoption de variétés végétales améliorées et de produits de santé animale. Cette initiative, qui a démarré en 2000, cherche à surmonter les contraintes de marché liées aux obstacles non tarifaires, comme les classements et normes, les règlements sanitaires et phytosanitaires, le transfert de matériel génétique et les droits de propriété intellectuelle, appliqués par les différents pays, chacun ayant un avantage comparatif pour certains produits. Cette initiative vise à développer les débouchés pour la technologie et les résultats pour les produits, notamment le sorgho, le millet, le manioc et la patate douce et à lutter contre la cowdriose (maladie transmise par les tiques).

Jusqu'ici, le programme a soutenu l'adoption de 21 nouvelles technologies, y compris un appareil mécanique de nettoyage du grain permettant d'enlever les cailloux du sorgho avant de le moulin. De même, les agriculteurs du Malawi ont pu, grâce à l'introduction de machines adaptées, produire des chips, de la farine et de l'amidon de manioc de meilleure qualité. Les agriculteurs vendent directement ces produits de haute valeur auprès de l'industrie privée, ce qui accroît leurs revenus.

Le Réseau de recherche d'Afrique australe sur les plantes racines a joué un rôle déterminant dans l'établissement de sites de multiplication de nouvelles variétés, qui sont ensuite vendues aux agriculteurs par le secteur privé. La participation du secteur privé à la commercialisation de la technologie, en particulier les pépinières établies par les organisations non gouvernementales et les organisations d'agriculteurs, a permis de planter 229 000 hectares avec les nouvelles variétés de manioc et 13 000 hectares avec les nouvelles variétés de patate douce. Le secteur du sorgho a aussi tiré parti de cette initiative, puisque environ 296 000 agriculteurs, soit 15 % du nombre total de producteurs de sorgho de la région, utilisent désormais des semences améliorées. Le partage de matériel végétal pour le millet et le sorgho a aussi été facilité, tout comme la génération de génotypes pour la commercialisation et la promotion de systèmes alternatifs d'approvisionnement en semences.

Grâce aux efforts d'éducation et de sensibilisation en matière d'expansion des débouchés, 15 entreprises de quatre pays ont eu davantage recours au manioc industriel en tant que substitut de produits importés. Quatre consommateurs industriels au Malawi ont porté leur consommation à 1 160 tonnes, avec possibilité de la porter à plus de 7 000 tonnes. Un grand nombre d'industries font état d'une diminution des coûts des intrants du fait du remplacement des intrants

“
L'agroalimentaire
doit aller de pair
avec la révolution
verte
”

Encadré 4.6 (suite)

Partenariats public-privé pour développer les débouchés des cultures stratégiques au sein de la South African Development Corporation

importés par des intrants locaux. Par exemple, un fabricant de textile du Malawi a signalé avoir économisé 108 000 dollars par an en utilisant l'amidon de manioc produit localement. Outre la croissance industrielle, le recours à la technologie pour ces produits stratégiques résistant à la sécheresse a accru la sécurité alimentaire.

Source: Agence américaine pour le développement international.

Au niveau international, l'Afrique doit continuer à dialoguer avec ses partenaires de développement, les encourageant à améliorer la cohérence de leurs politiques de soutien et de leurs interventions. La promotion de l'intégration régionale devrait notamment figurer dans les efforts d'aide aux pays africains en matière de réforme du secteur agricole.

Atténuer l'incidence de la pandémie de VIH/sida sur l'agriculture. La réduction de l'incidence du VIH/sida sur les ménages et les communautés des zones rurales contribuera beaucoup à faciliter la transformation de l'agriculture et la croissance dans les autres secteurs de l'économie. A cet égard, il est recommandé que les gouvernements africains, les partenaires de développement et les autres parties prenantes:

- Développent des marchés performants pour la location des terres et aident ainsi les ménages touchés à obtenir un revenu en louant les terres inutilisées.
- Assurent la prise en compte de considérations sexospécifiques et minimisent les autres formes de discrimination dans les politiques et stratégies de développement, y compris les politiques intéressant la sécurité d'occupation foncière et l'accès à l'eau et aux combustibles.
- Intensifient le transfert de technologies concernant la santé animale de façon à accroître le stock de bétail en bonne santé et à développer les projets de marchés locaux.

Intervention dans l'économie rurale non agricole

Pour accroître les emplois et le revenu, en particulier pour les pauvres d'Afrique, les gouvernements africains, le secteur privé et d'autres acteurs doivent faciliter la croissance de l'économie rurale non agricole et assurer l'accès des pauvres à ces activités en:

- Adoptant une approche orientée par le marché et axée sur la production de biens et de services qui ont de fortes perspectives de commercialisation et qui peuvent répondre aux besoins dans ce domaine.
- Identifiant les marchés qui présentent peu de risques, qui sont en expansion et qui sont à la portée des producteurs. La participation aux marchés régionaux est utile car elle permet d'apprendre avant de s'impliquer sur les marchés internationaux.

- Encourageant les liens entre marchés grâce à des flux d'information et des communications plus faciles entre les producteurs et les fournisseurs et acheteurs d'intrants. Ces liens peuvent être encouragés par des visites organisées sur les marchés, la participation à des foires commerciales, des contacts organisés entre les producteurs et les autres acteurs du sous-secteur, la fourniture d'informations aux producteurs et aux consommateurs.
- Stimulant la demande en fournissant des informations aux consommateurs afin d'encourager leur fidélité. L'étiquetage des produits permet de fournir des informations sur les normes de qualité et les caractéristiques des produits. Des informations peuvent aussi être fournies lors de foires commerciales et par le biais des médias. La distribution d'échantillons gratuits et les rabais constituent aussi des moyens viables de stimuler et de préserver la demande. Les stratégies de stimulation de la demande exigent une formation des producteurs et l'établissement de liens entre eux et les institutions privées et publiques compétentes afin qu'ils puissent bénéficier d'activités de publicité et de promotion de groupe, comme c'est le cas pour la publicité nationale pour le tourisme.
- Valorisant le capital humain par le biais de la formation.
- Elargissant l'accès au crédit en fournissant une aide aux coopératives de crédit et aux organisations de micro-crédit ainsi qu'aux initiatives d'épargne collective. Il pourrait être aussi utile d'octroyer des subventions pour faciliter l'accès aux prêts.
- Améliorant l'accès aux infrastructures comme les routes, l'électricité, l'alimentation en eau et les télécommunications.
- Soutenant la recherche-développement sur les intrants améliorés afin d'assurer la disponibilité et l'utilisation de technologies, intrants et matériels permettant de réduire les coûts et d'améliorer la qualité dans les activités rurales non agricoles. L'investissement privé dans la fabrication de matériels, la commercialisation et les réparations est indispensable. L'encadré 4.7 montre comment la fourniture d'infrastructures (en l'occurrence de l'énergie) aux femmes pauvres des zones rurales au Mali a créé des possibilités d'emplois et a donné aux femmes les moyens de se sortir elles-mêmes de la pauvreté.

Encadré 4.7

Autonomisation des femmes grâce à des services énergétiques modernes : la plateforme multifonctionnelle du Mali

Depuis 1993, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le Fonds international de développement agricole ont lancé un programme visant la fourniture de services énergétiques permettant d'économiser de la main-d'œuvre et la promotion de l'autonomisation des femmes grâce à la mise en place d'une plateforme multifonctionnelle dans les villages ruraux

Encadré 4.7 (suite)

Autonomisation des femmes grâce à des services énergétiques modernes : la plateforme multifonctionnelle du Mali

de la région de Sikasso. Une plateforme multifonctionnelle type est composée d'un petit moteur diesel monté sur un châssis, auquel peuvent être rattachés une douzaine d'équipements utilitaires, notamment des moulins, des extracteurs d'huile végétale ou de noix, des chargeurs de batterie et des machines à souder. Elle peut aussi alimenter un réseau d'éclairage, un réseau de distribution d'eau et un système d'irrigation.

Dans la plupart des villages où des plateformes ont été installées, le programme a essentiellement profité aux femmes en leur fournissant des services énergétiques les dispensant d'activités traditionnelles prenant du temps et exigeant beaucoup de main-d'œuvre. Il a aussi contribué à soulager la charge représentée par les activités de subsistance et a accru les possibilités d'activités génératrices de revenu pour les femmes. En outre, le programme a permis de former les techniciens pour faire fonctionner et entretenir les plateformes et a fourni de nouvelles possibilités d'activité et une source de revenu pour les femmes qui possèdent, font fonctionner et gèrent les plates-formes.

Le programme de plateformes multifonctionnelles du Mali s'est révélé une approche efficace par rapport aux coûts pour réduire le manque d'énergie des zones rurales et autonomiser les femmes en augmentant les activités génératrices de revenus grâce à des services énergétiques modernes et d'un prix abordable. Les données d'expérience et les enseignements tirés ont été si encourageants que le Programme des Nations Unies pour le développement a décidé d'étendre l'initiative à d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest et a lancé un programme régional de plateformes multifonctionnelles couvrant le Burkina Faso, la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

Source: www.ptfm.net

- Encourageant les organisations de producteurs à surmonter les contraintes liées à la petite taille des entreprises en tirant parti des économies d'échelle dans la production, la commercialisation et la prestation de services. Pour être performantes, les associations de producteurs doivent s'appuyer sur une méthode participative, favorisant le développement de groupe et une véritable approche communautaire.
- Forgeant des coalitions institutionnelles en identifiant et définissant de façon appropriée les rôles des divers acteurs.

Conclusions

Le présent chapitre lance à nouveau un appel aux Africains, aux gouvernements africains et à leurs partenaires de développement afin qu'ils redoublent d'efforts pour assurer la transformation structurelle du continent. Une telle transformation offrirait à des millions d'Africains sans emploi et sous-employés la chance d'accéder à un emploi digne de ce nom et à un niveau de vie décent.

Une transformation structurelle en Afrique exigera des efforts concertés pour réaliser la transition démographique. Il faudra pour cela que l'Afrique catalyse ses efforts de façon à réduire la fécondité et à améliorer le développement social en adoptant des programmes et des politiques propres à accroître les possibilités d'emploi et l'accès à l'éducation des femmes et à répondre aux besoins en contraceptifs. Assurer une transition démographique et la transformation structurelle exige aussi de l'Afrique qu'elle juggle la pandémie de VIH/sida en développant les programmes de prévention, de traitement et de soins.

La transformation structurelle des économies africaines appelle un élargissement de la perspective analytique et programmatique au-delà des frontières étroites du développement sectoriel. Pour ce qui est du secteur agricole, elle exige une vision plus large du système alimentaire et agricole, couvrant une approche intégrée de l'investissement dans l'amélioration de la productivité et de l'efficacité à toutes les phases des chaînes de produits, depuis la recherche-développement, les marchés des intrants, la production au niveau de l'exploitation, le traitement, le stockage, la manutention, le transport et la distribution (commercialisation et commerce) jusqu'au consommateur final. Les interactions entre ces étapes sont déterminantes pour assurer une contribution optimale du système alimentaire et agricole à une large croissance et transformation de l'économie grâce à une augmentation de la valeur ajoutée et à des emplois générateurs de revenus. Le système alimentaire et agricole devrait être conçu comme recouvrant non seulement le secteur agricole mais aussi le secteur agroalimentaire et le secteur des services. Le développement du secteur agroindustriel et agroalimentaire doit donc aller de pair avec la révolution verte.

Faire face aux problèmes de l'agriculture africaine est indispensable pour faire en sorte que le secteur agricole serve bien de moteur de croissance pour une transformation structurelle des économies africaines. Pour parvenir à des améliorations sensibles dans ce secteur, l'Afrique doit tirer parti des technologies, en renforçant la recherche et la vulgarisation agricoles; en développant et en gérant les ressources en eau aux niveaux national et régional, afin d'accroître la superficie irriguée; en accélérant la réforme agraire pour assurer l'accès à la terre et la sécurité des droits fonciers, facilitant ainsi l'investissement privé; et en développant et facilitant l'accès aux marchés, en particulier grâce à l'achèvement des réformes au niveau de la commercialisation, au développement de l'infrastructure et des systèmes d'information, à la promotion de l'intégration régionale et à l'amélioration de l'accès aux marchés internationaux. En outre, l'Afrique doit atténuer les répercussions du VIH/sida sur l'agriculture en mettant au point et en diffusant des technologies permettant d'économiser de la main-d'œuvre; en améliorant les soins de santé, l'alimentation en eau et l'assainissement; et en faisant face aux disparités entre les sexes qui rendent les femmes et les enfants particulièrement vulnérables face à la pauvreté.

Le renforcement des interactions entre l'agriculture et les autres secteurs passe par des activités rurales non agricoles dynamiques – indispensables pour soutenir la croissance du secteur agricole et pour amplifier les effets de la croissance dans ce secteur sur les autres segments de l'économie. Les activités rurales non agricoles sont donc nécessaires pour assurer une large croissance économique, en mesure de générer des emplois et de réduire la pauvreté. Pour faciliter la croissance de ces activités, les efforts de transformation de l'agriculture doivent s'accompagner d'incitations en faveur de la production de biens et de services orientée par

le marché ainsi que de l'expansion des villes rurales. Ces incitations consistent notamment à favoriser l'expansion des institutions financières rurales à même de fournir des crédits, à développer les services d'éducation et de formation professionnelle, à encourager les liens entre les marchés, à construire des infrastructures (par exemple des routes de desserte, des réseaux électriques et des réseaux d'alimentation en eau), à promouvoir la gestion participative des ressources naturelles et à établir des conditions favorables aux entreprises grâce à des politiques macro-économiques et budgétaires appropriées.

Références

Ainsworth, M. et I. Semali. 1998. « Who Is Most Likely to Die of AIDS? Socioeconomic Correlates of Adult Deaths in Kagera Region, Tanzania ». Dans M. Ainsworth, L. Fransen, et M. Over, eds., *Confronting AIDS: Evidence from the Developing World*. Bruxelles: Commission européenne.

Bagachwa, M. et T. Stewart. 1992. *Rural Industries and Rural Linkages in Sub-Saharan Africa: A Survey*. Dans F. Stewart, S. Lall, et S. Wangwe, eds, *Alternative Development Strategies for Sub-Saharan Africa*. Londres: Macmillan.

Banque mondiale. 1997. *Rapport sur le développement dans le monde 1997: L'Etat dans un monde en mutation*, New York: Oxford University Press.

Banque mondiale. 1998. *Indicateurs du développement mondial 1998*. Washington.

Barnett, T. et P. Blaikie. 1992. *AIDS in Africa: Its Present and Future Impact*. Londres: Belhaven Press.

Birdsall, N. et J.L. Londono. 1998. « No Tradeoff: Efficient Growth Via More Equal Human Capital in Latin America ». In N. Birdsall, C. Graham, and R. Sabot, eds., *Beyond Tradeoffs: Market Reforms and Equitable Growth in Latin America*. Washington: Brookings Institution Press et Banque interaméricaine de développement.

Blacker, C.P. 1947. Stages in population growth. *Eugenics Review* 39, 3: 88-101.

Bryceson, D. 1999. « Sub-Saharan Africa Betwixt and Between: Rural Livelihood Practices and Policies ». Working Paper 43. Leiden University, Afrika-studiecentrum, Leyde (Pays-Bas).

Bryceson, D. et D. Potts, eds. 2005. *African Urban Economies: Viability, Vitality or Vitiating of Major Cities in East and Southern Africa?* New York: Palgrave Macmillan.
CAMPFIRE (Communal Areas Management Programme for Indigenous Resources). Site web. [http://www.globaleye.org.uk/archive/summer2k/focuson/mars_pt1.html].

CEA (Commission économique pour l'Afrique de l'ONU). 2001. « L'état de la transition démographique en Afrique ». ECA/FSSDD/01/10. Addis-Abeba.

———. 2003. « Report of the Workshop on Identification and Assessment of African Green Revolution Indicators and Design ». ECA/SDD/GRW.STI/01. Addis-Abeba.

———. 2004. *Land Tenure Systems and Their Impacts on Food Security and Sustainable Development in Africa*. ECA/SDD/05/09. Addis-Abeba.

———. 2005. « African Agricultural Performance in Perspective: Constraints, Achievements and the Impact of Multilateral Trade Reforms ». Dans *Mutual Review of Development Effectiveness in the Context of NEPAD*. Addis-Abeba.

CEA (Commission économique pour l'Afrique de l'ONU), OUA (Organisation de l'unité africaine) et Banque africaine de développement (BAfD). 2000. « Report on the Addis Ababa Technical Consultative Meeting on the Africa Water Vision ». Addis-Abeba.

Davis, J.R. et D.J. Bezemer. 2003. « Key Emerging and Conceptual Issues in the Development of the Rural Non-Farm Economy in Developing Countries and Transition Economies ». NRI Report 2755. Natural Resources Institute, Chatham (Royaume-Uni), Département du développement international, Londres et Banque mondiale, Washington.

Delville, P.L. 1999. « Harmonising Formal Law and Customary Land Rights in French-Speaking West Africa ». Drylands Issues Paper 86. International Institute for Environment and Development, Londres.

Demeke, M., F. Guta et T. Ferede. 2003. « Growth, Employment, Poverty and Policies in Ethiopia: An Empirical Investigation ». Issues in Employment and Poverty Discussion Paper 12. Organisation internationale du Travail, Département du redressement et de la reconstruction, Genève.

Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. 2003. *Perspectives de la population dans le monde: La Révision 2002*. Division de la population de l'ONU, Département des affaires économiques et sociales, New York

———. 2004. *Perspectives de l'urbanisation dans le monde: La Révision 2003*. Division de la population de l'ONU, Département des affaires économiques et sociales, New York.

———. 2005. *Perspectives de la population dans le monde: La Révision 2004*. New York.

Ellis, F. 1998. « Survey Article: Household Strategies and Rural Livelihood Diversification ». *Journal of Development Studies* 35(1): 1–38.

Fafchamps, M. et B. Minten. 1998. « Returns to Social Capital amongst Traders ». Markets and Structural Studies Division Discussion Paper 23. Institut international de recherche sur la politique alimentaire, Washington.

FAO (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture). 1995. « L'irrigation en chiffres ». Rapport sur l'eau 7. Rome.

———. 2005. *FAOSTAT*. Rome.

FIDA (Fonds international de développement agricole). 2001. *Rapport sur la pauvreté rurale 2001 – Mettre un terme à la pauvreté rurale: un défi*. Rome.

- Fox, M., S. Rosen, W. MacLeod, M. Wasunna, M. Bii, G. Foglia et G. Simon. 2003. « The Impact of HIV/AIDS on Labour Productivity in Kenya ». Projet de document de synthèse. Boston University, Center for International Health and Development, Boston, Mass.
- Gabre-Madhin, E. et B. Johnson. 1999. « Accelerating Africa's Structural Transformation: Lessons from East Asia ». MSSD Discussion Paper 34. Institut international de recherche sur la politique alimentaire, Division Etudes de marché et Etudes structurelles, Washington.
- Gordon, A. et C. Craig. 2001. « Rural Non-Farm Activities and Poverty Alleviation in Sub-Saharan Africa ». NRI Policy Series 14. Natural Resources Institute, Chatham (Royaume-Uni).
- Haggblade S., P. Hazell et T. Reardon. 2002. « Strategies for Stimulating Poverty-Alleviating Growth in the Rural Non-Farm Economy in Developing Countries ». EPTD Discussion Paper 92. Institut international de recherche sur la politique alimentaire, Division Environnement et Technologie de production, Washington.
- Hayami, Y. et V.W. Ruttan. 1985. *Agricultural Development: An International Perspective*. Deuxième édition. Baltimore, Md.: Johns Hopkins University Press.
- Hobbs, M. 1996. « Cameroon Country Profile ». Dans J.W. Bruce, ed., *Country Profiles of Land Tenure*. Madison, Wis.: University of Wisconsin–Madison, Africa Land Tenure Center.
- IMR (Institut mondial des ressources), UICN (Union mondiale pour la conservation de la nature) et PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement). 1992. « Losses of Biodiversity and Their Causes ». Dans *Global Biodiversity Strategy: Guidelines for Action to Save, Study, and Use Earth's Biotic Wealth Sustainably and Equitably*. Washington.
- Islam, N. 1997. « The Non-Farm Sector and Rural Development. Food, Agriculture and Environment ». Discussion Paper 22. Institut international de recherche sur la politique alimentaire, Washington.
- Johnston, B.F. et P. Kilby. 1975. *Agriculture and Structural Transformation: Economic Strategies in Late-Developing Countries*. New York: Oxford University Press.
- Johnston, B.F. et J.W. Mellor. 1961. « The Role of Agriculture in Economic Development ». *American Economic Review* 51: 566–93.
- Juma, C. 1999. « Science, Technology and Economic Growth: Africa's Bio Policy Agenda in the 21st Century ». Dans *UNU/INRA Annual Lectures*. Tokyo: Université des Nations Unies.
- KACE (Kenya Agricultural Commodity Exchange). Site web. [www.Kacekenya.com].
- Kirk, D. et B. Pillet. 1998. « Fertility Levels, Trends, and Differentials in Sub-Saharan Africa in the 1980s and 1990s ». *Studies in Family Planning* 29(1): 1–22.
- Kirunga, C. et J. Ntozi. 1997. « Socio-Economic Determinants of HIV Serostatus: A Study of Rakai District, Uganda ». *Health Transition Review* 7 (supplément): 175–88.

Lanjouw, P. 1999. « Policy Options for Employment in the Rural Non-Farm Sector ». Rural Development Note 4. Banque mondiale, Washington.

Lehutso-Phooko, M. et J. Naidoo. 2002. « Income Inequality Prospects with HIV/AIDS: A Social Dimension ». *Labour Markets and Social Frontiers 2*: 11–16.

Lund, C. 1993. « Waiting for the Rural Code: Perspectives on a Land Tenure Reform in Niger ». Issue Paper 44. International Institute for Environment and Development, Londres.

Majid, N. 2004. « Reaching Millennium Goals: How Well Does Agricultural Productivity Growth Reduce Poverty? » Employment Strategy Paper 12. Organisation internationale du Travail, Département de la stratégie en matière d'emploi, Unité des analyses en matière d'emploi, Genève.

Ndulu, B. et N. van de Walle. 1996. « Overview: Africa's Economic Renewal: From Consensus to Strategy ». *Dans Agenda for Africa's Economic Renewal*. U.S.–Third World Policy Perspectives 21. New Brunswick, N.J.: Transaction Publishers.

NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique). 2004. « Mise en œuvre du Programme détaillé de développement agricole pour l'Afrique et rétablissement de la sécurité alimentaire en Afrique ». Réunion du Forum sur le Partenariat africain, 4-7 octobre, Washington.

ONU-Eau. 2004. « Résultats et Recommandations de l'Assemblée générale des Nations Unies, 2004 ». Résolution 58/217, Décennie internationale de l'eau, « L'eau pour la vie » 2005-2015. New York.

ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida). 2004. *ONUSIDA: Rapport 2004 sur l'épidémie mondiale de sida*. Genève.

ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida), UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) et USAID (United States Agency for International Development). 2004. *Children on the Brink 2004: A Joint Report of New Orphan Estimates and a Framework for Action*. Genève.

Opiyo, P. 2001. *HIV/AIDS, Gender and Livelihood in Siaya District, Kenya: An Analysis of AIDS Impact on Rural Households*. Thèse de maîtrise. Université de Wageningen (Pays-Bas).

Park, A. et B. Johnston. 1995. « Rural Development and Dynamic Externalities in Taiwan's Structural Transformation ». *Economic Development and Cultural Change 44*(1): 181–208.

Plateforme multifonctionnelle. Site web. [www.ptfm.net].

Platteau, J. et Y. Hayami. 1998. « Resource Endowments and Agricultural Development: Africa versus Asia ». Dans Y. Hayami et M. Aoki, eds., *The Institutional Foundations of East Asian Economic Development, Proceedings of the International Economic Association*, Tokyo.

PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement). 2000. *Perspectives de l'environnement mondial 2000*. Nairobi.

- Reardon, T. 1997. « Using Evidence of Household Income Diversification to Inform Study of the Rural Non-farm Labour Market in Africa ». *World Development* 25(5): 735–47.
- Reardon T., K. Stamoulis, M.E. Cruz, A. Balisacan, J. Berdegue et B. Banks. 1998. « Le revenu rural non agricole dans les pays en développement ». Dans *La situation de l'alimentation et de l'agriculture 1998: troisième partie*. Rome: Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.
- Rugalema, G. 1999. « HIV/AIDS and the Commercial Agricultural Sector of Kenya ». Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et Programme des Nations Unies pour le développement, Rome.
- Staatz, J. 1998. « What Is Agricultural Transformation? » Michigan State University, East Lansing.
- Start, D. 2001. « The Rise and fall of the Rural Non-Farm Economy: Poverty Impacts and Policy Options ». *Development Policy Review* 19(4): 491–505.
- Spencer, D.S.C. 1995. « Past Trends and Future Prospects for Agricultural Development in Sub-Saharan Africa ». Document présenté à l'Atelier sur la transformation agricole en Afrique, 26-29 septembre, Abidjan.
- Thompson, W. S. 1948. *Plenty of People: The World's Population Pressures, Problems, and Policies, and How They Concern Us*. New York: The Ronald Press Co.
- Tiffen, M. et M. Mortimore. 1992. « Environment, Population Growth and Productivity in Kenya: A Case Study of Machakos District ». *Development Policy Review* 10(4): 359–87.
- UA (Union africaine) 2004. « Rapport des Ministres de l'agriculture et de l'eau ». Tripoli.
- USAID (United States Agency for International Development). 2004. « Activity Data Sheet: Expanded Commercial Markets for Agricultural Technologies and Commodities in the SADC Region, 690-013 ». Washington. [www.usaid.gov/pubs/cbj2002/afr/isa/690-013.html, consulté en avril 2005].
- White, J. et E. Robinson. 2000. « HIV/AIDS and Rural Livelihoods in Sub-Saharan Africa ». NRI Policy Series 6. Natural Resources Institute, Chatham (Royaume-Uni).
- Wolgin, J.M. 2001. « A Strategy for Cutting Hunger in Africa ». Document demandé par le Technical Committee of the Partnership to Cut Hunger in Africa. Michigan State University, Institute of International Agriculture, East Lansing.
- Yamano, T. et T.S. Jayne. 2004. « Measuring the Impacts of Working Age Adult Mortality Among Small-Scale Farm Households in Kenya ». *World Development* 32(1): 91–119.
- Zamoun, S. et D. Tabutin. 1994. « La Transition démographique dans l'histoire et dans le monde ». *Fiche pédagogique 2*. Institut de démographie, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve (Belgique).

S'attaquer de front au chômage des jeunes

L'Afrique connaît un taux de chômage des jeunes beaucoup plus élevé que la moyenne mondiale, 21% contre 14,4%, et seuls le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ont un taux plus élevé, à 25,6%. La forte proportion de jeunes (15 à 24 ans) dans la population africaine contribue à la gravité du problème.

Il existe des différences notables entre les sexes pour ce qui est du chômage des jeunes. Le taux de chômage des jeunes femmes en Afrique subsaharienne est de 18,4% – soit moins que le taux de chômage des jeunes hommes (23,1%), mais leur taux d'activité est moindre également. Les taux plus faibles de chômage et d'activité des jeunes femmes témoignent de l'incidence des normes culturelles et des rôles qui leur sont dévolus, qui les cantonnent dans des tâches domestiques non rémunérées. Les jeunes femmes sont aussi défavorisées par leur accès plus limité à l'instruction, qui réduit leurs perspectives d'emploi sur le marché du travail formel.

Le chômage des jeunes en Afrique a aussi une dimension géographique: il est généralement plus élevé dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Cependant, les chiffres plus faibles du chômage des jeunes dans les zones rurales masquent vraisemblablement un important sous-emploi dans les petites exploitations agricoles à faible productivité. En fait, les pays où le secteur salarial agricole formel est étendu, comme le Kenya et Sao Tomé-et-Principe, enregistrent un fort taux de chômage des jeunes dans les zones rurales.

Plusieurs facteurs expliquent le niveau élevé du chômage des jeunes en Afrique, notamment le manque de dynamisme de la croissance, qui se manifeste par une faible activité économique et peu d'investissements. L'atonie de l'activité économique se traduit par une création globale d'emplois peu importante. Compte tenu des taux soutenus d'accroissement démographique, les marchés du travail ne sont pas en mesure d'absorber tous les nouveaux arrivants, ce qui conduit à la rareté des emplois et, partant, à une plus grande sélection par le niveau d'instruction et par l'expérience, qui sont précisément les atouts que les jeunes ont du mal à acquérir.

Les plus bas niveaux de scolarisation, associés à de médiocres taux de réussite, à la mauvaise qualité de l'enseignement et à l'inadaptation des programmes par rapport aux besoins du secteur privé ont contribué à l'inadéquation des compétences sur le marché du travail des jeunes en Afrique. L'expérience limitée du travail formel et un manque de qualifications générales et spécialisées diminuent aussi les chances des jeunes Africains d'être embauchés. La situation s'est encore dégradée dans les années 90, lorsque, du fait de la réduction de sa taille, le secteur public a cessé d'absorber de la main-d'œuvre qualifiée. Le secteur informel

“ Le chômage des jeunes en Afrique occupe le second rang mondial ”

en forte croissance a ainsi servi de tampon, fournissant des possibilités d'emploi à toutes les catégories de jeunes, y compris les travailleurs qualifiés.

L'état de santé des jeunes influe sur leur situation au regard de l'emploi. Les jeunes qui sont contaminés par le VIH finissent par tomber malades, ce qui risque d'accroître leur absentéisme, de réduire leur productivité et de diminuer leurs chances de trouver un emploi salarié. Sans traitement, les malades finissent par ne plus pouvoir aller travailler.

Le chômage a des conséquences sociales et économiques pour les jeunes. Les jeunes chômeurs sont forcés de trouver des solutions de rechange pour obtenir un revenu, notamment des activités de subsistance dans le secteur informel et, dans les cas extrêmes, ils sombrent dans la criminalité. Le chômage des jeunes citadins est encore aggravé par l'exode rural. Les migrants ruraux croient qu'ils vont trouver davantage d'emplois et avoir plus d'opportunités sociales dans les zones urbaines, mais, une fois dans les villes, ils se retrouvent sans emploi et avec peu de réseaux sociaux. Piégés et découragés par de très mornes perspectives d'emploi, certains se tournent vers le sexe, la criminalité et la drogue pour survivre.

Du fait du chômage des jeunes, des occasions sont ainsi perdues d'utiliser des ressources humaines pour produire des biens et des services. En outre, les recettes fiscales sont amputées en raison de la réduction de l'assiette de l'impôt sur le revenu et des impôts indirects, comme la taxe à la valeur ajoutée. Une autre conséquence concerne la sécurité. Une augmentation d'un point de pourcentage du rapport entre les 15-29 ans et les 30-54 ans accroît de 7% la probabilité de conflits, comme les troubles civils ou les guerres. L'augmentation des taux de criminalité a aussi un coût économique direct sous la forme de la diminution des investissements étrangers directs. Par exemple, les investisseurs étrangers ont cité la criminalité comme le facteur les dissuadant le plus d'investir en Afrique du Sud. Une réduction du taux de criminalité pourrait éventuellement intervenir si les jeunes poursuivaient des études secondaires.

Exploiter le potentiel inutilisé des jeunes chômeurs pourrait apporter une contribution vitale au développement économique du continent. Plutôt que de se résigner à supporter la charge que les jeunes chômeurs font peser sur la société, il est urgent de se préoccuper de politiques en faveur de l'emploi des jeunes et d'intégrer ces politiques dans le cadre plus large des stratégies de développement. Des politiques bien ciblées en faveur des jeunes – et, plus précisément, des politiques nationales de l'emploi – des dépenses publiques axées expressément sur les jeunes, des projets destinés à favoriser l'emploi en zone rurale et la création de centres d'emplois devraient faire partie intégrante d'une telle stratégie. Des programmes de travaux publics et des possibilités de stages dans le cadre de partenariats public-privé peuvent faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail et améliorer leur accès au système d'éducation et l'équité de ce système. Compte tenu des besoins du secteur privé, ces programmes peuvent aussi améliorer la qualité, le contenu des programmes et l'allocation des ressources dans le système d'enseignement. A cet égard, il est particulièrement important d'inciter les jeunes à surveiller la façon dont les ressources publiques sont dépensées.

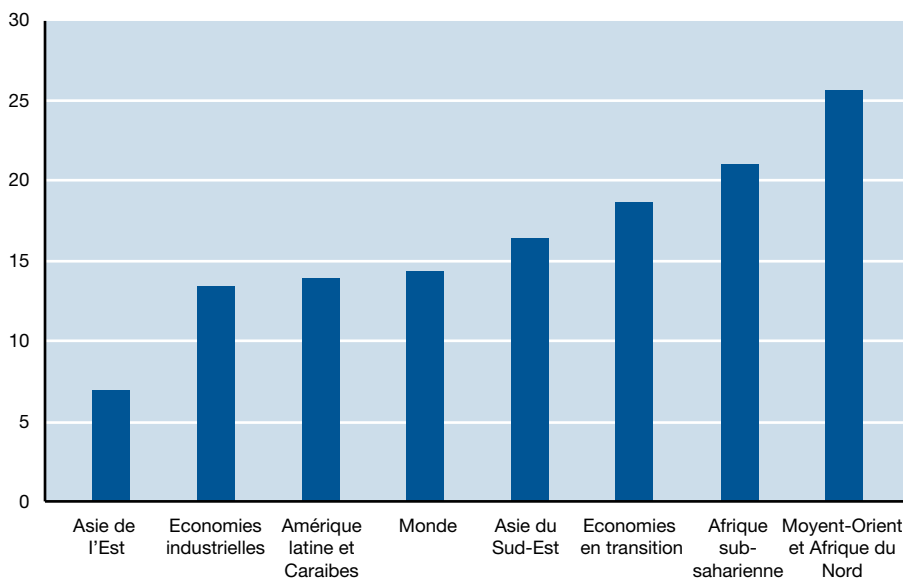
Le chômage des jeunes en Afrique: un motif de préoccupation

La population de jeunes en Afrique subsaharienne se chiffrait, selon les estimations, à 138 millions en 2002-2003, dont 28,9 millions, ou 21%, de chômeurs. Au niveau mondial, seuls le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord avaient un taux de chômage plus élevé, à 25,6% (figure 5.1). L'Asie de l'Est a le taux de chômage des jeunes le plus faible, avec seulement 7%.

Les jeunes actifs en Afrique subsaharienne, groupe de la population active connaissant la croissance la plus rapide dans le monde si les tendances actuelles se poursuivent, seront encore plus difficiles à absorber à l'avenir. En fait, le rapport du taux de chômage des jeunes au taux de chômage des adultes, qui était de 3,6 en 1993, était pratiquement inchangé à 3,5 en 2003. Au cours de la dernière décennie, le taux d'activité des jeunes en Afrique subsaharienne est passé de 64,4% à 65,4%, alors qu'il est tombé dans le reste du monde de 58,8% à 54,9% – les jeunes entrant dans la population active plus tard en raison d'études plus longues (OIT 2004b).

La situation des jeunes sur le marché du travail est aggravée par le fait que le marché du travail formel est encore peu développé. Les jeunes sont souvent en dernière position dans la queue des candidats à l'emploi sur le marché du travail formel car ils n'ont ni les

Figure 5.1
Taux de chômage des jeunes, par région, en 2003 (%)



Source: OIT 2004b.

“ *Les taux de fertilité reculent beaucoup plus lentement que dans le reste du monde* ”

qualifications ni l'expérience nécessaires, et ils n'ont pas non plus de réseaux sociaux efficaces. Exclues de l'emploi formel convenablement rémunéré, les jeunes ne peuvent que se tourner vers des formes atypiques ou vulnérables d'emploi formel, mal rémunérées, ou vers le secteur informel, où ils jouissent d'une protection juridique limitée. Ainsi, l'essentiel des jeunes exerce une activité dans le secteur informel dans lequel il est facile d'entrer mais où la rentabilité est faible et les heures de travail longues. On les retrouve notamment dans la vente dans la rue, le lavage et la garde des voitures et la fabrication et la vente d'objets artisanaux. Nombre de jeunes sont contraints d'accepter des emplois ayant le niveau le plus bas de protection, alors même qu'ils figurent parmi ceux qui auraient besoin de la protection la plus élevée.

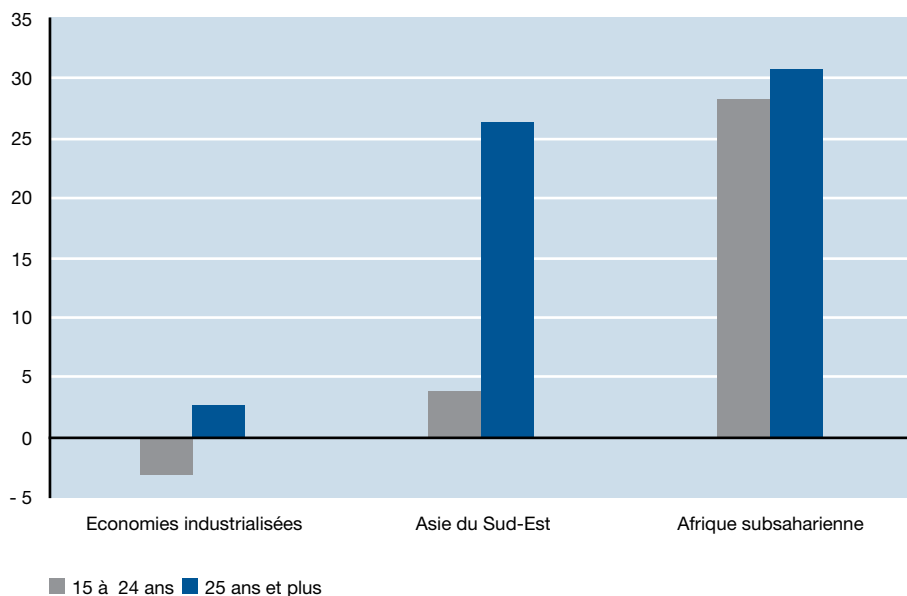
Un grand nombre de jeunes, découragés par leur recherche infructueuse d'un emploi, quittent totalement la population active formelle. Une enquête réalisée en Afrique du Sud a fait apparaître que 39% des jeunes chômeurs ont presque totalement abandonné la recherche active d'un emploi et 47,1% ont complètement abandonné parce qu'ils n'ont pas trouvé de possibilités d'emploi dans leur région. Quelque 23,5% ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas se payer le transport pour rechercher un emploi. En outre, 57% des demandeurs d'emploi sont allés directement sur les lieux de travail, les exploitations agricoles et les usines ou ont contacté d'autres employeurs possibles, mais seulement 6,9% se sont enregistrés auprès d'un bureau de l'emploi ou d'un syndicat (Kanyenze, Mhone et Sparreboom 2000). L'enquête illustre le manque de transparence du marché du travail, où les employeurs et les employés potentiels ne sont pas en mesure de faire connaître leurs disponibilités ou leurs qualifications, de sorte qu'il est plus difficile et coûteux de rechercher activement un emploi.

Les facteurs démographiques influent sur le chômage des jeunes

L'accroissement rapide de la population de jeunes en Afrique est une cause essentielle du chômage des jeunes, la situation démographique étant particulièrement grave en Afrique subsaharienne. Les taux de fécondité, encore élevés, reculent beaucoup plus lentement que dans le reste du monde. Si l'on se fonde sur les taux de croissance économique actuels, l'accroissement futur de la population active de jeunes n'augure rien de bon pour le marché du travail. La population active de jeunes en Afrique subsaharienne devrait s'accroître de 28,2% entre 2003 et 2015, contre seulement 3,8% en Asie du Sud-Est (figure 5.2) et une baisse de 3,1% dans les économies industrialisées (y compris les économies en transition). Cette forte augmentation de la population de jeunes dopera l'offre de jeunes travailleurs, ce qui pèsera encore plus sur la création d'emplois. L'Afrique subsaharienne est aussi la seule région où la population active de jeunes s'accroîtra au même rythme que celle des adultes, environ 30%, ce qui aura d'autres répercussions négatives pour le marché de l'emploi des jeunes (OIT, 2004b).

Figure 5.2

Accroissement prévu de la population active au niveau régional, par groupe d'âge, 2003–2015 (%)



“ Les normes culturelles empêchent les femmes d’accéder au marché du travail ”

Source: OIT 2004b.

Taux de chômage plus faibles pour les jeunes femmes – mais aussi taux d’activité plus bas

A 18,4%, le taux de chômage des jeunes femmes est inférieur au taux de chômage de jeunes hommes (23,1%), bien que la part des jeunes femmes dans la population active soit moindre (OIT 2004b).

Un grand nombre de jeunes femmes travaillent à la maison, où les tâches qu’elles effectuent ne sont pas prises en compte dans le système de comptabilité nationale. Cette situation est particulièrement courante dans les zones urbaines, où la part des femmes travaillant exclusivement à la maison est plus importante que dans les zones rurales. En Zambie, par exemple, 39% des jeunes femmes des zones urbaines travaillent chez elles, contre la moitié de ce chiffre dans les zones rurales (Leibbrandt et Mlatsheni 2004). Dans plusieurs pays africains, les normes culturelles et l’absence de modèles de rôles appropriés empêchent les jeunes femmes de rechercher activement un emploi rémunéré. Nombre d’entre elles ne sont pas comptabilisées dans les statistiques du chômage car elles n’ont tout simplement jamais cherché un emploi dans le secteur formel. Si la participation des femmes au secteur informel est aussi élevée, c’est parce qu’il leur est plus facile dans ce secteur de conjuguer leur travail avec leurs tâches familiales. Si davantage de femmes commençaient à rechercher activement un emploi dans le secteur formel, leur taux de chômage recensé serait plus élevé.

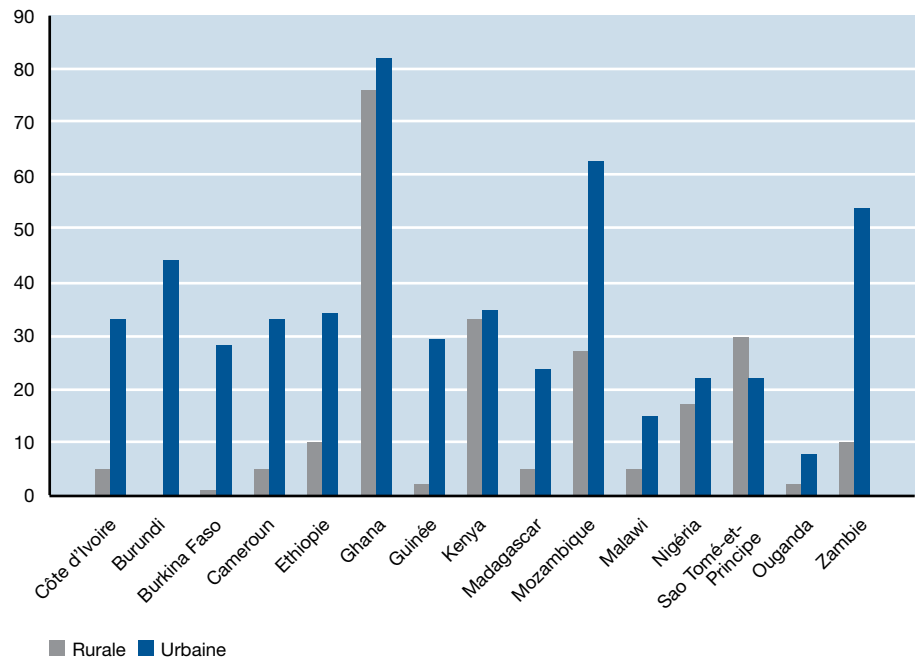
Les femmes sont aussi sous-représentées dans l'enseignement supérieur, où le nombre de jeunes hommes inscrits est plus élevé. En effet, alors que beaucoup de jeunes hommes étudient, les femmes du même âge aident leur famille et travaillent à la maison. Les taux d'alphabétisme des jeunes hommes de 15 à 24 ans sont sensiblement plus élevés que ceux des jeunes femmes du même groupe d'âge. En Guinée, 48% des jeunes hommes des zones urbaines poursuivent des études, contre seulement 22% des jeunes femmes (Leibbrandt et Mlatsheni 2004).

Sous-emploi rural et chômage urbain

Il y a généralement plus de jeunes au chômage dans les zones urbaines que dans les zones rurales, où la majeure partie des emplois se trouvent dans la petite agriculture, ce qui explique le bas niveau des taux de chômage officiels. Du fait du manque de revenus dû à l'insuffisance de la productivité, les zones rurales souffrent de davantage de sous-emploi. Mais le chômage rural est élevé dans les pays où il y a des exploitations commerciales agricoles et un secteur salarial agricole formel, comme le Kenya et Sao Tomé-et-Principe (figure 5.3). Au Kenya, par exemple, le chômage des jeunes en zones rurales atteint 33% (figure 5.3) (Leibbrandt et Mlatsheni 2004).

Figure 5.3

Taux de chômage des jeunes en zones rurales et en zones urbaines dans certains pays africains (%)



Source: Leibbrandt and Mlatsheni 2004.

Dans tous les cas, l'exode rural reste un problème. Un grand nombre de jeunes migrent vers les zones urbaines en quête d'un emploi mieux rémunéré, mais il n'est pas facile de trouver un emploi dans les villes. L'emploi urbain ne représente généralement qu'une petite part de l'emploi total. Une fois dans les villes, ces jeunes peuvent soit se trouver au chômage soit être sous-employés (ONU 2003). Les migrations vers les zones urbaines peuvent s'expliquer par d'autres facteurs non liés aux emplois, y compris les tensions ethniques, qui sont moins prévalentes dans les villes, ou le désir de vivre dans une zone offrant davantage de services.

Le chômage des jeunes est profondément enraciné

Les jeunes sont défavorisés sur le marché du travail en raison à la fois de la médiocre performance économique et de l'accès limité à des actifs comme l'éducation, l'expérience, la santé et les financements. La faiblesse de la croissance induit un cercle vicieux, car en réduisant les actifs disponibles, elle conduit à une croissance encore moins forte. L'insuffisance de la demande globale, l'absence de qualifications et la taille relative de la population active de jeunes sont les causes les plus fréquemment citées du chômage dans ce groupe de population (Blanchflower et Freeman 1999).

Une raison centrale des taux élevés de chômage est la mauvaise croissance économique, qui se manifeste par une activité économique et des taux d'investissement peu soutenus, ne générant pas suffisamment d'emplois supplémentaires (chapitre 2). Le manque de dynamisme de l'activité économique conjugué au fort taux d'accroissement démographique se traduit par une pénurie d'emplois, de sorte que l'embauche est fondée davantage sur l'expérience et l'éducation, les atouts mêmes que les jeunes ont du mal à acquérir (encadré 5.1).

“ Le faible niveau d'instruction en Afrique subsaharienne contribue à la hausse du chômage ”

Encadré 5.1

L'espoir représenté par l'emploi des jeunes

Les jeunes Africains souffrant du chômage et de l'exclusion sociale sont particulièrement vulnérables. Vivre dans des logements de mauvaise qualité et travailler dans des activités économiques de subsistance donne encore plus aux jeunes le sentiment de n'avoir pas d'avenir. Mais différents types de micro-entreprises dans les zones urbaines dégradées permettent d'assurer une protection économique et juridique et un avenir un peu plus prometteur.

Par exemple, le Projet des jeunes de Kibera, au cœur de l'un des bidonvilles les plus pauvres d'Afrique à Nairobi, permet de produire une gamme complète de panneaux solaires. Pour nombre de jeunes travaillant sur le projet, c'est la première fois que quiconque dans leur famille immédiate a obtenu ou exercé un emploi.

Seulement quelques mois après avoir achevé son premier panneau solaire prototype, le groupe de jeunes a élaboré un plan d'activité pour faire du projet une entreprise autonome. S'il réussit à

Encadré 5.1 (suite)

L'espoir représenté par l'emploi des jeunes

attirer des investissements, le groupe souhaite développer ses ventes vers les zones rurales du Kenya, où l'approvisionnement en électricité est irrégulier.

Le coordonnateur du groupe, Fred Ouko, a remarqué que les jeunes participant au projet ont davantage confiance en eux et en outre que « en fabriquant l'ensemble d'un produit et en le vendant, ils prennent conscience de ce qu'ils peuvent faire pour eux-mêmes. »

Source: Hicks 2004.

Même en période de redressement économique, le manque d'expérience professionnelle, conjugué à l'absence de qualifications, constitue un désavantage pour les jeunes voulant tirer parti des nouvelles possibilités d'emploi. Dans les périodes de ralentissement économique, la politique du dernier entré premier sorti a une très forte incidence sur les jeunes.

Les faibles niveaux d'instruction et l'inadéquation des compétences réduisent les chances sur le marché du travail

L'investissement dans le capital humain en Afrique est indispensable pour assurer une offre de travailleurs suffisamment qualifiés. Le faible niveau d'instruction des jeunes explique pour une large part les plus longues périodes de chômage auxquelles ils sont confrontés. Les jeunes en Afrique ont une éducation inférieure à la moyenne: par exemple, leur taux d'alphabétisme en Afrique subsaharienne est de 76,8%, soit moins que les 94,8% de l'Amérique latine et des Caraïbes et les 98% de l'Asie de l'Est et du Pacifique (PNUD 2004).

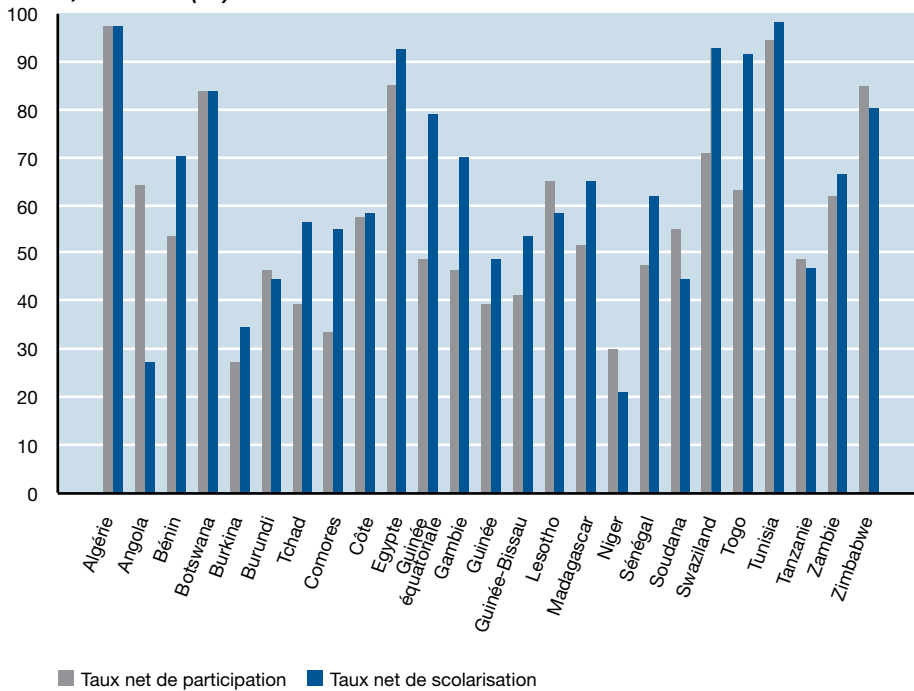
Outre la faiblesse des taux de scolarisation en Afrique (figure 5.4), les taux d'achèvement des études primaires sont aussi faibles: la moyenne mondiale était de 81% en 2001, alors que la moyenne pour l'Afrique subsaharienne était juste supérieure à 50%. Les pays d'Afrique du Nord sont mieux placés, avec des taux d'achèvement de 74% (CEA 2004b).

Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, l'âge officiel pour fréquenter l'école primaire ne correspond pas à l'âge moyen des élèves inscrits. Une partie de l'écart entre les taux de scolarisation et les taux de participation en Afrique peut être attribuée à l'âge initial de la scolarisation, qui est tardif. La phase de transition de l'école au travail se situe plus tard dans la vie, lorsqu'il devient de plus en plus pressant pour les jeunes de gagner leur vie plutôt que de poursuivre leurs études.

Ces dernières années, la rentabilité de l'enseignement secondaire a diminué. Une étude concernant le Kenya fait apparaître que sur la période 1978-1995, les salaires versés aux travailleurs ayant suivi des études secondaires ont diminué, alors que le coût direct de ce niveau d'enseignement est resté stable. De ce fait, les études secondaires sont devenues moins attrayantes pour les jeunes et leur taux privé de rentabilité est tombé de 23% à 7%.

Figure 5.4

Taux de scolarisation et de participation dans le primaire pour certains pays africains, en 2001 (%)



Note: Les moyennes sont pondérées en fonction de la population.

a. Y compris le Nord-Soudan.

Source: UNESCO 2002.

Le taux de rentabilité sociale a aussi diminué – de 20% à 6% au cours de la même période (Appleton, Bigsten et Manda 1999).

Certains jeunes africains estiment qu'ils ne sont pas adéquatement récompensés pour le temps qu'ils ont passé à l'école, considérant que leurs études sont « improductives ». Dans les zones rurales, les parents préféreront sans doute utiliser le travail de leurs enfants pour améliorer les perspectives de la famille dans le secteur agricole. Cependant le nombre de chômeurs en Afrique est plus élevé parmi les jeunes qui ont un niveau d'instruction moindre que parmi ceux qui ont fait plus d'études. En Afrique du Sud, par exemple, près des deux tiers des jeunes chômeurs n'ont pas de diplômes du secondaire. En Ethiopie, 45% des jeunes chômeurs sont illettrés et 33% n'ont suivi que des études primaires.

Depuis l'indépendance, l'enseignement post-primaire en Afrique a été développé dans une large mesure pour subvenir aux besoins du secteur public. Les réformes des années 90 en faveur d'une économie davantage orientée par les mécanismes du marché n'ont pas été accompagnées d'une adaptation suffisante des programmes d'enseignement. En outre, les qualifications obtenues dans le système d'enseignement ne correspondent pas à celles demandées par le marché du travail (« inadéquation des compétences »), ce qui

témoigne de l'absence de communication efficace entre les établissements d'enseignement et le secteur privé.

La mauvaise qualité de l'éducation, qui conduit à une pénurie générale de qualifications est une autre cause du chômage des jeunes. La gratuité des programmes d'éducation est souvent limitée à l'enseignement primaire et ne permet d'acquérir que les savoirs de base. Le grand nombre d'abandons scolaires aggrave encore la situation. Une formation extrascolaire serait requise pour que les jeunes concernés puissent répondre aux conditions requises pour obtenir des emplois, mais, dans la plupart des cas, les ressources pour la formation et le développement des compétences sont rares, voire totalement inexistantes (Leibbrandt et Mlatsheni 2004). Dans certains pays, des activités de formation ont été offertes dans des domaines comme la menuiserie, la mécanique automobile et la maçonnerie, entre autres. Mais parce qu'elles ont ignoré la demande du marché du travail, ces activités ont débouché sur le chômage, et l'investissement dans la formation n'a guère été rentable. Lorsque des activités de formation sont offertes, elles doivent être évaluées avec soin par rapport aux qualifications demandées sur le marché du travail (Kanyenze, Mhone et Sparreboom 2000).

“ 75% des jeunes vivant avec VIH/sida sont des femmes ”

L'Afrique du Sud, le Kenya et le Nigéria ont mis en place des stages d'apprentissage – programmes structurés qui associent l'enseignement théorique à l'expérience du travail (encadré 5.2). Ces partenariats entre les gouvernements, les prestataires de services et le secteur privé constituent un bon exemple du type de mécanismes de retour de l'information nécessaires pour remédier à l'inadéquation des compétences en Afrique. Transposer ces mécanismes dans les établissements d'enseignement formel est un moyen prometteur d'améliorer l'adéquation des compétences. Un système identique, les « conseils de productivité » – dans le cadre desquels les qualifications demandées par le secteur privé sont directement intégrées dans les programmes d'enseignement du secteur de l'éducation – explique en partie le succès économique des pays d'Asie de l'Est.

Encadré 5.2 **L'apprentissage au Nigéria**

Un exemple des efforts faits pour relier l'éducation et la formation sur le lieu du travail est le National Open Apprenticeship Scheme du Nigéria, qui relève de la Direction nationale de l'emploi du Ministère du travail et de la productivité. En vertu de ce programme, une éducation et une formation professionnelles sont fournies dans plus de 100 domaines à des jeunes chômeurs. Ce programme utilise les outils de production, comme les ateliers et les instructeurs techniques, des industries privées, des établissements publics et, par le biais d'accords de sous-traitance, des artisans et des négociants du secteur informel. Les jeunes chômeurs et ceux qui ont abandonné l'école peuvent se former pendant six mois à trois ans sous la houlette de maîtres réputés. Pour améliorer les connaissances théoriques des stagiaires dans le domaine choisi, des cours magistraux sont organisés chaque samedi pour compléter la formation pratique reçue. Depuis l'introduction du programme en 1987, près de 600 000 chômeurs ont reçu une formation et 400 000 ont créé leur micro-entreprise.

Source: Kanyenze, Mhone et Sparreboom 2000.

D'après le projet de recherche Global Entrepreneurship Monitor, c'est dans le groupe de jeunes (18 à 34 ans) que se trouvent le plus de futurs entrepreneurs. Un tiers des entrepreneurs performants se situe dans ce groupe d'âge (Leibbrandt et Mlatsheni 2004). La promotion du travail indépendant et de l'esprit d'entreprise et la possibilité d'accéder à des actifs comme l'éducation, la formation, la santé et les financements permettent aux jeunes de tirer parti des possibilités offertes par le travail indépendant.

Le Sida est un grave problème de santé pour les jeunes

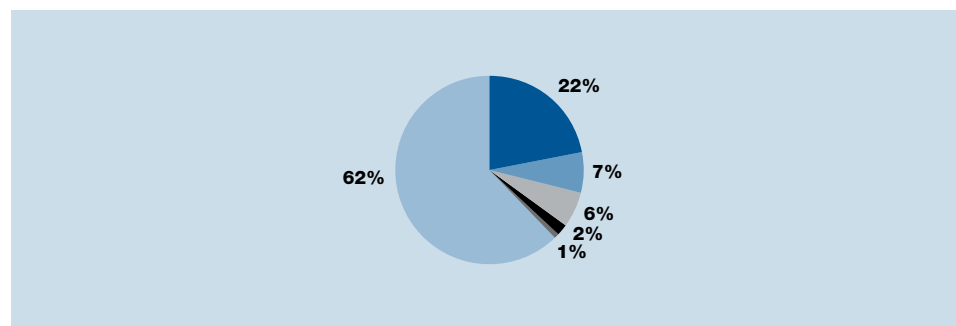
Le mauvais état de santé de la population africaine constitue un grave handicap pour l'emploi et la croissance économique. A 45,2 ans, l'espérance de vie en Afrique subsaharienne est parmi les plus faibles du monde. Sur 100 nouveau nés, moins de 30 atteindront l'âge de 40 ans au Swaziland, moins de 56 au Cameroun et plus de 90 en Algérie (PNUD 2004). Entre autres facteurs, les déficiences des établissements de santé et la pandémie de Sida contribuent à la forte mortalité en Afrique subsaharienne. Le Sida est le problème de santé le plus grave de l'Afrique aujourd'hui, en raison de ses effets négatifs sur les groupes d'âge à plus forte activité. A la fin de 2003, on comptait, selon les estimations, 35,7 millions d'adultes (15 à 49 ans) contaminés par le VIH/sida partout dans le monde – dont 10 millions de jeunes. Encore plus inquiétant, chaque jour plus de 6 000 jeunes contractent le virus au niveau mondial (ONUSIDA 2004).

C'est en Afrique du Sud que l'on trouve la plus forte proportion de jeunes contaminés par le VIH: près des deux tiers des porteurs du virus résident dans la région (figure 5.5). Il est aussi triste de constater que les trois quarts des jeunes vivant avec le VIH/sida en Afrique subsaharienne sont des femmes, cette proportion étant 1,7 fois plus élevée que dans toute autre région du monde (ONUSIDA 2004).

“ Les réseaux sociaux sont le moyen de trouver un emploi en zones urbaines ”

Figure 5.5

Répartition des jeunes contaminés par le VIH, par région, fin 2003



■ Asie ■ Amérique latine et Caraïbes ■ Europe de l'Est et Asie centrale
 ■ Pays à revenu élevé ■ Moyen-Orient et Afrique du Nord ■ Afrique subsaharienne

Source: ONUSIDA 2004.

Les jeunes qui sont contaminés par le VIH finissent par contracter une des maladies liées au virus, ce qui accroît leur absence au travail, réduit leur productivité et diminue leurs perspectives d'emploi. Non traités, les jeunes finissent par ne plus être capables de travailler. D'après l'Organisation internationale du Travail (OIT 2004c), en 2005, plus de 2 millions de travailleurs dans le monde ne seront pas en mesure de travailler à tout moment du fait du VIH/sida et, en 2015, ce chiffre dépassera 4 millions. Selon les estimations, déjà 36,5 millions de personnes d'âge actif ont contracté le VIH/sida et, d'ici l'an prochain, la population active mondiale aura perdu 28 millions de travailleurs, morts du sida depuis le début de l'épidémie.

Etant donné que ce sont les femmes et les jeunes filles qui supportent l'essentiel de la charge représentée par les soins au membre de la famille malade, elles sont contraintes d'abandonner les activités économiquement productives pour consacrer plus de temps aux soins. Si 2 millions de travailleurs ne peuvent exercer leur emploi en raison du VIH/sida, environ 2 millions d'autres personnes d'âge actif ne pourront plus travailler en raison des soins à leur donner; l'incidence indirecte des soins peut ainsi doubler l'incidence directe de la maladie (OIT 2004c).

En 2003, le nombre d'orphelins du VIH/sida, c'est-à-dire les enfants et les jeunes de 0 à 17 ans dont l'un des parents ou les deux sont morts du sida, a atteint 15 millions, et plus de 80% d'entre eux vivent dans les pays d'Afrique subsaharienne. Souvent privés des soins et des conseils de leurs parents, les orphelins quittent l'école, un handicap pour la recherche ultérieure d'un travail.²

“
En Afrique du Sud,
beaucoup de jeunes
entre 15 et 21 ans
meurent de blessure
par balle
”

Le chômage des jeunes a de graves conséquences

En Afrique subsaharienne, l'absence de perspectives d'emploi et la probabilité d'un avenir peu prometteur pour les jeunes chômeurs favorisent sans doute des comportements socialement déviants. En outre, cette situation pourrait renforcer la marginalisation des jeunes sur le marché du travail et dans la société dans son ensemble

Les jeunes migrants urbains n'ont pas d'emploi et n'ont qu'un accès limité aux réseaux sociaux

Les raisons des migrations rurales-urbaines sont semblables à celles qui sous-tendent les migrations internationales des jeunes examinées au chapitre 6. Nombre de jeunes migrent des zones rurales vers les zones urbaines s'attendant à y trouver davantage de possibilités (Ogbu et Ikiara 1995; Linden 1996; Sommers 2003). Ce phénomène a entraîné un rapide accroissement de la population urbaine et a intensifié la concurrence sur le marché du travail urbain (Schoumaker et Beauchemin 2002).

Dans un contexte où les relations sociales sont aussi importantes que les qualifications, les jeunes migrants urbains à la recherche d'un travail livrent une bataille difficile pour leur survie

avec peu de réseaux sociaux (Lange et Martin 1993). De plus en plus, le secteur informel fournit un emploi aux jeunes ayant fait des études et dont l'accès à l'emploi dans le secteur moderne est en recul. Avec leur moindre taux d'alphabétisme, les jeunes des zones rurales sont défavorisés par rapport aux jeunes des zones urbaines ayant fait davantage d'études (encadré 5.3). La progression de l'activité criminelle, de la consommation de drogues et de la prostitution parmi les jeunes chômeurs migrants est due en partie aux effets conjugués de l'absence de réseaux sociaux et de l'insuffisance des possibilités d'emploi.

Encadré 5.3

Le chômage parmi les jeunes des zones urbaines au Burkina Faso

Comme nombre de pays d'Afrique subsaharienne, le Burkina Faso a vu son taux de chômage en zones urbaines s'accroître de 10 points de pourcentage, passant de 30,7 % à 40,2 % pour les jeunes et de 8 points de pourcentage pour les femmes entre 1980 et 2000.

Le rétrécissement du secteur public dans les années 90 a réduit les possibilités d'emploi pour les jeunes ayant fait des études. Par exemple, à Ouagadougou, le taux de chômage en 1992 était, selon les estimations, de 43,3 % parmi les 15 à 29 ans contre 6,7 % pour les 40 ans et plus.

Le Burkina Faso a aussi enregistré un accroissement rapide de sa population urbaine, alimenté par les jeunes migrant pour des raisons économiques, ce qui a aussi intensifié la concurrence sur le marché du travail urbain.

Le résultat de ces mouvements est une qualité moindre des emplois fournis et la tendance des nouvelles générations de jeunes Africains à se tourner de plus en plus vers des activités économiques moins rentables et moins stables dans le secteur informel de l'économie. Le secteur urbain informel a représenté 80 % des emplois à Ouagadougou dans les années 90.

Source: Calves et Schoumaker 2004.

Le chômage des jeunes contribue à la criminalité et à la violence

En Afrique, le taux des décès imputables à la violence se situe, selon les estimations, à 60,9 pour 100 000, soit plus du double du taux mondial (OMS 2004a). La criminalité et la violence ont progressé dans de nombreuses parties de l'Afrique subsaharienne parmi les jeunes chômeurs. Les bandes de jeunes, qui constituent une seconde famille ou une famille de remplacement, répondent généralement aux besoins économiques et sociaux des jeunes chômeurs par la violence.

Certains jeunes entrent dans le monde de la criminalité très jeune et finissent par devenir eux-mêmes des victimes. Le chômage des jeunes, associé à la possibilité de se procurer des armes à feu, a conduit à une spirale catastrophique. D'après une étude sur les jeunes et la criminalité à Nairobi, les infractions les plus courantes entraînant l'arrestation de

“ Le chômage
poussent les femmes
dans le marché du
sexe ”

jeunes délinquants sont le vol, l'agression et la possession de drogues (ONU-Habitat 2004b).

Le Gouvernement sud-africain a constaté que l'homicide, essentiellement au moyen d'armes à feu, est la cause principale de décès parmi les hommes jeunes (15 à 21 ans) et que les coups de feu de toute origine sont la cause essentielle des décès de causes non naturelles en Afrique du Sud (Fleshman 2001). D'après un groupe de sensibilisation, Gun Free South Africa, 12% des morts par balle en 1998 étaient des jeunes femmes et 7% environ des morts par balle avaient moins de 17 ans (Fleshman 2001).

Le commerce du sexe est plus courant parmi les jeunes filles au chômage

En Afrique, le chômage a poussé un grand nombre de jeunes femmes et de jeunes filles dans le commerce du sexe. Contraintes de subvenir aux besoins de leur famille et d'apporter des soins aux malades au sein du foyer, elles n'ont guère la possibilité d'acquérir une éducation ou une formation. L'absence de possibilités d'emploi et leur rôle social défavorisé, tant en termes d'actifs (éducation et santé) qu'en termes de normes culturelles, fait que ces femmes ont plus de risques de rejoindre les rangs des travailleurs sexuels (OIT 2005).

La demande de travailleurs sexuels dans le cadre du tourisme international est en augmentation en Afrique. A Madagascar, par exemple, le tourisme sexuel remet en cause les conditions de vie des jeunes femmes pauvres au chômage, qui luttent souvent contre la famine et le dénuement. Au Kenya, la flambée du tourisme étranger a conduit à une augmentation du nombre de travailleurs sexuels, comme on l'avait déjà observé dans les stations balnéaires du Kenya (Meares 1996). Le Cameroun se heurte au même type de problème. En outre, en Ethiopie, les jeunes femmes au chômage sont attirées contre leur gré dans la prostitution, qui semble aussi liée à l'exode rural.

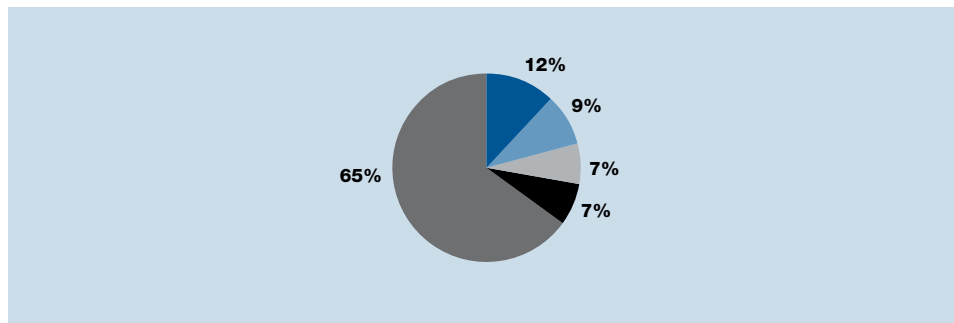
Une autre répercussion du chômage, indissociable de la prostitution, est la plus forte prévalence du VIH. Des études réalisées sur les travailleurs sexuels dans certaines zones urbaines entre 1998 et 2002 font ressortir des taux de prévalence extraordinairement élevés: 74% en Ethiopie et 50% en Afrique du Sud (ONUSIDA 2004).

La drogue et le chômage

Les jeunes qui ne vont pas à l'école, qui vivent dans la rue et qui sont hors de portée des services de base, ont plus de risques d'abuser de substances illicites que les jeunes pourvus d'un emploi (ONU 2003). La figure 5.6 indique les principales drogues à problème en Afrique, comme il ressort de la demande de traitement. En Afrique subsaharienne, la principale drogue utilisée par les adolescents est le *Cannabis sativa*, ou marijuana, qui représentait en 2002 99% des saisies et était consommée par 7,7% (34,6 millions) des 15 à 24 ans sur le continent. Dans les autres parties du monde, comme les Etats-Unis et l'Europe, le cannabis entre pour plus de 90% dans l'utilisation totale de drogues par les jeunes. L'abus de

Figure 5.6

Principales drogues à problème en Afrique, 1995–2002



■ Opiacés ■ Cocaïne et dérivés ■ Stimulants à base d'amphétamines ■ Autres ■ Cannabis

Note: Les données sont une moyenne pondérée de la demande de traitement dans 24 pays africains en 1995–2002.

Source: ONUDC 2004.

stupéfiants nuit aux possibilités qu'ont les jeunes de trouver un emploi et fait peser des coûts supplémentaires sur l'économie.

Les jeunes sans emploi: un prix trop élevé

Le chômage des jeunes et ses répercussions éventuelles coûtent cher à l'économie, à la société et à l'individu. En outre, la charge que les dépenses de santé au titre du VIH/sida font peser sur le PIB en Afrique subsaharienne est étroitement proportionnelle au nombre de jeunes chômeurs. Être jeune et chômeur en Afrique subsaharienne est une situation qui a d'importantes conséquences sociales et qui alourdit encore les dépenses publiques (Brenner 1979).

“
L'investissement dans
des programmes
pour la jeunesse
montre de bonnes
répercussions
”

Le coût économique du chômage des jeunes

L'incidence la plus directe sur l'économie d'une population de jeunes actifs improductifs est une perte de production en termes de biens et de services. L'État pâtit d'une moins-value sur les recettes au titre de l'impôt sur le revenu ainsi que de la perte de recettes au titre des impôts indirects et de la taxe à la valeur ajoutée (Bellemare et Poulin-Simon 1994).

L'incidence macro-économique du VIH/sida en Afrique subsaharienne est critique. Dans la région, 6,9% de jeunes femmes et 2,1% de jeunes hommes étaient contaminés par le VIH à la fin de 2003 (ONUSIDA 2004), soit un total de 4,76 million de femmes et de 1,44 million d'hommes porteurs du VIH. Sur ce total, les jeunes chômeurs représentent, semble-t-il, une part importante.

Entre 1992 et 2000, l'épidémie de VIH/sida a réduit de 0,7% par an la croissance du PIB par habitant de 33 pays africains. Si les taux de prévalence du VIH/sida restent les mêmes entre 2002 et 2020, ces pays verront leur croissance amputée de 18%, soit une perte de 144 milliards de dollars. Les effets cumulés du VIH/sida sur les coûts, liés notamment au remplacement des travailleurs et aux pertes d'effectifs par les organisations et les institutions, représentent des pertes économiques encore plus lourdes (OIT 2004c). La faible croissance économique a une incidence négative sur l'aptitude des gouvernements à recouvrer des recettes fiscales – car ces recettes dépendent de la taille de l'économie – tout en augmentant la demande de dépenses publiques, notamment pour la lutte contre la pauvreté. Cette situation entraîne directement des distorsions dans les budgets de l'Etat, en particulier les budgets de la santé.

Une étude a été réalisée dans sept pays des Caraïbes pour évaluer le coût économique des dépenses de santé, des transferts publics, des conséquences financières de la criminalité, de l'aide aux enfants, de l'impuissance à régler les problèmes de santé des adolescents et des grossesses chez les adolescentes. Les dépenses annuelles directes se situaient entre 28 et 262 dollars par naissance, suivant le pays. La somme des dépenses directes, des recettes fiscales non perçues, des coûts pour la société des activités criminelles et des avantages perdus du fait de l'utilisation des transferts publics et des soins de santé dans d'autres domaines se chiffraient de 33 dollars par année et par naissance au Guyana à 363 dollars à Saint-Kitts-et-Nevis (Banque mondiale 2003a).

L'analyse coûts-avantages de 41 programmes axés sur les jeunes des pays en développement a fait apparaître la valeur du coût d'opportunité de l'investissement dans l'enseignement formel pour les jeunes, l'éducation de base et l'alphabétisme pour les adolescents. Une forte rentabilité a aussi été enregistrée pour certains types de services de santé scolaires (suppléments en minéraux) et certaines formes d'investissement dans la santé en matière de reproduction. Le développement de l'enseignement pour les jeunes a plusieurs résultats positifs: une moindre probabilité de chômage, une diminution de l'incidence de l'infection par le VIH et une diminution de la probabilité de violences et de troubles civils (Knowles et Behrman 2003).

Une comparaison du rapport coûts-avantages des investissements en faveur des jeunes par rapport aux investissements dans des secteurs productifs comme les projets sur le développement du bétail et de l'agriculture montre que les premiers peuvent être plus rentables. Les investissements dans l'enseignement, en particulier, sont payants dans les économies ouvertes et intégrées qui dépendent du progrès rapide des technologies. Le rapport coûts-avantages d'un projet de traitement et de commercialisation du coton au Kenya, en 1979, n'était que de 1,8, alors que celui d'un programme d'alphabétisation et d'éducation de base pour les jeunes en Colombie était d'au moins 19,9. Ce sont là autant de raisons économiques valables de canaliser des ressources publiques vers les jeunes (Knowles et Behrman 2003).

Au niveau individuel, le fait de connaître le chômage tôt dans la vie active et de traverser des périodes répétées de chômage a une incidence négative directe sur les flux de revenu dans les périodes à venir. L'expression « tare salariale » est utilisée pour désigner ce phénomène. Au Royaume-Uni, le salaire d'un travailleur âgé de 42 ans qui a connu plusieurs périodes de chômage depuis sa jeunesse est de 12 à 15% inférieur au salaire d'un travailleur qui n'a jamais été au chômage. Ce pourcentage, toutefois, tombe à 8-10% si les personnes con-

cernées évitent une incidence répétée du chômage (Gregg et Tominey 2004). Un chômage long et répété parmi les jeunes en Afrique entraînera vraisemblablement une diminution des niveaux de salaire de même ampleur qu'au Royaume-Uni.

Le chômage des jeunes se traduit par une augmentation des dépenses médicales au titre du VIH

Les jeunes chômeurs courent beaucoup plus de risques de contracter le VIH/sida que les jeunes pourvus d'un emploi. En effet, sans emploi, ils sont exposés à des risques comportementaux persistants et ils n'ont pas les informations, l'éducation et les services nécessaires (ONUSIDA 2004). Les jeunes femmes au chômage en Afrique subsaharienne sont plus exposées à l'infection par le VIH que les jeunes hommes. Au moins les trois quarts des jeunes contaminés par le VIH dans les pays d'Afrique subsaharienne à la fin de 2003 étaient des femmes. Le rapport des jeunes femmes contaminées aux jeunes hommes contaminés en Afrique subsaharienne allait de 20 pour 10 en Afrique du Sud à 45 pour 10 au Mali et au Kenya. Ces différences s'expliquent en partie par l'absence de possibilités d'emploi pour un grand nombre de jeunes femmes, qui sont amenées à avoir des relations sexuelles rémunérées avec des hommes plus âgés pour pouvoir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Du fait de facteurs aggravants comme la plus forte vulnérabilité biologique des petites filles et des femmes face à l'infection par le VIH, les déséquilibres entre les sexes, la promiscuité et la mixité entre les âges, les jeunes filles et les femmes sont les principales victimes de cette maladie mortelle (ONUSIDA 2004).

“
Une jeunesse mieux
éduquée réduit les
risques de guerre
civile
”

En Afrique subsaharienne, le coût médical annuel du Sida (hormis la thérapie antirétrovirale) représente selon les estimations 30 dollars environ par patient, contre des dépenses globales de santé publique de moins de 10 dollars par habitant pour la plupart des pays africains (Fredriksson et Kanabus 2004). L'Afrique subsaharienne devrait donc dépenser 186 millions de dollars par an pour soigner les jeunes contaminés par le VIH. Pour un exemple de la façon dont le secteur privé répond à l'épidémie de VIH/sida, voir l'encadré 5.4.

Encadré 5.4

Réponse du secteur privé au VIH/sida

Certaines sociétés privées ont réagi à l'épidémie de VIH/sida. C'est le cas, par exemple, de la Debswana Diamond Company au Botswana. Jouant un rôle vital dans l'économie du pays, la société représente 33 % du PIB, 65 % des recettes publiques et plus de 70 % des gains en devises. En 1999, le Sida était la cause de 75 % des départs et 59 % des décès de salariés (Whiteside et Barnett 2002). Dans le secteur minier, en particulier, la nature des activités et la composition de la population active conduisent à une situation à risque unique pour ce qui est de la transmission du VIH et des coûts supplémentaires pour le secteur (Whiteside 2000). Il est plus coûteux pour la société de former de nouveaux salariés que de fournir des médicaments antirétroviraux aux malades et à leurs personnes à charge. La Debswana Diamond Company distribue ainsi des médicaments antirétroviraux à ses salariés contaminés. En général, toutefois, le secteur privé a été plutôt long à réagir face à l'épidémie.

Source: CEA 2004c.

Les dépenses au titre du VIH/sida réduisent les ressources disponibles pour d'autres maladies transmissibles, comme le paludisme et la tuberculose. La Commission macro-économie et santé de l'Organisation mondiale de la santé a aussi confirmé le coût économique énorme de la maladie. Elle estime que le montant total des avantages tirés d'une seule contamination évitée par le VIH/sida dans un pays pauvre est d'au moins 34 600 dollars, contre des salaires annuels moyens de 1 000 dollars par an (Curtain 2003).

Conséquences sociales du chômage des jeunes

Le chômage des jeunes a d'importantes conséquences sociales. Outre les coûts directs de santé, le chômage des jeunes contribue pour partie aux activités illicites, qui accroissent l'insécurité.

Même dans les pays développés, la progression de l'activité criminelle des jeunes chômeurs a un coût social. Dans la province de New South Wales en Australie, sur la période 1989-1999, le chômage de longue durée a sensiblement accru la probabilité pour les jeunes hommes de commettre une infraction pour s'approprier des biens. Donner davantage de possibilités d'emploi aux jeunes hommes pourrait réduire le nombre d'infractions de ce type, dans cette province, de près de 6% par an. Le taux de criminalité pourrait être réduit de près de 15% si les individus concernés achevaient leurs études secondaires (Champman et autres 2002). Une étude du même type réalisée en Angleterre et dans le Pays de Galles sur les liens entre le chômage et la criminalité fait ressortir que le chômage des jeunes et les différents types d'infraction, comme le cambriolage, le vol, la fraude et la contrefaçon, ainsi que la criminalité totale sont sensiblement et positivement corrélés (Carmichael et Ward 2001).

La progression de la criminalité qui fait suite au chômage des jeunes entraîne des pertes d'investissements étrangers directs. C'est ainsi que les investisseurs étrangers citent la criminalité comme le principal facteur décourageant les investissements en Afrique du Sud (ONU DC 2003). Le chômage des jeunes entraîne aussi des perturbations dans le développement à long terme des compétences et de l'expérience de la main-d'œuvre. Un chômage durable pourrait aussi amener les jeunes à se montrer hostiles au monde du travail et plus attirés par le milieu de la drogue et de la criminalité (Nattrass 2002).

“
Seulement 50% des
stratégies africaines
de réduction de la
pauvreté s'adressent
à la jeunesse
”

Les troubles civils, conduisant parfois à une guerre civile ou à un conflit ouvert, constituent l'une des contraintes les plus graves pesant sur le développement de l'Afrique (Fosu 2005). Les jeunes chômeurs sont les premiers candidats au recrutement en tant que combattants lors de tout désordre civil. Les risques pour un pays pauvre de connaître un conflit civil sont aussi liés à la taille de sa population de jeunes. En outre, plus le faible niveau d'instruction est bas, plus forte est la propension aux conflits internes. Toutes choses égales par ailleurs, une augmentation du nombre de jeunes hommes dans l'enseignement secondaire de 10 points de pourcentage réduit le risque d'un conflit civil de 4 points de pourcentage (Collier 2000). Fait aggravant, faute d'autres options, le conflit pourrait être considéré pour les jeunes chômeurs comme une activité génératrice de revenus (Collier 2000).

La forte proportion de jeunes, caractéristique des structures démographiques de l'Afrique subsaharienne, rend les pays plus instables en général et plus susceptibles de connaître un

conflit armé. Une progression d'un point de pourcentage de cette « proportion » est associée à un risque accru de conflit d'environ 7%. En outre, les pays où la proportion de jeunes est de 35% ou plus ont trois fois plus de risque de conflit que les pays où elle est de 17%, c'est-à-dire la moyenne des pays développés (Urdal 2001).

Faire face au chômage des jeunes

La perte de PIB découlant du chômage des jeunes, majorée du coût des mesures prises pour atténuer l'impact de l'usage de stupéfiants et de la criminalité liée au chômage, rend d'autant plus nécessaire la recherche d'une solution à ce problème. Il est indispensable d'identifier les principales interventions pouvant être menées par les pouvoirs publics en faveur des jeunes et d'y allouer suffisamment de ressources. Les ressources intérieures en Afrique subsaharienne sont limitées par le manque de recettes fiscales et par les critères de viabilité budgétaire qui plafonnent les dépenses pouvant être réalisées par le secteur public, ainsi que par les priorités concurrentes auxquelles sont soumises les dépenses publiques en général. Ces contraintes au niveau des ressources intérieures ne devraient pas empêcher un recentrage des dépenses publiques en faveur des jeunes. Augmenter les dépenses consacrées à l'amélioration de la situation des jeunes en matière d'enseignement et de santé ne détourne pas des ressources du secteur social mais est un moyen de hiérarchiser l'allocation des ressources au sein de ce secteur. Des dépenses publiques plus efficaces de manière générale, grâce notamment à la décentralisation et à un mécanisme de suivi, contribuent à libérer des ressources supplémentaires pour les jeunes.

La nécessité de créer des conditions propices au secteur privé ne saurait être trop soulignée (chapitre 7). L'un des principaux impératifs consiste à intégrer l'emploi des jeunes dans les cadres de développement afin d'atténuer leur marginalisation en Afrique.

Les politiques d'emploi pour les jeunes doivent être intégrées dans les politiques de développement

La création d'emplois est indispensable aux générations actuelles et futures en Afrique. L'investissement dans le capital humain peut avoir un faible taux de rentabilité si la croissance de la production et la demande globale de main-d'œuvre ne progressent pas de façon adéquate. Le chômage des jeunes est une composante du chômage global et ne peut être éliminé sans une croissance économique suffisante. Outre qu'elle permet d'accélérer la croissance, l'intégration des aspects concernant les jeunes dans les stratégies globales de développement est nécessaire. La priorité accordée dans les Documents stratégiques sur la réduction de la pauvreté à la création d'emplois en tant que voie de sortie de la pauvreté constitue un outil indispensable pour assurer le ciblage sur les jeunes.

Une analyse des Documents stratégiques sur la réduction de la pauvreté de 21 pays africains⁶ fait apparaître que 11 d'entre eux consacrent au moins une section centrale à l'analyse de l'emploi des jeunes. Dix-sept pays ont expressément ciblé la création d'emplois pour les jeunes, essentiellement grâce à la formation, à l'enseignement et au développement du secteur privé (tableau 5.1).

“ Outils essentiels, les centres de travail encourage la jeunesse à chercher un emploi ”

Tableau 5.1

Les problèmes d'emploi dans les Documents stratégiques sur la réduction de la pauvreté dans 21 pays africains

Problème	Nombre de pays s'intéressant au problème
Analyse de l'emploi des jeunes	11
Objectifs ou actions visant la création d'emplois pour les jeunes	17
Objectifs macro-économiques liés à la création d'emplois	7
Objectifs de formation liés à la création d'emplois	21
Objectifs d'éducation liés à la création d'emplois	15
Lien entre le développement du secteur privé et la création d'emplois	20

Source: CEA, de sources officielles.

Les Documents stratégiques sur la réduction de la pauvreté identifient trois domaines essentiels d'action en faveur de l'emploi des jeunes: la formation et l'éducation, les politiques macro-économiques et le développement du secteur privé. Il est indispensable d'agir sur ces trois fronts pour lutter contre le chômage des jeunes, mais ces actions doivent être approfondies et soutenues par des ressources adéquates. Par exemple, la formation en cours d'emploi est considérée comme un moyen de faire face au chômage des jeunes. Or, les compétences requises pour ce type de formation ne sont pas identifiées, ce qui nuit à l'efficacité-coût des actions de ce type. Les actions nécessaires pour remédier au chômage des jeunes doivent être bien ciblées et revêtir un caractère plus structurel.

Mettre au point une stratégie nationale d'emploi ciblant l'emploi des jeunes. Le problème du chômage des jeunes dans les pays en développement a été internationalement reconnu. Le Réseau pour l'emploi des jeunes est un forum parrainé par l'ONU visant à faire des jeunes des partenaires dans la recherche de solutions au problème du chômage qui les touche. Sur les dix pays chefs de file qui ont adopté un plan d'action national sur l'emploi des jeunes, cinq sont en Afrique. Bien que les plans d'action soient spécifiques aux pays, leurs principales orientations sont fondées sur les quatre éléments essentiels suivants: employabilité, égalité des chances, entrepreneuriat et création d'emplois (Réseau pour l'emploi des jeunes 2004). Ces plans d'action peuvent servir d'exemples pour les autres pays africains.

L'Afrique du Sud a mis au point une stratégie d'ensemble après le Sommet présidentiel sur l'emploi de 1998 et a lancé plusieurs initiatives pour accroître les possibilités d'emplois des jeunes. Ces initiatives comprennent notamment des programmes d'apprentissage où les jeunes reçoivent une formation théorique suivie de l'acquisition de qualifications en cours d'emploi – ce processus impliquant l'Etat, les prestataires de services de formation et le secteur privé. Des centres consultatifs pour les jeunes, établis au niveau des communautés ayant une importante population de jeunes, fournissent aussi des informations sur les carrières et les offres d'emploi et organisent des ateliers de formation sur les compétences liées à l'emploi, comme l'établissement de CV et les techniques d'entretien (Réseau pour l'emploi des jeunes 2004). La Namibie, le Nigéria, l'Ouganda et le Zimbabwe ont aussi lancé un tel processus ou progressent sur cette voie.

Créer des centres d'emploi comportant un département spécifique pour les jeunes. Les centres d'emploi coordonnent la demande et l'offre sur le marché du travail: les entreprises du secteur privé peuvent y afficher les offres d'emploi, ce qui permet aux demandeurs d'emploi d'économiser du temps et de l'argent car ils n'ont pas besoin de se déplacer dans les entreprises pour vérifier les possibilités d'emploi. Pour établir avec succès des centres d'emploi, il importe d'aller au-delà de la simple administration des offres d'emploi. Un étroit contact doit être maintenu avec le secteur privé pour évaluer de façon continue les demandes de qualifications. Le Centre d'emploi doit aussi conseiller les jeunes sur les qualifications utilisables sur le marché. En outre, il doit rester en étroit contact avec les établissements de formation. Pour les jeunes, les centres d'emploi peuvent fournir des informations sur les différentes professions, faciliter la prise de décision sur les études qu'ils doivent faire et encourager les stages. Le secteur privé, pour sa part, doit publier les offres d'emploi et fournir des données. Cette façon de procéder sera avantageuse, car elle permettra aux entreprises d'économiser le coût de transaction de la recherche de personnel ayant les compétences requises.

Utilisation des ressources: un recentrage

Dans les pays en développement, le chômage des jeunes est considéré comme un domaine crucial exigeant des interventions pertinentes des pouvoirs publics. Au niveau international, l'urgence du problème des jeunes a été reconnue et nettement identifiée dans les Objectifs du Millénaire pour le développement. La Cible 16 de ces objectifs consiste à « formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile ». C'est dans ce contexte que le Réseau pour l'emploi des jeunes a été créé. L'Organisation internationale du Travail considère que l'emploi décent et productif des jeunes constitue partie intégrante de la Déclaration du Millénaire et peut apporter une contribution essentielle à la réalisation des autres objectifs, y compris ceux concernant la réduction de la pauvreté. Au niveau régional, la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU a décidé de consacrer son cinquième Forum sur le développement en Afrique à la question de la jeunesse et du leadership afin d'intégrer les problèmes des jeunes dans les programmes de développement et d'optimiser les synergies entre les politiques relatives aux jeunes et les politiques connexes en vue d'une accélération du développement sur le continent (OIT 2004b).

Les apports au titre de l'aide publique au développement destinés à la santé (1,2 milliard de dollars en 2003) et à l'éducation (1,3 milliard de dollars) ont représenté la plus grande partie de l'aide fournie à l'Afrique (OCDE 2003). En Afrique, les dépenses publiques au titre de l'éducation s'établissent en moyenne à 3,8% du PIB et les dépenses publiques au titre de la santé en moyenne à 2,8% du PIB (Banque mondiale 2000). La nécessité de mobiliser davantage de ressources pour les jeunes et de façon plus efficiente ne saurait être trop soulignée. Il faut aussi que les prestataires de services de santé et d'éducation soient plus proches des utilisateurs finals et que les jeunes soient davantage impliqués dans le processus.

Décentralisation. La décentralisation fait intervenir l'ensemble des questions intéressant l'équilibre approprié des responsabilités financières et administratives entre l'administration centrale, les administrations infranationales, les institutions s'occupant de la fourniture

“ Un partenariat est nécessaire entre secteur privé et université ”

de services et les communautés cibles. Deux considérations essentielles déterminent cet équilibre: l'efficacité et la faisabilité.

Les allocations budgétaires de l'Etat sont rendues publiques, mais on ne dispose généralement pas d'informations sur les dépenses effectives (Kanungo 2003). Un instrument d'analyse des dépenses publiques est indispensable pour assurer l'utilisation efficace des ressources destinées à faire face au chômage des jeunes.

Des études de suivi des dépenses publiques ont été réalisées au Ghana, en Ouganda, en Tanzanie et en Zambie et elles devraient être reproduites dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne. Les principales conclusions montrent l'utilité de ce type d'études:

- En Ouganda, seulement 22% des financements destinés aux livres et aux autres matériaux pédagogiques, indispensables à l'amélioration de la qualité de l'éducation, sont parvenus aux utilisateurs finals en 1996, et au Ghana seulement 49% (Reinikka et Smith 2004).
- Les estimations pour l'Ouganda montrent que 40 à 94% de l'ensemble des médicaments fournis par l'Etat n'ont pas atteint les utilisateurs finals visés (Ablo et Reinikka 2000).
- La responsabilité est un facteur clé: si les jeunes des zones rurales savent comment sont utilisées les ressources qui leur sont destinées, ils peuvent tenir les autorités locales pour responsables de l'efficacité du ciblage des ressources et des dépenses. Après l'introduction d'études sur le suivi des dépenses publiques en Ouganda, les ressources fournies pour l'éducation par l'administration centrale sont effectivement parvenues jusqu'aux bénéficiaires dans 80 à 90% des cas en 1999-2000, contre 13% auparavant (Reinikka et Smith 2004).

“ Les travaux publics sont une porte d'entrée sur le marché du travail ”

Partenariats public-privé

Des partenariats public-privé sont indispensables pour surmonter les contraintes de l'offre dans le domaine de l'éducation et faciliter le retour indispensable de l'information en provenance du secteur privé, afin d'atténuer les inadéquations de compétences. Le secteur privé peut participer à l'éducation en fournissant du matériel, comme les manuels, en gérant les établissements publics et en dispensant un enseignement dans le cadre des établissements privés. En revanche, l'Etat doit se préoccuper des questions d'accès, d'équité et de qualité de l'enseignement et de la question de savoir si les ressources publiques sont utilisées pour favoriser un bon niveau d'instruction de la société (UNITAR et DMAN 2001).

Prestataire ou régulateur. Les pouvoirs publics doivent s'occuper moins de la fourniture de services d'éducation et de santé et davantage de leur réglementation:

- Le Gouvernement ougandais a donné à l'Université Makerere davantage de responsabilités de façon à la rendre viable financièrement. Cela a permis à cette

université, en consultation avec le secteur des entreprises, de concevoir de nouveaux programmes de cours destinés aux professionnels et aux entreprises et visant à accroître leurs compétences. Des programmes de stages intégrés offrent aussi la possibilité d'un passage sans heurt de l'école au monde du travail (Dang 2002).

- Les partenariats public-privé améliorent la qualité de l'éducation en utilisant des compétences essentielles du secteur privé pour relier étroitement l'éducation à l'acquisition de qualifications et à l'emploi rémunéré. C'est ce que fait, par exemple, l'Office of Global Development Alliance de l'Agency for International Development des Etats-Unis. Le Global Learning Portal, l'une des activités de l'alliance, fournit aux enseignants de tous les niveaux dans les pays en développement une formation préalable à la prestation de services et en cours d'exercice afin d'améliorer leurs aptitudes et, par conséquent, la qualité de l'éducation. L'Afrique du Sud, l'Ethiopie et l'Ouganda sont parmi les pays pilotes (USAID 2005).

Surmonter les contraintes de l'offre. Les ressources disponibles étant limitées par les programmes de stabilité macro-économique, les pouvoirs publics se heurtent à d'importants déficits de financement des investissements en sorte que de nouveaux moyens de financement doivent être trouvés. On peut citer notamment la participation du secteur privé et des ONG, pour n'en mentionner que quelques-uns.

- Les partenariats public-privé ont été la stratégie utilisée pour la construction d'établissements scolaires en Afrique du Sud, en particulier dans les provinces de Free State et de Mpumalanga.
- Du fait de l'émergence d'établissements financiers privés (institutions de micro-financement, coopératives et banques privées) dans de nombreuses régions d'Afrique, les partenariats public-privé dans le financement de l'éducation (administration des prêts publics) pourraient être utilisés pour diminuer les coûts de transaction et accroître l'efficacité. Ces établissements permettraient d'éviter des taux excessivement faibles de remboursement des prêts consentis aux étudiants: au Ghana, par exemple, ce taux est de seulement 8% pour les étudiants du tertiaire.

Amélioration de la gestion. Différents services d'éducation – comme la formation en cours d'exercice des enseignants, l'élaboration de programmes de cours et de matériels pédagogiques et la formation des directeurs et proviseurs d'écoles – peuvent être soustraits à des entreprises privées (Pampallis 2003). C'est ainsi que le partenariat du Réseau de développement Aga Khan avec le Gouvernement pakistanais a permis d'améliorer la qualité des services d'éducation et d'encourager la formation continue des enseignants (AKDN et DFID 2003).

Les cours sur les technologies de l'information et des communications assurés par le secteur privé dans les universités publiques constituent un autre domaine de partenariat. En Afrique du Sud, un contrat a été passé avec Educor, société locale, pour la réalisation de l'ensemble du programme de formation informatique de l'université publique (Dang 2002).

“ L'Afrique a besoin de 3 millions d'instituteurs supplémentaires pour le primaire ”

Les programmes de travaux publics en tant que porte d'entrée sur le marché du travail

En présence d'une faible demande de main-d'œuvre, le manque d'expérience du travail est un obstacle à l'emploi pour un grand nombre de jeunes, qui doivent s'habituer à des horaires de travail réglementés. Les programmes de travaux publics, notamment les activités de nettoyage de l'environnement, peuvent être utiles pour retirer des jeunes de la rue et les aider à poursuivre d'autres objectifs (encadré 5.5). Au Ghana, des jeunes ont été enrôlés dans le cadre de programmes de reboisement et d'assainissement urbain et, au Nigéria, des jeunes ont été employés dans des plantations agricoles de l'Etat (Nwuke 2002).

“
L'enseignement doit
inclure plus de sujets
techniques
”

Encadré 5.5

Un filet de sécurité

En Egypte, un grand programme de travaux publics couvrant l'infrastructure, la santé et l'éducation est soutenu par le Fonds social pour le développement. Des organisations non gouvernementales le gèrent et le secteur privé est chargé de la mise en œuvre et de la maintenance. Au moins 25 % des fonds destinés au programme doivent être consacrés à la main-d'œuvre, dont la rémunération ne doit pas dépasser l'échelle des salaires locaux. Entre 1991 et 1997, plus de 42 000 emplois ont été créés, 90 % à titre temporaire, et la plupart des participants étaient des jeunes. L'Organisation de développement des petites entreprises du Fonds social axe son programme de prêts sur les diplômés de l'université, à qui sont octroyés des prêts de démarrage assortis de taux d'intérêt fortement bonifiés. Les responsables du crédit sont activement encouragés à entrer en contact avec les diplômés de l'université.

Pour créer des emplois permanents et impliquer le secteur privé dans la formation des jeunes, le gouvernement a décidé en 1991 d'introduire un système mixte, associant enseignement technique et formation professionnelle, qui est connu sous le nom de « Initiative Mubarak-Kohl ». Le secteur privé apporte sa contribution en définissant les besoins de formation tandis que le Ministère de l'éducation supervise l'élaboration d'un cadre pédagogique, organisationnel, juridique et financier correspondant à la situation locale. Pour la phase pilote, on a choisi des villes comptant un grand nombre d'entreprises de taille moyenne et de grande taille. Tous les types de formation finiront par être organisés sur la base de ce système. A la fin des études préparatoires, tous les enfants égyptiens auront la possibilité de s'inscrire dans un établissement d'enseignement secondaire technique et d'obtenir un diplôme trois ans plus tard. Dans l'idéal, ils trouveront un emploi dans les entreprises où ils ont acquis leurs qualifications et, à défaut, ils auront amélioré leurs chances de trouver un emploi ailleurs.

L'initiative a été considérée comme très efficace : en 1995–2003, quelque 8 000 jeunes ont été formés, avec la participation de 1 480 entreprises et de 40 établissements scolaires. Elle devrait être prolongée.

Source: Kanyenze, Mhone et Sparreboom 2000.

Le recours à des programmes de travaux publics en faveur des jeunes peut être encore développé, en faisant en sorte que ces programmes offrent des possibilités de formation, en plus d'être des portes d'entrée sur le milieu du travail. Les travaux publics devraient être considérés dans le contexte plus large de l'éducation permanente, servant de catalyseur pour associer des stages d'apprentissage rémunérés et l'acquisition de qualifications correspondant aux besoins du marché.

Les nouvelles orientations du système d'enseignement

Il est impératif d'améliorer l'accès à l'éducation, en particulier parce que les personnes ayant un bas niveau d'instruction ont moins de possibilités d'emploi. En Afrique subsaharienne, l'alphabétisme des jeunes est passé de 66,8% en 1990 à 76,8% en 2002, ce qui reste insuffisant pour une participation active au marché de l'emploi car l'instruction élémentaire est un préalable à la formation des jeunes (PNUD 2004).

Le chômage des jeunes est en partie le résultat d'une inadéquation entre les résultats scolaires et la demande de qualifications. Le système d'enseignement doit permettre d'acquérir des profils de qualifications adaptés aux besoins du marché du travail afin d'accroître l'employabilité des jeunes. Au niveau de l'enseignement formel, il faut pour cela arriver à une scolarisation totale dans le primaire. Des interventions complémentaires sont requises pour améliorer la qualité de l'enseignement, la parité entre les sexes, la mise au point des programmes de cours et l'enseignement secondaire.

Augmentation de la scolarisation. La scolarisation dans le primaire doit être accrue, pour ce faire, il faut:

- Impliquer les parties prenantes locales – parents et communautés. L'Ouganda et la Tanzanie ont accru sensiblement le taux de scolarisation dans les établissements primaires grâce à la participation des parents et des communautés.
- Etayer l'engagement politique en faveur de l'éducation primaire universelle par des ressources intérieures et extérieures suffisantes, et pas seulement de caractère financier. Au Kenya et en Ouganda, la diminution des frais de scolarité a conduit à une très forte augmentation de la scolarisation. Le Ghana développe son Programme d'alimentation scolaire de façon à couvrir 2,5 millions d'étudiants. Une initiative du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial menée au Malawi a fait apparaître une augmentation de 36% de la fréquentation dans les établissements ayant des programmes de nutrition (Institut sud-africain des affaires internationales 2004).
- Assurer une scolarisation en temps voulu. Ceux qui commencent tard l'école primaire sont davantage incités à suivre l'exemple de leurs camarades et à commencer à travailler, ont moins de chances d'acquérir les compétences de base en lecture et en écriture et ont une moindre capacité de formation.

“ La formation professionnelle évite l'exclusion sociale ”

“
Un emploi rémunéré
demande une bonne
santé”

Qualité de l'éducation primaire. L'effort d'augmentation du taux de scolarisation peut conduire à un recul de la qualité de l'éducation en raison de la diminution des dépenses par élève. Pour assurer la qualité, il faut des taux de réussite élevés et un accroissement de l'offre d'enseignants de qualité et de matériel adapté, y compris des manuels et des installations de laboratoire.

Il faudrait en Afrique trois millions d'instituteurs supplémentaires pour arriver à une scolarisation primaire universelle d'ici à 2015 (Institut sud-africain des affaires internationales 2004). Sous l'effet de l'épidémie de VIH/sida, un grand nombre de pays africains manquent d'enseignants qualifiés, ce qui a conduit à une diminution du rapport enseignant/élèves, variable représentative de la qualité qui atteint 1 pour 100 dans certains endroits. De nombreux pays africains ont recours à des enseignants non diplômés, ce qui nuit encore à la qualité. Par exemple, au Bénin 75% des enseignants ne sont pas qualifiés, au Mozambique 30% des enseignants n'ont pas reçu de formation et en Angola 30% des enseignants sont allés moins de cinq années à l'école (Institut sud-africain des affaires internationales, 2004). Les interventions requises par les pouvoirs publics sont les suivantes:

- Accroître l'offre d'instituts de formation de maîtres et d'enseignants qualifiés. Le coût peut être réduit grâce à la formation à distance. Ainsi, au Zimbabwe, cinq centres de formation sont connectés par l'Internet pour une formation en ligne des enseignants.
- Assurer la formation des enseignants en cours d'exercice. Les gouvernements africains doivent actualiser les compétences techniques des enseignants, en privilégiant les méthodes d'enseignement modernes et en modifiant le contenu des programmes.
- Assurer aux enseignants de bonnes conditions de travail, qui les encouragent à continuer d'exercer leur métier. Cet objectif nécessitera sans doute une intervention des pouvoirs publics.
- Offrir des stages de courte durée associant techniques pédagogiques et expérience de la classe pour ceux qui ont abandonné l'école et qui sont amenés à remplacer temporairement des enseignants diplômés. C'est là un impératif pour l'amélioration de la qualité.
- Assurer la disponibilité de manuels et de matériels pédagogiques, qui sont généralement chers mais sont indispensables à la qualité de l'éducation. La coopération régionale dans des domaines comme l'achat de manuels peut réduire certains des coûts associés.
- Rechercher des partenariats public-privé, qui peuvent beaucoup contribuer à l'amélioration de la qualité des établissements scolaires. C'est ainsi que la compagnie pétrolière sud-africaine Sasol soutient plusieurs établissements scolaires, qui en retour répondent à ses besoins en matière de main-d'œuvre. La Sasol assure la formation des enseignants et la fourniture d'installations adéquates pour les étudiants.
- Accroître le recours aux technologies de l'information, qui offrent un énorme potentiel en matière de matériel pédagogique et permettent dans le même temps de diminuer les coûts (encadré 5.6).

Encadré 5.6

Du bon usage des ardoises électroniques

A l'école primaire de Mbita Point, au Kenya, les élèves utilisent des ordinateurs portables sans clavier pour obtenir des manuels scolaires à jour.

Un projet pilote mené par Eduvision permet d'établir une connexion sans fil jusqu'à un ordinateur central situé dans l'établissement et connecté à son tour à un récepteur satellite. Cela permet de télécharger des informations visuelles et textuelles qui peuvent être transférées sur les ardoises électroniques des élèves.

Le projet vise à télécharger plus de 15 millions de manuels dans le domaine public et à les rendre accessibles aux établissements scolaires des zones rurales à moindre coût que l'achat de manuels neufs.

Source: Siddle 2005.

Egalité entre les sexes. L'augmentation de la scolarisation féminine dans l'enseignement formel est importante en raison de ses effets bénéfiques sur l'économie. L'accès des jeunes femmes à l'éducation réduit la mortalité infantile et maternelle, diminue la vulnérabilité face au VIH/sida et accroît la scolarisation des enfants ayant des mères instruites (Institut sud-africain des affaires internationales 2004). Pour une femme, avoir suivi une seule année de scolarité dans le primaire représente une progression de 10 à 20% du salaire. Il a été démontré que toute année supplémentaire de scolarisation féminine réduit la mortalité de 5 à 10% (Institut sud-africain des affaires internationales 2004). Pour améliorer la parité entre les sexes, les gouvernements africains doivent:

- Accélérer la scolarisation féminine grâce à des systèmes d'incitation. Les programmes de nutrition à base de produits locaux bénéficient généralement aux deux sexes, mais une action visant plus particulièrement les filles pourrait être mise en œuvre. Le Bangladesh a éliminé avec succès les frais de scolarité pour les filles dans l'enseignement primaire et a introduit un programme « éducation contre nourriture ». En contrepartie de colis de denrées alimentaires, les parents s'engagent à envoyer leurs filles à l'école pendant au moins 75% de l'année scolaire.
- Réduire voire éliminer les frais divers. Éliminer les dépenses annexes, comme celles relatives aux uniformes, aux fournitures scolaires et aux manuels, accroît sensiblement la scolarisation des petites filles.
- Souligner le principe d'égalité entre les sexes dans le transfert de ressources publiques à l'enseignement de façon à améliorer l'efficacité-coût.

Elaboration des programmes d'enseignement. Il est urgent de passer de la théorie – reposant sur l'accumulation pure et simple des connaissances par voie de mémorisation – à des

pratiques permettant de résoudre les problèmes. Il faut pour cela des programmes d'études qui privilégient les disciplines techniques et scientifiques. C'est ainsi que l'Afrique du Sud a introduit une réforme des programmes scolaires fondée sur les résultats et axée sur les étudiants, et introduit dans l'enseignement une approche de la résolution des problèmes (Institut sud-africain des affaires internationales 2004).

Cette approche exige une offre suffisante d'enseignants formés, ce qui constitue une grave contrainte en Afrique subsaharienne. Par exemple, dans six des neuf provinces étudiées en Afrique du Sud, 60% des éducateurs n'avaient aucune formation en mathématiques et en sciences. Le nombre de diplômés en sciences des universités, qui pourraient constituer un noyau d'enseignants scientifiques, est très faible. En Ethiopie, par exemple, seuls 4% des diplômés de l'université sont issus de filières scientifiques, en Namibie 1% et en Erythrée 11%. Les pouvoirs publics devraient:

“ 30% des jeunes sur 22 pays n'ont jamais entendu parler du sida ”

- Accorder la priorité aux mathématiques et à la science à tous les niveaux de l'enseignement et offrir des incitations pour attirer les étudiants dans les établissements d'enseignement tertiaire. L'Université de Pretoria, par exemple, parraine 140 étudiants par an en mathématiques et en sciences.
- Etablir une collaboration entre les établissements scientifiques et mathématiques des divers pays. Ainsi, une initiative menée en collaboration dans le domaine de l'enseignement scientifique et mathématique et reliant des enseignants du Kenya, de l'Ouganda et du Zimbabwe par le biais de l'Internet a été couronnée de succès (UNESCO 1999). Ce projet, qui a permis de réduire le coût unitaire de la formation d'un enseignant scientifique grâce à l'enseignement à distance, pourrait être reproduit dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne.
- Développer les partenariats public-privé pour concevoir des programmes d'enseignement qui répondent aux profils de qualifications demandés par le marché du travail. La Carnegie Corporation a fourni à l'Université de Makerere et à l'Université de Dar es-Salaam 4 millions de dollars pour favoriser l'inscription au niveau du premier cycle de jeunes femmes dans les filières scientifiques et technologiques (Institut sud-africain des affaires internationales 2004).
- Normaliser les manuels et les matériels pédagogiques en science et en mathématiques sur une base régionale afin de réduire les coûts (Institut sud-africain des affaires internationales 2004).

Enseignement secondaire. Il est impératif d'investir dans l'enseignement secondaire en Afrique subsaharienne. Les taux actuels d'achèvement du premier cycle et du deuxième cycle du secondaire se situent entre 15 et 25% environ. Les études secondaires sont indispensables car elles permettent d'acquérir des compétences et des connaissances critiques, qui jouent désormais un rôle déterminant dans la compétitivité au sein de l'économie mondiale. Ce n'est que récemment qu'il a été reconnu que la politique en matière d'enseignement secondaire avait été négligée (Lewin 2004). Par exemple, si le programme d'éducation primaire universel de l'Ouganda est en place depuis 7 ans et a fait la preuve de son efficacité, en 2003 moins de la moitié des 700 000 élèves ayant achevé leurs études primaires ont pu

trouver une place dans le secondaire. Pour développer l'enseignement secondaire et remédier à l'inadéquation des compétences acquises dans le cadre du système d'enseignement, les gouvernements africains doivent:

- Accroître la scolarisation au niveau du secondaire tout en maîtrisant les coûts unitaires.
- Développer l'enseignement à distance pour les élèves du secondaire, tout en réduisant les coûts et en permettant l'accès aux zones rurales.
- Allouer les financements nationaux et extérieurs nécessaires à un meilleur équilibre budgétaire entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.

Formation professionnelle. Compte tenu du nombre de jeunes travaillant dans le secteur informel en Afrique, il apparaît qu'outre les interventions dans le domaine de l'enseignement formel, le développement des qualifications et l'enseignement non formel sont indispensables. Les jeunes déscolarisés doivent pouvoir bénéficier d'une formation professionnelle si on veut éviter l'exclusion sociale et améliorer leur employabilité (encadré 5.7). Les interventions requises à cet égard sont les suivantes:

- Fournir des financements suffisants pour l'enseignement professionnel.

Encadré 5.7

Madagascar met en œuvre une approche efficace

Le Gouvernement malgache et le Programme commun des Nations Unies pour la promotion de l'éducation de base de tous les enfants malgaches ont été à l'origine d'un programme d'enseignement non formel novateur. Lancé en 2001, ce programme offre des possibilités de formation aux enfants déscolarisés, aux jeunes et aux adultes analphabètes et aux sans-emploi. Aujourd'hui, un enfant sur trois ne va pas à l'école à Madagascar, alors qu'un adulte sur trois ne sait ni lire ni écrire.

Des centres spécialisés ont été établis dans chaque province pour offrir aux adolescents une chance de rattraper les cinq années d'études primaires. En seulement dix mois, ils reçoivent une formation intensive qui leur permet de passer l'examen de fin de primaire.

Pour les jeunes et les adultes analphabètes, la démarche est différente. Ils participent à des cours intensifs d'alphabétisme fonctionnel dans l'optique du développement, qui se déroulent en deux phases : la première phase dure 48 jours et couvre la lecture, l'écriture et le calcul; la deuxième phase dure 36 jours et permet d'acquérir une formation technique et professionnelle de base. L'objectif est de donner aux participants les qualifications nécessaires pour trouver un emploi et améliorer leur revenu. Seize domaines d'études sont proposés, y compris l'agriculture, la pêche, la menuiserie et la couture.

Source: http://portal.unesco.org/education/en/ev.php-URL_ID=27727&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html.

- Relier la formation professionnelle et la formation en entreprise avec les Centres d'emploi de façon que les qualifications correspondent à la demande.

Programmes de stages et formation en cours d'emploi

Les programmes de stages (avec des salaires d'entrée inférieurs aux salaires moyens) sont une autre façon de donner aux jeunes une chance de travailler. Un grand nombre d'employeurs sont réticents à employer des jeunes sans expérience. Travailler pendant une certaine période en recevant un salaire moindre pourrait donner aux jeunes une chance de faire la preuve de leurs compétences et d'acquérir de nouvelles qualifications grâce à l'apprentissage. L'introduction de stages d'apprentissage en Afrique du Sud, au Kenya et au Nigéria a donné de bons résultats et pourrait être reproduite dans d'autres pays (voir encadré 5.2 pour des informations sur les programmes d'apprentissage au Nigéria).

Au Zimbabwe, un groupe d'entreprises néerlandaises est prêt à participer à un projet visant à donner une expérience de travail d'une année à des jeunes. Cette expérience fait suite à un programme efficace, mis en œuvre en 1982 entre la société Philips et les syndicats néerlandais, qui a permis à 80% des jeunes participants de trouver plus tard un emploi rémunéré. Philips a employé lui-même un quart d'entre eux, mais la majorité ont été absorbés par des PME (Kanyenze, Mhone et Sparreboom 2000).

En Afrique du Sud, une initiative globale visant à soutenir les jeunes et appelée « Make a Connection » permet d'offrir des cours de formation novateurs à des diplômés du secondaire au chômage. La formation, qui dure trois mois, vise à améliorer la confiance des participants en eux-mêmes ainsi que leur motivation, à leur apprendre à mieux travailler en équipe et à faire valoir leurs compétences, à leur enseigner des notions de base en informatique et à leur donner les orientations nécessaires pour chercher et garder un emploi. Les stages et les autres activités sont l'occasion pour eux d'avoir un autre contact avec le monde du travail.

Recentrer les anticipations en matière d'emploi

Beaucoup de jeunes, en particulier des diplômés de l'université, s'attendent à trouver un emploi dans le secteur public. Des études réalisées en Ethiopie et en Tunisie montrent que les diplômés de l'université sont prêts à attendre longtemps un emploi dans le secteur public au lieu de rechercher activement un emploi dans le secteur privé ou de créer leur propre entreprise (Adenikinju et Oyeranti 2004). L'acquisition de compétences en matière d'entrepreneuriat et des ateliers sur la façon de créer une entreprise devraient être intégrés dans les programmes scolaires et universitaires afin d'encourager les jeunes à créer leur propre entreprise.

Des jeunes en meilleure santé ont de meilleurs résultats

Il existe un lien de causalité à double sens entre la santé et le chômage. La santé des jeunes chômeurs est vulnérable en raison des risques liés à la pauvreté, à la marginalisation

et à des comportements déviants. La médiocrité de l'état de santé empêche les jeunes en question de participer activement au marché du travail en raison de l'absentéisme, qui entraîne, à son tour, un manque de disponibilité pour la formation et une productivité plus faible. Un bon état de santé est indispensable à de bons résultats en matière d'éducation, de formation et d'emploi. En Afrique subsaharienne, les jeunes sont très touchés par le VIH/sida.

Lutte contre le VIH/sida. La prévention doit être un pilier central de la lutte contre le VIH/sida. Dans cette optique, les jeunes doivent être impliqués dans toute la mesure du possible dans les efforts qui sont réalisés. La moitié de toutes les nouvelles contaminations dans le monde concerne des jeunes; plus de 6 000 d'entre eux contractent le virus chaque jour (ONUSIDA 2004). Parmi les mesures requises pour lutter contre le VIH/sida chez les jeunes, on peut citer les suivantes:

- Assurer l'éducation et l'information – très tôt dans la vie – sur la façon de rester en bonne santé et de prévenir une contamination par le VIH. Les notions indispensables à la prévention (abstinence, fidélité, utilisation du préservatif) devraient être intégrées dans les programmes scolaires (Alonso et de Irala 2004). Une étude réalisée dans 17 pays africains a montré que le simple fait de suivre des études primaires peut diminuer de moitié le risque de contamination des jeunes par le VIH (Institut sud-africain des affaires internationales 2004).
- Offrir dans les Centres d'emploi la possibilité de faire l'apprentissage des compétences nécessaires à la vie courante, surtout pour les jeunes déscolarisés.
- Adapter expressément les programmes aux jeunes, car la façon dont ils obtiennent les informations et leurs besoins sont différents de ceux des adultes. Les jeunes devraient être eux-mêmes impliqués dans la conception et la mise en œuvre des cours (encadré 5.8).

Encadré 5.8

La prévention au Botswana

Tsa Banana (Pour les adolescents) est un programme personnalisé destiné aux jeunes adultes du Botswana, financé par l'Agency for International Development des Etats-Unis. Lancé en 1995, il s'est étalé sur une année et a permis de sensibiliser les jeunes aux risques du VIH/Sida et de réduire le nombre de rapports sexuels non protégés. Des tee-shirts, des autocollants et des brochures ont été distribués aux jeunes. L'évaluation du programme a montré que 68 % des adolescentes et 71 % des adolescents avaient entendu parler de Tsa Banana et que plus de la moitié d'entre eux avaient participé aux activités proposées. Grâce à ce programme, les jeunes adultes ont été plus convaincus de l'importance de la protection contre le VIH.

Source: ONUSIDA 2004.

- Cibler expressément les jeunes pour ce qui est des tests volontaires et des conseils.
- Faire en sorte que les médicaments antirétroviraux soient accessibles aux jeunes pourvus d'un emploi et aux jeunes au chômage.

Inégalités entre les sexes. Les pouvoirs publics devraient accorder une attention particulière à la situation des jeunes femmes et des petites filles. Les trois quarts des personnes contaminées par le VIH/sida sont des femmes et des jeunes filles. Plusieurs facteurs sociaux sont à l'origine de cette tendance. Les jeunes femmes africaines tendent à avoir des partenaires beaucoup plus âgés qu'elles et ces partenaires ont davantage de risques que les jeunes hommes d'être contaminés par le VIH en raison de rapports sexuels avec des partenaires multiples. Dans ces conditions, il est impératif que les pays d'Afrique subsaharienne mettent en œuvre les lois existantes contre le mariage des filles à un âge trop précoce.

Du fait des inégalités entre les sexes dans la région, il est beaucoup plus difficile pour les femmes d'obtenir le port du préservatif. En outre, la violence sexuelle, qui endommage les tissus et accroît le risque de contamination par le VIH, est généralisée, en particulier lors de conflits violents (ONUSIDA 2004). L'accès des jeunes filles à l'éducation et à la formation doit être amélioré. Plus elles sont instruites, plus elles tardent à avoir une activité sexuelle et plus elles sont en mesure de négocier le port du préservatif (Institut sud-africain des affaires internationales 2004).

S'ils sont souvent assimilés à une charge pour la société, les jeunes chômeurs en Afrique peuvent aussi être considérés comme une chance pour l'avenir s'ils reçoivent une éducation et une formation appropriées. Les chiffres alarmants du chômage des jeunes en Afrique et les perspectives peu encourageantes d'évolution dans le futur exigent des interventions immédiates et des plans à moyen terme pour remédier aux causes structurelles.

Les interventions destinées à lutter contre le chômage des jeunes devraient associer le renforcement de leur employabilité et l'intégration des politiques en leur faveur dans les cadres de développement nationaux. Les jeunes doivent être dotés des compétences voulues, en matière d'éducation et de santé, pour participer activement au marché du travail. Si leurs perspectives s'améliorent sur le marché du travail, ils seront davantage incités à poursuivre des études secondaires et à suivre une formation ultérieure.

Notes

- ¹ Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU définit les « jeunes » comme la population des 15 à 24 ans, encore que la définition varie entre les pays et les institutions de développement. Dans la présente analyse, la définition de l'ONU est utilisée sauf indication contraire. En 2002, la population de l'Afrique subsaharienne se chiffrait à 688,9 millions d'habitants, les jeunes représentant selon les hypothèses un cinquième du total. Le chômage des jeunes en Afrique subsaharienne était de 21% en 2003 (OIT 2004b). Leibbrandt et Mlatsheni (2004) ont aussi estimé que la part des jeunes dans 15 pays d'Afrique subsaharienne se situait à un cinquième et que le taux de chômage des jeunes pondéré par la population (urbaine-rurale) était de 21%. Si l'on applique ce taux de chômage à la population de jeunes, on aboutit au chiffre de 28,9 millions de jeunes chômeurs sur le continent.
- ² Un grand nombre d'orphelins sont aujourd'hui chef de ménage et, outre qu'ils ont beaucoup moins de chances d'aller à l'école, ils ont beaucoup plus de risques d'être mal nourris, de ne pas être vaccinés, de ne pas avoir accès aux soins de santé, d'être très pauvres et d'être impliqués dans des situations dangereuses, comme la criminalité, la prostitution et autres activités de ce genre (Banque mondiale 2000).
- ³ Au moins 30% des jeunes dans 22 pays étudiés n'ont jamais entendu parlé du sida ni de la façon dont cette maladie est transmise. Jusqu'à 87% des 15 à 19 ans ne pensent pas qu'ils courent un risque (UNICEF 2004).
- ⁴ Certaines études ont montré que les filles sont moins à même de demander le port du préservatif durant un rapport sexuel.
- ⁵ Par *proportion de jeunes*, on entend ici le rapport de la population de 15 à 29 ans à la population de 30 à 54 ans (Urdal 2001). Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU définit les cohortes de jeunes comme la population de 15 à 24 ans par rapport à la population adulte totale (15 ans et plus).
- ⁶ Ouganda, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Djibouti, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Tchad et Zambie.

Références

- Ablo, E. et R. Reinkka. 2000. « Do Budgets Really Matter? Evidence from Public Spending on Education and Health in Uganda ». Banque mondiale, Washington.
- Adenikinju, A. et O. Oyeranti O. 2004. « Characteristics and Behavior of African Factor Markets and Market Institutions: Their Consequences for Economic Growth ». Université d'Ibadan, Département de l'économie, Ibadan (Nigéria).
- AKDN (Réseau de développement de l'Aga Khan) et DFID (Agence britannique pour le développement international). 2003. « Public Private Partnership for the Delivery of Basic Education Services to the Poor: The Experience of the Aga Khan Development Network in Pakistan ». Genève.
- Alonso, A. et J. de Irala. 2004. « Strategies in HIV Prevention: The A-B-C Approach ». *Lancet* 364(9439):1033.
- Amnesty International. 2005. « Les enfants soldats ». [<http://web.amnesty.org/pages/childsoldiers-index-fra>, site consulté le 3 mars 2005].
- Annan, Kofi. 2002. « Maltraitance, travail et esclavage des enfants ». Discours prononcé au Sommet international sur le trafic des êtres humains, 2-4 août, Abuja.
- Appleton, S., A. Bigsten et D.K. Manda. 1999. « Educational Expansion and Economic Decline: Returns to Education in Kenya, 1978–1995 ». University of Oxford, Centre for the Study of African Economies, Oxford (Royaume-Uni).
- Association canadienne de la santé publique. 1996. « L'incidence du chômage sur la santé ». Document de synthèse. Ottawa.
- Banque mondiale. 2000. *L'Afrique peut-elle revendiquer sa place dans le XXIème siècle?* Banque mondiale, Washington.
- . 2003a. « Caribbean Youth Development Issues and Policy Direction ». Washington
- . 2003b. *Base de données sur l'Afrique de la Banque mondiale*. CD-ROM. Washington.
- Becker, J. 2003. « Stolen Children: Abduction and Recruitment in Northern Uganda ». Human Rights Watch Report 15(7). Human Rights Watch, New York.
- Bellemare, D. et L. Poulin-Simon. 1994. « What is the Real Cost of Unemployment in Canada? » Canadian Centre for Policy Alternatives, Ottawa.
- Bigsten, A. et S. Horton. 1997. « Labor Markets in Sub-Saharan Africa ». [<http://www.aercafrica.org/DOCUMENTS/Bigsten.PDF>, site consulté le 24 août 2005].

Blanchflower, D. et R.B. Freeman. 1999. « *outh Employment and Joblessness in Advanced Countries* ». NBER Comparative Labor Markets Series. Chicago, Ill.: University of Chicago Press.

Bregman, J. et S. Stallmeister. 2002. « Secondary Education in Africa (SEIA): A Regional Study of the Africa Region of the World Bank ». Concept Paper. Banque mondiale, Washington.

Brenner, H.M. 1979. « Influence of the Social Environment on Psychology: The Historical Perspective ». In James E. Barrett, ed., *Stress and Mental Disorder*. New York: Raven University Press.

Calves, A.-E. et B. Schoumaker. 2004. « Deteriorating Economic Context and Changing Patterns of Youth Employment in Urban Burkina Faso: 1980–2000 ». *World Development* 32(8): 1341–54.

Carmichael, F. et R. Ward. 2001. « Male Unemployment and Crime in England and Wales ». *Economics Letters* 5(73): 111–15.

CEA (Commission économique pour l'Afrique de l'ONU). 2001. *Rapport économique sur l'Afrique 2001: Transformer les économies africaines*. Addis-Abeba.

———. 2004a. *Rapport économique sur l'Afrique: Libérer le potentiel commercial de l'Afrique*. Addis-Abeba.

———. 2004b. « Progress towards achieving the Millennium Development Goals in Africa ». Manuscrit non publié. Addis-Abeba.

———. 2004c. « Scoring African Leadership for Better Health ». Addis-Abeba.

———. 2005. « HIV Updates ». Commission sur le VIH/sida et la gouvernance en Afrique. Addis-Abeba.

Chapman, B., D. Weatherburn, C.A. Kapuscinski, M. Chilvers et S. Roussel. 2002. « Unemployment Duration, Schooling and Property Crime ». Discussion Paper 447. Australian National University, Centre for Economic Research, Canberra.

Cohen, J. 2003. « Borderline Slavery: Child Trafficking in Togo ». Human Rights Watch Report 15(8). Human Rights Watch, New York.

Collier, P. 2000. « Policy for Post-Conflict Societies: Reducing the Risks of Renewed Conflict ». Document présenté à la Conférence intitulée « The Economics of Violent Conflict », 18 et 19 mars, Université de Princeton, Centre of International Studies, Princeton, N.J., et Banque mondiale, Washington.

Curtain, R. 2003. « The Case for Investing in Young People as Part of a National Poverty Reduction Strategy ». Fonds des Nations Unies pour la population, New York.

Dang, V. 2002. « Private Provision of Social Services: A Background Report on Education and Health »” Commission économique pour l’Afrique de l’ONU, Addis-Abeba.

Dragani, S. 1998. « Interrelationship between Illicit Trafficking in Small Arms, Drug Trafficking and Terrorist Groups: African and European Issues ». In P.G. Alves et D. Cipollone, eds., *Curbing Illicit Trafficking in Small Arms and Sensitive Technologies: An Action-Oriented Agenda*. Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, Genève.

Du Toit, R. 2003. « Unemployed Youth in South Africa: The Distressed Generation? » Document présenté au Minnesota International Counseling Institute, 27 juillet-1er août, Minneapolis, Minn.

Fleshman, M. 2001. « Small Arms in Africa: Counting the Cost of Gun Violence ». *Africa Recovery* 15(4).

Fosu, A. 2005. « Post Conflict Economies in Africa ». Dans A. Fosu et P. Collier, eds., *Post-Conflict Economies in Africa*. New York: Palgrave Macmillan.

Fredriksson, J. et A. Kanabus. 2004. « The Impact of HIV & AIDS on Africa ». AVERT, West Sussex (Royaume-Uni). [www.avert.org/aidsimpact.htm, site consulté le 14 mars 2005].

Gregg, P. et E. Tominey. 2004. « The Wage Scar from Youth Unemployment ». Working Paper 04/097. University of Bristol (Royaume-Uni).

Harsch, E. 2001. « African Cities under Strain: Initiatives to Improve Housing, Services, Security and Governance ». *Africa Recovery* 15(12): 1–9.

Heston, R., R. Summers et B. Aten. 2002. « Penn World Table ». Version 6.1. Université de Pennsylvanie, Center for International Comparison, Philadelphie.

Hicks, C. 2004. « Kenya Slums Turns Sun into Energy ». BBC Africa News, 5 janvier 2005.

Human Rights Watch. 2004. « Stop the Use of Child Soldiers Campaign ». [<http://hrw.org/campaigns/crp/index.htm>, site consulté le 3 mars 2005].

Institut sud-africain des affaires internationales. 2004. « Retour au tableau noir – Ecole primaire et après, en Afrique ». Nepad Policy Focus Series. Johannesburg.

Kanungo, P. 2003. « Public Expenditure Tracking Surveys: Application in Uganda, Tanzania, Ghana and Honduras ». Empowerment Case Studies: Public Expenditure Tracking Surveys. Banque mondiale, Washington.

Kanyenze, G., G. Mhone et T. Sparreboom. 2000. *Strategies to Combat Youth Unemployment and Marginalisation in Anglophone Africa*. Discussion Paper 14. Harare: Bureau international du Travail, Equipe consultative multidisciplinaire de l'Afrique australe.

Knowles, C.J. et R.J. Behrman. 2003. « Assessing the Economic Returns to Investing in Youth in Developing Countries ». Banque mondiale, Washington.

Lange, M. et Y. Martin. 1993. « La socialisation par l'éducation et le travail: l'itinéraire incertain ». In B. Le Bris et F. Chauveau, eds. *Jeunes, ville, emploi. Quel avenir pour la jeunesse africaine ?* Paris: Ministère de la coopération pour le développement.

Leibbrandt, M. et C. Mlatsheni. 2004. « Youth in Sub-Saharan Labor Markets ». Document présenté au Forum intitulé African Development and Poverty Reduction: The Macro-Micro Linkage, 13-15 octobre, Somerset West (Afrique du Sud).

Lewin, K. 2004. « Beyond Primary Education for All: Planning and Financing Secondary Education in Africa (SEIA) ». Document présenté à la Donor Conference on SEIA, 15 octobre, Amsterdam.

Linden, E. 1996. « The Exploding Cities of the Developing World ». *Foreign Affairs* 75(1): 52-65.

Meares, R. 1996. « Child-Sex Tourism May Turn to Africa ». Reuters, 2 avril 1996.

Natrass, N. 2002. « Should Youth Unemployment Be Targeted as Part of a Comprehensive Welfare Policy in South Africa? » *Social Dynamics* 28(2): 207-36.

Nwuke, K. 2002. « Youth and Employment in Africa ». Document présenté au Sommet sur l'emploi des jeunes, 7-11 septembre, Alexandrie (Egypte).

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2003. « Comptes nationaux trimestriels ». 15 décembre. Paris.

OCHA (Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires). 2004. « Gabon: Les jeunes ont plus peur du chômage que du sida ». 17 février. Réseaux d'information régionaux intégrés, Service d'information pour l'Afrique sur le VIH/sida. [www.irinnews.org].

Ogbu, O. et G. Ikiara. 1995. « The Crisis of Urbanization in Sub-Saharan Africa ». *Courier* 149 (jan-fév): 52-59.

O'Grady, E.M. 1999. « Small Arms and Africa ». Campaign Against Arms Trade, Londres. [www.caat.org.uk/information/publications/countries/africa-0999-intro.php, site consulté le 3 mars 2005].

OIM (Organisation internationale des migrations). 2001. « Trafficking in Migrants: New IOM Figures on the Global Scale of Trafficking ». Bulletin trimestriel 23.

OIT (Organisation internationale du Travail). 1999. « Employing Youth: Promoting Employment-Intensive Growth ». Rapport pour le Colloque international sur les stratégies de lutte contre le chômage des jeunes et la marginalisation, 13 et 14 décembre, Genève.

———. 2001a. « Principaux indicateurs du marché du travail–2001 ». Genève.

———. 2001b. « Youth and Work: Global Trends ». Genève.

———. 2003. « Principaux indicateurs du marché du travail 2002–2003 ». Genève.

———. 2004a. « Facts on Child Labor ». Genève.

———. 2004b. « Global Employment Trends for Youth ». Genève. [www.ilo.org/public/english/bureau/inf/download/child/childday04.pdf].

———. 2004c. « HIV and Work: Global Estimates, Impact and Response ». Genève.

———. 2005. « Youth: Pathways to decent work. Promoting youth employment – Tackling the challenge ». Genève.

ONU (Organisation des Nations Unies). 1996. « Impact des conflits armés sur les enfants ». Note du Secrétaire général. Document A/51/150. Département des affaires économiques et sociales, New York.

———. 2003. Rapport sur les jeunes dans le monde 2003. Département des affaires économiques et sociales, New York.

———. 2005. « Base de données sur les indicateurs du Millénaire ». Département des affaires économiques et sociales, Division de statistique. New York. [http://millenniumindicators.un.org/unsd/mi/mi_goals.asp, site consulté le 14 mars 2005].

ONUDC (Office des Nations Unies sur la drogue et le crime). 1998. *Rapport mondial sur les drogues*. Vienne.

———. 1999. « The Drug Nexus in Africa ». Etudes du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, sur la drogue et la criminalité. Vienne.

———. 2003. « Country Profile: South Africa ». Vienne.

———. 2004. *Rapport mondial sur les drogues 2004*. Vienne.

ONU-HABITAT (Programme des Nations Unies sur les établissements humains). 2004a. « L'état des villes dans le monde 2004/2005: la mondialisation et la culture urbaine ». Nairobi.

———. 2004b. « Les jeunes et la criminalité à Nairobi ». Nairobi.

ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida). 2004. *Rapport sur l'épidémie mondiale de sida*. Genève.

Pampallis, J. 2003. « The Education Business: Private Contractors in Public Education ». [http://www.hsrbpress.ac.za/user_uploads/tblPDF/1937_16_Changing_Class-22122004030117PM.pdf, site consulté le 24 août 2005].

PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). 2004. *Rapport sur le développement humain 2004: la liberté culturelle dans un monde diversifié*. New York.

Psacharopoulos, G. et H.A. Patrinos. 2002. « Returns to Investment in Education: A Further Update ». Policy Research Working Paper 2881. Banque mondiale, Washington.

Reinikka, R. et N. Smith. 2004. « Public Expenditure Tracking Surveys in Education ». Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Institut international de planification de l'éducation, Paris.

Réseau sur l'emploi des jeunes. 2004. « South Africa Addressing Youth Unemployment: The Most Pressing Post-Apartheid Development Challenge for Youth ». Réunion d'un groupe d'experts. 22-24 juin, Nairobi.

Réseau sur l'emploi des jeunes. 2004. *Decent Work for Young People* [<http://www.ilo.org/public/english/employment/strat/yen/>, site consulté le 24 août 2005].

Reza A., J.A. Mercy et E. Krug. 2001. « Epidemiology of Violent Deaths in the World ». *Injury Prevention* 7: 104–11. Centers for Disease Control and Prevention, National Center for Injury Control and Prevention, Division of Violence Prevention, Atlanta, Ga.

Rwanda, Gouvernement du. 2002. « Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Ministère des finances et de la planification économique, Programme national de réduction de la pauvreté, Kigali.

Schoumaker, B.C. et B.D. Beauchemin. 2002. « Les migrations à Ouagadougou: tendances récentes (1990–2000) ». *Ouaga Focus* 30. Unité d'enseignement et de recherche en démographie, Ouagadougou.

Siddle, J. 2005. « Kenyan School Turns to Handhelds ». BBC Africa News, 28 février.

Sommers, M. 2003. « Urbanization, War and Africa's Youth at Risk: Towards Understanding and Addressing Future Challenges ». Agency for International Development des Etats-Unis, Washington.

Taylor, K. 2000. « Child Soldiers in Africa: The Problem and the Solutions Fact Sheet ». TransAfrica Forum, Washington.

Todaro, M. 1997. « Urbanization, Unemployment and Migration in Africa: Theory and Policy ». In M. Todaro, ed., *Economic Development*. New York: Longman.

Torrey, B. 1998. « We Need More Research on the Impact of Rapid Urban Growth ». *Chronicle of Higher Education*, 23 octobre.

UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). 1999. *Rapport mondial sur la communication et l'information 1999–2000*. Paris.

———. 2002. *L'Éducation pour tous - Rapport de suivi, 2002. Le monde est-il sur la bonne voie?* Paris.

UNITAR (Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche) et DMAN (Académie allemande de gestion de Basse-Saxe). 2001. « Manual on Public Private Partnership for Development of Infrastructure and Social Services ». [<http://www.un.int/unitar/ppp/Handbook%202001.pdf>, site consulté le 24 août 2005].

Urdal, H. 2001. « The Devil in the Demographics: The Effect of Youth Bulges on Domestic and Armed Conflict, 1950–2000 ». International Peace Research Institute, Oslo.

USAID (United States Agency for International Development). 2005. « Public Private Partnerships for Educational Quality ». *EQ Review* 3(1).

Whiteside, A. 2000. « AIDS Brief for Sectoral Planners and Mangers: Mining Sector ». University of Natal, Economic Research Unit, Durban (Afrique du Sud).

Whiteside, A. et T. Barnett. 2002. *AIDS in the Twenty-First Century: Disease and Globalization*. New York: Palgrave Macmillan.

OMS (Organisation mondiale de la santé). 2001. *Les armes légères et la santé mondiale 2001*. Genève.

———. 2004a. « African Leaders Call for Increased Efforts to Prevent Violence ». Communiqué de presse, 26 juillet. Bureau régional pour l'Afrique, Brazzaville. [www.afro.who.int/note_press/2003/pr20030726.html].

———. 2004b. *Avortements à risques: Estimations mondiales et régionales de l'incidence des avortements à risques et de la mortalité associée en 2000*. Quatrième édition. Genève.

WIEGO (Women in Informal Employment Globalizing and Organizing). 1999. « Trade Unions and the Informal Sector: Notes on Trade Unions and the Informal Sector ». Global Labor Institute, Genève. [www.global-labour.org/trade_unions_and_the_informal_sector_wiego.htm].

Xaba, J., P. Horn et S. Motala. 2002. « Le secteur informel en Afrique subsaharienne ». Document de travail sur l'économie informelle, Secteur de l'emploi 2002/10. Organisation internationale du Travail, Genève.

Zambie, Gouvernement de la. 2002. « Document stratégique sur la réduction de la pauvreté ». Lusaka.



Tirer parti de la mondialisation pour créer des emplois décentés et réduire la pauvreté

La mondialisation a créé des centaines de milliers de nouveaux emplois, essentiellement dans les pays en développement, mais relativement peu en Afrique. Pourtant, les marchés africains sont intégrés dans l'économie mondiale. Si la part de l'Afrique aussi bien dans le commerce mondial que dans l'IDE est de 2 % du total mondial, la part du commerce et de l'IDE dans son PIB est du même ordre que celle des autres régions, voire plus importante. Le continent africain est déjà touché par l'actuel mouvement de mondialisation induit par la diminution des coûts de transport et de communication, la libéralisation des marchés de biens, de services et de capitaux et l'accélération du progrès technique.

Les échanges mondiaux de produits manufacturés s'étant fortement développés au cours de la dernière décennie, alors que le commerce de matières premières a plus ou moins stagné, c'est la diversification vers les exportations de produits manufacturés qui a le plus de chances de susciter croissance et emploi en Afrique. Malgré une certaine augmentation de la part des produits manufacturés aussi bien dans les exportations que dans l'IDE, l'Afrique ne bénéficiera de la mondialisation que si son secteur manufacturier devient plus compétitif.

La mondialisation, de même que la réduction de la pauvreté, sont à divers égards positivement liées à la croissance de la productivité. Le commerce comme l'IDE ne se développeront que si un pays est compétitif sur le marché international, alors que la compétitivité dépend du rapport des salaires à la productivité. En outre, étant donné que la progression de la productivité permet une augmentation des salaires, il y a un lien étroit entre la productivité et la pauvreté.

Les données empiriques montrent que la mondialisation a une incidence positive essentiellement dans les pays où les matières premières ne sont pas les exportations dominantes et où le capital humain est assez développé. L'offre de travailleurs peu qualifiés étant très abondante dans la plupart des pays africains, les salaires ont plus de chances d'augmenter pour les travailleurs qualifiés, surtout face à la progression de la demande de qualifications générée par le progrès technologique.

Quatre enseignements peuvent être tirés quant à la façon d'exploiter les possibilités offertes par la mondialisation :

- Premièrement, les pays africains doivent axer leur attention sur la croissance de la productivité. L'Asie s'est préoccupée de la qualité de l'éducation, a développé l'éducation des filles et a amélioré les compétences professionnelles, autant d'éléments indispensables au progrès technologique et à la croissance. Des conseils ou centres

“ Une Afrique plus compétitive peut bénéficier de la globalisation ”

de productivité ont cerné les problèmes techniques des entreprises et conçu des mesures correctives appropriées ainsi que des programmes de formation destinés à résoudre ces problèmes.

- Deuxièmement, pour accroître la compétitivité des exportations et attirer davantage d'IDE, l'amélioration de l'infrastructure, en particulier des télécommunications, est indispensable. La plupart des infrastructures en Afrique sont concentrées le long des côtes et dans les grands centres urbains, où la pauvreté reste plus importante que dans les zones rurales. L'amélioration de l'infrastructure rurale devrait faciliter l'intégration avec le secteur urbain et l'économie mondiale. Les projets d'infrastructure pourraient aussi avoir une plus grande efficacité par rapport à leur coût grâce à la coopération régionale, qui doit être renforcée et rationalisée.
- Troisièmement, les politiques industrielles doivent être conçues avec soin et adaptées aux conditions locales. Par exemple, le miracle asiatique a été favorisé non pas par la libéralisation mais par des politiques industrielles bien conçues, y compris l'encadrement du crédit, la protection des échanges, le subventionnement des exportations et l'intervention fiscale. Le programme d'action en Asie de l'Est a donné de bons résultats parce qu'il a conjugué ces incitations avec une surveillance rigoureuse par l'Etat et l'utilisation comme mesure de la productivité, de la performance à l'exportation. Les zones franches de transformation pour l'exportation ont permis la création d'emplois à Madagascar et à Maurice. Pour pouvoir être efficaces, ces zones ont besoin du soutien de l'Etat et d'une solide équipe de gestion suivant de près l'activité des entreprises.
- Quatrièmement, les incitations, aussi bien en faveur de l'investissement étranger que de l'investissement intérieur, devraient être ciblées avec soin. Il faut privilégier les secteurs gros utilisateurs de main-d'œuvre, comme les entreprises ayant de puissants liens en amont et en aval, car ils renforcent les externalités du progrès technologique. Les organismes de promotion de l'investissement devraient axer leur attention sur les secteurs où ces interactions sont fortes, comme l'agroalimentaire et le tourisme, rapprochant les fournisseurs nationaux des filiales étrangères et facilitant le transfert de connaissances par les sociétés étrangères.

La mondialisation offre des possibilités aux femmes dans des secteurs aussi différents que le beurre de karité et les technologies de l'information et des communications. Le karité est l'un des quelques grands produits d'exportation contrôlés par les femmes en Afrique subsaharienne. Les forces du marché mondial pourraient donner à celles-ci l'occasion d'améliorer leur revenu et de refaçonner leurs modes de vie en zones rurales. Dans les entreprises de traitement des données, qui prolifèrent dans plusieurs pays d'Afrique, une grande partie des propriétaires et des salariés sont de sexe féminin. Pour permettre aux femmes de mieux tirer parti de la mondialisation, leur niveau de formation doit être relevé, notamment dans le domaine des technologies de pointe.

Bien que la mondialisation ait généralement apporté des avantages, elle a aussi été associée à l'inégalité, à la vulnérabilité face aux chocs extérieurs et à l'exode des cerveaux. Les gouvernements africains doivent amortir ces effets négatifs pour les groupes les plus

vulnérables. Sont concernés notamment les travailleurs peu qualifiés, qui ont du mal à changer de secteur, et les pauvres, qui ne possèdent généralement pas les actifs voulus pour investir dans des activités productives. Les moyens d'atténuer les effets négatifs de la mondialisation sont notamment la fourniture d'une sécurité sociale de base, le recyclage des travailleurs pour leur permettre d'entrer dans les secteurs en expansion et l'amélioration de l'accès à l'éducation et au crédit.

Pour mieux exploiter les avantages de la valorisation des produits agricoles, il est indispensable de relier les petits exploitants aux marchés internationaux. Le secteur horticole, par exemple, étant trop diversifié et évoluant trop rapidement pour une implication directe de l'Etat, les pouvoirs publics devraient permettre à divers établissements privés et arrangements de commercialisation de se développer. Pour aider les petits exploitants agricoles à participer aux chaînes de valeur pour la production à l'exportation, les pouvoirs publics devraient appuyer davantage les groupes de producteurs. Ils pourraient aussi faciliter l'adoption des innovations en fournissant des services d'information sur les marchés et des services de vulgarisation.

Canaliser le potentiel des migrants en faveur du développement durable implique notamment que l'on tire parti des envois de fonds, des investissements, du transfert de compétences et des réseaux de la diaspora. Etant donné qu'il est particulièrement difficile pour les petites et moyennes entreprises d'assurer l'exécution des contrats à l'étranger, ces réseaux peuvent encourager les liens transfrontaliers en matière de commerce et d'investissement. Les migrants peuvent faciliter les flux d'informations et de connaissances et favoriser ainsi le progrès technologique. En outre, les migrants de retour, dont les compétences et les comportements se sont modifiés, pourraient contribuer à développer l'emploi en s'impliquant dans le secteur privé.

La mondialisation en Afrique : faits et chiffres

L'actuelle période de mondialisation se distingue des périodes précédentes. En ce début du XXI^e siècle, le commerce et les services financiers sont beaucoup plus développés et plus étroitement intégrés. Plus que jamais, les décisions économiques sont influencées par la situation mondiale (Jenkins 2004) et les processus de production répartis sur plusieurs continents. Bien que les pays africains ne représentent qu'une faible part des flux mondiaux d'échanges, d'investissements et d'envois de fonds, ils sont profondément affectés par la mondialisation, car leur part dans la production et la consommation est assez importante.

Ces 20 dernières années, des mutations spectaculaires sont intervenues sur les marchés internationaux qui ont contribué à modeler le phénomène de mondialisation que nous connaissons aujourd'hui. Processus complexe touchant de nombreux aspects de la vie des populations, la mondialisation est définie ici comme l'intégration internationale croissante des économies sur les marchés de biens et de facteurs de production (Bigsten et Durevall 2003). Le présent chapitre analyse l'intégration des économies par le biais du commerce, de l'investissement étranger direct (IDE) et, dans une moindre mesure, de la mobilité de la main-d'œuvre.¹

“ Les marchés africains sont intégrés dans l'économie mondiale ”

Aujourd'hui, les marchés du travail restent plus fermés que jamais, ce qui n'était pas le cas lors de la mondialisation du XIXe siècle. La plupart des pays industriels ont restreint l'immigration, en particulier celle des travailleurs peu qualifiés. De plus, après les attaques terroristes du 11 septembre 2001, la circulation des personnes, non seulement aux États-Unis mais aussi dans d'autres pays du monde a été limitée et de plus en plus contrôlée.

Malgré ces contraintes, 2 % environ des habitants de la planète vivent en dehors de leur pays d'origine. Cette situation pose de véritables problèmes pour les marchés du travail du continent africain, qui sont des exportateurs nets de main-d'œuvre. Les fluctuations affectant les envois de fonds des travailleurs migrants peuvent aussi influencer sur les possibilités de consommation des pauvres.

Contrairement au sentiment général, les marchés africains sont très intégrés dans l'économie mondiale (figures 6.1 et 6.2). Cependant, cette intégration est asymétrique. L'Afrique dépend du reste du monde, alors que le reste du monde ne dépend pas de l'Afrique. La part de l'Afrique aussi bien dans le commerce mondial que dans l'IDE ne représente que 2 % du total, ce qui témoigne de la faible contribution du continent au PIB mondial. Lorsque peu de biens sont produits, les exportations sont moins nombreuses. Lorsque les marchés sont peu développés, les incitations à l'IDE sont limitées. Par rapport aux pays qui ont des caractéristiques similaires, les flux d'échanges et d'IDE des pays africains ne sont pas exceptionnels – mais sont déterminés par la petite taille des économies, le bas niveau des revenus et la géographie. Dans ces conditions, les politiques visant à accroître les exportations et l'IDE doivent être axées sur l'amélioration de la productivité (Bigsten et Durevall 2003).

L'intégration plus étroite des marchés est induite essentiellement par la diminution des coûts de transport et de communication. Elle dépend aussi de la libéralisation des marchés de marchandises, de services et de capitaux. Pourtant, les frontières impliquent encore d'importants coûts de transaction, en particulier du fait des devises et des systèmes juridiques différents. C'est pour cette raison que les prix des produits faisant l'objet d'échanges diffèrent sensiblement suivant les pays, même une fois pris en compte les impôts indirects et les coûts de distribution (Rodrik 2005). En général, la protection naturelle a été fortement réduite en Afrique, même sans qu'il y ait de libéralisation des échanges. Cependant, dans les pays africains sans littoral, les coûts de transport restent un obstacle à l'intégration (CEA, 2004b).

Un autre problème est l'accélération du progrès technologique, qui est à la fois une cause et un effet de la mondialisation. Le progrès technologique dans le traitement de l'information et les communications a permis de dissocier les différentes étapes de la production et de les réaliser dans des emplacements différents. Le développement du commerce et de l'investissement transfrontières donne aux pays moins avancés un meilleur accès à la technologie et accroît leur compétitivité sur les marchés (Lall 2002).

La part de l'Afrique dans le commerce mondial est faible, mais sa dépendance à l'égard du commerce est forte

Si le PIB mondial a progressé en moyenne de 3,8 % par an entre 1985 et 2000, les exportations mondiales se sont accrues de 6,1 %. Les pays en développement dans leur ensemble

ont vu leur part dans les échanges mondiaux progresser de 19,2 % en 1970 à 31,7 % en 2002. La part des pays asiatiques en développement dans le commerce mondial est passée de 17,9 % en 1980 à 24,2 % en 2002, celle de l'Asie de l'Est de 8 % à 20 % et celle de l'Amérique latine est restée constante aux alentours de 5,5 %. La part de l'Afrique, en revanche, s'est contractée pour tomber de 5,9 % à 2,1 % en 2002 (CNUCED 2004a).

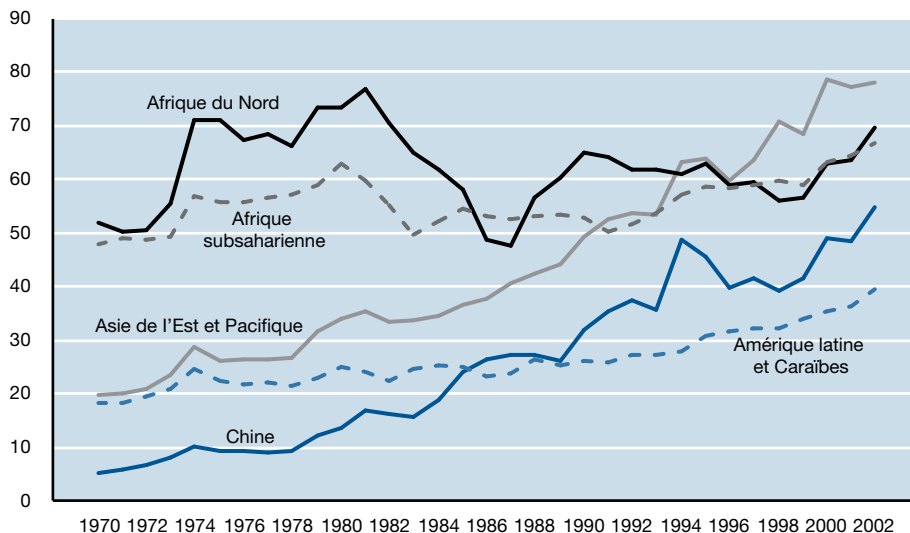
Sur la base de la part du commerce extérieur dans le PIB, l'Afrique est l'une des régions les plus ouvertes du monde, n'étant devancée que par l'Asie de l'Est. Mais cette part a fluctué par le passé au gré des variations des prix des produits de base. En outre, elle s'est accrue moins que dans les autres régions entre 1970 et 2002 (voir la figure 6.1).

Le commerce mondial de produits manufacturés ayant enregistré une rapide expansion au cours de la dernière décennie, alors que les échanges de matières premières ont plus ou moins stagné, ce sont les exportations de produits manufacturés qui ont été les plus à même de générer croissance et emploi (Fosu 1990, 1996). La part de l'Afrique dans le commerce mondial de produits manufacturés, déjà très faible à 1 % en 1980, est tombée à 0,81 % en 2001, et ce malgré l'augmentation de la part des produits manufacturés dans les exportations africaines, qui est passée de 8 % en 1980 à 31 % en 2001.² Les produits manufacturés entrent en moyenne pour 65 % dans les exportations des pays en développement (CNUCED 2004c).

Entre 1970 et 2002, les exportations se sont accrues en moyenne un peu plus rapidement que les importations en Afrique subsaharienne et plus lentement en Afrique du Nord (CNUCED 2004a). Dans ces deux régions, un grand nombre de pays ont enregistré des déficits commerciaux, les recettes à l'exportation ne couvrant que 54 % des importations

“ Les IDE ont augmenté récemment pour le secteur manufacturier, les agro-industries et les services ”

Figure 6.1
Part du commerce dans le PIB pour certaines régions, 1970–2002 (%)



Source: Banque mondiale 2003.

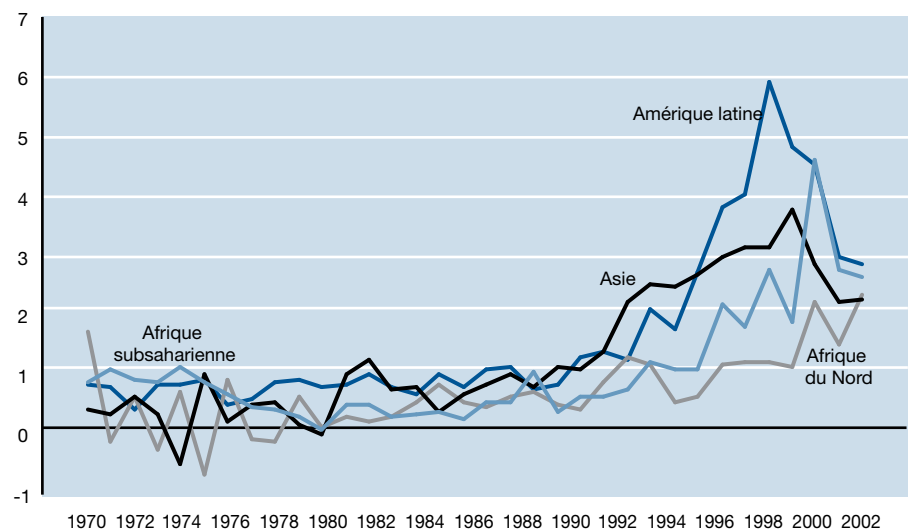
totales, en particulier dans les pays africains les moins avancés, qui exportent essentiellement des produits de base agricoles. Cette situation limite la capacité d'importer les machines et les équipements nécessaires, notamment pour la création de nouveaux emplois productifs. Ces déficits commerciaux sont en partie financés par les apports d'aide et, de plus en plus, par les envois de fonds des travailleurs migrants (CNUCED 2004b).

L'IDE en Afrique s'est aussi accru, mais à partir d'un bas niveau

La croissance du commerce mondial s'est accompagnée d'une progression de l'IDE. De fait, l'IDE au niveau mondial s'est accru de 17,7 % par an sur la période 1985–2000, les entrées nettes d'investissement augmentant dans les pays en développement dans leur ensemble.³ Les pays en développement qui ont réussi à attirer le plus d'IDE étaient les exportateurs les plus performants. Les entrées d'IDE en Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est (non compris la Chine) sont passées de 3,5 milliards de dollars en 1980 à 35,9 milliards de dollars en 2002, avec un record à 97,9 milliards de dollars en 2000. La part de l'Afrique dans les entrées d'IDE dans les pays en développement est de moitié inférieure à ce qu'elle était en 1980 (CNUCED 2004a).

Toutefois, contrairement à ce que l'on peut penser, l'Afrique a bénéficié de l'expansion rapide enregistrée récemment par l'IDE. En Afrique subsaharienne, l'IDE s'est stabilisé en moyenne à 8,75 millions de dollars par an en 1997–2002, soit deux fois la moyenne de 4 milliards de dollars du début des années 90 (Banque mondiale 2004). En 2003, l'IDE en Afrique est passé

Figure 6.2
L'IDE en pourcentage du PIB dans certaines régions, 1970–2003 (%)



Source: CNUCED 2004a.

à 14 milliards de dollars, malgré une tendance mondiale à la baisse.⁴ En outre, comme en Amérique latine, la part de l'IDE dans le PIB s'est accrue pour dépasser 2 % (figure 6.2).

Malgré tout, plus de la moitié de l'IDE en Afrique va au secteur primaire, essentiellement les activités d'extraction, qui exploitent les ressources mais utilisent peu de main-d'œuvre locale. Les données des filiales étrangères d'entreprises des États-Unis opérant en Afrique montrent que l'IDE dans le secteur manufacturier est 17,5 fois plus intensif en main-d'œuvre que l'IDE dans le secteur minier. Dans certains pays africains cependant, comme l'Égypte, le Maroc et le Mozambique, l'IDE dans le secteur manufacturier, l'agroalimentaire et les services s'est accru récemment (CEA 2004b). On a observé aussi une augmentation du nombre d'emplois créés grâce aux investissements étrangers directs réalisés dans le secteur manufacturier en Afrique.⁵ Ces investissements sont favorisés en partie par la faiblesse des coûts de main-d'œuvre et en partie par l'accès préférentiel aux marchés des pays industriels.

Les déséquilibres des migrations ont conduit à un exode des cerveaux en Afrique

Les migrations vont essentiellement des pays en développement vers les pays industriels, de sorte que l'Afrique est une région d'émigration nette. Les effectifs de migrants africains sont les plus élevés en France, où résident plus de 1,6 million des 4,3 millions d'Africains vivant dans des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les États-Unis sont la deuxième destination la plus prisée, accueillant plus de 880 000 ressortissants africains. La plupart des migrants viennent d'Afrique du Nord, essentiellement du Maroc (1,3 million) et de l'Algérie (680 000). Les envois de fonds recensés sont passés de 8,6 milliards de dollars en 1990 à 11,1 milliards de dollars en 2002, en raison pour partie de l'augmentation du nombre de migrants (Banque mondiale 2004; Doquier et Rappoport 2004).⁶

En principe, les migrations pourraient réduire le chômage. Cependant, la préférence manifestée pour les travailleurs instruits par les pays de l'OCDE contribue à un phénomène d'exode des cerveaux dans les pays en développement, augmentant la pénurie de travailleurs très qualifiés dans nombre de pays africains (Banque mondiale 2002). Les données récentes montrent que l'Afrique subsaharienne est la plus touchée par l'émigration de travailleurs qualifiés, puisque plus de 15 % des travailleurs qualifiés de 14 de ces pays résidaient dans des pays de l'OCDE en 2000. On citera notamment à cet égard la Somalie (59 %), le Ghana (43 %), le Mozambique (42 %), la Sierra Leone (41 %), le Nigéria (36 %) et Madagascar (36 %). Pour les pays à faible revenu, en particulier, la part des travailleurs qualifiés ayant émigré s'est sensiblement accrue entre 1990 et 2000, ce qui signifie que les dépenses publiques engagées pour leur formation ne bénéficient pas au pays d'origine (Docquier et Rapoport 2004).⁷

L'exode des cerveaux, souvent déploie, est plus un symptôme des problèmes de création d'emplois qu'une cause de ces problèmes. Théoriquement, la main-d'œuvre très qualifiée devrait avoir un taux de rentabilité élevé là où elle est rare. Or, cet effet est en partie neutralisé par un phénomène d'agglomération dans les pays riches – les travailleurs très qualifiés

“
L'exode des cerveaux
accentue la pénurie
de travailleurs
qualifiés
”

devenant plus productifs grâce aux échanges avec d'autres travailleurs très qualifiés et du fait de leur complémentarité avec un capital physique plus productif. En outre, les obstacles rencontrés par les entreprises de grande taille dans nombre de pays africains compensent le coût des migrations et renforcent ainsi l'exode des cerveaux.

Le commerce, l'IDE et les migrations sont complémentaires

Les politiques de création d'emplois doivent tenir compte simultanément du commerce et de l'IDE. En effet, le commerce et l'IDE progressent ou stagnent en même temps. Cela conduit à poser l'hypothèse selon laquelle il s'agit de deux éléments complémentaires et non substituables. En particulier, les types d'IDE dominants en Afrique sont positivement associés au commerce. Les obstacles aux échanges et les autres obstacles imposés par les pays africains auront peu d'effets sur l'IDE en quête de ressources, mais ils auront un effet négatif sur l'IDE en quête d'efficacité (Faini 2004). L'IDE en quête de débouchés n'est pas très pertinent pour l'Afrique dont les marchés sont très peu développés. Dans le secteur des services, toutefois, en particulier dans l'énergie et les technologies de l'information et des communications, cette forme d'IDE s'est accrue considérablement sur le continent africain.

Les exportations de services gagnent du terrain dans les échanges mondiaux. De fait, les progrès techniques ont permis la commercialisation de services jusque là non échangeables, augmentant les possibilités d'externalisation, qui favorisent l'IDE. La fourniture de services étant souvent associée à la circulation des personnes, une relation positive existe sans doute entre la croissance du commerce, l'IDE et les migrations (Faini 2004).

Liens entre mondialisation, emploi et pauvreté

La mondialisation fera toujours des gagnants et des perdants, du moins à court terme. Les effets sur les pauvres dépendent des facteurs de production qu'ils détiennent, comme les qualifications et les terres, ainsi que des biens et des services consommés. Les ménages pauvres ont en général plusieurs sources de revenu. Outre les salaires (essentiellement perçus par la main-d'œuvre non qualifiée), ils disposent aussi des bénéfices tirés de la production (essentiellement dans l'agriculture et le secteur informel). Une autre source majeure de revenu est constituée par les transferts, essentiellement les envois de fonds des membres de la famille qui ont migré. Étant donné que les pauvres, et en particulier les femmes, ont moins accès aux facteurs de production, ils sont en général moins réactifs au changement (CEA 2004b; Winters, McCulloch et McKay 2004).

En Ouganda, par exemple, les travailleurs saisonniers sur les plantations de thé du nord, qui n'ont accès ni à la terre ni à l'éducation formelle, sont parmi les plus pauvres du pays. En revanche, les petits exploitants qui produisent des cultures non traditionnelles pour l'exportation ont accru leur revenu (encadré 6.1).

Encadré 6.1

Le commerce a réduit la pauvreté en Ouganda, mais seulement pour certains segments de la population

En Ouganda, le fort recul de la pauvreté, qui a diminué de 21 points de pourcentage en 1992-2000, fait sans précédent en Afrique, est vraisemblablement lié à la croissance des exportations, notamment des exportations non traditionnelles (y compris le poisson), et du tourisme. La pauvreté a reculé dans les zones urbaines et dans les zones rurales qui se consacrent à des cultures d'exportation dans les régions du centre, de l'ouest et du sud. La progression du revenu des producteurs de cultures destinées à l'exportation a conduit à une augmentation de la demande de produits alimentaires et de services. Ainsi, les échanges ont induit des gains dynamiques et les producteurs de cultures vivrières et les travailleurs indépendants, plus pauvres, de ces zones ont aussi tiré parti de cette évolution.

La croissance des exportations a été soutenue par des réformes macro-économiques, des marchés du travail plus flexibles et la libéralisation du commerce, ainsi que par un accès préférentiel aux marchés de l'UE pour les produits horticoles dans le cadre de l'Accord de Cotonou. Bien que l'Ouganda ait sensiblement réduit ses droits de douane dans les années 90, il n'y pas eu de perte majeure de recettes tarifaires ni de forte poussée des importations, en raison pour partie des coûts élevés de transport.

Si la pauvreté a pu être réduite par le biais de l'augmentation des exportations, c'est en partie parce que la guerre civile a pris fin et que les cours du café ont évolué favorablement. Cette évolution pourrait donc ne pas être durable. En outre, le secteur manufacturier ne s'est pas développé. De fait, les salaires et l'emploi ont diminué en raison du renforcement de la concurrence exercée par les importations, et les salariés urbains ont été contraints de payer plus cher les produits alimentaires.

La région nord, qui produit essentiellement du coton, du tabac et du thé, est encore très pauvre. Pour les petits exploitants de tabac, il n'y a qu'un acheteur, BAT Uganda Limited – ce qui conduit à leur exploitation aussi bien au niveau du classement qualitatif de leurs produits que des prix en raison de l'absence d'organisations de producteurs efficaces. De même, les travailleurs occasionnels sur les grandes exploitations de thé sont parmi les plus pauvres du pays. Ainsi, 10 % des ménages qui n'étaient pas pauvres en 1992 l'étaient devenus en 1999, compensant en partie les 30 % de ménages sortis de la pauvreté au cours de la même période.

Source : Bigsten 2000; Tsikata 2001; CNUCED 2004b; Morrissey, Rudaheranwa et Moller 2003.

“
L'augmentation
des échanges
commerciaux et des
IDE favorise le travail
des femmes
”

L'effet sur l'emploi de la libéralisation du commerce

D'après la théorie traditionnelle du commerce, une plus grande ouverture de l'économie conduit à davantage de spécialisation, sur la base de l'avantage comparatif. Pour l'Afrique, cela implique une expansion des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre non qualifiée, car c'est là la ressource abondante. Parallèlement, les secteurs très capitalistiques devraient se contracter. Plus la demande de main-d'œuvre peu qualifiée est forte plus les salaires

augmentent à long terme et réduisent ainsi la pauvreté. Mais l'emploi ne s'accroîtra que si le secteur exportateur en expansion utilise davantage de main-d'œuvre que le secteur produisant des biens se substituant aux importations, qui est en recul (pour un examen détaillé, voir CEA 2004b et Fosu 2002).

Etant donné que la protection commerciale en Afrique est généralement associée à des distorsions à l'encontre de l'agriculture et que la plupart des pauvres pratiquent une agriculture à petite échelle, la libéralisation des échanges devrait réduire la pauvreté rurale (Berg et Krueger 2003). L'augmentation du revenu des agriculteurs se traduira à son tour par un accroissement de la demande de biens et de services fournis par les pauvres des zones rurales, comme la construction, les services personnels, les denrées alimentaires traitées localement et les biens domestiques (Winters, McCulloch et McKay 2004).

Les exportations de produits manufacturés nécessitant beaucoup de main-d'œuvre peu qualifiée devraient s'accroître, d'après la théorie traditionnelle du commerce. Le Botswana, Madagascar, Maurice, la Namibie et le Sénégal ont vu s'accroître leurs parts dans les exportations de produits manufacturés au cours de la dernière décennie, grâce à des secteurs forts consommateurs de main-d'œuvre comme les textiles et l'habillement, mais aussi grâce à la transformation de denrées alimentaires, qui est moins consommatrice de main-d'œuvre. Cependant, la forte progression du nombre de travailleurs peu qualifiés ou semi-qualifiés produisant des biens manufacturés pour le marché mondial (suite à l'ouverture de la Chine et de l'Inde) contribue à la saturation des marchés des produits manufacturés simples, pesant sur les prix et les salaires (Banque africaine de développement 2004).

Une faible intensité capitaliste caractérise le processus de désindustrialisation des secteurs fabriquant des produits se substituant aux importations dans certains pays africains. D'autres facteurs, comme la fermeture des entreprises d'Etat non viables pourraient aussi avoir contribué à la désindustrialisation qui a suivi la libéralisation des échanges (CNUCED 2002; Lall 1995). Pour l'Afrique subsaharienne, la part de la valeur ajoutée du secteur manufacturier dans le PIB est tombée de 17,4 % à 14,8 % entre 1990 et 2002. En Zambie, cette part est tombée de 37 % à 12 % (Banque mondiale 2004). Plusieurs petites industries de ce pays, comme les fabricants de pneus et les entreprises produisant du matériel médical, ont reculé face à la concurrence exercée par les grandes entreprises sud-africaines.

L'intégration commerciale renforçant la concurrence et modifiant la structure sectorielle de l'économie, davantage d'entreprises entrent et sortent, augmentant le chômage temporaire (Banque mondiale 2002). Même dans des pays pour lesquels la mondialisation a été bénéfique, comme Maurice et Sri Lanka, qui ont sensiblement accru la part des échanges dans leur PIB, un taux élevé de chômage a persisté au cours d'une longue période en raison des problèmes structurels et des déficiences du système d'enseignement. Il n'y a pas de lien automatique entre une plus grande intégration du marché et une diminution du chômage.

Il apparaît, toutefois, que la demande de main-d'œuvre féminine s'accroîtra grâce aux échanges et à l'IDE, du moins pour des emplois peu qualifiés. La concurrence à l'exportation, soutenue par le recours à de la main-d'œuvre à bon marché, pourrait accroître les taux d'activité des femmes, qui sont en moyenne moins qualifiées que les hommes et travaillent

pour des salaires moins élevés. Cette augmentation du taux d'activité devrait en principe conduire à une hausse des salaires féminins et à une réduction de l'écart de salaire entre les sexes pour des travailleurs ayant les mêmes qualifications. Mais une telle évolution pourrait pérenniser l'écart entre les sexes pour ce qui est de l'éducation et, par conséquent, cantonner les femmes dans les emplois peu qualifiés (Oostendorp 2004).

L'une des raisons pour lesquelles les pays africains s'inquiètent des effets négatifs de la libéralisation commerciale sur l'emploi est la réaction relativement inélastique de la production pour l'exportation en raison de la médiocrité de l'infrastructure, des dysfonctionnements des marchés de capitaux et d'obstacles institutionnels comme les longues formalités bureaucratiques (Fosu 2002; Lall 1995; chapitre 7). Si l'emploi dans le secteur produisant des biens se substituant à l'importation diminue presque immédiatement, la progression de l'emploi dans le secteur exportateur pourrait prendre très longtemps. En outre, la plupart des études empiriques font apparaître une baisse initiale des salaires après la libéralisation du commerce, les salaires et l'emploi dans le secteur exportateur n'augmentant que plus tard (après plus de trois ans) (Rama 2003).

Un effet souvent négligé de la diminution des obstacles commerciaux est que celle-ci pourrait accroître le déficit de la balance des paiements en raison de l'accroissement plus rapide des importations que des exportations. En outre, si la balance des paiements ne s'ajuste pas d'elle-même sous l'effet des distorsions du marché, le déficit pourrait devenir intenable. La demande devrait donc se contracter et les ressources resteraient sous-utilisées, conduisant au chômage. Des données empiriques montrent que la libéralisation du commerce a entraîné une détérioration sensible du solde commercial dans toutes les régions, en particulier dans les pays les plus protégés (Santos-Paulino et Thirlwall 2004).

Il ressort de ces conclusions que la théorie traditionnelle du commerce simplifie trop la réalité. Une lacune spécifique tient au fait que les marchés du travail de la plupart des pays africains sont très segmentés et loin d'être parfaits (chapitre 2). Le chômage, par exemple, n'est pas possible dans le cadre néoclassique. La segmentation, due essentiellement aux coûts de la mobilité entre les régions et les secteurs et à des obstacles institutionnels comme le niveau élevé des coûts d'information, peut conduire à un chômage important (Fosu 2002).

En outre, les niveaux de qualification sont très différents dans les pays développés et les pays en développement. Dans les pays industriels, la majeure partie des travailleurs peu qualifiés savent lire et écrire. Mais c'est rarement le cas dans les pays africains, où l'on considère comme semi-qualifiée toute personne qui sait lire et écrire et qui maîtrise une langue utilisée au niveau international comme l'anglais ou le français. Il s'ensuit qu'un produit nécessitant une main-d'œuvre peu qualifiée dans un pays industriel pourrait exiger une main-d'œuvre semi-qualifiée dans un pays africain.

Dans nombre de pays africains, l'offre de ressources minérales détermine l'avantage comparatif.⁸ Ce n'est donc pas la main-d'œuvre peu qualifiée qui bénéficiera d'une plus grande ouverture, mais les détenteurs de ressources minérales. La croissance associée du secteur extractif, qui emploie généralement surtout de la main-d'œuvre très qualifiée et a peu de liens en amont et en aval, ne réduira vraisemblablement pas la pauvreté (Winters, McCulloch et McKay 2004). Les pauvres ne bénéficieront de cette évolution que si l'Etat

“ La baisse de la productivité est proportionnelle à la hausse de la pauvreté ”

dépense les redevances qu'il obtient en contrepartie des ressources naturelles pour mettre en œuvre des politiques en faveur des pauvres. L'abondance relative des terres explique aussi en partie la corrélation positive de l'ouverture commerciale et de l'inégalité en Afrique, car la propriété des ressources est inégale (CEA 2004b).

L'IDE accroît directement l'emploi mais pourrait le réduire indirectement

L'IDE accroît directement l'emploi au moyen de l'embauche. Il a aussi un effet indirect du fait de la création d'emplois par les fournisseurs et les prestataires de services. La demande de biens et de services s'accroît également, grâce à la hausse des revenus et aux dépenses correspondantes. D'après des estimations des effets multiplicateurs de l'IDE dans les pays en développement, environ deux emplois indirects sont créés pour chaque travailleur employé par des filiales étrangères (Asiedu 2004). Les effets positifs sur l'emploi sont aussi associés essentiellement à des IDE entièrement nouveaux dans de nouveaux secteurs. Mais il pourrait aussi y avoir un effet d'éviction des entreprises nationales et un effet de rationalisation. L'IDE pourrait donc réduire l'emploi, en particulier s'il s'effectue par le biais de fusions et acquisitions (Lee et Vivarelli 2004).

Par exemple, l'IDE dans la transformation de produits agricoles, comme la production alimentaire et les produits chimiques domestiques, pourrait entraîner à la faillite des artisans locaux, surtout les femmes qui transforment les produits agricoles locaux dans le cadre d'entreprises informelles. La pauvreté des femmes des zones rurales pourrait donc s'aggraver. En revanche, les multinationales du secteur de l'agroalimentaire tendent à employer une forte proportion de femmes peu qualifiées, à qui elles offrent des salaires relativement satisfaisants et la sécurité de l'emploi, de sorte que les taux de pauvreté des femmes pourraient être réduits.

Sur la base des données empiriques concernant les filiales d'entreprises américaines en Afrique, il semblerait que la création d'emplois par le biais de l'IDE dépende de l'existence d'une infrastructure satisfaisante, de l'ouverture aux échanges et de l'éducation, une fois pris en compte le PIB par habitant. En revanche, la dotation en ressources naturelles n'accroît pas l'emploi dans les filiales étrangères (Asiedu 2004). Ces résultats sont compatibles avec les études qui ne constatent pas d'effets sur l'emploi de l'IDE dans les pays à faible revenu, essentiellement africains, mais un effet positif sur l'emploi dans les pays à revenu intermédiaire (Spiezia 2004).

Une augmentation du commerce et de l'IDE pourrait accroître la productivité

La mondialisation et la réduction de la pauvreté ont des liens positifs avec la croissance de la productivité par différentes voies. Aussi bien les exportations que l'IDE ne s'accroîtront sensiblement que si un pays est compétitif sur le marché international, la compétitivité dépendant du rapport des salaires à la productivité. Une intégration plus étroite dans le marché mondial peut accroître également la productivité.

Il existe un lien étroit entre la productivité et la pauvreté. Une progression de la productivité permet une augmentation des salaires et réduit donc la pauvreté. Mais si la croissance de la productivité en Afrique est à la traîne par rapport aux autres régions, les salaires devront être réduits pour préserver la compétitivité. Cependant, la baisse des coûts de production résultant des gains de productivité pourrait se traduire par une diminution des prix et par une hausse des salaires réels, conduisant à une augmentation de la demande pour les autres produits et, ainsi, à davantage d'emplois (OIT 2004b).

Une réduction de la pauvreté est généralement associée à une amélioration des soins de santé et d'éducation, qui augmente la productivité (chapitre 5). Un cercle vertueux peut ainsi être établi entre la productivité et la réduction de la pauvreté. La plupart des pays ont enregistré une croissance de la productivité comme de l'emploi ces 20 dernières années (OIT 2004b).

Dans le secteur manufacturier, le faible niveau de compétitivité des entreprises africaines est reflété dans la lenteur de la croissance et dans le bas niveau des exportations. En Ethiopie, au Mozambique et en Ouganda, la valeur ajoutée par travailleur ne représente que le tiers que celle de l'Inde et de la Chine. Pour d'autres pays, la relativement forte valeur ajoutée par travailleur tient essentiellement au niveau élevé de capital par travailleur. Au Nigéria, le capital par travailleur est dix fois plus important qu'en Inde. En outre, le capital est employé de façon très inefficace dans nombre de pays africains, l'utilisation des capacités se situant seulement entre 45 et 80 % (Eifert et Ramachandran 2004).

En raison du faible niveau de la productivité, les coûts de main-d'œuvre par unité de production en Afrique subsaharienne sont généralement supérieurs à ceux enregistrés en Asie de l'Est – et cela bien que la plupart des travailleurs africains reçoivent une rémunération moindre que leurs homologues des autres continents. En Ethiopie et en Ouganda, les salaires représentent moins de la moitié de ceux versés en Inde. Les coûts de main-d'œuvre globaux entrant pour une part peu importante dans les coûts totaux des entreprises africaines, la compétitivité doit donc venir d'une diminution des coûts autres que ceux de main-d'œuvre et d'un renforcement de la productivité (Eifert et Ramachandran 2004). Autrement, une réduction des salaires ne ferait qu'accroître le nombre de travailleurs pauvres.

La mondialisation est un moyen d'améliorer la productivité totale des facteurs.⁹ L'ouverture pourrait accroître la productivité grâce à la plus grande concurrence des importations et la concurrence plus vive à l'exportation auxquelles seraient confrontées les entreprises entrant sur les marchés mondiaux. Les données intéressant les entreprises manufacturières des pays africains montrent que le fait d'exporter a une incidence positive sur la productivité, grâce vraisemblablement à un effet d'acquisition de connaissances lié aux exportations (Bigsten et autres 2004). En outre, les importations de machines et de biens intermédiaires venant des pays industriels donnent aux pays en développement un accès direct à des technologies améliorées.¹⁰ De même l'IDE peut donner accès à des technologies de pointe et à une main-d'œuvre qualifiée, avec un effet positif sur la productivité. L'IDE peut aussi induire la diffusion des technologies grâce à la rotation de la main-d'œuvre dans les entreprises nationales et à d'autres formes d'interactions.

L'augmentation de la productivité associée à la mondialisation pourrait tenir à une augmentation de la production avec le même volume de facteurs de production de même qu'à une

“ Les économies africaines demandent une plus grande diversification et plus de travailleurs ”

diminution de la quantité d'intrants utilisés pour le même volume de production. Dans ce dernier cas, l'effet à court terme d'un renforcement de la productivité sera une réduction de l'emploi. Si la concurrence des importations s'accroît soudainement, sans amélioration correspondante des conditions d'exploitation des entreprises, les entreprises les moins productives fermeront simplement leurs portes, ce qui se traduira par une augmentation de la productivité globale.¹¹ Mais si la hausse de la productivité conduit à une diminution des prix et à une augmentation de la production, la réduction de la demande de main-d'œuvre par unité de production est compensée par une augmentation de la demande de main-d'œuvre due à l'expansion de la production (OIT 2004b).

Des données empiriques montrent que la mondialisation accroît la productivité et ouvre ainsi la voie à une augmentation des salaires. Au Botswana, par exemple, lorsque l'ouverture aux échanges a été restreinte, la productivité du travail a reculé, en particulier dans l'agriculture. En Algérie et en Egypte, la productivité du travail s'est accrue durant les périodes de plus grande ouverture (Gros 2004). D'autres données concernant d'autres pays africains montrent que la productivité du travail dans les entreprises étrangères est plus forte que dans les entreprises nationales, comme c'est le cas dans le reste du monde, grâce en partie à de meilleures possibilités de formation (Asiedu 2004; CNUCED 2002).

En raison de l'utilisation de technologies différentes et de la diversité des environnements économiques, des travailleurs ayant exactement les mêmes compétences sont moins productifs dans les pays en développement que dans les pays industriels, ce qui contribue au plus bas niveau des salaires dans les premiers pays. Bien que l'intégration des marchés au niveau mondial réduise les écarts de salaires, certains persisteront en raison des conditions défavorables dans nombre de pays en développement. Les incitations au départ vers des régions à productivité et rémunération plus forte ne disparaîtront donc pas (Banque mondiale 2002).

Si le fait de partir vers d'autres pays peut être bénéfique pour les migrants, la migration de travailleurs très qualifiés aura des effets négatifs sur les économies d'origine. Les travailleurs qualifiés et les travailleurs peu qualifiés se complètent souvent les uns les autres dans la production, la diminution des effectifs de travailleurs qualifiés (lorsque la main-d'œuvre peu qualifiée est abondante) réduira la productivité et les salaires des travailleurs peu qualifiés. En outre, les travailleurs qualifiés sont nécessaires pour attirer l'IDE et contribuent dans une très forte proportion aux recettes fiscales. Cependant, la migration de travailleurs qualifiés peut avoir des retombées positives, avec un certain décalage, grâce aux envois de fonds, aux migrations de retour des travailleurs dotés de compétences supplémentaires et à la création de réseaux qui facilitent le commerce, les flux de capitaux et la diffusion des connaissances (Docquier et Rapoport 2004).

La mondialisation peut réduire la pauvreté si les niveaux de qualification et les structures économiques sont favorables

La mondialisation ayant un effet non seulement sur le niveau du revenu mais aussi sur sa distribution, elle pourrait se traduire par une croissance favorable ou défavorable aux pauvres.

Il est bien établi empiriquement que le principal effet de la libéralisation des échanges sur la pauvreté intervient par le biais de la croissance (Berg et Krueger 2003).¹²

Mais les données empiriques sur la relation entre la mondialisation et l'inégalité sont mitigées. Il ne ressort pas des études multi-pays qu'une plus grande ouverture des échanges et une augmentation des entrées d'IDE ont un effet sur l'inégalité des salaires entre les professions ou l'inégalité en général, l'ouverture induisant ainsi une croissance favorable aux pauvres (Winters, McCulloch et McKay 2004; Ravallion 2004; Rama 2003; Vivarelli 2004). Mais si les types d'exportations sont pris en compte, il apparaît que l'inégalité s'accroît pour les exportateurs primaires, mais s'atténue pour les exportateurs de produits manufacturés (Calderon et Chong 2001).

“
L'utilisation des TIC
peut s'étendre aux
marchés des PME
”

Les études cherchant à saisir les effets directs de la mondialisation sur la pauvreté arrivent aussi à la conclusion que ces effets dépendent des circonstances. Pour les pays les moins avancés, la relation semble être asymétrique – une baisse des exportations conduisant à une aggravation de la pauvreté et une augmentation des exportations ne réduisant la pauvreté que sous certaines conditions, comme le montre l'exemple de l'Ouganda (voir l'encadré 6.1). Aussi, pour les pays les moins avancés, il n'y a pas de corrélation entre la croissance des exportations et les variations de la consommation privée par habitant, de sorte que l'on peut s'attendre à peu d'effet sur la pauvreté (CNUCED 2004).

D'après certaines études empiriques, il existe une relation négative (bien que pas très solide) entre la pauvreté et la mondialisation, mesurée en termes d'intégration économique, de contacts personnels, de diffusion de la technologie et d'engagement politique (Heshmati 2004).¹³ D'autres constatent qu'une augmentation de la part des exportations est associée à une moins grande pauvreté pour tous les pays en développement, ce qui concorde avec l'analyse présentée plus haut selon laquelle l'ouverture induit une croissance favorable aux pauvres. Mais cet effet est plus marqué dans les pays où le taux d'alphabétisme est élevé et où les exportations de matières premières représentent un fort pourcentage (Ravallion 2004).¹⁴ Il en ressort que des politiques complémentaires doivent être mises en œuvre si l'on veut faire en sorte que la libéralisation du commerce réduise la pauvreté.

Pour pouvoir bénéficier de la mondialisation, les pays africains doivent procéder à des réformes

Il est généralement admis que la libéralisation du commerce et de l'investissement n'augmentera les exportations et l'IDE que si certaines conditions préalables sont remplies, entre autres la stabilité macro-économique, le bon fonctionnement des institutions, la sécurité des droits de propriété et l'adéquation des infrastructures (Winters, McCulloch et McKay 2004; Srinivasan et Wallack 2003; Hoekman et Javoricik 2004; CNUCED 2004c). En outre, les données empiriques présentées ci-dessous indiquent que la mondialisation a une incidence positive essentiellement dans les pays où les matières premières ne sont pas les exportations dominantes et où les niveaux de capital humain sont assez élevés. Etant donné que l'offre de travailleurs peu qualifiés dans la plupart des pays africains est très abondante, les salaires pourraient ne s'accroître que pour les travailleurs qualifiés.

Ainsi, une stratégie de développement reposant sur un faible niveau de rémunération et de qualifications n'est pas viable à long terme (OIT 2004b).

La plupart des économies africaines n'étant pas très diversifiées en amont, la mondialisation pourrait accroître le chômage et la pauvreté. Si les contraintes du côté de l'offre dans les secteurs à plus forte valeur ajoutée ne sont pas supprimées, l'intégration dans l'économie mondiale ne profitera pas à beaucoup de pays africains (CEA 2004b).

Une conclusion essentielle de cette section est que les bons résultats enregistrés en Asie de l'Est – intégration des marchés dans les années 70 et 80, grâce au recours à de la main-d'œuvre peu qualifiée au départ – ne se reproduiront pas en Afrique. La situation mondiale a changé de façon spectaculaire et les pays africains ont une structure différente de celle prévalant initialement en Asie. L'agriculture est beaucoup plus importante et les salaires sont moins flexibles à la baisse. En fait, par rapport à la productivité du travail, les salaires sont plus élevés en Afrique qu'en Asie de l'Est. En outre, les effets d'agglomération pourraient avoir donné aux pays d'Asie l'avantage du premier arrivé, accueillant les secteurs industriels en expansion (Banque mondiale 2002).

Pour bénéficier de la mondialisation à long terme, les pays africains doivent diversifier leurs exportations afin d'augmenter la part des produits transformés et des articles manufacturés et de réduire ainsi les risques des termes de l'échange, bénéficiant de la progression de la demande mondiale. Pour accroître la productivité, le capital humain doit être actualisé et les obstacles aux exportateurs et à l'IDE doivent être réduits, en particulier dans les infrastructures. Ce n'est qu'ainsi que les pauvres d'Afrique auront une chance de participer aux marchés mondiaux.

Tirer parti des avantages potentiels de la mondialisation

En général, la compétitivité en Afrique est plus faible que dans les autres régions, ce qui réduit les perspectives de création d'emplois par le secteur exportateur et l'IDE. La faible efficacité de la production est due non seulement au bas niveau des qualifications mais aussi à l'inadéquation des infrastructures, aux obstacles rencontrés par le secteur privé et à des politiques économiques défavorables. La compétitivité de la production et l'intérêt des investisseurs souffrent également de la faible productivité de la main-d'œuvre, qui ne peut être compensée par de bas coûts salariaux, ainsi de la petite taille des marchés. Pour être mieux à même de tirer parti des avantages de la mondialisation, les pays africains devraient remédier à ces problèmes mais également utiliser la politique industrielle pour favoriser les secteurs exportateurs à forte intensité de main-d'œuvre, encourageant les interactions entre les entreprises étrangères et les entreprises nationales (Wangwe et Rweyemamu 2002).

L'instruction et les qualifications sont déterminantes

Les technologies de pointe exigent de bonnes connaissances en mathématique et une large base de qualifications. Dans cette optique, l'éducation formelle ne saurait être considérée

comme suffisante. Elle doit être complétée par l'expérience de technologies particulières (Lall 1999). Pour améliorer la situation en Afrique, il faut s'attaquer à la fois aux déficiences des services d'enseignement et au problème de l'inadéquation des compétences (chapitre 5).

Un enseignement tiré de l'expérience de l'Asie de l'Est est que pour favoriser le progrès technologique et la croissance il est indispensable de prêter attention aux aspects aussi bien quantitatifs que qualitatifs de l'éducation, et notamment de mettre l'accent sur les compétences professionnelles (BAfD 2004). L'expérience de l'Asie de l'Est montre qu'une croissance soutenue induite par les exportations exige des investissements dans l'enseignement secondaire et tertiaire. En 1960, les travailleurs de l'Asie de l'Est et du Pacifique comptaient moins de trois années d'études, moins qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes. En 1990, les pays de la région étaient ceux qui avaient le plus grand nombre moyen d'années d'études dans le monde en développement, avec une amélioration marquée des résultats scolaires des filles et une progression constante des rapports enseignants-élèves (OIT 1999). Un important pilier du système d'éducation en Asie a été le conseil ou le centre de productivité, chargé de mettre en évidence les problèmes technologiques des entreprises et d'élaborer des mesures correctives et des programmes de formation à même de les résoudre (Gauci et Paddison 2001).

“
Le développement
de l'infrastructure
aide à l'intégration du
secteur rural et urbain
”

La demande de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur manufacturier et les services s'accroît lorsque l'application généralisée des technologies de l'information appelle un plus haut niveau de qualifications (Lall 1999). Les nouvelles technologies de l'information et des communications modifient radicalement l'échangeabilité des services informationnels. Les grandes entreprises externalisent de plus en plus les fonctions liées aux technologies de l'information et des communications. Le marché mondial dans ce domaine, estimé à 110 milliards de dollars en 2002, devrait se développer pour atteindre environ 173 milliards de dollars en 2007 (Scholl et al. 2003).

La part de l'Afrique sur ce marché, bien que peu importante, est en progression. Le nombre de centres d'appel en Afrique du Sud, l'acteur le plus important, a triplé depuis 1997. En 2003, on comptait plus de 500 centres d'appels dans le pays, employant environ 70 000 personnes. D'après les estimations, le nombre de postes de travail connectés à des centres d'appel et à des services d'appui s'accroîtra de plus de 200 % d'ici à 2007 (De Vynck 2004). D'autres pays africains, comme le Ghana (encadré 6.2), Maurice et le Sénégal, ont aussi bénéficié d'investissements motivés par l'externalisation des services (CNUCED 2004c).

Ces types de services externalisés font appel surtout à des travailleurs semi-qualifiés, car le contenu technologique du travail est assez faible. Mais ils exigent une bonne connaissance de l'anglais écrit et parlé, l'expérience de la culture des pays clients et des qualifications dans le domaine social. Globalement, les compétences pour ces emplois, bien que faibles dans les pays développés, sont supérieures aux moyennes africaines nationales, et l'intégration dans les activités de traitement de l'information pourrait être un marchepied vers la participation à des activités plus sophistiquées.

Encadré 6.2

Externalisation au Ghana

Le Ghana est plus connu pour sa production de cacao et d'or, mais aujourd'hui Affiliated Computer Services, société Fortune 500 basée au Texas et leader mondial en matière de sous-traitance de services informatiques et de reconfiguration des processus, est l'un des plus gros employeurs privés du pays. Quelque 1 700 salariés traitent des demandes d'assurance maladie des Etats-Unis sur leurs ordinateurs, travaillant 24 heures sur 24 en trois équipes. Les effectifs devraient atteindre 2 000 salariés d'ici à la fin de 2004, dont un grand nombre de femmes.

La principale technologie utilisée est une liaison satellite qui permet d'envoyer des données à l'étranger instantanément. Tous les travailleurs sur le site de saisie des données – depuis le gestionnaire du site jusqu'au technicien de réseau informatique et aux dactylos – sont des ressortissants du Ghana. Le salaire moyen est de 1 000 dollars par an, contre 20 000 à 25 000 dollars aux Etats-Unis. En outre, les salariés bénéficient d'une assurance maladie, de repas et de transports subventionnés. Les superviseurs américains ne viennent qu'occasionnellement. De fait, de leurs bases aux Etats-Unis, ils peuvent consulter tout formulaire d'assurance à Accra à tout moment.

D'autres investisseurs étrangers spécialistes de la saisie de données ont aussi ouvert un atelier à Accra et davantage devraient suivre. La plupart de ces sociétés opérant dans le pays ont enregistré une augmentation moyenne de 50 % de leurs recettes et de leurs bénéfices. Aujourd'hui, les Ghanéens espèrent pouvoir accueillir un jour 100 000 emplois informatiques ou plus, essentiellement pour la saisie de données.

Source: Hale 2003; Zachary 2003, 2004.

L'infrastructure est indispensable pour encourager le commerce et l'investissement

Le manque de fiabilité de l'infrastructure dans les pays africains est l'un des principaux obstacles au commerce, rendant ces pays relativement peu attrayants pour les investisseurs étrangers. La plupart des entreprises africaines se heurtent à des problèmes fondamentaux dans le domaine des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et des communications (CNUCED 2001). La faible densité de l'infrastructure est due en partie à la faible densité démographique et, dans certains pays, les réseaux sont encore plus dégradés par les guerres civiles, dont certaines font encore des ravages en Afrique. Les autres facteurs aggravants sont les barrières administratives, qui entraînent de sérieux retards et augmentent les coûts de transport (CEA 2004b).

Les monopoles d'Etat inefficients étant la règle, l'accès à de l'électricité fiable et bon marché est un problème majeur. Cette inefficience se traduit par des coûts directs élevés au niveau de la génération d'électricité elle-même ainsi que par des pertes de production dues aux pannes électriques de 5 à 10 % dans certains pays (Eifert et Ramachandran 2004). Au Ghana, où certains investisseurs étrangers dans le secteur des technologies de l'information et des communications ont lancé des activités, les pannes répétées perturbent le travail et accélèrent l'usure des ordinateurs. Dans le cas de l'Inde, en revanche, où le faible coût du

travail a toujours présenté un attrait, les récentes évolutions technologiques et améliorations de l'infrastructure ont rendu la sous-traitance à l'étranger économiquement viable (Furniss et Janssen 2003).

S'agissant de la qualité de l'infrastructure des transports et des coûts correspondants, la situation est contrastée (chapitre 7), handicapant parfois gravement les exportations, en particulier dans les pays sans littoral. En Afrique de l'Ouest, le rapport des coûts de transport à la valeur des exportations est de 0,33 en moyenne pour les pays sans littoral, soit près du double de celui des pays maritimes, où il est de 0,17. En valeur par habitant, les exportations des pays sans littoral de l'Afrique de l'Ouest ne représentent que 12 % de celles de leurs voisins maritimes (Faye et autres 2004). Ces coûts de transport élevés protègent également de la concurrence les industries fabriquant des produits se substituant aux importations, avec tous les effets positifs et négatifs que cela peut avoir. Pour accroître les possibilités d'exportation des pays sans littoral, la coopération régionale dans la mise en place d'infrastructures est indispensable.¹⁵

L'utilisation des technologies de l'information et des communications peut développer les débouchés des petites et moyennes entreprises en Afrique, comme le montre une étude empirique pour l'Afrique de l'Est (Chowdhury et Wolf 2003). En général, il y a eu des progrès dans le domaine des télécommunications en Afrique, avec une augmentation rapide des abonnés aux services de téléphonie fixe et de téléphonie mobile, qui sont passés de 14,7 pour 1 000 habitants en 1992 à 70,8 en 2002 (Hale 2003). En outre, l'accès aux télécommunications est beaucoup plus important, car nombre de personnes partagent des téléphones dans le cadre de divers arrangements, qui permettaient à environ 6 % de la population africaine d'utiliser des téléphones mobiles en 2004 (BBC, 09/03/2005). Ces améliorations ont été rendues possibles par l'entrée de nouveaux fournisseurs de services d'Internet et de téléphonie mobile. Mais, pour ce qui est de la qualité et des coûts, la Chine et l'Inde ont plusieurs longueurs d'avance.

Pour que les technologies de l'information et des communications stimulent les exportations et attirent l'IDE, les pays africains doivent poursuivre leurs réformes dans le secteur des télécommunications. Les réformes nécessaires concernent notamment l'investissement privé; les politiques de la concurrence et les politiques en faveur de l'accès universel à des technologies de l'information et des communications ouvertes, abordables et sûres; la libéralisation et la suppression des monopoles nationaux; la promotion de l'utilisation équitable des outils de télécommunication; la concurrence entre les prestataires pour développer la gamme et la portée des services; et l'établissement d'organismes de régulation efficaces et indépendants pour renforcer la confiance des entreprises.¹⁶

Le développement des infrastructures est particulièrement urgent dans les zones rurales. La plupart des infrastructures en Afrique sont concentrées le long des côtes et dans les grands centres urbains, alors que la majorité des pauvres vivent toujours dans les campagnes. L'amélioration des infrastructures du secteur rural contribuerait à intégrer ce secteur dans le secteur urbain et à l'économie mondiale. Elle pourrait renforcer l'attrait de l'investissement non seulement dans les produits agricoles mais aussi dans les biens et services non agricoles (Fosu 2004). Par exemple, le potentiel d'exportation des fèves de soja, des crevettes, du poisson, des noix de cajou et de la gomme arabique ne peut être exploité que si les services

“
Les zones franches
à Madagascar ont
ouvert plus d'emplois
aux femmes
”

ruraux d'infrastructure, notamment les services de vulgarisation et d'aide commerciale, sont améliorés (BAfD 2004).

Les télécommunications peuvent contribuer dans une large mesure à la diminution des prix et à l'amélioration de la fourniture de services, en renforçant la compétitivité. L'IDE peut aider au développement et au renforcement de ces infrastructures. Mais des réglementations prudentes sont nécessaires pour empêcher les entreprises étrangères d'extraire des rentes. Les programmes de privatisation dans les télécommunications et l'électricité sont les principaux facteurs à l'origine de l'augmentation actuelle de l'IDE dans les services. Malheureusement, dans certains pays, les investisseurs étrangers se retirent après avoir rencontré des problèmes avec les autorités de réglementation (CNUCED 2004c). Le bon équilibre doit être trouvé.

Promotion des exportations non traditionnelles grâce aux zones franches de transformation pour l'exportation

Les données corroborent l'opinion selon laquelle le miracle asiatique a été favorisé non pas par la libéralisation mais par des politiques industrielles bien conçues, y compris l'encadrement du crédit, la protection des échanges, le subventionnement des exportations et l'intervention fiscale. Le programme d'action en Asie de l'Est a donné de bons résultats parce qu'il a conjugué ces incitations avec une surveillance rigoureuse par l'Etat et l'utilisation de la performance à l'exportation comme mesure de la productivité. (Rodrik 2004).

Les pays africains, en revanche, sont confrontés à un environnement international différent et les stratégies de l'Asie de l'Est devront être considérablement adaptées. Un effort plus soutenu est requis pour identifier correctement les secteurs qui disposent d'un véritable avantage comparatif à long terme et concevoir des politiques industrielles qui incitent à accroître la productivité et non à rechercher des rentes.¹⁷

Les zones franches de transformation pour l'exportation sont un mécanisme que nombre de pays africains ont utilisé pour essayer de tirer parti de la mondialisation, mais avec un succès limité (Rodrik 2004). Les exceptions sont Maurice et Madagascar (encadré 6.3). Le succès des zones franches de Madagascar a été dû essentiellement aux investisseurs étrangers, attirés par un environnement francophone où un grand nombre de leurs compatriotes avaient déjà établi des entreprises. Au fil du temps, l'origine des investisseurs s'est progressivement diversifiée.

Le choix fait par Madagascar a contribué à contourner les quotas de textiles imposés par les pays développés dans le cadre de l'Accord multifibres (les quotas de nombre de pays d'Asie étaient déjà saturés), ce qui a été un facteur déterminant également dans les investissements en provenance de Maurice. Les premiers investissements dans les zones franches ont été réalisés en prévision de l'AGOA, qui a accordé aux exportateurs malgaches un accès sans quotas et en franchise au marché des États-Unis en 2000 (Gibbon 2003).

Les entreprises ont aussi cherché à exploiter au mieux les faibles coûts de main-d'œuvre de Madagascar. Le salaire mensuel d'un machiniste peu qualifié dans l'industrie textile est

Encadré 6.3

Dynamisme des zones franches de transformation pour l'exportation à Madagascar

Le Gouvernement malgache a commencé d'encourager ces zones franches au début des années 90. La production dans les entreprises des zones en question (essentiellement les vêtements, les textiles et l'aquaculture) s'est accrue d'environ 20 % par an de 1997 à 2001 à mesure que les investisseurs étrangers ont tiré parti des faibles coûts de main-d'œuvre du pays et des incitations fournies dans le cadre d'initiatives commerciales comme l'African Growth and Opportunity Act (AGOA) des Etats-Unis. L'expansion des zones franches a entraîné un changement de la structure d'exportation, avec une diminution de la part des produits traditionnels, comme la vanille et le café. En 2001, les entreprises des zones franches avaient créé plus de 100 000 emplois et représentaient 50 % environ de l'ensemble de l'emploi dans l'industrie secondaire du pays. Elles ont aussi contribué à développer l'infrastructure dans les zones reculées et à répondre à des besoins collectifs essentiels, comme les soins de santé et l'éducation.

L'expansion des zones franches a ouvert plus largement l'activité économique aux travailleurs peu qualifiés et aux femmes, qui représentaient 68 % des travailleurs du secteur en 2001. Les femmes, dont la principale autre option si elles souhaitaient travailler était le secteur informel, ont enregistré une nette augmentation de leur rémunération.

Cependant, les qualifications demandées étant de plus en plus élevées, la part des travailleurs de sexe féminin diminue. La part des travailleurs qualifiés est passée de 36 % en 1996 à 66 % en 2001 et celle des travailleurs peu qualifiés a fortement reculé. Le recours à des technologies plus sophistiquées et une modification de la composition industrielle des entreprises des zones franches ont accru la demande de travailleurs de sexe masculin relativement qualifiés. En outre, la progression des salaires a attiré davantage d'hommes.

L'expansion des zones franches de Madagascar a une incidence potentielle plus large, avec des effets de retombée sur d'autres secteurs de l'économie. Pour exporter des biens en franchise aux Etats-Unis, Madagascar doit maintenant acheter soit localement, soit auprès des pays éligibles en vertu de l'AGOA le coton et les autres matières premières nécessaires à la production de vêtements. C'est là une bonne chose pour le secteur du coton de Madagascar et une fabrique intégrée de coton déjà en service pourrait fournir les intrants nécessaires.

Source: FMI 2003b; Glick et Roubaud 2004

“ Les secteurs d'activité ayant d'importants liens en amont et en aval ont des retombées au niveau local ”

inférieur au tiers du salaire équivalent à Maurice et représente environ la moitié de celui versé en Chine et environ 60 % de celui versé en Inde (Cadot et Nasir 2001). Même si la productivité du travail est apparemment beaucoup plus faible à Madagascar qu'à Maurice ou qu'en Chine (et égale à celle de l'Inde), les coûts unitaires de production sont parmi les plus faibles du monde. Du fait de l'augmentation des coûts de main-d'œuvre à Maurice, les industries textiles de ce pays ont procédé à des investissements à Madagascar.

Les zones franches performantes partout dans le monde partagent certaines caractéristiques communes (OCDE 2001) :

- Elles sont soutenues par les plus hauts échelons de l'administration qui souhaitent internationaliser véritablement les conditions de l'activité commerciale et industrielle.
- Elles sont situées près des grandes villes et bénéficient de bonnes liaisons de transport.
- Elles sont gérées par une solide équipe, qui choisit les entreprises en fonction de critères de performance et les soutient.

Les zones franches de transformation pour l'exportation peuvent contribuer à accroître les exportations et à attirer les IDE uniquement si elles s'inscrivent dans une stratégie de développement tournée vers l'extérieur. L'objectif à long terme devrait être de réduire les distorsions qui limitent la compétitivité dans l'ensemble de l'économie, afin que les incitations à l'exportation destinées à compenser ces distorsions dans les zones franches ne soient plus nécessaires (BAfD 2004). Cette approche contribuera aussi à mieux intégrer les zones franches dans l'économie intérieure.¹⁸

L'investissement doit être ciblé sur les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre

La plupart des pays africains appliquent des politiques destinées à attirer l'IDE, mais ces politiques ne sont pas toujours efficaces. Bien que le taux de rentabilité de l'IDE soit plus élevé en Afrique subsaharienne que dans les autres régions du monde, une distorsion systématique à l'encontre de l'Afrique semble évidente car le risque est perçu comme important (Banque mondiale 2002). Du fait de cette distorsion, l'IDE en Afrique est systématiquement plus faible qu'on pourrait le prévoir sur la base des conditions fondamentales (Jaspersen, Aylward et Knox 2000). Parmi les outils pouvant être utilisés pour changer cette situation figurent notamment la promotion des avantages géographiques des pays africains et la correction de l'image peu favorable donnée par le continent grâce à des notations indépendantes des pays.¹⁹

Certains des pays d'Asie de l'Est ayant réussi leur mondialisation ont pu lancer leur industrialisation en ciblant des secteurs spécifiques en vue d'un apprentissage par la pratique. Cependant, face aux évolutions rapides touchant la technologie et l'économie mondiale, la politique de ciblage est de plus en plus risquée. En outre, compte tenu de la difficulté de trouver un point d'équilibre, si un grand nombre de pays considèrent le même secteur comme lucratif, la concurrence s'intensifiera, limitant les avantages. Plutôt que le ciblage de secteurs spécifiques, il faudrait améliorer les conditions générales de l'investissement, en particulier pour favoriser un renforcement de l'intensité technologique (Fosu 2004).

Les organismes de promotion de l'investissement attirent les investissements étrangers dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre devant présenter un avantage comparatif à long terme.²⁰ Par exemple, les incitations fiscales peuvent être d'autant plus importantes que l'intensité de main-d'œuvre est forte (Fosu 2004). De plus, pour remédier aux asymétries d'information, des études de faisabilité concernant ces secteurs peuvent être fournies aux

investisseurs potentiels. Mais ces mesures de soutien viennent après la mise en place de conditions propices à l'investissement. Pour être efficaces, elles doivent être précises, transparentes et prévisibles – et leur administration doit être rationalisée (CNUCED 2000b).

Il ne suffit pas d'attirer l'IDE. Il faut accorder plus d'attention aux entreprises nationales, qui ont besoin d'une aide pour accroître leur productivité et la qualité de leurs produits grâce à l'adoption de nouvelles technologies (CEA 2005). Au lieu d'une stratégie visant à « miser sur les gagnants » pour apporter une aide aux entreprises, il serait préférable de choisir des entreprises ayant d'importants liens en amont et en aval avec le reste de l'économie afin d'accroître les externalités des améliorations technologiques. Un exemple de cette approche consiste à cibler le secteur de l'emballage en tant que maillon central des industries de traitement agricole. Dans nombre de pays africains, la majeure partie des produits d'emballage sont encore importés.

Il est impératif également de renforcer la capacité institutionnelle des gouvernements et des administrations de concevoir des politiques macro-économiques et d'autres politiques de réforme appropriées, ainsi que de fournir les biens et services essentiels. Il s'agit notamment d'améliorer le dialogue sur les mesures à prendre entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile (ou de le lancer), de façon à dégager un consensus sur les stratégies à long terme et à éviter de fréquents revirements de la politique.

Les secteurs d'activité ayant d'importants liens en amont et en aval ont des retombées au niveau local

Pour permettre à une plus grande partie de la population de bénéficier de la mondialisation, les gouvernements africains devraient encourager le commerce et attirer dans les secteurs ayant de forts liens en amont et en aval l'IDE non destiné aux activités d'extraction minière. Ces interactions pourraient être favorisées par la demande de produits locaux, la fourniture de produits et de services aux entreprises locales et les effets résiduels de l'acquisition de connaissances.

Encourager les interactions n'est pas facile. L'aptitude des entreprises étrangères à créer et à renforcer les interactions locales peut être influencée par des politiques gouvernementales visant à remédier aux dysfonctionnements du marché. Par exemple, les entreprises étrangères peuvent ne pas savoir que des fournisseurs viables sont disponibles localement. Les gouvernements africains devraient remédier à ces dysfonctionnements du marché sans imposer de règles de contenu national, qui tendent à décourager l'IDE (CNUCED 2004c). Les programmes destinés à favoriser les interactions devraient être axés sur l'amélioration de la compétitivité des entreprises nationales, grâce notamment à des services d'appui privés et publics ainsi qu'au renforcement des compétences et des technologies (CNUCED 2001).

Les avantages les plus sensibles de l'IDE pour les pays d'accueil découlent du transfert de connaissances et de compétences en matière de gestion aux entreprises locales. Les politiques qui facilitent ce processus ont plus de chances d'être couronnées de succès. En Tunisie, le gouvernement prend en charge 50 % des coûts de formation dans le cadre des investissements technologiques (OMC 2002).

“
Les
exportations
agricoles à haut
rendement créent
des emplois
”

Les interactions entre les entreprises étrangères et les entreprises nationales tendent à se modifier. Initialement, les succursales étrangères importent essentiellement des facteurs de production venant de fournisseurs étrangers auxquels elles sont étroitement liées. A mesure qu'elles se familiarisent avec leur nouvel environnement, elles tendent à diversifier leurs approvisionnements dans le pays d'accueil. Tout dépend alors de l'aptitude des fournisseurs nationaux à livrer des produits et des services de qualité. Parfois, les entreprises étrangères fournissent une aide aux fournisseurs locaux pour qu'ils puissent satisfaire aux normes requises. Une autre possibilité est d'inciter leurs fournisseurs traditionnels à investir dans le pays d'accueil (Lall 2002).

Pour les interactions en aval, l'agroalimentaire revêt un intérêt particulier car c'est l'un des secteurs où elles sont les plus importantes dans les pays en développement. Ce secteur génère une demande d'intrants agricoles périssables, comme le lait et les légumes, qui doivent être fournis localement. En outre, l'agroalimentaire ayant une forte intensité de main-d'œuvre, il devrait améliorer la situation des marchés du travail (BAfD 2004).

Au Viet Nam, par exemple, Unilever a établi des partenariats avec des fournisseurs locaux de matières premières et de matériels d'emballage, offert un appui financier et partagé des connaissances, ayant ainsi accès à des intrants de meilleure qualité (encadré 6.4).

Encadré 6.4

Unilever au Viet Nam : établissement de partenariats avec les fournisseurs

Unilever, installé au Viet Nam en 1995, réalisait en 2000 un chiffre d'affaires total de plus de 170 millions d'euros, un grand nombre de ses marques arrivant en tête des ventes. Ses relations avec ses fournisseurs sont vitales, car elles concernent 40 % du volume de production de la société, 20 % de ses matières premières et 87 % de ses matériels d'emballage.

La relation entre la société et les fournisseurs est symbiotique : les deux parties ont besoin que l'autre soit performante. Unilever soutient ses fournisseurs grâce à la formation et aux transferts de technologies. Elle leur offre aussi un soutien financier pour améliorer leur matériel. Les fournisseurs, à leur tour, approvisionnent la société en produits d'emballage élaborés ou en matériels répondant exactement aux spécifications.

Les activités de Bico – fournisseur de pâte détergente – ont connu une évolution favorable. Le volume de production de cette entreprise s'est accru pour passer de 3 000 tonnes en 1996 à 23 000 tonnes en 2000, le nombre de salariés passant de 12 à 250. Quang An 1 est devenu un fournisseur de bouteilles en plastique pour l'usine d'Unilever à Hanoi en 1997. Cette entreprise a accru ses activités avec Unilever, qui ont été multipliées par six en trois ans et demi. Elle a en outre amélioré ses capacités, ce qui lui a permis de gagner de nouveaux marchés auprès d'autres sociétés étrangères et locales.

Source: CNUCED 2001; Unilever 2001.

Un autre secteur où les interactions sont fortes et qui a un bon potentiel en Afrique est le tourisme. En 2003, les recettes des voyages ont progressé de 25 %, soit plus de deux fois plus vite que les recettes mondiales. L'Afrique du Nord accueille plus des deux tiers des touristes visitant le continent, l'Afrique australe près d'un tiers. L'Organisation mondiale du tourisme prévoit une croissance annuelle de 5 % jusqu'en 2020, soit plus que la moyenne mondiale de 4,1 %. L'Afrique devrait être la destination de 47 millions de touriste en 2010 et de 77 millions en 2020. Les plus forts taux de croissance sont observés pour l'Afrique centrale, l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est, alors que l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord connaissent des taux de croissance modérés (Organisation mondiale du tourisme 2004).

Le tourisme peut générer des emplois directs et indirects dans les hôtels, les agences de voyage, les entreprises de transport, les restaurants et les parcs et monuments nationaux. Il s'agit d'une activité à forte intensité de main-d'œuvre, avec 3,3 salariés par chambre d'hôtel en Afrique, contre 0,5 en Europe et 1,7 en Asie (Organisation mondiale du tourisme 2000). Les projets relatifs au tourisme peuvent revêtir un intérêt particulier pour les régions côtières, les territoires insulaires et les régions rurales ou montagneuses vulnérables qui ont souffert du déclin des activités traditionnelles et pour lesquelles le tourisme offre l'une des rares possibilités de développement.

Une grande partie du tourisme africain dépendant des ressources naturelles et culturelles, qui doivent être protégées, l'Éthiopie, le Maroc, la Namibie et le Sénégal mettent en œuvre des politiques d'écotourisme, ainsi que des systèmes de certification et de labellisation (CEA 2003b). Les populations locales doivent être impliquées dans l'activité touristique, afin qu'elles en bénéficient tout en protégeant leurs traditions et leurs modes de vie. Dans cette optique, par exemple, on pourrait soutenir les artisans locaux et les producteurs de denrées alimentaires et de services.

Une forme d'interaction plus avancée est celle reposant sur les parcs scientifiques et technologiques, établis pour accueillir des entreprises de pointe avec l'infrastructure voulue. Ces parcs se situent sur un campus de recherche universitaire ou proches d'un tel campus afin d'encourager la fertilisation croisée des idées entre entrepreneurs et chercheurs et de permettre l'application commerciale des connaissances académiques. Plusieurs parcs comportent un centre d'incubation d'entreprises sur le site, offrant des loyers inférieurs à ceux du marché, des services partagés et une assistance technique aux nouvelles entreprises technologiques. Un exemple couronné de succès est le Parc scientifique et technologique de Tunis (ONUDI 2003).

L'intégration régionale peut être un tremplin vers les marchés mondiaux

Un obstacle majeur pour la plupart des pays africains est la petite taille de leur marché, qui empêche les entreprises d'exploiter les économies d'échelle et qui dissuade l'IDE en quête de rentes.

L'intégration régionale pourrait aider les pays africains à diversifier leurs exportations et à regrouper leurs ressources rares pour franchir les seuils de développement. Par exemple, les

“ Le gouvernement joue un rôle important pour atténuer les risques provoqués par la mondialisation ”

pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) partagent leurs connaissances en matière de recherche et de formation agricole, ce qui devrait accroître leur productivité. La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a introduit le passeport de la CEDEAO qui facilite la libre circulation des personnes et accroît ainsi la possibilité d'interactions transfrontières entre les entreprises (CEA 2004a).

Toutefois, pour faire de l'intégration régionale un tremplin vers l'intégration mondiale, il faudrait rationaliser les groupes de participants aux communautés régionales, qui se chevauchent parfois, les protocoles devraient être ratifiés plus vite et les secrétariats devrait être renforcés. En outre, le secteur privé, qui a été le principal créateur de nouveaux emplois, devrait être davantage impliqué dans l'identification, la formulation et la mise en œuvre des politiques et programmes d'intégration. Les entreprises qui opèrent dans plusieurs pays bénéficieront de la rationalisation des règles de fonctionnement sur leurs différents sites d'exploitation (CEA 2004a).

S'agissant des pays sans littoral, l'intégration régionale est indispensable pour leur assurer l'accès aux marchés internationaux. Cela vaut aussi bien pour l'infrastructure physique des routes, des chemins de fer et des ports, qui doivent relier les pays membres, que pour la coordination administrative. La SADC et le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) délivrent désormais des licences communes et proposent des garanties d'assurance responsabilité civile valables dans les différents pays membres, ce qui réduit sensiblement les coûts de transport. La rationalisation des procédures bureaucratiques et la réduction de la paperasserie pourraient raccourcir les délais aux frontières, réduisant les coûts de transport et rendant moins nécessaire la détention de stocks importants (Faye et autres 2004).

L'aide commerciale pourrait aussi être fournie sur une base régionale. Par exemple, il est indispensable, pour entrer sur de nouveaux marchés à l'exportation, de disposer d'informations sur les politiques commerciales internationales et sur l'évolution des débouchés (BAfD 2004). Etant donné que les avantages comparatifs des pays d'une même région géographique tendent à être identiques, la coopération régionale peut éviter une duplication des efforts dans la collecte de ces informations. Les informations actuelles sur les normes internationales d'hygiène, de sécurité et d'environnement sont aussi importantes pour les exportateurs des différents pays.

Les réseaux régionaux des institutions d'aide commerciale devraient être renforcés de façon à fournir des informations sur les politiques commerciales, des renseignements commerciaux, des services de promotion et de commercialisation des exportations, une aide à la mise au point de produits, des services financiers et des possibilités de formation. Etant donné qu'une seule institution ne peut pas offrir tous ces services pour les différents secteurs de manière efficace, une division régionale des tâches pourrait profiter à tous les pays participants (OCDE 2001).

Nouvelles possibilités ouvertes aux femmes par la mondialisation

Le commerce et l'IDE peuvent ouvrir de nouveaux horizons aux femmes, les plus touchées par le sous-emploi et la pauvreté en Afrique. Les données concernant l'Indonésie montrent

que les entreprises agricoles étrangères emploient une proportion plus importante de femmes et paient des salaires plus élevés que les plantations nationales (Siegmann, à paraître).

Au cours de la dernière décennie, la valorisation des exportations agricoles a créé des possibilités importantes d'emploi salarié et de travail indépendant, les femmes étant particulièrement en mesure de tirer parti de ces possibilités. En Afrique, ces exportations sont des activités à forte intensité de main-d'œuvre féminine, les femmes occupant une position dominante dans la plupart des segments de la production et du traitement (Dolan et Sorby 2003). Au Zimbabwe, les femmes représentent 79 % de l'emploi dans ces secteurs (encadré 6.5) (Davies 2000).

La sécurité de l'emploi des femmes a deux effets positifs importants : elle augmente le niveau de vie de leurs familles et elle accroît leur liberté de choix.

“
Les programmes de recyclage facilitent la mobilité de la main-d'œuvre entre les secteurs
”

Encadré 6.5

Trois exemples de la façon dont les femmes tirent parti de la mondialisation

Le Zimbabwe a diversifié ses exportations en développant une industrie dynamique des fleurs coupées. En 2000, le pays était le deuxième exportateur de fleurs coupées en Afrique, après le Kenya, et le troisième dans le monde. Bien qu'affecté par le déclin économique actuel du Zimbabwe, le secteur n'en reste pas moins très actif. Son expansion rapide n'a pas eu d'incidence significative sur l'emploi total, mais a influé sur la composition de la population active, aussi bien sur les parts respectives des travailleurs saisonniers et des travailleurs permanents que sur les parts respectives des travailleurs de sexe masculin et de sexe féminin. Les cultivateurs ont été encouragés à promouvoir la sécurité dans l'emploi en offrant des contrats permanents à tous les travailleurs et en augmentant le nombre de salariés permanents du sexe féminin. Environ 27 000 Zimbabwéens étaient employés dans la floriculture à la fin des années 90, dont 79 % de femmes.

En Afrique de l'Ouest, en particulier au Burkina Faso, les femmes ont tiré parti du regain d'intérêt international pour l'environnement et les produits « naturels » pour exporter du beurre de karité, ingrédient naturel dans les produits hydratants de la peau, les baumes à lèvres et les crèmes pour les yeux commercialisés par un grand nombre de lignes de cosmétiques de renom aux Etats-Unis et en Europe. Le karité est l'un des quelques produits contrôlés par les femmes en Afrique sahélienne et se situe au troisième rang des exportations du Burkina Faso.

Au Sénégal, le nombre de femmes travaillant dans des services communautaires fondés sur les technologies de l'information et des communications s'est accru ces dernières années, 35 % des cybercafés et des télécentres leur appartenant. En Côte d'Ivoire, en Gambie, en Guinée, au Maroc et au Nigéria, les femmes ont commencé d'exploiter des cybercafés, des télécentres et des magasins de téléphone. En outre, dans les entreprises de traitement des données, qui se multiplient en Afrique du Sud, au Ghana et dans d'autres pays, une grande proportion de salariés sont des femmes, ce qui leur permet d'accroître leur revenu et d'améliorer ainsi leurs conditions de vie.

Source: Davies 2000; EIU 2005; Carney et Elias 2004; Diop 2003.

Pour que les femmes puissent réellement tirer parti des emplois décents créés dans le cadre de la mondialisation ainsi que de la hausse des salaires, les gouvernements africains doivent redoubler d'efforts pour améliorer le taux d'alphabétisme féminin, qui est de seulement 53 % en Afrique subsaharienne, contre 69 % pour les Africains de sexe masculin et 74 % pour les femmes au niveau mondial. En Afrique subsaharienne, seulement 23 % des jeunes filles étaient inscrites dans le secondaire entre 1997 et 2000, contre 29 % des garçons.²¹ Le reste ne sait ni lire ni écrire les langues étrangères utilisées sur les ordinateurs. Même la majorité de celles qui ont fait des études ne choisissent pas les matières scientifiques, technologiques ou informatiques (UNICEF 2004; CEA 2005), ce qui n'est pas favorable à leur emploi dans les secteurs à forte intensité de compétences technologiques.

Comment atténuer l'incidence négative de la mondialisation?

Les gouvernements africains doivent protéger les groupes les plus vulnérables contre les effets négatifs de la mondialisation. Sont concernés notamment les travailleurs licenciés dans les secteurs fabriquant des produits de substitution des importations, en particulier les travailleurs peu qualifiés, et les pauvres, qui n'ont souvent pas les actifs nécessaires pour investir dans des activités productives.

Pour atténuer les effets négatifs de la mondialisation, il faut assurer une sécurité sociale de base, redonner une formation aux travailleurs pour qu'ils puissent être employés dans les secteurs en expansion et améliorer l'accès à l'éducation et au crédit. En outre, les institutions doivent être modernisées pour améliorer les flux d'informations sur le marché du travail et renforcer l'exécution des contrats. Cela permettra aux pays africains de participer aux chaînes mondiales de valeur. En outre, les liens que les migrants peuvent établir entre leur pays d'origine et leur pays de résidence peuvent être utiles pour l'intégration dans l'économie mondiale.

La mondialisation pourrait accroître les risques pour les entreprises et les travailleurs

Les ménages ont recours à différentes stratégies pour faire face à la baisse des revenus. Une stratégie importante consiste pour les membres des ménages à migrer vers des lieux où les perspectives d'emploi sont meilleures et les coûts plus faibles. Les ménages retardent aussi les dépenses au titre des biens durables et désépargnent en vendant de l'or ou d'autres actifs, appartenant généralement aux femmes. En outre, ils peuvent vendre des actifs productifs, comme les terres et le bétail, ou réduire les dépenses au titre de l'éducation, en particulier pour les filles, aggravant les inégalités entre les sexes.

Les ménages pauvres ne pouvant avoir recours à beaucoup de ces stratégies, les coûts d'ajustement sont particulièrement lourds dans leur cas (Winters, McCulloch et McKay 2004). Ils ne sont pas couverts par la sécurité sociale, qui ne concerne généralement que les fonctionnaires publics, et l'assurance groupe fonctionne mieux pour ceux qui sont un peu plus nantis.

Une hausse des prix des produits agricoles sur le marché mondial pourrait ne pas bénéficier aux pauvres vivant dans les zones rurales et reculées (Winters, McCulloch et McKay 2004). Pour quelle raison? Parce que dans de nombreux pays africains, où les coûts de transport sont élevés et les systèmes de distribution inefficients, la répercussion des variations des prix à la frontière est limitée. La mondialisation pourrait donc bénéficier seulement aux zones côtières et aux capitales, accentuant les disparités régionales et l'inégalité au sein des pays.

La plupart des pays d'Asie du Sud-Est, ainsi que la Chine et l'Inde, ont atteint un taux élevé de croissance et sont parvenus à réduire sensiblement la pauvreté, parallèlement à une intégration plus étroite sur les marchés mondiaux. Mais la pauvreté urbaine a diminué beaucoup plus rapidement que la pauvreté rurale, accentuant les inégalités, même avant la crise financière. En Thaïlande, le revenu par habitant dans la région où il est le plus élevé était sept fois plus important que celui de la région où il est le plus faible en 1982 et neuf fois plus important en 1992. En Chine, l'augmentation massive des entrées d'IDE et des exportations a été associée à une progression spectaculaire de l'inégalité des revenus, due à la segmentation du marché du travail et des capitaux (Zhang et Zhang 2003). La question cruciale qui se pose est celle de savoir si le système socio-économique peut permettre aux régions initialement défavorisées d'effectuer un rattrapage, évitant ainsi des conséquences sociales et politiques pouvant être graves (Pangestu 2001; CNUCED 2004b; Srinivasan et Wallack 2003). L'amélioration de l'infrastructure rurale est de toute évidence un remède à ces problèmes (Fosu 2004).

“ Les systèmes de rémunération à la pièce ne peuvent être utilisés en raison d'une forte opposition des syndicats ”

Le fait que les droits de propriété ne soient pas respectés limite aussi les gains pouvant être tirés de la mondialisation en Afrique (chapitre 7). En outre, les obstacles à la formalisation tendent à limiter la taille des entreprises. Ainsi, les entreprises du secteur informel ne peuvent pas tirer parti de l'augmentation des possibilités d'exportation et concluent rarement des accords d'approvisionnement avec des multinationales (Hoekman et Javorcik 2004; OIT 2004a). Etant donné que le secteur informel urbain produit essentiellement des biens non échangeables, les travailleurs de ce secteur n'ont guère de chances de bénéficier de la mondialisation. Le secteur informel rural produit des biens pour l'exportation, mais la participation aux chaînes mondiales des valeurs exige toujours plus de compétitivité (Fosu 2002).

Pour un grand nombre de produits de base produits par les pays africains, les prix du marché mondial ont été relativement instables, les cours de plusieurs produits diminuant.²² Par exemple, si un pays compétitif introduit un produit de meilleure qualité, les prix du produit normal peuvent tomber brusquement, ou ce produit peut ne plus être commercialisable. C'est ce qui s'est passé pour les ananas : le Costa Rica a introduit une nouvelle variété ayant une plus longue durée de vie une fois ramassée et les producteurs africains ont perdu leurs parts de marché.

La mondialisation peut affaiblir le pouvoir de négociation des travailleurs du fait du renforcement de la concurrence. En particulier, les travailleurs peu qualifiés employés dans les secteurs où la concurrence repose sur une main-d'œuvre bon marché subiront vraisemblablement une compression de leurs salaires. Etant donné le niveau élevé du chômage en Afrique, les salaires réels sont flexibles à la baisse²³ et il est tout à fait probable que l'augmentation de la demande de main-d'œuvre non qualifiée accroîtra l'emploi mais avec une hausse minimale des salaires. Dans ces conditions, la pauvreté ne pourra être

“ Les envois de fonds vers l’Afrique se placent au second rang après les IDE ”

réduite que si les salaires dans le secteur touché se situent au-dessus du seuil de pauvreté (Winters, McCulloch et McKay 2004; Cornia et Court 2001). Etant donné que les femmes ont en moyenne des qualifications moindres que les hommes dans la plupart des pays africains, ce sont elles qui seront les plus touchées par ces évolutions (Oostendorp 2004). Pour remédier à la faiblesse des salaires, un renforcement du niveau d’instruction ou une formation plus diversifiée sont requis.

Le renforcement de la concurrence résultant de la mondialisation exige davantage de souplesse de la part des travailleurs et des entreprises, afin d’assurer une production plus rapide et de produire en fonction de spécifications différentes pour les différents marchés. Pour assurer la flexibilité voulue, les entreprises peuvent s’appuyer sur les progrès technologiques et de gestion et également recourir à des formes d’emploi comme le travail temporaire, le travail à temps partiel et le travail occasionnel ou contractuel. Dans les pays en développement, les grandes entreprises ne gardent qu’un effectif central réduit, essentiellement composé d’hommes très qualifiés, et répondent aux variations des conditions du marché en sous-traitant les tâches à forte intensité de main-d’œuvre à des entreprises plus petites,²⁴ où les conditions de travail sont moins favorables, en particulier pour les femmes. Dans la culture des produits horticoles, les femmes sont souvent cantonnées dans l’emploi temporaire et saisonnier (Barrientos, Kabeer et Hossain 2004).

Risques macro-économiques de la mondialisation

L’ouverture aux marchés mondiaux des capitaux peut susciter une plus grande instabilité sur les marchés financiers intérieurs. Si les entrées de capitaux sont importantes et à court terme, le risque de retournements abrupts peut réduire la stabilité financière et la sécurité de l’emploi. Par exemple, les sorties massives de fonds privés de l’Asie de l’Est et du Sud-Est ont coïncidé avec une aggravation du chômage, qui est passé de 5,3 millions en 1996 à 18 millions en 1998 (Carr et Chen 2004). En Indonésie et en Thaïlande, la population active a été touchée essentiellement par la baisse des salaires réels et le sous-emploi plutôt que par un chômage ouvert. Les travailleurs du secteur informel, plus jeunes et moins instruits, ont été les plus affectés. Les revenus réels en Thaïlande ont diminué pour la majeure partie des individus qui n’ont pas achevé leurs études primaires. Pour éviter ces incidences négatives, les gouvernements africains doivent libéraliser leurs balances des opérations en capital et leurs secteurs financiers de façon très attentive, en appliquant des mesures de compensation et en encourageant la concurrence dans les systèmes financiers intérieurs (encadré 6.6).

Il n’y a pas à craindre dans l’immédiat que l’Afrique soit aussi touchée par le type de crise financière qui a secoué l’Asie de l’Est à la fin des années 90. Les pays à faible revenu ont reçu seulement 1 % des investissements totaux de portefeuille en 2002, contre 6,9 % pour la Chine et l’Inde (Gunter et van der Hoeven 2004). En outre, nombre de pays africains se sont redressés rapidement, ce qui donne à penser que l’incidence négative pourrait n’être que temporaire. Un cadre réglementaire complémentaire et un échelonnement approprié des mesures de libéralisation pourraient être utiles pour diminuer les risques (Fosu 2004).

L’aptitude des Etats à lever des impôts pourrait diminuer du fait de la plus grande mobilité des ressources. En outre, étant donné que le capital et la main-d’œuvre qualifiée sont

Encadré 6.6

Atténuer les risques liés à la mondialisation financière

Durant les dernières décennies, les interconnexions entre les marchés financiers partout dans le monde se sont renforcées. Les flux bruts de capitaux au niveau mondial se sont chiffrés à 7 500 milliards de dollars en 2000, soit un quadruplement par rapport à 1990. La mondialisation des opérations financières s'est traduite par des avantages considérables pour les économies et les investisseurs nationaux, mais elle a aussi modifié la structure des marchés, créant de nouveaux risques et enjeux pour les participants et les responsables. La mondialisation financière étant inévitable, les pays africains devraient concevoir des politiques appropriées pour en tirer parti et réduire le plus possible le risque de crises.

Faire précéder la libéralisation de la balance des opérations en capital de la libéralisation du secteur bancaire

Les pays africains devraient accorder davantage d'attention au développement du secteur financier intérieur, qui peut être ouvert à la participation étrangère sans nécessairement ouvrir l'économie aux flux de capitaux. Pour le moins, la libéralisation financière devrait précéder la libéralisation de la balance des opérations en capital et les pays africains devraient s'employer à libéraliser le secteur financier pour une longue période avant d'ouvrir leur balance des opérations en capital. La Chine a obtenu de bons résultats avec cette stratégie

Appliquer des mesures de compensation

Plusieurs économies d'Asie et autres économies émergentes ont mis en place un ensemble de mesures compensatoires qui les aident à éviter des mouvements inverses des flux de capitaux ou à y répondre de façon plus efficace. Les plus importantes sont la flexibilité du taux de change et la forte augmentation des réserves en devises.

Introduire une réglementation provisoire

Pour être réussies, la libéralisation de la balance des opérations en capital et celle du secteur financier doivent passer par de multiples étapes, qui appellent généralement des ensembles différents d'approches réglementaires avant, pendant et après. L'inadéquation de ces approches réglementaires peut entraîner des difficultés inutiles pour le pays à court terme, voire retarder sa progression vers la situation souhaitée. L'imposition de règles assez inflexibles, comme l'élimination de tous les contrôles de capitaux, est certainement à déconseiller.

Encourager la concurrence dans le système financier national

Les responsables devraient permettre un certain réajustement des tarifs à la marge et encourager la concurrence dans le système financier national des banques et autres institutions financières étrangères. Les pays africains devraient surveiller attentivement la composition des flux de capitaux. Si ces flux sont à court terme, fournis par l'intermédiaire de banques et libellés en devises, ils ont beaucoup plus de risques de conduire à une crise financière que s'il s'agit de flux à long terme, libellés en monnaie nationale et revêtant la forme d'IED.

En bref, les risques associés à la mondialisation financière sont très réels et les pays africains qui ouvrent leurs marchés financiers doivent développer des systèmes financiers solides et des

Source: Häusler 2002; FMI 2003a.

“ Pour tirer parti de la mondialisation il faut donner la priorité au développement des échanges dans les DSRP ”

relativement mobiles, leur imposition est devenue encore plus difficile. Si les travailleurs faiblement qualifiés sont trop imposés, ils resteront dans le secteur informel (Srinivasan et Wallack 2003).

La mondialisation pourrait réduire la capacité des gouvernements de financer les services sociaux. Une option consiste à harmoniser la fiscalité entre les régions de façon que les investisseurs soient confrontés à des coûts fiscaux similaires dans les pays où les conditions sont identiques. De plus, en raison de la plus grande mobilité des personnes les plus instruites, les sociétés doivent supporter d'importantes moins values en termes de rentabilité des subventions à l'enseignement supérieur. Il pourrait donc être souhaitable d'orienter les dépenses publiques vers des facteurs moins mobiles, comme les infrastructures et l'enseignement primaire (Fosu 2004).

Protection sociale des travailleurs et flexibilité des marchés du travail

Pour faire face aux risques de la mondialisation, les travailleurs ont besoin d'une protection sociale propre à réduire les conséquences de l'ajustement. Sont visés notamment les systèmes de protection contre le chômage, qui dépendent désormais dans une large mesure de l'accès à un emploi dans le secteur formel.²⁵ Les programmes de recyclage, qui facilitent la mobilité de la main-d'œuvre entre les secteurs, revêtent une importance particulière (Fosu 2004).

Les filets de sécurité atténuent les conséquences de l'ajustement et ont éventuellement certains effets dynamiques. Assurer aux ménages agricoles une protection contre les pertes de revenu, par exemple, leur permet de s'engager dans des activités plus risquées mais plus rentables et d'augmenter ainsi leur revenu. En l'absence de marchés du crédit, une redistribution des ressources des riches vers les pauvres pourrait accroître la rentabilité moyenne des investissements et stimuler ainsi la croissance (Smith et Subbarao 2003; Srinivasan et Wallack 2003).

Pour s'adapter à la mondialisation, il faut des marchés du travail flexibles, mais la flexibilité doit être soigneusement conçue. L'existence d'obstacles importants à l'embauche et au licenciement réduit les incitations à l'emploi et pourrait conduire à une plus forte intensité capitalistique, alors que les contrats de longue durée peuvent inciter davantage les travailleurs à améliorer leur productivité. Les salaires minimums, s'ils sont fixés à un niveau raisonnable, peuvent assurer la stabilité et encourager l'attachement des travailleurs, accroître la productivité et réduire la pauvreté dans le même temps (Cornia et Court 2001; Fosu 2004).

Pour permettre aux femmes d'accéder plus largement à des emplois mieux rémunérés, il faut trouver les moyens d'alléger leur double charge de travail. Dans la plupart des pays en développement, surtout en Afrique, c'est aux femmes qu'incombe la majeure partie des tâches liées aux enfants et à l'entretien du ménage et leur participation au marché du travail accroît considérablement leur charge de travail. Si elles abandonnent leur emploi pour s'occuper des enfants, elles voient la rentabilité de leur éducation et de leur formation se réduire et les gains qu'elles peuvent tirer de la mondialisation seront ainsi limités. Assurer aux filles

un bon niveau d'instruction peut aider les pays à atténuer ces problèmes, tout comme le développement des structures d'accueil pour les enfants (Siegmann, à paraître).

Les chaînes de valeur augmentent la concurrence entre les travailleurs au niveau mondial

La demande de fruits exotiques et de légumes frais est appelée à s'accroître dans les pays industrialisés, ce qui devrait offrir la possibilité de diversifier la production agricole en Afrique et d'intégrer les pauvres sur les marchés mondiaux (encadré 6.7). Cependant, pour ce qui est des biens de consommation de valeur, comme les vêtements, les articles en cuir, l'électronique et les produits horticoles, les marchés sont dominés par de grandes sociétés ou des détaillants dépositaires de marques, qui s'approvisionnent auprès d'un réseau de fournisseurs mondiaux.

Ces chaînes de valeur mondiales étant étroitement contrôlées par les multinationales, les produits doivent être d'une qualité et l'offre d'une fiabilité que les petites entreprises des pays africains pourraient avoir du mal à assurer. La plupart des détaillants nouent d'étroites relations avec un groupe de fournisseurs privilégiés et resserrent toujours plus leur chaîne d'approvisionnement, rendant difficile l'entrée de nouveaux fournisseurs (Dolun et Sorby 2003).

Les fournisseurs doivent aussi respecter des normes techniques et environnementales strictes pour continuer de faire partie de la chaîne d'approvisionnement (encadré 6.7). En cas de manquement à ces normes, les gros détaillants se tourneront vers d'autres pays. Par exemple, l'arrêt quasi complet des importations de poissons de la Tanzanie par l'Union européenne en 1997-1998, dû à des problèmes relatifs aux normes phytosanitaires, a réduit de 80 % les revenus des pêcheurs (Henson et autres 2000).

Pour accroître les avantages tirés par les travailleurs de la valorisation des produits agricoles, il est donc indispensable de relier les petits exploitants aux marchés internationaux (chapitre 4). Au Kenya, le développement du transport aérien pour le tourisme a réduit les coûts du fret aérien vers l'Europe et a ouvert des possibilités de transport de petites quantités de produits frais. Le tourisme a aussi accru la demande locale de fruits et de légumes de qualité et a offert des débouchés aux produits ne répondant pas aux normes d'exportation. Le secteur horticole étant trop diversifié et évoluant trop rapidement pour une intervention directe de l'Etat, les gouvernements devraient, comme au Kenya, autoriser une variété d'institutions privées et d'arrangements de commercialisation.

Afin d'aider les petits agriculteurs à participer aux chaînes de valeur pour l'exportation, les gouvernements devraient soutenir les groupes d'agriculteurs et les systèmes d'irrigation communs. En outre, pour faciliter l'adoption des innovations, ils pourraient fournir des informations sur les marchés, assurer des services de vulgarisation et établir des normes. La tâche probablement la plus importante pour les pouvoirs publics consiste à mettre en place de nouveaux arrangements institutionnels propres à faciliter l'exécution des contrats entre agriculteurs et exportateurs. Ces mesures peuvent réduire les risques liés à la production de légumes de haute valeur ajoutée, aussi bien pour les agriculteurs que

pour les exportateurs, et accroître la participation des petits exploitants agricoles (Minot et Ngigi 2004).

Pour les secteurs où la production sur de petites exploitations n'est pas possible, les salaires à la pièce peuvent assurer aux travailleurs un revenu plus élevé leur permettant de sortir de la pauvreté; c'est le cas notamment dans le secteur de l'emballage des fruits et légumes (Dolan et Sorby 2003). Etant donné que ce type de salaires revêt un caractère incitatif pour les travailleurs, les coûts de la surveillance sont réduits pour les entreprises, ce qui profite aussi bien aux entreprises qu'aux travailleurs. Cependant, dans nombre de pays africains, les systèmes de rémunération à la pièce ne peuvent être utilisés en raison d'une forte opposition des syndicats ou d'une interdiction figurant dans les lois du travail, qui doivent être reconsidérées (chapitre 7).

S'appuyer sur la diaspora africaine pour créer des emplois

Les migrations de travailleurs qualifiés de l'Afrique vers les pays industriels accentuent la rareté des compétences et réduisent la rentabilité des dépenses publiques au titre de l'éducation. Des moyens doivent être trouvés de tirer parti des contributions potentielles des migrations internationales pour favoriser le développement durable. Les envois de fonds, les investissements, les transferts de compétences et les réseaux de la diaspora sont les principales voies à explorer dans cette optique (OIM 2004).

Les envois de fonds des travailleurs sont devenus la deuxième source de flux financiers après l'IDE. En croissance rapide, ces transferts représentent les entrées de capitaux les plus stables dans les pays en développement, réduisant la pauvreté et la vulnérabilité. Le montant des envois de fonds recensés est passé de 8,6 milliards de dollars en 1990 à 11,1 milliards de dollars en 2002. L'Afrique, et essentiellement l'Afrique du Nord, a bénéficié d'environ 15 % de l'ensemble des envois de fonds. Pour l'Afrique subsaharienne dans son ensemble, les envois de fonds ont représenté 1,3 % du PIB en 2002, mais pour certains pays, leur part dépasse 10 %. Une grande partie des fonds étant acheminés par des canaux informels et n'étant par conséquent pas recensés, on estime que le montant effectif des envois de fonds est au moins deux fois supérieur aux chiffres officiels (Banque mondiale 2004; Docquier et Rapoport 2004).

Jusqu'ici, 80 % environ de ces envois de fonds sont utilisés pour la consommation et les études. Mais ils peuvent aussi contribuer à l'amélioration des infrastructures (encadré 6.7). Même si les envois de fonds sont utilisés pour lisser la consommation, ils augmentent la demande de produits locaux par des effets multiplicateurs. Ils augmentent aussi les réserves en devises.

Les envois de fonds sont maintenant acheminés davantage par les canaux formels, en particulier là où le régime de change a été libéralisé, comme en Ouganda. Cependant, le durcissement de la réglementation dans les pays industriels, qui veulent lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes, rend le système bancaire moins accessible aux migrants et augmente le coût des transferts (Sander et Maimbo 2003).

Encadré 6.7

Envois de fonds pour l'infrastructure d'un village sénégalais

Selon les estimations du gouvernement, les fonds envoyés chaque année au Sénégal dépassent 600 millions d'euros, 12 % du PNB du Sénégal et plus que ses recettes au titre de l'aide publique au développement.

Les envois de fonds couvrent essentiellement les besoins journaliers de base et contribuent au développement de régions pauvres, comme à Waoundé, petit village sénégalais. Les migrants financent la majeure partie des projets collectifs du village, comme la poste, les pompes à eau, un château d'eau, un dispensaire et la rénovation de l'école.

Waoundé est isolé six mois par an durant la saison des pluies. Les rivières débordent et bloquent la seule route y conduisant. En 2001, le Gouvernement français a promis de construire une nouvelle route et un pont, mais cela exigeait une petite contribution financière des populations locales. Des migrants ont été sollicités et ils ont payé sans hésiter.

Source: *L'Express* 2004.

Certains pays africains ont mis en place des mécanismes pour attirer les envois de fonds dans le secteur bancaire formel et fournissent des incitations pour l'investissement de ces ressources. Au Maroc, plus de 60 % des envois de fonds sont acheminés par l'intermédiaire du Groupe Banques Populaires, qui a des succursales en Europe. La plupart des émigrants transfèrent leurs envois par le biais de leur compte-chèques de base et leurs parents au Maroc peuvent retirer l'argent en monnaie locale ou en devises, sans frais. La banque fournit aussi un crédit à taux bonifié pour l'investissement dans l'immobilier et les entreprises.

Les réseaux de migrants devraient être considérés comme un atout et il faudrait étudier les moyens de mieux en tirer parti. L'exécution des contrats d'un pays à l'autre étant particulièrement difficile pour les petites et moyennes entreprises, les réseaux ethniques peuvent encourager les liens transfrontières dans le domaine du commerce et de l'investissement. Les migrants peuvent aussi faciliter le flux d'informations et de connaissances et contribuer au progrès technologique.

Les migrants de retour, qui ont de nouvelles compétences et aptitudes, peuvent contribuer à développer l'emploi en s'engageant dans le secteur privé. Ils ont accumulé de l'épargne ainsi que des compétences et des données d'expérience sur la culture d'entreprise des pays industriels. Ils ont aussi noué des liens avec ces pays – ce qui est une bonne base pour la création d'entreprises orientées vers l'exportation. En Tanzanie, un grand nombre de femmes sont revenues de l'étranger et ont créé diverses entreprises, y compris Tanzanite Jet Services, qui a pour vocation de répondre aux besoins techniques et administratifs des jets privés venant en Tanzanie.

Toute stratégie visant à encourager le retour des émigrants qualifiés devrait revêtir un caractère incitatif, comme celle mise en œuvre en Tunisie (Mesnard 2004). Sans une amélioration des conditions de fonctionnement des entreprises permettant une rentabilité

adéquate, peu de migrants reviendront.²⁶ Plusieurs pays, comme le Mali et le Soudan, accordent des exonérations de droits de douane pour les biens importés par les migrants qualifiés qui souhaitent rentrer chez eux et leur offrent des taux de change favorables et un soutien financier. Les pays d'accueil pourraient aussi améliorer les incitations en retenant les cotisations de sécurité sociale tant que le travailleur n'est pas rentré chez lui, cette épargne pouvant être utilisée pour créer une entreprise (Rodrik 2005).

Conclusions

La mondialisation ouvre de nombreuses perspectives de développement, mais moins de garanties. Pour bénéficier de cette évolution, les pays africains doivent améliorer leur compétitivité et leur efficacité en mettant en œuvre des politiques qui favorisent le commerce et l'IDE, tout en minimisant les risques dus à des facteurs qu'ils ne maîtrisent pas.

L'emploi n'est durable que si les activités de production sont compétitives à long terme. Dans cette optique, des améliorations de la productivité sont nécessaires, de façon que la compétitivité ne soit pas fondée seulement sur le bas niveau des coûts mais aussi sur une plus grande souplesse et sur des liens plus solides au sein de l'économie et entre les pays (CEPALC 2002). L'amélioration des compétences et de l'infrastructure est essentielle à l'amélioration de la productivité. Une plus grande intégration régionale peut aussi accroître l'efficacité et améliorer les économies d'échelle. Le soutien direct des exportations non traditionnelles et des investissements à forte intensité de main-d'œuvre doit être ciblé très soigneusement pour fournir les incitations appropriées.

Afin de faciliter le processus d'ajustement induit par la mondialisation, la priorité devrait être accordée à la réduction des dysfonctionnements des marchés – grâce à des financements à long terme pour les petites et moyennes entreprises, à la formation (en particulier dans le domaine technique et celui de la gestion) et à la fourniture d'informations. Ces services devraient être fournis par les gouvernements, en coopération avec les organisations d'entreprises (Hoekman et Javorcik 2004).

Un moyen de tirer parti des avantages de la mondialisation en faveur de l'emploi et de la réduction de la pauvreté et de réduire les risques correspondants serait de fixer des priorités pour le développement des échanges et du secteur privé dans les Documents stratégiques sur la réduction de la pauvreté. Bien que les Documents récents soient davantage orientés vers la croissance et prévoient un ensemble d'objectifs intéressant les échanges, les liens entre ces objectifs et les actions prioritaires devraient être précisés. Seulement huit des 21 pays ayant établi des Documents stratégiques sur la réduction de la pauvreté relient explicitement la création d'emplois à l'intégration mondiale ou régionale (chapitre 3). L'intensité en main-d'œuvre de la production pour l'exportation et de l'IDE, les liens avec l'économie nationale et les avantages comparatifs dynamiques sont autant d'éléments qui doivent être pris en compte (CNUCED 2004c).

Notes

- ¹ Pour une analyse de la façon de repenser la gouvernance de la mondialisation au niveau international dans l'intérêt de tous les peuples du monde, voir OIT (2004a)..
- ² L'Éthiopie, le Ghana et la Zambie ont enregistré une croissance rapide de leurs exportations de produits manufacturés mais à partir d'un faible niveau de départ, par rapport à l'Afrique du Sud, à Maurice et au Zimbabwe. En 2003, les échanges de l'Afrique ont progressé plus rapidement que la moyenne mondiale dans le secteur manufacturier, l'agriculture et, en particulier, les services commerciaux (OMC 2004).
- ³ Les migrations ont aussi progressé, mais plus lentement que l'IDE. L'expansion des échanges n'a donc pas nui à la mobilité des facteurs (Faini 2004)
- ⁴ Les entrées d'investissements ont été plus largement réparties que lors des années précédentes, 22 pays recevant plus de 0,1 milliard de dollars sous forme d'IDE, y compris plusieurs petits pays et pays les moins avancés. Mais l'essentiel de l'augmentation a profité au secteur pétrolier, en particulier en Guinée équatoriale. En outre, quelques projets ont expliqué une part importante des nouvelles entrées, notamment une fusion dans le secteur du tabac au Maroc d'une valeur de 1,7 milliard d'euros (CNUCED 2004c).
- ⁵ Les filiales étrangères d'entreprises des États-Unis pour lesquelles on dispose de données ont doublé leurs effectifs, qui sont passés de 35 100 en 1990 à 74 100 en 2002, essentiellement dans l'agroalimentaire et le matériel de transport. Ces chiffres peuvent paraître peu importants, mais étant donné que l'IDE des États-Unis en Afrique ne représente que 20 % environ de l'IDE total, ils donnent malgré tout une indication des perspectives futures (Mataloni 2004).
- ⁶ Les chiffres sur les migrations et les envois de fonds sont généralement sous-estimés car seuls les flux officiels sont recensés alors qu'un grand nombre de migrants sont illégaux et qu'ils transfèrent leurs fonds par des voies informelles.
- ⁷ Pour un examen plus détaillé des causes et des effets des migrations de travailleurs qualifiés, voir le chapitre 2.
- ⁸ Les ressources naturelles, et pas la main-d'œuvre non qualifiée, constituent le facteur de production relativement abondant.
- ⁹ Les effets statiques du commerce et de l'IDE sur les salaires et l'emploi diffèrent, alors que leurs effets dynamiques vont essentiellement dans la même direction.
- ¹⁰ Cependant, si la spécialisation sur la base de l'avantage comparatif statique conduit à une concentration dans les secteurs où la croissance de la productivité est faible, la libéralisation du commerce pourrait limiter les gains de productivité et le potentiel de croissance. Ainsi, la protection temporaire des secteurs dynamiques pourrait être

bénéfique lorsqu'un pays s'attend à bénéficier d'un avantage comparatif comme suite à un processus d'apprentissage (Rodriguez et Rodrik 1999).

- ¹¹ Une plus grande concurrence dans les secteurs produisant des biens se substituant aux importations pourrait aussi réduire la production et, par conséquent, l'utilisation des capacités, faisant grimper les coûts. Pour que la concurrence renforce la productivité, les obstacles à l'entrée et à la sortie doivent tous deux être réduits (Hoekman and Javorcik 2004).
- ¹² L'ouverture commerciale pourrait accroître la croissance à long terme grâce à une diffusion plus large de la technologie, au renforcement des économies d'échelle sur des marchés plus vastes, à de plus grandes incitations à l'accumulation du capital et à la réduction des activités de recherche de rentes, entre autres. Mais les nombreux ouvrages consacrés aux échanges et à la croissance font apparaître aussi beaucoup de désaccords et de contradictions. Par exemple, il n'est pas aisé de faire une distinction entre les effets de la libéralisation du commerce et ceux des autres réformes. La mesure de la libéralisation du commerce est elle-même difficile. En outre, les pays les moins avancés ont été exclus de la plupart des analyses, en raison de l'absence de données (Berg et Krueger 2003).
- ¹³ L'intégration économique se mesure à l'aune des échanges, de l'IDE, des flux d'investissements de portefeuille ainsi que des revenus payés ou crédités, tous indiqués en pourcentage du PIB. Les contacts personnels couvrent le trafic téléphonique international, le tourisme et les voyages internationaux, et les paiements et recettes de transfert. Le transfert de technologies fait référence au pourcentage d'utilisateurs d'Internet, d'hôtes Internet et de serveurs Internet par rapport à la population (Heshmati 2004).
- ¹⁴ En outre, la libéralisation des échanges n'aura probablement pas d'effet important sur la réduction de la pauvreté dans les pays africains où l'inégalité est prononcée. Elle renforce la croissance mais n'a pas d'incidence significative sur l'inégalité. La croissance touche essentiellement ceux qui sont relativement riches (Fosu 2005).
- ¹⁵ L'infrastructure des transports et de l'énergie étant couverte en détail dans le *Rapport économique sur l'Afrique 2004* (CEA 2004b), les recommandations figurant ici sont axées sur les télécommunications.
- ¹⁶ En 2004, 36 pays africains avaient établi des autorités de régulation distinctes, dont 24 étaient autonomes pour ce qui est de la prise de décisions (UIT 2005).
- ¹⁷ Bien que les règles de l'Organisation mondiale du commerce limitent généralement le recours aux subventions à l'exportation, presque tous les pays africains n'y sont pas soumis car leur PNB par habitant est inférieur à 1 000 dollars par an (CNUCED 2003b).
- ¹⁸ Etant donné que les fournisseurs nationaux de biens intermédiaires doivent acquitter des droits sur leurs intrants, il leur est difficile de concurrencer les fournisseurs

étrangers. Cette incidence accentue l'isolement des zones franches par rapport au reste de l'économie.

- ¹⁹ Le secteur financier et les réglementations du marché du travail ne sont souvent pas propices non plus (chapitre 7).
- ²⁰ Pour le secteur des vêtements et des textiles, l'expiration de l'Accord sur les textiles et l'habillement au début de 2005 accroît énormément la concurrence des producteurs chinois. Ainsi, des pays comme le Maroc et la Tunisie, pour lesquels les textiles et l'habillement constituent les principaux produits d'exportation, devraient enregistrer des pertes de production et d'exportation, avec une incidence négative sur le marché du travail (CEA 2005).
- ²¹ En Afrique du Nord, toutefois, le même nombre de garçons et de filles sont scolarisés dans l'enseignement secondaire.
- ²² En moyenne, les prix des denrées alimentaires ont diminué de 12 % entre 1991 et 2002 et ceux des matières premières non agricoles de 28 % (CNUCED 2003a). Pour les produits agricoles non échangés, les fluctuations des prix dues aux conditions climatiques peuvent aussi être extrêmes, aggravées par l'absence d'installations de stockage et les contraintes du crédit. En Ethiopie, le prix national du maïs a chuté de 60 % après une récolte record en 2001/2002, ce qui a aggravé les effets négatifs de la sécheresse en 2003 (Association économique éthiopienne 2004).
- ²³ L'inflation ayant été assez élevée dans la plupart des pays africains, les salaires réels peuvent diminuer même si les salaires nominaux augmentent. Dans les pays à revenu faible et moyen, les salaires des travailleurs non qualifiés reculent plus rapidement que le PIB par habitant et les bénéfices durant les efforts de stabilisation. La progression de la part des salaires durant la reprise qui suit tend à être plus lente que la réduction qui a précédé (Cornia et Court 2001).
- ²⁴ L'ouverture de secteurs jusque là protégés peut se traduire par une dégradation des conditions de travail. Au Maroc, les entreprises ont diminué la part des salariés permanents, qui jouissaient de plusieurs avantages, pour augmenter celle des salariés temporaires moins rémunérés. La part des emplois temporaires dans le secteur manufacturier s'est accrue de près de 20 points de pourcentage en six ans (Rama 2003).
- ²⁵ Les prestations d'assurance maladie étant souvent liées à l'emploi, la perte d'un emploi réduit aussi l'accès aux soins de santé.
- ²⁶ Pour un examen détaillé de la façon d'encourager les entreprises et d'améliorer l'entrepreneuriat, voir le chapitre 7.

Références

- Asiedu, E. 2004. « The Determinants of Employment of Affiliates of U.S. Multinational Enterprises in Africa ». *Development Policy Review* 22(4) : 371–79.
- Banque mondiale. 2002. *Globalization, Growth, and Poverty: Building an Inclusive World Economy*. Policy Research Report. Washington : Banque mondiale, et New York : Oxford University Press.
- . 2003. *Indicateurs du développement mondial 2003*. Washington.
- . 2004. *Global Development Finance 2004: Harnessing Cyclical Gains for Development*. Washington.
- Barrientos, S., N. Kabeer et N. Hossain. 2004. « The Gender Dimensions of the Globalization of Production ». Document de travail 17. Organisation internationale du Travail, Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, Département de l'intégration des politiques, Genève.
- BAfD (Banque africaine de développement). 2004. *Rapport sur le développement en Afrique 2004 : L'Afrique dans les échanges mondiaux*. Abidjan : Oxford University Press.
- BBC (British Broadcasting Corporation). 2005. « Mobile Growth 'Fastest in Africa' ». *BBC News*, 9 février.
- Berg, A. et A. Krueger. 2003. « Trade, Growth, and Poverty: A Selective Survey ». Document de travail WP/03/30. Fonds monétaire international, Washington.
- Bigsten, A. 2000. « Globalization and Income Inequality in Uganda ». Document d'information du Centre de développement de l'OCDE. Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- Bigsten, A. et D. Durevall. 2003. « Globalization and Policy Effects in Africa ». *World Economy* 26(8) : 1119–36.
- Bigsten, A., P. Collier, S. Dercon, M. Fafchamps, B. Gauthier, J.W. Gunning, A. Oduro, R. Oostendorp, C. Patillo, M. Söderbom, F. Teal et A. Zeufack. 2004. « Do African Manufacturing Firms Learn from Exporting? » *Journal of Development Studies* 40(3) : 115–41.
- Cadot, O. et J. Nasir. 2001. « Incentives and Obstacles to Growth: Lessons from Manufacturing Case Studies in Madagascar ». Programme régional sur le développement des entreprises no. 117. Banque mondiale.
- Calderon, C. et A. Chong. 2001. « External Sector and Income Inequality in Interdependent Economies Using a Dynamic Panel Data Approach ». *Economics Letters* 71(2) : 225–31.

Carney, J. et M. Elias. 2004. « Shea Butter, Globalization and Women of Burkina Faso ». Dans L. Nelson and J. Seager, eds., *A Companion to Feminist Geography*. Malden, Mass.: Blackwell.

Carr, M. et M. Chen. 2004. « Globalization, Social Exclusion and Work: With Special Reference to Informal Employment and Gender ». Document de travail 20. Organisation internationale du Travail, Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, Département de l'intégration des politiques, Genève.

CEA (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique). 2003a. *Rapport économique sur l'Afrique 2003 : Accélérer le rythme du développement*. Addis-Abeba.

———. 2003b. « Tourism a Viable Option for Pro Poor Growth in Africa ». Document présenté à la réunion du Groupe d'experts, 23 et 24 juin 2003, Kampala.

———. 2004a. *Evaluation de l'intégration régionale en Afrique*. Addis-Abeba.

———. 2004b. *Rapport économique sur l'Afrique 2004 : Libérer le potentiel commercial de l'Afrique*. Addis-Abeba.

———. 2005. « Comment sauver le textile maghrébin? » Document présenté au séminaire organisé par l'UMA (Union du Maghreb Arabe) et la CEA, 14 et 15 février, Tunis.

CEPALC (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes). 2002. *Mondialisation et développement*. Brasilia.

Chowdhury, S. K. et S. Wolf. 2003. « Use of ICTs and the Economic Performance of SMEs in East Africa ». Document d'analyse UNU/WIDER 2003/06. Université des Nations Unies, Institut mondial pour la recherche sur l'économie du développement, Helsinki.

CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). 2000a. « Déclaration de Bangkok: Pour un dialogue mondial et un engagement dynamique ». TD/387. Dixième session de la CNUCED, 12–19 février, Bangkok.

———. 2000b. « Tax Incentives and Foreign Direct Investment: A Global Survey ». UNCTAD/ITE/Misc.3. Genève.

———. 2001. *Rapport sur l'investissement dans le monde 2001 : Vers de nouvelles relations interentreprises*. Genève.

———. 2002. « Le développement économique en Afrique, De l'ajustement à la réduction de la pauvreté : Qu'y a-t-il de nouveau? » UNCTAD/GDS/AFRICA/2. Genève.

———. 2003a. *Annuaire des produits de base 2003*. Genève.

———. 2003b. « Communiqué de presse ». TAD/INF/NC/48, 23.01.2003. Genève.

- . 2004a. « Manuel de statistique en ligne ». Genève.
- . 2004b. *Rapport sur les pays les moins avancés 2004 : Commerce international et réduction de la pauvreté*. Genève.
- . 2004c. *Rapport sur l'investissement dans le monde 2004 : La montée en puissance du secteur des services*. Genève.
- Cornia, G.A. et J. Court. 2001. « Inequality, Growth and Poverty in the Era of Liberalization and Globalization ». Synthèse 4 UNU/WIDER, Université des Nations Unies, Institut mondial pour la recherche sur l'économie du développement, Helsinki.
- Davies, R. 2000. « The Impact of Globalization on Local Communities: A Case Study of the Cut-Flower Industry in Zimbabwe ». Document d'analyse 13. Organisation internationale du Travail, Equipe consultative multidisciplinaire pour l'Afrique australe, Genève.
- De Vynck, D. 2004. « Telecoms Liberalization Will Boost Call Centers ». *Business Report*, 16 septembre.
- Diop, N. 2003. « Gender Digital Gap in Africa: How to Expand Women's Access to ICTs ». *Africa ICT Policy Monitor*, 22 septembre.
- Docquier, F. et H. Rapoport. 2004. « Skilled Migration: The Perspective of Developing Countries. Document de travail consacré à la recherche sur les politiques 2004/08/001 ». Banque mondiale, Washington.
- Dolan, C.S. et K. Sorby. 2003. « Gender and Employment in High-Value Agriculture Industries ». Agricultural and Rural Development Working Paper 7. Banque mondiale, Washington.
- Eifert, B. et V. Ramachandran. 2004. « Competitiveness and Private Sector Development in Africa: Cross Country Evidence from the World Bank's Investment Climate Data ». Banque mondiale, Région africaine, Unité du secteur privé, Washington.
- EIU (Economist Intelligence Unit). 2004. « Country Report Kenya ». Londres.
- . 2005. « Country Report Zimbabwe ». Londres.
- Ethiopian Economic Association. 2004. *Report on the Ethiopian Economy: Industrialization and Industrial Policy in Ethiopia*. Vol. III. Addis-Abeba.
- Faini, R. 2004. « Trade Liberalization in a Globalizing World ». IZA Discussion Paper 1406. Institut d'étude du travail, Bonn (Allemagne).
- Faye, M., J. McArthur, J. Sachs et T. Snow. 2004. « The Challenges Facing Landlocked Developing Countries ». *Journal of Human Development* 5(1) : 31–68.

Fosu, A.K. 1990. « Export Composition and the Impact of Exports on Economic Growth of Developing Countries ». *Economics Letters* 34(1) : 67–71.

———. 1996. « Primary Exports and Economic Growth in Developing Countries ». *World Economy* 19(4) : 465–75.

———. 2002. « International Trade and Labour Market Adjustment in Developing Countries ». Dans D. Greenaway, R. Upward et K. Wakelin, eds., *Trade, Investment, Migration and Labour Market Adjustment*. New York : Palgrave Macmillan.

———. 2004. « The Social Impact of Globalization: The Scope for National Policies ». Dans E. Lee et M. Vivarelli, eds., *Understanding Globalization, Employment and Poverty Reduction*. New York : Palgrave Macmillan.

———. 2005. Inequality and the Growth-Poverty Nexus: Evidence from Sub-Saharan Africa, CEA, document présenté au Séminaire de la Division de la politique économique et sociale, 10 février 2005.

Furniss, T. et M. Janssen. 2003. « Offshore Outsourcing Part 1: The Brand of India ». [www.outsourcing-asia.com/india.html, accessed 10/03/2005].

Gauci, A. et O. Paddison. 2001. « Science, Education and Technology (SET) – Towards a Knowledge Based Economy: The Relevance of Curricula in Africa? » ECA Discussion Paper Series, ECA/ESPD/DPS/1/2001. Addis-Abeba.

Gibbon, P. 2003. « The African Growth and Opportunity Act and the Global Commodity Chain for Clothing ». *World Development*, 31(11) : 1809–1827.

Glick, P. et F. Roubaud. 2004. « Export Processing Zone Expansion in an African Country: What Are the Labour Market and Gender Impacts? » Document présenté à la conférence intitulé « Développement africain et réduction de la pauvreté : lien macro-micro », 13–15 octobre, Le Cap Town (Afrique du Sud).

Gros, J.-B. 2004. « Labour Demand of Developing Countries in a Decade of Globalization: A Statistical Insight ». Dans E. Lee et M. Vivarelli, eds., *Understanding Globalization, Employment and Poverty Reduction*. New York : Palgrave Macmillan.

Gunter, B.G. et R. van der Hoeven. 2004. « The Social Dimension of Globalization: A Review of the Literature ». Document de travail 24. Organisation internationale du Travail, Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, Département de l'intégration des politiques, Genève.

Hale, B. 2003. « In Search of Africa's Silicon Valley ». BBC News, 23 juin.

Häusler, G. 2002. « La mondialisation de la finance ». *Finance et Développement* 39(1). [www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2002/03/hausler.htm]

Henson, S.J., R.J. Loader, A. Swinbank, M. Bredahl et N. Lux. 2000. « Impact of Sanitary and Phytosanitary Measures on Developing Countries ». University of Reading, Department of Agriculture, Policy and Development, Centre for Food Economics Research, Reading, (Royaume-Uni).

Heshmati, A. 2004. « The Relationship between Income Inequality, Poverty and Globalization ». IZA Discussion Paper 1277. Institut d'étude du travail, Bonn (Allemagne).

Hoekman, B. et B.S. Javorcik. 2004. « Policies Facilitating Firm Adjustment to Globalization ». Document de travail consacré à la recherche sur les politiques 3441. Banque mondiale, Washington.

Humphrey, J., N. McCulloch et O. Masako. 2004. « The Impact of European Market Changes on Employment in the Kenyan Horticulture Sector ». *Journal of International Development* 16(1) : 63–80.

FMI (Fonds monétaire international). 2003a. « Bulletins du FMI ». 32(10).

———. 2003b. « Madagascar: Selected Issues and Statistical Appendix ». Country Report 03/7. Fonds monétaire international, Washington.

Jaspersen, F.Z., A.H. Aylward et A.D. Knox. 2000. « Risk and Private Investment: Africa Compared with Other Developing Areas ». Dans P. Collier et C. Pattillo, eds., *Investment and Risk in Africa*. London and New York : MacMillan Press et St. Martin's Press.

Jenkins, R. 2004. « Globalization, Production, Employment and Poverty: Debates and Evidence ». *Journal of International Development* 16(1) : 1–12.

L'Express. 2004. « Cet argent qui rentre au pays ». 13 septembre.

Lall, S. 1995. « Structural Adjustment and African Industry ». *World Development* 23(12) : 2019–31.

———. 1999. « Competing with Labour: Skills and Competitiveness in Developing Countries ». Issues in Development Discussion Paper 31. Oxford University, Queen Elizabeth House, Oxford (Royaume-Uni).

———. 2002. « The Employment Impact of Globalization in Developing Countries ». Working Paper 93. Queen Elizabeth House Working Paper S93. Oxford University, Queen Elizabeth House, Oxford (Royaume-Uni).

Lee, E. et M. Vivarelli. 2004. « Conclusion ». Dans E. Lee et M. Vivarelli, eds., *Understanding Globalization, Employment and Poverty Reduction*. New York : Palgrave Macmillan.

Mataloni, R.J. 2004. « U.S. Multinational Companies Operations in 2002 ». Département du commerce, Bureau of Economic Analysis, Washington.

Mesnard, A. 2004. « Temporary Migration and Capital Markets Imperfections ». *Oxford Economic Papers* 56(2) : 242–62.

Minot, N. et M. Ngigi. 2004. « Building on Successes in African Agriculture—Are Kenya's Horticultural Exports a Replicable Success Story? » Vision 2020 de l'IIRPA, Focus 12, Brief 7. Institut international de recherche sur la politique alimentaire, Washington.

Morrissey, O., N. Rudaheeranwa et L. Moller. 2003. « Trade Policies, Performance and Poverty in Uganda ». Overseas Development Institute, Uganda Trade and Poverty Project, Londres.

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2001. « Les Lignes directrices du CAD : Renforcer les capacités commerciales au service du développement ». Paris.

OIM (Organisation internationale des migrations). 2004. « Managing Migration: The Four-box Chart ». *Migrations*, décembre.

OIT (Organisation internationale du Travail). 1999. *Rapport sur l'emploi dans le monde 1998/99: Employabilité et mondialisation : Le rôle crucial de la formation*. Genève.

———. 2004a. *A Fair Globalization: Creating Opportunities for All*. Rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Genève.

———. 2004b. *Rapport sur l'emploi dans le monde 2004–2005, Emploi, productivité et réduction de la pauvreté*. Genève.

OMC (Organisation mondiale du commerce). 2002. « A Taxonomy on Country Experiences on International Technology Transfers ». WT/WGT/T/W/311. Groupe de travail sur le commerce et le transfert de technologie, Genève.

———. 2004. *Statistiques du commerce international 2004*. Genève.

ONU (Organisation des Nations Unies). 1999. « Rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion du développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance ». Rapport du Secrétaire général à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale de l'ONU sur la mondialisation et l'interdépendance, New York.

ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel). 2003. *Rapport sur le développement industriel 2002/2003, la compétitivité par l'innovation et l'apprentissage*. Vienne.

Oostendorp, R.H. 2004. « Globalization and the Gender Wage Gap ». Policy Research Working Paper 3256. Banque mondiale, Washington.

Organisation mondiale du tourisme. 2000. « Tourisme Vision 2020 ». Afrique. Vol. 1. Madrid.

- . 2004. « Le tourisme en tant que moteur du développement économique et social durable ». Vingt-neuvième Convention de l’Africa Travel Association, 6 mai, Douala (Cameroun).
- Pangestu, M. 2001. « L’incidence sociale de la mondialisation en Asie du Sud-Est ». Document de travail 187. CD/DOC(2001)19. Organisation de coopération et de développement économiques, Centre de développement, Paris.
- Rama, M. 2003. « Globalization and Workers in Developing Countries ». Document de travail consacré à la recherche sur les politiques 2958. Banque mondiale, Washington.
- Ravallion, M. 2004. « Looking beyond Averages in the Trade and Poverty Debate ». Document de travail à la recherche sur les politiques 3461. Banque mondiale, Washington.
- Rodriguez, F. et D. Rodrik. 1999. « Trade Policy and Economic Growth: A Skeptic’s Guide to Cross-National Evidence ». NBER Working Papers 7081. Cambridge, Mass. : National Bureau of Economic Research.
- Rodrik, D. 2004. « Growth Strategies ». Harvard University, Cambridge, Mass. [<http://ksghome.harvard.edu/~drodrik/growthstrat10.pdf>].
- . 2005. « Feasible Globalizations ». Dans M. Weinstein, ed., *Globalization: What’s New?* New York : Columbia University Press.
- Sander, C. et S. Maimbo. 2003. « Migrant Labor Remittances to Africa: Reducing Obstacles to Developmental Contributions ». Africa Region Working Paper 64. Banque mondiale, Washington.
- Santos-Paulino, A. et A.P. Thirlwall. 2004. « The Impact of Trade Liberalization on Exports, Imports and the Balance of Payments of Developing Countries ». *Economic Journal* 114(493) : F50–F72.
- Scholl, R.S., S. Debashish, D. Ravi et C. Sujay. 2003. « India Will Generate \$13.8 Billion from Offshore BPO Exports in 2007 ». Gartner Dataquest Report. ITOU-WW-FR-0115. Gartner, Inc., Stamford, Conn.
- Siegmann, K.A. A paraître. « Globalisierung und Geschlechtergerechtigkeit – Effekte auslaendischer Direktinvestitionen auf Arbeitsmaerkte im laendlichen Indonesien ». *Intervention*.
- Smith, W.J. et K. Subbarao. 2003. « What Role for Safety Net Transfers in Very Low Income Countries? » Social Protection Discussion Paper 0301. Banque mondiale, Washington.
- Spiezia, V. 2004. « Trade, Foreign Direct Investment and Employment: Some Empirical Evidence ». Dans E. Lee et M. Vivarelli, eds., *Understanding Globalization, Employment and Poverty Reduction*. New York : Palgrave Macmillan.

Srinivasan, T.N. et J.S. Wallack. 2003. « Globalization, Growth, and the Poor ». Yale University, New Haven, Conn.

Tsikata, Y.M. 2001. « Globalization, Poverty and Inequality in Sub-Saharan Africa: A Political Economy Appraisal ». Rapport technique 183. Organisation de coopération et de développement économiques, Centre de développement, Paris.

UIT (Union internationale des télécommunications). 2005. « Countries with a Separate Regulatory Authority ». Genève. [www.itu.int/ITU-D/treg/profiles/guide.asp?lang=en, site consulté le 16/03/2005].

UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). 2004. *La situation des enfants dans le monde 2004*. Paris.

Unilever. 2001. « Building Partnerships with Suppliers ». Rapport interne. [www.unilever.com/Images/Building%20Partnerships%20with%20Suppliers_tcm13-5468.pdf].

Vivarelli, M. 2004. « Globalization, Skills and Within-Country Income Inequality in Developing Countries ». Dans E. Lee et M. Vivarelli, eds., *Understanding Globalization, Employment and Poverty Reduction*. New York: Palgrave Macmillan.

Wangwe, S. et D. Rweyemamu. 2002. « East Africa's Industrial Development in the Context of Globalization ». Document présenté à l'Atelier sur la mondialisation et les économies est-africaines, 15–16 avril, Dar es-Salaam.

Winters, A., N. McCulloch et A. McKay. 2004. « Trade Liberalization and Poverty: The Evidence so Far ». *Journal of Economic Literature* 42(1) : 72–115.

Zachary, G.P. 2003. « Dialing for Dollars: How Ghana Is Learning to Cash in on Data Services ». *Fortune*, 31 mars.

———. 2004. « OP-ED: Outsourcing in Africa ». *Daily Times*, 5 septembre.

Zhang, X. et K.H. Zhang. 2003. « How Does Globalization Affect Regional Inequality within a Developing Country? Evidence from China ». *Journal of Development Studies* 39(4) : 47–67.

Habiller le secteur privé à créer des emplois

L'État, qui est traditionnellement le plus gros employeur en Afrique, a pour mission de faciliter l'investissement et la création d'emplois dans le secteur privé, en particulier dans les petites et moyennes entreprises (PME). Les PME et le secteur informel représentent 63% environ de l'emploi dans les pays à faible revenu (Ayyagari, Beck et Demirgüç-Kunt 2003). Outre leur forte intensité en main-d'œuvre, les PME semblent avoir aussi le plus fort potentiel de création d'emplois, en raison de la rareté des capitaux disponibles pour les grands investissements (Beck, Demirgüç-Kunt et Levine 2003).

La plupart des économies africaines ont connu une situation plus stable depuis le milieu des années 90. Mais les programmes de stabilisation n'ont guère contribué à accroître l'investissement privé. Des réformes de deuxième génération, de plus large portée et plus approfondies, sont nécessaires pour améliorer l'infrastructure physique et l'environnement des entreprises, pour préparer le marché financier à l'octroi de petits prêts et pour assurer la flexibilité des marchés du travail. Le présent chapitre examine les principaux problèmes rencontrés pour établir des conditions propices au développement du secteur privé, en particulier des PME.

“ Des réformes de deuxième génération sont nécessaires pour progresser ”

- **Encourager la bonne gouvernance.** D'après une étude réalisée à l'échelle du continent par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de l'ONU, la gouvernance s'améliore dans la plupart des pays africains, encore que l'activité privée reste bridée par plusieurs problèmes liés à la centralisation des structures gouvernementales, à l'inefficience des services publics, à la corruption, à la faible intégrité du régime fiscal et à l'absence de transparence et de redevabilité de la fonction publique (CEA 2004b).
- **Assurer un environnement macro-économique favorable.** La politique suivie par les autorités devrait continuer à être axée essentiellement sur la mise en place d'un environnement macro-économique stable, favorable à l'investissement privé. La politique fiscale reste une variable essentielle, car la plupart des entreprises considèrent qu'il s'agit d'un des principaux obstacles à la croissance de l'activité. Les réformes fiscales devraient donc être approfondies dans les pays africains de façon à simplifier le régime fiscal, à améliorer l'administration des impôts et à réduire le plus possible le nombre d'exemptions fiscales, les limitant aux projets répondant à des objectifs spécifiques en matière d'exportation ou d'emploi.
- **Améliorer l'infrastructure physique.** Le développement de l'infrastructure en Afrique a été freiné par l'insuffisance des ressources publiques et par les difficultés rencontrées pour attirer l'aide multilatérale au développement ou l'investissement

“ Simplifier les
procédures pour
les PME encourage
l’enregistrement ”

étranger direct vers ce secteur. Il semble donc souhaitable d’encourager la participation du secteur privé à la mise en place de l’infrastructure, avec de nouveaux fonds, compétences, technologies et techniques de gestion, et l’assurance de financements pour la maintenance et l’expansion. L’objectif n’est pas simplement de réguler la prestation de services privés; il s’agit plutôt de créer un environnement attrayant pour l’investisseur privé.

- **Améliorer l’environnement des entreprises** – c’est-à-dire les règles et réglementations, les droits de propriété, l’exécution des contrats, la constitution de réseaux et l’entrepreneuriat. Les gouvernements devraient simplifier les procédures d’enregistrement, encourager les entreprises informelles à s’enregistrer, garantir les droits de propriété, améliorer l’exécution des contrats, favoriser une culture de l’entrepreneuriat et encourager la constitution des réseaux entre les PME. Il est indispensable de rationaliser les procédures d’enregistrement et d’abolir les réglementations inutiles – en créant des points d’accès uniques, en réduisant la paperasserie et en évitant l’intervention de la justice dans le processus d’enregistrement. Garantir les droits de propriété peut réduire les coûts pour les entreprises et améliorer l’efficacité, en particulier pour les femmes entrepreneurs, qui n’ont qu’un accès très limité à la propriété des terres dans certains pays. Pour réformer le système d’exécution des contrats, il faut notamment mettre en œuvre les mesures suivantes: autoriser la saisine des tribunaux en cas de différends sans passer par l’intermédiaire d’avocats, réduire le nombre des documents écrits, améliorer les systèmes d’information et les statistiques judiciaires, et introduire des procédures simplifiées ainsi que d’autres mesures novatrices pour accélérer les procédures judiciaires, notamment l’allocation aléatoire des affaires.
- **Réformer le secteur financier** – pour assurer un meilleur accès des micro-entrepreneurs aux services financiers et non financiers formels. Les gouvernements africains devraient encourager activement les emprunteurs et les entreprises ne jouissant que d’un crédit limité à développer des structures institutionnelles pouvant favoriser le microfinancement, persuader les groupes financiers informels d’acquiescer un statut juridique approprié et encourager les liens entre institutions financières semi-formelles et formelles.
- **Réformer le marché du travail** – pour réduire les coûts de main-d’œuvre, assurer une plus grande flexibilité et coordonner de façon efficace la demande et l’offre de main-d’œuvre. Les lois pour la protection des travailleurs – sous la forme de salaires minimums ou de réglementations des embauches et licenciements – devaient être soigneusement conçues et révisées régulièrement pour minimiser toute incidence négative sur la demande de travail dans le secteur formel. Afin de limiter le plus possible les coûts de recherche, les gouvernements devraient établir et soutenir des centres d’emploi pour permettre aux employeurs de publier les vacances d’emploi et aux demandeurs d’emploi de rechercher des informations sur les postes à pourvoir. L’aptitude de ces centres à encourager l’emploi dépend de façon cruciale de la fourniture de statistiques du marché du travail fiables ainsi que de services de formation et de services consultatifs, si nécessaire.

Maintenir un environnement macro-économique favorable

Pour accroître l'investissement privé, il faut un environnement macro-économique stable, caractérisé par un taux d'inflation faible et prévisible, un taux de change réel stable et des soldes de la balance des opérations courantes et du budget compatibles avec un endettement faible et en diminution et un revenu réel par habitant en hausse. Pour l'Afrique dans son ensemble, le taux d'inflation est tombé de 23,3% en 1991-2000 à 10,1% en 2001-2004, grâce à une meilleure gestion macro-économique, ayant permis en particulier de maîtriser les déficits budgétaires et les financements inflationnistes. En moyenne, les déficits budgétaires ont diminué pour tomber de 5,2% du PNB en 1993-2000 à 1,68% en 2001-2004. Le déficit global de la balance des opérations courantes s'est aussi contracté, revenant de 3,8% du PIB en 1981-1990 à 2,0% en 1991-2000 et 1,0% in 2001-2002.

Les programmes de réforme et de stabilisation macro-économiques comportent souvent plusieurs phases de réforme et de libéralisation du secteur financier. Au milieu des années 90, nombre de pays africains avaient peu à peu abandonné la fixation des taux d'intérêt et assoupli les contrôles sur les prêts bancaires. Depuis lors, le taux d'intérêt réel est resté positif et est généralement en hausse dans l'ensemble de l'Afrique.

Malgré le succès apparent des réformes, les taux d'épargne et d'investissement sont encore assez faibles, ce qui montre que la stabilisation macro-économique ne suffit pas à elle seule à stimuler l'investissement privé en Afrique. Des réformes de deuxième génération sont nécessaires pour accélérer l'investissement et la création d'emplois dans le secteur privé, notamment en améliorant l'infrastructure physique et l'environnement des entreprises, en élargissant l'accès des entreprises au crédit et en assurant la flexibilité du marché du travail. Il faudrait s'attacher en particulier à permettre aux PME de se développer et de soutenir la concurrence dans un environnement orienté par les mécanismes du marché, dans lequel l'État et le secteur privé peuvent jouer des rôles complémentaires. Ces questions sont examinées plus loin dans le présent chapitre. On s'intéressera ici à la politique fiscale.

En Afrique subsaharienne, cinq entreprises sur six considèrent que le régime d'imposition est l'un des principaux obstacles à la croissance (Banque mondiale 2004a). Nombre de pays africains ont mis en œuvre des réformes fiscales ces deux dernières décennies et les taux d'imposition sont désormais largement comparables à ceux des autres pays en développement, même si l'Égypte et la République démocratique du Congo ont certains des taux marginaux d'imposition sur les sociétés les plus élevés à 40%, soit bien plus que la norme de 30% environ (Banque mondiale 2004b). Il est particulièrement important de procéder à d'autres réformes de la structure fiscale, de l'administration des impôts et des politiques d'incitation (Addison et Levin 2005; Tanzi et Zee 2000).

L'étroitesse des bases d'imposition et la faiblesse de l'administration fiscale obligent les gouvernements des pays en développement à prélever une plus grande partie de leurs recettes sur les entreprises et les transactions commerciales que cela n'est le cas dans les pays développés (Banque mondiale, 2004a, page. 107). Cela est particulièrement vrai en Afrique. En outre, la fraude et l'évasion fiscales et l'importante économie informelle non assujettie à l'imposition pèsent sur les recettes fiscales en Afrique.

“ Les taux d'épargne et d'investissement sont encore bas ”

En général, les impôts intérieurs en Afrique comprennent une taxe sur les ventes, un impôt sur les sociétés ou un impôt sur les bénéfices des entreprises formelles, un impôt local sur les entreprises informelles et, parfois, un droit proportionnel sur les bâtiments et le matériel. L'inefficacité et la corruption dont souffrent les administrations fiscales nuisent souvent au fonctionnement des entreprises et réduisent le volume des recettes recouvrées. Les entreprises indiquent que les incitations fiscales et les abattements sont difficiles à utiliser dans la pratique en raison de la corruption, de la longueur des procédures ou des retards occasionnés par les fonctionnaires qui demandent le versement de pots-de-vin. Les entreprises se plaignent souvent de l'incohérence et de la non-transparence des méthodes de calcul des impôts sur les ventes et les profits (Banque mondiale 2004a; Eifert et Ramachandran 2004).

“ Les économies africaines doivent approfondir la réforme fiscale ”

Pour compenser les moins-values sur recettes liées à l'existence d'une économie informelle importante et à l'é étroitesse de la base d'imposition, les régimes fiscaux en Afrique comportent souvent un grand nombre d'impôts à des taux différents. Cette diversité complique la compréhension du système d'imposition par les entreprises et affaiblit l'administration des impôts. En outre, dans certains pays, il n'y a pas de coordination entre les autorités fiscales centrales et locales, ce qui rend les entreprises et les particuliers encore plus réticents à acquitter l'impôt (Eifert et Ramachandran 2004). La multitude des taux d'imposition empêche le bon fonctionnement des mécanismes du marché, fausse l'allocation des ressources et crée des inefficiences.

De fait, la complexité des structures fiscales, conjuguée à la corruption et à des formalités longues et complexes, augmente le coût du respect des réglementations fiscales, en particulier pour les petites entreprises. Ce coût est l'une des raisons pour lesquelles nombre de petites entreprises restent dans le secteur informel. Des régimes d'imposition complexes, comportant de nombreuses exemptions et règles spéciales, sont aussi coûteux à administrer et peuvent donner lieu à des malversations (encadré 7.1). Il n'est pas rare que les gouvernements africains offrent des exemptions fiscales ainsi que des réductions d'impôts et autres formes d'incitation ayant un effet de distorsion pour attirer les entreprises étrangères. Mais les exemptions fiscales ne sont pas toujours efficaces dans la réalisation de leur objectif et les investisseurs nationaux qui ne bénéficient pas de ces avantages ont du mal à concurrencer les entreprises étrangères.

Encadré 7.1

Les réformes fiscales et les problèmes persistants

Ethiopie

Les taux maximums des impôts sur les salaires et les bénéfices ont été réduits, pour revenir, respectivement, de 85% et 89% en 1991 au taux unique de 35% en 2003. Cependant, le taux maximal des droits à l'importation, qui était de 41% en 2002 et de 35% en 2003, malgré un recul par rapport au niveau de 230% en 1991, reste élevé, même pour un pays en développement. La diminution du taux des droits à l'importation s'est accompagnée d'une très forte augmentation du nombre d'articles concernés, qui est passé de 1 621 en 1993 à 5 608 en 2003, ainsi que d'une diminution des articles exonérés, dont le nombre est tombé de 327 en 1993 à 179 en 2003 (Getachew 2004).

Encadré 7.1 (suite)

Les réformes fiscales et les problèmes persistants

Burundi

Le système fiscal pêche par manque de certitude, de simplicité et de transparence. Pour ce que de la certitude, le problème tient au fait que le gouvernement détermine à son gré qui importe et quoi, alors que les taux des droits de douane varient d'une année sur l'autre. S'agissant de la simplicité, il existe une grande diversité de taxes dans chacune des deux grandes catégories de taxes aux frontières: les taxes à l'entrée et les taxes fiscales. Les exonérations des droits de douane représentaient 50% des recettes fiscales en 1993 et la catégorie non définie des autres exonérations entrait pour 42% dans le total en 1996. Sujet à des abus et à la corruption, le régime fiscal manque de transparence (Nkurunziza et Ngaruko 2005).

Egypte

Les grandes entreprises opérant dans les zones franches égyptiennes ne sont pas soumises aux impôts et aux droits prévus par la loi et jouissent d'une exemption fiscale illimitée. Les entreprises en dehors de ces zones sont généralement assujetties à divers types d'impôts, y compris les impôts fonciers, l'impôt sur les ventes et les droits de douane. Les petites entreprises, en particulier celles du secteur informel, acquittent des droits à l'importation élevés sur le capital et les biens intermédiaires, ce qui ne les incite guère à utiliser des technologies modernes ou à se développer. Le programme d'exonérations fiscales est dans une large mesure inefficace (El Samalouty 1999).

La réforme fiscale en Afrique doit être approfondie pour réduire les contre-incitations inhérentes au régime d'imposition.

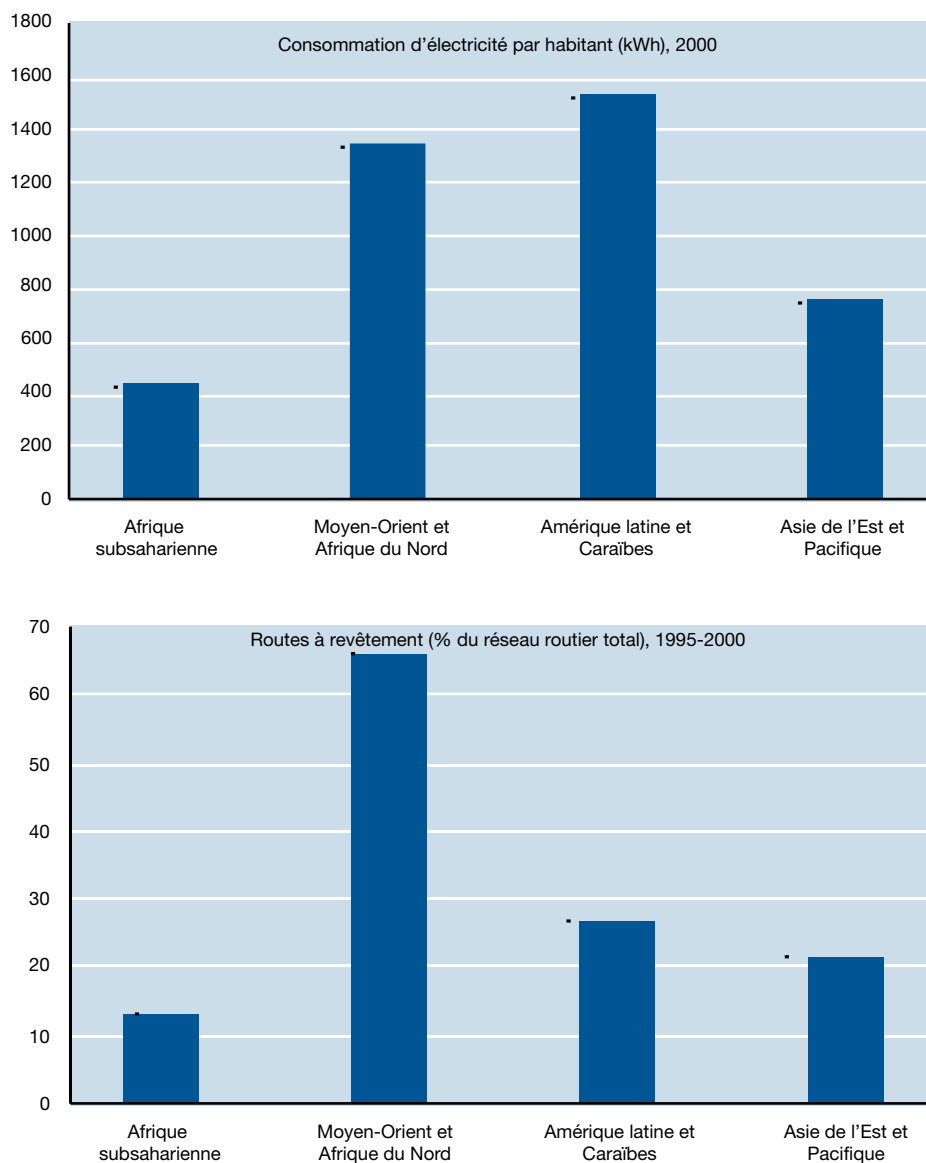
- Si l'on se fonde sur les exemples des meilleures pratiques, le taux de l'impôt sur les sociétés doit être diminué et uniformisé – avec un taux marginal maximum ne dépassant pas 30% et un recours limité aux incitations spéciales (Kheir-El-Din, Fawzy et Refaat 2000). Réformer la structure fiscale rendra vraisemblablement les entreprises plus promptes à respecter les règles du régime d'imposition.
- La simplification et une plus grande efficacité du régime fiscal sont indispensables à la réduction du coût de l'activité d'entreprise, à l'amélioration de la réactivité de l'offre de produits et à l'accroissement de l'emploi (Fosu 2004).
- Pour renforcer la concurrence, en particulier entre entreprises nationales et entreprises étrangères, les exonérations fiscales devraient être réduites le plus possible, limitées aux projets qui répondent à des objectifs en matière d'exportation et d'emploi.
- Une réforme de grande ampleur de l'administration fiscale, avec la participation du secteur privé, contribuerait à renforcer la confiance mutuelle et à améliorer la sensibilisation fiscale et l'efficacité de l'impôt.

La médiocrité des infrastructures physiques handicape le développement du secteur privé

L'Afrique subsaharienne dispose de structures de moins bonne qualité que les autres régions en développement (figure 7.1).¹ L'infrastructure physique – comme les routes, les voies

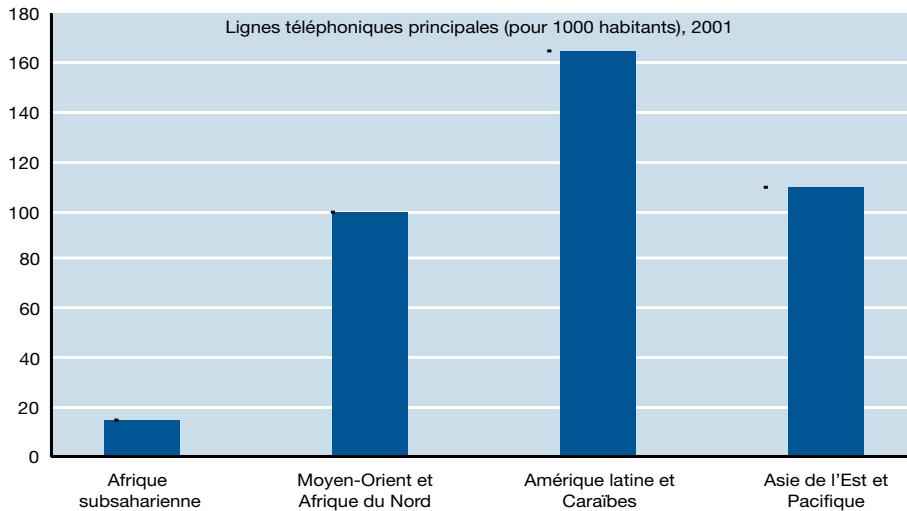
Figure 7.1

L'infrastructure en Afrique subsaharienne est de moins bonne qualité que dans les autres régions en développement



“
Seulement 12% des routes d'Afrique subsaharienne sont goudronnées
”

Figure 7.1 (suite)



Source : CEA 2004a.

ferrées, les approvisionnements énergétiques et les télécommunications – est indispensable au secteur privé. Sans de bonnes routes permettant l'accès aux marchés des grandes villes, les entreprises des zones rurales n'ont que des débouchés limités, ce qui pèse sur la croissance des activités privées.

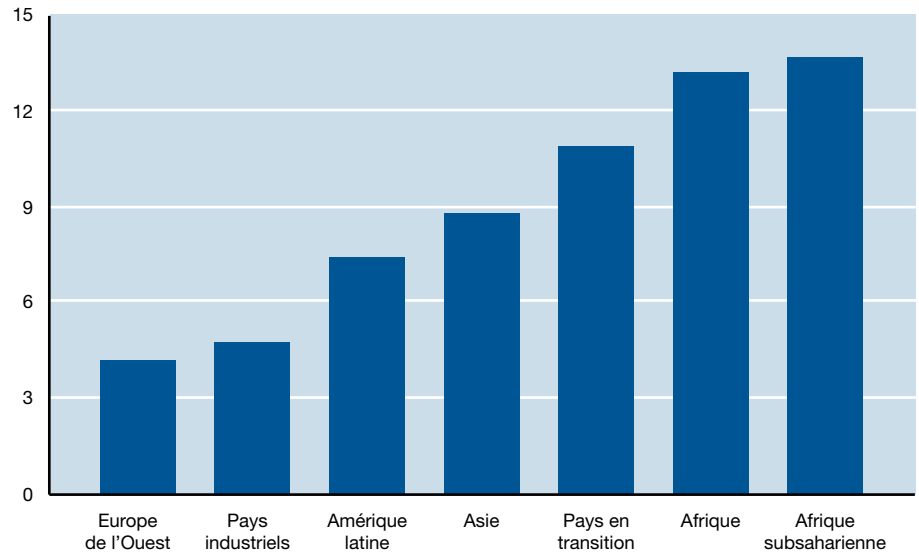
Les coûts élevés de transport découragent le secteur privé

La médiocrité de l'infrastructure explique 40% des coûts de transport en moyenne et 60% pour les pays sans littoral (Banque mondiale 2005). Les pays sans littoral dépendent aussi de l'infrastructure des pays de transit, souvent sujets à des phases d'instabilité politique (Faye et autres 2004).

La densité du réseau routier en Afrique est de 6,8 km pour 100 km², selon les estimations, soit nettement moins que les 12 km de l'Amérique latine et les 18 km de l'Asie. Le réseau routier est très mal réparti, avec 2,7 km pour 10 000 habitants, ce qui se traduit par un accès médiocre, un service peu fréquent et des coûts de transport élevés (CEA 2004a). Le pourcentage du coût du fret dans la valeur totale des importations était de 13,0% pour l'Afrique, 8,8% pour les pays en développement en moyenne et 5,2% pour les pays industriels (figure 7.2).

Figure 7.2

Les coûts de transport dans le monde, par groupements régionaux et par pays, 2000 (coût de fret en pourcentage de la valeur totale des importations)



Note: Les taux correspondent au pourcentage représenté par les coûts de transport dans la valeur des importations.

Source: CEA 2004a.

Le manque de fiabilité des approvisionnement énergétiques constitue un obstacle pour les entreprises

La médiocrité des services énergétiques dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne nuit au niveau et à l'efficacité de l'investissement du secteur privé et entraîne des coûts de production beaucoup plus élevés que dans les autres parties du monde. Par exemple, une étude réalisée en 1999 auprès d'entreprises du Sénégal a cité les pannes d'électricité, les coûts de transport et les autres problèmes d'infrastructure parmi les principaux problèmes opérationnels. Trois des plus grandes sociétés ont évalué les coûts des pannes d'électricité (générateurs électriques, coûts d'exploitation, manque à produire et détérioration du matériel) à 10% environ du chiffre d'affaires. Une étude similaire effectuée en 2002 par le programme régional de la Banque mondiale sur le développement des entreprises à Madagascar a constaté que la médiocrité des approvisionnements énergétiques constituait un obstacle majeur au développement des entreprises (CEA 2004a).

“ L'implication du secteur privé dans les infrastructures est encore hésitante ”

- En Ouganda, une étude de 1998 portant sur 243 entreprises a montré que celles-ci n'avaient pas reçu d'électricité du réseau public pendant 89 jours d'activité par an, en moyenne. Cela a conduit 77% des grandes entreprises (en plus de 44% des entreprises moyennes et de 16% des petites entreprises) à acheter des générateurs, qui ont représenté 25% des investissements totaux en matériels et machines (Reinikka et Svensson 1999).

- Au Malawi et en Tanzanie, les entreprises qui ont acheté des générateurs pour compenser l'approvisionnement électrique défectueux à partir du réseau public ont souffert des coûts élevés du carburant (Commission des privatisations du Malawi 2000, Confédération des industries tanzaniennes 2002).
- Au Ghana, pas moins de 75% des exportateurs étudiés ont indiqué qu'ils avaient enregistré des pertes financières en raison des fluctuations de l'approvisionnement électrique (Edjekumhene et Brew-Hammond 2001).

Les petites entreprises sont les plus touchées par l'inefficacité des services d'électricité. Ce sont des sociétés de service public qui assurent la majeure partie de la fourniture en énergie électrique en Afrique subsaharienne – de façon inefficace, pour un coût élevé et avec une faible fiabilité. D'après une étude des entreprises nigérianes, les petites entreprises ne peuvent se permettre de réaliser des investissements en capital coûteux pour répondre à leurs besoins énergétiques (Lee et Anas 1992). Le manque de fiabilité des approvisionnements énergétiques ralentit la croissance des petites entreprises et nuit à leur capacité de générer des revenus.

Les partenariats public-privé peuvent améliorer l'infrastructure

Le développement de l'infrastructure en Afrique a été entravé par le manque de ressources publiques et par les difficultés rencontrées pour attirer des apports d'aide multilatérale au développement ou des investissements étrangers directs vers ce secteur. Il semble donc souhaitable d'encourager la participation du secteur privé à la mise en place de l'infrastructure, avec de nouveaux fonds, compétences, technologies et techniques de gestion, et l'assurance de financements pour la maintenance et l'expansion. L'objectif n'est pas simplement de réguler la prestation de services privés; il s'agit plutôt de créer un environnement attrayant pour l'investisseur privé.

Les investisseurs dans l'infrastructure ont souvent été déçus par la faible rentabilité de leurs placements dans les pays en développement et l'investissement dans les projets d'investissement privés dans ces pays s'est contracté ces dernières années (Banque mondiale 2005). La promotion de partenariats public-privé dans l'infrastructure doit aller de pair avec la création de conditions de fonctionnement des entreprises plus favorables. Nombre de gouvernements considèrent encore l'infrastructure comme stratégique et n'autorisent pas une participation privée. Lorsque la participation privée à la mise en place de l'infrastructure est interdite par la loi, la législation doit être modifiée en conséquence. Dans d'autres pays, il importe de modifier les réglementations applicables au secteur privé de façon à rendre plus attrayant l'investissement privé dans l'infrastructure. Le manque de sécurité des droits de propriété et le coût élevé de la réglementation, de la fiscalité et de la corruption sont des préoccupations majeures.

Les télécommunications et les technologies de l'information et des communications facilitent l'activité des entreprises privées

La médiocrité du réseau téléphonique filaire pèse toujours sur le développement du secteur privé en Afrique, région où la densité des lignes téléphoniques est la plus faible et les utilisateurs d'Internet les moins nombreux. Seulement une personne sur 160 utilise l'Internet (African Internet Infrastructure Information 2002). A Madagascar, les entreprises ont souvent plusieurs lignes de téléphone en espérant que l'une d'entre elles fonctionnera (Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés 2003). Au Bangladesh, en Chine, en Ethiopie et en Inde, les études de la Banque mondiale sur le climat d'investissement ont fait apparaître que les fabricants de vêtements sont plus productifs, paient des salaires plus élevés et connaissent un développement plus rapide lorsque les services de télécommunication sont de meilleure qualité (Banque mondiale 2005).

La téléphonie mobile peut amplifier l'accès aux télécommunications. L'expérience des « dames du téléphone » au Bangladesh montre comment les téléphones portables peuvent améliorer rapidement l'accès aux télécommunications et constituer dans le même temps une source d'activité (encadré 7.2).

“
Les
entreprises sont
freinées par la
surréglementation
”

Encadré 7.2

Les dames du téléphone au Bangladesh

La Banque Grameen, pionnier du microfinancement, a lancé le projet « Village Phone » en 1997, accordant des prêts aux femmes de villages éloignés pour qu'elles puissent acheter des téléphones portables. Les femmes ont pu ensuite vendre des services de télécommunication à d'autres. Les zones rurales se sont révélées être le cadre parfait pour ce type d'activité, car nombre d'entre elles ne sont pas reliées au réseau filaire et, dans celles qui le sont, les lignes existantes appartiennent à des particuliers et ne peuvent pas être utilisées par la communauté.

Le projet « Village Phone » a vite connu un succès populaire. L'achat de téléphones portables a permis aux femmes des villages de gagner rapidement un revenu. Aujourd'hui 60 000 « dames du téléphone » fournissent des services de téléphonie dans 80% des villages du Bangladesh.

Source: Kumar 2004.

L'utilisation de l'Internet et les exportations sont positivement corrélées dans les pays en développement (Clarke et Wallsten 2004). Pour améliorer l'accès à l'Internet, le réseau de lignes téléphoniques fixes doit être amélioré qualitativement et quantitativement. Les pays africains ayant une meilleure infrastructure, comme ceux de l'Afrique du Nord et ceux de l'Afrique australe, sont appelés à avoir de plus nombreux utilisateurs de l'Internet. Mais le Sénégal et le Cap-Vert ont un niveau de connectivité beaucoup plus haut que ne

le donnerait à penser leur PIB par habitant. L'utilisation de l'Internet peut être freinée ou améliorée par la politique gouvernementale.

Améliorer l'environnement institutionnel

Malgré les efforts faits par les pouvoirs publics pour améliorer l'environnement des entreprises dans beaucoup de pays africains, d'autres réformes sont encore nécessaires dans de nombreux domaines importants (encadré 7.3).

Encadré 7.3

Conditions de l'activité d'entreprise en Ethiopie : la réforme a donné des premiers résultats satisfaisants, mais il faut faire davantage

En 2004, la CEA a mené une enquête auprès de 36 PME du secteur informel à Addis-Abeba afin de recueillir leurs avis sur les conditions de fonctionnement des entreprises. Parmi les entreprises interrogées, 80,5% ont indiqué qu'elles avaient des problèmes: 31% avec le niveau des impôts, la TVA et les droits de douane, 24% avec les formalités administratives et 17% avec le coût élevé des loyers et des services d'utilité publique (en particulier l'électricité), l'inadéquation de l'infrastructure ou l'absence de droits de propriété sur les terres. Pour 28%, c'est la recherche de rentes qui menace leurs activités.

Toutes les entreprises étaient enregistrées et pour 61% d'entre elles le processus d'enregistrement avait pris moins d'un mois. Le gouvernement a simplifié ce processus en 2003 et cinq des entreprises interrogées ont signalé avoir procédé aux formalités requises en un jour en 2004. Environ 20% des entreprises travaillaient dans le secteur informel avant leur enregistrement, pour une période allant dans la plupart des cas de 15 jours à un an.

La majeure partie des entreprises considère qu'assurer l'exécution des contrats par le biais du système légal est inefficace et coûteux. C'est pourquoi, 81% de celles qui se sont heurtées à des problèmes dans ce domaine préfèrent résoudre les différends de façon informelle. La plupart d'entre elles estiment qu'engager des poursuites juridiques n'offre aucune perspective. Pour éviter les défaillances sur les contrats, elles préfèrent généralement une étude attentive de la situation du partenaire commercial. Neuf entreprises avaient saisi les tribunaux, mais trois avaient renoncé en raison de l'inefficacité de ces derniers.

La moitié seulement des entreprises appartiennent à une association, et seulement trois à la Chambre de commerce. La plupart considèrent que leur affiliation leur est bénéfique, mentionnant à cet égard la constitution de réseaux, le partage des informations et des ressources de base, la recherche d'activités nouvelles ou la sensibilisation des pouvoirs publics à leurs problèmes communs.

Sur l'ensemble des entreprises, 67% avaient eu recours à des prêts, 54% ayant utilisé seulement le réseau financier formel, 21% à la fois des prêts informels et formels et 17% entièrement le système de crédit informel. Cinq entreprises ont cité les contraintes du secteur financier, comme la nécessité de fournir des garanties, parmi les raisons essentielles du refus d'un prêt.

“ La lenteur de l'enregistrement et de l'obtention de licences limite le développement des entreprises ”

Encadré 7.3 (suite)

Le marché du travail formel a revêtu une importance inattendue pour les entreprises. Seules quatre des entreprises ont compté entièrement sur de la main-d'œuvre familiale. Pour l'embauche des travailleurs, 42% d'entre elles ont eu recours au système de publicité (sur des panneaux d'affichage ou par des annonces dans les journaux), 28% ont utilisé seulement des voies informelles et 25% ont eu recours à la fois aux voies formelles et informelles.

Les entreprises ont souligné la nécessité d'une réforme du système juridique pour faciliter l'exécution des contrats, d'une meilleure coordination au sein de l'administration et de la lutte contre la corruption. Elles ont aussi mentionné la réforme de la politique foncière et du secteur bancaire pour améliorer l'accès aux prêts d'un petit montant.

Source: Services de la CEA.

“ Il est plus facile d'enregistrer une entreprise au Maroc ”

Dans la plupart des pays africains, l'activité d'entreprise est entravée par un trop grand nombre de réglementations qui se traduisent par des coûts de transaction élevés. Ces coûts de transaction réduisent à leur tour la productivité d'une entreprise et peuvent généralement décourager l'activité du secteur privé.

Les difficultés d'enregistrement constituent une contrainte de taille pour les petites entreprises

L'enregistrement d'une entreprise est la première étape à franchir pour formaliser une activité et renforcer ainsi la capacité d'obtenir des financements, de faire exécuter les contrats et de recevoir des aides de l'État, notamment une aide financière ou des terres à bas coût et d'autres services. L'enregistrement des entreprises devrait être une formalité administrative et non une procédure lourde et contraignante.

Dans la plupart des pays africains, l'enregistrement et l'obtention des licences nécessaires font gravement obstacle à la formalisation d'une activité et sept d'entre eux figurent parmi les dix pays du monde où il est le plus difficile d'enregistrer une entreprise. Le coût de l'enregistrement en Afrique dépasse de loin celui observé dans toutes les autres régions et le nombre des procédures comme la durée nécessaire à l'enregistrement sont parmi les plus élevés du monde, l'Angola, le Tchad, la République démocratique du Congo, le Togo et la Guinée étant les pays où ils est le plus difficile de formaliser une activité (tableau 7.1 et figure 7.3).

Tableau 7.1

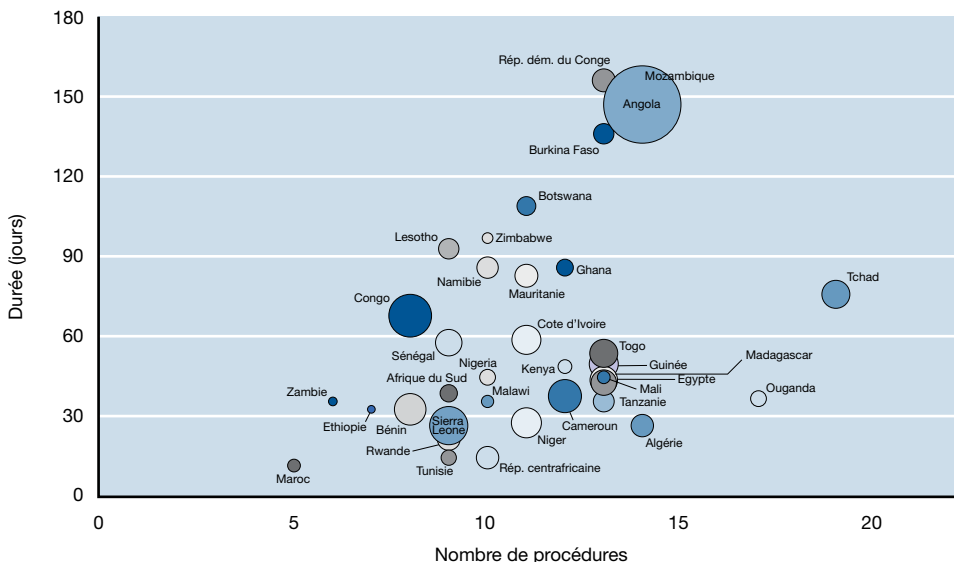
Création d'une entreprise

	Procédures (nombre)	Durée (jours)	Coût (% du RIB par habitant)
Asie de l'Est et Pacifique	8	52	48,3
Europe et Asie centrale	9	42	15,5
Amérique latine et Caraïbes	11	70	60,4
Moyen-Orient et Afrique du Nord	10	39	51,2
Pays de l'OCDE à haut revenu	6	25	8,0
Asie du Sud	9	46	45,4
Afrique subsaharienne	11	63	225,2

Source: Banque mondiale 2004a.

Figure 7.3

Enregistrer une entreprise en Afrique : nombre de procédures, durée et coût



Note: La taille de la bulle reflète le coût absolu en dollars.

Source: Banque mondiale 2004a.

Mais il y a des points positifs en Afrique, voire des repères mondiaux, avec le Maroc, l’Ethiopie, la Zambie et la Tunisie, qui obtiennent des résultats meilleurs qu’un grand nombre de pays dynamiques d’Asie ou d’Amérique latine. En Inde, par exemple, le processus d’enregistrement prend 89 jours et coûte 265 dollars. Au Viet Nam, il prend 56 jours, proche de la moyenne africaine de 59 jours. C’est le Maroc qui obtient les meilleurs résultats en Afrique, avec cinq procédures pour l’enregistrement des entreprises, une durée de 11 jours et un coût de 195 dollars. En Tunisie, le processus comprend 9 procédures, dure 14 jours et coûte 277,24 dollars.

En termes absolus, les coûts d'enregistrement dans tous les pays africains sont plus élevés que ceux de pays ayant un PIB par habitant plusieurs fois supérieur à celui de l'Afrique. Au Danemark, une entreprise peut être enregistrée sans droits et en Nouvelle-Zélande, le deuxième système le plus efficace au monde, le coût est de 39 dollars. En Afrique, le coût moyen de l'enregistrement d'une entreprise est de 785 dollars, l'Éthiopie ayant le coût le plus faible avec 74 dollars et l'Angola le coût le plus élevé avec 6 621 dollars (Banque mondiale 2004a).

La nature des procédures au Tchad, le pays africain où les procédures sont les plus nombreuses, diffère largement de celle du Maroc, le pays où les procédures sont les moins nombreuses (tableau 7.2). Et le coût total au Tchad est plus de quatre fois celui du Maroc, sans même prendre en compte le coût d'opportunité.

Tableau 7.2
Enregistrement d'une entreprise au Tchad et au Maroc, 2004

Procédure	Procédures (nombre)	Durée (jours)	Coût (dollars)
Tchad			
Dépôt du capital initial légalement requis dans une banque	1	1	0
Vérifier que le nom de l'entreprise n'est pas déjà pris	2	1	0
Authentification des actes de l'entreprise auprès d'un notaire	3	4	559,55
Obtenir les casiers judiciaires des administrateurs	4	2	23,98
Obtenir un certificat médical	5	1	19,98
Enregistrement des statuts auprès du Ministère des finances	6	2	0
Obtenir une autorisation du Ministère de l'industrie et du commerce	7	4	28,78
Inscription au registre du commerce	8	3	88,05
Enregistrement auprès du tribunal	9	2	0
Publication dans un journal d'annonces légales	10	3	71,94
Enregistrement auprès du fisc	11	1	0
Inscription sur les rôles fiscaux	12	3	0
Enregistrement pour le code statistique	13	3	0
Notification du Ministère du travail	14	1	0
Soumission du règlement intérieur à l'Inspection du travail	15	30	0
Enregistrement auprès de la Municipalité d'Asucion	16	2	90,00
Enregistrement pour la sécurité sociale	17	2	0
Autorisation des registres commerciaux par un tribunal	18	3	0
Création d'un sceau pour l'entreprise	19	7	28,78
Total	19	75	\$911,06
Maroc			
Demande de certificat négatif	1	1	17,14
Dépôt du capital auprès d'une banque	2	1	0
Légalisation des statuts au bureau du maire	3	1	24,00
Enregistrement au guichet unique	4	7	154,29
Dépôt d'une déclaration auprès de l'inspecteur du travail	5	1	0
Total	5	11	\$195,43

Source: Banque mondiale 2004a.

Simplifier l'enregistrement des entreprises

Les différences observées au niveau mondial pour ce qui est des procédures d'enregistrement témoignent du fait que ces procédures ne doivent pas nécessairement représenter un coût élevé ni durer longtemps. L'Éthiopie montre ce qui peut être fait avec des mesures simples. En 2003, le coût de l'enregistrement d'une entreprise a été réduit de 80%, simplement en abolissant la nécessité de publier des avis dans deux journaux. Cette obligation prend 90 jours en Angola et représente 52% du coût total en Égypte. Les pays où les procédures d'enregistrement sont les plus simples - comme le Maroc, l'Éthiopie, la Zambie et l'Afrique du Sud - n'exigent pas cette publication (Banque mondiale 2004a).

Le moyen le plus efficace de réduire le nombre de procédures est de créer des guichets uniques. Dans certains pays, la désignation d'un organisme existant comme guichet unique, regroupant les représentants des divers autres organismes, donne de bons résultats, comme on a pu le voir au Kenya depuis 2003. Les agents à l'accueil devraient parler la première langue des personnes qu'ils desservent, ce qui supprimerait une contrainte pour de nombreux entrepreneurs informels quand ils doivent accomplir des formalités. Le Maroc a mis en place un guichet unique, ramenant à cinq le nombre de procédures d'enregistrement. L'encadré 7.4 illustre l'expérience de la réforme menée au Mozambique, notamment avec l'introduction d'un guichet unique.

Encadré 7.4

Améliorer la structure institutionnelle pour les PME du Mozambique

Au Mozambique, le fonctionnement du secteur public était caractérisé par l'inefficacité, l'absence de transparence et la corruption, en particulier dans les domaines économiques potentiellement dynamiques comme le commerce et le tourisme.

Les administrations des provinces de Zambézie et d'Inhambane ont lancé deux initiatives en 2001, le Balcão Único et la Loja de Negócios, afin de rationaliser les procédures pour la délivrance de licences et l'établissement d'entreprises commerciales.

Ces deux initiatives visent à accroître la transparence et à améliorer l'efficacité. Un guichet unique, relevant directement des bureaux des gouverneurs, informe les clients des formulaires, licences, droits et règlements applicables. Ils transmettent également les dossiers de demande remplis aux municipalités responsables, aux directions des provinces et, le cas échéant, aux ministères nationaux.

La compréhension par les fonctionnaires publics des obligations et des structures administratives s'est sensiblement améliorée en l'espace d'une année. La durée moyenne de l'enregistrement et de la création d'une entreprise a été sensiblement réduite et les allégations de corruption et de faute lourde ont diminué.

Mais certains obstacles administratifs demeurent et on observe toujours de manière générale une attitude peu favorable à l'activité d'entreprise et un manque d'engagement professionnel. Beaucoup de fonctionnaires publics et d'investisseurs ne comprennent pas encore bien la législation, en

“
Jalonner
rigoureusement
peut combattre la
corruption
”

Encadré 7.4 (suite)

Améliorer la structure institutionnelle pour les PME du Mozambique

particulier les lois cruciales régissant la propriété des terres et les droits de propriété. Un problème grave tient au fait qu'un grand nombre de directeurs des provinces craignent généralement que les nouvelles institutions ne réduisent leur influence, leurs responsabilités et leurs possibilités de revenus. Pour que des améliorations puissent encore intervenir, il faudra un profond engagement de toutes les parties prenantes.

Source: Johannsen n.d.

La normalisation des formalités simplifie encore la procédure. Avec des formulaires normalisés, l'entrepreneur n'a pas besoin de faire appel à des juristes pour les remplir. En outre, il est plus facile pour les salariés de traiter les documents.

L'implication de la justice dans le processus d'enregistrement rend la procédure plus coûteuse et plus longue. En Guinée, par exemple, l'authentification des actes chez le notaire représente 74% du coût total de l'enregistrement et demande au moins 12 jours. Les notaires procèdent généralement à une simple vérification qui pourrait être faite ailleurs. Les pays africains où les procédures d'enregistrement des entreprises sont les plus faciles n'impliquent pas d'organes judiciaires dans le processus d'enregistrement.

La corruption gêne les petites entreprises

Le versement de pots-de-vin représente un coût substantiel pour les entreprises et le fait d'avoir à en verser pour accélérer un processus équivaut au prélèvement d'un impôt. Environ 70% des entreprises interrogées pour les études de la Banque mondiale sur le climat de l'investissement considèrent que la corruption est un obstacle à la croissance et au fonctionnement de leurs entreprises (Hallward-Driemeier et Stewart 2004). D'après une étude sur les entreprises en Ouganda, la corruption réduit la croissance à court terme des entreprises, avec un effet beaucoup plus important que celui de la fiscalité (Fisman et Svensson 2002). Les entreprises de ce pays paient en moyenne, selon les estimations, 8 300 dollars par an sous forme de pots-de-vin, soit environ 8% de leurs coûts totaux. En Algérie et au Kenya, 75% des entreprises interrogées ont signalé qu'elles versaient des pots-de-vin, représentant en moyenne 5% de leur chiffre d'affaires au Kenya (Reinikka et Svensson 1999; Svensson 2003).

Les petites entreprises souffrent davantage de la corruption que les grandes, qui ont souvent des départements spécialisés pour traiter avec les fonctionnaires exigeants et qui peuvent compter sur du personnel doté de compétences spéciales pour faire face au grand nombre de réglementations. Les grandes entreprises peuvent aussi utiliser leurs pouvoirs politiques pour influencer l'administration publique ou poursuivre des activités de recherche de rentes afin d'obtenir des avantages que d'autres n'ont pas (Tanzi 1998).

L'excès de réglementation est couramment cité comme l'une des principales causes de la corruption. Dans un État trop réglementé, les procédures prennent trop de temps, ce qui

conduit au versement de pots-de-vin aux fonctionnaires pour accélérer les choses. L'excès de réglementation est positivement corrélée à une plus grande économie informelle et à une plus grande incidence de la corruption (Svensson 2003; Djankov et autres 2001). Cependant, 70% des entreprises en Zambie et 40% des entreprises en Ouganda signalent que le problème n'est pas toujours la réglementation, mais l'interprétation de celle-ci, qui est souvent imprévisible (Hallward-Driemeier et Stewart 2004). Ainsi, la réglementation conduit à la corruption lorsqu'elle n'est pas transparente et lorsqu'elle peut donner lieu à une interprétation arbitraire. L'argument selon lequel les pots-de-vin sont un moyen efficace de régler les problèmes de formalités excessives (Campos, Lien et Pradhan 1999; Khan 2002) n'est pas très utile dans l'optique de la lutte contre la corruption.

La corruption est généralement liée aux activités de l'État et en particulier au monopole et pouvoir discrétionnaire exercé par celui-ci. Mais ce n'est pas la taille du secteur public qui génère la corruption. C'est la façon dont l'État fonctionne et s'acquitte de ses fonctions. Pour remédier à la corruption, il faut donc réformer l'administration, verser des salaires décents, créer des institutions crédibles pour poursuivre les responsables de ces pratiques et sensibiliser davantage au fait que la corruption mine le système (Collier 2000).

Simplifier le processus d'enregistrement et réduire la réglementation diminueraient l'incidence de la corruption, en particulier pour les PME. Les réglementations ayant des conséquences fiscales devraient être remplacées, au besoin, par des politiques de prélèvement et de dépense plus crédibles et plus fiables et les incitations fiscales assorties de procédures d'approbation non transparentes devraient être réduites le plus possible (Tanzi 1998).

Accroître le risque de sanction est important pour combattre la corruption. Etant donné que les deux parties ne rendront vraisemblablement pas compte de leur transaction, la probabilité d'une détection est relativement faible, de sorte qu'il est nécessaire de créer des institutions qui rendent la corruption visible (Collier 2000). L'établissement de groupes de surveillance communautaires a donné de bons résultats dans la lutte contre la corruption au Paraguay, considéré au départ comme le pays le plus corrompu d'Amérique latine. Le réseau de groupes de surveillance a rapidement atteint 25 membres. Grâce à l'aide fournie par ces groupes dans le rassemblement d'éléments de preuve sur les activités de corruption, des fonctionnaires ont été arrêtés et traduits en justice (USAID n.d.).

Etant donné que la corruption a deux faces, mettre sur une liste noire les entreprises offrant des pots-de-vin peut être une autre mesure efficace. Cette façon de procéder a bien fonctionné dans un grand projet de construction de barrage réalisé par la Banque mondiale au Lesotho en 2004. L'Ouganda a aussi commencé de dresser une liste des entreprises et du personnel de vente pratiquant la corruption. L'établissement de listes noires et la stigmatisation pourraient aussi améliorer l'attitude générale à l'égard de la corruption.

La garantie des droits de propriété encourage le secteur privé

La façon dont les droits de propriété sont définis et mis en œuvre influe sur l'efficacité de l'utilisation des ressources ainsi que sur les niveaux et les types d'investissement. Par exemple, une entreprise qui a acquis le droit d'établir une usine sur une parcelle de terrain

“
La Tunisie est le pays
appliquant le mieux
l'exécution forcée de
contrat
”

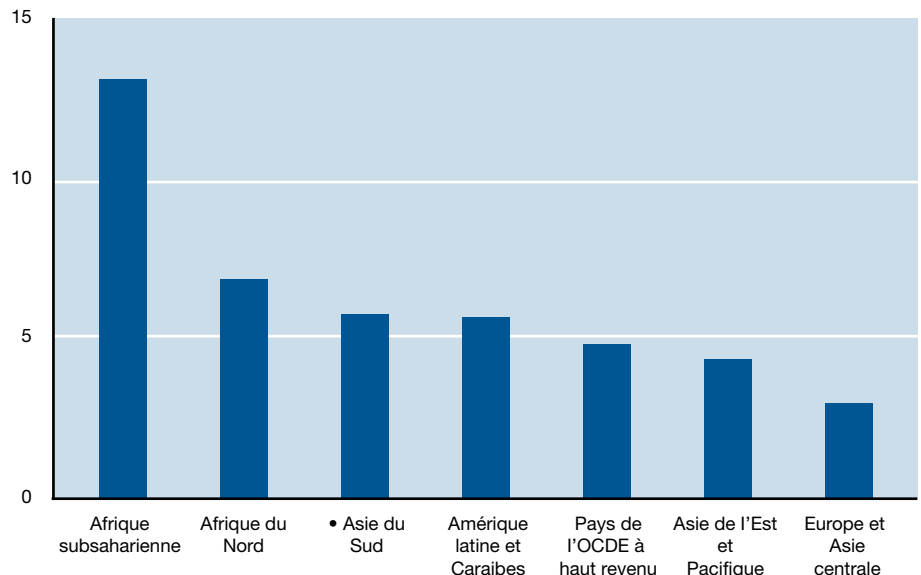
et possède à titre privé les machines doit encore avoir accès à l'eau, à l'électricité et au travail des autres pour tirer pleinement parti de ces ressources.

“ L'assistance juridique obligatoire peut aider les cas laborieux ”

La garantie des droits de propriété est l'un des éléments les plus fréquemment cités comme étant indispensables à la promotion de l'investissement. L'insécurité décourage l'investissement car les investisseurs craignent de voir leurs biens confisqués ou d'être victimes de fraudes ou de vols. Lorsque le risque d'expropriation est important, les entreprises sont réticentes à investir dans les actifs fixes, préférant des activités qui peuvent facilement être déplacées, ne dépendent pas d'un certain emplacement et n'exigent pas un matériel coûteux et lourd. Cela nuit à l'allocation des ressources car les entrepreneurs ne choisissent pas le type d'activité le plus attrayant économiquement mais l'activité présentant le moins de risque d'expropriation (Saleh 2004).

Pour garantir les droits de propriété, l'enregistrement des biens, qui est encore un lent processus dans nombre de pays africains, doit être facilité. Au Ghana, au Rwanda, en Côte d'Ivoire, en Angola, au Nigéria, au Togo et en Egypte, il faut plus de six mois pour enregistrer un bien, le Ghana battant les records avec 382 jours (Banque mondiale 2004a). Le coût moyen de l'enregistrement d'un bien en Afrique dépasse de loin la moyenne des autres régions, alors que le nombre de procédures est similaire à celui des autres régions (figure 7.4). La plupart des pays africains doivent réviser leurs redevances administratives, qui semblent excessives. Cependant, dans trois d'entre eux (Afrique du Sud, Namibie et Mozambique), l'enregistrement des biens est plus rapide qu'en moyenne dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'Afrique peut donc tirer des enseignements des meilleures pratiques mises en œuvre sur le continent (Banque mondiale 2004a).

Figure 7.4
Coût de l'enregistrement d'un bien (pourcentage de la valeur moyenne du bien enregistré)



Source des données : Banque mondiale 2004a.

La garantie des droits de propriété peut sensiblement réduire les coûts pour une entreprise. Il est généralement exigé lors de l'octroi d'un prêt de donner un bien comme sûreté et, sans titre foncier, la recherche de sûretés devient difficile. L'existence de titres formels de propriété diminue le coût pour les prêteurs de la détermination du crédit des emprunteurs. Nombre de pays n'autorisent toujours pas les étrangers à posséder des terres, ce qui décourage l'investissement étranger direct. La protection des droits de propriété implique aussi que l'État doit prendre des mesures efficaces pour poursuivre et punir le vol de ces droits. La transférabilité des biens est aussi importante. Les individus doivent être en mesure d'acquérir des droits de propriété au moyen d'une cession ou par toute autre voie légale. Si les titres fonciers ne peuvent pas être transférés, leur utilisation en tant que sûreté est limitée, car la banque ne peut pas reprendre la terre en cas de défaillance de l'emprunteur.

Les femmes sont particulièrement affectées par l'absence de garantie des droits de propriété. Dans nombre de pays, l'accès des femmes à la propriété des terres est très restreint. En Ethiopie, le cadre juridique a amélioré cette situation, mais les hommes considèrent toujours comme propriété commune les biens appartenant à leur femme, alors que les banques attendent que le mari co-signe un accord de prêt avec sa femme, en particulier lorsqu'une garantie est nécessaire.

Les difficultés rencontrées pour faire exécuter les contrats freinent l'activité des entreprises

Les contrats n'ont de valeur que si leur exécution peut être adéquatement assurée. Si l'exécution forcée des contrats n'est pas possible, les entreprises seront réticentes à passer un contrat avec des partenaires qu'elles ne connaissent pas, ce qui réduit la portée des activités économiques. Elles fonctionneront seulement sur la base de la formule "payer et emporter", ou demanderont même un paiement anticipé. L'amélioration de l'exécution des contrats est donc indispensable pour encourager l'activité du secteur privé.

Parmi toutes les régions du monde, c'est en Afrique subsaharienne qu'il s'avère le plus difficile de faire exécuter les contrats, avec une moyenne de 35 procédures et 434 jours requis. En Asie du Sud, région en développement où l'exécution forcée des contrats est la plus facile, il faut seulement 29 procédures et 375 jours (tableau 7.3).

Tableau 7.3
Comparaison régionale de l'exécution forcée des contrats

Région ou économie	Procédures (nombre)	Durée (jours)	Coût (% de la dette)
Asie de l'Est et Pacifique	27	325	87,5
Europe et Asie centrale	29	412	17,6
Amérique latine et Caraïbes	35	463	23,3
Moyen-Orient et Afrique du Nord	38	437	17,9
Pays de l'OCDE à haut revenu	19	229	10,7
Asie du Sud	29	375	39,7
Afrique subsaharienne	35	434	42,9

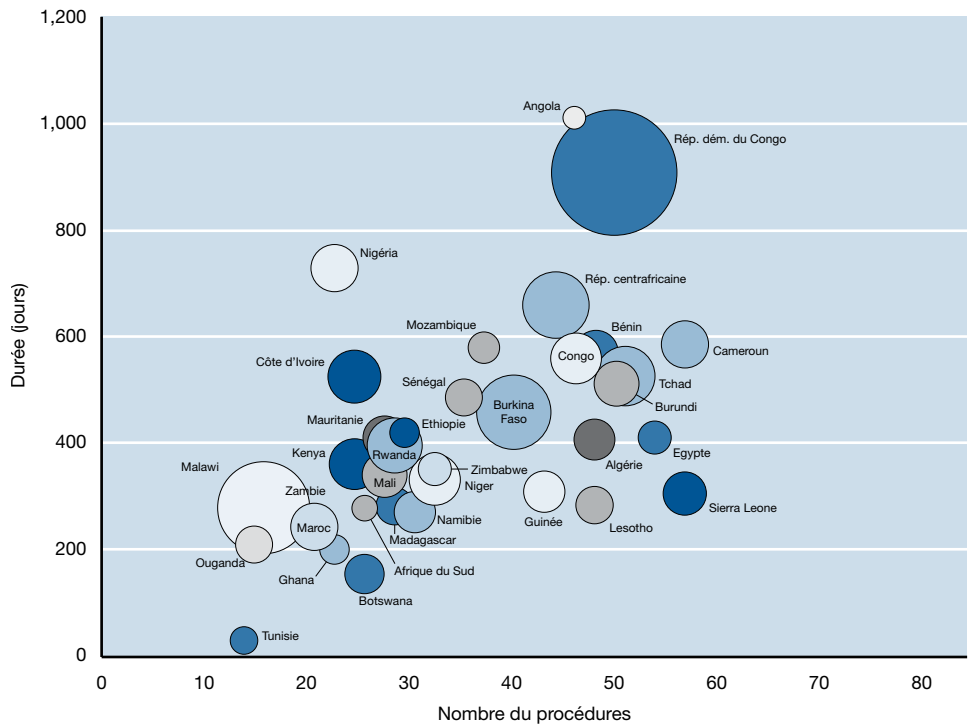
Source: Banque mondiale 2004a.

Après les réformes opérées, la Tunisie est devenue le pays appliquant la meilleure pratique à cet égard, avec 27 jours pour l'exécution forcée d'un contrat, soit la durée la plus courte dans le monde. Pour le pays se plaçant après, les Pays-Bas, il faut 48 jours. Dans certains autres pays africains, l'exécution forcée des contrats prend si longtemps et est si coûteuse que grand nombre d'entreprises ne considèrent pas qu'il vaille la peine ne serait-ce que d'engager la procédure (Banque mondiale 2004a). Dans 18 pays africains, l'exécution forcée des contrats prend plus d'une année (figure 7.5).

La première étape de la réforme consiste à revoir le système juridique pour mettre en évidence les goulets d'étranglement. Dans certains pays, le dépôt d'une plainte prend beaucoup de temps. Par exemple, en République démocratique du Congo, il faut 245 jours (soit 33% de la durée de la procédure totale) avant que l'affaire ne soit portée devant le juge. En Angola, toutefois, les affaires sont portées devant le juge assez rapidement (86 jours) mais le jugement est extrêmement lent (484 jours).

“ Le prêt de petits montants est une priorité immédiate ”

Figure 7.5
Difficulté de l'exécution forcée des contrats: nombre de procédures, durée et coût



Note: Le coût est reflété par la taille de la bulle.

Source: Base de données Doing Business 2005, Banque mondiale.

Il ressort des exemples des meilleures pratiques et des principales expériences de réforme que, pour être réussie, la réforme doit comporter les mesures suivantes (Banque mondiale 2004a):

- **Saisir les juridictions compétentes sans passer par l'intermédiaire d'un avocat.** Supprimer l'assistance juridique obligatoire et l'obligation de justifier légalement la plainte faciliterait sensiblement le processus et réduirait les coûts. En Tunisie, le créancier dépose une plainte auprès du tribunal et celui-ci assigne le débiteur à comparaître sans qu'il soit besoin de nommer un avocat.
- **Réduire le volume de la documentation écrite.** L'introduction de nouvelles procédures orales peut réduire sensiblement le temps moyen d'examen des affaires. Dans les pays ayant un taux d'analphabétisme élevé, ce qui est souvent le cas en Afrique, les procédures orales donneraient un plus grand sentiment d'équité à de nombreux demandeurs.
- **Systèmes d'information et statistiques judiciaires.** L'absence de systèmes d'information fiables et de statistiques sur les flux de travail dans nombre de tribunaux limite l'aptitude des personnes chargées de réformer le système judiciaire à identifier les goulets d'étranglement et freine le suivi de l'état d'avancement des dossiers. Un système électronique d'enregistrement et de suivi des dossiers depuis leur dépôt jusqu'au jugement contribuerait au règlement des affaires. Au Mexique, un tel système a fait apparaître que, dans plus de 60% des cas, les choses ne vont pas au-delà du dépôt initial de la plainte.
- **Procédures simplifiées.** Un grand nombre de pays ont introduit des procédures simplifiées pour les dettes de petit montant ainsi que des délais plus stricts pour chaque procédure. Le Botswana utilise une procédure judiciaire accélérée qui n'exige pas de procès. Le créancier peut demander une procédure en référé lorsque le défendeur n'est pas en mesure de présenter des preuves crédibles pour s'opposer à la plainte du demandeur.
- **Allocation aléatoire des affaires.** La répartition aléatoire des affaires peut accélérer le processus et réduire la corruption. Cette mesure de réforme a été efficace en Slovaquie, où les affaires sont désormais transmises au juge ayant la charge de travail la moins lourde. Cela assure un traitement plus rapide et rend plus difficile le choix du juge le plus à même de prendre une décision favorable.

Des tribunaux spécialisés sont souvent recommandés, mais ce pourrait être une arme à double tranchant et probablement un mécanisme prématuré dans les pays où le système judiciaire est encore en cours de développement. Pour aboutir, les réformes devraient aller de pair avec la formation de juges, comme cela est actuellement le cas au Malawi, au Sri Lanka et en Ouganda.

Dans les pays où le système judiciaire est déficient, les mécanismes de résolution extra-judiciaire, comme la médiation, peuvent être une solution à court terme. Cependant, le recours à ces mécanismes n'est pas souhaitable à long terme en raison du manque de transparence.

Maîtriser le pouvoir des réseaux pour encourager les PME

Les groupes d'intérêt économique jouent un rôle important dans la croissance des PME car ils peuvent contribuer à réduire les coûts de transaction. Les PME étant défavorisées sur les marchés en raison de leur taille, l'appui des contacts du réseau leur est utile, car les alliances stratégiques peuvent compenser leur taille insuffisante. Dans certains cas, les groupes d'intérêt économique revêtent la forme de grappes d'entreprises ou de services (OCDE 2004). Les réseaux sont mieux à même d'engager des actions collectives, qui seraient trop coûteuses pour une seule entreprise. Ainsi, apporter un appui aux réseaux peut être plus efficace pour les gouvernements et les donateurs que fournir une aide aux entreprises individuelles.

Un autre atout des réseaux est la confiance qui s'établit entre les membres. Une fois constitué, un réseau réduit les coûts car les membres ont besoin de moins de temps pour une analyse attentive de la situation et la négociation des contrats et économisent sur le coût de l'assistance juridique. On a constaté que les réseaux avaient une incidence importante sur l'établissement de relations de confiance et sur le partage d'informations entre les négociants agricoles au Bénin, à Madagascar et au Malawi (Fafchamps 2003).

La constitution de réseaux est importante pour les femmes entrepreneurs. Les enquêtes auprès des entreprises ont fait apparaître que les femmes ne sont que très peu organisées en réseaux en raison de leurs rôles et de leurs responsabilités au sein du ménage, auxquels s'ajoutent des contraintes à la mobilité et à la possibilité d'interaction avec les hommes. Un grand nombre d'hommes entrepreneurs étaient salariés avant de décider de créer une entreprise, alors que la plupart des femmes mettent en place une entreprise pour soutenir la famille et ne travaillaient pas précédemment. On considère souvent que les chambres de commerce sont dominées par les hommes ou élitistes, ne répondant pas pleinement aux besoins des membres de sexe féminin. La participation des femmes aux organisations formelles d'entreprises en Afrique est jusqu'ici très faible, et devrait être encouragée (Richardson, Howarth et Finnegan 2004).

“ Les avantages de l'autonomisation des femmes dépassent de loin les coûts ”

Un grand nombre de PME en Afrique doivent leur existence à des politiques publiques délibérées et à des institutions qui encouragent et coordonnent leurs activités. Ces institutions pourraient être beaucoup plus efficaces si elles ne souffraient pas d'un sous-financement persistant. La promotion des PME a donné de bons résultats au Kenya et en Tanzanie, où les politiques ont été suffisamment complètes pour couvrir les domaines revêtant un intérêt critique pour les PME. Au Kenya, par exemple, l'industrie de fabrication d'articles en cuir a été soutenue par l'organisme de promotion des PME du Kenya (CEA-SA 2005).

Promouvoir une culture entrepreneuriale

Pour libérer le potentiel de création d'emplois des PME, il faut encourager une culture entrepreneuriale dans laquelle la création d'une entreprise n'est pas considérée comme une solution de pis-aller à un emploi dans le secteur public.

Les enquêtes auprès des entreprises réalisées en Tanzanie, en Ouganda et au Zimbabwe montrent que l'esprit d'entreprise est essentiel à la performance (Trulsson 1999). La plupart des entreprises étudiées ont été créées parce que leur propriétaire a considéré qu'il avait de bonnes perspectives commerciales. En fait, nombre d'entrepreneurs proviennent d'une famille d'entrepreneurs. La plupart d'entre eux ont mentionné leur esprit d'entreprise ainsi que les compétences et l'engagement de leur main-d'œuvre parmi les facteurs ayant contribué à leur succès. Un grand nombre d'autres ont considéré que le fait d'opérer dans une niche constituait un facteur positif important.

L'entrepreneuriat peut être encouragé en incorporant des cours sur la gestion d'entreprise dans les programmes des universités et des écoles supérieures. Un grand nombre d'universités de pays industriels offrent des cours de ce type. Par exemple, l'Université de Southampton (Royaume-Uni) propose un cours sur neuf mois aux diplômés souhaitant mettre sur pied une entreprise. Les universités africaines pourraient mettre en place des cours similaires. L'Université Rhodes de Grahamstown (Afrique du Sud) invite des entrepreneurs en activité à s'adresser aux étudiants, à partager leur expérience et à fournir des conseils pratiques.

La formation à la gestion d'entreprise contribue aussi au développement des entreprises. Le Programme des Nations Unies pour le développement a lancé un projet visant à développer l'entrepreneuriat dans la région mexicaine du Chiapas, région pauvre sans classe d'entrepreneurs bien établie (ONUDI 2004). Dans le cadre de ce programme, 100 entrepreneurs ont été formés à la production, à l'entrepreneuriat et à la commercialisation. Grâce à cette formation, beaucoup d'entreprises ont transféré leurs opérations du secteur informel au secteur formel et ont amélioré leurs capacités de commercialisation.

La formation à la gestion d'entreprise dans l'optique du profit a donné de bons résultats au Malawi, bien que ce pays n'offre pas des conditions propices aux PME et que les éléments de sa société prêts à se lancer dans une activité d'entreprise ne soient pas nombreux. Les formateurs locaux ont confirmé que le revenu reçu en tant que formateurs présentait un attrait pour eux. Les participants ont été très satisfaits par les compétences qu'ils ont acquises et plus de la moitié d'entre eux ont accru leurs profits après la formation. Ce type de formation contribue à une meilleure performance des entreprises et peut améliorer l'esprit d'entreprise (Bärenz et Rösch 2003).

Préparer le secteur financier à l'octroi de prêts de petit montant

Dans la plupart des pays africains, les banques ne sont pas disposées à prêter aux PME car les prêts de petit montant comportent des coûts de transaction élevés et des risques, alors que la rentabilité pour la banque est relativement faible. Les obligations en matière de surveillance et de ratios de fonds propres découragent souvent l'octroi de prêts aux petits emprunteurs qui ne disposent pas des formes classiques de sûretés. De nombreuses données recueillies en Afrique confirment que plus l'entreprise est petite, moins elle a de chances d'obtenir des prêts formels, alors que l'accès d'une grande entreprise au crédit dépend essentiellement des profits escomptés (Bigsten et autres 2003). Ainsi, la promotion des petits prêts est une priorité immédiate qui exige diverses réformes institutionnelles et politiques

du secteur financier africain. Les exemples des meilleures pratiques indiquent que les réformes essentielles devraient viser les programmes de microfinancement, les systèmes de constitution de garantie et les agences d'évaluation du crédit.

Tirer des enseignements des stratégies de microfinancement pour élargir l'accès des PME au crédit

Les institutions de microfinancement se sont développées partout dans le monde pour mettre au point des produits et des mécanismes novateurs visant à surmonter les contraintes représentées par les régimes rigides de constitution de garantie et les coûts élevés des prêts, et à élargir l'accès au crédit des PME et des pauvres, en particulier les femmes (encadré 7.5).

Encadré 7.5

Le microfinancement peut contribuer à l'autonomisation des femmes et à la réduction de la pauvreté

Cibler les femmes améliore la contribution du microfinancement à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté pour diverses raisons. Premièrement, beaucoup de femmes ont de bonnes idées commerciales et compétences en matière de gestion d'entreprise, qui restent sous-utilisées en raison du manque de financement et des lois qui limitent leur accès aux banques. Deuxièmement, si les hommes gardent environ 32 à 50% de leur rémunération et donnent le reste pour couvrir les dépenses communes du ménage, les femmes donnent la totalité de leurs gains. Autonomiser les femmes grâce au microfinancement améliore le bien-être de la famille, en particulier la santé et l'éducation des membres féminins. Troisièmement, grâce au microfinancement, les femmes accèdent au respect social, à l'estime de soi, à la mobilité physique et à une indépendance et une sécurité économiques plus grandes. Dans nombre de pays, réduire la distorsion à l'encontre des femmes contribue à une croissance économique plus rapide, à une meilleure gouvernance et à de plus hauts niveaux de vie.

Les tentatives faites pour habiliter les femmes par le biais du microfinancement accentuent souvent la pression et la charge de travail des femmes et conduisent leurs maris à retirer une partie de leur soutien au ménage. Cependant, les données fournies par 62 institutions de microfinancement partout dans le monde démontrent sans réserve que les avantages de l'autonomisation des femmes dépassent de loin les effets négatifs.

L'utilisation de programmes de microfinancement pour habiliter les femmes et réduire la pauvreté favorise la croissance et la durabilité des institutions de microfinancement car les femmes sont généralement de meilleurs emprunteurs. En moyenne, les taux de non-paiement et de défaillance sont bien plus faibles pour les clients féminins des institutions de microfinancement que pour les clients masculins. Les responsables devraient donc accorder une attention particulière aux réformes juridiques et institutionnelles visant la promotion des micro-entreprises de femmes et des services de microcrédit à leur intention.

Source: *Cheston et Kuhn 2002.*

“
Les prêts adossés
à des sûretés
empêchent le
développement du
secteur privé
”

Les expériences de microfinancement en Afrique et les enseignements à en tirer pour l'action des pouvoirs publics

De nombreuses données recueillies en Afrique montrent que les institutions de microfinancement complètent le secteur bancaire dans la fourniture de services financiers aux pauvres et s'appuient sur les méthodes communautaires utilisées traditionnellement pour fournir des services financiers sur le continent (Basu, Blavy et Yulek 2004; Hirschland 2003; Elhiraika 1999). Il ressort également des données qu'un grand nombre d'aspects des institutions de microfinancement peuvent avoir d'importantes implications pour l'action des pouvoirs publics.

Premièrement, l'épargne des pauvres peut être supérieure à la demande de crédit. Les institutions de microfinancement en Afrique mobilisent davantage d'épargne dans les zones rurales que les banques car le montant qu'elles exigent pour l'ouverture d'un compte ou en tant que solde minimum n'est pas important, elles diminuent les coûts du dépôt et du retrait des fonds pour les clients en s'implantant plus près d'eux et elles simplifient les procédures de façon que les opérations puissent être facilement compréhensibles pour les clients. Les pauvres considèrent que des facilités d'épargne sûres et liquides sont un moyen de lisser la consommation tout au long de l'année et constituent aussi une assurance contre les aléas de revenu.

Deuxièmement, un grand nombre d'institutions de microfinancement en Afrique s'appuient avec succès sur des systèmes d'épargne et de prêt collectifs qui élargissent l'accès au crédit des membres du groupe car l'épargne mise en commun sert de sûreté et réduit les coûts de transaction et les taux de défaillance, permettant à ces institutions d'être moins limitées dans leur activité d'intermédiation par les ressources financières disponibles et plus compétitives. Les programmes d'épargne et de prêt individuels gagnent du terrain à mesure que l'activité de microfinancement arrive à maturité, car les systèmes de prêts collectifs peuvent être restrictifs et avoir une trop grande aversion au risque, seuls les groupes d'emprunteurs et les projets les plus sûrs répondant aux conditions requises pour obtenir un financement (Basu, Blavy et Yulek 2004).

Troisièmement, la formalisation des techniques traditionnelles d'épargne et de prêt et l'utilisation de stratégies novatrices permettent aux institutions de microfinancement de certains pays africains (Bénin et Swaziland) d'être autonomes (Basu, Blavy et Yulek 2004; Elhiraika 1999). Au Ghana et en Guinée, la performance des institutions de microfinancement s'est aussi améliorée grâce à une plus grande orientation commerciale, une meilleure gestion des prêts et une amélioration des rapports financiers (Basu, Blavy et Yulek 2004).

Quatrièmement, l'évolution du microfinancement en Afrique semble avoir accéléré l'intégration financière et économique. De fait, les institutions de microfinancement formelles et informelles sont aujourd'hui davantage liées aux institutions de financement formelles dans certains pays africains (Schoombée 1998). Si les banques desservent les gouvernements et les clients du secteur privé formel, les institutions de microfinancement se concentrent sur les ménages ruraux, les petits emprunteurs pauvres et les PME. Ainsi les

banques et les institutions de microfinancement de ces pays jouent des rôles complémentaires dans le secteur financier. Les institutions de microfinancement bénéficient des liens avec les banques dans la garde des dépôts, la gestion des liquidités et l'utilisation de l'épargne excédentaire. Elles peuvent même obtenir des prêts des banques pour couvrir des pénuries de liquidités à court terme, leurs actifs (prêts) servant de garantie (Elhiraika 1999).

Les autorités devraient mettre en place les capacités institutionnelles nécessaires pour préparer le secteur financier à desservir les petits emprunteurs et les PME (Hallberg 2000). Pour ce faire, elles devraient:

- Etablir un cadre d'action complet fournissant un environnement juridique et réglementaire et renforçant la capacité des institutions de microfinancement de s'enregistrer, d'arriver à l'autonomie et d'améliorer leurs services pour soutenir la concurrence dans le secteur financier moderne. S'agissant de la promotion des institutions de microfinancement, il faudrait s'attacher à mobiliser des dépôts, assurer une capitalisation adéquate et une gouvernance compatible avec les incitations et garantir l'indépendance par rapport aux ministères de l'État et aux pressions politiques qui induisent la recherche de rentes et limitent les taux d'intérêt.
- Décourager la fourniture d'un soutien financier direct par l'État, les organisations non gouvernementale et les donateurs qui peut nuire à l'aptitude des institutions de microfinancement à la fois à s'ouvrir vers l'extérieur et à accéder à l'autonomie. Au besoin, l'aide directe fournie par l'État ou les donateurs devrait être bien ciblée et acheminée par l'intermédiaire d'un organisme central ou une institution faitière de façon à permettre aux institutions de microfinancement de répondre aux besoins de financement à court terme sans nuire à l'innovation et aux efforts vers l'autonomie à long terme.
- Veiller à ce que le cadre réglementaire des institutions de microfinancement soit suffisamment flexible pour répondre aux besoins des différentes institutions et éviter l'excès de réglementation, qui peut freiner la concurrence et rendre coûteux la fourniture de services à bas prix aux clients de ces institutions.³
- Faire en sorte que les institutions et le personnel de surveillance soient adéquatement formés et aient les compétences voulues pour superviser et contrôler de façon efficace les institutions de microfinancement.
- Définir les activités que les institutions de microfinancement peuvent réaliser initialement et la capacité dont elles ont besoin pour étendre leur champ d'action avant de devenir des intermédiaires financiers à part entière.
- Soutenir le renforcement des capacités grâce à la formation des agents des institutions de microfinancement dans les domaines de la comptabilité et des normes d'établissement de rapports, au renforcement des contrôles internes et des mécanismes de prêt et au recours accru à la technologie.

“ Les agences d'évaluation du crédit peuvent réduire le coût de l'information ”

Réformer les obligations en matière de sûretés

Les prêts adossés à des sûretés empêchent de nombreux entrepreneurs potentiels d'y avoir accès, en particulier les nouvelles entreprises car seuls quelques actifs fixes sont considérés comme des formes crédibles de garantie. Pour préparer le secteur financier des pays en développement à accroître les prêts aux PME, il faut réformer le système de constitution de garantie afin de permettre la prise en compte d'un plus large éventail de sûretés, comme les biens mobiliers, ou même d'accorder des prêts sans sûreté (Banque mondiale 2002). Cela exige une réforme des réglementations bancaires, une procédure plus prudente d'évaluation du crédit et une réforme des mécanismes d'exécution forcée et des droits de propriété en plus du renforcement des institutions d'évaluation pour créer des liens de confiance mutuels.

D'après une étude récente, il apparaît que pour lancer une réforme du système de constitution de garantie favorable aux pauvres, les autorités doivent prendre trois mesures (Banque mondiale 2002): premièrement, déterminer les actifs possédés par les pauvres qui peuvent servir de sûreté et développer le cadre juridique nécessaire pour faciliter la prise en compte de ces actifs; deuxièmement, établir la priorité des créances sur les actifs gagés par le biais de registres publics ou privés aisément accessibles sans charge prohibitive; troisièmement, sensibiliser les juges à la législation sur les sûretés et à la priorité des créances de façon à rendre leurs décisions plus aisées et plus prévisibles. La législation devrait permettre plus facilement aux prêteurs de saisir et de vendre les sûretés en cas de défaillance sans décision d'un tribunal, s'il n'y a pas de différend entre les prêteurs et les emprunteurs.

Agences d'évaluation du crédit pour la création de liens de confiance mutuels

Sur un échantillon de 27 pays africains, seuls 10 avaient des agences publiques d'évaluation du crédit et 3 seulement (Botswana, Namibie et Afrique du Sud) des agences privées (Banque mondiale 2004a). Ainsi, l'influence que pourrait exercer ce type d'organismes dans l'élargissement de l'accès des pauvres et des PME au crédit doit encore être étudiée avec soin en Afrique. Outre le rassemblement d'informations sur les liquidités circulant sur le compte bancaire d'un emprunteur ou d'une entreprise au cours d'une certaine période, les banques demandent des sûretés pour assurer le remboursement des prêts. Elles conçoivent aussi des procédures d'incitation et de suivi pour réduire les défaillances. La création d'agences d'évaluation du crédit⁴ peut réduire le coût de l'information ainsi que la nécessité de garanties.

Les responsables et les autres parties prenantes en Afrique devraient sérieusement envisager d'établir des agences d'évaluation du crédit en tant que moyen d'élargir l'accès des PME aux financements. La demande d'évaluation du crédit s'accroît avec la taille du marché du crédit et l'hétérogénéité des clients. En bref, pour les emprunteurs qui sont prêts à verser des droits de souscription, les agences d'évaluation du crédit peuvent uniformiser l'accès à l'information, accroître la concurrence et diminuer le coût du crédit. Les emprunteurs peuvent aussi être plus mobiles et obtenir des prêts de davantage de sources qu'auparavant. Les agences d'évaluation du crédit et le partage des informations peuvent donc être utiles aussi bien aux prêteurs qu'aux emprunteurs. De fait, 43 banques d'Amérique latine

“ La flexibilité du marché du travail et la sécurité de l'emploi doivent être équilibrées ”

considèrent les informations fournies par les agences d'évaluation du crédit comme plus importantes que les sûretés ou la situation financière de l'emprunteur ou son antécédent auprès de la banque (Miller 2000).

Préparer les marchés du travail à une expansion de l'emploi

Les marchés du travail en Afrique souffrent de dysfonctionnements. Premièrement, les institutions à même de coordonner la demande et l'offre de main-d'œuvre sont peu nombreuses. Beaucoup de demandeurs d'emplois ne sont pas informés des postes vacants dans le secteur privé et ne les recherchent même pas. Deuxièmement, l'État se sent souvent obligé d'intervenir sur le marché du travail afin de protéger les travailleurs. Bien que la protection du travail soit un aspect important, elle pourrait ne pas remplir son objectif si son niveau excessif décourage l'emploi dans le secteur privé, ce qui est le cas dans plusieurs pays africains.

“ Les coûts de licenciement freine le secteur de l'emploi formel ”

Créer des centres d'emploi efficaces ayant des liens avec les institutions de formation

Les mécanismes informels, comme la famille ou les amis, sont les moyens les plus courants de coordonner la demande et l'offre de main-d'œuvre en Afrique. En conséquence, le secteur privé n'est pas toujours en mesure d'attirer le personnel le plus qualifié et le plus adapté, alors que le personnel qualifié ne trouve pas d'emploi adéquat s'il n'a pas de contacts avec les réseaux appropriés. D'où la nécessité d'une intervention de l'État pour établir des centres d'emploi où les offres d'emploi peuvent être publiées et où les demandeurs d'emploi peuvent demander des informations sur les postes vacants.

Dans nombre de pays, le secteur public est le domaine vers lequel se dirigent en priorité les diplômés de l'université. Les données de l'Éthiopie et de la Tunisie, par exemple, montrent que les diplômés de l'université sont prêts à attendre longtemps pour obtenir un emploi dans la fonction publique, plutôt que de rechercher un emploi dans le secteur privé (Adenikinju et Oyeranti 2000). Les gouvernements encouragent souvent indirectement cette attitude en jouant le rôle d'employeur de dernier recours. Le Gouvernement marocain a créé des postes supplémentaires dans la fonction publique ces quelques dernières années pour faire face au chômage élevé, malgré son engagement à réduire les dépenses publiques.

Pour coordonner la demande et l'offre de main-d'œuvre, des informations détaillées sont nécessaires sur les postes à pourvoir dans le secteur privé, la nature des qualifications demandées, le sexe, l'âge et les profils de qualifications. Il importe aussi d'améliorer les statistiques du travail de façon à permettre aux autorités d'affiner leurs politiques du marché du travail, de cibler les groupes vulnérables et d'assurer des cours de formation pour favoriser l'acquisition des qualifications demandées par le secteur privé (Kausch et Trommershäuser 2002).

Les centres d'emploi ne devraient pas jouer le rôle d'administrateur mais celui de consultant ou de conseiller en matière d'emploi. Le personnel des centres doit définir les profils de qualifications recherchés par le secteur privé et aider ou conseiller en conséquence les demandeurs d'emploi. Ces centres devraient coopérer étroitement avec les centres de formation pour s'assurer que la formation permet d'acquérir les bonnes compétences. Ils devraient aussi se rendre dans les entreprises pour contribuer activement à l'embauche des demandeurs d'emploi.

L'expérience des organismes publics de placement n'ayant pas toujours été concluante, la tâche consistant à rapprocher qualifications et emplois pourrait être reprise par le secteur privé, l'État jouant un rôle de régulation. Étant donné que les entreprises privées en Afrique pourraient ne pas être à même de payer une commission, ou disposées à le faire, les partenariats public-privé pourraient être une bonne option, l'État versant un droit à l'organisme privé pour chaque placement réussi. Même les organisations non gouvernementales peuvent servir d'organismes de placement en partenariat avec les sociétés du secteur privé (encadré 7.6).

Encadré 7.6

Organisations à vocation religieuse servant d'organisme de placement et de centre de formation : l'exemple de l'Afrique du Sud

Le South African National Zakah Fund (SANZAF), organisation musulmane initialement fondée à Durban pour collecter l'impôt religieux et mener à bien à l'aide des ressources collectées des activités charitables, joue aujourd'hui un rôle plus durable. L'objectif est d'aider les intéressés à ne plus dépendre de la charité à long terme et de leur permettre d'être totalement autonomes. Dans cette optique, le SANZAF est devenu un centre de placement professionnel et un centre de formation.

Le SANZAF coopère étroitement avec un réseau d'entreprises musulmanes situées à Durban afin de rechercher des emplois, au moins sur une base temporaire, pour les demandeurs d'emploi au chômage. Les entreprises contactent désormais le SANZAF pour trouver des travailleurs à bref délai, presque sans coût de transaction. La rémunération est souvent inférieure à la moyenne, mais c'est un changement pour les travailleurs au chômage depuis longtemps qui peuvent retourner au travail et cesser de dépendre de la charité.

L'organisation dispose aussi d'un petit atelier d'artisanat, où hommes et femmes peuvent apprendre la profession de menuisier ou de tailleur. Grâce aux qualifications acquises, ils peuvent ensuite être en mesure d'ouvrir une petite entreprise à eux.

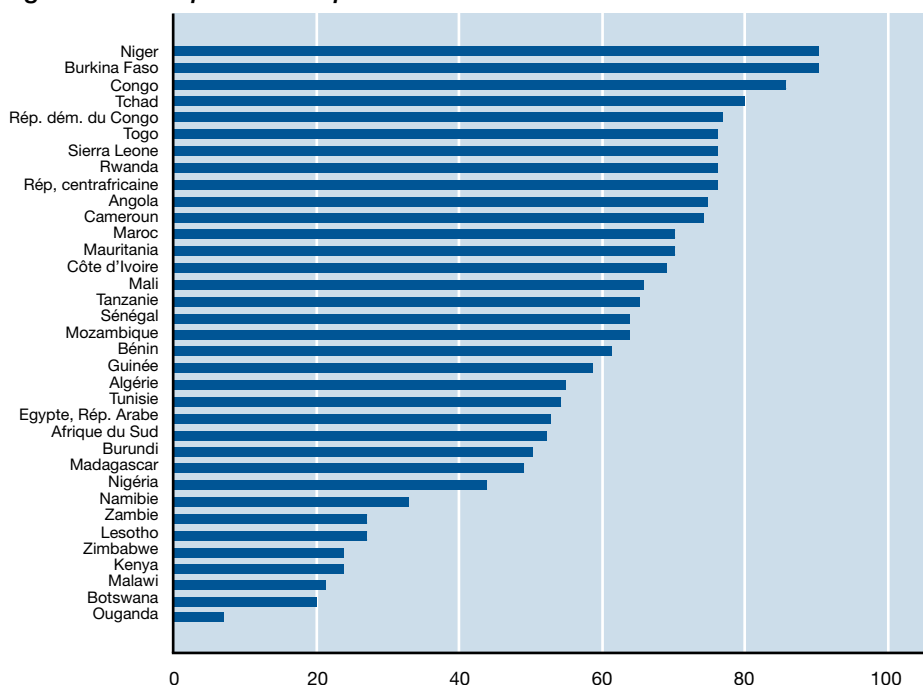
L'organisation assure aussi une formation sur la façon de présenter une demande d'emploi et de se comporter lors des entretiens d'embauche; elle insiste aussi sur la nécessité d'aller au travail à l'heure.

Source: Steinmayer 2004.

Protection de l'emploi ou flexibilité du marché du travail?

L'intervention de l'État sur le marché du travail est souvent jugée nécessaire pour protéger les travailleurs d'un traitement inéquitable. Mais si la protection atteint un niveau qui décourage la demande de main-d'œuvre en augmentant de façon prohibitive les coûts dans le secteur privé, elle peut réduire les possibilités d'emploi régulier offertes dans le secteur formel. En outre, les groupes risquant d'être de loin les plus affectés par le coût de la réglementation du travail sont les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les travailleurs non qualifiés et les personnes ayant peu d'instruction. Il est donc nécessaire de trouver un équilibre entre la flexibilité du marché du travail et la sécurité de l'emploi qui soit acceptable pour les deux parties. Cet équilibre est réalisé lorsque les apports de main-d'œuvre peuvent être aisément et facilement ajustés pour répondre à la demande de travail, tout en assurant un niveau raisonnable de protection des travailleurs.

Figure 7.6
Rigidité de l'emploi en Afrique



Note: La rigidité de l'emploi est ici mesurée sous la forme d'une indice situé sur une échelle de 0 à 100, 0 représentant un marché du travail totalement flexible et 100 le marché du travail le plus rigide. L'indice est composé de mesures des obstacles à l'embauche, notamment la possibilité de contrats de durée déterminée et le rapport du salaire minimum à la valeur ajoutée moyenne par travailleur, la rigidité de la durée du travail (y compris la possibilité de travail la nuit et le week-end) et la difficulté de licencier.

Source: Base de données Doing Business 2005, Banque mondiale.

Des coûts de licenciement élevés et les restrictions applicables au travail temporaire tendent à créer des marchés du travail formels peu flexibles. Si les contrats temporaires ne sont pas autorisés et si les coûts de licenciement sont importants, les employeurs préféreront employer des travailleurs présentant moins de risques. Les marchés du travail non flexibles découragent en particulier l'emploi des groupes vulnérables comme les femmes et les jeunes. L'emploi formel en Afrique compte parmi les plus rigides du monde (Banque mondiale 2004a). Mais il faut tenir compte du fait que la plus grande partie des Africains sont des travailleurs indépendants, soit dans l'agriculture soit dans le secteur informel, et ne sont donc pas couverts par les réglementations du travail. Les réglementations du travail rigides peuvent inciter les entreprises à rester dans le secteur informel et décourager les nouveaux investissements à forte intensité de main-d'œuvre, en particulier l'investissement étranger direct.

Les cinq pays africains ayant le moins de rigidités en matière d'emploi sont l'Ouganda, le Botswana, le Malawi, le Kenya et le Zimbabwe, alors que les cinq pays ayant les rigidités les plus fortes sont le Niger, le Burkina Faso, le Congo, le Tchad et la République démocratique du Congo (figure 7.6).

Bien que les salaires minimums soient souhaitables pour assurer un niveau de vie correct, ils peuvent décourager l'emploi dans le secteur des PME s'ils sont excessifs ou si le seuil déclenchant leur versement est trop faible. Au Burkina Faso, le salaire minimum représente 82% de la valeur ajoutée par travailleur (Rama 1998). En Afrique du Sud, un grand nombre de petites entreprises du secteur de l'habillement du Cap ne souhaitent pas s'accroître au-delà de huit travailleurs car elles seraient alors contraintes de verser des salaires minimums (Steinmayer 2004).

Les coûts de licenciement, mesurés par l'indemnité de licenciement exprimée en salaire hebdomadaire, sont extrêmement élevés dans certains pays africains. Dans 15 pays d'Afrique, l'indemnité de licenciement est équivalente à une année de salaire ou plus (Banque mondiale 2004a). L'indemnité de licenciement est égale à 47 mois de salaire au Maroc et à 40,5 mois au Burkina Faso.

Les études intéressant le Maroc montre que la sévérité des réglementations en matière de licenciement freine la création d'emplois (Agénor et El Aynaoui 2003). Licencier un employé implique un long processus juridique qui aboutit généralement au versement d'une indemnité de licenciement élevée déterminée par le tribunal. Face à la complexité du licenciement d'un salarié, les employeurs passent des accords directs coûteux avec le salarié lui-même, réduisant les chances d'emploi de ceux ne bénéficiant pas de réseaux aussi influents.

Les employeurs sont réticents à embaucher des travailleurs et les salariés licenciés ne sont guère incités à rechercher un nouvel emploi rapidement car ils peuvent vivre pendant plusieurs mois grâce à l'indemnité de licenciement. Cependant, sans indemnité de licenciement, les travailleurs licenciés pourraient tomber immédiatement dans une extrême pauvreté. Pour améliorer l'emploi dans les PME, il importe de déréglementer les obligations excessives en matière d'indemnité de licenciement.

Conclusion

Créer un environnement propice au secteur privé de façon à favoriser la croissance et à augmenter le nombre d'emplois est une responsabilité importante de l'État. Bien que l'environnement macro-économique se soit amélioré dans nombre de pays africains depuis le début des années 90, les programmes de stabilisation n'ont, semble-t-il, pas d'incidence sensible sur l'investissement privé dans l'ensemble de l'Afrique, alors que le progrès de la croissance est insuffisant pour réduire notablement la pauvreté. Dans ces conditions, d'autres réformes de deuxième génération, plus approfondies, sont nécessaires pour améliorer le climat des entreprises, préparer le marché financier aux prêts de petit montant et mettre en place des institutions du marché du travail suffisamment flexibles et efficaces.

Pour créer un environnement favorable au développement des PME et du secteur privé, les gouvernements africains doivent améliorer l'infrastructure physique, encourager les entreprises informelles à s'enregistrer, simplifier les procédures d'enregistrement, garantir les droits de propriété, améliorer l'exécution des contrats, promouvoir une culture entrepreneuriale et favoriser la constitution de réseaux entre les PME. La promotion des institutions de microfinancement est un aspect essentiel des efforts visant à préparer le secteur privé à fournir des services plus larges et durables aux pauvres et aux PME. Pour encourager les institutions de microfinancement, il faut une réglementation et une surveillance dynamiques et souples, une réforme de la législation sur les sûretés, la création d'agences d'évaluation du crédit et un renforcement des liens entre les institutions de microfinancement et les banques. En outre, les programmes de microfinancement devraient être plus attentifs aux problèmes d'égalité entre les sexes et offrir des produits financiers tenant compte des besoins et des contraintes des femmes.

Les marchés du travail doivent être suffisamment flexibles pour stimuler l'emploi, en particulier pour les groupes vulnérables. La législation sur la protection des travailleurs – salaires minimums ou réglementation en matière d'embauche et de licenciement – doit être soigneusement conçue et régulièrement révisée de façon à réduire le plus possible tout effet négatif sur la croissance des entreprises et la demande de main-d'œuvre. Pour maîtriser les coûts de recherche et faciliter l'emploi, les autorités devraient créer et soutenir des centres d'emploi qui assurent non seulement le rapprochement des employeurs et des employés potentiels mais fournissent aussi des statistiques fiables sur le marché du travail, une formation et des possibilités de développement des compétences, en même temps que des services consultatifs.

Notes

- ¹ La présente section est tirée en grande partie de CEA (2004b).
- ² La moyenne de l'OCDE est de 34 jours, alors qu'il faut 20 jours en Afrique du Sud, 28 jours en Namibie et 32 jours au Mozambique.
- ³ Le cadre réglementaire peut varier suivant les pays et avec le temps (voir Basu, Blavy et Yulek 2004). Par exemple, au Bénin et dans certains autres pays d'Afrique de l'Ouest, une loi concernant expressément le microfinancement couvre les coopératives d'épargne et de prêt, alors qu'au Ghana les activités des banques rurales sont réglementées en vertu de la loi sur les banques commerciales.
- ⁴ Les agences d'évaluation du crédit sont des organismes d'analyse privés ou gérés par l'État qui rassemblent et diffusent des informations sur l'historique des remboursements et d'autres aspects relatifs à la fiabilité en matière de crédit d'un client.

Références

Addison, T. et J. Levin. 2005. « Tax Policy Reform in Developing Countries ». Document d'analyse UNU/WIDER. Université des Nations Unies et Institut mondial de recherche sur l'économie des pays en développement, Helsinki.

Adenikinju, A. et O. Oyeranti. 2000. « Characteristics and Behaviour of African Factor Markets and Market Institutions and Their Consequences for Economic Growth ». CID Working Paper 31. Harvard University, Center for International Development, Cambridge, Mass.

African Internet Infrastructure Information. 2002. « African Internet Activity—A Status Report ». [www3.sn.apc.org/africa/afstat.htm]. [site consulté le 20/03/2005]

Agénor, Pet K. El Aynaoui. 2003. « Labor Market Policies and Unemployment in Morocco: A Quantitative Analysis ». Document de travail consacré à la recherche sur les politiques n° 3091. Banque mondiale, Division de la gestion économique et de la réduction de la pauvreté, Washington.

Ayyagari, M., T. Beck et A. Demirgüç-Kunt. 2003. « Small and Medium Enterprises across the Globe: A New Database ». Document de travail consacré à la recherche sur les politiques n° 3127. Banque mondiale, Washington.

Banque mondiale. 2002. *Rapport sur le développement dans le monde 2002: Des institutions pour les marchés*. New York: Oxford University Press.

———. 2004a. « Doing Business in 2005 Sub-Saharan Africa: Regional Profile ». Investment Climate Department, Monitoring, Analysis and Policy Unit. Washington.

- . 2004b. *Indicateurs du développement mondial*, Washington.
- . 2005. *Rapport sur le développement dans le monde 2005: Un meilleur climat de l'investissement pour tous*. New York: Oxford University Press.
- Bärenz, E. et N. Rösch. 2003. « Commercialising BDS in Survival Economies: Lessons Learnt of the CEFÉ Business Training Network in Malawi ». Competency-Based Economies through Formation of Enterprise, Bad Hombourg (Allemagne.) [www.cefe.net/forum/MSMEP-LessonsLearntReport.pdf].
- Basu, A., R. Blavy et M. Yulek. 2004. « Microfinance in Africa: Experience and Lessons from Selected Countries ». Document de travail du FMI WP/04/174. Fonds monétaire international, Washington.
- Beck, T., A. Demirgüç-Kunt et R. Levine. 2003. « Small and Medium Enterprises, Growth and Poverty: Cross-Country Evidence ». Document de travail consacré à la recherche sur les politiques n°3178. Banque mondiale, Washington.
- Bigsten, A., P. Collier, S. Dercon, M. Fafchamps, B. Gauthier, J. W. Gunning, A. Oduro, R. Oosterndorp, C. Patillo, M. Söderbom, F. Teal et A. Zeufack. 2003. « Credit Constraints in Manufacturing Enterprises in Africa ». *Journal of African Economies* 12(1): 104–25.
- Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce à l'intention des pays les moins avancés 2003. « Madagascar: Etude diagnostique de l'intégration du commerce ». 15 août, projet. Genève. [www.integratedframework.org/files/madagascar_dtis_aug03.pdf].
- Campos, E., D. Lien et S. Pradhan. 1999. « The Impact of Corruption on Investment: Predictability Matters ». *World Development* 27(6): 1059–67.
- CEA (Commission économique pour l'Afrique de l'ONU). 2004a. *Rapport économique sur l'Afrique: Libérer le potentiel économique de l'Afrique*. Addis-Abeba (Ethiopie).
- . 2004b. « L'Afrique sur la voie de la bonne gouvernance ». Addis-Abeba (Ethiopie).
- CEA-AA (Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, Bureau sous-régional pour l'Afrique australe). 2005. *Economic and Social conditions in Southern Africa 2003: The Challenge of Private Sector Development in Southern Africa*. Addis-Abeba, (Ethiopie).
- Cheston, S. et L. Kuhn. 2002. « Empowering Women through Microfinance ». 8 juillet projet. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, New York.
- Clarke, G. et S. Wallsten. 2004. « Has the Internet Increased Trade? Evidence from Industrial and Developing Countries ». Document de travail consacré à la recherche sur les politiques n° 3215. Banque mondiale, Washington.
- Collier, P. 2000. « How to Reduce Corruption ». *African Development Review* 12(2): 191–205.

Commission des privatisations du Malawi. 2000. *Rapport annuel 2000*. Lilongwe (Malawi).

Confédération des industries tanzaniennes. 2002. « CTI Submits to the Government Tax Policy Proposals for the Year 2002/3 Budget ». Bulletin d'information 71. Dar es-Salaam.

Djankov, S., R. La Porta, F. Lopez-de-Silanes et A. Shleifer. 2003. « Courts ». World Bank/Harvard University Working Paper for the Survey on Doing Business. Banque mondiale, Washington.

Edjekumhene, I. et A. Brew-Hammond. 2001. « Power Sector Reform in Ghana: The Untold Story of a Divided Country versus a Divided Bank ». KITE Report PSR06. Kumasi Institute of Technology and Environment, Kumasi (Ghana).

Eifert, B. et V. Ramachandran. 2004. « Competitiveness and Private Sector Development in Africa: Cross-Country Evidence from the World Bank's Investment Climate Data ». Document présenté à la Conférence Asie-Afrique sur le commerce et l'investissement, 1er et 2 novembre, Tokyo.

Elhiraika, A. 1999. « The Growth and Potential of Savings and Credit Co-operative Societies in Swaziland ». *Development Policy Review* 17(2): 293–313.

El Samalouty, G. 1999. « Corporate Tax and Investment Decisions in Egypt ». Working Paper 35. Centre égyptien d'études économiques, Le Caire.

Fafchamps, M. 2003. « Ethnicity and Networks in African Trade ». *Contributions to Economic Analysis & Policy* 2(1): 1–51.

Faye, M., J. McArthur, J. Sachs et T. Snow. 2004. « The Challenges Facing Landlocked Developing Countries ». *Journal of Human Development* 5(1): 32–68.

Fisman, R. et J. Svensson. 2002. « Are Corruption and Taxation Really Harmful to Growth? Firm-Level Evidence ». Université de Stockholm, Institut d'études économiques internationales, Stockholm. [www.iies.su.se/~svenssoj/corrgrowth.pdf].

Fosu, A. 2004. « The Social Impact of Globalization: The Scope for National Policies ». Dans E. Lee et M. Vivarelli, eds., *Understanding Globalization, Employment and Poverty Reduction*. Hamshire (Royaume-Uni): Palgrave Macmillan.

Getachew, D. 2004. « Tax Reforms in Ethiopia and Progress to Date ». Document présenté à la Conférence internationale sur l'économie éthiopienne, 3 et 4 juin, Addis-Abeba (Ethiopie).

Hallberg, K. 2000. « A Market-Oriented Strategy for Small and Medium-Scale Enterprises ». Document d'analyse de la SFI 40. Société de financement international, Washington.

Hallward-Driemeier, M. et D. Stewart. 2004. « How Do Investment Climate Conditions Vary across Countries, Regions and Types of Firms? » Document d'information pour le *Rapport sur le développement dans le monde 2005: Un meilleur climat de l'investissement pour tous*. Banque mondiale, Washington.

Hirschland, M. 2003. « Serving Small Depositors: Overcoming the Obstacles, Recognizing the Tradeoffs ». *The MicroBanking Bulletin* 9: 3–8.

Johannsen, P. n.d. « The Local/Regional Economic Development Toolkit ». Ministère fédéral allemand de la coopération et du développement, Berlin et Bonn. [www.wiram.de/toolkit/, site consulté le 12/02/2005]

Kausch, I. et S. Trommershäuser. 2002. « Strategien für Beschäftigung: Eine Best Practice Studie zur Arbeitsmarkt- und Beschäftigungspolitik in Entwicklungs- und Transformationsländern ». Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit, Eschborn (Allemagne).

Khan, M. 2002. « State Failure in Developing Countries and Strategies of Institutional Reform ». Projet de document pour la Conférence annuelle de la Banque mondiale sur l'économie du développement, 24-26 juin, Oslo.

Kheir-El-Din, S., S. Fawzy et A. Refaat. 2000. « Investment Incentives, Marginal Effective Tax Rates and the Cost of Capital in Egypt ». Document de travail 2035. Forum de la recherche économique, Le Caire.

Kumar, K. 2004. « The 'Telephone Ladies' of Bangladesh ». Information Society News, 30 juin. [http://bitscape.typepad.com/is/2004/06/telephone_ladie.html].

Lee, K. S. et A. Anas. 1992. « Cost of Deficient Infrastructure: The Case of Nigerian Manufacturing ». *Urban Studies* 29(7): 1071–92.

Miller, M. 2000. « Credit Reporting Systems around the Globe: The State of the Art in Public and Private Credit Registries and Private Credit Reporting Firms ». Banque mondiale, Washington.

Nkurunziza, J. et F. Ngaruko. 2005. « Explaining Growth in Burundi: 1960–2000 ». Document présenté pour le projet sur la croissance du CREA. Consortium pour la recherche économique en Afrique, Nairobi.

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) 2004. « Les femmes entrepreneurs: problèmes et politiques ». Document établi pour la deuxième Conférence de l'OCDE des Ministres responsables des petites et moyennes entreprises, 3-5 juin, Istanbul.

ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel). 2004. Rapport annuel 2004. Genève (Suisse).

Rama, M. 1998. « Wage Misalignment in CFA Countries: Are Labor Market Policies to Blame? » Document de travail consacré à la recherche sur les politiques n° 1873. Banque mondiale, Washington.

Reinikka, R. et J. Svensson. 1999. « Confronting Competition: Investment Response and Constraints in Uganda ». Document de travail consacré à la recherche sur les politiques n° 2242. Banque mondiale, Washington.

Richardson, P., R. Howarth et G. Finnegan. 2004. « The Challenges of Growing Small Businesses: Insights from Women Entrepreneurs in Africa ». Document de travail 47 du programme SEED. Organisation internationale du Travail, Genève.

Saleh, J. 2004. « Property Rights Institutions and Investment ». Document de travail consacré à la recherche sur les politiques n° 3311. Banque mondiale, Washington.

Schoombee, A. 1998. « Commercial Banking Services for Micro-Entrepreneurs in South Africa ». *South African Journal of Economics* 66(3): 337–63.

Steinmayer, V. 2004. *Islamische Ökonomie in Südafrika: Eine Untersuchung muslimischer Unternehmen in Johannesburg, Kapstadt und Durban*. Berlin: Hans Schiler Verlag.

Svensson, J. 2003. « Who Must Pay Bribes and How Much? Evidence from a Cross Section of Firms ». *Quarterly Journal of Economics* 118(1): 207–30.

Tanzi, V. 1998. « Corruption around the World: Causes, Consequences, Scope, and Cures ». Document de travail du FMI WP/98/63. Fonds monétaire international, Washington.

Tanzi, V. et H. Zee. 2000. « Tax Policies for Emerging Markets: Developing Countries ». Document de travail du FMI WP/00/35. Fonds monétaire international, Washington.

Trulsson, P. 1999. « Managing Growth: Perspectives on achieving small enterprise growth in Tanzania, Uganda and Zimbabwe ». Document de travail PMD-4. Organisation internationale du Travail, Programme d'action sur la productivité, la compétitivité et les emplois de qualité dans les pays en développement, Genève.

USAID (Agency for International Development des États-Unis). n.d. « Governance: Success Stories: Paraguay: Fighting Corruption ». Washington. [www.usaid.gov/our_work/democracy_and_governance/technical_areas/governance/ss4.html, site consulté le 16/01/2005].



La pauvreté est beaucoup plus criante en Afrique que dans les autres régions en développement. Le fait qu'elle soit chronique et qu'elle ne fasse que s'aggraver est très difficile à comprendre. La part de la population totale vivant avec moins d'un dollar par jour, 46%, est plus importante que pendant les années 80 et 90, et ce malgré la hausse significative du PIB en Afrique ces dernières années. Cela s'explique par le fait que le niveau de la pauvreté n'a pas réagi en fonction de la croissance économique et qu'à la base de cette tendance, la plupart des gens sont sans emploi ou n'ont pas de sources de revenus sûres.

Diverses raisons ont été avancées pour expliquer le manque de réactivité du phénomène de la pauvreté en Afrique face à la croissance économique. D'abord l'insuffisance du taux de croissance : Pour réaliser le premier des Objectifs du Millénaire pour le développement, consistant à réduire de moitié le nombre de pauvres d'ici 2015, les pays africains ont besoin d'un taux de croissance estimé à 7% par an. Un tel niveau de croissance est nettement supérieur à la moyenne d'à peine 4% enregistrée ces dix dernières années.

La transformation des économies africaines, à savoir le passage d'une agriculture traditionnelle peu productive à une agriculture à valeur ajoutée plus élevée, axée sur la transformation des produits, le développement des secteurs industriel et des services qui saisiront les opportunités offertes par la mondialisation font partie des conditions préalables indispensables à la création d'emplois décents. Un leadership politique est nécessaire pour donner une plus grande priorité à la création massive d'emplois dans les programmes de développement, notamment dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

Sales No. F.05.II.K.9
ISBN 92-1-225045-9



9 789212 250458